



TITAN CEMENT GROUP

Rapport Annuel Intégré 2023

Construire un
monde meilleur
ensemble



À propos de ce rapport

Le Rapport annuel intégré 2023 (RAI 2023) de TITAN Cement Group a été préparé conformément à la loi belge, au Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020, à la Directive 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières, au Règlement « Taxonomie » européen (UE) 2020/852, aux normes internationales de communication financière (IFRS) et aux principes de reporting intégré de l'International Integrated Reporting Council (IIRC).

Les autres cadres de reporting suivis par TITAN Cement Group comprennent les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, les Lignes directrices du Pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, et la Charte ainsi que les Lignes directrices de la Global Cement Concrete Association (GCCA), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les questionnaires du CDP pour le changement climatique et la sécurité de l'eau et les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD). Ce rapport a été établi par référence aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI).

Les états financiers séparés et consolidés du RAI 2023 ont été révisés par PwC. Une sélection d'informations et de données dans les sections « Aperçu de la performance ESG » et « Déclarations de performance ESG » ont fait l'objet d'une vérification indépendante par DNV, conformément à la Charte et aux Lignes directrices de la Global Cement and Concrete Association (GCCA), comme précisé tout au long du document et indiqué dans la déclaration d'assurance.



Le rapport de réviseur indépendant établi par PwC et la déclaration d'assurance indépendante de DNV sont repris dans le RAI 2023 et disponibles en ligne à l'adresse www.titan-cement.com/newsroom/annual-reports. Vous pouvez accéder au RAI 2023 en scannant le QR code suivant à l'aide de votre appareil mobile. Vos commentaires sont les bienvenus. Vous pouvez nous les envoyer en cliquant sur le lien ci-dessus.

Crédits photo:

Pages 6, 9, 12, 16, 30, 58 : Getty images

Page 38 : Shutterstock

Page 102: Lemanski Christine

Page 103; Natalia Tsoukala/Schema



Sommaire

Comprendre TITAN	2	Rapport de gestion	56
Les faits marquants en 2023	2	Gouvernance d'entreprise et gestion des risques	57
Le message du Président du Conseil d'administration	3	Déclaration de gouvernance d'entreprise	58
Entretien avec le Président du Comité Exécutif du Groupe	4	Le code de gouvernance de l'entreprise	58
Aperçu	6	Le Conseil d'administration	59
Les forces qui gouvernent notre secteur et les opportunités à venir	8	Le Comité du Conseil d'administration	69
Plus de 120 années de croissance durable	10	Diversité et inclusion au sein du Conseil d'administration	72
Une entreprise à mission guidée par ses valeurs fortes	11	L'audit interne et la gestion des risques dans le cadre du processus d'information financière	72
Présence internationale	14	L'audit interne	73
Notre priorité stratégique : Capturer la croissance verte	16	Le rapport de rémunération 2023	73
Se concentrer sur le client	20	Le capital, les actions et les actionnaires	83
Encourager l'innovation	24	Informations destinées aux investisseurs	84
Les enjeux matériels pour TITAN et ses parties prenantes	26	La gestion des risques	86
La création de valeur pour tous	28	La stratégie du Groupe en matière de risques	86
Des partenariats pour le développement durable	29	Le processus de gestion des risques	86
Les faits marquants de la performance	30	La gestion des risques, la gouvernance et les contrôles	87
La performance financière	32	Les risques principaux pour TITAN	87
Informations relatives au marché d'actions	34	Les informations financières relatives au climat (TCFD)	95
La performance ESG	35	Revue de la performance ESG	96
Les performances ESG reconnues par les principales agences de notation mondiales	35	Aperçu de la performance ESG	98
La progression vers nos objectifs ESG	36	La décarbonation et la transformation numérique	98
Nos engagements ESG : Convertir les ambitions en résultats	38	Un environnement de travail propice à la croissance	106
Gouvernance en matière de durabilité	42	Les impacts locaux positifs	111
Performance régionale	44	L'approvisionnement responsable	114
Autres activités commerciales	53	La bonne gouvernance, la transparence et l'éthique des affaires	117
Perspectives 2024	55	États des performances ESG	127
		Revue financière	174
		Vue d'ensemble de la performance financière	175
		Rétrospective de l'année 2023	176
		Investissements et financement	176
		Résolutions du Conseil d'administration	177
		Rétrospective régionale de l'année 2023	177
		Perspectives	179
		Actions propres	180
		Vente d'actions propres dans le cadre des régimes d'options	180
		Déclaration relative à la continuité de l'exploitation	180
		Déclaration de viabilité	180
		Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes financiers pour l'exercice 2023	180
		États financiers	181
		États financiers séparés et résumés de la société	256
		Déclarations des personnes responsables	258
		Rapports du Vérificateur	259
		Glossaire	270

Les faits marquants en 2023

Ventes

€2 547,0m

EBITDA

€540,3m

(Résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement)

BPA

€3,60/action

(bénéfice par action)

Dépenses d'investissement

€224,0m

Notation de crédit

S&P

BB

avec une perspective positive

FITCH

BB+

TCl est coté

sur Euronext Bruxelles, Euronext Paris et à la bourse d'Athènes

Salariés

5 751

Nouveaux recrutements

1 176

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR)*

0,45

*Employés et sous-traitants

Initiatives d'engagement de la communauté

265

Émissions de CO₂ nettes du Scope 1 (kg/t de produit cimentier) :

607,7kg/t

-10% par rapport à 2020

Proportion de produits verts* dans la production

23,4%

* Réduction de 25% du CO₂ spécifique par rapport à OPC

Intensité de CO₂ nettes du Scope 1

3,84kg/€

-37% par rapport à 2020



Le message du Président du Conseil d'administration



Nous entamons l'année 2024 avec optimisme et la sensation de poursuivre un but. Nous comptons nous concentrer avant tout sur la mise en œuvre de notre stratégie de manière à créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires et nos parties prenantes.

Dimitri Papalexopoulos
Président du CA

Chers actionnaires et parties prenantes,

Face à des défis externes comme les tensions géopolitiques, l'inflation obstinément élevée et la volatilité des prix de l'énergie, notre organisation est parvenue à enregistrer des résultats remarquables en 2023. Nous avons non seulement surmonté ces difficultés, mais aussi augmenté considérablement notre chiffre d'affaires et notre rentabilité. En parallèle, nous avons accéléré nos efforts de décarbonation et de transformation numérique et jeté ainsi les bases stratégiques de notre croissance future.

Sur la base de l'amélioration de nos performances, le Conseil d'administration recommande la distribution d'un dividende de €0,85 par action, contre €0,60 l'année précédente.

Durant l'année, le Conseil d'administration a collaboré étroitement avec la nouvelle équipe de direction sur plusieurs fronts. Voici quelques points marquants :

Nous avons mené un examen stratégique global en mai qui a abouti à la formulation de la Stratégie de Croissance Verte du Groupe à l'horizon 2026. Le Conseil d'administration a approuvé les orientations principales destinées à réaliser cette vision. Cette stratégie met l'accent sur les investissements tournés vers la croissance, la mise sur le marché de produits et solutions écologiques et novateurs dans l'intérêt de nos clients, ainsi que l'utilisation des technologies numériques afin de transformer notre manière de faire des affaires.

Plus tard dans l'année, nous avons finalisé un examen approfondi de l'approche de la gestion des risques de notre entreprise afin d'assurer son alignement sur les orientations stratégiques énoncées dans la Stratégie de Croissance Verte et sur la tolérance au risque du Groupe. Dans le contexte des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a fait l'objet d'une évaluation formelle au cours de l'année, portant entre autres sur la performance et l'efficacité du Conseil d'administration et son interaction avec la direction exécutive.

En 2023, nous avons accueilli Paula Hadjisotiriou au sein du Conseil d'administration, apportant avec elle une excellente compréhension de la finance et de la dynamique des marchés ainsi que ses propres perspectives stratégiques. Le Conseil d'administration continue de réexaminer sa composition et les compétences nécessaires pour garantir un ensemble varié d'expertise et de perspectives.

Tout en étant conscients des incertitudes et des défis qui nous attendent, nous entamons l'année 2024 avec détermination et optimisme. Nous nous concentrerons avant tout sur la mise en œuvre de notre stratégie de manière à créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires et nos parties prenantes.

Dimitri Papalexopoulos
Président du CA

Entretien avec le Président du Comité Exécutif du Groupe



Nos investissements ciblés dans des marchés attractifs, l'accélération de la commercialisation de nouveaux produits verts et l'utilisation accrue des technologies numériques et innovantes sont les principaux piliers de notre stratégie et la clé de notre solide performance en 2023.

Marcel Cobuz
Président du Comité Exécutif du Groupe

Pouvez-vous nous donner une vue d'ensemble des performances de TITAN en 2023 ?

2023 a été une nouvelle année faste à laquelle tous nos collaborateurs ont contribué. Nous avons démontré notre agilité à créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes, à maintenir une dynamique positive et à surpasser le marché grâce à nos performances solides en matière de prix et de coûts. Les ventes du Groupe ont progressé de 11,6% pour atteindre 2 547,0 millions d'euros, tandis que l'EBITDA a enregistré une croissance exceptionnelle de 63,1% pour atteindre 540,3 millions d'euros. Nous avons continué à investir dans l'entreprise, avec des dépenses d'investissement (CapEx) s'élevant à 224 millions d'euros, en nous concentrant sur les granulats, le béton prêt à l'emploi, l'énergie, la numérisation et la logistique. Le retour sur le capital moyen investi (ROACE), qui mesure véritablement la création de valeur sur le long terme, a atteint 16,9%.

La croissance non organique s'est également poursuivie par le biais d'acquisitions et de partenariats dans de nouvelles activités de pouzzolane en Grèce et en Turquie ainsi que par des investissements dans des activités de granulats et dans des start-ups GreenTech.

Ce dont nous sommes encore plus fiers, c'est le fait que le Groupe TITAN a accueilli plus de 1000 nouveaux employés en son sein. En outre, notre performance en matière de sécurité, la meilleure de sa catégorie, et notre leadership en termes d'ESG, se sont améliorés l'an dernier. Nous avons réduit nos émissions directes de CO₂ de 10% par rapport à 2020. Nos progrès ont été reconnus par les meilleures agences de notation ESG : en 2023, MSCI nous a notamment octroyé la notation « AA » pour la troisième année consécutive et CDP a récompensé notre leadership climatique en nous attribuant un A, la meilleure note possible.

Quels sont les facteurs principaux qui ont contribué à la performance de l'entreprise ?

Tout d'abord, notre principal atout est notre personnel dont la passion, le dynamisme et le dévouement sont une véritable source d'inspiration. Je suis extrêmement reconnaissant de la façon dont chacun contribue à l'efficacité et à la sécurité de nos sites opérationnels, ainsi qu'au service de nos partenaires et clients fidèles sur 25 marchés.

Deuxièmement, la qualité du portefeuille de TITAN, avec des marchés qui continuent de croître, a joué un rôle important dans nos bonnes performances, malgré les turbulences mondiales engendrées par une inflation élevée et la volatilité des marchés de l'énergie. Nous avons fourni des matériaux et des solutions pour de nombreux projets emblématiques et travaux d'infrastructure publique aux États-Unis et en Grèce.

Notre participation à ces projets se double d'investissements importants visant à améliorer notre couverture commerciale, la qualité de nos services et nos voies d'accès au marché. Nos terminaux modernisés de Tampa, en Floride, et de Norfolk, en Virginie, nous permettent d'accroître nos capacités logistiques et de servir nos clients plus efficacement.

Enfin, notre nouvelle stratégie de croissance verte nous donne un nouvel élan et une nouvelle orientation à moyen terme. Elle repose sur trois piliers : des investissements ciblés sur des marchés attractifs, une accélération de la commercialisation de nouveaux produits et solutions écologiques, et l'utilisation de technologies numériques et innovantes pour continuer à moderniser nos opérations, notre chaîne d'approvisionnement et l'expérience de nos clients. En 2023, nous avons reconfirmé notre modèle opérationnel local fort, axé sur la performance, qui permet une exécution rapide de la stratégie tout en se concentrant sur la performance en haut et en bas de l'échelle, avec une entreprise svelte qui ajoute de la valeur aux technologies transformatives.

En quoi notre nouvelle stratégie sous-tend-elle nos objectifs de décarbonation et comment progressons-nous par rapport à ceux-ci ?

Avec plus de 100 initiatives de décarbonation en cours, nous sommes en première ligne des investissements vers la neutralité nette, actifs sur tous les fronts : les carburants et les produits faiblement carbonés, l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables.

Le dernier témoin en date de cette stratégie est la modernisation de notre usine phare de Kamari, en Grèce, qui nous permettra de réduire encore nos émissions de CO₂ de 150 000 tonnes par an, et d'améliorer la capacité de l'usine à utiliser des carburants alternatifs.

Notre offre globale de produits à base de ciment vert est en constante augmentation et représentait 23,4 % de nos volumes de production en 2023. Nos partenariats récents avec des entreprises de dépôts de pouzzolane nous permettront d'offrir à nos clients, tant sur les marchés existants que sur les nouveaux, une gamme plus large de solutions innovantes et faiblement carbonées.

En 2023, nous avons également conclu un contrat d'achat d'électricité à long terme garantissant que 90 % de notre approvisionnement futur en électricité en Grèce proviendra de sources d'énergie renouvelables.

Enfin, conformément à notre engagement en faveur de la neutralité carbone nette d'ici 2050, nos équipes ont lancé cette année le développement d'« IFESTOS », notre projet pionnier de capture du carbone en Grèce, qui représente la plus grande initiative de ce type en Europe, et qui est en partie financé par le Fonds européen pour l'innovation. Capable de capter 20 % des émissions de CO₂ du groupe, IFESTOS soutient également les efforts de transition écologique de la Grèce.

Qu'en est-il de la numérisation et de l'innovation au sens large ? Comment comptez-vous maintenir notre position de leader dans ces domaines ?

L'innovation prend de plus en plus d'importance pour TITAN, et 2023 a marqué une accélération puisque nous avons lancé notre stratégie de Corporate Ventures et que nos premiers investissements dans les solutions de protection côtière, dans les matériaux cimentaires de nouvelle génération et dans le stockage de l'énergie sont déjà une réalité. Comme je suis convaincu que tout le monde peut innover, nous avons également lancé notre « défi d'idéation » interne, une initiative que nos collaborateurs ont accueillie avec enthousiasme, en soumettant plus de 220 idées. Pour la suite, nos efforts d'innovation continueront à se concentrer sur les solutions durables et circulaires, les innovations en matière de matériaux et les nouvelles méthodes de construction. La création de deux centres d'innovation en Grèce et aux États-Unis favorisera les processus conjoints de création de valeur et renforcera notre perspective extérieure, grâce à des partenariats avec des clients, des scientifiques et l'écosystème des jeunes pousses.

Sur le front numérique, nous continuons à exploiter la puissance des données massives et de l'IA, nous optimisons les lignes de production en temps réel et prévoyons les défaillances des équipements tout en pilotant des solutions qui automatisent l'extraction et le traitement des matières premières et prédisent la qualité du ciment avant son utilisation. Notre objectif est de disposer d'un modèle opérationnel entièrement numérisé, orienté vers le client et souple d'ici à 2026 ; la numérisation de notre chaîne d'approvisionnement et de notre logistique client aux États-Unis, qui est presque achevée, nous rapproche d'ailleurs de cet objectif.

TITAN est en pleine transformation. Cela affecte-t-il le cœur même de notre tissu culturel et, si oui, de quelle manière ?

Notre culture est forte, mais comme le monde qui nous entoure change, nous évoluons nous aussi. Avec l'aide de nombreuses personnes et équipes du Groupe, nous nous sommes penchés sur notre raison d'être et nos valeurs. Notre nouvelle déclaration d'intention, « Faire du monde qui nous entoure un lieu de vie sûr, durable et agréable », reflète ce que nous sommes dans le monde d'aujourd'hui : nous sommes des créateurs et des artisans du changement. Nous avons une empreinte internationale et de grandes ambitions, mais nous restons humbles. Nous nous engageons en faveur de pratiques commerciales responsables, de la sécurité et de la durabilité, mais aussi en faveur des générations futures et de l'amélioration de leur qualité de vie.

Notre nouvel élan est étroitement lié à nos valeurs, qui ont été revitalisées de manière à représenter notre comportement de manière plus chaleureuse, plus énergique et plus en phase avec l'époque : « We care » : nous nous soucions de nos collaborateurs, de nos clients, de nos partenaires, de nos communautés et de la planète. « We dare » : nous sommes déterminés, nous considérons les défis comme des opportunités et nous acceptons le changement. « We build to last » : nous gardons un œil sur l'avenir et créons un impact durable. Et « we walk the talk » : nous tenons nos promesses et faisons de notre mieux pour atteindre nos objectifs.

À partir de 2024, cette évolution se reflétera également dans la refonte de notre logo et de nos marques, qui témoigneront toujours de notre histoire, mais d'une manière plus moderne et plus dynamique. Notre nouvel objectif, nos valeurs revitalisées et notre logo redessiné façonneront et refléteront notre identité, qui découle de l'expérience vécue par nos collègues, l'atout le plus précieux de TITAN.

Favoriser l'épanouissement de nos collaborateurs et cultiver leur talent a toujours été et sera toujours une priorité absolue chez TITAN. En 2023, nous avons lancé plusieurs nouvelles initiatives autour de l'apprentissage et avons donné à nos dirigeants les moyens de renforcer l'attention qu'ils portent au développement du personnel. J'ai personnellement multiplié les rencontres informelles avec des dirigeants en début de carrière issus de diverses fonctions au sein du Groupe. Je peux vous assurer que leur passion et leur énergie sont une véritable source d'inspiration pour moi ! Leurs idées neuves et les perspectives différentes qu'ils apportent, ainsi que les nouveaux talents qui ne cessent de nous rejoindre et les connaissances approfondies de notre main-d'œuvre actuelle, aideront TITAN à rester jeune, à relever les défis et à saisir les opportunités qui se présentent à lui.

Aperçu

Un aperçu de notre Groupe, de notre raison d'être et de nos valeurs, ainsi que de notre stratégie. Notre approche de la création de valeur pour nos parties prenantes, notre processus de matérialité et nos partenariats pour un développement durable.

Aperçu	6
Les forces du secteur et les opportunités à venir	8
Plus de 120 années de croissance durable	10
Une entreprise à mission guidée par ses valeurs fortes	11
Présence internationale	14
Notre priorité stratégique : Capturer la « croissance verte »	16
Se concentrer sur le client	20
Encourager l'innovation	24
Les enjeux matériels pour TITAN et ses parties prenantes	26
La création de valeur pour tous	28
Des partenariats pour le développement durable	29



Les forces qui gouvernent notre secteur et les opportunités à venir

TITAN est une entreprise internationale de premier plan active dans le secteur des matériaux de construction et d'infrastructure. Nos équipes animées d'une grande passion s'engagent à fournir les matériaux de construction, les solutions et les services innovants nécessaires à la construction de maisons, de bâtiments et d'infrastructures sûrs et durables, pour que chacun puisse profiter de la vie.



Les besoins en matériaux et solutions de construction restent importants

Face à la demande croissante de logements et d'infrastructures liée à l'urbanisation et à la croissance démographique, nos points forts opérationnels nous permettent d'offrir sans délai des solutions innovantes et durables. Nous donnons à nos clients les moyens de progresser dans la construction, de relever les défis et de saisir les opportunités d'un monde en constante mutation.



Les attentes des clients sont le moteur de l'innovation en matière de produits

Notre approche de l'innovation centrée sur le client nous propulse dans des territoires à la fois familiers et inexplorés de l'industrie de la construction. En accompagnant nos clients dès les premières étapes de la conception de leurs projets, nous acquérons une connaissance inestimable de leurs besoins. Ces connaissances nous permettent de proposer des produits et des services innovants et durables ainsi que des solutions de pointe fondées sur l'intelligence artificielle, garantissant ainsi une efficacité maximale et une expérience client optimisée.

Nous développons nos talents et les capacités de notre organisation afin de pouvoir saisir les opportunités dans un monde dynamique. Cela suppose de donner à nos équipes, sur tous nos marchés, les moyens de progresser aux côtés de TITAN dans un environnement de travail sûr, stimulant, inclusif et équitable.

Riche d'une histoire de plus de 120 années, notre héritage est ancré dans l'innovation et dans un engagement indéfectible en faveur d'une croissance responsable. Nous abordons chaque défi avec un esprit d'entreprise, en nous concentrant sur trois domaines clés : garantir des opérations et des chaînes d'approvisionnement sobres en carbone, assurer la transformation numérique de notre organisation pour une efficacité optimale et fournir des solutions de pointe répondant aux besoins de nos clients.

TITAN emploie plus de 5 700 personnes et possède une présence dans plus de 25 pays, grâce à un réseau de plus de 200 sites opérationnels répartis sur quatre continents. Le Groupe occupe des positions de premier plan aux États-Unis, en Grèce, dans les Balkans et en Méditerranée orientale. Il possède également une joint-venture au Brésil.

Dans un monde qui ne cesse de se complexifier, nous nous adaptons et évoluons en permanence pour répondre aux besoins toujours changeants de la société. En collaboration avec nos parties prenantes, nous nous engageons à développer de meilleures solutions pour construire et accroître la qualité de vie.



Le changement climatique et la raréfaction des ressources plaident en faveur d'une transition vers des solutions durables

Nous transformons notre gamme de produits en vue de relever les défis environnementaux et de contribuer à la construction de villes sûres, résilientes et plus durables. En adoptant des solutions de construction plus durables, plus sobres en carbone et plus circulaires, nous soutenons nos clients dans la mise en œuvre de pratiques de construction plus durables et dans la réalisation de leurs engagements environnementaux. Grâce à cette approche, nous parvenons à réaliser nos objectifs climatiques ambitieux, fondés sur des données scientifiques, qui visent à créer un monde zéro émission nette et respectueux de la nature, en accord avec un réchauffement de 1,5°C.



Les entreprises doivent aborder les questions ESG de manière globale tout au long de la chaîne de valeur

Nous abordons la durabilité dans une perspective holistique, tant au sein de notre organisation qu'à l'extérieur. Tout en offrant un portefeuille de produits plus durables avec des performances exceptionnelles tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction à la livraison au client, nous améliorons continuellement nos performances ESG, en accord avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. En parallèle, nous encourageons les partenaires de notre chaîne d'approvisionnement à adhérer à nos critères de durabilité mais aussi aux critères ESG que nous appliquons à nos fournisseurs.

Plus de 120 années de croissance durable

Poussés par notre esprit d'entreprise et notre engagement sans faille en faveur d'une croissance durable, nous nous sommes développés au-delà de nos racines grecques, dans de nouvelles zones géographiques et vers de nouveaux horizons.

NOTRE CROISSANCE DEPUIS 1902

1902

Création de TITAN Cement avec l'ouverture de la première cimenterie à Elefsina, en Grèce. Il s'agit de la première unité de production de ciment en Grèce.

1912

Cotation à la Bourse d'Athènes

1951-1957

Croissance rapide des exportations, qui représentent durant cette période plus de 50% des ventes de la société et près de la moitié du total des exportations de ciment depuis la Grèce

FONDATEURS 1902 - 1960

1976

Quatrième cimenterie à Kamari, près d'Athènes

1968

Troisième cimenterie à Drepano, Patras

1962

Deuxième cimenterie à Thessalonique

CROISSANCE EN GRÈCE 1960 - 1990

1999

Beni Suef, Égypte (joint-venture à 50%)

2000

100% de Roanoke, Virginie et Pennsuco, Floride, États-Unis

2007

Investissement de type « greenfield », usine d'Antea, Albanie

2008

50% d'Adocim, en Turquie (joint-venture) et 100% de Beni Suef et APPC, Égypte

2018

75% d'Adocim, Turquie

2019

Titan Cement International S.A. devient la société mère du Groupe TITAN et est admise à la cotation sur Euronext Brussels, Euronext Paris et à la Bourse d'Athènes.

EXPANSION INTERNATIONALE 1990 - 2023

1992

60% dans Roanoke Cement, Virginie, États-Unis

1998

Cementarnica Usje, Macédoine du Nord

2002

Kosjeric, Serbie & Alexandria PPC (APPC), Égypte (joint-venture à 50%)

2003

Zlatna Panega, Bulgarie

2010

Usine de Sharr, Kosovo

2016

50% dans Cimento Apodi, Brésil (joint-venture)

2023

Augmentation de la capacité des terminaux de Tampa et Norfolk, États-Unis

Aegean Perlites (joint-venture)

Création d'un fonds de capital-risque

Une entreprise à mission guidée par ses valeurs fortes

Chez TITAN, nous avons toujours agi dans le but de protéger et d'améliorer la vie. Afin de mieux refléter notre évolution au fil des années, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les travailleurs de l'ensemble du Groupe pour reconnaître ces progrès et articuler notre raison d'être et nos valeurs d'une manière nouvelle, moderne et authentique qui continue de trouver ses racines dans notre cœur même. Parallèlement, nous avons modernisé notre logo et notre identité visuelle afin de les aligner sur cette évolution.

L'expression de la raison d'être de TITAN et la revitalisation de ses valeurs ont constitué un trajet collaboratif impliquant des équipes de différentes régions et de différents segments de l'organisation. Une combinaison d'ateliers, d'enquêtes et d'entrevues riches en découvertes a permis de rassembler une sagesse collective et des perspectives diverses.

Raison d'être et valeurs

Notre objectif, à savoir « Faire du monde qui nous entoure un lieu de vie sûr, durable et agréable », reflète nos valeurs et nos aspirations fondamentales; il incarne aussi le « pourquoi » général et profond qui sous-tend toutes nos démarches : faire du monde un meilleur lieu de vie.

La déclaration d'intention de TITAN trouve un juste équilibre entre l'humilité et l'ambition, la définition de la raison d'être de notre entreprise, la manière inclusive dont elle fonctionne, ainsi que les solutions novatrices qu'elle apporte au monde qui nous entoure.

Nos valeurs, à savoir « Nous faisons attention », « Nous osons », « Nous construisons pour durer », « Nous joignons le geste à la parole », reflètent nos comportements au quotidien et nous guident dans l'accomplissement de notre mission. Elles nous rapprochent, elles favorisent la confiance et elles créent des liens avec les membres de nos équipes, avec nos communautés, nos partenaires et nos clients. (Voir la page 12 pour en savoir plus sur notre objectif, notre mission et nos valeurs.)

Logo TITAN

Notre logo retravaillé intègre l'histoire de l'entreprise tout en restant proche du design du logo précédent. Il reflète la stratégie du Groupe qui allie dynamisme, innovation et développement durable. Le nouveau slogan « Construire ensemble un monde meilleur » est à la fois complet et en résonance avec notre objectif remanié.

Notre approche a nécessité une modernisation aussi bien de l'emblème que du logo. Avec un emblème en forme de globe, en référence à notre planète, nous soulignons à la fois la présence internationale du Groupe et la préoccupation de TITAN pour la planète. La palette de couleurs souligne notre engagement en faveur de pratiques commerciales durables et de l'avenir des matériaux et des solutions de construction.

La raison d'être et les valeurs de TITAN se veulent des catalyseurs influents pour favoriser l'engagement, établir la confiance, renforcer ce qui nous différencie et guider le développement de notre Stratégie 2026, axée sur une croissance verte et durable. (Voir la page 16 pour en savoir plus sur notre stratégie.)



Notre raison d'être et nos valeurs

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Faire du monde qui nous entoure
un lieu de vie sûr, durable et agréable

La déclaration d'intention de TITAN souligne notre capacité à contribuer positivement à la société et à améliorer la vie des personnes; elle incarne aussi l'essence même de notre mission :

Notre mission

TITAN a pour mission de fournir les matériaux de construction, les solutions et les services innovants nécessaires à la construction de maisons, de bâtiments et d'infrastructures sûrs et durables, pour que chacun puisse profiter de la vie.

Nous abordons chaque défi avec un esprit d'entreprise, en nous concentrant sur trois domaines clés : garantir des opérations et des chaînes d'approvisionnement sobres en carbone, assurer la transformation numérique de notre organisation pour une efficacité optimale, et fournir des solutions de pointe répondant aux besoins de nos clients.

Aux côtés de toutes nos parties prenantes, nous nous engageons à développer de meilleures solutions pour construire et accroître la qualité de vie.

Nous agissons chaque jour avec intégrité, empathie et responsabilité environnementale afin de construire un avenir meilleur pour tous.



NOS VALEURS

Les quatre valeurs fondamentales qui constituent le fondement de notre culture sont les suivantes :



Nous faisons attention

Pour nous, l'attention n'est pas qu'un simple mot ; c'est une responsabilité qui détermine la manière dont nous nous engageons dans le monde qui nous entoure et l'éthique qui guide chacune de nos actions.

Nous faisons attention à :

- Nos collaborateurs
- Nos clients
- Nos communautés et l'environnement



Nous osons

Les défis et les objectifs ambitieux ne nous découragent pas, ils nous dynamisent.

Nous osons :

- Accomplir des tâches exigeantes
- Être francs
- Innover
- Apprendre



Nous construisons pour durer

Nous sommes convaincus que le véritable succès repose sur une valeur durable.

Construire pour durer, c'est aussi :

- Une vision à long terme, à moyen terme et à court terme
- Le travail d'équipe et la collaboration
- L'amélioration constante



Nous joignons le geste à la parole

Toutes nos actions sont guidées par une conviction simple mais puissante : les actes en disent plus long que les mots.

Cette valeur s'appuie sur trois éléments :

- Nous fournissons des résultats
- Nous incarnons nos valeurs
- Nous tenons nos promesses



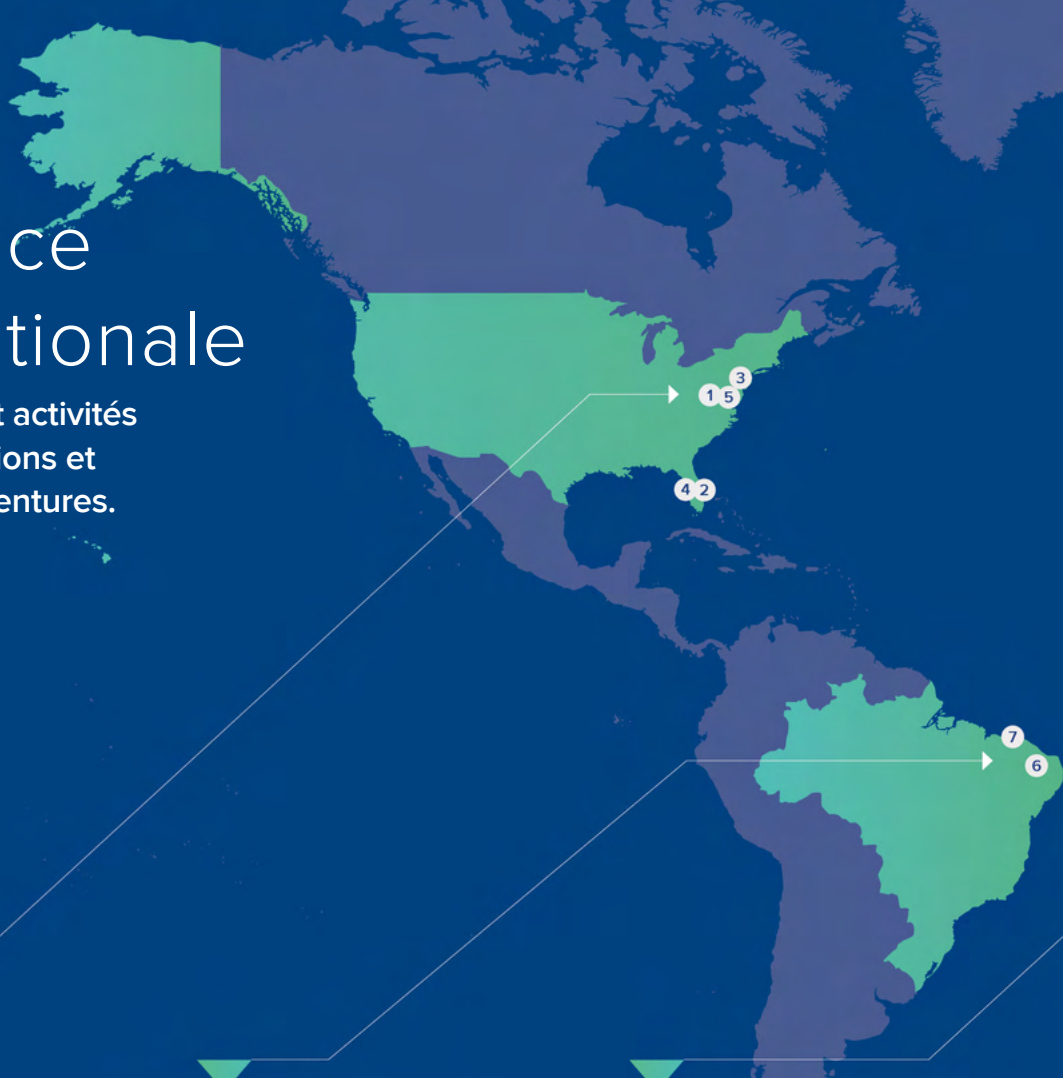
Aéroport de Thessalonique « Makédonia », Grèce.
© Fraport Grèce & INTRAKAT SA / Nikos Daniilidi



Dôme de Tampa, États-Unis

Présence internationale

Performances et activités dans quatre régions et dans nos joint-ventures.



ÉTATS-UNIS

CIMENTERIES INTÉGRÉES

- 1. Roanoke, Virginie
- 2. Pennsuko, Floride

TERMINAUX

- 3. Essex Port Newark
- 4. Tampa Port Complex
- 5. Norfolk Chesapeake

2 cimenteries intégrées **8** carrières

82 usines de béton prêt à l'emploi **3** terminaux d'importation

8 usines de blocs de béton **4** usines de traitement des cendres volantes¹

Principaux produits/principales activités



Ventes

€1 476,9m

EBITDA

€295,9m

Actif

€1 347,5m

1. Chiffres comprenant 1 site au Canada

BRÉSIL (JOINT-VENTURE)

CIMENTERIE INTÉGRÉE

- 6. Quixere
- ### USINE DE BROYAGE
- 7. Pecem

1 cimenteries intégrées **1** usine de broyage de ciment

4 carrières **4** usines de béton prêt à l'emploi

Principaux produits/principales activités



GRÈCE ET EUROPE OCCIDENTALE

CIMENTERIES INTÉGRÉES

- 8. Thessalonique
- 9. Kamari
- 10. Patras

TERMINAUX

- 12. Marseille, France
- 13. Venise, Italie
- 14. Hull, Royaume-Uni

USINE DE BROYAGE

- 11. Elefsina

3 cimenteries intégrées **1** usine de broyage de ciment

26 carrières² **31** usines de béton prêt à l'emploi

3 terminaux d'importation **1** usine de mortier sec **2** installations de préparation de combustibles

Principaux produits/principales activités



Ventes

€407,8m

EBITDA

€64,7m

Actif

€935,8m

2. Chiffres comprenant Aegean Perlites S.A. en Grèce



Principaux produits/principales activités

-  Ciment
-  Béton prêt à l'emploi
-  Granulats
-  Mortiers secs
-  Blocs de construction
-  Cendres volantes
-  Gestion des déchets et combustibles alternatifs
-  Production cimentière et technologies

EUROPE
DU SUD-EST

CIMENTERIES
INTÉGRÉES

- 15. Kosjerić, Serbie
- 16. Zlatna Panega, Bulgarie
- 17. Sharr, Kosovo
- 18. Usje, Macédoine du Nord
- 19. Antea, Albanie

5 cimenteries intégrées	21 carrières
5 usines de béton prêt à l'emploi	1 installation de préparation de combustibles

Principaux produits/principales activités



Ventes

€422,4m

EBITDA

€146,6m

Actif

€526,7m

MÉDITERRANÉE
ORIENTALE

CIMENTERIES
INTÉGRÉES

- 20. Tokat, Turquie
- 21. Alexandrie, Egypte
- 22. Beni Suef, Egypte

USINE DE
BROYAGE

- 23. Marmara, Turquie

TERMINAL

- 24. Samsun Port, Turquie

3 cimenteries intégrées	1 usine de broyage de ciment
14 carrières	6 usines de béton prêt à l'emploi
1 terminaux d'importation	2 installation de préparation de combustibles

Principaux produits/principales activités



Ventes

€239,9m

EBITDA

€33,2m

Actif

€401,4m

Notre priorité stratégique : Capturer la croissance verte

Au travers de notre stratégie de croissance axée sur le client, nous avons pour ambition de devenir le premier fournisseur de matériaux et de solutions de construction écologiques sur tous les marchés où nous sommes présents, en apportant de la valeur à long terme à nos parties prenantes et en contribuant à un monde plus sûr, plus durable et plus agréable à vivre.

Au cours de ses 120 années d'existence, le Groupe TITAN s'est forgé de solides positions sur le marché, avec des opérations intégrées qui s'appuient sur un solide réseau de flux de transactions et d'actifs locaux permettant d'offrir un service de qualité supérieure à la clientèle. Dans le contexte de la transition mondiale vers des émissions nettes nulles, le Groupe TITAN est prêt à tirer parti des tendances régionales uniques qui se dessinent sur ses marchés. En s'appuyant sur sa gamme unique de produits et de compétences, TITAN est bien placé pour exploiter ces nouvelles opportunités de croissance.

Nous prévoyons une croissance saine à moyen terme de la demande de ciment, de béton prêt à l'emploi et de granulats sur la plupart de nos marchés. Aux États-Unis, cette demande est principalement alimentée par une démographie vigoureuse, le financement public des infrastructures et le déficit de logements. Les fonds de relance, combinés à la volonté de rénovation, d'efficacité énergétique et de mise en œuvre de grands projets d'infrastructure, sont les principaux facteurs de croissance en Grèce, tandis que l'urbanisation et le déploiement d'infrastructures stimulent la demande sur les marchés de l'Europe du Sud-Est.

Outre les marchés développés des États-Unis et de l'Europe, les marchés de Méditerranée orientale bénéficient également de la dynamique insufflée par les infrastructures, associée à la croissance démographique et à l'urbanisation, grâce aux financements publics et aux effets multiplicateurs de l'économie.

En outre, l'augmentation de la demande de matériaux à faible intensité de carbone et de solutions numériques sur les marchés développés est porteuse d'opportunités de croissance significatives. Cette tendance est alimentée par des politiques de marchés publics plus soucieuses de l'environnement et par de grands clients qui fixent de manière proactive des objectifs volontaires de réduction des émissions et recherchent des solutions de construction écologiques et circulaires. L'Europe présente un potentiel considérable d'investissements dans la décarbonation, en particulier dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. De même, les États-Unis proposent d'importantes opportunités à moyen terme grâce à leurs initiatives de croissance durable, comme la loi sur la réduction de l'inflation (Inflation Reduction Act, IRA).

En ce qui concerne notre exposition aux marchés émergents, malgré une certaine volatilité macroéconomique cyclique, les perspectives de croissance à long terme demeurent solides. Cet optimisme s'appuie sur des tendances démographiques favorables et un potentiel de croissance important pour les matériaux de construction dans ces régions.

Dans ce contexte, le Groupe TITAN est déterminé à mener à bien sa stratégie axée sur la croissance, qui met l'accent sur l'excellence opérationnelle, la décarbonation de son portefeuille et la mise en œuvre de technologies numériques pionnières, tout en offrant une expérience client supérieure afin de répondre au mieux aux besoins en constante évolution de ses clients à l'aide de matériaux de construction uniques.





NOTRE STRATÉGIE 2026 S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE GRANDES PRIORITÉS STRATÉGIQUES :

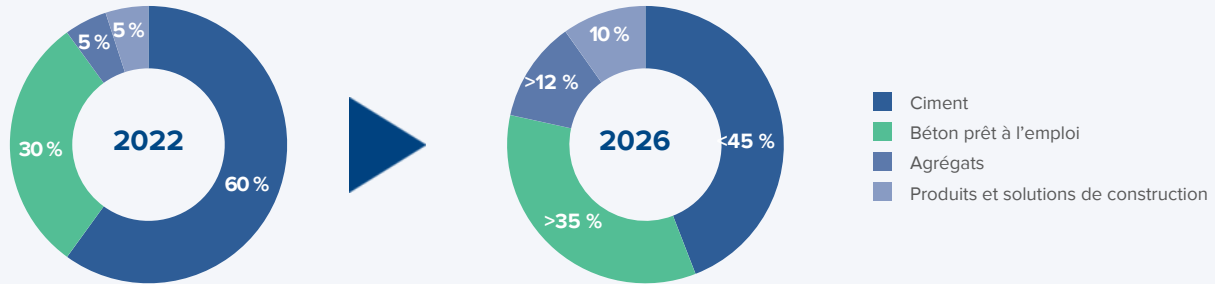
- 1 **S'attacher à développer nos positions attrayantes aux États-Unis et en Europe**
- 2 **Accélérer les nouveaux produits et solutions écologiques**
- 3 **Exploiter le potentiel de croissance du numérique et des nouvelles technologies**
- 4 **Permettre l'exécution de la stratégie au moyen d'un modèle opérationnel local, axé sur les performances et fondé sur les talents**

1 Développer nos positions attrayantes aux États-Unis et en Europe

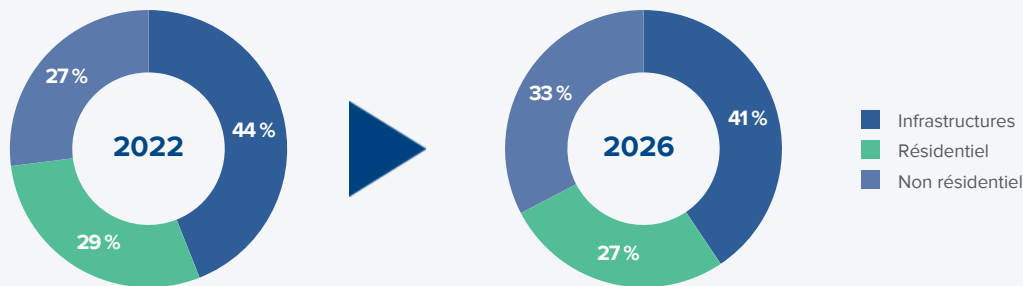
TITAN entend saisir les opportunités de croissance verte sur ses marchés existants, en particulier aux États-Unis et en Europe, où la société jouit de solides positions locales. Nous prévoyons de concrétiser cette priorité en investissant dans l'expansion des capacités, l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout et l'intégration de la chaîne de valeur, ce qui implique le développement de nos activités dans le domaine des granulats, du béton prêt à l'emploi et des produits de construction en aval, à la fois de manière organique et par le biais d'acquisitions ciblées. Les terminaux américains à plusieurs produits de Norfolk et de Tampa, situés à proximité d'importants projets d'infrastructure, l'investissement dans des centrales mobiles de béton prêt à l'emploi aux États-Unis pour desservir des projets de grande envergure mais éloignés, et l'acquisition de carrières de granulats en Grèce sont autant d'exemples d'investissements cruciaux qui aideront le Groupe TITAN à tirer parti de la croissance prévue du marché. Nous travaillons en outre activement à nous rapprocher de nos clients, en proposant des solutions ciblées pour chaque segment de marché. Il s'agit notamment de bétons spéciaux pour des immeubles de grande hauteur à Miami, et de l'offre de produits intégrés (béton prêt à l'emploi, granulats recyclés, produits spéciaux) pour de grands projets tels que l'Ellinikon en Grèce (une initiative révolutionnaire de réaménagement urbain située sur les terrains historiques de l'ancien aéroport international Ellinikon à Athènes).

L'objectif à moyen terme de TITAN consiste à accroître la part des granulats et du béton prêt à l'emploi dans les ventes totales et à faire en sorte que les ventes liées aux infrastructures représentent plus de 40% des recettes totales.

Ventes par segment d'activité^{1,2}



Ventes par segment d'utilisateurs finaux^{1,2}



1. Estimations de la Société pour les ventes à des tiers.
2. Sur la base des résultats de 2022.

2

Accélérer les nouveaux produits et solutions écologiques

Le Groupe TITAN entend doubler ses ventes de produits à faible teneur en carbone d'ici 2026. Pour y parvenir, une part importante de nos dépenses d'investissement sera allouée à des initiatives liées à la décarbonation de la production de clinker et à la production de ciment à faible teneur en carbone (ciment vert). En outre, des investissements importants seront consacrés au développement de produits cimentiers spécialisés ainsi qu'à l'approvisionnement et à l'utilisation de matériaux cimentiers complémentaires, ce qui renforcera notre engagement en faveur des pratiques durables.

TITAN a déjà sécurisé l'accès à d'importantes réserves de pouzzolane, un matériau cimentier qui peut remplacer une grande partie du clinker dans le ciment. En outre, la société prévoit de construire le plus grand projet de capture du carbone en Europe dans son usine de Kamari, en Grèce, à la suite de l'octroi d'une subvention du Fonds pour l'innovation de l'Union européenne. Lorsqu'il sera achevé, vers la fin de la décennie, ce projet approvisionnera nos marchés en Europe avec plus de 3 millions de tonnes de ciment sans carbone et réduira l'empreinte carbone du Groupe de 20%.

3

Exploiter le potentiel de croissance du numérique et des nouvelles technologies

TITAN a déployé avec succès des solutions numériques et d'IA pour améliorer la performance opérationnelle au niveau de la fabrication et de la logistique (consommation d'énergie, débit, fiabilité, qualité des produits, optimisation de la chaîne d'approvisionnement) et améliorer l'expérience des clients.

TITAN, qui a développé une expertise approfondie et de solides compétences en matière d'opérations basées sur les données et d'IA, a pour ambition de numériser toutes les opérations de fabrication de ciment et la logistique du béton prêt à l'emploi d'ici 2026. Nous développons également de nouveaux modèles de services numériques et nous avons lancé notre première activité numérique, CemAI, qui propose des services de maintenance numérique. Outre la transformation numérique, le Groupe étudie plusieurs autres nouvelles technologies pour améliorer sa performance et l'expérience client, notamment des ciments mélangés avec de nouveaux matériaux cimentiers (par exemple, des argiles calcinées), des solutions d'impression 3D et des systèmes modulaires de récupération de la chaleur résiduelle pour convertir la chaleur du four en électricité et réduire ainsi les émissions du Scope 2 de 20%.

TITAN a par ailleurs lancé une entité spécialisée dans le capital-risque d'entreprise afin d'explorer les possibilités de partenariats et d'investir dans des start-ups qui développent des technologies et des solutions prometteuses pour l'industrie des matériaux de construction de demain.



Tirana Garden Building, Albanie

4

Permettre l'exécution de la stratégie au moyen d'un modèle opérationnel local, axé sur les performances et fondé sur les talents

Nous accélérons la mise en œuvre de notre stratégie dans les régions où nous sommes présents, en nous appuyant sur un modèle opérationnel robuste, décentralisé et axé sur les performances, avec le soutien d'un centre d'entreprise à valeur ajoutée et d'une discipline rigoureuse en matière d'allocation de capital, tout en continuant à développer de nouvelles compétences et des talents spécifiques dans l'ensemble de l'organisation.

Le Groupe TITAN s'est engagé à atteindre toute une série d'objectifs financiers et opérationnels ambitieux qui assureront des rendements supérieurs à ses actionnaires.

TITAN vise une croissance de ses ventes pour atteindre 3 milliards d'euros, sous l'effet de contributions à la fois organiques et complémentaires. Le Groupe s'attend à une croissance disproportionnée de l'EBITDA de plus de 10% par année, tout en visant un bilan solide caractérisé par un moindre effet de levier, une augmentation du rendement du capital et une politique de rémunération progressive des actionnaires. Dans le même temps, le Groupe continuera à mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle, avec pour objectif de réduire les émissions nettes spécifiques de CO₂ de 30% par rapport aux niveaux de 1990, de doubler la quantité de produits à faible teneur en carbone et de numériser entièrement la fabrication du ciment et la logistique du béton prêt à l'emploi.

OBJECTIFS 2026

Ventes

€3bn

Croissance de l'EBITDA (par an)

>10%

ROACE

>12%

BPA

>3€/action

Ratio d'endettement

1,5x-2x

Portefeuille de produits verts

>40%

Émissions directes nettes
spécifiques de CO₂
(par produit cimentier)

<550kg/t

Numérisation de la fabrication du
ciment & logistique du béton prêt
à l'emploi

100%

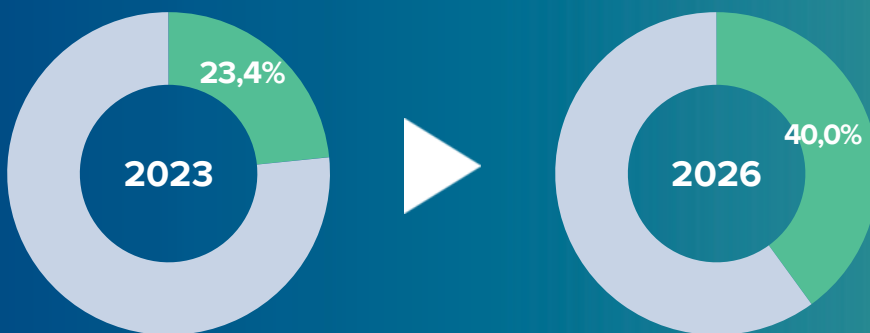
Se concentrer sur le client

Nous visons une croissance centrée sur le client tout en augmentant le volume des solutions écologiques, en réponse à la demande croissante des clients pour des produits respectueux de l'environnement. Nous fournissons les matériaux de construction et les solutions de construction innovantes indispensables à un monde plus durable et neutre en carbone.

Afin de gérer ces changements, nous prévoyons d'augmenter le pourcentage de produits cimentiers à faible intensité de carbone de 23,4 % à 40,0 % d'ici à 2026.

PASSAGE À UN PORTEFEUILLE DE PRODUITS PLUS ÉCOLOGIQUE

Produits à faible intensité de carbone au moins 25% de moins que l'OPC de référence¹



Produits à faible intensité de carbone au moins 25% de moins que l'OPC¹


1. Rapport clinker/ciment OPC de référence : 95% Émissions brutes du Scope 1 spécifiques au clinker : chiffre GNR moyen sur la base des données 2020.



Août 2023

Nouvelle offre de produits cimentiers sur le marché

Réserves de pouzzolane à long terme garanties, essentielles pour la production de produits cimentiers et la décarbonation de notre empreinte.

 **AEGEAN PERLITES SA**



Juillet 2023

Préparer les futurs matériaux zéro carbone

Investissements dans la capture et le stockage du carbone en Grèce, 3 millions de tonnes de ciment zéro carbone².

iFESTOS

 **Funded by the European Union**
Emissions Trading System
Innovation Fund

RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS DES CLIENTS

Nous anticipons et prenons en compte de manière proactive les besoins de nos clients en leur proposant des matériaux et des solutions innovants, résistants et économiques. Notre objectif consiste à minimiser l'empreinte carbone associée aux bâtiments et aux infrastructures tout au long de la chaîne de valeur de la construction. En tant que fournisseur privilégié, nous nous engageons à fournir un portefeuille de produits plus respectueux de l'environnement et plus diversifié en proposant des ciments à plus faible intensité de carbone dans toutes nos activités.

Parallèlement, nous accélérons le déploiement et l'adoption de technologies numériques de pointe. Notre objectif : devenir le choix numéro un de nos clients dans chaque segment de marché que nous desservons, en veillant à rester à la pointe de la qualité, de l'innovation et de la durabilité.

Aux États-Unis, une analyse approfondie du marché a abouti à l'offre de nouvelles gammes de produits en phase avec les besoins modernes des tendances en matière de construction.

UN EXEMPLE DU MARCHÉ AMÉRICAIN

**Fournir de nouveaux produits béton à haute performance,
en apportant une solution globale au client.**



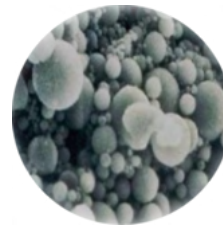
« GREENCRETE » (BÉTON VERT)

Solution béton à faible intensité de carbone. Jusqu'à 70 % de réduction des émissions de CO₂ par rapport au béton standard



ESPACEMENT ÉTENDU DES JOINTS

Conçu pour des sols ultraplats permettant de faciliter l'utilisation de la robotique



ANTI-MICROBIEN

Prévient la corrosion et l'accumulation de bactéries dans les eaux pluviales, l'eau potable et les installations médicales



BÉTON MARIN

Anti-affaissement et résistance accrue à la corrosion pour les digues, les parcs éoliens offshore, etc.



TRÈS HAUTE PERFORMANCE

L'urbanisation résiliente nécessite un béton de plus de 850 kg/cm² pour une meilleure durabilité

PRIORITÉ AU CLIENT EN ACTION

Nous améliorons constamment notre portefeuille afin de répondre à l'évolution des exigences de nos clients. Cela suppose non seulement d'élargir notre gamme de produits spécialisés, mais aussi de développer des solutions intégrées conçues pour des projets à grande échelle comme l'« Ellinikon », un grand projet de développement urbain à l'emplacement de l'ancien aéroport international d'Ellinikon à Athènes, en Grèce. En outre, par le biais d'investissements visant à moderniser nos capacités logistiques, nous répondons efficacement aux besoins complexes et variés de nos clients.



Offres spécialisées pour habitats collectifs

- Tours de logements résidentiels
- Suite au projet Sunny Isle, TITAN Florida RMC a assuré les fondations du Waldorf Astoria avec le groupe Keller
- Produits spécialisés avec du béton à très haute performance
- Solutions personnalisées pour répondre aux exigences de performance les plus strictes



Produits intégrés pour les infrastructures

- Accord avec "Lamda Development" pour l'installation à "The Ellinikon" d'une centrale BPE à la pointe de la technologie permettant la production de tous les types de béton
- Soutien au client avec l'ensemble de la gamme de produits spécialisés nécessaires au projet
- Réduction des émissions de CO₂ dues au transport, réduction de la consommation d'énergie, recyclage de l'eau à 100%



Améliorer nos voies d'accès au marché

- Augmenter la capacité des terminaux de Titan America
- Augmenter la capacité de chargement pour les matériaux cimentaires à faible teneur en carbone
- Répondre à la demande croissante de solutions durables, tout en offrant au marché des services de chargement haut de gamme

SE CONCENTRER SUR LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS AVEC DES PRODUITS ET DES SOLUTIONS

Les projets suivants constituent des exemples marquants de notre approche intensive visant à servir nos clients et à proposer plus qu'un simple produit.

Nous agissons chaque jour avec intégrité, empathie et responsabilité environnementale afin de construire un avenir meilleur pour tous.



Ligne 4 du métro d'Athènes, Grèce

Actuellement l'un des plus grands projets d'infrastructure dans toute l'UE, attribué à INTERBETON, en raison de ses performances sur la ligne 3 du métro.

- Grand projet d'infrastructure pour la nouvelle ligne 4 du métro, comprenant plusieurs stations de métro à Athènes; c'est l'un des plus grands projets d'infrastructure en Europe
- Le métro d'Elliniko a confié le projet à INTERBETON
- Approvisionnement constant et difficile en béton de haute qualité
- Combinaison de services encadrés dans le temps avec de nombreux points de distribution simultanés



Aéroport international d'Athènes

INTERBETON ouvre la voie à des applications en béton hautes performances.

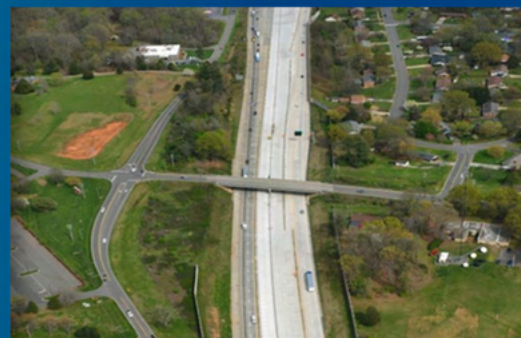
- Projet d'infrastructure pour la construction d'une nouvelle aire de trafic et de nouveaux bâtiments pour l'agrandissement de l'aéroport
- Client : INTRAKAT
- Antaeus - Béton à haute performance
- Produit sur mesure pour une mise en œuvre rapide du béton, une résistance, une durabilité et des propriétés rhéologiques



Centrale nucléaire El Dabaa, Égypte

Ce projet devrait stimuler l'économie et le développement industriel du pays.

- Infrastructure : Première centrale nucléaire (4,8GW) à El Dabaa, Gouvernorat de Matrouh, en Égypte
- Détenue et exploitée par la Nuclear Power Plant Authority (NPPA) de la République arabe d'Égypte
- Ciment Portland ordinaire et résistant aux sulfates
- Livraison simultanée aux trois principales entreprises de construction et au CMR sur le site, dans le respect des délais stricts



Échangeur I-40/I-77, États-Unis

Un élément essentiel du réseau routier de Caroline du Nord confié à Roanoke Cement.

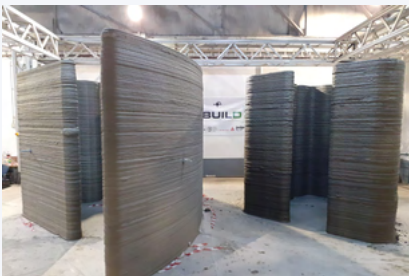
- Infrastructure : Rues et autoroutes - Le réseau routier de la Caroline du Nord
- Client : Lane Construction, l'un des plus grands entrepreneurs des États-Unis
- Projet de revêtement en béton inter-États à faible teneur en carbone
- Les équipes Ciment et BPE ont prescrit le premier revêtement en béton à faible teneur en carbone dans l'est des États-Unis et s'efforcent d'élargir le portefeuille de produits décarbonés

Encourager l'innovation

Sur plusieurs décennies, le parcours de TITAN en matière d'innovation est jalonné d'avancées révolutionnaires dans le domaine de la fabrication. Nous restons dévoués à l'excellence et à la promotion de l'innovation par le biais de collaborations avec les universités, les startups, les industries et les parties prenantes, pour transformer la façon dont nous construisons.

En mettant l'accent sur la durabilité et la pérennité dans la construction, TITAN reconnaît les défis en constante évolution que posent les progrès technologiques et les bouleversements de la société. Pour nous, l'innovation est la pierre angulaire qui nous permet de relever ces défis et d'apporter ainsi des avantages tangibles à l'environnement, aux clients et aux parties prenantes.

Innover à travers trois grandes tendances qui transforment notre façon de construire



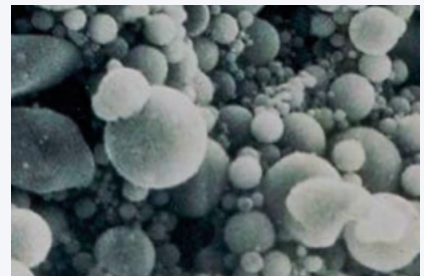
Les nouvelles méthodes et technologies de construction

- Les technologies numériques intelligentes (IA, IoT, modélisation des données du bâtiment)
- Les composants préfabriqués et modulaires
- L'impression 3D



Les solutions durables et circulaires

- Les matériaux écologiques et technologies à haut rendement énergétique
- Les énergies renouvelables et les solutions de stockage de l'énergie
- La capture du carbone, l'hydrogène vert



Les nanotechnologies et les innovations en matière de matériaux

- Les matériaux avancés, offrant des performances, une efficacité et une durabilité accrues
- Les matériaux à base de ciment activés
- Les mortiers conducteurs
- Les nouveaux adjuvants

Notre parcours d'innovation en matière de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC)

Notre quête d'innovation a franchi une étape importante en 2023 lorsque IFESTOS, un projet révolutionnaire de captage du carbone en Grèce, a été sélectionné par la Commission européenne pour la préparation d'une convention de subvention dans le cadre du troisième appel à projets à grande échelle au titre du Fonds européen pour l'innovation. Dans le prolongement de nos projets pilotes CUSC couronnés de succès au cours des années précédentes, IFESTOS, le plus ambitieux projet de ce type en Europe, permettra à TITAN d'accélérer à la fois son processus de décarbonation et la transition écologique du secteur, et contribuera de manière substantielle à faire connaître la technologie de captage du carbone sur l'ensemble du continent. IFESTOS prévoit la construction d'une installation de captage du carbone à grande échelle sur le site phare de TITAN, à savoir l'usine de Kamari, près d'Athènes. Cette installation permettra de décarboner la production de ciment et de proposer des matériaux de construction écologiques et innovants. La demande en la matière ne cesse de croître et constitue un levier essentiel pour la création d'un environnement bâti durable et respectueux du climat. Le projet est destiné à faire partie d'un écosystème de projets combinant des

sites de captage du carbone avec des infrastructures de transport et de stockage.

L'hydrogène vert

H2CEM est le seul projet du secteur du ciment à avoir été approuvé dans le cadre du deuxième projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) « Hy2Use », au terme d'une évaluation rigoureuse par la Commission européenne, pour des activités liées à la recherche et à l'innovation, au premier déploiement industriel et à la construction d'infrastructures pertinentes dans la chaîne de valeur de l'hydrogène. Dans le but de favoriser le remplacement des combustibles fossiles par de l'hydrogène vert et d'autres combustibles d'origine durable, H2CEM prévoit la production d'hydrogène vert par électrolyse, alimentée par des sources d'énergie renouvelables, dans les cimenteries TITAN en Grèce. H2CEM comprend une démonstration, à l'échelle industrielle, de l'utilisation de l'hydrogène comme principal combustible pour la production de clinker.

La production industrielle de nouveaux produits à faible intensité de CO₂ (argiles calcinées)

Les argiles calcinées : après avoir dressé une carte détaillée des ressources disponibles à proximité de nos opérations, nous avons procédé avec succès à l'activation thermique de matériaux argileux disponibles localement à l'échelle industrielle dans l'usine de Patras, en Grèce, ce qui a permis d'obtenir des performances équivalentes à celles du ciment conventionnel, avec une réduction des émissions de CO₂ pouvant atteindre 30%. Alors que des tests approfondis sur la durabilité à long terme du béton sont actuellement en cours, nous sommes prêts à proposer de nouveaux matériaux à base de ciment dans le cadre de nos solutions durables à faible intensité de carbone.

L'impression 3D

Nous avons imprimé la première structure en béton en Grèce, à l'aide de la toute première imprimante à béton 3D entièrement fabriquée en Grèce, à l'usine d'Elefsina de TITAN. Aux côtés de nos partenaires du projet de recherche 3BUILD, nous avons mené à bien quatre années d'essais en laboratoire et à l'échelle pilote pour développer le prototype d'imprimante 3D et l'encre d'impression innovante, basée sur un mélange de ciment hautement optimisé. Dans le même temps, nous avons procédé à une démonstration d'impression en taille réelle aux États-Unis, en faisant appel à des imprimantes commerciales et à des solutions d'impression internes.

Encourager une culture de l'innovation au sein de TITAN

TITAN encourage activement une véritable culture de l'innovation au sein de ses opérations, en créant un environnement propice à la créativité et à la collaboration, de façon à progresser en permanence.



Concours d'idées

En 2023, nous avons organisé notre tout premier concours d'idées en interne, destiné à faire émerger de nouveaux concepts visant à améliorer la vie quotidienne de nos collaborateurs et de nos clients. Fondé sur le principe que « tout le monde peut innover » chez TITAN, ce concours a généré 220 idées proposées par des collaborateurs du monde entier, couvrant tous les domaines dans lesquels une organisation peut innover, notamment au niveau des produits et des services à la notoriété de la marque et à l'expérience du client, de la fabrication et d'autres processus commerciaux fondamentaux, de l'environnement de travail et du ressenti des employés. Les idées soumises allaient de solutions susceptibles de renforcer la position de TITAN, en tant qu'employeur de choix et fournisseur privilégié, à des solutions de sécurité de nouvelle génération ainsi qu'à de nouveaux produits qui soutiennent la stratégie de durabilité environnementale du Groupe et qui enrichissent son portefeuille de construction intelligente.

Une initiative de capital-risque de 40 millions d'euros pour investir dans des start-ups de la Contech et de la Greentech

Avec notre initiative de capital-risque, lancée en 2023, nous visons à encourager davantage l'innovation au sein de l'écosystème de la construction, en investissant jusqu'à 40 millions d'euros à moyen terme et en établissant des partenariats qui nous conféreront une exposition précoce aux technologies de rupture et qui soutiendront notre stratégie de croissance. Ces investissements sont en adéquation avec les objectifs de TITAN, à savoir intégrer des produits, des services et des matériaux innovants dans ses opérations et dans ses solutions, stimuler la croissance et renforcer la compétitivité, et accélérer la réalisation de ses ambitions en matière de durabilité et de transformation numérique.



Les enjeux matériels pour TITAN et ses parties prenantes

Nous adhérons aux principes de la double matérialité et de la matérialité dynamique, que nous intégrons dans nos stratégies commerciales afin de favoriser la durabilité à long terme. Ces approches nous guident non seulement dans la prise en compte des implications financières de nos actions, mais aussi dans la compréhension des impacts environnementaux et sociétaux et dans la manière d’y répondre, assurant ainsi une approche globale et avant-gardiste du développement durable.

Dialogue et collaboration avec les parties prenantes

Nous recevons régulièrement des retours d’information de la part de nos parties prenantes, par le biais d’un large éventail de canaux de communication. Notre cadre d’orientation pour l’engagement des parties prenantes fournit les principes directeurs applicables dans toutes les divisions. Nous personnalisons notre approche en fonction des caractéristiques et des besoins des différents groupes de parties prenantes :

Le groupe de parties prenantes	La démarche d’engagement
Les clients	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes de satisfaction des clients • Marketing et consultations techniques • Gestion des réclamations
Les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d’engagement communautaire • Politique de la porte ouverte et forums des parties prenantes, réunions et campagnes de sensibilisation • Bénévolat et actions de collaboration au sein des communautés • Gestion des réclamations environnementales
Les partenaires commerciaux et les fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques du Groupe et Code de conduite pour les achats • Processus de sélection fondé sur des critères ESG
Les employés	<ul style="list-style-type: none"> • Formation aux politiques du Groupe, amélioration des compétences et reconversions continues • Évaluation de la performance des employés et enquêtes sur leur engagement • Intranet du Groupe, Journées de la communication, webcasts • Plateforme TITAN EthicsPoint pour la gestion des griefs
Les ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux campagnes, forums des parties prenantes et conférences à l’échelle mondiale et locale • Rapport annuel intégré, site web de l’entreprise, page LinkedIn
Les sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de sélection fondé sur les critères ESG • Santé et sécurité et formation à la gestion de l’environnement
La société civile et la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de stages • « Regeneration Academy » pour l’accélération numérique, « Journées professionnelles » organisées avec les universités pour attirer les talents
Les centres d’enseignement et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération dans le cadre de programmes de recherche • Contribution aux programmes universitaires
Les régulateurs, les autorités	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges d’idées et actions de collaboration bilatérales ou par le biais d’associations • Rapport annuel intégré, site web, communiqués de presse
Les associations	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active, bénévolat, collaboration, échange de bonnes pratiques, projets communs
Les médias	<ul style="list-style-type: none"> • Communication ouverte, réunions, événements et campagnes • Site web de l’entreprise, page LinkedIn, communiqués de presse
La communauté de l’investissement (les actionnaires, investisseurs et analystes financiers)	<ul style="list-style-type: none"> • Communication ouverte, communiqués de presse, questionnaires et tournées de présentation • Assemblée générale annuelle des actionnaires, Journée des investisseurs • Rapport annuel intégré, site web de l’entreprise, webcasts trimestriels, page LinkedIn
Les agences de notation ESG	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel intégré, site web de l’entreprise • Retour d’information sur demande et évaluations spontanées

Incorporer les principes de la double évaluation de la matérialité

Il est essentiel d'identifier ce qui est le plus important pour nos parties prenantes et pour l'entreprise afin d'évaluer efficacement l'impact des risques éventuels et des opportunités, et de concevoir des plans d'action qui servent nos objectifs stratégiques.



Les enjeux matériels

1. Un modèle d'entreprise paré pour l'avenir dans un monde neutre en carbone
2. L'innovation axée sur la numérisation et la décarbonation
3. Un environnement de travail sûr et sain
4. Le développement continu du personnel
5. Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion
6. L'impact social, économique et environnemental positif au niveau local
7. L'efficacité, le recyclage et la revalorisation des ressources, la contribution à l'économie circulaire
8. La chaîne d'approvisionnement fiable et durable
9. La bonne gouvernance, la transparence et l'éthique des affaires

La matérialité dynamique

Notre approche de la matérialité dynamique est motivée par la nécessité d'être à l'écoute des attentes changeantes et des besoins naissants de nos parties prenantes au fil du temps. Nous sommes également conscients que ce qui semble financièrement immatériel aujourd'hui peut rapidement s'avérer critique pour l'entreprise demain. Nous améliorons notre stratégie sur la base des







informations précieuses tirées des retours de nos parties prenantes, qui sont le résultat d'un projet approfondi de validation de la matérialité mené en 2022. Ce projet, mis en œuvre dans tous nos pays d'opération, nous a fourni des informations essentielles pour mieux faire concorder nos objectifs avec les attentes et les besoins des parties prenantes.

Cycle d'évaluation de la matérialité



La création de valeur pour tous

Pour faire du monde qui nous entoure un lieu de vie sûr, durable et agréable, nous créons et partageons de la valeur grâce à l'utilisation efficace de notre capital. Nous nous concentrons sur la résolution des problématiques sociétales et environnementales mondiales et locales, et nous contribuons à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies pour 2030.

Nous nous appuyons sur notre capital		Points marquants de la performance ESG	
Capital financier 	Nous utilisons efficacement nos ressources économiques pour soutenir la croissance de nos activités et préserver notre compétitivité internationale.	Valeur ajoutée brute € 839,8 m	
Capital manufacturier 	Nous fabriquons nos produits en recourant aux meilleures techniques disponibles et nous les distribuons de manière fiable à nos clients au moyen de terminaux dédiés.	Dépenses en capital € 224,0 m	
Capital intellectuel 	Nous utilisons nos capacités de R&D, nos compétences clés, nos idées novatrices et nos collaborations avec des experts et des universitaires, ainsi que notre connaissance approfondie de l'industrie des matériaux de construction pour améliorer nos offres et nos performances.	Investissements dans la recherche et l'innovation € 22,1 m	
Capital humain 	Nous apprécions la contribution de nos collaborateurs et nous les accompagnons à chaque instant de leur parcours professionnel dans un environnement de travail stimulant, inclusif et participatif.	Salaires, pensions et prestations sociales, y compris et en sus de ceux prévus par la loi € 392,4 m	Stages 361
Capital social et relationnel 	Nous dialoguons avec nos parties prenantes de manière à établir des relations de confiance à long terme et à travailler ensemble à des projets participatifs en vue d'exercer une influence positive sur la société et les communautés locales.	Total des dépenses pour dons et initiatives de collaboration avec les communautés €2,6m	Dépenses locales de TITAN 67,8 %
Capital naturel 	Nous nous approvisionnons en matériaux de manière responsable, en contribuant à l'économie circulaire, et nous préservons les ressources naturelles ainsi que la biodiversité dans les régions où nous opérons ainsi que dans notre chaîne de valeur.	Utilisation des déchets 2,2 m tonnes	Investissements dans l'atténuation du changement climatique €63,4m



Remarque : Pour de plus amples informations sur nos indicateurs de création de valeur, voir le Tableau 2.5.9 des déclarations de performances ESG à la page [172](#).

Des partenariats pour le développement durable

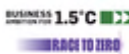
En participant activement à des initiatives de collaboration à l'échelle mondiale et en s'alignant sur les organisations internationales, le Groupe TITAN contribue à la création d'un monde à la fois plus sûr et plus durable pour les générations futures.



Depuis 2002, TITAN participe au Pacte mondial des Nations unies (PMNU). Par le biais d'un questionnaire en ligne, nous divulguons systématiquement les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les dix principes du PMNU dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos activités quotidiennes.



Nous étions l'un des trois premiers cimentiers au monde à voir ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi), laquelle a reconnu qu'ils étaient conformes à une trajectoire de réchauffement de 1,5°C, et nous avons fait partie du premier groupe d'entreprises dont les objectifs nets zéro ont été approuvés.



Nous avons rejoint l'initiative « Ambition 1,5°C entreprises » qui s'engage à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C et à parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2050, ainsi que la campagne mondiale « Race to Zero » de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui encourage davantage d'entreprises, de gouvernements et d'institutions à s'unir et à agir pour une planète plus saine avec des émissions de carbone nulles.



Nous collaborons avec les entreprises les plus influentes du monde au sein de la coalition sans but lucratif « We Mean Business » pour faire en sorte que l'économie mondiale soit en mesure d'éviter un changement climatique dangereux, tout en assurant une croissance et une prospérité durables pour tous.

Accélérateur de
transition
industrielle (ATI)

Nous participons à l'Accélérateur de Transition Industrielle (ATI), une initiative lancée durant la COP28 et promettant d'accélérer la décarbonation des industries lourdes à grande échelle. TITAN va collaborer avec les acteurs mondiaux principaux dans différents secteurs afin de transformer collectivement le paysage industriel, de promouvoir l'innovation liée au climat et d'accélérer les progrès vers des émissions nettes nulles.



Nous travaillons avec l'association mondiale du ciment et du béton (Global Cement and Concrete Association (GCCA)) et le réseau de recherche de cette dernière, Innovandi, à la mise en œuvre de la feuille de route 2050 vers le net zéro. En 2023, nous avons rejoint le nouveau Groupe de travail sur la nature de la GCCA, en nous alignant sur les dernières tendances et mesures dans le domaine de la préservation de la nature.



Nous participons au Groupe de travail sur la transition énergétique et le changement climatique de la Table ronde européenne de l'industrie afin de déterminer les éléments déclencheurs d'une transition réussie vers une économie à faible émission de carbone et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.



Nous participons à l'Académie européenne de recherche sur le ciment (European Cement Research Academy -ECRA), qui soutient les activités de recherche portant sur l'industrie du ciment, afin de faire progresser l'innovation dans le contexte de l'atténuation du changement climatique et de la construction durable.



Nous sommes membres de CSR Europe depuis 2004 et membres fondateurs d'organisations partenaires nationales. Par le biais de CSR Europe et de sa participation au European Reporting Lab de l'EFRAG, en 2023, TITAN a contribué à l'élaboration de normes européennes sur le reporting.

In support of



En mars 2023, nous avons signé les Principes d'autonomisation des femmes (Women's Empowerment Principles - WEP) des Nations unies. Établis par ONU Femmes et le Pacte mondial des Nations unies, ces principes contribueront à renforcer et à accélérer les efforts de TITAN en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail.

Les faits marquants de la performance

Un aperçu de la performance globale du Groupe en 2023, axée sur nos piliers financiers et l'ESG.

Les faits marquants de la performance	30
La performance financière	32
Informations relatives au marché d'actions	34
Les performances ESG	35
Les performances ESG reconnues par les principales agences de notation mondiales	35
Progresser vers nos objectifs ESG	36
Nos engagements ESG : Convertir les ambitions en résultats	38
La gouvernance en matière de durabilité	42
La performance régionale	44
Les autres activités commerciales	53
Perspectives 2024	55



La performance financière

Rentabilité record grâce à une forte croissance des ventes

En 2023, le Groupe TITAN a réalisé de solides performances financières à tous les niveaux, en augmentant les ventes, en dynamisant les résultats et en consolidant le bilan et la trésorerie. Le Groupe a enregistré un résultat EBITDA record avec une croissance de la rentabilité à deux chiffres dans toutes les régions d'activité malgré la faiblesse des taux de change sur les marchés de la Méditerranée orientale. Grâce au soutien d'une demande accrue pour l'ensemble de ses marchés principaux, à une tarification adaptée, qui a permis de contrebalancer des tensions inflationnistes persistantes, ainsi qu'à une meilleure performance en matière de coûts énergétiques, le Groupe est parvenu à rétablir ses marges de rentabilité. La génération de trésorerie a augmenté de manière significative, même si le Groupe a maintenu des dépenses d'investissement élevées durant l'année, conformément aux missions de sa stratégie « Croissance Verte 2026 », donnant la priorité à la mobilisation de fonds au profit de la croissance, de la décarbonisation, des initiatives de transformation numérique et de l'amélioration des ressources logistiques.

Les ventes du Groupe pour 2023, s'élèvent à €2 547,0 millions, soit une hausse de 11,6% par rapport à 2022, tandis que l'EBITDA a progressé de 63,1% pour s'établir à €540,3 millions. Le bénéfice net du Groupe après impôts et intérêts des minoritaires a plus que doublé, se hissant à €268,7 millions, contre €109,7 millions en 2022, malgré des pertes de change (en Égypte et en Turquie) et des impôts plus élevés. Le résultat par action a progressé à €3,6 par action contre €1,45 par action en 2022. La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) a également augmenté de manière significative pour atteindre 16,9% en 2023 contre 7,0% en 2022.

Performance 2023 : les points marquants

2023 a de nouveau été marquée par une forte croissance dans toutes nos régions, avec une nette progression de la rentabilité.

La région des États-Unis, le plus grand marché de TITAN, a enregistré des résultats remarquables. Grâce aux programmes de relance du gouvernement, les fonds publics destinés aux projets d'infrastructure ont commencé à circuler dans l'activité, renforçant les volumes du Groupe. La demande de biens immobiliers non résidentiels privés s'est également avérée soutenue, bénéficiant des tendances économiques locales dans nos principaux États américains d'activité (la Floride et la région Mid-Atlantic) grâce à l'augmentation du solde migratoire interne et des relocalisations d'entreprises. Le ralentissement de la demande de biens résidentiels a été compensé tant par la croissance démographique que par celle de l'emploi. Bien que la persistance de coûts élevés au cours de l'année se soit traduite par une augmentation des frais de main-d'œuvre, d'importation, de distribution et de logistique pour le Groupe, nos majorations de prix et nos investissements substantiels dans des domaines critiques, en faveur de la numérisation de nos opérations, de l'amélioration du bouquet énergétique et de l'expansion des capacités de production, ont permis de réaliser des gains d'efficacité qui se sont reflétés dans l'amélioration de nos performances annuelles. Les ventes de Titan America en 2023 ont augmenté de 16,6% pour atteindre \$1,6 milliards. L'EBITDA a progressé de 67% au cours de l'année, pour s'installer à \$319 millions. En euros, les ventes ont gagné 13% pour s'établir à €1 477 millions, tandis que l'EBITDA est ressorti à €296 millions, en hausse de 60,1%.

La tendance à la hausse de l'économie grecque s'est poursuivie en 2023, avec l'amélioration de nombreux indicateurs macroéconomiques clés pour le pays. Les opérations de TITAN en Grèce ont profité de ce cycle vertueux, ce qui a permis d'obtenir de bons résultats sur l'année. La région grecque a enregistré la plus forte croissance des ventes et des volumes, avec des ventes totales sur le marché intérieur et à l'exportation en hausse de 22%, sous

l'effet de volumes en forte progression, dans toutes les gammes de produits. Les ventes intérieures ont été stimulées par des projets d'infrastructure de petite et de grande envergure, par des programmes immobiliers privés tels que « The Ellinikon », entre autres, et par des projets de construction liés à l'hôtellerie, à la faveur d'un tourisme florissant. L'activité s'accélère également sur le marché du logement, en particulier dans les grandes villes. Les ventes aux terminaux européens du Groupe ont été fortes sous l'effet de prix plus élevés, ce qui a finalement permis aux ventes pour cette région d'augmenter de 22% à €407,8 millions tandis que l'EBITDA a doublé à €64,7 millions.

L'Europe du Sud-Est a connu une croissance significative, avec une performance dynamique constante d'une année sur l'autre, une augmentation des volumes et un rétablissement des marges dans tous les pays de nos opérations. Dans un contexte économique positif et grâce à la solidité des fondamentaux du marché, les ventes ont progressé de 9,5% pour s'inscrire à €422,4 millions. La bonne tenue des prix et l'optimisation des coûts ont permis à l'EBITDA de grimper à €146,6 millions, en hausse de 54,4% par rapport aux €95 millions enregistrés l'an dernier. Les effets des investissements ciblés dans la transition vers l'énergie verte ainsi que la baisse des prix de l'électricité, ont contribué à l'amélioration du résultat net.

Les performances de l'Égypte et de la Turquie, en Méditerranée orientale, ont suivi des trajectoires divergentes en 2023 : La Turquie a gagné en dynamisme, malgré une inflation alarmante. En effet, la demande a montré des signes de reprise, le marché local de l'immobilier s'étant redressé et les prix ayant absorbé les pressions inflationnistes constantes, à la suite d'un besoin renouvelé de reconstruction à grande échelle après le tragique tremblement de terre de l'année dernière. L'Égypte, pour sa part, a perdu un peu de terrain en raison de l'impasse dans laquelle elle s'est retrouvée, avec des conditions macroéconomiques difficiles. Les ventes pour la région ont diminué de 6,1% à €239,9 millions, principalement en raison de la dépréciation des devises, tandis que l'EBITDA s'est amélioré de 69,5% à €33,2 millions à la suite d'une tarification résiliente et d'activités ciblées d'amélioration des coûts, y compris l'utilisation accélérée de combustibles alternatifs dans la région.

Enfin, nos activités au Brésil ont également terminé l'année avec des résultats positifs malgré des taux d'intérêt élevés et des restrictions de crédit qui pèsent sur la demande de ciment.

Croissance du volume des ventes grâce à la persistance de la demande sur les marchés principaux

La hausse constante de la demande pour les produits de point du Groupe sur tous les marchés principaux s'est traduite par une augmentation des volumes. La résilience de TITAN a validé à nouveau ses choix géographiques stratégiques dans des implantations qui ont exposé des fondamentaux de marché robustes et se sont bien comportées malgré les tendances périodiques à la cyclicité. En 2023, les ventes intérieures de ciment du Groupe ont affiché une croissance, en hausse de 2% à 17,5 millions de tonnes, et les exportations totales de ciment vers des tiers ont été également légèrement augmentées, les exportations étant principalement orientées vers les propres terminaux du Groupe, aux États-Unis et en Europe. Les volumes de béton prêt à l'emploi ont été stimulés par une demande accrue, avec à la clé une hausse de 5% par rapport à l'année précédente, portant les volumes de béton prêt à l'emploi du Groupe à 5,9 millions de m³. Les ventes de granulats du Groupe ont elles aussi progressé, s'étoffant de 4% pour atteindre à 19,9 millions de tonnes en 2023, soutenues par une demande vigoureuse en Grèce.

millions	2023	2022	+/-
Ciment - marché intérieur (tonnes)*	17,5	17,2	+2%
Béton prêt à l'emploi (m ³)	5,9	5,6	+5%
Agrégats (tonnes)	19,9	19,1	+4%

Inclut le Brésil, n'inclut pas les entreprises associées.

*Ventes sur les marchés intérieurs, y compris clinker & matériaux cimentaires.

Investissements et flux de trésorerie d'exploitation disponible

Le Groupe est resté engagé à sa stratégie d'investissement à long terme en maintenant des niveaux de dépenses d'investissement élevés, pendant 2023, principalement destinés à financer la croissance à venir. Ces dépenses ont été réparties à plusieurs projets sur les marchés principaux du Groupe aux États-Unis et en Europe. Plus de la moitié du montant annuel de dépenses d'investissement a été allouée à la région des États-Unis dans le cadre de son programme d'investissement de \$300 millions visant la croissance pour la période 2021-23. Le montant total de dépenses d'investissement du Groupe a atteint €224,0 millions, contre €241,9 millions en 2022. En 2023, les priorités en matière d'allocation de capital ont porté sur la croissance des ventes, l'efficacité des coûts, la transition vers des émissions plus faibles et la réduction de l'empreinte carbone, ainsi que sur la logistique. Des dépenses accrues ont également été consacrées aux technologies numériques, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité de la production manufacturière, tandis que les projets d'investissement dans la production et l'expansion de la capacité de stockage ont amélioré les moyens logistiques, ce qui a permis de désengorger les opérations.

Certains projets d'investissement majeurs ont été réalisés au cours de l'année écoulée, notamment le calcinateur de la cimenterie de Kamari à Athènes, en Grèce, pour un coût total de 26 millions d'euros, qui contribue à une plus grande utilisation des combustibles alternatifs. Aux États-Unis, deux nouveaux dômes ont été construits dans les principaux terminaux d'importation du Groupe à Tampa (Floride) et à Norfolk (Virginie) pour un investissement total d'environ \$70 millions, avec une capacité combinée de stockage à l'importation de plus de 130 000 tonnes.

Le Groupe a également finalisé deux investissements complémentaires dans le cadre de sa stratégie de croissance verte afin d'élargir son offre de matériaux cimentiers supplémentaires (SCM). Début 2023, le Groupe a pris une participation dans « Aegean Perlites » sur l'île grecque de Yali, tandis qu'en fin d'année, il a acquis les droits de concession de la carrière de pouzzolane de Vezirhan, en Marmara orientale en Turquie renforçant ses efforts pour s'assurer des ressources de pouzzolane à long terme pour son propre usage et à des fins commerciales.

La génération de flux de trésorerie s'est considérablement améliorée en 2023, s'établissant à €292,5 millions en fin d'année, à la faveur d'un solide EBITDA de €540,3 millions et à la suite d'une gestion rigoureuse du fonds de roulement, malgré des dépenses d'investissement élevées et des paiements d'impôts plus lourds, du fait de l'accroissement des bénéfices du Groupe.

millions d'euros	2023	2022
EBITDA	540	331
Dépenses d'investissement	224	242
Augmentation du fonds de roulement	54	92
Flux de trésorerie d'exploitation disponible	293	19

Endettement du Groupe

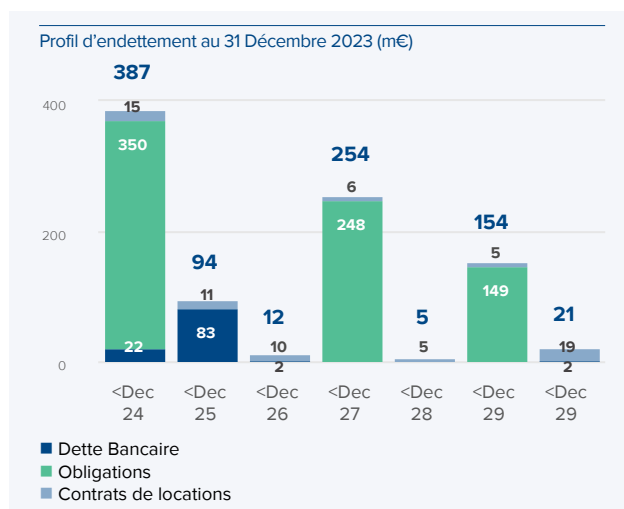
La position de l'endettement financier net du Groupe s'est amélioré, la dette nette s'établissant à €659,9 millions à la fin de 2023, soit une baisse substantielle de €137,4 millions, contre €797,3 millions un an plus tôt. Ce désendettement a contribué à la forte réduction

du ratio Dette nette/EBITDA à 1,2x (2022 : 2,4x), atteignant ainsi le niveau le plus bas de la décennie.

Les notations de crédit du Groupe se sont également améliorées au cours de l'année, S&P ayant revu en septembre sa notation pour TCI à « BB avec une perspective positive », alors qu'elle était auparavant assortie d'une perspective stable. Au cours de l'été 2023, Fitch a commencé une couverture, en attribuant une note d'émetteur à long terme de « BB+ » à TCI ainsi qu'aux obligations non garanties senior en circulation de Titan Global Finance, filiale de TCI.

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt est restée faible, le ratio de la dette fixe par rapport à la dette flottante étant d'environ 90%. En décembre 2023, une nouvelle obligation a été émise par le biais d'un placement privé pour un montant total de €150 millions avec un taux d'intérêt nominal de 4,25% et une échéance de 5,5 ans, dans le but d'allonger le profil de maturité de sa dette et de réduire les coûts de financement.

	2023	2022
Dette nette en fin d'année	€660m	€797m
Dette nette/EBITDA	1,2x	2,4x



OBLIGATIONS EN CIRCULATION

ISIN	Montant encours	Coupon	Échéance
XS1716212243	€350 000 000	2,375 %	16/11/2024
XS2199268470	€250 000 000	2,75 %	09/07/2027
XS2731293168	€150 000 000	4,25 %	13/06/2029

Proposition de distribution de dividendes

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 9 mai 2024, un dividende de €0,85 par action, ce qui correspond à une hausse de 42% par rapport au dividende distribué en 2022.

Informations relatives au marché d'actions

S'engager activement auprès de la communauté des investisseurs en communiquant les performances financières et la stratégie de transformation du Groupe TITAN

Cotations et indices

Après 107 ans de cotation à la bourse grecque et après la réussite d'une offre volontaire d'échange d'actions qui a donné naissance à Titan Cement International (« TCI »), les actions de TITAN ont été cotées sur Euronext Brussels, en juillet 2019, avec une cotation parallèle sur Euronext Paris et une cotation secondaire à la bourse d'Athènes. Au 31/12/2023, le capital social entièrement libéré de TCI s'élevait à €959 347 807,86 avec 78 325 475 actions en circulation. TCI entre dans la composition de plusieurs indices tels que: ATHEX Large Cap, ATHEX ESG, FTSE All-World, BEL All-Share, CAC All-Share, et depuis mars 2024, FTSE Russell Large Cap.

Actions propres

En 2023, le Groupe a encore renforcé les rendements de ses actionnaires en lançant deux nouveaux programmes de rachat d'actions. En février 2023, le Groupe a achevé un programme débuté mi-2022 pour un montant de €10 millions tandis qu'en mars 2023, un autre programme de €10 millions a commencé et s'est achevé en novembre 2023. À sa conclusion, un nouveau, plus grand, programme de rachat d'actions a été lancé, pour un montant de €20 millions. Au total, au cours de 2023, 891 849 actions ont été acquises pour un montant total de €14,9 millions et sont détenues en tant qu'actions propres. Le 31/12/2023, les actions propres détenues par TCI étaient au nombre de 3 881 995 et représentaient 4,96% du total des droits de vote.

Évolution du cours de l'action

L'année 2023 a été une année historique pour l'action TITAN, qui a affiché une performance de +77%, tout en atteignant son niveau le plus élevé depuis la cotation sur Euronext: €21,85 au 20/12/2023. Le cours de clôture de l'action de TCI à 29/12/2023 s'est fixé à €21,25 sur Euronext (et à €21,45 sur ATHEX), soit une hausse remarquable de 77% d'une année sur l'autre. L'évolution du cours de l'action TCI a reflété les très bons résultats affichés par le Groupe tout au long de l'année, le sentiment positif du marché et l'amélioration de la performance de la bourse ATHEX, affichant des gains de 39%. En 2023, la plupart des indices boursiers mondiaux ont enregistré des performances positives, l'indice TCI les a largement surpassés; S&P 500 a progressé de 24%, STOXX Europe 600 de 13%, BEL Midcap de 10% et Europe 600 Basic Materials de 4%. La capitalisation boursière de TCI s'élève fin 2023 à €1,7 milliards.

Interaction avec les investisseurs et les analystes

L'équipe chargée des relations avec les investisseurs interagit activement avec les actionnaires existants, y compris les investisseurs institutionnels et particuliers, tout en s'efforçant de faire connaître la Société à de nouveaux investisseurs potentiels. Une communication ciblée est encouragée, soit sous la forme d'un contact direct, soit par la participation à des tournées de présentation facilitant ainsi la discussion avec les parties intéressées. Au-delà des échanges trimestriels qui suivent la publication des résultats, des informations actualisées sont régulièrement communiquées aux investisseurs en dehors des cycles de publication des résultats. En raison de l'importance croissante que revêt la durabilité dans les critères de sélection des portefeuilles des investisseurs, TCI prend en compte ces attentes, tout en cherchant à obtenir la validation d'agences de notation ESG indépendantes. Le 28/09/2023, TITAN a organisé une Journée des investisseurs à Athènes, en Grèce, qui a rassemblé de nombreux représentants de la communauté des investisseurs. L'événement a

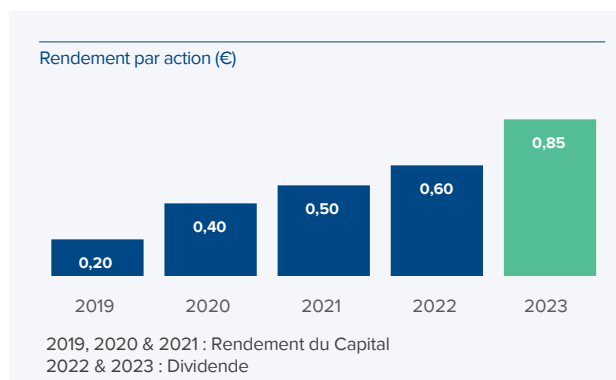
encouragé un dialogue avec l'équipe de direction, alors que le Groupe présentait ses « Green Growth Strategic Directions 2026 » et ses objectifs financiers, de durabilité et de numérisation. Titan entretient également des contacts réguliers avec des analystes et leur fournit en temps utile des informations qui les aident à publier des rapports périodiques au cours de l'année.

Structure de l'actionariat

La structure de l'actionariat de la Société est communiqué à la page 83 du présent rapport [9.3] et sur le site Internet de la Société : <https://ir.titan-cement.com/en/shareholder-center/shareholderstructure>

Rendements pour les actionnaires

Outre les divers programmes de rachat d'actions, la Société accroît aussi la valeur actionnariale en distribuant des bénéfices, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de remboursements de capital. Au titre de 2023, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 9 mai 2024, une distribution de dividende de 0,85 euros par action. Ceci représente une hausse de 42% par rapport au montant de l'année dernière; les distributions aux actionnaires n'ont cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années.



Les performances ESG reconnues par les principales agences de notation mondiales

Nous sommes déterminés à améliorer continuellement nos performances ESG tout en affinant nos objectifs afin de mieux répondre aux attentes de nos parties prenantes. Dans le cadre de cet engagement, nous recherchons activement et apprécions grandement le retour d'information des agences de notation ESG indépendantes.



En février 2024, pour la deuxième année consécutive, Titan Cement International S.A. a reçu la note maximale de « A » en matière d'action climatique de la part de l'organisation environnementale à but non lucratif CDP en reconnaissance de son leadership en matière de transparence et de performance des entreprises dans le domaine du changement climatique. TITAN est l'une des 346 entreprises, tous secteurs confondus, à avoir atteint ce niveau en 2023, sur près de 21 000 entreprises notées. Le Groupe TITAN a en outre obtenu un score de « A- » pour la sécurité de l'eau, ce qui en fait l'une des trois seules entreprises de son secteur à avoir obtenu les meilleurs résultats dans les deux catégories.



En août 2023, et pour la troisième année consécutive, Titan Cement International S.A. s'est vu attribuer la notation « AA » par MSCI ESG Research, attestant de son statut de leader avec l'un des meilleurs scores de son groupe de pairs. MSCI ESG Research note les performances ESG des entreprises internationales cotées en bourse et de quelques entreprises privées sur une échelle allant de « AAA » (leader) à « CCC » (retardataire), en fonction de l'exposition aux risques ESG spécifiques au secteur et de la capacité à gérer ces risques par rapport aux pairs.



En décembre 2022, Titan Cement International S.A. a reçu une note de risque ESG revue à la hausse à 26,9 et son risque de subir des impacts financiers importants découlant de facteurs ESG a été jugé « moyen » par Sustainalytics. Ce score nous place au 16^e rang des 142 entreprises de matériaux de construction évaluées.



En décembre 2023, Titan Cement International S.A. a obtenu une note de 63/100 dans le cadre du S&P Global Corporate Sustainability Assessment, une amélioration de 4 points par rapport à 2022 qui le place dans le premier décile du secteur des matériaux de construction. Parmi les scores partiels notables, on peut citer une note de 91 pour la stratégie climatique et de 80 dans la construction durable.

Moody's Analytics



En juillet 2023, Titan Cement International S.A. a obtenu le statut « Prime » dans l'évaluation ESG de l'ISS, se situant dans les 10% supérieurs du secteur de la construction avec un score de « C+ ».



En mars 2024, Titan Cement International S.A. a reçu un score ESG de 71/100 par LSEG data & analytics, se classant ainsi 17^e sur 120 entreprises de matériaux de construction.



En décembre 2023, Titan Cement International S.A. a obtenu le « Silver Badge » d'EcoVadis, ce qui place TITAN dans le top 12 % des entreprises notées dans le secteur de la fabrication de ciment, de chaux et de plâtre.



En décembre 2023, Titan Cement International S.A. a obtenu un score de transparence ESG remarquable de 95% attribué par ATHEX ESG, ce qui consolide sa position parmi les entreprises les plus performantes.



En avril 2023, Titan Cement International S.A. a obtenu la certification « platine » dans le cadre de l'indice de transparence Forbes pour sa transparence exemplaire sur les questions ESG. Cette distinction est le fruit d'une enquête menée auprès des 100 premières entreprises grecques.

La progression vers nos objectifs ESG

En 2023, nous avons enregistré des avancées substantielles vers nos objectifs ESG, apportant ainsi la preuve de notre engagement fort envers la durabilité et la création de valeur à long terme pour nos clients, nos communautés locales, nos employés et nos autres parties prenantes.

Objectifs 2025 et au-delà	2023	2022	Progression par rapport aux objectifs
Validation des objectifs par la SBTi	Validation selon le scénario 1,5°C	Validation selon le scénario 1,5°C	●
Net zéro (2050) Émissions de GES nettes zéro pour l'ensemble de la chaîne de valeur ¹	Objectif net zéro validé par la SBTi	Objectif net zéro validé par la SBTi	●
Émissions de GES des Scopes 1, 2, 3 (kg/t de produit cimentier)^{2,3}	689,9	697,8	
• 25,1% d'ici 2030 par rapport au niveau de 2020 ¹	-8,8%	-7,8%	●
• 95,6% d'ici 2050 par rapport au niveau de 2020 ¹			
Scope 1			
Émissions de GES brutes du Scope 1 (en kg/t de produit cimentier)	636,9	646,4	●
-22,8% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2020) ¹	-8,3%	-7,0%	
Émissions de GES nettes du Scope 1 (CO ₂)	607,7	619,0	
• 550 kg/t de produit cimentier d'ici 2026 (-31,0% par rapport au niveau de 1990)	-9,6%	-7,9%	●
• 500 kg/t de produit cimentier d'ici 2030 (-35,0% par rapport au niveau de 1990)			
Émissions de GES nettes du Scope 1 (kg/€) ¹⁰	3,84	4,18	●
Scope 2 (kg/t de produit cimentier)			
Émissions de GES du Scope 2	49,0	47,0	
-58,1% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2020) ¹	-16,0%	-19,4%	●
Scope 3 (kg/t de produit cimentier)⁴			
Émissions de GES absolues du Scope 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus	114,5	116,7	
-80,9% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2020) ¹	-95,5%	-95,2%	●
Autres émissions de GES absolues du Scope 3	+4,5%	+1,4%	●
-90% d'ici 2050 (par rapport au niveau de 2020) ¹			
Surveillance et vérification indépendante des émissions de GES du Scope 3	Vérification indépendante	Vérification indépendante	●
Porter notre investissement annuel dans la recherche et l'innovation à 20 millions d'euros	22,1	11,7	●

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

- Objectifs validés par la SBTi.
- Le périmètre de l'objectif comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant de la bioénergie.
- Scope 1 : émissions directes de CO₂ (brutes) ; Scope 2 : émissions indirectes de CO₂ découlant de l'électricité ; Scope 3 : émissions indirectes (brutes) de CO₂ de la chaîne d'approvisionnement, couvrant le ciment et le clinker produits et achetés.
- Émissions liées à six catégories considérées comme pertinentes pour les activités de production de ciment selon les directives de la GCCA.

Objectifs 2025 et au-delà		2023	2022	Progression	
Growth enabling work environment	Zéro accident mortel	0	1	●	
	Taux de fréquence des LTI (employés) : performance parmi les trois meilleures du groupe de référence ⁵	0,35	0,63	●	
	Initiatives portant sur les dimensions physique, mentale, sociale et financière du bien-être de nos employés, dans tous les pays	226	215	●	
	Représentation féminine dans le CA : 1/3	1/3	1/3	●	
	Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion et augmenter de 20% la participation des femmes aux postes de direction, aux viviers de talents et aux nouveaux recrutements	% de femmes dans l'encadrement (+25,8% par rapport au niveau de 2020)	20,8	19,4 (17,7% par rapport au niveau de 2020)	●
		% de femmes dans l'encadrement supérieur (-9,6% par rapport au niveau de 2020)	12,7	12,3 (-12,6% par rapport au niveau de 2020)	●
		% de femmes dans les nouveaux recrutements (-4,7% par rapport au niveau de 2020)	12,8	16,6 (23,8% par rapport au niveau de 2020)	●
100% des employés ont accès à des possibilités de perfectionnement et de reconversion, notamment dans des domaines essentiels pour la croissance durable, tels que la santé et la sécurité, la numérisation et la décarbonation	83 944 heures de formation	66 531 heures de formation	●		
Positive local impact	Maintenir et améliorer encore les bonnes performances en matière d'émissions de poussières, de NOx et de SOx spécifiquement liées à la production de ciment	Émissions spécifiques de poussières (g/t de clinker) Émissions spécifiques de NOx (g/t clinker) Émissions spécifiques de SOx (g/t clinker)	19,8 1165 238,4	21,7 1251 257,4	● ● ●
	100% des sites ⁶ faisant l'objet d'un plan de réhabilitation de carrière (%)	96	91	●	
	Réhabilitation de 25% des zones affectées (%)	23,9	23,8	●	
	Plans de gestion de la biodiversité des carrières dans tous nos sites ⁶ situés dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité (%)	83	83	●	
	100% des principales opérations font l'objet de plans d'engagement communautaire (PEC) alignés sur les enjeux matériels et les ODD 2030 des Nations Unies	265 initiatives	203 initiatives	●	
	2/3 des dépenses totales dirigées vers les communautés et fournisseurs locaux (%)	67,8	67,6	●	
	Responsible sourcing	S'engager à consommer 280 litres d'eau par tonne de produit cimentier	222,7	240,4	●
Demande d'eau satisfaite à 70% par de l'eau recyclée (%)		71,0	68,0	●	
Une part de 85% de la production ⁷ couverte par la norme ISO 50001 ou par des audits énergétiques (%)		86	86	●	
Une part de 50% de la production ⁷ couverte par la certification « Zero Waste to Landfill » (%)		55	55	●	
70% des fournisseurs clés ⁸ respectent les normes ESG de TITAN relatives aux fournisseurs (%)		24,7	Nouveau Code de conduite du Groupe en ce qui concerne les achats et critères ESG pour évaluer les fournisseurs clés	●	

Clé de progression

● Atteint ● En bonne voie ● En cours

- Définition du groupe de pairs : Cemex, Holcim, Argos, HeidelbergCement, CRH, Cementir, Vicat, Buzzi. Comparaison basée sur les dernières informations disponibles. Fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) par million d'heures travaillées.
- Sites actifs en propriété exclusive.
- Usines de clinker-ciment intégrées.
- Fournisseurs clés : fournisseurs essentiels selon le guide de la GCCA pour une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement, représentant un niveau de dépenses significatif pour TITAN. Leur définition et des informations plus détaillées sont fournies à la page # et dans les Notes aux États ESG (page 158).
- Notre joint-venture au Brésil est comprise dans le périmètre pour les émissions de CO₂ des Scopes 1, 2 et 3.
- Le numérateur et le dénominateur de ce paramètre sont tous deux calculés conformément aux états financiers.

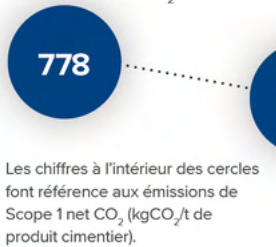
Nos engagements ESG : Convertir les ambitions en résultats

Avec des avancées tangibles dans chacun des domaines prioritaires, nous sommes en bonne voie pour atteindre ou même dépasser tous nos objectifs ESG pour 2025 et au-delà.

DÉCARBONATION

Engagement à réduire les émissions de carbone selon le scénario de 1,5°C

Solide bilan historique
en matière de réduction des
émissions de CO₂



1990-2020
-13,7%

Des ambitions qui passent au niveau supérieur
avec des objectifs scientifiques
pour les émissions des
Scopes 1, 2 et 3



**Nous avons fixé nos objectifs de réduction des
émissions de CO₂ pour 2030 sur la base du
scénario 1,5°C**

Scope 1 (émissions brutes), 2 & 3*

-25,1%

par rapport au niveau de 2020

Scope 1

-22,8%

par rapport au
niveau de 2020

Scope 2

-58,1%

par rapport au
niveau de 2020

Scope 3**

-80,9%

par rapport au
niveau de 2020

**Engagement en faveur du zéro
émission nette**

Développer des produits et des
solutions pour un monde neutre en
carbone

BUSINESS AMBITION FOR 1.5°C **OUR ONLY FUTURE**

Scope 1 (émissions brutes), 2 et 3*

-95,6%

Autres émissions de GES absolues du Scope 3

-90%

**BÉTON ZÉRO
ÉMISSION
NETTE**

1990

2020

2023

2026

2030

2050

* Scope 1 : émissions directes de CO₂ ; Scope 2 : émissions indirectes de CO₂ provenant de l'électricité ; Scope 3 : émissions indirectes de CO₂ de la chaîne d'approvisionnement (le ciment et le clinker achetés sont pris en compte jusqu'en 2030).

** Émissions de GES absolues du Scope 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus.

DÉCARBONATION

Investir dans l'innovation verte



Précalcinateur à la pointe de la technologie à l'usine de Kamari, en Grèce

Préparer les futurs matériaux zéro carbone

iFESTOS



Funded by the European Union
Emissions Trading System
Innovation Fund

Le Fonds de l'Union européenne pour l'innovation a sélectionné le projet de capture et de stockage du carbone de TITAN en Grèce et va soutenir ce projet par une subvention de 234 millions d'euros.

Plus de 1,9 million de tonnes de CO₂ évitées chaque année.

Investissements dans la recherche
et le développement

€22,1m

Initiatives pour accélérer la
décarbonation

100+

Investissements dans l'atténuation
du changement climatique

€63,4m

Progresser avec confiance vers la réalisation de nos objectifs en matière de CO₂



Usine de Roanoke, États-Unis

Réduction de 10 % des émissions spécifiques de CO₂ par rapport à 2020 grâce à :

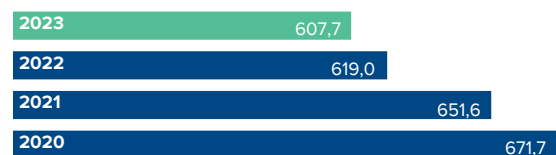
un taux (record) de substitution
thermique des combustibles
alternatifs de

19,6%

un ratio clinker/ciment
(au plus bas) de

76,9%

Émissions de CO₂ spécifiques nettes (Scope 1)



Taux des combustibles alternatifs (%)



Rapport clinker/ciment (%)



NUMÉRISATION

L'accélération du déploiement du numérique et l'adoption de nouvelles technologies

Centre de compétence numérique du groupe TITAN

La fabrication numérisée de bout en bout

Améliorer l'efficacité dans les sites phares :
La première cimenterie numérique de bout en bout :
Pennsuco, 5 usines d'ici fin 2023.

Un optimiseur d'IA en « boucle fermée » pionnier dans le secteur du ciment

Optimiseurs en temps réel (RTO) mis en œuvre dans 9 unités d'ici à la fin de 2023 ; mise en œuvre complète dans toutes les usines avant 2026.

Maintenance prédictive et prescriptive

IA uniquement, de bout en bout, prédiction des défaillances dans le ciment, avec le soutien de centres de services experts.

La chaîne d'approvisionnement numérique de pointe et « Customer 4.0 » (client 4.0)

Canal numérique client (app)

Taux de déploiement dans les divisions

50%

Ventes via l'app

>90%

si applicable

Logistique dynamique

L'IA et l'analyse de pointe au service de l'efficacité et de l'expérience client.

IMPACT LOCAL POSITIF

La contribution à la prospérité des communautés locales



Visite du centre d'éducation à l'environnement Apodi, Brésil

La préservation de l'environnement

- Maintien de bonnes performances en matière d'émissions dans l'air, parmi les meilleurs de notre groupe de pairs.
- Nouveaux filtres à sacs dans notre cimenterie d'Usje en Macédoine du Nord.

Terres réhabilitées

23,9%

Un travail sur le terrain pour les études de biodiversité est actuellement en cours dans les carrières de Drimos et Thisvi en Grèce.

Interactions avec nos parties prenantes locales

Initiatives communautaires

265

Bénéficiaires

330,824

Dépenses locales

67,8%

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

La préservation des ressources naturelles



Titan America récompensé lors des Portland Cement Association 2023 Energy and Environment Awards

Promouvoir l'économie circulaire

Recyclage des déchets du béton

87,5%

Déchets de construction et de démolition utilisés dans nos installations

171 200t

Matières premières alternatives dans la production de ciment

8,0%

Réduction de la consommation d'eau par rapport à 2022

3,7%

Production totale de clinker du Groupe couverte par la norme ISO 50001 ou par des audits énergétiques

85,7%

Production totale de clinker du Groupe certifiée « zéro déchet »

55,0%

Favoriser une chaîne d'approvisionnement durable

La sélection des fournisseurs se fonde sur des critères ESG dans tous les pays d'opération

Fournisseurs clés évalués

24,7%

UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PROPICE À LA CROISSANCE

Entretenir une culture d'inclusion et d'égalité des chances



Engagement en faveur d'un lieu de travail sûr et sain

Taux de fréquence des incidents avec arrêt (employés) parmi les plus bas du groupe de pairs

0,35

Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion

Augmentation de la proportion de femmes aux postes de direction (par rapport à 2020)

25,8%

Renforcer les talents et les capacités de l'organisation

Leaders en devenir

Lancement d'une expérience d'apprentissage mixte sur mesure conçue pour autonomiser les nouveaux cadres.

Initiatives en faveur du bien-être

Titan Pulse

Lancement d'un nouveau programme de bien-être au sein de Titan America avec un impact très positif sur la conservation des talents.

Gouvernance en matière de durabilité

La durabilité est fermement ancrée dans notre stratégie par l'examen régulier de tous les enjeux matériels pour l'entreprise et pour nos parties prenantes, la définition de mesures et d'objectifs adéquats et l'adhésion aux politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Nos deux organes de gouvernance, le Conseil d'administration et le Comité Exécutif du Groupe, supervisent la mise en œuvre de notre stratégie et de nos impératifs de développement durable et reflètent la culture de bonne gouvernance, de transparence et d'éthique des affaires commune à l'ensemble du Groupe.

Le Conseil évalue régulièrement les principaux domaines de risque auxquels le Groupe est exposé, y compris les risques ESG. Le Conseil d'administration a délégué la responsabilité du suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe au Comité d'audit et des risques.

ComEx du développement durable

Président : Président du Comité Exécutif du Groupe

Convoqué par : Responsable du développement durable

Le Comité Exécutif du Groupe, considérant la priorité absolue que représente la durabilité pour la Société, a mis en place un Comité exécutif (ComEx) du développement durable composé d'Administrateurs exécutifs de la Société, du Directeur de la performance ESG du Groupe et d'autres cadres supérieurs du Groupe en fonction de l'ordre du jour. Le Comité exécutif du développement durable de TITAN est convoqué par le Directeur du développement durable afin de surveiller les performances et la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Conseil d'administration.

Il a notamment pour rôle :

- d'examiner l'évaluation du caractère matériel pour l'entreprise ;
- de superviser la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ;
- de contrôler la performance par rapport aux objectifs chaque trimestre sur la base du tableau de bord du Département de la performance ESG du Groupe ;
- de décider des mesures correctives à prendre et de définir de manière dynamique des objectifs appropriés.

Département de la performance ESG du Groupe

Le rôle du Département de la performance ESG du Groupe est de contrôler, coordonner et regrouper les mesures de développement durable entreprises au sein du Groupe, en s'assurant de l'obtention collective des meilleurs résultats possibles par rapport à des critères ESG bien définis. Il s'appuie pour ce faire sur un réseau composé de délégués de liaison ESG issus de chaque division et il coordonne la mise en œuvre des engagements en matière de durabilité au niveau régional.

Conduire nos affaires avec respect, responsabilité et obligation de rendre des comptes

Nous tenons absolument à mener nos activités en respectant les normes les plus strictes en matière de transparence, d'obligation de rendre des comptes et de responsabilité. L'intégrité et les pratiques commerciales éthiques font partie intégrante de la culture de TITAN et se reflètent dans la manière dont nous opérons dans toutes les régions du monde. Le Code de conduite et les politiques du Groupe transmettent les principes, les règles de conduite et les normes dans tous les domaines stratégiques, et fournissent des lignes directrices aux employés et aux collaborateurs commerciaux externes pour assurer le respect des règles internes et statutaires applicables.

Les politiques du Groupe comprennent, entre autres, la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, le droit de la concurrence, les sanctions, la santé et la sécurité au travail, l'atténuation des effets sur l'environnement et le climat, la responsabilité sociale de l'entreprise, les droits de l'Homme, la dénonciation des abus, la protection des données personnelles, la sécurité de l'information, la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion ainsi que la politique d'achat, qui comprend un code de conduite du Groupe en matière d'achats. Nous avons également lancé une nouvelle politique du Groupe contre la violence et le harcèlement. Toutes nos politiques sont disponibles sur le site web du Groupe (<https://www.titancement.com/about-us/corporate-governance/group-policies/>).

TITAN se félicite de sa culture solide en matière de conformité. En 2023, une attention particulière a été accordée aux activités et systèmes d'assurance visant à garantir la conformité avec les risques liés aux lois et réglementations, au développement durable et à l'intégrité. Appliqué de manière cohérente, le système de diligence raisonnable à l'égard des tiers permet l'analyse, l'évaluation et le contrôle renforcé des tiers par l'entreprise, ainsi que l'identification des signaux d'alerte liés aux sanctions et aux événements relatifs aux droits de l'Homme, à l'environnement et à d'autres risques d'atteinte à l'intégrité. En outre, la plateforme EthicsPoint, qui constitue un système uniformisé, anonyme et strictement confidentiel de signalement des incidents de non-conformité, réaffirme l'ouverture et la transparence de TITAN, et garantit la bonne gouvernance et l'intégrité. La plateforme, à laquelle tous les employés du Groupe ont accès, permet de s'assurer que les incidents sont signalés, examinés et résolus avec un plan de remédiation si nécessaire. Un Comité de surveillance du Groupe constitué de six membres, dont le président du Comité d'audit et des risques, supervise l'enquête et le traitement des rapports tout en garantissant la confidentialité des lanceurs d'alerte et l'absence de représailles contre ces derniers. La sensibilisation et la formation sont des éléments clés du programme de conformité du Groupe.

Un programme de formation à la conformité réglementaire a été lancé dans l'ensemble du Groupe, avec des sessions de formation spécialisées s'adressant à un public général et à des rôles spécifiques en vue de gérer les risques pertinents, ainsi que des modules d'apprentissage en ligne par l'intermédiaire de notre système de gestion de l'apprentissage.

Heures de formation à la conformité	Partenaires actuels et potentiels examinés dans le cadre d'un système de diligence raisonnable à l'égard des tiers	Cas signalés via EthicsPoint
4 300	200+	11

Introduction de critères ESG dans la rémunération de l'exécutif

Tout en renforçant le contrôle de l'agenda en matière de durabilité au niveau du Conseil, TITAN reconnaît que l'intégration des performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la rémunération des dirigeants sert de mécanisme pour s'assurer que la direction générale est responsable de la réalisation des objectifs du Groupe en matière d'ESG.

Notre entreprise s'est engagée à réduire les émissions directes nettes de CO₂ à 500 kg par tonne de produit cimentier d'ici à 2030. Cet objectif est compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement planétaire à moins de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et il a été validé par la Science Based Targets Initiative (SBTi). À cette fin, un objectif d'émissions de CO₂ à trois ans conforme à l'objectif de 500 kg de CO₂ par tonne de produit cimentier est repris dans les objectifs de performance du plan de rémunération variable différée

pour les membres exécutifs du Conseil et les membres du Comité Exécutif. En outre, l'objectif de décarbonation est relié au système d'évaluation annuelle des performances et de rémunération des responsables des divisions.

TITAN envisage un environnement de travail qui assure la santé et la sécurité de tous les employés, sous-traitants et tiers coopérants. Dans cette optique, une part de 5% du régime d'incitations à court terme (Short-Term Incentive Scheme, STIP) est liée au taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt.

Au niveau local, TITAN a mis en place un module d'exploitation axé sur la performance qui comprend des objectifs de performance ESG.



Dépassement des normes du secteur dans les pratiques de conformité

Le programme de conformité antifraude du Groupe TITAN a remporté le prix Argent dans la catégorie « Meilleur projet de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris l'identification des clients et la lutte contre la fraude » lors des premiers prix d'excellence en matière de conformité ('Compliance Awards') en Grèce.

Photo : Reconnaissance exceptionnelle : Prix Argent pour le programme antifraude du Groupe TITAN lors des premiers 'Compliance Awards' en Grèce.

Performance régionale

États-Unis



FAITS MARQUANTS DE 2023

Ventes

€1 476,9m

2022: €1 306,3m

EBITDA

€295,9m

2022: €184,8m

Actif

€1 347,5m

2022: €1 347,1m

Salariés

3 040

Émissions de CO₂ nettes du Scope 1 (kg/t de produit cimentier) :

569,2

2022: 587,9m

Taux de substitution des combustibles alternatifs (% base de chauffage) :

14,8

2022: 11,4

Rapport clinker/ciment (%) :

80,1

2022: 80,9

LTIFR (employés)

0,4

2022: 0,7



Unités opérationnelles

2	cimenteries intégrées	8	carrières
82	usines de béton prêt à l'emploi	3	terminaux d'importation
8	usines de blocs de béton	4	usines de traitement des cendres volantes

Titan America a enregistré une croissance significative de ses ventes et a amélioré sa rentabilité dans un contexte d'inflation durable, de hausse des taux d'intérêt et de resserrement monétaire prolongé.

Aperçu du marché

En 2023, l'économie américaine a poursuivi son rebond post-pandémie, avec une croissance du PIB réel de 2,5%. La croissance de l'emploi est restée soutenue, ce qui a permis de maintenir le taux de chômage à 3,7%, tandis que les salaires ont augmenté d'environ 4,1%. La Réserve fédérale a relevé les taux d'intérêt de référence à 5,25%-5,50% afin d'équilibrer ses objectifs d'emploi maximum et de stabilité des prix. À la fin de l'année, l'inflation avait ralenti pour s'établir à 3,4%, un niveau inférieur au pic de 2022, mais toujours supérieur à l'objectif de la Fed. Les dépenses de consommation sont restées robustes en dépit d'une inflation persistante, grâce à la forte croissance de l'emploi et des salaires. Lorsque l'inflation a commencé à diminuer, la confiance des consommateurs s'est améliorée, ce qui a alimenté une dynamique économique positive. Dans un contexte d'incertitudes mondiales et de politiques monétaires difficiles, les marchés principaux que nous desservons ont continué à surpasser, pour une année encore, l'économie américaine dans son ensemble, marquée par un faible taux de chômage et des excédents budgétaires au niveau de l'État. Le secteur de la construction s'est trouvé confronté à des défis tels que la hausse des coûts, la pénurie de main-d'œuvre et des conditions d'octroi de crédit rigoureuses. Les dépenses de construction ont atteint 2 000 milliards de dollars, soit une hausse de 7%. Les dépenses non résidentielles et publiques ont connu une croissance à deux chiffres, soutenues par des initiatives et des textes législatifs gouvernementaux tels que la Loi américaine sur l'investissement dans les infrastructures et l'emploi (Infrastructure Investment and Jobs Act (IIJA)), tandis que le segment résidentiel a dû faire face à des difficultés liées à la hausse des taux hypothécaires et à l'inflation. Dans l'ensemble, la consommation de ciment a baissé de 2,2% pour s'établir à 109 millions de tonnes.

Performance régionale

En 2023, Titan America a enregistré une croissance et une rentabilité remarquables, supérieures à la croissance moyenne du marché aux États-Unis. Ce succès repose sur l'expansion de nos marchés, l'activité accrue de nos clients, l'augmentation du portefeuille de projets à forte valeur ajoutée et l'appréciation des prix, qui permettent d'absorber efficacement les effets de la hausse des coûts variables de production, de distribution et de main d'œuvre. Le Groupe a réussi à porter sa rentabilité à des niveaux supérieurs, en tirant parti d'une demande soutenue, d'un cycle de tarification robuste et d'un important effet de levier opérationnel obtenu grâce à ses investissements massifs dans la chaîne d'approvisionnement et la logistique, ainsi que les gains d'efficacité opérationnelle rendus possibles par ses investissements pionniers dans la numérisation de la fabrication. Si les taux d'inflation sont restés supérieurs à l'objectif de la Fed, un ralentissement a été observé par rapport aux taux de croissance élevés des années précédentes. Nous nous sommes adaptés avec agilité aux défis économiques et nous avons mis en œuvre notre plan stratégique.



Cimenterie de Roanoke, États-Unis

Nous continuons à nous positionner de manière à saisir les opportunités de croissance du marché, principalement motivées par les tendances du secteur et par des initiatives gouvernementales telles que la Loi américaine sur l'investissement dans les infrastructures et l'emploi (IIJA) et la Loi américaine sur la réduction de l'inflation (US Inflation Reduction Act (IRA)). Cette année a également été particulièrement importante pour Titan America, puisque nous avons terminé les travaux d'agrandissement du terminal d'importation de Tampa qui est désormais pleinement opérationnel, et l'expansion du terminal de Norfolk, dont la mise en service est prévue au premier trimestre 2024. Les investissements se sont également concentrés sur des infrastructures logistiques supplémentaires, conçues pour améliorer l'efficacité et réduire les goulets d'étranglement tout en augmentant nos capacités globales et notre efficacité opérationnelle en Floride. En 2023, Titan America a vu une augmentation des ventes de ciment, tandis que les activités de granulats et de blocs ont apporté des volumes plus légers. Les ventes de béton prêt à l'emploi se sont maintenues à des niveaux élevés et les volumes de cendres volantes ont connu un rebond, sous l'effet d'une plus grande disponibilité. En Floride, la demande de logements et les dépenses de construction non résidentielle et d'infrastructures connexes ont continué à bénéficier de tendances migratoires positives soutenues par la relocalisation et l'expansion des entreprises dans l'État. La construction publique a bénéficié d'un soutien important de la part du ministère des Transports de Floride qui a alloué un budget substantiel, ainsi que par des investissements supplémentaires provenant de l'« IIJA » et de l'excédent budgétaire de l'État. Dans la région Mid-Atlantic, la forte demande de projets de construction en Virginie a été tirée par les projets commerciaux, tandis que dans les Carolines, la demande accrue a été tirée par les produits d'infrastructure, tandis qu'il y a eu un ralentissement de la construction résidentielle, principalement en raison des taux d'intérêt élevés. Dans la région métropolitaine de New York/New Jersey, la consommation de ciment a diminué en partie à cause des conditions météorologiques défavorables, les fortes pluies ayant eu un impact sur les activités de construction.

Nos ventes pour 2023 ont considérablement augmenté de 16,6% pour atteindre 1,6 milliards de dollars et l'EBITDA est ressorti à 319 millions de dollars, enregistrant une hausse de 67% par rapport à 2022. En euros, les ventes ont augmenté de 13% pour s'établir à 1,477 millions d'euros et l'EBITDA s'est hissé à 296 millions d'euros, contre 185 millions d'euros en 2022.

Performance ESG

En 2023, nous avons triplé le nombre de femmes et de personnes issues de minorités ethniques à des postes de direction par rapport aux niveaux de 2022. L'amélioration des taux de rétention au sein de ces groupes divers a été grandement facilitée par le lancement d'un nouveau programme de mentoring conçu et mis en œuvre par l'un de nos Employee Resource Groups.

Nous avons aussi maintenu notre lourd investissement dans le développement du leadership avec l'engagement de 72 leaders dans LEAD, un programme lancé dès 2022. De plus, nous avons introduit de nouveaux programmes : un nouveau programme de planification et de développement de carrière ainsi que le nouveau programme de bien-être Titan Pulse, assurant ainsi un impact positif sur la rétention des talents.

L'amélioration constante des programmes de sécurité de Titan America a été une nouvelle fois récompensée par des prix décernés par la Portland Cement Association, la National Ready Mixed Concrete Association et la National Mining Association. Nos taux d'incidents ont poursuivi leur tendance à la baisse par rapport à 2022, et nos performances restent parmi les meilleures de notre secteur.

De nouveaux dômes de stockage, combinés à des modernisations de nos réseaux de distribution, ont doublé notre capacité à fournir des produits à faible teneur en carbone sur le marché. Nous avons été le premier producteur de ciment à remplacer entièrement toutes les ventes de Type I/II par notre ciment Portland à base de calcaire Type IL, qui intègre une réduction de carbone de 10%. Les deux cimenteries utilisent désormais une numérisation de bout en bout qui a permis d'améliorer la fiabilité et la qualité des produits et de réduire la consommation d'énergie. L'ensemble de notre production de ciment a obtenu à nouveau la certification ISO 50001 pour la gestion de l'énergie, le véritable zéro déchet et Energy Star.



Une nouvelle norme pour la résilience et la restauration côtières fondées sur la nature

Natrx, une start-up basée en Caroline du Nord, innove en développant des technologies naturelles utilisant des modules en béton sur mesure, appelés ExoForms, pour renforcer les littoraux et restaurer les habitats marins. TITAN a investi dans Natrx en 2023 au travers de son fonds Corporate Venture Capital (CVC) et mené une collaboration active afin de renforcer la réduction du carbone et la circularité. La technologie éprouvée de Natrx utilise du ciment à faible intensité de carbone de la cimenterie de Roanoke de Titan America.

L'imagerie satellite et l'intelligence artificielle sont utilisés pour créer un plan ciblé de lutte contre l'érosion et les risques pour la résilience selon une approche ciblée pour chaque littoral. Cette technologie DryForming exclusive brevetée produit des éléments en béton modulaires propres à chaque projet. Ces « littoraux vivants » s'intègrent dans la nature et se renforcent avec le temps.

Performance régionale

Grèce et Europe occidentale



FAITS MARQUANTS DE 2023

Ventes

€407,8m

2022: €334,4m

EBITDA

€64,7m

2022: €31,8m

Actif

€935,8m

2022: €714,9m

Salariés

1 324

Nombre d'initiatives
d'engagement communautaire :

117

2022: 78

Émissions de CO₂ nettes du
Scope 1 (kg/t de produit
cimentier) :

598,2

2022: 604,8m

Taux de substitution des
combustibles alternatifs (% base
de chauffage) :

32,2

2022: 32,3

Rapport clinker/ciment (%) :

77,8

2022: 79,4

LTIFR (employés)

0,0

2022: 0,0



Unités opérationnelles

3	cimenteries intégrées	26	carrières
31	usines de béton prêt à l'emploi	3	terminaux d'importation
1	usine de broyage	2	carburant transformé
1	usine de mortier sec		

Forte hausse de la rentabilité grâce à une croissance vigoureuse du marché, à des améliorations opérationnelles significatives et à de meilleures performances en matière de coût de l'énergie.

Aperçu du marché

La croissance du marché intérieur s'est maintenue au même rythme que ces deux dernières années, avec des niveaux de consommation de ciment atteignant 3,7 millions de tonnes en 2023. Cette croissance provient essentiellement de la forte progression du marché du vrac, alimentée par de nombreux projets périphériques, publics et privés de petite et moyenne taille, ainsi que des projets haut de gamme de construction de logements et d'aménagement du territoire. Le segment du ciment en sac a toutefois connu une croissance plus lente sous l'effet d'une nouvelle transition vers le vrac et des taux d'intérêt élevés qui ont ralenti le rythme de la croissance accélérée dans le segment de la rénovation. La croissance devrait se maintenir dans les secteurs du logement et du tourisme et au niveau des projets d'aménagement du territoire, tels que « The Ellinikon », tandis que les grands projets d'infrastructure déjà matures et en cours de réalisation devraient s'accélérer.

Performance régionale

Les performances de la Grèce ont connu une amélioration remarquable par rapport à l'année précédente, grâce aux tendances du marché aux indicateurs opérationnels généralement positifs. La croissance du marché intérieur est bien visible dans tous les segments, accompagnée d'une augmentation notable des volumes et d'une amélioration des marges, en particulier dans les secteurs du béton et des granulats, ce qui a permis d'obtenir des résultats nets positifs. Divers gains d'efficacité opérationnelle ont permis d'atténuer la volatilité des coûts énergétiques et logistiques, tandis que les ajustements de prix ont compensé avec succès les hausses de coûts de l'année précédente. En 2023, plusieurs initiatives de croissance étaient en cours. Notre unité de béton prêt à l'emploi ultramoderne située sur le site de « The Ellinikon », un projet phare d'aménagement du territoire, a commencé à fonctionner et devrait susciter une demande importante. En outre, notre participation au capital d'Aegean Perlites nous permet d'assurer nos besoins en pouzzolane à long terme et d'élargir notre gamme de produits cimentiers à faible teneur en carbone.

Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne les accords commerciaux relatifs aux nouvelles carrières et la mise en place d'unités de traitement des déchets de démolition et des granulats recyclés.

Les exportations de ciment sont restées dynamiques cette année encore, les États-Unis étant le principal marché d'exportation de la Grèce et nos terminaux européens affichant également de bons résultats. La rentabilité s'est améliorée grâce à des hausses de prix mondiaux du ciment commercialisé par voie maritime sur tous les marchés d'exportation de nos usines grecques. Les émissions de CO₂ nettes spécifiques ont chuté en 2023, tandis que le précalcinateur de l'usine de Kamari, opérationnel depuis le second semestre, augmentera encore l'utilisation de combustibles alternatifs et contribuera à la réduction des émissions de CO₂.



Cimenterie de Patras, Grèce

Les ventes pour la Grèce et l'Europe occidentale en 2023 ont augmenté de 22% pour atteindre €407,8 millions, tandis que l'EBITDA a plus que doublé à € 64,7 millions contre €31,8 millions en 2022.

Performance ESG

En 2023, les indicateurs avancés en matière de santé et de sécurité au travail sont restés conformes aux objectifs. Nos activités en Grèce n'ont enregistré aucun incident avec arrêt du travail (Lost Time Injury (LTI)) parmi notre propre personnel. Trois LTI ont toutefois été enregistrés chez nos sous-traitants, dont un lié à des travaux hors site. Le taux de fréquence combiné des LTI pour les employés et les sous-traitants est resté proche du point bas record atteint l'année passée. Parmi les principales initiatives et actions menées, on peut citer l'augmentation des effectifs de l'équipe chargée de contrôler les travaux hors site, la préparation et le déploiement d'un module de formation sur la sécurité dans la maintenance pour le personnel actif dans le béton prêt à l'emploi et les agrégats, le lancement d'une campagne consacrée aux équipements de protection individuelle (EPI) et le partenariat avec l'équipe « Numérisation de la fabrication » en vue du développement de plusieurs projets d'intelligence artificielle.

Nos efforts intensifs de décarbonation ont été marqués par trois étapes majeures: l'achèvement et la mise en service du précalcinateur de l'usine de Kamari, la sélection du projet pionnier de capture du carbone du Groupe à Kamari en vue de la préparation d'une convention de subvention par le Fonds de l'UE pour l'innovation et, enfin, le lancement en novembre d'un nouveau ciment pouzzolanique en sacs (CEM IV/B(P-W) 32,5 R) présentant une empreinte carbone réduite de 25%.

La transformation numérique de TITAN s'est poursuivie à un rythme élevé, avec des résultats significatifs en termes d'augmentation de la productivité et de réduction de la consommation d'énergie. Les projets d'optimisation en temps réel (OTR) de cimenteries sont pratiquement achevés dans toutes les usines intégrées.

TITAN a lancé un programme complet consacré à la DE&I afin de favoriser un lieu de travail plus inclusif et équitable, et il a renforcé ses programmes visant à attirer des talents jeunes et plus divers.

Parmi les nombreuses initiatives sociales que nous avons menées en 2023, on notera en particulier la contribution commune de 3 millions d'euros de TITAN et de la Fondation Paul & Alexandra Canellopoulos à des mesures immédiates et à long terme en vue de la réhabilitation des régions grecques victimes d'incendies de forêts et d'inondations.



La technologie de précalcinateur de pointe réduit considérablement les émissions de CO₂

L'investissement de €26 millions dans l'unité de précalcinateur de l'usine de Kamari marque une étape majeure dans la décarbonation du Groupe. Achevée en mai 2023, cette installation technologique de pointe devrait réduire les émissions annuelles de CO₂ de 150 000 tonnes. Cette unité facilite le recours accru aux combustibles alternatifs, réduisant ainsi la dépendance envers les combustibles fossiles. L'usine modernisée peut à présent intégrer chaque année 180 000 tonnes de combustibles alternatifs et atteindre des taux de substitution thermique de plus de 70% pour le Four Rotatif 1, ce qui représente une économie de 10 000 tonnes de combustibles fossiles par an. Cet investissement adhère aux principes de l'économie circulaire tout en contribuant à atténuer le changement climatique.

Performance régionale

Europe du Sud-Est



FAITS MARQUANTS DE 2023

Ventes

€422,4m

2022: €385,9m

EBITDA

€146,6m

2022: €95,0m

Actif

€526,7m

2022: €489,5m

Salariés

1 098

Nombre d'initiatives
d'engagement communautaire :

94

2022: 77

Émissions de CO₂ nettes du
Scope 1 (kg/t de produit
cimentier) :

624,0

2022: 620,5m

Taux de substitution des
combustibles alternatifs (% base
de chauffage) :

9,0

2022: 9,5

Rapport clinker/ciment (%) :

72,0

2022: 73,3

LTIFR (employés)

0,5

2022: 0,1



Unités opérationnelles

5 cimenteries intégrées **21** carrières

5 usines de béton prêt à l'emploi **1** installation de carburant

Amélioration des performances grâce à la solidité des marchés et de tarification, combinée à des économies de coûts permises par un programme à long terme d'investissements en capital.

Performance régionale

Les ventes dans la région ont progressé de 9,5% pour atteindre €422,4 millions, portées par une demande résidentielle robuste dans la plupart des pays à l'exception de la Serbie, qui s'est appuyée sur des projets d'infrastructure. L'augmentation du chiffre d'affaires reflète également l'impact sur toute l'année des ajustements de prix effectués au cours des trimestres précédents. Sur le plan opérationnel, plusieurs projets d'efficacité et de décarbonation ont été menés à bien, en mettant l'accent sur l'amélioration de la fiabilité des usines et l'utilisation accrue de combustibles alternatifs, de matières premières alternatives et d'énergie renouvelable ; ensemble, ils ont contribué à une hausse de l'EBITDA de 54,4%, pour s'établir à €146,6 millions. Deux usines recourant à des combustibles alternatifs (Bulgarie et Macédoine du Nord) ont notamment augmenté leurs taux de substitution, tandis qu'une autre usine (Kosovo) a reçu les autorisations nécessaires pour investir également dans cet effort de décarbonation. En outre, conformément à la stratégie du Groupe, toutes les usines ont enregistré une baisse du ratio clinker/ciment en 2023 alors que la région poursuit la réduction de son empreinte carbone.

Albanie

L'économie albanaise a connu une croissance d'environ 4% en 2023, soutenue par la consommation des ménages et le tourisme. Le secteur de la construction a enregistré une solide expansion, principalement grâce à de grands projets de construction de logements et de bureaux. Malgré les difficultés opérationnelles rencontrées par d'autres producteurs, TITAN a maintenu des volumes de vente stables à des niveaux élevés. Après d'importants travaux de maintenance, notre usine a atteint des niveaux de production record. Nous avons également atteint de nouveaux records dans l'utilisation de matières premières alternatives, en contribuant à la valorisation des déchets et en soutenant l'économie circulaire.

Bulgarie

La croissance du PIB de la Bulgarie s'est ralentie à environ 2%, mais le marché de la construction a connu une expansion plus rapide, principalement grâce à des projets résidentiels à Sofia et dans d'autres grandes villes. Les ventes de Titan ont progressé au même rythme que le marché, tandis que nos opérations de béton prêt à l'emploi, principalement à Sofia, ont également bénéficié de l'accroissement de la demande locale. L'investissement dans une nouvelle ligne d'alimentation en combustibles alternatifs a été achevé, ce qui nous a permis de réduire encore la teneur en carbone de nos ciments. Un projet de centrale d'énergie renouvelable de 5 MW est également en cours de mise en œuvre, qui vient appuyer notre stratégie de décarbonation.



Cimenterie d'Antea, Albanie

Kosovo

L'économie du Kosovo a continué de croître, à un rythme d'environ 4% cette année, avec une reprise significative dans le secteur de la construction, en particulier dans le secteur résidentiel. Les performances de production ont atteint un nouveau record et nos clients ont bénéficié de la première année de fonctionnement d'un « point de vente unique », les reliant à toutes les usines de Titan dans la région élargie, tandis que nous avons achevé avec succès l'installation de RTO dans tous les actifs de l'usine.

Macédoine du Nord

Le PIB de la Macédoine du Nord a connu une croissance modeste d'environ 3%. Le marché de la construction a reculé du fait de l'achèvement de projets d'infrastructure plus anciens et de retards dans la mise en œuvre de nouveaux projets. Dans le secteur résidentiel, un retard a été observé dans les plans d'urbanisme et les permis correspondants. Les ventes de Titan se sont maintenues aux niveaux de cette tendance. Notre centrale photovoltaïque de 3 MW fonctionne désormais à plein régime. Bien que nous ayons augmenté l'utilisation de combustibles alternatifs d'origine locale, leur disponibilité reste faible par rapport au potentiel de notre usine.

Serbie

En 2023, l'économie serbe a continué de croître, affichant un taux de croissance du PIB d'environ 2%, soit un rythme relativement plus faible qu'en 2022. Le marché de la construction a signé de meilleures performances, grâce à des projets d'infrastructure dans tout le pays. Les ventes de Titan se sont maintenues aux niveaux de l'an dernier, ayant bénéficié de projets spécifiques au cours de l'année précédente. Titan a achevé un important projet de puits et de tunnel, qui permettra un accès plus efficace à sa carrière au fur et à mesure de son extension.

Performance ESG

La cimenterie d'Antea en Albanie a fait office de pionnière au travers de 10 projets communautaires divers et de campagnes de sensibilisation, avec pour point d'orgue la création du premier Réseau ESG albanais et l'obtention du prestigieux SDG Business Pioneers Award dans la catégorie « entreprises internationales » de l'Ambassade de Suède et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Cette usine a conservé un bilan exceptionnel en matière de santé et de sécurité, sans aucun incident entraînant un arrêt de travail (LTI) sur les deux dernières années. En Macédoine du Nord, l'équipe de la cimenterie d'Usje a concentré ses efforts sur le renforcement de l'impact environnemental en remplaçant les anciens filtres du refroidisseur de clinker par de nouveaux filtres à sacs, considérés dans le monde entier comme la meilleure technologie disponible. Les initiatives d'engagement communautaire ont été axées sur le soutien à la jeunesse et la reconstruction de trois écoles primaires dans les municipalités voisines. Au Kosovo, les efforts ont été concentrés sur l'obtention de certifications pour un nouveau type de ciment à faible intensité de carbone CEM II/C.

La Bulgarie se démarque par ses efforts complets en matière de décarbonation avec un taux de substitution thermique moyen annuel de 48,2%. La part de produits écologiques est passée à 18,4%, soit une hausse annuelle de 45%, tandis que la mise en œuvre d'une centrale électrique photovoltaïque de 5 MW a commencé. Parallèlement, la priorité a été donnée aux mesures de

sécurité au travers du programme « Next Step », qui implique la mise en œuvre de dispositifs de sécurité normalisés, l'octroi de prix en matière de sécurité et des exercices de sauvetage réguliers. Des programmes de formation à la sécurité sur mesure ont notamment été développés pour les sous-traitants techniques, y compris des évaluations de la sécurité au volant et une évaluation des risques pour plus de 40 chauffeurs et 1 000 km des principales routes utilisées par les sous-traitants et les employés de TITAN.

Les efforts de la Serbie se sont concentrés sur le bien-être des employés par la mise en place d'un plan médical. Cette division a également enregistré une performance remarquable en matière de sécurité avec 1 000 jours sans LTI, et elle a réalisé des projets visant à optimiser le suivi et la gestion de l'eau à l'intérieur de l'usine. Nous avons notamment soutenu la décarbonation au sein de la communauté locale en assurant la migration de trois écoles et centres médicaux depuis le charbon et le mazout vers le gaz.



Contribution à l'éducation au sein de nos communautés locales

En Albanie, Antea a collaboré avec des organisations sans but lucratif et mené des initiatives pédagogiques destinées aux jeunes élèves, de la maternelle au lycée, touchant ainsi un total de 300 enfants. Au Kosovo, Sharrcem a célébré l'inclusivité, la santé et la sécurité lors de son événement anniversaire, et fait participer des enfants à des activités promouvant la prise de conscience environnementale et un monde attentif aux autres par le biais d'un engagement permanent auprès de plusieurs écoles locales et plus de 470 enfants. En Serbie, Kosjeric a soutenu un festival des sciences à l'échelon national et donné aux communautés locales l'occasion de démontrer leur résilience. Nous avons également souligné l'importance des sciences et de la technologie dans la vie de tous les jours en rassemblant 56 institutions scientifiques et en attirant 18 000 visiteurs d'Europe du Sud-Est.

Performance régionale

Méditerranée orientale



FAITS MARQUANTS DE 2023

Ventes

€239,9m

2022: €255,6m

EBITDA

€33,2m

2022: €19,6m

Actif

€401,4m

2022: €442,8m

Salariés

791

Nombre d'initiatives
d'engagement communautaire :

39

2022: 29

Émissions de CO₂ nettes du
Scope 1 (kg/t de produit
cimentier) :

634,5

2022: 662,2m

Taux de substitution des
combustibles alternatifs (% base
de chauffage) :

20,2

2022: 14,8

Rapport clinker/ciment (%) :

79,3

2022: 81,7

LTIFR (employés)

0,7

2022: 0,7



Unités opérationnelles

3	cimenteries intégrées	14	carrières
6	usines de béton prêt à l'emploi	1	terminal d'importation
1	usine de broyage	2	installations de carburant

Des performances positives soutenues malgré les défis macroéconomiques liés à l'inflation et à la dévaluation des monnaies.

Aperçu du marché

En 2023, l'économie égyptienne a continué de pâtir des conséquences de la guerre en Ukraine, auxquelles s'ajoutent les pressions exercées par le conflit à Gaza. La croissance du PIB a atteint 4%, tandis que l'inflation annuelle s'est élevée à quelque 38%. Aucune avancée majeure n'a été réalisée en 2023 avec le FMI après l'accord de décembre 2022 pour un programme de soutien financier de \$3 milliards impliquant un large éventail de réformes monétaires et budgétaires ainsi qu'un rôle plus important pour le secteur privé; le prêt de sauvetage du FMI a été renégocié en mars 2024 et a été augmenté à 8 milliards de dollars. Les réserves en devises étrangères du pays n'étaient pas suffisantes pour couvrir les obligations liées à la dette et les importations coûteuses de denrées alimentaires, ce qui a entraîné une nouvelle dévaluation d'environ 50% de la livre égyptienne en 2023 et un pic des taux d'intérêt. La demande de ciment a baissé après deux années consécutives de croissance; la consommation de ciment a atteint 47,5 millions de tonnes en 2023, soit une baisse de 7% en glissement annuel.

En Turquie, l'environnement économique a été marqué par un changement radical de la politique monétaire et budgétaire à la suite de modifications mises en œuvre par le gouvernement, dans le but de ramener l'économie sur une voie plus durable même si elle n'est pas encore au bout de ses peines. Bien que les finances des ménages aient été mises sous pression, les initiatives positives des autorités pour normaliser les politiques macroéconomiques ont favorablement impacté la demande des consommateurs. En outre, l'affaiblissement de la livre a rendu les produits turcs plus compétitifs, ce qui a stimulé l'activité d'exportation. Les recettes touristiques ont poursuivi leur redressement, tandis que l'activité de construction est restée dynamique, en particulier dans les zones proches du tremblement de terre. La devise locale a chuté de 40% supplémentaires et l'inflation a atteint 65%, tandis que l'économie devrait avoir connu une croissance de 3,5% en 2023. Selon les estimations, la demande intérieure de ciment au niveau national a augmenté de 19%, atteignant 65 millions de tonnes, ce qui reste toutefois inférieur au pic de 72 millions de tonnes atteint en 2017.

Performance régionale

La région de la Méditerranée orientale a enregistré des ventes totales de €239,9 millions, soit une baisse de 6,1% par rapport à 2022, sous l'effet des dévaluations des devises locales dans les deux pays. Toutefois, l'augmentation de la demande, les volumes d'exportation, la hausse des taux d'utilisation des carburants alternatifs et une tarification favorable ont permis d'améliorer les marges de rentabilité, ce qui se traduit par une hausse de l'EBITDA de €19,6 millions à €33,2 millions en 2023.

Égypte

En Égypte, l'accord de régulation du marché du ciment mis en place par le gouvernement en juillet 2021 a été prolongé et a continué à équilibrer l'offre et la demande, avec à la clé des prix plus sains. La demande de ciment, qui a progressé pendant deux années consécutives grâce à la bonne santé de l'activité de construction,



Cimenterie de Beni Suef, Égypte

principalement grâce aux projets d'infrastructures publiques et aux logements abordables, a connu une baisse de 7% en 2023, pour atteindre 47,5 millions de tonnes, reflétant les conditions économiques qui règnent dans le pays. Nos activités en Égypte ont suivi l'évolution du marché, avec une baisse des volumes alors que ces derniers avaient augmenté en 2022. TCE a exploité pour la première fois ses possibilités d'exportation, en exportant du clinker et du ciment avec un impact positif sur sa rentabilité. En outre, les prix élevés, qui ont continué à absorber les coûts d'intrants, ont amélioré les résultats financiers par rapport à l'année précédente.

Turquie

Les performances de nos activités en Turquie en 2023 ont reflété la tendance ascendante de l'industrie du ciment. Malgré l'absence de projets d'infrastructure de grande envergure sur notre marché local, l'achèvement de projets privés et publics de petite et moyenne taille ainsi qu'une forte demande dans les régions touchées par le tremblement de terre ont contribué à l'augmentation de la consommation. Nos opérations ont bénéficié de la hausse de la demande intérieure, avec une augmentation à deux chiffres des volumes, contre une baisse à deux chiffres en 2022, tandis que les exportations ont continué à soutenir l'activité locale pour une autre année. Grâce à une demande robuste, les prix ont sensiblement augmenté au cours de l'année, compensant ainsi des coûts de production élevés, conséquence directe de la montée de l'inflation et de la dévaluation de la livre turque. Nos actifs locaux modernes et notre bilan sain nous ont permis de résister aux difficultés macroéconomiques et de répondre à la demande croissante du marché. Dans l'ensemble, la performance de la société s'est considérablement améliorée, portant ses résultats financiers à un niveau nettement supérieur à celui de 2022.

Performance ESG

Nos usines égyptiennes et turques sont le symbole d'une poursuite unifiée de l'excellence dans la qualité, la santé et la sécurité et l'environnement par le biais de certifications ISO, de protocoles solides et d'initiatives d'engagement communautaire produisant un impact.

Titan Cement Egypt a réalisé des progrès importants en matière de santé et de sécurité avec la mise en œuvre de mesures proactives visant à réduire les incidents parmi les sous-traitants et les employés. Les progrès environnementaux se manifestent au travers de l'utilisation record de combustibles alternatifs à Alexandrie et de projets visant à optimiser la consommation d'eau et la gestion des eaux usées. Des efforts de décarbonation supplémentaires sont en cours, avec une réorientation vers des produits plus écologiques. L'engagement communautaire est resté essentiel. L'usine d'Alexandrie a répondu aux besoins de sa communauté avec la modernisation d'un centre médical local sur la base de propositions issues d'une enquête socioéconomique réalisée en 2022.

En Turquie, les solides initiatives sociales d'Adocim ont englobé des projets de soutien aux employés, des bourses d'éducation et des contributions humanitaires témoignant de son engagement en faveur du bien-être sociétal. Nos initiatives en matière de sécurité ont mis un accent stratégique sur l'amélioration continue des conditions de travail, et notamment sur le contrôle des risques.



Soutien immédiat aux victimes des tremblements de terre

Deux tremblements de terre violents ont frappé la Turquie en février, touchant 11 villes. Cette catastrophe a provoqué un bilan dévastateur de plus de 50 000 morts et plus de 100 000 blessés, tandis que les bâtiments et les infrastructures vitales ont subi d'importants dégâts. Adocim a réagi rapidement avec l'envoi de 11 camions transportant du matériel et des fournitures de base, dont 1 289 de diesel, 15 chaudières, deux générateurs et 28 000 unités de denrées alimentaires de base et de fournitures pour nourrir. Adocim a érigé un campement de tentes afin d'abriter environ 700 personnes et offert son aide immédiate à l'équipe de recherche et de sauvetage grecque. Elle a également organisé un repas d'iftar pour 2 000 personnes à Adiyaman et concentré ses efforts sur le bien-être physique et mental des habitants des régions touchées.

Performance régionale

Coentreprise au Brésil

Cimenterie de Quixere, Brésil

Les taux d'intérêt élevés, la baisse du revenu disponible et les retards du programme de logements sociaux ont affecté le marché du ciment

Aperçu du marché

Après avoir connu une forte reprise entre 2018 et 2021 (+23%), la demande de ciment s'est légèrement contractée en 2023 pour la deuxième année consécutive, reculant de 1,4% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 62 millions de tonnes. Les taux d'intérêt sont restés élevés, ce qui a eu un impact sur le financement de l'immobilier et, par conséquent, sur les mises en chantier et les coûts de production. En outre, le programme gouvernemental de logements abordables a pris du retard, les lancements n'ayant commencé qu'après le second semestre.

Performance régionale

La consommation de ciment dans le nord-est, le marché naturel d'Apodi, a légèrement diminué, cédant 0,4% par rapport à l'année précédente. Apodi continue de mettre l'accent sur les prix et les produits de spécialité, pénétrant davantage le segment du vrac en desservant l'industrie du préfabriqué, le secteur régional croissant des parcs éoliens, l'expansion de la ceinture d'eau du canal Sao Francisco et la construction de barrages et d'immeubles de grande hauteur. En 2023, Apodi a affiché des ventes en hausse, à €128 millions, contre €116 millions en 2022, tandis que l'EBITDA atteignait €24 millions contre €21 millions en 2022.

Performance ESG

Apodi a connu une année remarquable, avec des investissements importants visant à promouvoir l'innovation. Parmi ses principales initiatives, on peut citer l'amélioration du Centre Technologique, doté d'infrastructures de recherche et de développement à la pointe de la technologie. En outre, au travers du Programme d'Experts Apodi, nous nous sommes concentrés sur le développement de produits, de services et de solutions donnant la priorité à la réduction de l'empreinte carbone, sur l'amélioration de l'efficacité lors de la production et sur la promotion de l'économie circulaire.

Nous avons lancé la première phase d'un projet important approuvé par le l'Agence de financement d'études et de projets (FINEP) couvrant quatre initiatives majeures dans le secteur. Ces initiatives se concentrent sur les points suivants : 1) améliorer la durabilité, la performance et l'innovation dans l'utilisation et la réutilisation de l'eau; 2) développer un système de production d'hydrogène; 3) utiliser efficacement les résidus; et 4) faire avancer le projet Industry 4.0.

L'entreprise a également fait progresser son processus de maturation des dirigeants avec la mise en place de la « trajectoire de durabilité ». Cette initiative a impliqué avec succès l'ensemble de l'équipe de direction et 75% des cadres moyens dans la réalisation des objectifs de durabilité. Le lancement du programme de volontariat a également eu un impact significatif et profité à plus de 800 personnes, y compris des membres de la communauté et des ONG à proximité de nos installations de production de ciment et de béton. Ce programme était composé de 75 bénévoles consacrant en moyenne huit heures par an chacun sur 25 projets structurés.



Initier les jeunes au monde de la robotique

Au Brésil, le Service Social Industriel (SESI), lié à la Fédération des Industries de l'État de Ceará, a formé un partenariat avec les industries manufacturières afin de fournir des kits de robotique aux écoles et de réduire ainsi une fracture éducative. Cimento Apodi a chargé le SESI de former 22 enseignants du primaire, qui donnent cours à 260 élèves âgés de 6 à 14 ans, ainsi que deux employés d'Apodi. L'entreprise a également fourni un kit de robotique à l'école.

Grâce à ce projet, l'école possède à présent des enseignants formés et un équipement de robotique afin d'apprendre aux enfants comment faire preuve d'innovation et utiliser la technologie dans la vie de tous les jours.

Autres activités commerciales

ST Equipment & Technology (STET)

En 2023, nous nous sommes lancés dans une activité de matériaux cimentiers en Grèce, nous avons conclu avec succès l'exercice inaugural de notre première entreprise de services numériques, CemAI, et nous avons réalisé des avancées significatives dans nos activités GAEA, Ecorecovery et ST Equipment and Technology.

Aegean Perlites



Dans le but d'améliorer l'offre mondiale de produits cimentiers verts et à faible teneur en carbone du Groupe, TITAN a pris en février 2023 une participation dans Aegean Perlites, en partenariat avec sa famille actionnaire majoritaire, sécurisant ainsi les besoins d'approvisionnement en pouzzolane à long terme du Groupe. Fondée en 1994, Aegean Perlites exploite des carrières de perlite et de pouzzolane sur l'île grecque de Yali, qui dispose de réserves substantielles de haute qualité, incluant l'accès à des installations de chargement portuaires pour une distribution par voie maritime dans le monde entier. L'entreprise dessert les secteurs de la construction, de l'agriculture et des engrais. Par cette prise de participation, TITAN obtient un accès direct à une matière première clé qui permettra d'élargir l'offre du groupe en matière de produits cimentiers faiblement carbonés.

GAEA



Green Alternative Energy Assets (GAEA) est une entreprise qui fournit des services dans le domaine de l'utilisation des déchets et de la production de combustibles alternatifs. Constituée en 2011 en Bulgarie, GAEA est reconnue comme un fournisseur de solutions fiable sur le marché bulgare des déchets. Au cours de ses douze années d'activité, GAEA a apporté des solutions à un vaste éventail d'industries de fabrication et de recyclage en Bulgarie, contribuant activement à l'économie circulaire. GAEA a également étendu ses activités en Égypte depuis 2016, en fournissant des solutions pour les déchets solides municipaux aux villes d'Alexandrie et de Beni Suef et en produisant des combustibles issus de déchets pour alimenter les cimenteries du Groupe, réduisant ainsi son empreinte carbone.

Ecorecovery



Ecorecovery S.A. est une entreprise grecque spécialisée dans la production de combustibles solides de récupération (CSR) de haute qualité par le traitement de déchets non dangereux qui ne peuvent plus être recyclés. Depuis 2015, Ecorecovery s'est imposée comme un partenaire fiable dans le secteur de la gestion des déchets en Grèce, en apportant des solutions précieuses en matière d'utilisation des déchets. Les installations de l'entreprise sont en mesure de traiter divers flux de déchets commerciaux et industriels ainsi que des résidus d'installations de recyclage de matériaux, ce qui permet de détourner une quantité importante de déchets de la mise en décharge. À l'issue d'un processus de production et d'assurance qualité soumis à des normes rigoureuses, les déchets traités sont transformés en un combustible secondaire à haute valeur ajoutée pour l'industrie du ciment, ce qui contribue à réduire son empreinte carbone.



Autres activités commerciales

STET



ST Equipment & Technology LLC (STET), filiale à part entière du Groupe TITAN basée à Boston, aux États-Unis, conçoit, fabrique et distribue des équipements de séparation exclusifs. La technologie brevetée STET répond parfaitement aux besoins de traitement des poudres sèches et de recyclage des flux de déchets d'une manière innovante, durable et rentable, contribuant ainsi à l'économie circulaire et à l'atténuation du changement climatique. Les applications de la technologie de traitement de STET comprennent le recyclage des cendres volantes issues de la combustion du charbon, le traitement sans eau des minerais et la valorisation des protéines d'origine végétale destinées à l'alimentation animale et humaine. Avec STET, les producteurs de protéines à haute teneur en fibres, telles que le tourteau de tournesol, le tourteau de canola et les drêches de distillerie, sont en mesure de produire des concentrés de protéines à l'aide d'une technologie de fractionnement sans danger pour l'environnement. En 2023, STET a poursuivi l'expansion de ses capacités de traitement des protéines végétales afin de répondre au besoin mondial croissant de sources de protéines végétales de haute qualité. Les projets actifs faisant l'objet d'essais d'optimisation pilotes comprennent l'enrichissement en protéines de multiples tourteaux d'oléagineux afin de produire des ingrédients alimentaires de plus grande valeur en Amérique du Nord et en Europe. Outre les applications dans le domaine de l'alimentation humaine et animale, STET a continué à rechercher de nouvelles solutions à long terme pour recycler les cendres volantes de combustion du charbon provenant des décharges historiques et des bassins de retenue, afin de générer des produits cimentiers supplémentaires à faible teneur en carbone. Le séparateur STET reste la seule solution non thermique commercialement éprouvée pour éliminer les résidus de charbon non brûlés des cendres volantes, ce qui permet d'obtenir un matériau de construction hautement durable. En 2023, STET a également poursuivi le développement de projets dans des minéraux clés à volume élevé, y compris le déploiement de l'unité mobile de séparation conteneurisée de STET sur plusieurs sites clients pour des essais pilotes industriels sur le phosphate et la potasse, deux minéraux fertilisants majeurs qui sont des intrants critiques pour l'agriculture mondiale.

CemAI



CemAI, Inc. (CemAI), entreprise affiliée à l'origine d'une solution de maintenance prédictive de nouvelle génération basée sur l'intelligence artificielle pour l'industrie du ciment, a étendu son empreinte mondiale grâce à des installations dans toutes les cimenteries intégrées du Groupe TITAN et par l'intermédiaire de clients tiers. CemAI surveille désormais en permanence plus de 18 installations partout dans le monde.

En s'appuyant sur l'expérience unique de TITAN en matière de fabrication et de maintenance, ainsi que sur son expertise numérique, la solution aide les cimentiers à bénéficier d'une fiabilité et d'une efficacité énergétique accrues, de coûts de maintenance plus faibles et d'une réduction des temps d'immobilisation. La solution fait appel à une technologie d'apprentissage automatique qui traite en temps réel les données d'exploitation de cimenteries entières, générant des alertes qui sont analysées par une équipe d'experts comptant des années d'expérience dans l'exploitation du ciment et collaborant étroitement avec les équipes opérationnelles de l'usine, afin de résoudre les problèmes avant qu'ils n'affectent les opérations. CemAI fonctionne par le biais de centres de surveillance à distance qui collectent et analysent le flux de données provenant des capteurs de l'usine, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Perspectives 2024

La résilience de l'économie mondiale tout au long de l'année 2023 s'est traduite par une baisse de l'inflation plus lente que prévu, dans un contexte de politiques monétaires restrictives. Bien que la probabilité d'un atterrissage brutal soit réduite, le resserrement des conditions monétaires semble se prolonger en raison de la persistance de l'inflation.

Aux États-Unis le marché de la construction devrait croître grâce à la combinaison de l'augmentation des infrastructures et de l'activité commerciale. Cette dynamique est alimentée par l'essor des projets de grande envergure et des projets d'infrastructure, qui l'emportent sur les baisses enregistrées dans les catégories sensibles aux taux d'intérêt que sont les segments résidentiels, et les non résidentiels légers. Toutefois, ce ralentissement ne devrait pas durer longtemps, car il est contrebalancé par une demande robuste dans les régions où nous opérons. Malgré les difficultés liées à la pénurie de main-d'œuvre et à la lutte persistante pour recruter des employés qualifiés, les perspectives en matière de tarification tant pour le ciment que pour les granulats restent nettement favorables ; l'offre restreinte dans un contexte de forte demande renforce ces perspectives. La vigueur de l'économie américaine, associée à la bonne santé financière des États, à la croissance démographique, à la demande de logements en attente et à l'augmentation attendue du financement des infrastructures, devraient peser positivement sur la demande de nos produits dans les années à venir. Notamment, nos opérations sont renforcées et notre présence sur le marché améliorée par l'ajout de deux nouveaux dômes dans nos terminaux de Floride et de Virginie, ce qui nous positionne pour un succès continu dans le pays.

L'activité économique en Grèce devrait continuer à se développer en 2024, soutenue par la mise en œuvre du plan européen de relance et de résilience (RRP) et par une économie résiliente. A mesure que la mise en œuvre du RRP s'oriente vers les investissements, la croissance des dépenses en capital sera soutenue. Le secteur de la construction devrait continuer à croître car de nombreux grands projets d'infrastructure démarrent, notamment une autoroute dans le sud-ouest de la Grèce, le nouvel aéroport et une autoroute reliant l'est à l'ouest de la Crète, l'échangeur routier de Thessalonique ainsi que de nombreux autres projets d'infrastructure et d'aménagement du territoire dans toute la Grèce continentale. Le Groupe continuera à développer sa capacité à répondre efficacement aux besoins de ce marché en croissance en élargissant son offre de produits et en continuant à capitaliser sur ses réserves de plus de 150 millions de tonnes récemment acquises de granulats, de pouzzolane et de perlite. De plus, l'expansion de notre réseau de distribution de béton prêt à l'emploi devrait accroître davantage la rentabilité dans ce marché en forte croissance, soutenu par des projets résidentiels, commerciaux et touristiques.

Les marchés de l'Europe du Sud-Est ont fait preuve de résilience en dépit de l'incertitude politique et des tensions géopolitiques mondiales. La croissance devrait connaître une accélération modérée avec une inflation tendant à s'adoucir, tandis que la hausse des salaires et les envois de fonds des travailleurs émigrés soutiendront les revenus disponibles, conjugués à des mesures de relance substantielles soutenant les grands projets d'infrastructure publique. Les négociations d'adhésion à l'UE pourraient accélérer les réformes structurelles et renforcer la viabilité budgétaire. Un ralentissement dans les pays partenaires commerciaux de l'UE pourrait toutefois peser sur le climat, tempérer la consommation et la

croissance réelle. Dans ce contexte, le Groupe investit pour consolider davantage sa rentabilité dans la région en investissant dans l'efficacité des usines de Macédoine du Nord et du Kosovo, en augmentant l'utilisation de combustibles et de matériaux alternatifs en Bulgarie et en Albanie, en développant un nouveau stockage portuaire pour mieux servir le marché du Monténégro et en ajoutant une nouvelle capacité d'équipement mobile en Bulgarie et en Macédoine du Nord.

Tant l'Égypte que la Turquie seront confrontées à des temps difficiles. En Turquie, la banque centrale a annoncé qu'elle avait pour mission de ralentir l'inflation en revenant à des politiques plus orthodoxes. Cette situation est contrebalancée par les atouts économiques du pays, tels qu'un PIB par habitant relativement élevé, un secteur privé dynamique et entreprenant, ainsi qu'une économie plus diversifiée. Le Groupe poursuivra ses investissements dans l'efficacité énergétique, tout en faisant progresser ses ventes de ciment mélangé en introduisant de nouveaux produits. En Égypte, nous avons connu des développements très significatifs en mars 2024 : Premièrement, ADQ, un véhicule d'investissement d'Abou Dhabi, a lancé un investissement de \$35 milliards dans un nouveau mégaprojet de développement immobilier, à l'ouest d'Alexandrie, une grande partie des fonds étant déjà injectée en Égypte. En parallèle, le prêt de sauvetage du FMI a été porté à \$8 milliards, tandis que simultanément la banque centrale a augmenté les taux d'intérêt et a permis à la livre de se dévaluer et de flotter, le taux de change étant initialement fixé à 49 EGP/1\$ (en hausse par rapport au taux précédent de 31 EGP/1\$). Ces développements ouvrent de nouvelles perspectives plus optimistes pour l'économie égyptienne puisque le risque de défaillance du pays n'est pratiquement plus un sujet de préoccupation, le marché fonctionne désormais librement et le commerce international est débloqué.

En 2024, le Groupe continuera à poursuivre ses priorités stratégiques 2026 pour capter la croissance sur la base de son modèle opérationnel local axé sur la performance et soutenu par une exécution rapide. Nos perspectives pour 2024 sont positives, grâce à l'amélioration des volumes et des prix sur nos marchés principaux aux États-Unis et en Europe qui représentent plus de 90% des ventes du Groupe, ainsi qu'aux projets de croissance finalisés qui devraient encore améliorer notre performance en termes de marges. Nous entendons fournir des solutions de pointe pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients, garantir des opérations faiblement carbonées, tout en numérisant notre organisation pour gagner en efficacité, afin d'offrir une valeur durable à long terme à l'ensemble de nos parties prenantes.

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

Notre approche de la gouvernance d'entreprise et de la gestion des risques.

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques	57	Gestion des risques	86
Déclaration de gouvernance d'entreprise	58	La stratégie du Groupe en matière de risques	86
Le code de gouvernance de l'entreprise	58	Le processus de gestion des risques	86
Le Conseil d'administration	59	La gestion des risques, la gouvernance et les contrôles	87
Les Comités du Conseil d'administration	69	Les risques principaux pour TITAN	87
Diversité et inclusion au sein du Conseil d'administration	72	Les informations financières relatives au climat (TCFD)	95
L'audit interne et la gestion des risques dans le cadre du processus d'information financière	72		
L'audit interne	73		
Le rapport de rémunération 2023	73		
Le capital, les actions et les actionnaires	83		
Informations destinées aux investisseurs	84		



Déclaration de gouvernance d'entreprise

1. Code de gouvernance d'entreprise

1.1 Application du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020

Titan Cement International S.A. (la « Société ») est une société anonyme de droit belge. Ses actions sont cotées sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels, d'Euronext Paris et de la Bourse d'Athènes.

La société s'engage à respecter les principes de gouvernance les plus élevés, en cherchant à améliorer en permanence ses performances en matière de gouvernance d'entreprise et en promouvant la transparence, le développement durable et la création de valeur à long terme.

La Société applique les principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code de GE »), mis à la disposition du public sur le site Internet de la Commission Corporate Governance belge : <https://corporategovernancecommittee.be/fr/propos-du-code-2020/2020-belgian-code-corporate-governance>.

Le Code de GE s'articule autour de dix principes qui sont détaillés dans plusieurs dispositions/recommandations. Le principe « se conformer ou expliquer » prévoit que toutes les sociétés belges cotées sont tenues de respecter toutes les dispositions du Code de GE, à moins qu'elles ne fournissent une explication adéquate justifiant le fait qu'elles s'écartent d'une disposition.

Le Conseil d'administration de la Société a adopté une charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de GE »). La Charte de GE décrit les principaux aspects de la structure de gouvernance de la Société, définit les termes de référence du Conseil d'administration et de ses comités, et intègre le Code de négociation, qui fixe les règles applicables aux transactions sur les titres de la Société. La Charte de GE, modifiée de manière à refléter l'évolution de la gouvernance de la Société, est disponible sur le site Internet de la Société (https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2023/02TCI_CorporateGovernanceCharter_01.02.2023.pdf).

1.2 Dérogations au Code de GE

La Société se conforme aux dispositions du Code de GE, à l'exception des dispositions auxquelles elle a dérogé pour les raisons expliquées ci-dessous :

1.2.1 Les membres non exécutifs du Conseil d'administration ne reçoivent pas une partie de leur rémunération sous forme d'actions de la Société. Une rémunération à base d'actions est octroyée uniquement au Président non exécutif du Conseil d'administration conformément à la politique de rémunération révisée mise en œuvre en 2023. Cette dérogation partielle à la disposition 7.6 du Code de GE s'explique par le fait que les intérêts des membres non exécutifs du Conseil d'administration sont actuellement considérés comme alignés sur la création de valeur à long terme pour la Société, même si aucune partie de leur rémunération n'est versée sous forme d'actions. La Société envisage toutefois un alignement plus étroit sur la Disposition 7.6 du Code de GE conformément à la modification apportée précédemment pour le Président non exécutif.

1.2.2 Jusque la fin de l'année 2023, aucune disposition n'était en place permettant à la Société de recouvrer une rémunération variable versée ou de retenir le paiement d'une rémunération variable. Toutefois, la Politique de rémunération révisée, validée par le Conseil d'administration le 20 mars 2024 et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de 2024, intègre des dispositions pertinentes.

1.3 Structure de gouvernance

La Société a adopté une structure de gouvernance moniste composée du Conseil d'administration, ayant le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou bénéfiques à la réalisation de l'objet de la Société à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée générale des actionnaires.

Au moins une fois tous les cinq ans, le Conseil d'administration évalue si la structure de gouvernance choisie est toujours appropriée ; dans le cas contraire, il doit proposer une nouvelle structure de gouvernance à l'Assemblée générale des actionnaires. En novembre 2023, le Conseil d'administration a évalué la structure de gouvernance moniste et conclu que la structure de gouvernance choisie restait appropriée.

2. Conseil d'administration

2.1 Faits marquants en 2023

2.1.1 Faits marquants du Conseil d'administration

- Nomination de Dimitrios Papalexopoulos en tant que Président non exécutif du Conseil d'administration à compter du 1er janvier 2023, pour succéder à Efstratios-Georgios Arapoglou.
- Nomination de Marcel-Constantin Cobuz en tant que membre exécutif du Conseil d'administration à compter du 1er janvier 2023. Cette désignation a été confirmée par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires tenue le 11 mai 2023.
- Nomination de Paula Hadjisotiriou en qualité de membre non exécutive indépendante du Conseil d'administration à compter du 1er juin 2023 en remplacement de Mona Zulficar pour la durée restante de son mandat, sous réserve de la confirmation de l'Assemblée générale des actionnaires.

2.1.2 Faits marquants des Comités du Conseil d'administration

- Constitution d'un nouveau Comité de stratégie au niveau du Conseil d'administration, présidé par Alexandra Papalexopoulou, et approbation de son mandat.
- Modification de la composition du Comité de nomination, présidé par Lyn-Mary Grobler.
- Modification de la composition du Comité de rémunération, présidé par Andreas Artemis.

2.1.3 Faits marquants du Comité Exécutif du Groupe

Modification de la composition du Comité exécutif du Groupe, présidé par Marcel-Constantin Cobuz, avec la désignation de Samir Cairae et Alexandra Eleftheriou en remplacement de membres sortants, et de Jean-Philippe Bénard au poste nouvellement créé de Responsable de la chaîne d'approvisionnement et du développement énergétique.

2.2 Rôle et pouvoirs du Conseil d'administration

Organe collégial, le Conseil d'administration s'efforce de favoriser une création de valeur durable par la Société en fixant la stratégie de cette dernière, en mettant en place un leadership efficace, responsable et éthique et en contrôlant la performance de la Société.

Le Conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, hormis ceux que la loi ou les Statuts de la Société réservent à un autre organe de la Société.

Le rôle, les missions et les pouvoirs du Conseil d'Administration sont détaillés dans les Statuts et la Charte de GE de la Société, qui sont tous deux disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.titan-cement.com/about-us/corporate-governance/>).

2.3 CV des Administrateurs

Dimitrios Papalexopoulos

Président non exécutif

Dimitrios Papalexopoulos est Président du Conseil d'administration de TITAN Cement International S.A. depuis le 1er janvier 2023. Il a débuté sa carrière comme consultant pour McKinsey & Company Inc. aux États-Unis et en Allemagne.

Il a rejoint TITAN Cement Company S.A. en 1989, et a occupé le poste de CEO du Groupe entre 1996 et 2019. De 2019 à 2022, il a présidé le Comité Exécutif du Groupe de TITAN Cement International S.A.

Il est président du conseil d'administration de la Fédération hellénique des entreprises (SEV), vice-président de la Table ronde européenne de l'industrie (European Round Table for Industry, ERT) et préside le comité de l'ERT sur la transition énergétique et le changement climatique. Il siège également au Conseil d'administration de la Fondation pour la recherche économique et industrielle (IOBE), de la Fondation hellénique pour la politique européenne et étrangère (ELIAMEP) et d'Endeavor Greece.

Il est titulaire d'un MSc en génie électrique de l'École polytechnique fédérale Suisse (ETHZ) et d'un MBA de la Harvard Business School.

Michael Colakides

Directeur général – CFO du Groupe

Michael Colakides a commencé sa carrière chez Citibank Greece, où il a travaillé quatorze années et a occupé au fil du temps les fonctions de Directeur du groupe des institutions financières et de Directeur du financement des entreprises et des services bancaires aux entreprises locales (1979– 1993). En 1993, il a été nommé vice-président exécutif de la Banque nationale de Grèce, responsable des activités bancaires pour les entreprises et les particuliers, du réseau de succursales nationales et internationales, et président/membre de comités de direction.

En 1994, il a rejoint TITAN Cement Company S.A., où il a occupé le poste de directeur financier du Groupe et de membre exécutif du conseil d'administration jusqu'en 2000. Il a dirigé plusieurs acquisitions de sociétés de ciment en Europe du Sud-Est, en Égypte et aux États-Unis.

De 2000 à 2007 il a été vice-président et directeur général de la Piraeus Bank S.A., supervisant les activités bancaires nationales de gros et de détail ainsi que le réseau et les activités internationales du Groupe. En 2007, il a rejoint EFG Eurobank Ergasias S.A., où il a occupé le poste de CEO adjoint/directeur des risques du Groupe (2007– 2013), chargé de superviser les fonctions de gestion des risques du Groupe en Grèce et à l'étranger. En janvier 2014, il est revenu dans le Groupe TITAN, en tant que directeur financier du Groupe et membre exécutif du Conseil d'administration. En juillet 2019, il a également été nommé directeur général de TITAN Cement International SA. Depuis novembre 2021, il est Président non exécutif du conseil d'administration d'Alpha Bank Cyprus.

Il est titulaire d'une licence en économie de la London School of Economics et d'un MBA de la London Business School.

Kyriacos Riris

Vice-président - administrateur indépendant Président du Comité d'audit et des risques

Kyriacos Riris a fait ses études secondaires à Chypre, avant de poursuivre ses études supérieures et ses qualifications professionnelles à l'école polytechnique de Birmingham.

Il a passé ses examens professionnels auprès de l'Association des experts comptables agréés (ACCA) au Royaume-Uni en 1975, et est devenu membre de l'Association des comptables agréés en 1985. Depuis 1976, il a principalement travaillé en Grèce. Il a été membre du Comité exécutif de PwC Grèce et est devenu associé en 1984. Ses responsabilités ont inclus celles de directeur associé du département d'audit et du département des services de consultation/conseil, puis d'associé principal adjoint du territoire.

En 2009, il a été élu président du conseil d'administration de PwC en Grèce, fonction qu'il a quittée en 2014.

Au cours de ses 40 années de carrière, il a acquis une vaste expérience auprès d'entités nationales et multinationales dans divers secteurs et industries, notamment l'industrie manufacturière, le transport maritime, le commerce, l'alimentation et les boissons, la construction, les produits pharmaceutiques, les services financiers et les systèmes d'information.

Marcel-Constantin Cobuz

Administrateur exécutif Président du Comité Exécutif du Groupe Membre du Comité de stratégie

Marcel Constantin Cobuz est Président du Comité exécutif du Groupe TITAN depuis le 15 octobre 2022. Il possède plus de 20 ans d'expérience à des postes de direction, d'innovation et de transformation au niveau international.

Il a débuté sa carrière dans le domaine de la banque d'investissement et en tant qu'entrepreneur en Roumanie. En 2000, il a rejoint Lafarge, une grande entreprise multinationale de matériaux de construction, où il a occupé divers postes de direction en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Son précédent poste était celui de directeur général Europe de LafargeHolcim.

Au cours de sa carrière, il a également siégé au conseil d'administration de différentes entreprises et d'organisations éducatives sans but lucratif.

Il a étudié le droit et l'économie à Bucarest, a suivi l'Advanced Management Program de la Harvard Business School et a participé à des programmes pour cadres à l'INSEAD, à l'IMD et au Singularity Group.

William-John Antholis

Administrateur indépendant Membre du Comité de nomination

William-John Antholis est directeur et PDG du Miller Center, une filiale non partisane de l'Université de Virginie spécialisée dans les bourses d'études présidentielles, la politique publique et l'histoire politique.

Il a été directeur général de la Brookings Institution de 2004 à 2014. Il a également travaillé au sein du gouvernement, notamment au Conseil de sécurité nationale et au Conseil économique national de la Maison Blanche, ainsi qu'au sein du personnel chargé de la planification des politiques et du bureau des affaires économiques du Département d'État américain.

Il a publié deux livres ainsi que des dizaines d'articles, de chapitres des ouvrages et des articles d'opinion sur la politique américaine, la politique étrangère américaine, les organisations internationales, le G8, le changement climatique et le commerce.

Il a obtenu son doctorat en politique à l'Université de Yale (1993) et sa licence en gouvernement et affaires étrangères à l'Université de Virginie (1986).

Andreas Artemis

Administrateur indépendant Président du Comité de rémunération

Andreas Artemis est membre exécutif du conseil d'administration du Groupe de Commercial General Insurance depuis 1985 et son président depuis 2002.

Il est également membre du Conseil d'administration de la Fédération des employeurs et des industriels de Chypre et du Conseil de la Croix-Rouge chypriote.

Il a été membre du conseil d'administration (2000–2005), vice-président (2005–2012) et président (2012–2013) du Groupe de Bank of Cyprus. Il a également siégé au conseil d'administration de l'Autorité des télécommunications de Chypre (1988–1994) et a été consul général honoraire d'Afrique du Sud à Chypre (1996–2012).

Il a étudié le génie civil aux Queen Mary et Imperial College de l'Université de Londres et il est titulaire d'une licence (BSc - Ingénierie) et d'une maîtrise (MSc).

Leonidas Canellopoulos

Administrateur exécutif Membre du Comité de stratégie

Leonidas Canellopoulos est Directeur du développement durable et de l'innovation du Groupe TITAN. Il est également responsable des Affaires d'entreprise du Groupe.

Depuis 2012, il a occupé divers postes au sein des fonctions financières et de planification stratégique du Groupe ainsi que le poste de directeur des Opérations ciment pour la région grecque du Groupe. Auparavant, il a travaillé pour Separation Technologies LLC.

Il siège aux conseils d'administration de la Fondation pour la recherche économique et industrielle (IOBE) et de Junior Achievement Greece.

Il est titulaire d'une licence en économie avec mention de l'Université de Harvard et d'un MBA de l'INSEAD, où il a reçu le prix Henry Ford II.

Haralambos David

Administrateur indépendant Membre du Comité de rémunération

Haralambos David a obtenu son BS au Providence College et a commencé sa carrière comme conseiller certifié en investissement au Crédit Suisse à New York.

Il a ensuite occupé plusieurs postes de direction au sein des sociétés du groupe Leventis au Nigeria, en Grèce et en Irlande.

Il est aujourd'hui président de Frigoglass S.A. et siège aux conseils d'administration des sociétés suivantes: A.G. Leventis (Nigeria) PLC, Nigerian Bottling Company Ltd, Beta Glass (Nigeria) PLC, Frigoglass Industries (Nigeria) Ltd, Pikwik (Nigeria) Ltd (une joint-venture formée avec Pick n Pay, Afrique du Sud) et Aristeus Financial Services Ltd. Il est directeur du conseil d'administration de la Fondation Anastasios G. Leventis, à Chypre, président du Comité des bourses de préparation olympique de la Fondation A.G. Leventis et membre du conseil d'administration de la Cyprus Seeds for Technological Innovation.

Il a siégé aux conseils d'administration d'Alpha Finance, de la société publique grecque d'électricité et de la banque Emporiki (Crédit Agricole).

Il a été élevé au rang de Taxiarque du Patriarcat orthodoxe grec d'Alexandrie et il a reçu la chefferie de Sujkin Keffi au Nigeria.

Collectionneur d'art contemporain d'Afrique et de la diaspora africaine, il est membre du comité des acquisitions pour l'Afrique de TATE Modern ainsi que membre du Conseil mondial du Studio Museum à Harlem.

Lyn-Mary Grobler

Administratrice indépendante Présidente du Comité de nomination

Lyn-Mary Grobler est une cadre expérimentée avec une solide expérience dans les domaines de la technologie et de l'informatique. En 2016, elle a été nommée directrice de l'information du groupe (CIO) chez Howden Group Holdings (anciennement Hyperion Insurance Group).

Elle était auparavant vice-présidente et directrice de l'information pour les fonctions d'entreprise chez BP, où elle a dirigé la transformation de l'organisation et du paysage numérique en introduisant des changements durables dans les processus, les capacités et la technologie, ayant occupé divers postes dans l'informatique et le commerce mondial pendant 16 années.

Elle est également vice-présidente de Bank of Cyprus.

Avant de rejoindre BP, elle a géré des projets technologiques mondiaux et des stratégies de grande envergure dans le secteur bancaire et commercial, en étant basée à Londres et en Afrique du Sud.

Elle est titulaire d'un diplôme national supérieur en systèmes informatiques de l'Université de Durban (Afrique du Sud) et d'un diplôme national en traitement des données électroniques de l'Université de la Péninsule du Cap (Afrique du Sud).

Paula Hadjisotiriou

Administratrice indépendante

Paula Hadjisotiriou possède une expérience bancaire et managériale vaste et variée en Europe, avec une expertise particulière dans les domaines de la finance, de la stratégie, de la gouvernance, de la rémunération et des transactions d'entreprise.

Après avoir obtenu son diplôme d'expert-comptable à Londres et travaillé chez PwC, elle a rejoint le Groupe Latsis en Grèce en tant qu'auditrice interne adjointe du Groupe, puis a entamé une longue carrière dans le secteur bancaire de 1990 à 2015 auprès d'Eurobank Ergasias (directrice financière du Groupe, responsable de la stratégie et de la gouvernance et secrétaire de la Société) et de la Banque nationale de Grèce (directrice financière du Groupe et CEO adjointe du Groupe, également en charge de la trésorerie et des opérations). Depuis lors, elle a été conseillère du CEO du Groupe EFG International à Zurich et membre non exécutive indépendante du conseil d'administration, membre des comités d'audit, des risques et de la technologie et présidente du comité des risques de la Bank of Cyprus de 2018 à 2023. Actuellement, elle est membre non exécutive du conseil d'administration et membre du comité des nominations de l'AFG Private Bank à Londres ainsi que membre non exécutive indépendante du conseil d'administration, membre du comité des risques et présidente des comités d'audit et de rémunération de Crédit Suisse (Europe) à Madrid.

Elle est titulaire d'un Foundation diploma de la North London Polytechnic et est membre de l'Institut des comptables agréés en Angleterre et au Pays de Galles depuis 1981.

Natalia Nikolaidi

Administratrice indépendante Membre du Comité d'audit et des risques

Natalia Nikolaidi apporte au Conseil d'administration une solide expertise en matière de gestion des risques dans les domaines de la gouvernance, de la réglementation et du droit. Basée à New York et à Londres au cours de ses 30 ans de carrière, elle a fourni des conseils sur des transactions internationales, des projets et des relations réglementaires de haut niveau.

Elle a travaillé pour Crédit Suisse durant 24 ans, notamment en tant que directrice juridique mondiale de la division Banque d'investissement et marchés des capitaux. Elle était auparavant responsable des risques et des contrôles au sein de la division Banque d'investissement. De 1991 à 1996 elle a exercé dans des cabinets d'avocats privés new-yorkais et s'est spécialisée dans le financement des entreprises.

Elle occupe actuellement les postes non exécutifs suivants : Administratrice non exécutive d'Aegean Airlines S.A., où elle préside le comité des rémunérations et des nominations et le comité du développement durable, administratrice non exécutive de Mytilineos S.A., où elle siège au comité du développement durable, et administratrice non exécutive de SMCP S.A., une société cotée française, dont elle est membre du comité d'audit.

Elle est diplômée en économie de l'Université de Yale et a obtenu des diplômes supérieurs en droit (Juris Doctor) et en affaires internationales (maîtrise) à l'Université de Georgetown, ainsi qu'en droit de l'Union européenne du Collège d'Europe (Bruges, Belgique).

Ioannis Paniaras

Administrateur exécutif

Ioannis Paniaras a étudié le génie civil à l'Imperial College (licence, maîtrise) et l'administration des entreprises à l'INSEAD (MBA). Il a débuté sa carrière chez Knight Piésold, une société internationale de conseil en exploitation minière et en ingénierie dont le siège est situé à Londres.

Entre 1998 et 2015, il a occupé des postes de direction en Grèce et en Allemagne au sein du Groupe de S&B Industrial Minerals et, en 2015, au sein de sa nouvelle société mère Imerys. Ses dernières fonctions dans ce groupe ont été vice-président de l'ancienne division S&B et directeur général de S&B Industrial Minerals S.A.

En janvier 2016, il a rejoint le Groupe TITAN, où il dirige, depuis 2020, les activités européennes et le développement durable du Groupe.

De 2016 à 2021, il a présidé le Conseil des entreprises pour le développement durable de la Fédération hellénique des entreprises (SEV).

Depuis 2022, il siège au conseil d'administration de Quest Holding S.A. en tant qu'administrateur non exécutif indépendant et président du Comité de durabilité du conseil.

Alexandra Papalexopoulou

Administratrice exécutive
Présidente du Comité de stratégie
Membre du Comité de nomination

Alexandra Papalexopoulou est membre exécutive du Conseil d'administration de TITAN Cement International S.A. et Présidente du Comité de stratégie du Conseil d'administration.

Elle a commencé sa carrière comme analyste pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) puis comme associée au cabinet de conseil Booz Allen Hamilton à Paris au début des années 1990.

Entrée dans le Groupe TITAN en 1992, elle a débuté dans le commerce international et le développement des affaires. Elle a ensuite pris la tête de la Direction de la planification stratégique, avant de devenir Vice-présidente du Comité Exécutif du Groupe.

Elle est actuellement administratrice non exécutive indépendante d'Aegan Airlines S.A. et de Coca-Cola HBC, une société du FTSE 100. Elle est également membre du Conseil d'administration et trésorière de la Fondation Paul & Alexandra Canellopoulos et siège au Conseil d'administration de l'INSEAD.

Elle est titulaire d'une licence en économie du Swarthmore College, aux États-Unis, et d'un MBA de l'INSEAD, en France.

Dimitris Tsitsiragos

Administrateur indépendant
Membre du Comité d'audit et des risques
Membre du Comité de stratégie

Dimitris Tsitsiragos compte plus de 30 années d'expérience internationale dans le domaine de la finance des marchés émergents, dans un vaste éventail d'industries, de secteurs et de produits.

Il a commencé sa carrière en 1985 à New York en tant qu'évaluateur d'obligations d'entreprises chez Interactive Data Services, Inc (ancienne filiale de Chase Manhattan Corporation). En 1989, il a rejoint la Société financière internationale (SFI), membre du groupe de la Banque mondiale, en tant qu'analyste et l'a quittée en 2017 en tant que vice-président, dirigeant les opérations commerciales mondiales de la SFI et les relations des parties prenantes avec un réseau mondial de gouvernements, d'établissements financiers et de clients du secteur privé. Il a également présidé le comité du crédit aux entreprises de la SFI. Au cours de sa carrière évolutive au sein de la société, il a occupé les postes suivants : Vice-président pour l'Europe, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (EMENA) (2011–2014) basé à Istanbul ; Directeur pour la zone Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe du Sud (MENA) (2010–2011) basé au Caire ; Directeur du département des Services et de la production mondiale (2004–2010) ; Directeur pour l'Asie du Sud (2002–2004) basé à New Delhi ; Responsable des nouveaux investissements, Europe centrale et orientale (2001–2002) ; Responsable des secteurs du pétrole et du gaz (2000–2001) et a occupé de nombreux postes dans le secteur d'investissement dans la même unité (1989–2001).

De 2018 à 2022, il a été Conseiller senior pour les marchés émergents au sein de Pacific Investment Management Company (PIMCO). Il siège actuellement au Conseil d'administration d'Alpha Bank (Grèce) en tant qu'administrateur indépendant.

Il est titulaire d'un MBA de l'Université George Washington et d'une licence en économie de l'Université Rutgers. Il a également suivi le programme de développement des cadres du Groupe Banque mondiale à la Harvard Business School.

Theodora Taoushani

Administratrice indépendante Membre du Comité de rémunération

Theodora Taoushani est avocate, membre du barreau de Chypre et associée du cabinet d'avocats Lellos P. Demetriades Law Office LLC. Elle est spécialisée dans les questions de droit des sociétés et de droit commercial, de financement des entreprises et de droit des assurances.

Elle a débuté sa carrière en Grèce dans le secteur des assurances et, à son retour à Chypre, a été employée par le Laiki Group de 1987 à 2007, occupant divers postes au sein de Laiki Insurance (aujourd'hui CNP), puis en tant que responsable du département des services juridiques du groupe, chargée de superviser la fonction juridique du groupe. Elle est depuis 2014 administratrice exécutive au sein du conseil d'administration du cabinet d'avocats Lellos Demetriades. Elle siège également aux conseils d'administration des sociétés suivantes en tant qu'administratrice non exécutive : TDE (Overseas) Ltd (depuis 2016), Yellow Dot Ltd (depuis 2016) et Interchange Group (depuis 2014).

Elle est titulaire d'un diplôme de droit - BA (Hons, 1980) de l'Université Keele et d'une maîtrise en droit - LLM (1981) de la London School of Economics.

Elle est souvent invitée à prendre la parole lors de conférences sur la lutte contre le blanchiment d'argent et assure également la liaison du bureau avec le réseau d'avocats européens ADVOC.

Vassilios (Bill) Zarkalis

Administrateur exécutif

Vassilios (Bill) Zarkalis, outre ses responsabilités en tant que président et directeur général de TITAN America LLC et président de Separation Technologies (STET) depuis 2014, assume la fonction plus large de directeur de l'exploitation du Groupe et supervise la coentreprise Apodi au Brésil.

Cadre d'entreprise avec une carrière internationale, il a dirigé diverses équipes mondiales sur tous les continents tout en étant principalement basé aux États-Unis et en Suisse. Il a consacré 19 ans à la société The Dow Chemical Co., où il a commencé par occuper des postes commerciaux, en acquérant une vaste expérience grâce à une succession rapide de responsabilités dans le domaine du marketing international et de la gestion de produits, aboutissant à l'exercice des fonctions mondiales de direction d'unités commerciales. Il a notamment été vice-président de Dow Automotive, responsable des fusions et acquisitions pour DuPont-Dow Elastomers, directeur commercial mondial pour les plastiques spécialisés et les élastomères de Dow directeur commercial mondial pour le latex synthétique de Dow.

Il a rejoint TITAN en 2008 en tant que directeur exécutif du Groupe pour le développement commercial et la planification stratégique. En 2010, il est devenu le directeur financier du Groupe TITAN, poste qu'il a conservé jusqu'en 2014 avant d'occuper son poste actuel à la tête de TITAN America.

Il est titulaire d'une licence en génie chimique (BSc.) de l'Université technique nationale d'Athènes et d'une maîtrise (MSc.) de l'Université d'État de Pennsylvanie. Il a suivi des programmes avancés de leadership, de gestion d'entreprise et de marketing industriel à l'INSEAD, à l'IMD et à Michigan Ross.

2.4 Nomination et remplacement de membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 17 de ses Statuts, la Société est gérée par un Conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs désignés par l'Assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de trois ans et peuvent être reconduits dans leurs fonctions. Leur mandat peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée générale des actionnaires.

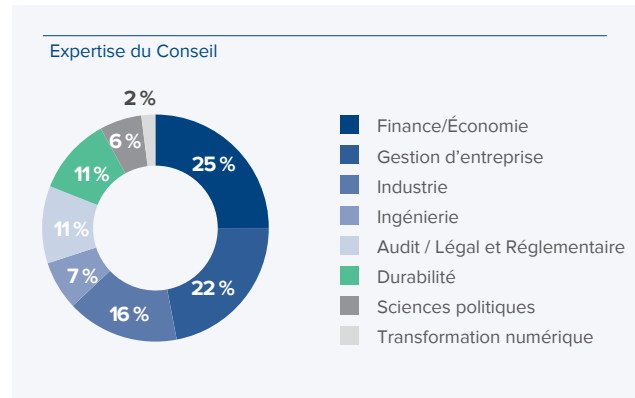
En cas de vacance d'un mandat d'administrateur pour quelque raison que ce soit, les administrateurs restants peuvent pourvoir temporairement à cette vacance, sous réserve de la confirmation de cette nomination par l'Assemblée générale des actionnaires suivante. À défaut de confirmation, le mandat de l'Administrateur coopté prend fin immédiatement après l'Assemblée générale des actionnaires, sans préjudice de la validité de la composition du Conseil d'administration jusqu'à cette date.

Tant que, pour quelque raison que ce soit, l'Assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'administration ne pourvoit pas à cette vacance, les administrateurs dont le mandat a expiré restent en fonction dès lors que le Conseil d'administration ne rassemble plus le nombre minimum d'administrateurs requis par la loi ou les Statuts de la Société.

2.5 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration se composait de seize administrateurs :

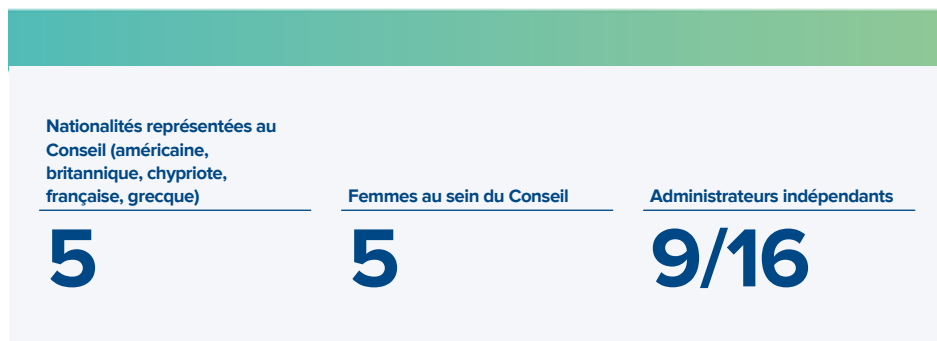
- La majorité d'entre eux, à savoir dix sur seize, y compris le Président, sont des administrateurs non exécutifs.
- Neuf des seize administrateurs, à savoir William-John Antholis, Andreas Artemis, Haralambos David, Lyn-Mary Grobler, Paula Hadjisotiriou, Natalia Nikolaidi, Kyriakos Riris, Theodora Taoushani et Dimitris Tsitsiragos, remplissaient, lors de leur nomination, les critères d'indépendance prévus à l'article 7:87 du Code belge des sociétés et associations (le « CSA ») ainsi que ceux de la disposition 3.5 du Code de GE.
- Six des seize administrateurs, à savoir Leonidas Canellopoulos, Marcel-Constantin Cobuz, Michael Colakides, Ioannis Paniaras, Alexandra Papalexopoulou et Vassilios (Bill) Zarkalis, sont des administrateurs exécutifs.
- Cinq des seize administrateurs sont des femmes.
- Les administrateurs représentent cinq nationalités différentes (américaine, britannique, chypriote, française et grecque).



Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2023

Nom	Fonction	Date de début du premier mandat	Date de début du mandat actuel	Date de fin du mandat actuel
Dimitrios Papalexopoulos	Président, Administrateur non exécutif	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Kyriacos Riris	Vice-président, Administrateur non exécutif indépendant	Octobre 2018	Mai 2022	Mai 2025
Michael Colakides	Directeur général	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Marcel-Constantin Cobuz	Administrateur exécutif	Janvier 2023	Janvier 2023	Mai 2025
William-John Antholis	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Andreas Artemis	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Haralambos David	Administrateur non exécutif indépendant	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Lyn-Mary Grobler	Administratrice non exécutive indépendante	Décembre 2021	Mai 2022	Mai 2025
Paula Hadjisotiriou ¹	Administratrice non exécutive indépendante	Juin 2023	Juin 2023	Mai 2025
Natalia Nikolaidi	Administratrice non exécutive indépendante	Mai 2022	Mai 2022	Mai 2025
Ioannis Paniaras	Administrateur exécutif	Mai 2021	Mai 2022	Mai 2025
Alexandra Papalexopoulou	Administratrice exécutive	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025
Theodora Taoushani	Administratrice non exécutive indépendante	Mai 2022	Mai 2022	Mai 2025
Dimitris Tsitsiragos	Administrateur non exécutif indépendant	Mars 2020	Mai 2022	Mai 2025
Vassilios (Bill) Zarkalis	Administrateur exécutif	Juillet 2019	Mai 2022	Mai 2025

1. Paula Hadjisotiriou a été nommée membre non exécutive indépendante du Conseil d'administration à compter du 1^{er} juin 2023 en remplacement de Mona Zulficar pour la durée restante de son mandat, sous réserve de la confirmation de l'Assemblée générale des actionnaires.



2.6 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Au cours de l'année 2023, le Conseil d'administration a tenu huit (8) réunions : les 17 janvier, 21 mars, 30 mars, 10 mai, 8 juin, 26 juillet, 8 novembre et 1^{er} décembre 2023.

Conformément aux dispositions 3.11 du Code de GE et 3.1.2 de l'Annexe 1 de la Charte de GE, le 8 novembre 2023, les membres non exécutifs du Conseil d'administration ont tenu une réunion en l'absence du Directeur général et des autres administrateurs exécutifs, atteignant un taux de présence de 100%.

En 2023, les membres du Conseil d'administration ont atteint un taux de présence moyen de 97% pour toutes les réunions du Conseil, tandis que les réunions de comités ont atteint un taux de présence de 100%.

Le tableau ci-dessous présente les taux de présence individuels des membres du Conseil d'administration aux réunions de celui-ci et aux réunions des Comités du Conseil tenues en 2023.

Présence individuelle des administrateurs

Administrateur	Réunions du Conseil d'administration	Taux de présence individuel aux réunions du Conseil d'administration (%)	Réunions des administrateurs non-exécutives	Réunions du Comité d'Audit et des Risques	Réunions du Comité de rémunération	Réunions du Comité de nomination	Réunions du Comité de Stratégie	Taux de présence individuel aux réunions des Comités (%)
Dimitrios Papalexopoulos	8/8	100 %	1/1					
Kyriacos Riris	8/8	100 %	1/1	6/6				100 %
Michael Colakides	8/8	100 %						
Marcel-Constantin Cobuz	8/8	100 %					2/2	100 %
William-John Antholis	8/8	100 %	1/1			4/4		100 %
Andreas Artemis	8/8	100 %	1/1		2/2			100 %
Leonidas Canellopoulos	8/8	100 %					2/2	100 %
Haralambos David	8/8	100 %	1/1		2/2			100 %
Lyn-Mary Grobler	8/8	100 %	1/1			4/4		100 %
Paula Hadjisotiriou ¹	3/4	75 %	1/1					
Natalia Nikolaidi	8/8	100 %	1/1	6/6				100 %
Ioannis Paniaras	8/8	100 %						
Alexandra Papalexopoulou	8/8	100 %				4/4	2/2	100 %
Theodora Taoushani	8/8	100 %	1/1		2/2			100 %
Dimitris Tsitsiragos	8/8	100 %	1/1	6/6			2/2	100 %
Vassilios (Bill) Zarkalis	8/8	100 %						
Mona Zulficar ²	3/4	75 %						

1. Paula Hadjisotiriou a été nommée membre indépendant du Conseil d'administration avec effet au 1er juin 2023.

2. Mona Zulficar a été membre du Conseil d'administration jusqu'au 1er juin 2023 et Présidente du Comité de rémunération jusqu'au 31 janvier 2023.

Participation au Conseil d'administration

97 %

Délibérations et décisions

En 2023, les réunions du Conseil d'administration ont porté principalement, mais pas exclusivement, sur les points suivants :

- Performances financières, y compris l'approbation du budget annuel, l'alignement des objectifs financiers sur les objectifs stratégiques, le suivi de l'exécution budgétaire et des performances financières par rapport aux objectifs et l'examen et l'approbation des états financiers.
- La planification stratégique, y compris l'approbation des orientations stratégiques 2026 pour la croissance verte, l'étude de nouvelles initiatives visant à stimuler l'innovation, la redéfinition de l'objectif du Groupe, la revitalisation des valeurs du Groupe et l'alignement des objectifs stratégiques sur l'évolution des besoins et des ambitions du Groupe.
- Les points d'actualité opérationnels, y compris l'état d'avancement des principaux projets, les grandes étapes franchies et les difficultés rencontrées dans les opérations au quotidien, des discussions sur l'amélioration des infrastructures et les investissements visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et l'expérience client.
- La performance ESG, y compris l'analyse trimestrielle des émissions de CO₂ dans le cadre de l'initiative Science Based

Targets ciblant 1,5°C, des points trimestriels sur les principales initiatives en matière de durabilité et d'innovation verte, les notations ESG et des discussions concernant le projet de capture et de stockage du carbone (IFESTOS).

- Contrôle interne et gestion des risques, y compris le suivi du cadre de contrôle interne et de gestion des risques et le réexamen des stratégies et actions mises en œuvre afin d'atténuer les risques identifiés.
- Le « People Agenda », y compris des discussions sur les initiatives de développement du leadership, la planification des successions et la gestion des talents.

2.7 Évaluation du Conseil d'administration

Conformément à son mandat présenté à l'Annexe 1 de la Charte de GE, le Conseil d'administration réalise au moins tous les trois ans une évaluation de ses propres performances et de son interaction avec la direction générale, ainsi que sa taille, sa composition, son fonctionnement et celui de ses Comités. Cette évaluation est réalisée selon un processus formel avec ou sans intervention extérieure.

En décembre 2023, le Conseil d'administration a réalisé une évaluation formelle du Conseil sans intervention externe. Les membres du Conseil d'administration ont reçu un questionnaire, sous la forme d'un lien vers une enquête garantissant l'anonymat de chaque participant. Cette évaluation portait principalement sur les performances, la composition, la préparation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités, ainsi que sur les interactions entre le Conseil d'administration et la direction générale de la Société.

Les résultats de l'évaluation du Conseil d'administration ont été présentés et débattus lors de la réunion du Conseil d'administration du 8 novembre 2023. Ces résultats ont révélé

un large consensus concernant la mise en œuvre réussie de bonnes pratiques en ce qui concerne les principaux objectifs de gouvernance. Aucune préoccupation n'a été soulevée concernant la performance, la préparation et le fonctionnement du Conseil d'administration.

En ce qui concerne la nomination de l'ancien Président du Comité exécutif du Groupe en tant que Président non exécutif du Conseil d'administration, une évaluation a été réalisée afin de déterminer le niveau d'autonomie requis du nouveau Président du Comité exécutif du Groupe. Cette évaluation a révélé que l'autonomie requise pour le nouveau Président du Comité exécutif du Groupe avait été établie de manière adéquate. Cette affirmation repose sur le fait que le Président du Conseil d'administration a la possibilité de participer aux réunions du Comité exécutif du Groupe, mais qu'il n'est pas impliqué dans son processus décisionnel. Le nouveau Président du Comité exécutif du Groupe possède en outre un passé professionnel hautement crédible garantissant le maintien de l'autonomie requise. Les membres indépendants du Conseil d'administration, durant leur réunion annuelle du 8 novembre 2023, ont par ailleurs évalué l'interaction entre le Président non exécutif du Conseil d'administration et le Président du Comité exécutif du Groupe en 2023. Ils ont conclu que la transition n'avait pas porté atteinte à l'autonomie du nouveau Président du Comité exécutif du Groupe.

2.8 Code de conduite

La Société a élaboré un Code de conduite fixant les normes prévues en matière de comportement responsable et éthique des membres du Conseil d'administration, comme précisé à l'Annexe 1 de la Charte de GE.

Conformément au Code de conduite, les membres du Conseil d'administration sont tenus de respecter les normes d'intégrité les plus strictes et d'agir à tout moment dans le meilleur intérêt de la Société. Ils doivent se consacrer activement à leurs fonctions et être capables de porter un jugement solide, objectif et indépendant dans l'exercice de leurs responsabilités.

Les membres du Conseil d'administration, tant pendant leur mandat qu'après celui-ci, ne divulgueront à quiconque, de quelque manière que ce soit, d'informations confidentielles relatives aux activités de la Société ou des sociétés dans lesquelles cette dernière a un intérêt, sauf à y être légalement tenus. Aucun membre du Conseil d'administration n'a le droit d'utiliser les informations susmentionnées à son propre avantage.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du Conseil d'administration s'engage à s'abstenir de développer, directement ou indirectement, des activités ou des actions susceptibles d'entrer en conflit avec les activités de la Société ou de ses filiales.

2.9 Politique en matière de transactions – Conflits d'intérêts

L'Annexe 2 de la Charte de GE décrit la Politique de la Société en matière de transactions. Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'informer ce dernier des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si un administrateur a un intérêt financier direct ou indirect qui entre en conflit avec les intérêts de la Société, il ou elle est tenu(e) d'en informer les autres administrateurs avant que le Conseil d'administration ne prenne une décision ; le Conseil d'administration est tenu de mettre en œuvre les procédures prévues aux articles 7.96 et 7.97 du CSA.

En 2023, les décisions suivantes ont été prises en l'absence d'un ou de plusieurs membres exécutifs du Conseil :

2.9.1 Résolution de la réunion du Conseil d'administration tenue le 21 mars 2023 : Reporting du Comité de rémunération

« Les administrateurs exécutifs, à savoir Marcel Cobuz, Michael Colakides, Leonidas Canellopoulos, Yanni Paniaras, Alexandra Papalexopoulou et Bill Zarkalis, ont déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts possible concernant les points à l'ordre du jour en vertu de l'article 7:96 du Code belge des sociétés et associations, et se sont dès lors retirés de la réunion. Ce conflit d'intérêts est lié au fait que les administrateurs exécutifs sont des bénéficiaires potentiels du versement de primes, du Plan de Rémunération Différée, des augmentations salariales et des octrois dans le cadre du LTIP. Le président non exécutif du Conseil, M. Dimitri Papalexopoulos, a également déclaré un conflit d'intérêts possible en raison de sa position d'administrateur exécutif jusqu'au 31 décembre 2022, position qui fait de lui un bénéficiaire potentiel du versement de primes et du Plan de Rémunération Différée, et s'est retiré de la réunion. [...]

Le président du Comité de rémunération, M. Andreas Artemis, a pris la parole pour informer les membres présents du Conseil d'administration des délibérations tenues lors de la réunion du Comité de rémunération du 8 mars 2023.

Les membres présents du Conseil d'administration, à l'issue d'un débat approfondi sur les recommandations du Comité de rémunération, qui servent les intérêts de la Société et alignent les intérêts de la direction exécutive sur ceux des actionnaires, ont décidé, à l'unanimité et par des votes séparés, ce qui suit : [...]

4. Approuver les salaires annualisés pour 2023, le versement de primes pour 2022 et les attributions au titre du LTIP pour 2023 pour les membres exécutifs du Conseil d'administration, les membres du Comité de direction et du Comité Exécutif ainsi que pour la Directrice du département d'audit interne, de risque et de conformité du Groupe, notant que la valeur totale de ce qui précède s'élève à un montant (arrondi) de 13 millions d'euros et que ces montants sont attribués sous réserve de la réalisation des objectifs individuels et collectifs prévus par la Politique de rémunération.

5. Approuver le Rapport de rémunération 2022 sur la base du dossier présenté au Conseil et le soumettre à l'approbation de l'AGA.

6. Approuver la Politique de Rémunération 2023 révisée sur la base du dossier présenté au Conseil, y compris l'introduction d'une rémunération à base d'actions pour le président non exécutif du Conseil et la rémunération révisée du Président du Comité d'audit et des risques avec effet au 01/01/2023, et la soumettre à l'approbation de l'AGA. Il est noté que la Politique de rémunération révisée, en ce qui concerne les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration, a été présentée au Conseil d'administration sans recommandation. [...]

2.10 Code de négociation

La Société a instauré un Code de négociation, qui énonce les règles régissant les transactions sur les titres de la Société. La base juridique du présent Code de négociation est le règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, ainsi que ses règlements d'application et ses orientations.

Le Code de négociation figure à l'Annexe 9 de la Charte de GE de la Société et s'adresse aux administrateurs, dirigeants et responsables de la Société, ainsi qu'aux administrateurs,

dirigeants, responsables et employés du Groupe qui sont en possession d'informations privilégiées (les « Destinataires »).

Le code de négociation vise à garantir que les Destinataires n'utilisent pas de manière abusive des informations privilégiées, ce qui est interdit par les règles de l'UE en matière d'abus de marché, et qu'ils ne se mettent pas en situation de suspicion d'utilisation abusive de ces informations privilégiées. Le Code de négociation vise également à garantir que les personnes en possession d'informations privilégiées à un moment donné préservent la confidentialité de ces informations et s'abstiennent de manipuler le marché, directement ou indirectement.

3. Comités du Conseil d'administration

3.1 Introduction

Le Conseil d'administration a établi les Comités suivants :

- Comité d'audit et des risques
- Comité de nomination
- Comité de rémunération
- Comité de stratégie

Le mandat des Comités du Conseil d'administration fixant les règles qui régissent leur composition, leurs tâches et leurs modalités de fonctionnement, est défini aux Annexes 3-6 de la Charte de GE, disponible sur le site web de la Société (https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2023/02/TCI_CorporateGovernanceCharter_01.02.2023.pdf).

Le Conseil d'administration réexamine régulièrement la composition de ses Comités afin de s'assurer que celle-ci répond aux prescriptions légales, à l'évolution des besoins de la Société et aux attentes du marché.

3.2 Comité d'audit et des risques

3.2.1 Composition

Président : Kyriacos Riris, administrateur indépendant

Membres : Natalia Nikolaidi, administratrice indépendante
Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

Avec une carrière de quelque 40 années, le président du Comité d'audit et des risques apporte une vaste expérience en matière d'audit et de comptabilité, tandis que les autres membres du Comité d'audit et des risques, du fait de leur formation et de leur passé professionnel, apportent collectivement leur expertise aux activités de la Société.

3.2.2 Rôle

Le Comité d'audit et des risques remplit toutes les fonctions prévues à l'article 7.99 du CSA et il est chargé de l'élaboration d'un programme d'audit à long terme englobant toutes les activités de la Société, y compris :

- le suivi du processus d'information financière ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ;
- le suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- le suivi de l'audit statutaire des états financiers annuels et consolidés, y compris tout suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire aux comptes ;
- l'examen et le suivi de l'indépendance du Commissaire aux comptes, notamment sur le plan de la fourniture de services supplémentaires à la Société.

3.2.3 Activités en 2023

Au cours de l'année 2023, le Comité d'audit et des risques a tenu six réunions : les 16 janvier, 20 mars, 29 mars, 9 mai, 25 juillet et 7 novembre.

Le taux de présence des membres du Comité d'audit et des risques s'est établi à 100% pour toutes les réunions.

En 2023, les délibérations et décisions du Comité d'audit et des risques ont porté principalement sur :

- l'examen des états financiers annuels et semestriels consolidés et individuels ainsi que des résultats trimestriels de la Société ;
- l'examen des projets de communiqués de presse à publier, ainsi que du rapport annuel et du rapport semestriel ;
- la mise en œuvre du plan d'audit interne et le suivi de l'organisation, des ressources et des compétences de l'audit interne ;
- l'examen et le suivi du Plan d'audit présenté par le Commissaire aux comptes ;
- l'examen du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels consolidés et distincts et la discussion de ses conclusions ;
- l'examen et l'approbation des services autres que d'audit ;
- l'examen de la Gestion des risques du Groupe, y compris les risques ESG et liés au climat ainsi que les risques de cybersécurité ;
- le suivi de la mise en œuvre du programme de conformité et de lutte contre la fraude du Groupe ;

3.2.4 Commissaire aux comptes

L'audit des états financiers de la Société a été confié, en vertu de la résolution de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 12 mai 2022, à PriceWaterhouseCoopers, Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé 1831 Diegem, Culliganlaan 5, Bruxelles, représentée par M. Didier Delanoye, pour un mandat de trois ans, prenant fin au terme de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui doit se tenir en 2025 en vue de l'approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Les responsabilités et les pouvoirs du commissaire aux comptes sont fixés par la loi.

Le Comité d'audit et des risques surveille et évalue l'efficacité, l'indépendance et l'objectivité du commissaire aux comptes en tenant compte :

- du contenu, de la qualité et des informations sur les principaux plans et rapports du commissaire aux comptes ;
- des échanges avec le commissaire aux comptes lors des réunions du Comité ;
- de la solidité du commissaire aux comptes dans le traitement des principes comptables clés, et
- de la fourniture de services autres que l'audit.

Les frais d'audit annuels 2023 au titre des comptes statutaires de la Société ont été fixés à €157 500 (plus TVA et frais remboursables) (€125 756 en 2022).

Les frais d'audit payés en 2023 par le Groupe au titre de l'audit statutaire et des filiales et sociétés affiliées de la Société s'élèvent à €1 700 755 (€1 509 208 en 2022).

Les frais hors audit (pour la Société, ses filiales et ses sociétés affiliées) payés ou provisionnés en 2023 se montent à €475 628 (€502 521 en 2022) et incluent :

- les frais en rapport avec l'audit (services d'assurance pour la Société, ses filiales et ses sociétés affiliées) : €27 200 (€243 122 en 2022) ;
- le conseil fiscal et les autres services de conseil fiscal et de conformité : €448 428 (€259 399 en 2022).

3.3 Comité de rémunération

3.3.1 Composition

Président : Andreas Artemis, administrateur indépendant

Membres : Haralambos David, administrateur indépendant
Theodora Taoushani, administratrice indépendante

3.3.2 Rôle

Le Comité de rémunération exerce les fonctions prévues à l'article 7:100 du CSA, notamment la préparation et l'évaluation des propositions pour le Conseil d'administration concernant :

- la politique de rémunération de la Société et la rémunération des administrateurs, des membres du Comité de direction de la Société et des membres du Comité exécutif du Groupe, ainsi que les dispositions en matière de résiliation anticipée ;
- l'examen annuel des performances de la direction générale ; et
- la mise en œuvre de la stratégie de la Société par rapport aux mesures et aux objectifs de performance.

3.3.3 Activités en 2023

Au cours de l'année 2023, le Comité de rémunération a tenu deux réunions : les 8 et 28 mars.

Le taux de présence des membres du Comité de rémunération s'est établi à 100% pour toutes les réunions.

En 2023, les délibérations et décisions du Comité de rémunération ont porté principalement sur :

- les versements de rémunération variable pour 2022 ;
- les augmentations de salaire pour 2023, le versement des bonus pour 2022 et les attributions au titre du LTIP pour 2023 pour les membres exécutifs du Conseil d'administration, les membres du Comité de direction, les membres du Comité exécutif du Groupe et la Directrice du département d'audit interne, des risques et de conformité du Groupe ;
- le Rapport de rémunération de l'exercice 2022 ;
- l'examen de la Politique de rémunération ;
- la révision des objectifs fixés pour le Plan d'incitants à court terme et du Plan de Rémunération Différée ; et
- l'examen des packages de rémunération des nouveaux membres du Comité exécutif du Groupe.

3.4 Comité de nomination

3.4.1 Composition

Présidente : Lyn-Mary Grobler, administratrice indépendante

Membres : William-John Antholis, administrateur indépendant
Alexandra Papalexopoulou, administratrice exécutive

3.4.2 Rôle

Le rôle du Comité de nomination consiste à formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'administration au sujet de la nomination des nouveaux membres du Conseil d'administration, du directeur général, des membres du Comité de direction et du Comité exécutif du Groupe ainsi que de leur succession ordonnée. Les fonctions principales du Comité de nomination comprennent notamment :

- la nomination des candidats à tout poste d'administrateur vacant, pour approbation par le Conseil d'administration ;
- la préparation des propositions de renouvellement de mandat ;
- l'évaluation périodique de la taille et de la composition du Conseil d'administration et la formulation de recommandations en vue d'éventuels changements ; et

- veiller à ce qu'une attention suffisante et régulière soit accordée à la succession des cadres, au développement des talents et à la promotion de la diversité au niveau des postes de direction.

3.4.3 Activités en 2023

Au cours de l'année 2023, le Comité de nomination a tenu quatre réunions : les 14 mars, 28 mars, 9 mai et 27 octobre.

Le taux de présence des membres du Comité de nomination s'est établi à 100% pour toutes les réunions.

En 2023, les délibérations et décisions du Comité de nomination ont porté principalement sur :

- la composition du Comité exécutif du Groupe ;
- l'évaluation de la candidature de Paula Hadjisotiriou en vue de remplacer Mona Zulficar au Conseil d'administration ;
- l'évaluation des successions régulières et d'urgence au sein du Comité exécutif du Groupe et à d'autres rôles clés parmi les Fonctions de direction ;
- l'évaluation des successions régulières et d'urgence au sein du Conseil d'administration ; et
- l'examen des politiques en vigueur pour la participation à d'autres conseils d'administration.

3.5 Comité de stratégie

3.5.1 Composition

Présidente : Alexandra Papalexopoulou, administratrice exécutive

Membres : Leonidas Canellopoulos, administrateur exécutif
Marcel-Constantin Cobuz, administrateur exécutif
Dimitris Tsitsiragos, administrateur indépendant

3.5.2 Rôle

Nonobstant les pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration, le Comité de stratégie a pour rôle d'aider le Conseil d'administration à examiner et à contrôler le programme stratégique et le plan de croissance du Groupe. En outre, le Comité de stratégie apporte son soutien au Conseil d'administration pour l'évaluation des décisions stratégiques clés au cas par cas. La définition de la stratégie reste dans tous les cas la prérogative du Conseil d'administration.

Les missions principales du Comité de stratégie sont notamment les suivantes :

- évaluer l'évolution du secteur et du marché ainsi que les évolutions de la législation et des politiques par rapport aux objectifs de la stratégie du Groupe et recommander des mesures correctives le cas échéant ;
- aider le Conseil d'administration à examiner le plan stratégique annuel soumis par la direction, et contrôler sa conformité par rapport à la stratégie convenue ;
- fournir des orientations à la direction dans la préparation des fichiers en lien avec la stratégie en vue de leur examen par le Conseil d'administration ;
- examiner les transactions ou initiatives stratégiques ad hoc proposées par le Conseil d'administration, le Directeur général ou le Comité exécutif du Groupe ; et
- suivre l'avancement des projets et des initiatives stratégiques ainsi que du plan d'affaires de la Société conformément aux objectifs stratégiques de la Société.

3.5.3 Activités en 2023

Au cours de l'année 2023, le Comité de stratégie a tenu deux réunions : les 24 avril et 18 octobre.

Le taux de présence des membres du Comité de stratégie s'est établi à 100% pour toutes les réunions.

En 2023, les délibérations et décisions du Comité de stratégie ont porté principalement sur :

- la mise à jour et le suivi de la Stratégie 2026 du Groupe TITAN et de ses orientations clés, axé sur la Favorisation de la Croissance Verte ;
- la supervision des objectifs transversaux du Groupe à l'horizon 2026 et de sa trajectoire financière ;
- l'évaluation des projets clés et des projets de croissance prioritaires ;
- l'examen des risques dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, y compris la gestion des risques et la gouvernance.

4. Autres Comités

4.1 Introduction

Le Conseil d'administration a également créé les comités suivants avec la participation des membres exécutifs du Conseil d'administration et des membres de la direction de la Société et du Groupe :

- Comité de direction
- Comité exécutif du Groupe

Les mandats du Comité de direction et du Comité exécutif du Groupe fixant les règles qui régissent leur composition, leurs tâches et leurs modalités de fonctionnement, sont définis aux Annexes 7 et 8 de la Charte de GE, disponible sur le site web de la Société (https://www.titan-cement.com/wp-content/uploads/2023/02/TCI_CorporateGovernanceCharter_01.02.2023.pdf).

4.2 Comité de direction

Président : Michael Colakides,
Directeur général et CFO du Groupe

Membres : Grigoris Dikaios,
Directeur financier de la Société
Christos Panagopoulos,
Directeur régional Méditerranée orientale

Les fonctions et rôles principaux du Comité de direction consistent à mettre en œuvre la stratégie de la Société et à en assurer le suivi, à préparer les états financiers de la Société conformément aux normes et politiques comptables applicables à cette dernière et à les présenter au Conseil d'administration, à préparer la publication obligatoire des états financiers de la Société et d'autres informations financières et non financières importantes, à gérer et évaluer les systèmes de contrôle interne

de la Société et à aider le directeur général dans la gestion quotidienne de la Société ainsi que dans l'exercice de ses autres fonctions.

Le Comité de direction se réunit chaque fois qu'une réunion est nécessaire à son bon fonctionnement.

4.3 Comité exécutif du Groupe

Président: Marcel-Constantin Cobuz

Membres: Jean Philippe Benard, Responsable de la chaîne d'approvisionnement et du développement énergétique
Samir Cairae, Directeur de la technologie
Leonidas Canellopoulos, Directeur du développement durable et de l'innovation du Groupe
Michael Colakides, Directeur général de la Société et CFO du Groupe
Alexandra Eleftheriou, Directrice des ressources humaine
Antonios Kyrkos, Directeur de la transformation et de la planification stratégique du Groupe
Ioannis Paniaras, Directeur exécutif du Groupe pour l'Europe
Christos Panagopoulos, Directeur régional Méditerranée orientale
Alexandra Papalexopoulou, Présidente du Comité de stratégie du Conseil
Vassilios (Bill) Zarkalis, Directeur de l'exploitation du Groupe / Président et directeur général de Titan America LLC/ Président de STET

Le rôle du Comité exécutif du Groupe consiste à faciliter la supervision des opérations du Groupe, la coopération et la coordination entre les filiales de la Société et le suivi des performances de gestion du Groupe, et de garantir la mise en œuvre des décisions et l'imputabilité qui s'y rapporte.

Le Comité exécutif du Groupe se réunit chaque fois qu'une réunion est nécessaire à son bon fonctionnement. Au cours des réunions du Comité Exécutif du Groupe qui se sont tenues en 2023, divers sujets relatifs à la coordination ont été abordés, notamment la stratégie, les résultats trimestriels, le budget du Groupe, les examens sur la santé et la sécurité, les questions de durabilité, les questions de ressources humaines, les achats, l'avancement des projets clés (décarbonation, numérisation), les activités de transaction, la diversification, les risques, etc..



Les membres du Comité Exécutif du Groupe avec Dimitri Papalexopoulos, Président du Conseil d'Administration. De gauche à droite: Ioannis Paniaras, Jean-Philippe Benard, Alexandra Eleftheriou, Christos Panagopoulos, Antonios Kyrkos, Alexandra Papalexopoulou, Marcel Cobuz, Bill Zarkalis, Dimitri Papalexopoulos, Michael Colakides, Leonidas Canellopoulos, Samir Cairae

5. Diversité et inclusion au sein du Conseil d'administration

Au sein du Groupe TITAN, nous pensons que la diversité, l'équité et l'inclusion sont au cœur de notre culture, de notre stratégie et de nos pratiques au quotidien. Nous nous attachons à créer un environnement où toutes les différences sont valorisées et où chacun a la possibilité de s'épanouir et d'éprouver un sentiment d'appartenance.

Notre Groupe s'attache à la diversité sous toutes ses dimensions, dont le genre, l'âge, les origines ethniques et raciales, le handicap, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, la culture, l'éducation et le passé professionnel. C'est à cette fin qu'une Politique en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion du Groupe a été lancée en 2022. Celle-ci précise les principes, les définitions, le champ d'action et l'approche de la diversité et de l'inclusion. En promouvant la diversité dans toute la hiérarchie de notre organisation, nous aspirons à créer un écosystème inclusif qui rassemble une variété de perspectives et de talents dans un but de réussite collective.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration de la Société se consacre à favoriser la diversité au niveau de sa propre composition et dans l'ensemble de ses comités, conscient du fait que cette diversité contribue à une prise de décisions efficace et renforce la capacité à d'adapter à l'évolution du contexte d'affaires et à mieux répondre aux besoins de nos parties prenantes. Notre engagement en faveur de la diversité est également intégré au mandat du Conseil d'administration, comme indiqué à l'Annexe 1 de la Charte de GE.

À l'heure actuelle, la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration est conforme à l'exigence d'une diversité de genre d'un tiers prévue par la loi belge. Qui plus est, le Conseil d'administration a renforcé son engagement en faveur de la diversité de genre en désignant deux femmes à la présidence du Comité de nomination et du Comité de stratégie.

La diversité au niveau du Conseil d'administration a également été encouragée par un mélange équilibré de compétences académiques et professionnelles englobant une expertise dans la banque et l'assurance, l'audit, la finance, les questions

juridiques et de gestion d'entreprise, le secteur du ciment, la durabilité, les technologies de l'information, l'ingénierie, la politique publique, l'histoire politique et différents domaines propres au secteur.

En ce qui concerne les pays de résidence, sept membres du Conseil d'administration ont leur résidence permanente à Chypre, cinq en Grèce, deux au Royaume-Uni et deux aux États-Unis.

Le Conseil de DE&I du Groupe promeut activement la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion au niveau du Conseil d'administration et de la direction, ainsi que dans l'ensemble du Groupe. Chargé de la stratégie du Groupe TITAN en matière de DE&I, des initiatives mondiales, de la communication interne et externe et de l'évaluation des progrès accomplis, le Conseil rend compte au Conseil d'administration de la société par l'intermédiaire de son président.

6. Audit interne et gestion des risques dans le cadre du processus d'information financière

Les éléments clés du système de contrôle interne utilisé pour éviter les erreurs dans la préparation des états financiers et fournir des informations financières fiables sont les suivants :

Le mécanisme d'assurance relatif à l'intégrité des états financiers du Groupe consiste en une combinaison de processus de gestion intégrée des risques, d'activités de contrôle financier appliquées, de l'utilisation de technologies de l'information pertinentes et de préparation, de communication et de suivi des informations financières.

Chaque mois, les filiales du Groupe soumettent des données financières et non financières au service de consolidation du Groupe, en fournissant des informations explicatives le cas échéant.

Pour consolider ses résultats et ses états financiers, le Groupe utilise un logiciel de consolidation spécialisé et un logiciel spécialisé pour le rapprochement des opérations intersociétés. Ces outils incluent des mécanismes de contrôle intégrés et ont été paramétrés en fonction des besoins du Groupe. Enfin, les

outils ci-dessus utilisent les meilleures pratiques en matière de processus de consolidation, que le Groupe a largement adoptées.

La direction du Groupe examine chaque mois les états financiers consolidés et les informations relatives à la gestion du Groupe. Ces deux ensembles d'informations sont préparés conformément aux normes IFRS et de manière à en faciliter la compréhension.

Le suivi mensuel des états financiers et des informations relatives à la gestion du Groupe ainsi que leur analyse par les services concernés sont des éléments clés du mécanisme de contrôle de la qualité et de l'intégrité des résultats financiers. Les commissaires aux comptes du Groupe examinent les états financiers semestriels du Groupe et de ses principales filiales, et vérifient leurs états financiers annuels. Ils vérifient en outre les états financiers annuels de la Société. En outre, les commissaires aux comptes du Groupe informent le Comité d'audit et des risques des résultats de leurs examens et audits.

Lors de ses réunions trimestrielles précédant l'établissement des rapports financiers, le Comité d'audit et des risques est informé de la performance du Groupe par le directeur général et le directeur financier du Groupe, ainsi que par les autres responsables compétents de la Société et du Groupe. Il surveille également les comptes consolidés et le processus d'information financière, et en rend compte au Conseil d'administration. Le Comité d'audit et des risques surveille le processus d'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe et de la Société.

Le Conseil d'administration approuve les états financiers (Société et consolidés) après recommandation pertinente du Comité d'audit et des risques.

7. Audit interne

L'audit interne est effectué par la fonction d'Audit interne du Groupe. Dès janvier 2020, cette fonction a assumé un rôle élargi en prenant en charge la responsabilité des risques et de la conformité en plus de l'audit interne.

L'audit interne est un service indépendant doté de son propre règlement écrit, qui relève directement du Comité d'audit et des risques. Le personnel de l'audit interne du Groupe est composé de 19 cadres dûment formés et possédant une expérience appropriée pour effectuer leur travail. Deux nouvelles embauches ont été effectuées en 2023.

L'audit interne a pour rôle principal de surveiller l'efficacité de l'environnement de contrôle interne. Son champ d'action inclut également :

- le contrôle de la mise en œuvre et du respect du règlement interne de la Société, du Code de conduite, des Statuts et des lois applicables dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe opère ;
- la fourniture de services de conseil (par exemple, examen des nouvelles procédures, examen des nouveaux systèmes informatiques après leur implémentation) ;
- certaines missions spéciales (par exemple des enquêtes sur les fraudes).

Durant l'année, le Comité d'audit et des risques a reçu au total 39 rapports d'audit interne. De même, le Comité d'audit et des risques a reçu tous les rapports d'avancement relatifs aux principales conclusions d'audit en 2023.

La Directrice du département d'audit interne, des risques et de la conformité du Groupe a participé à toutes les réunions du

Comité d'audit et des risques et rencontré à plusieurs reprises son président en vue de mieux préparer les réunions du Comité d'audit et des risques portant sur l'audit interne.

À la suite de la recommandation pertinente du Comité d'audit et des risques, le Conseil d'administration a approuvé le Plan d'audit interne pour l'année 2024 et a précisé les fonctions et les domaines sur lesquels l'audit interne doit principalement se concentrer.

8. Rapport de Rémunération 2023

Conformément aux dispositions en vigueur, le présent Rapport de rémunération décrit la rémunération versée à titre individuel aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres du Comité de Direction qui assurent la gestion courante.

8.1 Vue d'ensemble de l'année

En 2023, le Groupe TITAN a réalisé de solides performances financières à tous les niveaux, en augmentant les ventes, en dynamisant les résultats et en consolidant le bilan et la trésorerie. Les indicateurs avancés ont reflété cette tendance, avec une croissance des ventes, une rentabilité record, une diminution de l'endettement et une excellente génération de trésorerie. Le Groupe a enregistré un résultat EBITDA record avec une croissance de la rentabilité à deux chiffres dans toutes les régions d'activité malgré la faiblesse des taux de change sur les marchés de la Méditerranée orientale. Grâce au soutien d'une demande de volumes en hausse pour l'ensemble de sa gamme de produits à des stratégies de tarification qui ont permis de contrebalancer des tensions inflationnistes persistantes, ainsi qu'à une meilleure performance en matière de coûts énergétiques, le Groupe est parvenu à augmenter ses marges. De plus amples informations sont disponibles au chapitre Performance financière.

8.2 Rémunération du Conseil d'administration

Les Administrateurs de la Société sont rémunérés conformément à la Politique de Rémunération. Le Comité de rémunération, institué par le Conseil d'administration, est chargé de définir une politique de rémunération pour les administrateurs exécutifs et non exécutifs, en tenant compte du cadre général de rémunération de la Société, tel que défini à l'Annexe 5 de la Charte de GE. Le niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration est fixé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil d'administration et du Comité de rémunération. Le Comité de rémunération recommande également des niveaux de rémunération pour les Administrateurs non exécutifs sur la base du temps qu'ils consacrent à leurs fonctions et leurs responsabilités.

En vertu de la Politique de rémunération 2023 :

- Les Administrateurs non exécutifs perçoivent des jetons de présence forfaitaires qui couvrent le temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions et, le cas échéant : i) des honoraires de présidence de comité ii) des honoraires de membre de comité iii) des indemnités pour les Administrateurs non exécutifs du conseil d'administration qui ne sont pas basés en Grèce ou à Chypre.
- Les Administrateurs non exécutifs ne perçoivent pas de rémunération variable liée aux résultats ou à d'autres critères de performance. Ils ne peuvent pas non plus prétendre à un régime de retraite complémentaire ou à une indemnité de fin de contrat.
- La Société fournit les polices d'assurance habituelles couvrant les activités du Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions.
- Les honoraires et jetons de présence sont réexaminés chaque année, mais pas nécessairement augmentés.

8.2.1 Rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 11 mai 2023, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023, selon les termes suivants :

Honoraires du président :	€850 000 bruts par an reçus en partie sous la forme d'honoraires fixes et en partie sous la forme d'une rémunération basée sur des actions
Administrateurs indépendants :	€50 000 bruts par an et par administrateur indépendant
Administrateurs exécutifs :	€30 000 bruts par an et par administrateur exécutif

De même, la rémunération des membres des comités du Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 11 mai 2023, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023, selon les termes suivants :

Comité d'audit et des risques :

- Président €30 000 bruts par an
- Membres €15 000 bruts par an et par membre

Comité de nomination :

- Président €15 000 bruts par an
- Membres €10 000 bruts par an et par membre

Comité de rémunération :

- Président €15 000 bruts par an
- Membres €10 000 bruts par an et par membre

Comité de stratégie :

- Président €20 000 bruts par an
- Membres €15 000 bruts par an et par membre

Honoraires versés aux membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2023 et montants totaux de l'année précédente

	2023			Montant brut des honoraires totaux 2023	Montant brut des honoraires totaux 2022
	Jetons de présence des Administrateurs	Jetons de présence pour les Comités	Indemnité		
Dimitrios Papalexopoulos	€850 000*	n/a	n/a	€850 000	€30 000
William-John Antholis¹	€50 000	€10 000	€10 000	€70 000	€63 000
Andreas Artemis²	€50 000	€14 514	n/a	€64 514	€60 000
Leonidas Canellopoulos	€30 000	n/a	n/a	€30 000	€30 000
Marcel-Constantin Cobuz	€30 000	n/a	n/a	€30 000	n/a
Michael Colakides	€45 408	n/a	n/a	€45 408	€45 102
Haralambos David	€50 000	€10 000	n/a	€60 000	€60 512
Lyn-Mary Grobler³	€50 000	€14 514	€10 000	€74 514	€70 000
Paula Hadjisotiriou⁴	€29 315	n/a	n/a	€29 315	n/a
Natalia Nikolaidi	€50 000	€15 000	n/a	€65 000	€41 671
Ioannis Paniaras	€30 000	n/a	n/a	€30 000	€30 000
Alexandra Papalexopoulou	€30 000	n/a	n/a	€30 000	€30 000
Kyriacos Riris	€50 000	€30 000	n/a	€80 000	€70 000
Theodora Taoushani⁵	€50 000	€10 000	n/a	€60 000	€38 466
Dimitris Tsitsiragos⁶	€50 000	€28 664	€10 000	€88 664	€75 000
Vassilios (Bill) Zarkalis	€30 000	n/a	n/a	€30 000	€30 000
Mona Zulficar⁷	€20 685	€1 274	n/a	€21 959	€62 000

* reçus en partie sous la forme d'honoraires fixes et en partie sous la forme d'une rémunération basée sur des actions.

1. William-John Antholis a été membre du Comité de rémunération jusqu'au 31 janvier 2023. À compter du 1er février 2023, il a été nommé au Comité de nomination. À partir du 1er janvier 2023, les honoraires liés à l'appartenance à ces deux Comités ont été alignés.
2. Andreas Artemis a été membre du Comité de nomination jusqu'au 31 janvier 2023. À compter du 1er février 2023, il a été nommé Président du Comité de rémunération. Par conséquent, pour les 31 jours de service au sein du Comité de nomination, les honoraires sont calculés sur la base des honoraires bruts annuels de €10 000, tandis que les jours restants de service en tant que Président du Comité de rémunération sont calculés sur la base des honoraires bruts annuels de €15 000.
3. Lyn Grobler a été nommée Présidente du Comité de nomination à compter du 1er février 2023. Par conséquent, pour les 31 jours de service en tant que membre du Comité de nomination, les honoraires sont calculés sur la base des honoraires bruts annuels de €10 000, tandis que les jours restants de service sont calculés sur la base des honoraires bruts annuels de €15 000.
4. Paula Hadjisotiriou a été nommée administratrice indépendante au 1er juin 2023 en remplacement de Mona Zulficar.
5. Theodora Taoushani a été membre du Comité de nomination jusqu'au 31 janvier 2023. À compter du 1er février 2023, elle a été nommée au Comité de rémunération. À partir du 1er janvier 2023, les honoraires liés à l'appartenance à ces deux Comités ont été alignés.
6. Dimitris Tsitsiragos a été nommé membre du Comité de stratégie à compter du 1er février 2023 avec des honoraires bruts annuels d'un montant de €15 000. Par conséquent, les honoraires liés à l'appartenance au Comité de stratégie sont calculés sur la base des jours réels de service (1er février - 31 décembre 2023).
7. Mona Zulficar a été Présidente du Comité de rémunération jusqu'au 31 janvier 2023 et membre du Conseil d'administration jusqu'au 31 mai 2023.

8.3 Rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction

8.3.1 Philosophie et Politique de rémunération

La Politique de rémunération 2023 veille à ce que la Société rémunère conformément à son plan d'affaires à court terme et à long terme, de façon à continuer à créer de la valeur pour ses clients, ses actionnaires, ses employés, les sociétés et les économies.

La Politique de rémunération 2023 a été approuvée par l'Assemblée annuelle des Actionnaires organisée le 11 mai 2023 et s'aligne dans une large mesure sur la mise en œuvre de la Directive européenne sur les droits des actionnaires II (« SRD II »).

Le montant total de la rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction est en lien avec la stratégie et les mesures de performance pertinentes et contribue à la performance à long terme de la Société.

Principes majeurs régissant la Politique de rémunération et contribuant à la stratégie de la Société et à son développement durable :

- Établir un niveau équitable et approprié de rémunération fixe visant à attirer des professionnels expérimentés de qualité capables d'ajouter de la valeur à la Société.
- Maintenir une approche équilibrée entre la rémunération fixe et la rémunération variable afin d'éviter une trop grande dépendance à la rémunération variable et une prise de risques indue.
- Établir une approche équilibrée entre les incitations à court et à long terme, afin de s'assurer que l'accent est mis sur les objectifs à court terme qui contribueront en fin de compte à la création de valeur à long terme.
- Alignement des intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires et création de valeur à long terme grâce à des incitations à long terme dont la gratification est liée à des actions de la Société.
- Éviter la prise de risques excessifs par l'instauration de paramètres de performance financière et non financière dans la conception de la rémunération variable

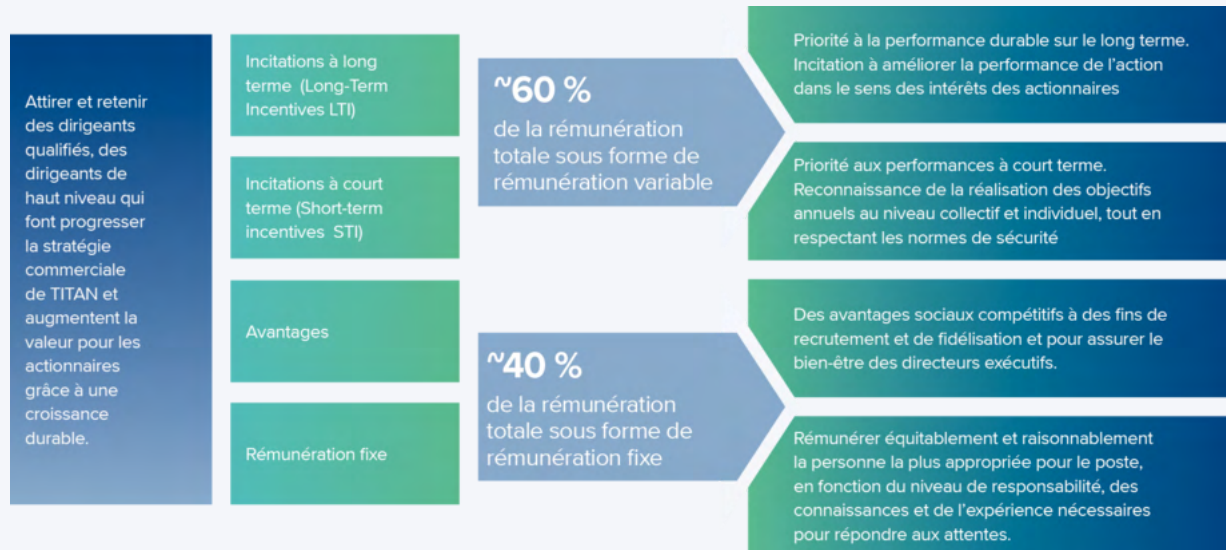
Le niveau de rémunération du Directeur Général, des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction est fixé par le Conseil d'administration sur la base des recommandations émises à cet égard par le Comité de rémunération et conformément à la Politique de rémunération en vigueur.

Le Comité de rémunération examine régulièrement la Politique de rémunération afin de garantir le respect permanent de ses principes ainsi que sa conformité aux tendances et aux meilleures pratiques du marché. Suite à une recommandation du Comité de rémunération, le Conseil d'administration a autorisé le 20 mars 2024 certaines révisions à la Politique de rémunération actuelle, qui seront présentées à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de 2024 pour approbation. Le Comité de rémunération recommande des niveaux de rémunération annuelle pour les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de Direction ainsi que pour d'autres dirigeants du Groupe sur la base de leurs performances et de leurs responsabilités.

Pour fixer les niveaux de rémunération du Directeur Général mais aussi des autres Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction, le Comité de rémunération recueille des informations relatives au marché selon différentes perspectives. Ces informations concernent les secteurs pertinents pour la Société, les régions pertinentes (Europe, ou encore États-Unis pour certaines fonctions) et tiennent également compte de la taille et de l'envergure de la Société et des différents postes.

La Société vise à positionner les niveaux de rémunération autour du troisième quartile du marché en ce qui concerne l'objectif de rémunération totale (la somme de la rémunération de base fixe et de l'objectif de rémunération variable).

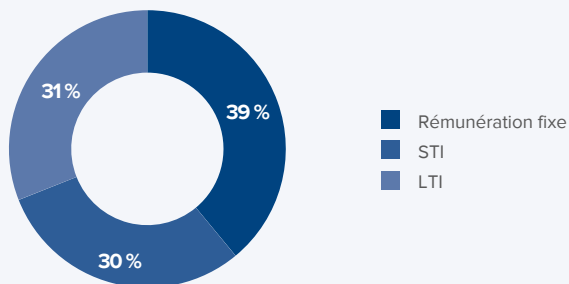
En résumé, les principes clés de la politique de rémunération sont les suivants :



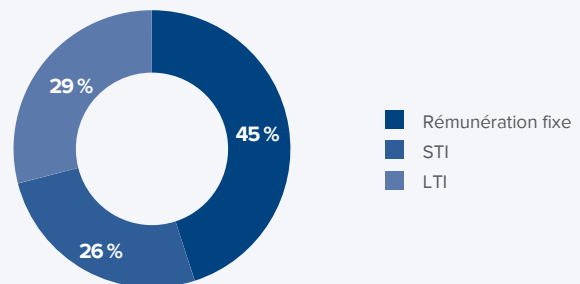
8.3.2 Possibilités de rémunération et répartition de la rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction en 2023

Les graphiques ci-dessous présentent la composition (objectifs atteints) de la rémunération directe totale des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction.

Administrateurs Exécutifs (total)



Comité de direction (total)



Rémunération directe totale - Mesures d'incitation correspondants aux objectifs atteints (année complète)

Nom, Fonction	Rémunération fixe ¹ (sur une année complète)	Rémunération variable			Rémunération directe totale Mix de rémunération
		Mesure de la performance	Objectif STI	Objectif LTI	
Michael Colakides Directeur général & CFO du Groupe, Administrateur exécutif	€554 763	Montant	€393 593	€500 000	Fixe 38%
		% du SBA	85%	108%	Variable 62%
Marcel-Constantin Cobuz Président du Comité exécutif du Groupe, Administrateur exécutif	€838 500	Montant	€735 000	€785 000	Fixe 36%
		% du SBA	100%	107%	Variable 64%
Alexandra Papalexopoulou Administratrice exécutive	€470 000	Montant	€190 000	€231 000	Fixe 53%
		% du SBA	47.5%	58%	Variable 47%
Leonidas Canellopoulos Administrateur exécutif	€300 193	Montant	€147 378	€160 000	Fixe 49%
		% du SBA	60%	65%	Variable 51%
Ioannis Paniaras Administrateur exécutif	€470 000	Montant	€340 000	€400 000	Fixe 39%
		% du SBA	85%	100%	Variable 61%
Vassilios (Bill) Zarkalis Administrateur exécutif	\$967 439	Montant	\$877 313	\$775 000	Fixe 37%
		% du SBA	100%	88%	Variable 63%
Christos Panagopoulos Membre du Comité de direction	€309 309	Montant	€168 714	€170 000	Fixe 48%
		% du SBA	60%	60%	Variable 52%
Grigorios Dikaios Membre du Comité de direction	€220 710	Montant	€71 225	€35 000	Fixe 68%
		% du SBA	35%	17%	Variable 32%

1. La rémunération fixe comprend le salaire de base, les jetons du conseil d'administration et les cotisations de retraite.

8.3.3 Rémunération fixe et avantages

Rémunération fixe

La rémunération fixe tient compte du niveau de responsabilité, ainsi que des connaissances et de l'expérience requises pour répondre aux attentes, tout en veillant à ce que la Société ne paie pas plus que nécessaire, en soutenant toujours ses intérêts à long terme et sa durabilité. Son montant est revu chaque année, mais n'est pas nécessairement augmenté, en tenant compte de facteurs tels que :

- Les performances et l'expérience de la personne ;
- Les performances de la Société ;
- Le poste et les responsabilités de la personne ;
- La rémunération et les conditions d'emploi ailleurs dans la Société ;
- Les taux d'inflation et les augmentations à l'échelle du marché sur les différents sites internationaux ;
- L'emplacement géographique de la personne concernée.

Allocation de retraite et autres avantages

La Société possède un plan de retraite à cotisations définies auquel les Administrateurs exécutifs peuvent participer.

La contribution maximale s'élève à 10% du salaire annuel de base (8% pour le premier échelon, 2% pour le deuxième échelon, avec un rapport de 1:2 entre la contribution de l'employé et celle de l'employeur).

Si un dirigeant quitte la Société dans les cinq ans suivant son entrée dans le Programme, les éventuelles contributions de la Société sont perdues (toute dérogation éventuelle est soumise à l'approbation du président du Comité Exécutif du Groupe ou du Conseil d'administration s'il s'agit de membres exécutifs du Conseil d'administration).

Les avantages proposés incluent, sans s'y limiter, une voiture de fonction, le carburant, une assurance santé et une assurance vie. Des avantages supplémentaires, généralement à faible coût, peuvent être proposés périodiquement s'ils sont considérés adéquats et conformes à la pratique du marché. Tous les avantages peuvent être supprimés ou modifiés à tout moment, à la discrétion de la Société.

8.3.4 Rémunération variable (à court terme, à long terme)

Les rémunérations variables à court et à long terme sont traitées conformément aux règles des plans correspondants analysés ci-dessous. Aucune clause et/ou arrangement spécifique en rapport avec un changement de contrôle ne sera applicable. Aucun mécanisme de récupération de la rémunération variable n'a été utilisé au cours de l'exercice 2023.

Rémunération variable à court terme

Critères de performance et résultats 2023 / Incitations à court terme (STI)

Sur recommandation du Comité de rémunération, le Conseil d'administration détermine les critères de performance les plus pertinents pour le plan d'incitations à court terme, en fixant des objectifs ambitieux mais réalistes pour chacun de ces critères de performance. Ces indicateurs clés de performance fournissent le cadre des régimes d'incitations dans l'ensemble de la Société.

En 2023, l'opportunité cible proposée par le plan d'incitations à court terme pouvait atteindre 100% du salaire de base annuel (SBA) et reposait sur trois critères de performance :

- Performance collective (financière) : jusqu'à 45% de la rémunération totale
- Performance en matière de sécurité : 5%
- Performance individuelle : jusqu'à 55% de la rémunération

La mesure de la performance collective est liée à 80% à l'EBITDA et à 20% au ROACE au niveau du Groupe, des régions et des divisions.

Les performances individuelles sont évaluées en fonction d'une combinaison d'objectifs et de comportements.

Les performances en matière de sécurité sont mesurées par rapport à l'objectif du taux de fréquence des accidents avec arrêt.

En cas de dépassement des objectifs, la partie collective du STIP est plafonnée à 130% de l'objectif, la partie individuelle à 150% et la part de sécurité à 100%.

Performances financières et en matière de sécurité du Groupe en 2023

	Seuil Paiement de 50%.	Objectif Paiement à 100%.	Stretch 130% de gain	Réel ajusté*
Group EBITDA	286,4m €	381,9m €	439,2m €	544,4m €

	Seuil Paiement de 50%.	Objectif Paiement à 100%.	Stretch 130% de gain	Réel ajusté*
Group ROACE	7,2%	10,88%	12,50%	17,64%

	Seuil 0 % de paiement	Objectif Paiement à 100	Réel
LTIFR	2,0	1,0	0,45

* EBITDA Groupe (540,3m€) et ROACE (17,52%) effectifs ajustés pour le Plan de départ anticipé volontaire en Égypte (en 87mEGP), qui n'était pas au budget. Le chiffre de versement, qui était déjà de 130%, n'a pas été affecté par cet ajustement

L'évaluation définitive se fait en fin d'exercice sur la base des résultats financiers révisés. Tout versement potentiel dans le cadre du plan d'incitations à court terme est effectué annuellement dans le courant du premier semestre de l'exercice suivant. Un niveau minimum de performance doit être atteint avant tout paiement potentiel au titre du plan. Les versements sont plafonnés pour les surperformances. L'évaluation définitive de la performance au titre du plan d'incitations à court terme est effectuée par le Comité de rémunération, qui soumet la proposition nécessaire au Conseil d'administration en vue d'une prise de décision.

En 2023, TITAN a réalisé un EBITDA record, avec pour résultat un versement de 130% de la partie correspondante de la rémunération variable. Le ROACE Groupe a lui aussi dépassé l'objectif, avec pour résultat un versement de 130% de la partie correspondante de la rémunération variable.

En outre, en 2023, au niveau du Groupe, la performance réalisée par rapport à l'objectif de sécurité fixé (indice du taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR)) a été supérieure, avec pour résultat un versement de 100% de la partie correspondante de la rémunération variable.

Le Comité de rémunération a procédé à l'examen de la performance globale et décidé d'attribuer la rémunération variable au titre de 2023 en fonction des résultats obtenus.

Rémunération variable à long terme
Des primes incitatives à long terme ont été accordées conformément à la Politique de rémunération 2023.

Le nombre d'attributions de LTI acquises en 2023 par les Administrateurs exécutifs et les membres du Comité de Direction est indiqué dans le tableau 8.6 ci-dessous.

Il est attendu des participants qu'ils conservent des actions TCI (sur des comptes de courtage ou sur un ou des Fonds) à hauteur d'au moins 20% du total des attributions acquises exercées ou libérées au cours des cinq dernières années d'acquisition des droits (en termes glissants). Les actions TCI ainsi que les parts du/des Fonds déjà détenues par les participants en vertu de plan LTI antérieurs sont prises en compte dans ce calcul.

Plan d'incitations à long terme (Long-Term Incentive Plan, LTI)
Le plan d'incitations à long terme (LTIP) a été appliqué pour la première fois en 2020. L'attribution dans le cadre du LTIP peut représenter jusqu'à 150 % du salaire annuel de base pour les Administrateurs exécutifs du Conseil d'administration et les membres du Comité de Direction.

Les primes individuelles accordées, dans les limites de la politique, sont basées sur le poste, le salaire fixe, la performance individuelle et le potentiel de développement de chaque participant et sont approuvées par le Conseil d'administration sur recommandation pertinente du Comité de rémunération.

Les primes LTIP sont accordées sous la forme d'une attribution conditionnelle d'un certain nombre d'actions TCI. La valeur de chaque « action attribuée sous condition » est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

Le calendrier d'acquisition prévoit une acquisition à hauteur de 50 % l'année 3, et 50 % l'année 4.

Le nombre acquis d'actions TCI est transféré au participant. L'avantage pour le participant est déterminé sur la base de la valeur de l'action TCI au moment de l'acquisition des droits. Le LTIP offre une certaine souplesse dans la manière de recevoir les avantages acquis : au lieu de recevoir des actions TCI, le participant peut demander à contribuer à un plan de retraite fourni par la société qui investit principalement dans des actions TCI. De cette manière, leurs intérêts à long terme restent liés à l'action TCI.

La période d'acquisition pour 50 % des attributions au titre du LTIP accordées en 2020 s'est achevée en mars 2023. Le Conseil d'Administration a décidé la libération des actions acquises en faveur des participants au plan pour autant qu'ils soient encore employés au sein du Groupe (ou retraités).

Plan de rémunération différée (DCP)

Le plan de rémunération différée (DCP) a été lancé en 2021 dans le but d'aligner davantage les intérêts à long terme des cadres supérieurs sur ceux des actionnaires. Le DCP remplace 20% de l'attribution totale au titre du LTI pour les Administrateurs exécutifs éligibles du Conseil d'administration et les membres du Comité de Direction, et la prime octroyée peut représenter jusqu'à 30% du salaire de base annuel.

Les primes DCP sont accordées sous la forme d'une attribution conditionnelle d'un certain nombre d'actions TCI. La valeur de chaque « action attribuée sous condition » est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext

Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

Les primes DCP sont acquises trois ans après la date d'attribution, à condition que certains critères de performance préétablis soient remplis. Le nombre de droits acquis varie de 0 % si le seuil n'est pas atteint, à 40% si le seuil est atteint, à 100 % pour la performance visée, jusqu'à un maximum de 160 % en cas de dépassement.

Critères de performance :

- pour 50%, des KPI de durabilité : objectif de CO2 à 3 ans répondant à la priorité de décarbonation du Groupe ; réduction des émissions directes nettes de CO2 par tonne de matériau cimentier (50%). L'objectif est fixé pour l'année civile précédant la date d'acquisition par le Conseil d'administration avant chaque attribution.
- pour 50%, le rendement total pour les actionnaires (TSR) par rapport à un indice composé d'un groupe de pairs (50%). Le TSR est défini comme le pourcentage d'évolution (%) depuis (a) le cours moyen de l'action de l'entreprise au cours du mois de mars de l'année d'attribution (cours de départ) jusqu'au (b) cours moyen de l'action au cours du mois de mars de l'année d'acquisition, majoré de la somme des dividendes par action ou de toute autre distribution faite aux actionnaires (par ex. distribution d'actions gratuites, restitution de capital, etc.) au cours de la même période (cours de fin).

Le groupe de pairs définissant l'indice est le suivant (tel que défini par le Conseil d'administration et susceptible d'être modifié si nécessaire) :

1	Holcim	5	CRH
2	Heidelberg	6	Buzzi
3	Cemex	7	Argos
4	Cementir	8	Vicat

Le nombre acquis d'actions TCI est transféré au participant. L'avantage pour le participant est déterminé sur la base de la valeur de l'action TCI au moment de l'acquisition des droits. Le DCP offre une certaine souplesse dans la manière de recevoir les avantages acquis : au lieu de recevoir des actions TCI, le participant peut par exemple demander à recevoir des liquidités ou à contribuer à un plan de retraite.

Plan d'options sur actions 2017

En outre, le plan d'options restreintes sur actions 2017 (RSIP 2017) est actuellement mis en œuvre :

En vertu de ce Plan triennal, le Conseil d'administration était autorisé à attribuer jusqu'à 1 000 000 options sur actions à un prix de vente égal à €10,00 par action. Les bénéficiaires du Plan d'options sur actions 2017 étaient les administrateurs exécutifs, les administrateurs occupant des postes à responsabilité au niveau du Groupe, au niveau régional ou au niveau des pays au sein de sociétés du Groupe TITAN, et un nombre limité d'employés qui se distinguaient en permanence par leurs bonnes performances et présentaient un potentiel important de développement.

La période d'acquisition des droits des options sur actions attribuées en 2017, 2018 et 2019 était de trois ans. Les options attribuées ont été acquises en décembre 2019, décembre 2020 et décembre 2021 respectivement, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours employés (ou à la retraite) par le Groupe à ces dates.

Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le Conseil d'administration a décidé du nombre final d'options que les bénéficiaires étaient en droit d'exercer, sur la base des critères suivants :

- à hauteur de 50 %, sur la base du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif fixé pour chaque période de 3 ans ; et
- à hauteur de 50 %, sur la base de la performance globale du Rendement Total des Actionnaires de la Société par rapport à la performance globale moyenne d'un groupe de cimentiers internationaux comparables :

1	Holcim	5	CRH
2	Heidelberg	6	Buzzi
3	Cemex (en USD)	7	Argos (en USD)
4	Cementir	8	Vicat

Le calendrier d'attribution et d'acquisition ainsi que le pourcentage (%) d'options acquises en fonction de la réalisation des critères de performance susmentionnés sont présentés ci-dessous :

Plan d'options sur actions 2017

Attribuées	Acquis	Options acquises (%)	Expiration
2017	déc. 2019	49,80%	déc. 2023
2018	déc. 2020	35,88%	déc. 2024
2019	déc. 2021	31,83%	déc. 2025

Les Bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions en versant à la Société les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration de leurs options sur actions, c'est-à-dire jusqu'en décembre de la troisième année suivant l'acquisition des options sur actions.

8.4 Rémunération totale des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction en 2023 (composantes fixes, STI, avantages)

La rémunération des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction a été approuvée par le Conseil d'administration à la suite d'une recommandation pertinente du Comité de rémunération et elle est en totale conformité avec la Politique de rémunération 2023. Elle se répartit comme suit :

Nom, fonction	Rémunération fixe		Rémunération variable ¹ : Incitants à court terme (sur la base des résultats de 2023, payés en 2024)	Total de la rémunération fixe et variable	Avantages		Rémunération totale	Proportion de rémunération fixe et de rémunération variable à court terme ⁴	
	Salaire de base annuel	Jetons de présence des Administrateurs			Cotisations de retraite ²	Allocations + autres avantages ³		fixe	variable
Michael Colakides Directeur général	€458 325	€45 408	€486 087	€989 820	€45 883	€10 510	€1 046 162	fixe 54%	variable 46%
Marcel-Constantin Cobuz Président du Comité exécutif du Groupe	€730 781	€30 000	€926 100	€1 686 881	€72 750	€156 780	€1 916 411	fixe 52%	variable 48%
Alexandra Papalexopoulou Administratrice exécutive	€403 671	€30 000	€234 650	€668 321	€40 189	€28 358	€736 867	fixe 68%	variable 32%
Leonidas Canellopoulos Administrateur exécutif	€241 941	€30 000	€182 012	€453 953	€24 085	€19 250	€497 287	fixe 63%	variable 37%
Ioannis Paniaras Administrateur exécutif	€397 071	€30 000	€360 400	€787 471	€39 529	€21 449	€848 449	fixe 58%	variable 42%
Vassilios (Bill) Zarkalis* Administrateur exécutif	\$870 925	€30 000	\$1 083 481	\$1 987 556	\$56 976	\$49 133	\$2 093 665	fixe 48%	variable 52%
Christos Panagopoulos Comité de direction	€289 435	-	€191 121	€480 556	€27 944	€97 189	€605 689	fixe 68%	variable 32%
Grigorios Dikaïos Comité de direction	€201 713	€5 000	€79 772	€286 485	€12 103	€22 186	€320 774	fixe 75%	variable 25%

- En 2022, le Rapport de rémunération n'inclut pas la valeur des incitations à long terme acquises au cours de l'année, étant donné que les options sur actions ne représentent pas une valeur tant qu'elles ne sont pas exercées et les parts de fonds tant qu'elles ne sont pas encaissées respectivement ; ces incitations sont présentées en tant que nombre de parts de fonds acquises dans la section « Solde des options sur actions / des parts de fonds/ des parts de LTIP en 2023 ».
- À cotisations définies.
- Inclut les avantages et les indemnités (telles que les indemnités de déplacement, de logement, d'affectation à l'étranger), assurance vie, régime d'assurance maladie, voiture de fonction.
- La part de la rémunération variable à long terme n'est pas indiquée dans le tableau, car elle est exprimée en nombre d'options d'achat d'actions et de parts de fonds et de parts de LTIP acquises à la section « Solde des options sur actions / des parts de fonds / des parts de LTIP en 2023 ».

8.5 Rémunération variable à long terme - primes accordées en 2023

Nom		LTIP		DCP
		Nombre d'actions ¹	Nombre de parts de Fonds ²	Nombre d'actions ²
Michael Colakides*	Directeur général et CFO du Groupe	-	47 696	6 993
Marcel-Constantin Cobuz	Président du Comité exécutif du Groupe	43 916	-	10 979
Alexandra Papalexopoulou	Administratrice exécutive	12 924	-	3 231
Leonidas Canellopoulos	Administrateur exécutif	8 952	-	2 238
Ioannis Paniaras	Administrateur exécutif	22 378	-	5 594
Vassilios (Bill) Zarkalis	Administrateur exécutif	40 016	-	10 004
Grigorios Dikaïos*	Membre du Comité de direction, Directeur financier de la Société	-	4 173	-
Christos Panagopoulos*	Membre du Comité de direction	-	16 217	2 378

* Montant des primes LTI 2023 des membres du Comité de Direction reçues sous forme de parts du Fonds, qui investit principalement dans des actions TCI.

1. Actions attribuées sous condition.

2. Le Fonds investit dans des actions de TCI.

8.6 Solde des options sur actions et des parts de Fonds en 2023

Conformément aux lignes directrices relatives à la divulgation de la rémunération des dirigeants, le tableau ci-dessous présente l'évolution des soldes des options sur actions des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction, le solde à la fin de la période de référence ainsi que les parts de fonds et les parts de LTIP acquises à la fin de l'année de référence :

Nom	Solde au 31.12.2022	Acquises en 2023	Options sur actions			Parts de fonds		LTIP
			Expirées en 2023	Exercées en 2023	Non exercées	Solde au 31.12.2023	Acquises en 2023	Acquises en 2023
Michael Colakides	23 392	-	-	8 242	-	15 150	-	-
Marcel-Constantin Cobuz	-	-	-	-	-	-	-	-
Alexandra Papalexopoulou	28 328	-	-	28 328*	-	-	-	20 635
Leonidas Canellopoulos	2 292	-	-	2 292*	-	-	-	2 670
Ioannis Paniaras	15 868	-	-	3 750	-	12 118	-	14 565
Vassilios (Bill) Zarkalis	14 276	-	-	14 276	-	-	-	26 215
Grigorios Dikaïos	1 083	-	-	1 083	-	-	-	-
Christos Panagopoulos	9,105	-	-	2 251	-	6 854	-	-
Total	94 344	-	-	60 222	-	34 122	-	64 085

* Par un règlement en espèces.

8.7 Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et les performances de la société

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rémunération du Conseil d'administration et des membres du Comité de direction depuis la création de la Société en 2019 :

Rémunération en euros	2023	2022	2021	2020	2019
Rémunération des Administrateurs exécutifs	6 939 896 ⁷	5 251 168	4 358 643 ⁵	3 700 632 ³	3 552 426 ¹
Rémunération du directeur général Michael Colakides	1 046 162	969 116	909 647	934 173	859 568
Rémunération des membres du Comité de Direction	926 463	896 401	859 554 ⁶	1 301 285 ⁴	1 344 712 ²
Rapport entre la rémunération la plus élevée des membres de la direction et la rémunération la plus basse (en ETP) des employés de la Société	30x	41x	40x	40x	37x
Variation annuelle de la rémunération moyenne ⁸	13%	4%	4%	3% ⁹	

1. Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Takis-Panagiotis Canellopoulos, Vassilios (Bill) Zarkalis.

2. Grigorios Dikaïos, Konstantinos Derdemezis, Christos Panagopoulos.

3. Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Takis-Panagiotis Canellopoulos (1 jan-31 mars), Vassilios (Bill) Zarkalis.

4. Grigorios Dikaïos, Konstantinos Derdemezis (1 jan-31 oct), Christos Panagopoulos.

5. Dimitrios Papalexopoulos, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Paniaras (mai-déc), Vassilios (Bill) Zarkalis.

6. Grigorios Dikaïos, Christos Panagopoulos.

7. Marcel-Constantin Cobuz, Alexandra Papalexopoulou, Leonidas Canellopoulos, Ioannis Paniaras, Vassilios (Bill) Zarkalis.

8. Exprimée en ETP des employés de la Société autres que les Administrateurs, les membres du Comité de Direction et autres directeurs et personnes en charge de la gestion courante.

9. ou 85% en tenant compte des nouveaux recrutements qui s'ajoutent à l'effectif de l'entreprise en 2020.

Étant donné que la Société a été créée en 2019, les données relatives à l'évolution annuelle de la rémunération (exprimée en équivalents temps plein) des employés de la Société autres que les Administrateurs, les membres du Comité de Direction et autres dirigeants et les personnes en charge de la gestion courante sont présentées conjointement au regard de l'exercice 2019.

La rémunération des Administrateurs exécutifs, du Directeur général et des membres du Comité de direction comprend :

- Salaire de base annuel versé
- Jetons de présence des Administrateurs
- Incitations à court terme
- Contribution de l'employeur au régime de retraite
- Indemnités et autres avantages (tels que voyages, logement, indemnités liées à l'affectation internationale, assurance-vie, régime d'assurance maladie, véhicule de fonction)

Elle ne comprend pas la valeur des attributions LTI acquises au cours de l'année, étant donné que les options sur actions et les parts de fonds ne représentent pas une valeur tant qu'elles ne sont pas respectivement exercées ou encaissées.

Conformément aux orientations publiées en novembre 2020 par la Commission belge de gouvernance d'entreprise en ce qui concerne la divulgation des rémunérations, le rapport entre la rémunération la plus élevée des membres de la direction et la rémunération la plus basse (en FTE) des employés de la Société est de 30 fois en 2023.

8.8 Contrats des Administrateurs exécutifs

Les contrats de travail du Directeur Général de la Société, ainsi que des autres Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction sont des contrats à durée indéterminée.

En cas de résiliation du contrat de travail du Directeur Général, des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité de Direction à l'initiative de la Société, l'indemnité de départ, telle que prévue par la Politique de rémunération 2023, ne pourra excéder 18 mois de rémunération.

Le Conseil d'administration peut envisager des indemnités de départ plus élevées sur recommandation du Comité de rémunération.

Pour le paiement d'une indemnité supplémentaire en cas de retraite ou de résiliation anticipée du contrat de travail, l'approbation du Conseil d'administration est requise conformément à la recommandation concernée du Comité de rémunération.

Les périodes de préavis sont fixées conformément aux dispositions légales et contractuelles.

9. Le capital, les actions et les actionnaires

9.1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société s'élevait à €959 347 807,86 ; il est représenté par 78 325 475 actions sans mention de valeur nominale, avec droits de vote, représentant chacune une portion égale du capital.

9.2 Actions – Restrictions en matière de droits de vote – Droits de contrôle spéciaux

Les actions de la Société sont de la même catégorie et sont nominatives ou dématérialisées. Les titulaires d'actions peuvent, à tout moment, demander la conversion de leurs actions nominatives en actions dématérialisées, et inversement.

Les Statuts de la Société ne prévoient aucune restriction concernant le transfert des actions de la Société.

Chaque action de la Société correspond à une voix à l'Assemblée des actionnaires.

L'article 13 des Statuts de la Société prévoit qu'au cas où des actions sont détenues par plusieurs propriétaires, en cas de gage, ou si les droits attachés aux actions font l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou de toute autre forme de fractionnement, le Conseil d'administration peut suspendre l'exercice de ces droits de vote jusqu'à ce qu'un représentant unique des actions concernées soit désigné.

Les droits de vote attachés aux actions de la Société détenues par la Société elle-même ou par une filiale directement contrôlée sont suspendus, conformément aux dispositions de l'article 7:215 et suivants du CSA.

Aucune action de la Société ne comporte de droits de contrôle spéciaux.

9.3 Structure de l'actionariat – Notification de participations importantes

Conformément aux exigences légales belges en matière de transparence, les actionnaires de la Société doivent soumettre une notification de transparence lorsque leurs droits de vote dépassent ou tombent en dessous des seuils de 5%, 10%, 15% et tout autre multiple de 5% du total des droits de vote.

Les Statuts de la Société ne prévoient pas de seuil de notification inférieur à 5%.

Sur la base des notifications de transparence effectuées par les actionnaires de la Société les 25 mai 2022, 21 décembre 2023 et 22 janvier 2024, les participations déclarées dans la Société sont les suivantes :

- E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, Andreas Canellopoulos, Leonidas Canellopoulos, Nellos-Panagiotis Canellopoulos, Pavlos Canellopoulos, Trust Neptune, Alexandra Papalexopoulou, Dimitrios Papalexopoulos, Eleni Papalexopoulou, Alpha Trust, Delta Trust, Lamda Trust et Paul and Alexandra Canellopoulos Foundation, qui agissent de concert, détiennent 38 565 904 actions correspondant à 49,24% des droits de vote de la Société.

- FMR LLC – Fidelity Institutional Asset Management Trust Company – FIAM LLC et Fidelity Management & Research Company LLC détiennent 7 827 422 actions correspondant à 9,99% des droits de vote de la Société.
- Titan Cement International S.A. et Titan Cement Company S.A. détiennent 3 919 536 actions correspondant à 5% des droits de vote de la Société.

La structure de l'actionariat de la Société et les déclarations de transparence correspondantes sont disponibles sur le site Internet de la Société : <https://ir.titan-cement.com/en/shareholder-center/shareholderstructure>.

9.4 Accords entre Actionnaires de la Société connus de la Société et prévoyant des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote

À la suite de la notification de transparence reçue le 21 décembre 2023, la Société a été informée que E.D.Y.V.E.M. Public Company Ltd, Andreas Canellopoulos, Leonidas Canellopoulos, Nellos-Panagiotis Canellopoulos, Pavlos Canellopoulos, Trust Neptune, Alexandra Papalexopoulou, Dimitrios Papalexopoulos, Eleni Papalexopoulou, Alpha Trust, Delta Trust, Lamda Trust et la Fondation Paul et Alexandra Canellopoulos agissent de concert et détiennent au total 38 565 904 actions, soit 49,24% des droits de vote de la Société.

9.5 Pouvoir du Conseil d'administration en termes d'émission et de rachat d'actions et d'augmentation de capital

9.5.1 Conformément à l'article 6 des Statuts de la Société et à la résolution correspondante de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 mai 2022, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois d'un montant maximal (cumulé) de €959 347 807,86. Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des Statuts de la Société approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 9 mai 2022 et pourra être renouvelée conformément aux dispositions légales en vigueur.

9.5.2 Conformément à l'article 6 des Statuts de la Société et à la résolution pertinente de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 mai 2022, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société quelle qu'en soit la forme, y compris, mais sans s'y limiter, une augmentation de capital accompagnée de la restriction ou de la suppression du droit préférentiel de souscription, après la réception par la Société d'une communication par l'Autorité des Services et Marchés Financiers/Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten (FSMA) selon laquelle elle a été saisie d'un avis d'offre publique d'acquisition visant les actions de la Société. Cette augmentation de capital devra respecter les conditions et modalités supplémentaires fixées dans le CSA. Cette autorisation est valable pour une période de trois ans à compter du 9 mai 2022 et peut être renouvelée pour une période supplémentaire de trois ans. Le montant de cette augmentation sera déduit de la part restante du capital autorisé spécifiée au paragraphe 9.5.1. ci-dessus.

9.5.3 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, cette dernière peut, sans autorisation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires et conformément aux articles 7.215 et suivants du CSA et dans les limites fixées par ces dispositions, acquérir, sur un marché réglementé ou en dehors de celui-ci, ses propres actions, pour un prix conforme aux dispositions légales, mais qui ne pourra en tout état de cause pas être inférieur de plus de 20% au cours de clôture le plus bas des

trente derniers jours de cotation de l'action précédant la transaction ni être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des trente derniers jours de cotation de l'action précédant la transaction. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la date de publication de la modification des Statuts de la Société approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 9 mai 2022.

Cette autorisation couvre l'acquisition sur ou en dehors d'un marché réglementé par une filiale directe au sens et dans les limitations reprises dans l'article 7:221 et suivants du CSA.

9.5.4 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est autorisé, sous réserve du respect des dispositions du CSA, à acquérir pour le compte de la Société des actions propres de la Société dès lors que cette acquisition est nécessaire afin d'éviter un dommage grave et imminent pour la Société. Cette autorisation est valable pour une période de trois ans à compter de la date de publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des Statuts de la Société approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 mai 2022.

9.5.5 En vertu de l'article 15 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est autorisé à se défaire, à tout moment et au prix qu'il détermine, d'une partie ou de la totalité des actions propres de la Société, en bourse ou hors bourse, ou dans le cadre de sa politique de rémunération, au personnel ou aux administrateurs de la Société ou afin d'empêcher un dommage grave et imminent à la Société. Cette autorisation couvre la cession des actions propres de la Société détenues par une filiale directe au sens du CSA et elle est valable sans limite dans le temps, indépendamment du fait que la cession soit effectuée afin d'empêcher un dommage grave et imminent à la Société ou non.

9.6 Mécanisme de contrôle de tout plan destiné aux employés lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par les employés

Il n'existe aucun plan destiné aux employés prévoyant un tel mécanisme.

10. Modification des Statuts de la Société

Toute modification des Statuts de la Société doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et 50% au moins du capital social doit être présent ou représenté à l'occasion de cette Assemblée. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée générale extraordinaire, une nouvelle Assemblée générale peut être convoquée ; celle-ci délibère et décide valablement, quel que soit le capital social présent ou représenté.

Une modification des Statuts de la Société est adoptée si elle a obtenu les trois quarts des votes exprimés, les abstentions n'étant prises en compte ni au numérateur ni au dénominateur.

11. Accords importants susceptibles d'être affectés en cas de changement de contrôle de la Société à la suite d'une offre publique d'achat

La Société, soit en tant que créancier principal, soit en tant que garant, a conclu un certain nombre d'accords financiers qui comprennent, comme il est d'usage dans ces accords, une clause de « changement de contrôle ». Cette clause permet aux contreparties de la Société d'accélérer le financement ou de mettre fin à l'accord si un changement dans la structure de contrôle ou la propriété actuelle de la Société devait se produire en vertu d'une offre publique d'achat ou autre.

En 2023, la Société a mis en place les accords financiers majeurs suivants, qui comprennent une clause de « changement de contrôle » :

1. un accord de facilité renouvelable multidevises de €208 000 000, qui a été conclu entre la filiale du Groupe TITAN Global Finance PLC et un syndicat de banques prêteuses, avec pour Garants la Société et TITAN Cement Company S.A. ;
2. un emprunt obligataire de €19 737 920, daté du 2 novembre 2022, entre TITAN Cement Company S.A. en tant qu'émetteur, Alpha Bank en tant qu'agent des détenteurs d'obligations et agent payeur et la Société en tant que garant ;
3. un accord de facilité de \$40 000 000, daté du 15 décembre 2021, tel que modifié, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, HSBC Bank USA en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
4. un accord de facilité de \$45 000 000, daté du 1^{er} juillet 2014, tel que modifié, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, Wells Fargo Bank en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
5. un accord de facilité de \$60 000 000, daté du 8 juillet 2020, tel que modifié, entre TITAN America LLC en tant qu'emprunteur, CITIBANK N.A. en tant que prêteur et la Société en tant que garant ;
6. €350 000 000 d'obligations garanties à 2,375 % échéant en 2024, émises par TITAN Global Finance PLC et garanties par Titan Cement Company S.A. et la Société ;
7. €250 000 000 d'obligations garanties à 2,750 % échéant en 2027, émises par TITAN Global Finance PLC et garanties par TITAN Cement Company S.A. et la Société ;
8. €150 000 000 d'obligations garanties à 4,250 % échéant en 2027, émises par TITAN Global Finance PLC et garanties par la Société ; et
9. un emprunt obligataire de €120 000 000, daté du 27 juillet 2022, entre TITAN Cement Company S.A. en tant qu'et Piraeus Bank en tant qu'agent des détenteurs d'obligations et agent payeur.

12. Accords entre la Société et les membres du Conseil d'administration ou les salariés prévoyant une indemnisation si les membres du Conseil d'administration démissionnent ou sont licenciés sans raison valable ou si l'emploi des salariés cesse en raison d'une offre de reprise

La Société n'a conclu avec des membres du Conseil d'administration ou des salariés aucun accord prévoyant le versement d'une indemnité en cas de démission ou de licenciement sans motif valable ou de cessation de leur mandat ou de leur emploi en raison d'une offre publique d'achat.

13. Informations destinées aux investisseurs

13.1 Interaction avec les investisseurs institutionnels et particuliers

Depuis longtemps déjà, la Société interagit activement avec ses investisseurs institutionnels et particuliers. L'équipe chargée des relations avec les investisseurs, ainsi que le directeur général, le directeur financier et d'autres cadres supérieurs du Groupe, rencontrent régulièrement les investisseurs institutionnels et participent à des tournées de présentation pour les investisseurs ainsi qu'à des conférences sectorielles organisées dans différents pays. Au cours de ces réunions, les représentants de TITAN fournissent des données actualisées et des informations sur les performances commerciales de TITAN, ses objectifs stratégiques, ses domaines prioritaires, ses perspectives et ses progrès par rapport aux objectifs financiers et non financiers (objectifs ESG, numérisation, innovation, etc.) tout en répondant aux questions et aux préoccupations des investisseurs.

En 2023, les conférences avec les investisseurs et les tournées de présentation ont retrouvé principalement leur forme physique antérieure, après la flambée de réunions virtuelles en 2020, 2021 et 2022 en raison des restrictions imposées face à la COVID-19. En 2023, la Société a participé, pour une année supplémentaire, à différentes réunions dans différents endroits d'Europe. La tendance qui se dessine pour l'avenir consiste à proposer un mélange de conférences et de tournées d'investisseurs physiques et virtuelles, les rencontres physiques étant toutefois majoritaires. La Société rencontre également les investisseurs institutionnels et leur fournit des informations sur l'entreprise sur une base ad hoc, en fonction des demandes des investisseurs. L'équipe chargée des relations avec les investisseurs met régulièrement à jour toutes les informations pertinentes dans la section Relations avec les investisseurs du site Internet de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les présentations de la Société et les communiqués de presse qui fournissent en temps utile des informations claires, détaillées, transparentes et complètes à tous les actionnaires.

En outre, le département des services aux actionnaires de la Société, qui fait partie de l'équipe Relations avec les investisseurs, est disponible pour toute question ou demande et aide les actionnaires dans les affaires courantes.

13.2 Informations et services aux actionnaires

Il incombe au Conseil d'administration dans son ensemble de veiller à entretenir un dialogue satisfaisant et efficace avec les actionnaires. Les annonces des résultats annuels et intermédiaires du Groupe sont accompagnées de webcasts et de conférences téléphoniques avec les analystes et les investisseurs.

Toutes les annonces réglementaires et non réglementaires, ainsi que toutes les autres informations relatives à la Société sont disponibles sur son site Internet (www.titan-cement.com).

13.3 Département des relations avec les investisseurs

Le département des relations avec les investisseurs est chargé d'assurer le suivi des relations de la Société avec ses actionnaires et investisseurs, et de communiquer avec la communauté des investisseurs sur un pied d'égalité, de manière transparente et en temps utile, au sujet des performances de la Société. L'objectif est de maintenir les relations à long terme et d'en créer de nouvelles avec l'ensemble de la communauté des investisseurs tout en préservant le degré de confiance élevé que les investisseurs accordent au Groupe.

Adresse électronique « Relations avec les investisseurs » du Groupe : ir@titan-cement.com

Directeur des relations avec les investisseurs : Spyros Kamizoulis, e-mail : s.kamizoulis@titancement.com

13.4 Département des services aux actionnaires

Le département des services aux actionnaires est chargé de fournir des informations en temps utile aux actionnaires et de faciliter leur participation aux Assemblées générales et l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires. Il répond également aux courriers des actionnaires pour un large éventail de questions.

Directrice du département des services aux actionnaires :

Nitsa Kalesi, e-mail: n.kalesi@titancement.com

13.4 Éléments relatifs aux actions

13.4.1 Éléments de base relatifs aux actions

Secteur	5010 – Construction & Matériaux
Sous-secteur	50101030 – Ciment
Type	Action ordinaire
Bourse	Euronext (Bruxelles et Paris), Bourse d'Athènes
Nombre d'actions	78 325 475
ISIN	BE0974338700
Code CFI	ESVUFN

13.4.2 Codes (Tickers)

	Oasis	Reuters	Bloomberg
Euronext	TITC	TITC.BR	TITC.BB
ATHEX	TITC	TITC.PA	TITC.GA

Gestion des risques

Stratégie du Groupe en matière de risques

Le Groupe TITAN exerce ses activités dans un environnement géographique, commercial et opérationnel diversifié, ce qui entraîne une multitude d'expositions potentielles à des risques notamment stratégiques, opérationnels et financiers, les risques liés au développement durable (ESG) relevant à la fois des catégories stratégiques et opérationnelles.

Afin d'identifier et d'atténuer efficacement ces expositions, le Groupe gère ses risques conformément aux pratiques internationales établies pour les entreprises industrielles, en intégrant dans ses processus, ses systèmes et sa gouvernance les principales dimensions de la gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM). En particulier, les cinq principales composantes suivantes du cadre ERM reposent sur un ensemble de principes, qui constituent la base de la compréhension et de la gestion par le Groupe des risques associés à sa stratégie et à ses objectifs commerciaux :

- La composante « Gouvernance et culture », y compris le modèle de surveillance, les structures de fonctionnement, la définition des traits culturels souhaités et l'engagement en faveur des valeurs fondamentales et du développement des talents appropriés ;
- La composante « Stratégie et fixation des objectifs », y compris la définition de l'appétit pour le risque, l'analyse du contexte, l'évaluation des options et la formulation des objectifs stratégiques ;
- La composante « Performance », y compris l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques, la mise en œuvre des réponses et l'élaboration d'une vision du portefeuille de risques ;
- La composante « Examen et révision », y compris l'examen des risques et des performances, l'évaluation des changements et l'amélioration continue de l'approche ;
- La composante « Information, communication et établissement de rapports », y compris la communication d'informations sur les risques, l'utilisation des technologies de l'information et l'établissement de rapports sur les performances en matière de risques.

Processus de gestion des risques

L'approche de TITAN en matière de gestion des risques comprend des pratiques de gestion visant à traiter activement les risques, ce qui contribue à préserver la viabilité à long terme de ses activités. Cette approche repose sur un système de gestion incluant la définition de la stratégie, l'organisation, la gouvernance, les politiques, l'établissement des rapports, la communication avec les parties prenantes et la mesure des performances dans toutes les divisions du Groupe.

La détermination de la nature et l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques relève de la responsabilité générale du Conseil d'administration. Les risques sont traités au quotidien par la direction du Groupe à divers niveaux de l'organisation en fonction de la nature de chaque risque. Par conséquent, les risques sont identifiés et quantifiés à l'aide de diverses sources, puis signalés tout au long du cycle de planification et de gestion des performances du Groupe, ce qui garantit une réaction rapide et efficace.

En complément de cette culture de gestion des risques qui fait partie intégrante des processus touchant aux activités et à la prise de décision (tant stratégiques qu'opérationnels) du Groupe, ce dernier effectue de manière régulière un exercice systématique visant à évaluer la totalité des risques importants

auxquels le Groupe est confronté et qui sont susceptibles d'affecter le modèle économique, la performance, la solvabilité ou la liquidité de la Société. Un comité de gestion des risques, composé de cadres supérieurs des départements Planification stratégique, Finance, Performance ESG, Service juridique et Audit interne, risque et conformité du Groupe, identifie les principaux risques du Groupe et les classe en trois catégories : les risques « stratégiques », « opérationnels » ou « financiers ». Les risques « ESG » sont considérés soit comme des risques « stratégiques » liés au changement climatique, soit comme des risques « opérationnels ». Tous les risques identifiés sont ensuite évalués selon les trois dimensions suivantes, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie :

- Probabilité : échelle de 1 (rare) à 5 (presque certain)
- Incidence : échelle de 1 (secondaire) à 5 (extrême)
- Préparation : échelle de 1 (faible) à 5 (élevée)

Les risques sont classés en fonction de taxonomies de risques établies et pertinentes pour les activités du Groupe (fournies par des consultants et des experts en risques externes). Ils sont également évalués à l'aide de diverses techniques, notamment l'analyse comparative des pratiques sectorielles, enrichie des pratiques avancées d'autres industries, l'évaluation qualitative et quantitative des éléments de risque, l'évaluation des résultats possibles par rapport aux objectifs stratégiques du Groupe, la description des risques en rapport avec les enjeux matériels du Groupe, l'évaluation de la propriété des risques et l'enregistrement des mesures d'atténuation qui sont adoptées ou prévues. L'évaluation initiale est revue par les principaux responsables du Groupe. Les risques sont croisés avec les résultats de l'exercice d'évaluation de gravité du Groupe et examinés par le Comité Exécutif du Groupe. Enfin, le Conseil d'administration (au travers du Comité d'audit et des risques) valide l'évaluation des risques pertinents et contrôle les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne de TITAN, en analysant leur efficacité (couvrant tous les contrôles importants, y compris financiers, opérationnels, organisationnels et de conformité). À cette fin, en novembre 2023, le Comité d'audit et des risques et le Conseil d'administration ont tenu une réunion spécialement consacrée à l'examen de l'évaluation des risques du Groupe et des plans d'atténuation respectifs vis-à-vis des principaux risques pour l'activité.

Au cours de l'année, une évaluation spécifique des risques et opportunités du Groupe liés au changement climatique a été réalisée. Cet exercice a porté sur les risques physiques tels que la température, les inondations et le stress hydrique, ainsi que sur les risques liés à la transition tels que la mise en place d'un prix interne du carbone, les atteintes à la réputation et les litiges. À cet effet, le département ESG du Groupe TITAN s'est rapproché dans un premier temps, d'experts en risques climatiques afin d'analyser les risques découlant du changement climatique, ainsi que les opportunités liées à la transition vers une économie bas carbone, conformément au cadre de la TCFD, comme en témoigne la section consacrée aux informations financières relatives au climat (TCFD) du chapitre « Performance : faits marquants ». Les résultats ont indiqué que les risques liés au climat auxquels le Groupe est confronté sont du même ordre de grandeur que ceux de ses homologues sectoriels. En outre, les opportunités liées au changement climatique ont elles aussi été analysées et quantifiées. Par exemple, les possibilités en matière de portefeuille de produits, d'adaptation et d'efficacité des ressources et d'approvisionnement en énergie de substitution ont été évaluées.

Gestion des risques, la gouvernance et les contrôles

Au sein du Groupe TITAN, le risque est géré à trois niveaux, conformément aux meilleures pratiques du secteur. Les risques sont gérés au quotidien par la direction du Groupe à divers niveaux de l'organisation, en fonction de la nature de chaque risque. Le cadre de gouvernance en matière de risque de TITAN adopte une approche personnalisée qui prend en considération les spécificités de chaque domaine de risque, ce qui garantit un niveau optimal d'appropriation du risque et d'imputabilité pour les mesures d'atténuation adéquates. La première ligne de gestion (divisions et départements) s'acquiesce de son rôle de gestion des risques conformément aux politiques et aux normes. Elle surveille et atténue les risques dans le cadre de la gestion des performances, et puis identifie et hiérarchise les risques selon les besoins. Ce premier niveau de gestion comprend l'intégration dans les principaux processus opérationnels (par exemple, l'examen « Stage-gate » des dépenses en capital, l'examen des fusions et acquisitions, la planification budgétaire et stratégique).

Au deuxième niveau de gouvernance et de contrôle des risques, l'équipe centrale chargée des risques (c'est-à-dire le département Audit interne, risque et conformité) veille au respect du cadre ERM et des politiques internes et contrôle l'évaluation systématique en rassemblant les informations sur les risques, en intégrant les contributions et les analyses provenant de l'ensemble du Groupe et en partageant des politiques et des recommandations dans toute l'organisation.

Au troisième et dernier niveau, le Conseil d'administration a la responsabilité générale de déterminer la nature et l'étendue des risques principaux que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques. Le Conseil d'administration, au travers de tous ses comités, discute et évalue régulièrement les principaux domaines de risque auxquels le Groupe est exposé. Il identifie les nouveaux risques, définit l'appétit du risque du Groupe et surveille l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles internes. Le Conseil d'administration a délégué la responsabilité du suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe au Comité d'audit et des risques. En parallèle, le Comité exécutif du Groupe fournit une orientation stratégique, une vision indépendante des risques dans toutes les divisions opérationnelles, ainsi qu'une coordination entre ces divisions si nécessaire.

En vertu de ce cadre, les risques stratégiques et financiers sont principalement gérés par le Comité exécutif du Groupe, le département Finances du Groupe et le Comité des investissements. La gestion de la plupart des risques opérationnels et ceux liés au développement durable est dans une large mesure intégrée au fonctionnement et aux processus quotidiens des divisions locales. Un certain nombre de risques, notamment les risques juridiques et de conformité, ainsi que les risques opérationnels et liés au développement durable, notamment les risques environnementaux, liés aux prix de l'énergie et des combustibles, à la sécurité au travail, et aux questions relatives au travail, sont gérés à la fois au niveau du Groupe par le Comité exécutif du Groupe et les départements compétents au niveau du Groupe (départements Audit interne, risque et conformité, Juridique, Achats, Innovation et technologie, Performance ESG, Informatique, Communication et RH), mais aussi par les divisions locales (départements Juridique, Achats, Environnement, Durabilité et RH des divisions). Cette approche garantit que le cadre hiérarchique est responsable de tous les risques opérationnels et liés au développement durable qui surviennent au niveau des différentes activités, et permet d'instaurer une culture du risque solide intégrée à toutes les étapes pertinentes du processus de prise de décision. Par ailleurs, tous les risques de plus grande

ampleur pertinents à l'échelle du Groupe sont gérés de manière centralisée, en regroupant les données sur les risques provenant de sources multiples dans l'ensemble de l'organisation, en intégrant les informations et en élaborant des plans de mesures d'atténuation pouvant être partagés entre tous les niveaux organisationnels appropriés.

Le Comité exécutif du Groupe est également chargé de définir les politiques du Groupe et de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre pour l'ensemble l'organisation. À cette fin, un ensemble de politiques fournit le cadre et le point de référence nécessaires pour un certain nombre de domaines à risque. Parallèlement, les programmes d'éthique et de conformité mis en œuvre dans l'ensemble des activités de TITAN garantissent l'intégration des principes et des valeurs du Groupe dans les opérations quotidiennes et le renforcement de la culture de gestion des risques à l'échelle du Groupe.

L'efficacité des systèmes et des politiques mis en œuvre au niveau du Groupe et des divisions est examinée de manière systématique par le Comité exécutif du Groupe et la direction des divisions, notamment en termes de conformité aux normes pertinentes du Groupe. Dès que des faiblesses sont identifiées, des mesures correctives sont prises.

Le département Audit interne, risque et conformité du Groupe rend régulièrement compte de l'efficacité des cadres de gestion des risques et de contrôle interne au Comité d'audit et des risques.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit et des risques reçoivent régulièrement des rapports de gestion concernant les risques principaux auxquels l'activité est exposée et les mesures prises pour les atténuer. Ils déterminent si les risques importants auxquels le Groupe est confronté sont correctement identifiés, évalués et gérés.

Risques principaux pour TITAN

Risques stratégiques

Changement climatique

À mesure que les effets attribués au changement climatique deviennent de plus en plus évidents, on assiste à une intensification de l'activité réglementaire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier le CO₂. La production de ciment se caractérisant par une forte intensité en CO₂, elle est dès lors directement touchée par ces changements réglementaires, y compris la révision du Système européen d'échange de quotas d'émissions (Emissions Trading System, ETS), le règlement sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) et les législations nationales en matière de climat. Au sein de l'implantation géographique de TITAN, des réglementations juridiquement contraignantes en matière de changement climatique sont mises en œuvre dans l'UE (Grèce et Bulgarie) par le biais du système européen d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS), et en Égypte par le biais d'un plafond d'émissions de CO₂. Les émissions brutes du Scope 1 de nos activités dans ces pays représentent environ 50% des émissions totales du Scope 1 de notre Groupe. Sur les marchés de l'UE en particulier, l'augmentation potentielle des coûts de production due à la suppression progressive des quotas de CO₂ gratuits à partir de 2026 pourrait engendrer une chute des ventes au profit d'importations en provenance de marchés non soumis à des contraintes de CO₂ (un risque connu sous le nom de « fuite de carbone »). De même, les exportations en provenance de marchés où la taxation du CO₂ est en place pourraient être structurellement désavantagées par rapport aux exportations en provenance de marchés non soumis à des contraintes de CO₂. Le CBAM peut jouer un rôle important dans la création de conditions de concurrence équitables et éviter le risque de fuite de carbone hors de l'UE, sous réserve d'une

solution pour les exportations. Même si les importations à destination de l'UE sont soumises à un coût de CO₂ par le biais du CBAM, les exportations et donc la compétitivité des usines européennes seront affectées si aucune solution n'est trouvée pour préserver la compétitivité au-delà de 2025.

Le Groupe suit de près les évolutions réglementaires pertinentes et prend des mesures proactives en vue d'atténuer les conséquences négatives potentielles. Une approche de modélisation de scénarios a été adoptée pour l'examen des résultats possibles et l'identification de feuilles de route appropriées pour les mesures d'atténuation visant à préserver la résilience des activités du Groupe. Ces mesures comprennent la réduction de la quantité de clinker utilisée dans la production de ciment, l'utilisation de combustibles alternatifs ayant une empreinte CO₂ plus faible, des mesures d'efficacité énergétique, la mise au point de nouveaux produits à faible teneur en carbone et l'innovation continue tout au long de la chaîne de valeur.

En outre, l'agenda climatique pourrait promouvoir l'utilisation de substituts au béton et au ciment dans la construction qui pourrait engendrer un impact négatif sur la demande visant les produits principaux du Groupe. En outre, l'empreinte carbone peut constituer un risque pour les futures demandes de financement et créer un risque réputationnel pour notre Groupe et l'ensemble du secteur, ce qui pourrait alors entraîner des changements dans les préférences des clients. Cependant, dans le même temps, des opportunités apparaissent grâce au développement et à la vente de nouveaux produits et solutions bas carbone. La diversification de notre offre de produits avec des produits à faible teneur en carbone qui apportent une valeur ajoutée au client est un pilier majeur de notre feuille de route vers la décarbonation. Les produits « verts » représentent 23,4% de notre portefeuille de ciment et produits cimentiers. Le Groupe s'est engagé à doubler les volumes de ciment bas carbone d'ici à 2026 et à réduire ses émissions par tonne de matériau cimentier de plus de 18% pour atteindre 550 kg de CO₂ par tonne de produit cimentier, offrant ainsi à ses clients les produits et services qui façonneront le monde durable de demain.

TITAN investit également dans la R&D en ce qui concerne le développement de produits bas carbone (ciment et béton), soit sur la base de l'application de technologies existantes (par exemple, clinker à faible teneur en carbone), soit sur la base de nouvelles technologies (par exemple, nouveaux liants, argiles calcinées, matériaux recarbonatés, nouveaux bétons).

Le Groupe milite aussi activement en faveur de l'adoption de nouveaux codes de construction et de normes pour les matériaux de construction visant à promouvoir les produits écologiques.

Le taux de substitution thermique du Groupe par des combustibles alternatifs a grimpé à 19,6% en 2023, soit une augmentation d'environ 2,1 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Les boues d'épuration séchées, les boues de raffinerie, les pneus, les combustibles solides de récupération/combustibles dérivés de déchets (SRF/RDF) et les déchets agricoles ont été utilisés pour remplacer les combustibles solides conventionnels dans plusieurs des usines du Groupe. L'utilisation de combustibles alternatifs est le résultat (a) de l'obtention de permis, (b) d'efforts d'approvisionnement pour trouver de nouveaux combustibles alternatifs sur les marchés locaux et internationaux, et (c) d'investissements réalisés dans, plusieurs cimenteries TITAN, tant dans des installations de traitement de combustibles alternatifs que dans des infrastructures d'alimentation, de stockage et de

combustion, comme le montre la section « Combustibles alternatifs (co-processing) » (page 100).

Conditions du marché et le caractère cyclique

Le Groupe opère à la fois sur des marchés matures comme les États-Unis et l'Europe occidentale, et sur des marchés émergents comme l'Égypte, la Turquie et le Brésil. Certains de ces marchés contribuent de manière significative à ses revenus et/ou à sa rentabilité. Par conséquent, toute évolution négative sur ces marchés en termes d'équilibre entre l'offre et la demande, de prix et de perspectives de croissance pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe, en particulier si ce marché contribue de manière significative aux recettes et à la rentabilité du Groupe, en particulier si ce marché contribue de manière significative aux recettes et à la rentabilité du Groupe, comme aux États-Unis.

Le secteur des matériaux de construction dépend en outre du niveau d'activité du secteur de la construction, qui tend à être cyclique et lié à divers facteurs, notamment, mais sans s'y limiter, le niveau des dépenses d'infrastructure, la demande de biens immobiliers privés et commerciaux, les prêts hypothécaires, l'activité économique locale, l'inflation et les taux d'intérêt. L'activité, les résultats d'exploitation ou la situation financière du Groupe pourraient souffrir d'une détérioration prolongée des perspectives économiques mondiales ou d'une faiblesse cyclique du secteur de la construction à l'échelle mondiale ou dans un marché important où il est actif. Afin d'atténuer ces risques, et en plus de sa diversification géographique, le Groupe a mis en place des processus budgétaires, stratégiques et d'examen des risques annuels robustes.

Incertitudes politiques et économiques

Le Groupe gère ses activités et peut rechercher de nouvelles opportunités sur des marchés dont les conditions économiques, sociales et géopolitiques sont différentes et parfois instables. Il peut s'agir de troubles politiques ou civils, de grèves, d'une dévaluation de la devise, d'une interdiction de transferts de capitaux et d'autres formes d'instabilité. Celles-ci peuvent entraîner des changements brusques dans l'environnement opérationnel et réglementaire. Toute modification de ces conditions peut impacter de façon négative les activités, les résultats d'exploitation, les performances financières et/ou les perspectives du Groupe, surtout si elle concerne plusieurs marchés simultanément.

Le processus annuel de budgétisation et de révision stratégique, ainsi que le suivi régulier des résultats et des prévisions financières, permettent de suivre les événements géopolitiques et économiques susceptibles d'engendrer des incertitudes liées aux performances financières. Lorsque les tensions politiques sont exacerbées, des mesures d'atténuation sont mises en place pour assurer une protection maximale du personnel et des biens de TITAN.

Perturbation systémique mondiale

Les perturbations au niveau mondial peuvent affecter les opérations du Groupe de manières diverses et largement imprévisibles, mais elles ont un point commun : leur impact toucherait presque toutes nos divisions/zones d'opération (par opposition à des impacts plus localisés). De tels événements pourraient avoir une multitude d'origines, notamment :

- une crise financière mondiale entraînant une baisse de la demande sous l'effet d'une crise économique généralisée ;
- une origine sociétale, comme les pandémies qui entraînent une baisse de la demande du fait du ralentissement économique et une perte de production due à la crise

sanitaire (y compris la COVID-19), les crises touchant des ressources essentielles (la nourriture, l'eau) ;

- des conflits à grande échelle, par exemple les conflits entre États, les guerres commerciales entraînant des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement ;
- une infrastructure mondiale en matière de données, par exemple des cyberattaques à l'échelle nationale, une infrastructure mondiale d'information et de communication compromise, qui perturbe les systèmes financiers et commerciaux mondiaux et/ou régionaux.

Pour anticiper et atténuer les effets de ces macro-perturbations d'importance mondiale, le Groupe procède à des évaluations des risques et élabore des scénarios et des plans d'urgence aux niveaux stratégique, opérationnel et humain (santé et sécurité). En outre, les protocoles de contrôle des catastrophes visant à atténuer les effets des crises liées à la santé et à la sécurité sont constamment mis à jour. Des mesures de résilience financière visant à renforcer le bilan et la couverture d'assurance du Groupe sont également appliquées. Sur le plan stratégique, la diversification géographique du Groupe peut offrir un degré élevé de résistance aux effets de perturbations plus régionales.

Gestion des talents

Les cimentiers, dont TITAN, sont confrontés à une multitude de risques potentiels liés à leurs ressources humaines et à la gestion des talents. Les processus existants en matière de recrutement, de développement et de rétention des talents (y compris la direction générale) et de promotion de leur mobilité peuvent être inadéquats, ce qui peut entraîner des risques d'attrition des employés et des cadres, des difficultés dans la planification de la succession et un vivier inadéquat de futurs talents, autant d'éléments susceptibles d'entraver la poursuite de performances opérationnelles élevées et la croissance future. En outre, l'attraction des talents pourrait être davantage compromise si le secteur était perçu comme moins attrayant que d'autres industries, en particulier pour les jeunes générations.

En outre, la réussite de la mise en œuvre de ses politiques en matière de droits de l'Homme et de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion joue un rôle de plus en plus déterminant dans la façon dont le Groupe est perçu par ses parties prenantes principales, telles que les employés actuels et potentiels, les consommateurs et les investisseurs. Avec un capital humain présentant une grande diversité, le Groupe a plus de chances d'innover pour contribuer à sa croissance, tandis qu'un degré d'inclusion plus élevé favorise l'engagement des employés, la productivité et la loyauté envers l'entreprise, ce qui se traduit par un taux de rétention des talents et une implication globale des employés plus importants.

TITAN poursuit activement un programme ambitieux d'actions pour développer sa gestion des talents, y compris la mise à jour et la diffusion de ses politiques pertinentes de ressources humaines (telles que ses politiques en matière de droits de l'Homme mais aussi de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, ainsi que sa politique contre la violence et le harcèlement) et de ses processus de développement du personnel.

Parmi les mesures pertinentes mises en œuvre figurent des enquêtes auprès des employés, des groupes de discussion pour obtenir un retour d'information, des programmes de formation et de renforcement des compétences, l'adoption des meilleures pratiques mondiales en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, la fourniture d'un accès permanent à la plateforme de reporting EthicsPoint du Groupe TITAN et la

promotion d'un dialogue continu sur les relations industrielles avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

Risques financiers

En raison de la nature de ses activités et de son positionnement géographique, le Groupe est exposé aux risques financiers associés aux devises étrangères, aux taux d'intérêt, aux liquidités et à l'effet de levier, ainsi qu'aux contreparties. Les risques financiers sont gérés par le département Finances et trésorerie.

Le Groupe ne se livre à aucune opération spéculative ou transaction qui n'est pas liée à ses activités commerciales et opérationnelles.

Volatilité des devises

L'exposition du Groupe aux devises étrangères découle des flux de trésorerie existants ou attendus et des acquisitions et/ou investissements libellés en devises autres que l'euro. Le risque net de transaction en devises étrangères du Groupe provient principalement de l'USD, de l'EGP, du RSD, du LEK, du GBP, du BRL et du TRY. Les couvertures naturelles (fonds propres investis dans des immobilisations à long terme et emprunts dans la même devise que les activités financées), les swaps croisés et les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer les risques de change.

Risques de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'augmentation des coûts d'emprunt est gérée en recourant à une combinaison de dettes à taux fixe et à taux variable ainsi que de dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. S'agissant des emprunts nets du Groupe, le rapport entre taux fixes et taux variables est déterminé sur la base des conditions du marché, de la stratégie du Groupe et de ses besoins de financement. Au 31 décembre 2023, le rapport entre les taux d'intérêt fixes et variables du Groupe s'établissait à 90%/10% (31 décembre 2022 : 87%/13%), compte tenu des swaps de taux d'intérêt en cours.

Risques de liquidité et d'effet de levier

Afin de gérer les risques de liquidité et d'assurer le respect de ses obligations financières, le Groupe dispose de suffisamment de liquidités et d'autres actifs liquides ainsi que d'importantes lignes de crédit auprès de plusieurs banques internationales, qui complètent ses flux de trésorerie d'exploitation. La situation financière du Groupe lui permet d'avoir accès aux marchés financiers internationaux et de lever les fonds nécessaires.

Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie est lié à l'incapacité d'une ou de plusieurs contreparties du Groupe, principalement des établissements financiers et de ses clients, à remplir leurs obligations envers le Groupe.

L'incapacité des établissements financiers à honorer leurs obligations envers le Groupe dans le cadre de placements, d'investissements et de produits dérivés, est atténuée par des limites prédéfinies sur le degré d'exposition à chaque établissement financier, ainsi que par le recours au mécanisme de garantie des accords de soutien au crédit (accord ISDA CSA). Au 31 décembre 2023, la majorité des liquidités du Groupe étaient détenues auprès d'établissements financiers investment grade avec lesquels des accords de soutien au crédit ont été préalablement conclus.

Le Groupe est également exposé aux risques liés aux créances des clients. Celles-ci proviennent principalement d'une clientèle à la fois vaste et diversifiée. La situation financière des clients fait l'objet d'un suivi constant au niveau des unités opérationnelles et, lorsque cela est nécessaire, une garantie supplémentaire est demandée pour couvrir le risque de crédit. Au 31 décembre 2023, toutes les créances douteuses en cours étaient couvertes de manière adéquate par des provisions correspondantes.

Risques opérationnels : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

La santé et la sécurité

La production de ciment ainsi que l'exploitation des carrières et des centrales de béton prêt à l'emploi présentent des risques de sécurité intrinsèque qui pourraient être influencés par des facteurs échappant au contrôle du Groupe. Garantir la santé et la sécurité, ainsi que prévenir les accidents du travail, sont une priorité pour TITAN. L'excellence en matière de santé et de sécurité fait partie intégrante de toutes les opérations et activités de TITAN. Le Groupe a mis en place des politiques et des procédures détaillées visant à promouvoir la santé et la sécurité, notamment par la présence d'un nombre suffisant d'ingénieurs en santé et sécurité dans toutes les unités de production. La formation et la sensibilisation à la sécurité ainsi que l'application stricte des systèmes et des processus de sécurité font l'objet d'une attention particulière.

La politique de santé et de sécurité du Groupe TITAN prévoit l'évaluation de chaque incident, une planification proactive, la fixation d'objectifs spécifiques, une formation à la sécurité et le suivi des progrès. La santé des salariés fait l'objet d'un suivi régulier.

Parallèlement à toutes les autres mesures de prévention, les sites de production et de construction de TITAN sont régulièrement audités par les spécialistes de la sécurité du Groupe.

Risques environnementaux

Les opérations du Groupe sont soumises à un large éventail de lois et de réglementations en matière d'environnement et de sécurité, aux États-Unis, dans l'UE et ailleurs, telles qu'interprétées par les organes autorisés et les tribunaux. Ces derniers peuvent imposer des obligations et des restrictions de plus en plus strictes concernant notamment l'utilisation des sols, l'assainissement, les émissions atmosphériques, les déchets, l'eau, la biodiversité, ainsi que la santé et la sécurité sur site et dans les environs. Les coûts de mise en conformité avec ces lois et règlements sont susceptibles d'augmenter avec le temps. En vue de gérer en permanence l'impact environnemental de ses activités, TITAN met en œuvre dans toutes ses usines des systèmes de gestion permettant de surveiller l'impact sur l'environnement et d'en rendre compte. La Politique environnementale du Groupe et ses objectifs ESG à l'horizon 2025 fournissent des objectifs pour la réduction des émissions atmosphériques, la protection de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, le réaménagement des carrières, l'efficacité énergétique et l'engagement auprès des communautés.

Risque de conformité réglementaire

Le Groupe est soumis à de nombreuses lois et réglementations locales et internationales, y compris celles relatives au droit de la concurrence, à la corruption et à la fraude, dans de nombreuses juridictions où il exerce ses activités. Il est par conséquent exposé aux modifications de ces lois et réglementations ainsi qu'aux résultats des enquêtes menées par les autorités gouvernementales, internationales ou autres instances réglementaires.

Les violations potentielles des lois et réglementations locales et internationales dans les domaines du droit de la concurrence, de la corruption et de la fraude, entre autres, pourraient entraîner des amendes et/ou sanctions importantes pour le Groupe et ainsi engendrer un risque réputationnel.

Les risques de conformité sont traités de manière proactive au niveau du Groupe via le Programme de conformité du Groupe TITAN, un système intégré d'activités, de mécanismes et de contrôles pertinents visant à fournir l'assurance adéquate que les risques de conformité sont identifiés en temps utile, correctement évalués et efficacement atténués. De plus, toutes les activités sont contrôlées en permanence par les départements Juridique et Audit interne, risque et conformité du Groupe et une formation appropriée est dispensée afin de garantir le bon respect du Code de conduite et des politiques pertinentes du Groupe.

L'exposition au risque de corruption fait elle aussi l'objet d'une surveillance systématique tant au niveau local que du Groupe. À la suite de la publication de l'indice de perception de la corruption 2023 de Transparency International (voir le Tableau complémentaire « Transparency International - Indice de perception de la corruption » à la section « États des performances ESG »), il apparaît que la perception de la corruption tend à se dégrader dans 30% des pays où TITAN exerce actuellement ses activités et qu'elle tend à s'améliorer dans 60% d'entre eux. Un seul pays a conservé le même classement.

Le Code de conduite et la Politique en matière de lutte contre la corruption du Groupe TITAN énoncent les principes, les règles et les responsabilités, et fournissent des indications spécifiques sur les procédures de prévention et de détection mises en place pour atténuer le risque. Les risques de fraude au sein de l'entreprise sont atténués efficacement par le programme de lutte contre la fraude du Groupe TITAN, tandis que l'évaluation des risques liés aux tiers est effectuée par le système de diligence raisonnable à l'égard des tiers.

Nous nous engageons à promouvoir les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) et, en particulier, à prévenir, éviter et atténuer les risques d'impacts éventuels sur les droits de l'homme, y compris les droits du travail. La nouvelle directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDD) devrait entrer en vigueur en 2025. Elle impose l'évaluation de ces risques et la mise en place d'un processus de vigilance raisonnable fondé sur les politiques, processus et systèmes de gestion destinés à prévenir, éviter et atténuer ces risques et à assurer les mesures correctives éventuellement nécessaires. TITAN a déjà élaboré une feuille de route à deux ans afin d'atténuer le risque en matière de conformité avec la nouvelle directive.

Gouvernance, la transparence et l'éthique

En tant que société cotée en bourse, TCI est tenue de se conformer à des obligations strictes en matière de gouvernance et d'information. Tout défaut de performance ou d'engagement non financier pourrait provoquer une baisse du cours de l'action, des bénéfices et porter atteinte à la réputation de la Société. La publication d'informations ESG, en particulier, pourrait représenter un risque pour un financement futur lié à la durabilité. Pour atténuer ces risques, le Groupe veille à se conformer au Code belge de gouvernance d'entreprise, à la directive 2014/95/UE sur le reporting non financier, au règlement européen sur la taxonomie (UE) 2020/852, aux normes internationales d'information financière (IFRS) et aux principes du Conseil international du reporting intégré (IIRC). Les autres cadres de reporting suivis par le Groupe comprennent les Objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030, les Lignes directrices du Pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, la Charte ainsi que les Lignes directrices de la Global Cement Concrete Association (GCCA), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les questionnaires du Carbon Disclosure Project (CDP) pour le changement climatique et la sécurité de l'eau ainsi que le respect de la norme GRI. En 2021, le Groupe a également commencé à appliquer les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) en matière de reporting. Les états financiers séparés et consolidés du RAI, ainsi que les états des performances ESG, ont été révisés par des vérificateurs indépendants.

Autres risques opérationnels Volatilité du coût de l'énergie

Le coût de l'énergie (électricité, combustibles) représente une part importante de notre coût global de production. En raison de la récente volatilité du marché (prix et disponibilité), il existe un risque que les coûts de l'énergie dépassent les coûts prévus, tels que comptabilisés dans les budgets, ce qui aurait un impact négatif sur les marges d'exploitation et la rentabilité. À plus long terme, avec la concrétisation de la transition vers un paysage énergétique décarboné, il existe un risque que les combustibles fossiles traditionnels pour les fours (coke de pétrole, charbon, gaz naturel) deviennent plus chers, alors que le prix des combustibles alternatifs augmentera, lui, en raison de la hausse de la demande et du caractère limité de l'offre.

Le résultat d'exploitation (la rentabilité) et les liquidités peuvent être considérablement affectés si les contrats à long terme ou les stocks de combustibles sont insuffisants et si les recettes ne dépassent pas les coûts.

En outre, des perturbations dans l'approvisionnement (ou des livraisons tardives) en électricité et/ou en combustibles pourraient entraîner des arrêts de production; ce qui aurait un impact sur la situation financière de notre Groupe et sur sa réputation.

Le coût de l'énergie pour le Groupe (et le secteur du ciment en général) ayant augmenté considérablement au cours des dernières années, nous nous efforçons constamment d'adapter notre stratégie d'approvisionnement et de couvrir une plus grande partie de nos besoins en énergie (par exemple, combustibles alternatifs, récupération de la chaleur résiduelle, sources d'énergies renouvelables).

Impacts physiques du changement climatique et des catastrophes naturelles extrêmes

Les catastrophes naturelles et les événements météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les sécheresses, les ouragans, les températures extrêmes et les incendies de forêt pourraient perturber la continuité de nos opérations et mettre nos employés en danger. L'adoption de normes appropriées pour la conception d'infrastructures et la construction d'actifs, des plans d'urgence et une couverture d'assurance adéquate font partie des leviers utilisés pour faire face à toutes les conséquences des événements naturels extrêmes.

En outre, l'augmentation possible des risques physiques (tels que les inondations côtières, la sécheresse, le stress hydrique, etc.) en raison du changement climatique pourrait perturber nos actifs, la continuité de nos opérations (production et/ou distribution) et mettre nos collaborateurs en danger. Le Groupe a fait appel à des experts en risques liés au changement climatique pour évaluer les risques physiques découlant du changement climatique, tant au niveau du Groupe qu'au niveau de chaque pays, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD). S'agissant de l'atténuation des effets d'éventuels impacts physiques sur les actifs du Groupe dus à des événements naturels extrêmes provoqués par le changement climatique, la Société met en œuvre un ensemble de mesures proactives de protection de ses actifs et élabore des plans d'urgence qui sont actualisés en permanence. Le Groupe applique par ailleurs des normes de conception appropriées, s'assure de l'existence de polices d'assurance adéquates contre les dommages physiques ou la perte temporaire d'activité, mais aussi de la disponibilité d'une trésorerie suffisante pour absorber tout impact potentiel. Depuis 2010, le Groupe a développé et appliqué dans toutes ses opérations un système intégré de gestion de l'eau (Integrated Water Management System, IWMS) pour surveiller et optimiser la consommation d'eau et publier les données sur l'eau de manière cohérente, conformément aux pratiques internationales et aux directives du secteur du ciment. En outre, une évaluation des risques liés à l'eau est réalisée de manière régulière (par exemple tous les cinq ans) pour tous les sites du Groupe, à l'aide d'outils tels que Aqueeduct (World Resources Institute) et le Water Risk Filter (World Wildlife Fund). Enfin, en cas de perturbation de la production locale, le Groupe est assuré contre les dommages matériels et les interruptions d'activité et peut mobiliser d'autres divisions du Groupe afin de reconstituer les stocks de produits et répondre à l'éventuelle augmentation de la demande de travaux de réparation dans la région.

Risques liés à la cybersécurité

Des cyberattaques peuvent compromettre les systèmes informatiques (technologies de l'information, IT) et les systèmes opérationnels (technologies des opérations, OT), ainsi que les données et opérations du Groupe. Les menaces potentielles sont variées (allant du personnel interne aux organisations fantômes), avec des niveaux de motivation, de sophistication des systèmes d'attaque, de compétences et de ressources très divers. La gravité des attaques peut varier, allant d'événements fortuits dans un site ou un périmètre mineur à un événement affectant une usine en particulier, en passant par des attaques à l'échelle de l'entreprise, voire des attaques touchant l'ensemble du secteur et ses partenaires externes (fournisseurs, banques, clients). La perte, la corruption ou la fuite de données peuvent être cruciales pour :

- les ventes, les achats et les transactions financières (y compris des fraudes bancaires),
- les engagements en matière de confidentialité et de RGPD,
- les opérations (par ex. les données opérationnelles d'une usine utilisées par les systèmes de contrôle).

Une panne ou la corruption des systèmes informatiques pourrait nécessiter des mesures correctives coûteuses en temps, tandis qu'une panne ou la corruption des systèmes opérationnels pourrait entraîner des perturbations au niveau des opérations de nos usines et une perte de production.

Le Groupe prend diverses mesures pour faire face à de tels risques, notamment la compréhension analytique de ces menaces et la création de plans d'atténuation détaillés, l'élaboration de politiques et de procédures de cybersécurité (y compris la politique du Groupe sur la sécurité des informations), le renforcement de la sécurité sous-jacente des actifs informatiques et opérationnels, l'élaboration de plans de reprise des activités et la mise en œuvre de protocoles de suivi et de reporting sur les risques potentiels identifiés.

À mesure que notre infrastructure informatique et que la numérisation de nos processus et opérations progressent, le Groupe évalue en permanence les risques émergents liés à la cybersécurité. Les risques que représentent les cybermenaces ne cessent de croître, et nos mesures d'atténuation ainsi que nos mécanismes de protection s'adaptent en permanence, si nécessaire.

Perturbation de la chaîne d'approvisionnement

L'intégrité et la rentabilité des opérations de production du Groupe axées sur les clients, reposent sur sa capacité à préserver les ressources essentielles nécessaires à la fabrication ininterrompue de ses produits. Les difficultés à garantir un approvisionnement ininterrompu et rentable en biens (tels que les matières premières, produits cimentiers, fournitures consommables, pièces de rechange, etc.) et en services (par exemple, les sous-traitants spécialisés), négociés à l'échelle internationale, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les coûts et les résultats opérationnels du Groupe en raison de perturbations dans le transport maritime, de contraintes logistiques (telles que l'encombrement des ports, la pénurie de chauffeurs) ou de l'apparition de barrières commerciales. En outre, si les fournisseurs actuels devaient cesser leurs activités ou réduire leur production de matériaux essentiels, les coûts d'approvisionnement du Groupe pourraient augmenter considérablement ou nécessiter la recherche de solutions de remplacement.

Afin d'atténuer ces risques, le Groupe évalue en permanence la solidité et la flexibilité de sa chaîne d'approvisionnement, il élabore des options stratégiques pour la fourniture de ses approvisionnements les plus critiques, et il cherche à sécuriser les intrants de production par des contrats à court et à long terme afin de garantir la quantité, la qualité et la disponibilité nécessaires des produits requis. Il s'efforce également d'assurer des réserves de matières premières à long terme pour ses intrants de production les plus critiques. Enfin, en déployant une logique de scénario dans ses processus de planification, le Groupe développe de manière proactive une stratégie d'approvisionnement flexible et résiliente à une éventuelle variabilité des marchés sur lesquels il s'approvisionne.

Le cadre de la gestion des risques de TITAN est présenté ci-dessous.

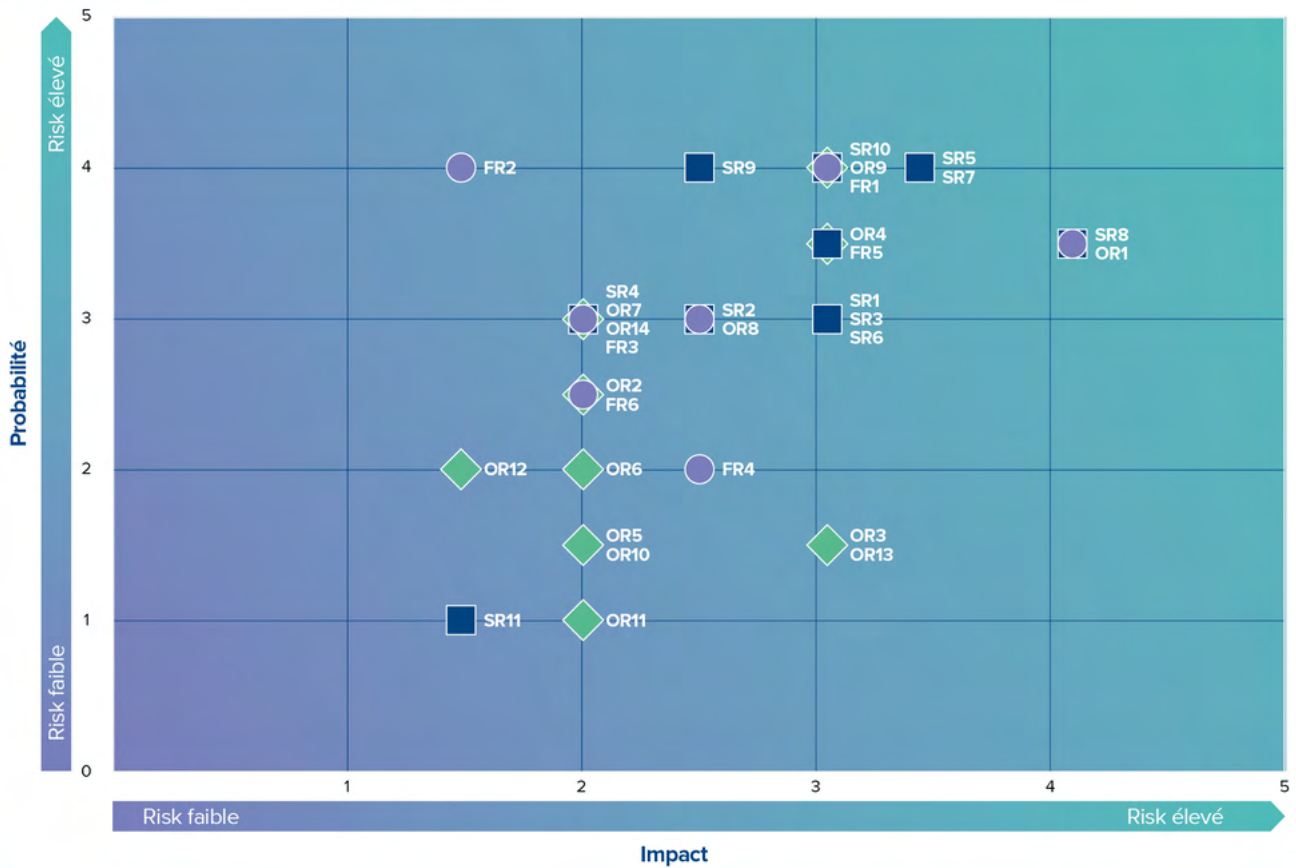
	Gestion des risques		
	centralisée	hybride	décentralisée vers les BU
Risques couverts	<p>La plupart des risques stratégiques, par ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perturbations géopolitiques et mondiales • Fusions/acquisitions et désinvestissements • Atténuation du changement climatique et adaptation, y compris la tarification du carbone • Gestion des talents <p>Risques financiers, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volatilité des devises • Taux d'intérêt • Liquidité • Contrepartie 	<p>Juridique</p> <p>Risques opérationnels, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volatilité du coût de l'énergie • Cybersécurité • Santé et sécurité • Environnement • Autres aspects ESG 	<p>Risques opérationnels, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des produits • Accès aux matières premières <p>Certains risques stratégiques, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions du marché et caractère cyclique
Approche en gestion des risques	<p>Sous la direction des départements et de la gouvernance du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité Exécutif et processus de planification annuelle • Comité des investissements • Finance Groupe • Autres fonctions du Groupe (p. ex. Achat, TI, RH, ESG) • Processus RH du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance centrale accrue par rapport à des risques gérés par une division • Comité Exécutif • Gestion des fonctions Groupe et des divisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrés dans les processus de planification annuelle et d'entreprise • Gestion par la division dans le cadre des activités quotidiennes

← Département d'audit interne, de risque et de conformité et Comité d'audit et des risques →

En 2023, le Groupe a réévalué les risques et les opportunités liés au climat conformément au cadre du TCFD, comme présenté en page 95. L'exercice a porté sur les risques physiques tels que les températures extrêmes, les inondations et le stress hydrique, ainsi que sur les risques et opportunités de transition tels que la mise en place d'un prix interne du carbone, les sources d'énergies alternatives et l'adaptation du portefeuille de produits.

La liste des risques principaux auxquels le Groupe est exposé avec leurs probabilité et impact respectifs sont repris sur la carte ci-dessous :

Carte thermique de l'évaluation des risques



Risques stratégiques

1. Gestion des talents
2. Permis d'exploitation
3. Fusions/acquisitions et désinvestissements
4. Innovation technologique et transformation numérique
5. Substitution et adaptation des produits
6. Perturbation systémique mondiale
7. Géopolitique
8. Conditions du marché et caractère cyclique
9. Tarification et réglementation du carbone
10. Efficacité des ressources et caractère circulaire
11. Droits de l'Homme (conformité CS3D)

Risques opérationnels

1. Volatilité du coût de l'énergie
2. Perturbation de la chaîne d'approvisionnement
3. Accès aux matières premières
4. Cybersécurité
5. Qualité des produits
6. Défaillance d'un équipement critique
7. Exécution des projets (investissements)
8. Impacts physiques du changement climatique et des événements naturels extrêmes
9. Santé et sécurité
10. Litiges
11. Gouvernance, transparence et éthique
12. Corruption/Fraude
13. Conformité à la réglementation
14. Risques environnementaux

Risques financiers

1. Volatilité des devises
2. Dépréciation des actifs
3. Fiscalité
4. Liquidité
5. Taux d'intérêt
6. Contrepartie

Les informations financières relatives au climat (TCFD)

Le secteur du ciment joue un double rôle dans la transition vers la neutralité carbone, non seulement en fournissant une infrastructure résiliente face au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes, mais aussi en atténuant le changement climatique grâce à la décarbonation de sa chaîne de valeur.

Le Groupe TITAN s'est rapproché d'experts sur l'évaluation des risques liés au changement climatique, conformément aux recommandations du TCFD, en identifiant les risques physiques et transitoires découlant du changement climatique, ainsi que les opportunités issues de la transition vers une économie bas carbone, sur la base des différents scénarios du GIEC. Il s'agit d'un processus intégré dans l'évaluation globale de la gestion

des risques du Groupe. Le tableau suivant fournit tous les liens nécessaires avec le Rapport annuel intégré de TITAN et le rapport que nous avons soumis au CDP pour 2023. De plus amples informations sur la méthodologie utilisée et sur les risques et opportunités sont disponibles à la page [120](#) du Rapport (Revue de la performance ESG).

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques	Mesures et objectifs
Surveillance par le Conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat RAI 2023, p. 42 , 59 , 87 , 120 CDP C1. Gouvernance	Risques et opportunités liés au climat identifiés RAI 2023, p. 16 , 86 CDP C2. Risques et opportunités	Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat RAI 2023, p. 86 , 87 , 120 CDP C1. Gouvernance C2. Risques et opportunités	Mesures utilisées RAI 2023, p. 36 , 86 , 87 , 98 , 120 , 134 , 152 CDP C1. Gouvernance C4. Objectifs et performance C9. Mesures supplémentaires
Rôle de la direction RAI 2023, p. 42 , 59 , 87 , 120 CDP C1. Gouvernance	Impact sur les opérations, la stratégie et la planification financière de l'organisation RAI 2023, p. 16 , 86 CDP C2. Risques et opportunités C3. Stratégie opérationnelle C4. Objectifs et performance C9. Mesures supplémentaires C12. Engagement	Processus de gestion des risques liés au climat RAI 2023, p. 86 , 87 , 120 CDP C1. Gouvernance C2. Risques et opportunités C3. Stratégie opérationnelle C9. Mesures supplémentaires C11. Tarification du carbone C12. Engagement	GES du Scope 1, 2 et 3 et risques associés RAI 2023, p. 98 , 120 , 134 , 152 CDP C6. Données sur les émissions C7. Répartition des émissions C8. Énergie C9. Mesures supplémentaires
	Résilience de la stratégie de l'organisation face à différents scénarios RAI 2023, p. 16 , 86 CDP C2. Risques et opportunités	Intégration dans la gestion globale des risques RAI 2023, p. 86 , 87 , 120 CDP C1. Gouvernance C2. Risques et opportunités	Objectifs et performances par rapport aux objectifs RAI 2023, p. 36 CDP C1. Gouvernance C4. Objectifs et performance

Veillez visiter le site <https://www.cdp.net> pour connaître la réponse de TITAN au questionnaire du CDP sur le changement climatique.





Revue de la performance ESG

Un aperçu de nos performances dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance, ainsi que de nos déclarations ESG.

Revue de la performance ESG	96
Aperçu de la performance ESG	98
La décarbonation et la transformation numérique	98
Un environnement de travail propice à la croissance	106
Les impacts locaux positifs	111
L'approvisionnement responsable	114
La bonne gouvernance, la transparence et l'éthique des affaires	117
États des performances ESG	127



Employés de TITAN, cimenterie de Kamari, Grèce

Aperçu de la performance ESG

Les objectifs ambitieux dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance (ESG) du Groupe TITAN pour 2025 et au-delà témoignent de son engagement durable en matière de durabilité et de création de valeur pour tous. Les objectifs se concentrent sur quatre piliers : la décarbonation et la numérisation, un environnement de travail propice à la croissance, un impact local positif ainsi qu'un approvisionnement responsable, le tout soutenu par une bonne gouvernance, de la transparence et une excellente éthique des affaires.

Domaine prioritaire : la décarbonation et la numérisation

Nous nous engageons en faveur d'efforts collectifs axés sur les résultats et sur les actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique. Le Groupe TITAN s'est engagé à respecter l'objectif de l'accord de Paris de la COP21, à savoir limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, ainsi que la vision d'une neutralité carbone à l'horizon 2050 défendue par le Pacte vert pour l'Europe. Nous adhérons à l'ambition climatique à 2050 de la Global Cement and Concrete Association (GCCA) vers la neutralité carbone, et nous unissons nos forces avec les producteurs mondiaux principaux de ciment et de béton.

Le Groupe TITAN a été l'un des trois premiers cimentiers au monde à voir ses objectifs de réduction des émissions de CO₂ validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) comme étant compatibles avec les réductions requises pour maintenir le réchauffement de la planète à 1,5°C. Notre définition d'objectifs au travers de la SBTi se fonde sur une trajectoire de décarbonation alignée sur une trajectoire de réchauffement de 1,5°C. Notre stratégie de décarbonation comprend un ensemble complet de leviers destinés à réduire les émissions de la production de ciment, en accélérant l'utilisation de combustibles de substitution, en remplaçant le clinker par des produits cimentiers à moindre intensité en carbone, en augmentant l'efficacité énergétique et en améliorant le mix de matières premières. Nous sommes par ailleurs en train de déployer des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC).

Le Groupe TITAN participe à la campagne mondiale « Ambition 1,5°C entreprises » menée par la SBTi, rejoignant ainsi un certain nombre de grandes entreprises du monde entier qui se sont engagées à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et à parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2050. En signant l'appel à l'action « Ambition 1,5°C entreprises », le Groupe TITAN rejoint également la campagne mondiale « Objectif zéro » de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui encourage un plus grand nombre d'entreprises, de gouvernements et d'institutions financières et éducatives à s'unir et à agir pour une planète plus saine avec zéro émission de carbone. La décarbonation offre des possibilités d'innovation et de croissance dans la mesure où elle exige une refonte en profondeur des secteurs de l'énergie et des matériaux de construction.

En outre, dans une démarche stratégique visant à favoriser un avenir plus durable et résilient, TITAN a rejoint l'Industrial Transition Accelerator (ITA), une initiative lancée durant la COP28 et promettant d'accélérer la décarbonation des industries lourdes à grande échelle. TITAN va collaborer avec

les principaux acteurs mondiaux dans différents secteurs afin de transformer collectivement le paysage industriel, de promouvoir l'innovation liée au climat et d'accélérer les progrès vers des émissions nettes nulles.

En reconnaissance de son leadership en matière de transparence et de performance des entreprises dans le domaine du changement climatique, TITAN figure, pour la deuxième année consécutive, sur la prestigieuse Liste « A » de l'organisation sans but lucratif CDP.

La feuille de route de la décarbonation à l'horizon 2030

En 2023, le Groupe TITAN a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route détaillée de décarbonation Scope 1 élaborée en interne, qui couvre la période allant jusqu'en 2030. La participation au processus de suivi a été généralisée et suivie par tous les départements : les cadres supérieurs et intermédiaires des départements commerciaux et techniques de toutes les divisions y ont participé. Notre feuille de route couvre tous les leviers traditionnels, par exemple :

- réduire la teneur en clinker dans le produit final
- augmenter le taux de remplacement thermique des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs
- optimiser les processus en réduisant la consommation de chaleur spécifique.

La feuille de route ainsi conçue confirme la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs : nous avons dressé une liste détaillée de plus de 100 actions et projets, qui apportent tous d'importantes économies de coûts ainsi que des opportunités de croissance des affaires en plus de leur potentiel de décarbonation. Un investissement total de 100 à 150 millions d'euros a été identifié, à répartir sur une période de dix ans jusqu'à la fin de l'année 2030.

Au cours du premier semestre 2023, la cimenterie de Kamari, en Grèce, a achevé avec succès un investissement de 26 millions d'euros en installant une unité de précalcination ultramoderne. En outre, une nouvelle ligne d'alimentation en combustibles alternatifs a été inaugurée à Zlatna Panega, en Bulgarie, avec un investissement de 4,7 millions d'euros pour améliorer la manipulation de divers flux de combustibles. Des investissements en cours d'environ 20 millions d'euros permettent d'améliorer les infrastructures de stockage, de manutention et d'alimentation dans les usines de Beni Suf (Égypte), Sharrcem (Kosovo), Usje (Macédoine du Nord) et Thessalonique (Grèce).

Les combustibles alternatifs ont progressé de 17,5% en 2022 à 19,6% en 2023,
– une augmentation significative de 2,1% du taux de substitution thermique (TSR),
– avec des projets supplémentaires et des améliorations sur site déjà en cours de développement conformément au calendrier et dont l'achèvement est prévu pour fin 2024.

Aux États-Unis, deux nouveaux dômes ont été construits dans les principaux terminaux d'importation du Groupe à Tampa (Floride) et Norfolk (Virginie) pour un investissement total d'environ 70 millions de dollars, avec une capacité de stockage combinée de plus de 130 000 tonnes métriques de matériaux cimentaires. Le groupe a également finalisé deux investissements complémentaires dans le cadre de sa stratégie de croissance verte afin d'élargir son offre de matériaux cimentaires supplémentaires (SCM). Au début de l'année 2023, le Groupe a pris une participation dans "Aegean Perlites", sur l'île grecque de Yali, tandis qu'à la fin de l'année, le Groupe a acquis les droits de concession de la carrière de pouzzolane de Vezirhan, dans la région de Marmara Est en Turquie, renforçant ainsi ses efforts pour sécuriser les réserves de pouzzolane à long terme pour son propre usage et à des fins commerciales.

La feuille de route inclut également des initiatives commerciales, et une diminution du ratio clinker/ciment pour passer de 78,4% en 2022 à 76,9% en 2023, soit une baisse significative de 1,5 % en un an.

L'effet cumulé de toutes ces actions a abouti à une réduction des émissions de CO₂ nettes du Scope 1 de 619 kg CO₂/t de produit cimentier en 2022 à 607,7 kg CO₂/t de produit cimentier en 2023, soit une baisse de 1,8% en un an.

Enjeu matériel : un modèle d'entreprise adapté à un futur neutre en carbone

La validation des objectifs de réduction d'émissions de CO₂ de TITAN par l'initiative Science Based Targets (SBTi)

Le Groupe TITAN a été l'un des trois premiers producteurs de ciment au monde à faire valider officiellement ses objectifs de réduction des émissions de CO₂ par la SBTi, s'alignant ainsi sur les réductions nécessaires pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Grâce à ces objectifs scientifiquement fondés, à la fois à court et à long termes, le Groupe vise à maîtriser de façon globale non seulement ses émissions directes (Scope 1) et ses émissions indirectes provenant de l'électricité achetée (Scope 2), mais aussi les autres émissions indirectes liées à sa chaîne d'approvisionnement (Scope 3). Exploitant les orientations et les ressources fournies par la SBTi, la définition de nos objectif se fonde sur une trajectoire de décarbonation alignée sur le scénario « net zéro » de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie).

L'objectif net zéro global

TITAN s'est engagé à atteindre des émissions de GES nettes nulles pour l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2020.

Les objectifs à court terme à l'horizon 2030 avalisés par la SBTi

TITAN s'engage à :

- réduire les émissions de GES brutes des Scopes 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés de 25,1% par tonne de produit cimentier vendu d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2020 ;
- réduire les émissions de GES brutes du Scope 1 de 22,8% par tonne de produit cimentier d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020 ;
- réduire les émissions de GES du Scope 2 de 58,1% par tonne de produit cimentier par rapport à l'année de référence 2020
- réduire les émissions de GES absolues du Scope 3 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles vendus de 80,9% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020.

Les objectifs avalisés à long terme à l'horizon 2050

TITAN s'engage à :

- réduire les émissions de GES brutes des Scopes 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés de 95,6% par tonne de produit cimentier vendu d'ici à 2050 par rapport à l'année de référence 2020 ;
- réduire les autres émissions de GES absolues du Scope 3 de 90,0% dans le même délai.

La SBTi est un partenariat entre le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). Elle évalue et avale de manière indépendante les objectifs de réduction des émissions des entreprises par rapport aux dernières données scientifiques sur le climat.

Indicateurs d'atténuation du changement climatique*

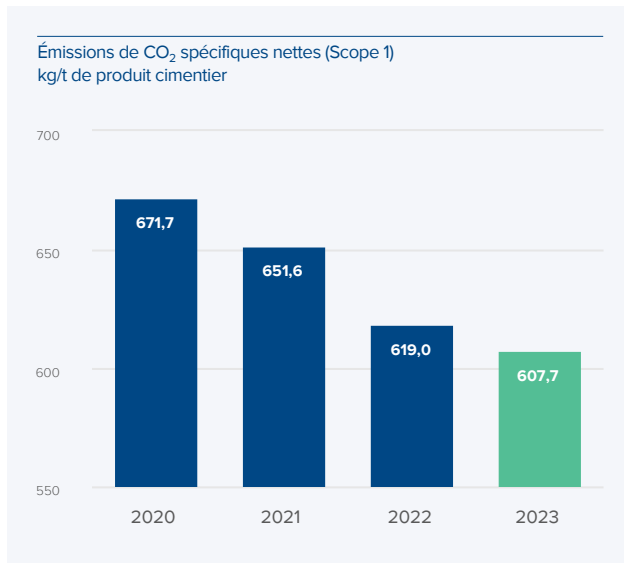
	2023	2022
Niveau du Groupe (activités ciment)		
Émissions nettes spécifiques de CO ₂ du Scope 1 (kg CO ₂ /t de produit cimentier)	607,7	619,0
Taux de substitution thermique des combustibles alternatifs (%)	19,6	17,5
Rapport clinker/ciment (%)	76,9	78,4
Consommation spécifique de chaleur (kcal/kg de clinker)	858	848
Consommation d'énergie électrique spécifique (kWh/t de ciment)	111,4	109,7

* Y compris notre coentreprise au Brésil

Scope 1	Scope 2	Scope 3
52,0 %	27,7 %	14,2 %
Émissions de procédés	Emissions de combustion	Électricité Chaîne d'approvisionnement

Les performances de TITAN en termes d'émissions de CO₂ du Scope 1

En 2023, dans la continuité des progrès réalisés en matière de réduction des émissions de CO₂ directes, le Groupe TITAN a enregistré une amélioration notable de ses émissions nettes spécifiques (607,7 kg de CO₂ par tonne de produit cimentier), soit une réduction de 21,9 % par rapport aux niveaux de 1990.



Les combustibles alternatifs (le co-processing)

Le recours accru aux combustibles à faible intensité en carbone en remplacement des combustibles fossiles non renouvelables est un facteur déterminant pour la réalisation des objectifs de décarbonation de TITAN. L'utilisation de combustibles alternatifs dans la production de ciment contribue à conserver les ressources naturelles, à réduire les émissions de CO₂, à éviter la mise en décharge des déchets et à renforcer la compétitivité à long terme de l'industrie du ciment.

Dans le cadre de son engagement ferme à réduire l'empreinte environnementale de ses usines, TITAN reste attentif aux opportunités qui pourraient lui permettre d'accroître et d'optimiser l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone dans le processus de production du ciment. Au cours de l'année 2023, le Groupe TITAN a accéléré ses actions, ses initiatives et ses investissements dans de nombreuses divisions en vue d'augmenter le taux de substitution thermique (TSR) des cimenteries et il a contribué à divers efforts locaux/nationaux de gestion des déchets.

Le TSR des combustibles alternatifs du Groupe a atteint 19,6% en 2023, contre 17,5% en 2022, soit une augmentation d'environ 12%. Ces progrès sont le résultat (a) d'efforts continus d'approvisionnement en nouveaux combustibles alternatifs sur les marchés locaux/internationaux et (b) de l'achèvement d'investissements réalisés dans plusieurs cimenteries intégrées du Groupe TITAN dans des installations de traitement de combustibles alternatifs ou dans les infrastructures d'alimentation et de combustion des usines.

Plus précisément, le nouveau précalcinateur de pointe de la cimenterie intégrée de Kamari, en Grèce, a été achevé au premier semestre 2023. Cet investissement de 26 millions d'euros a permis à l'usine de dépasser durablement un taux de substitution thermique de plus de 50%.



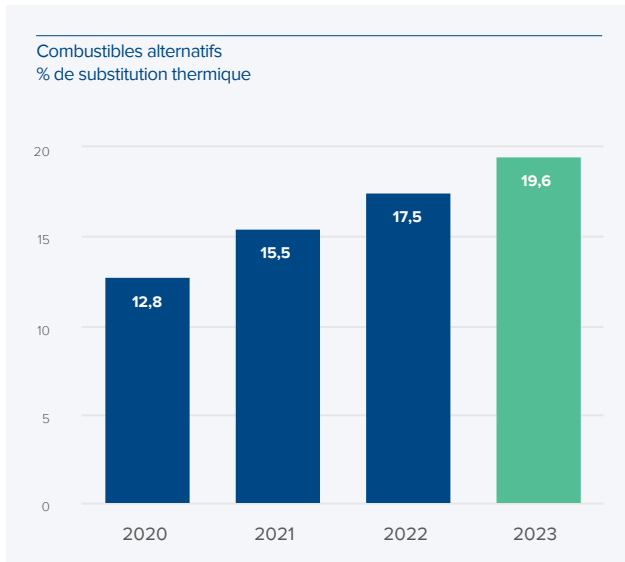
Précalcinateur de la cimenterie de Kamari, Grèce

Une nouvelle ligne d'alimentation en combustible alternatif a par ailleurs été inaugurée à Zlatna Panega (Bulgarie) grâce à un investissement de 4,7 millions d'euros visant à améliorer considérablement la gestion de flux de combustibles divers, ce qui permet un TSR durable pouvant aller jusqu'à 70%.

Le TSR a considérablement augmenté dans toutes les installations du Groupe, principalement sur les sites de Pennsuco (États-Unis), Alexandrie (Égypte), Thessalonique (Grèce) et Tokat (Turquie), à des niveaux dépassant régulièrement 25%.

Des investissements supplémentaires d'environ 20 millions d'euros sont actuellement à différents stades de réalisation (ingénierie et/ou achats) et permettront d'améliorer encore les infrastructures de stockage, de manutention et d'alimentation des usines de Beni Suef (Égypte), de SharrCem (Kosovo), d'Usje (Macédoine du Nord) et de Thessalonique (Grèce).

En parfaite adéquation avec ses ambitions en matière de durabilité et de son engagement à participer activement à l'économie circulaire, le Groupe TITAN prévoit également de se diversifier dans le secteur de la gestion des déchets. Une première étape consiste à prendre part à l'appel d'offres public pour les PPP des usines de traitement mécanique et biologique des déchets (TMB) en Grèce, dans le cadre d'une joint-venture avec TERNA Energy. En septembre 2021, la joint-venture a remis des lettres d'intérêt en vue de participer au processus d'appel d'offres concernant le TMB du Parc central d'économie circulaire de l'Attique et du Parc central d'économie circulaire du Pirée, ainsi que le TMB du secteur ouest de la région de Macédoine centrale. En 2022, cette joint-venture a participé à la procédure de dialogue compétitif pour les trois projets. Elle prépare actuellement une enveloppe pour sa candidature définitive auprès de l'État, un processus qui s'est poursuivi tout au long de 2023. L'exploitation des installations de TMB peut permettre de maximiser le recyclage et la récupération des matériaux, de minimiser la mise en décharge et de garantir la disponibilité de combustibles de substitution de haute qualité.



Les produits verts

La diversification de notre offre de produits avec des produits à faible teneur en carbone qui apportent une valeur ajoutée au client est un pilier majeur de notre feuille de route vers la décarbonation. Ainsi que constaté par notre évaluation des opportunités liées au changement climatique, les produits et services représentent l'opportunité la plus importante dans le cadre de notre trajectoire de décarbonation. Une partie significative de notre portefeuille de produits cimentiers comprend des produits fabriqués avec une teneur en clinker nettement inférieure à celle de l'OPC (Ordinary Portland Cement, Ciment Portland CEM I), préparés en valorisant des matériaux tels que les cendres volantes, le laitier, le calcaire et la pouzzolane comme constituants principaux. Ces produits permettent de réduire considérablement l'empreinte carbone. En outre, par l'intermédiaire de sa filiale Separation Technologies LLC (ST), TITAN propose des cendres volantes valorisées pour une utilisation dans le béton, un produit à très faibles émissions associées de carbone, ce qui contribue à une décarbonation plus poussée de la chaîne de valeur.



« En partenariat avec nos clients, nous nous attachons à trouver de meilleures méthodes afin d'améliorer la qualité de vie au travers de nos produits et de leur utilisation, réduisant ainsi l'empreinte carbone du secteur de la construction. Il s'agit d'une démarche collective dans laquelle l'ensemble de l'écosystème de la construction doit s'unir pour tendre vers des pratiques de construction plus intelligentes et un mode de vie plus durable. »

Thierry Braunecker Becker
Directeur de la Transformation commerciale du Groupe

Comme l'indiquent les États des performances ESG, Tableau 2.1.1, les produits verts (à faible teneur en carbone) représentent 23,4% de notre portefeuille de ciments et de produits cimentiers.

Le Groupe a continué à réduire l'empreinte carbone de ses produits en étoffant son offre de ciments peu carbonés. En 2023, nous avons à nouveau réduit notre ratio clinker/ciment de 1,5 point de pourcentage (76,9% contre 78,4% en 2022).

L'usine de Pennsuco a permis à Titan America de lancer avec succès le ciment mixte ternaire de Type IT. Ce ciment présente une empreinte carbone réduite d'environ 30% par rapport au ciment Portland ordinaire. L'objectif étant de proposer à ses clients des produits écologiques à hautes performances tout en contribuant à atténuer le changement climatique.

En Grèce, les usines de Kamari, Thessalonique et Patras ont lancé le ciment pouzzolanique CEM IV/B(P-W) 32.5R à l'empreinte carbone réduite afin de remplacer progressivement le ciment Portland composite CEM II/B-M(W-P-LL) 32.5N présent sur le marché des ciments en sac. L'usine de Patras a continué d'élargir sa gamme de produits d'exportation, y compris le type II, en réponse aux besoins du marché américain en matière de construction durable. L'usine de Kamari a également lancé, pour la première fois sur le marché du ciment en Grèce, deux nouveaux ciments à base de laitier de haut fourneau, CEM III/B 32.5N-SR et CEM III/B 42.5N-SR, tandis que l'usine de Patras a lancé le liant routier hydraulique HRB E4. En ce qui concerne le marché du ciment blanc, les usines d'Elefsina et de Thessalonique ont lancé le CEM II/B-LL 42.5N en remplacement du ciment blanc CEM II/A-LL 42.5N.

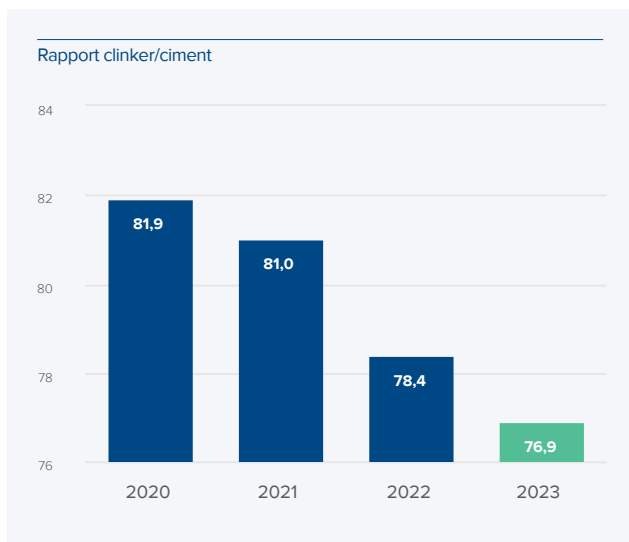
De nouveaux ciments à faible teneur en carbone ont également été lancés en grande quantité en Serbie, en Bulgarie, en Macédoine du Nord et en Égypte. Plus précisément, la cimenterie de Kosjeric en Serbie a lancé un nouveau ciment composite à faible teneur en carbone, le CEM II/C-M(V-L) 42.5N, pour le marché serbe du ciment en sac. Il contient environ 9% moins de CO₂ incorporé que le ciment CEM II/B-M(V-L) 42.5N, également produit par l'usine. La cimenterie de Zlatna Panega en Bulgarie a procédé au lancement de trois nouveaux types de ciment à plus faible empreinte carbone. Le CEM II/B-LL 32.5R a été entièrement remplacé par le CEM II/C-M(V-LL) 32.5N. Zlatna Panega est la deuxième cimenterie du Groupe à obtenir la certification sous la nouvelle désignation de la norme EN 197-5 pour un type de ciment spécifique, une étape importante vers la neutralité carbone dans les chantiers individuels en béton, en maçonnerie et en construction finale. Zlatna Panega a également lancé les ciments CEM II/B-LL 42.5N et CEM II/B-LL 42.5R en vue de remplacer partiellement le CEM II/A-LL 42.5N, qui présente une empreinte carbone plus élevée. En Macédoine du Nord, la cimenterie d'Usje a entièrement remplacé le CEM II/A-V 42.5R par le CEM II/B-V 42.5R, qui réduit les émissions de CO₂ par l'utilisation accrue de cendres volantes de haute qualité.

TITAN Égypte a remplacé le CEM I 42.5N-SR5 que l'usine d'Alexandrie proposait sur le marché égyptien du ciment en sac par le nouveau ciment pouzzolanique durable et résistant aux sulfates CEM IV/A(P) 42.5N-SR, de la cimenterie de Beni Suef. En outre, à la suite des modifications apportées au portefeuille de la cimenterie de Beni Suef en 2022, l'usine d'Alexandrie est entrée pour la première fois sur le marché du ciment de maçonnerie pour les applications de finition. Elle a lancé avec succès les nouveaux ciments de maçonnerie à faible intensité de carbone 12.5X et 22.5X sur le marché égyptien du ciment pour mortier en sac.



Ciment en sac à faible teneur en carbone

Au total, en 2023, la réduction du clinker utilisé sur l'ensemble des produits cimentaires a conduit à une réduction de l'empreinte brute de 6,5 kg de CO₂/t de ciment.



L'efficacité énergétique thermique

En 2023, le Groupe TITAN a maintenu son engagement visant à contrôler et à améliorer son rendement énergétique. La performance du Groupe en matière de consommation d'énergie thermique s'appuie sur l'inspection régulière de ses équipements, sur ses pratiques de maintenance, sur une sélection stratégique des combustibles et sur l'application de minéraliseurs et l'optimisation de ses processus. Grâce à l'utilisation systématique d'outils de diagnostic des processus, le Groupe TITAN a identifié et corrigé des fuites dans l'atmosphère, optimisant ainsi l'efficacité thermique. Consciente du lien intrinsèque entre la gestion de l'énergie, l'utilisation efficace des ressources et la feuille de route de décarbonation du secteur, la société continue d'investir dans l'efficacité énergétique.

Dans le prolongement de l'utilisation réussie d'hydrogène pour réduire la consommation de l'usine de Zlatna Panega en 2022, le Groupe TITAN a étendu l'utilisation d'hydrogène à trois lignes de fourneaux supplémentaires dans les cimenteries d'Antea, de Kamari et de Quixere en 2023. Parmi les résultats prometteurs, on peut citer l'amélioration des conditions de combustion, l'utilisation accrue de combustibles alternatifs et une réduction des émissions de NO_x, mettant en évidence l'engagement constant de la société en faveur de pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

Les performances en termes d'émissions de CO₂ du Scope 2

Les émissions indirectes du Scope 2 ont légèrement augmenté en 2023 par rapport à 2022 avec 49,0 kg de CO₂ par tonne de produit cimentier.

Ces dernières années, nous avons mené des efforts concertés visant à réduire la consommation d'électricité grâce notamment à l'installation d'équipements de pointe tels que des broyeurs à rouleaux verticaux, des presses à rouleaux, des séparateurs dynamiques à faible consommation d'énergie et des moteurs équipés d'onduleurs. En outre, le remplacement des précipitateurs électrostatiques (ESP) par des filtres à manches à plus haut rendement énergétique a également contribué de manière significative à nos efforts. Parmi les autres mesures en place, on peut citer l'optimisation des processus et l'utilisation de systèmes experts pour optimiser le contrôle ainsi que l'utilisation de l'analyse et de la modélisation des données. La consommation spécifique d'énergie électrique a diminué en 2023 pour s'établir à 111,4 kWh par tonne de ciment, contre 109,7 kWh par tonne de ciment en 2022.

Afin d'atteindre notre objectif ambitieux à l'horizon 2030, nous avons étudié différentes opportunités pour réduire les émissions du Scope 2 en Grèce et dans la région de l'Europe du Sud-Est. Nous avons mené des initiatives comme la mise en œuvre de systèmes de récupération de la chaleur perdue, la mise en place ou l'acquisition d'actifs renouvelables et la conclusion de contrats d'achat d'électricité verte afin d'atténuer les risques liés au prix de l'électricité consommée.

Après l'installation et la mise en service de la première centrale solaire du Groupe TITAN à la cimenterie d'Usje en Macédoine du Nord en 2022, le Groupe TITAN étudie actuellement la possibilité de réaliser des projets similaires dans d'autres installations opérationnelles.



Centrale solaire photovoltaïque de la cimenterie d'Usje, Macédoine du Nord

En 2023, le Groupe a signé un contrat d'achat d'électricité sur 10 ans pour l'achat d'électricité en Grèce ainsi qu'un contrat complémentaire pour les garanties d'origine de l'électricité achetée. Ce contrat permet au Groupe de couvrir progressivement ses activités en Grèce par de l'électricité zéro carbone d'ici à 2025, avec pour résultat une réduction annuelle d'environ 250 000 tonnes de CO₂. Avec ce contrat, le Groupe accomplit un nouveau bond en avant vers la réalisation de son objectif de neutralité carbone.

Les performances en termes d'émissions de CO₂ du Scope 3

Les émissions du Scope 3 représentent 14,2 % du total de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), soit 114,5kg de CO₂ par tonne de produit cimentier. Les activités de préparation et de transport des combustibles sont la principale source de ces émissions, représentant plus de 45,6% des émissions du Scope 3 totales au niveau du Groupe.

Le transport et la distribution des produits en aval représentent le deuxième facteur le plus important puisqu'ils contribuent à environ 22,4% du total, tandis que les biens et services achetés se placent en troisième position à raison d'environ 22,3%.

Nos objectifs en matière d'émissions de CO₂ du Scope 3, évalués par l'initiative Science Based Targets (SBTi), englobent :

- les émissions spécifiques du Scope 3 liées au ciment et au clinker achetés (partie de la Catégorie 1) et
- les émissions absolues du Scope 3 liées à la vente de combustibles fossiles (partie de la catégorie 11), à savoir la vente de combustibles solides broyés, une activité mineure dans un nombre limité de pays.

Les conditions de fonctionnement propres à chaque installation influencent les émissions indirectes du Scope 3 provenant de chaîne d'approvisionnement, notamment l'approvisionnement en matières premières et en combustibles, le mix de produits, la fragmentation du marché et la logistique de transport (par ex. camions, trains, navires). Le Groupe TITAN étudie actuellement différentes stratégies en vue de réduire au minimum l'impact environnemental de sa chaîne d'approvisionnement. Ces stratégies supposent notamment d'optimiser l'approvisionnement en matières premières et en combustibles, en mettant l'accent en particulier sur l'utilisation de ressources disponibles localement.

Le Groupe se concentre également sur des initiatives visant à améliorer la précision de notre méthodologie, notamment sur un projet pilote développant des applications personnalisées disponibles dans le commerce afin de calculer nos émissions de CO₂ du Scope 3. Par ailleurs, le Groupe encourage de manière proactive ses fournisseurs à adopter des pratiques net zéro, et il a mis en œuvre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin d'évaluer les pratiques de durabilité de ses fournisseurs principaux.

Le Groupe améliore constamment son approche de reporting des émissions du Scope 3. Nous identifions activement les lacunes, nous étudions des méthodes alternatives pour améliorer la précision au moyen de facteurs d'émission basés sur le marché et nous collaborons avec toutes les divisions afin de mettre en place les systèmes de gestion requis.

Notre évaluation des émissions du Scope 3 couvre 14 cimenteries intégrées, et trois cimenteries de broyage.

Étude de cas

L'initiative prise par TITAN Grèce de remplacer les voitures conventionnelles par des véhicules électriques (VE) et hybrides représente un tournant majeur vers un système de transport plus durable et écologique. Ce programme vise à réduire l'empreinte carbone associée aux véhicules traditionnels à moteur thermique. Le passage aux véhicules électriques et hybrides atténue également la pollution atmosphérique locale. Les efforts menés pour remplacer les voitures traditionnelles par des véhicules électriques et hybrides soulignent l'engagement du Groupe en faveur d'un mode de transport plus durable et responsable sur le plan environnemental. À ce jour, plus de 40,0% du parc automobile en leasing a été remplacé par des VE et des hybrides, ce qui réduit les émissions de CO₂ globales de plus de 50,0% par rapport au scénario de référence pour un nombre similaire de véhicules conventionnels.

Technologies de captage du carbone

Le 1^{er} décembre 2023, le Groupe TITAN a signé une convention de subvention avec l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) au profit d'IFESTOS, son projet révolutionnaire de captage du carbone en

Grèce. Cette convention a été signée dans le contexte du troisième appel à projets de grande envergure du Fonds de l'Union européenne pour l'innovation. Ce fonds, l'un des plus importants programmes de financement au monde pour les technologies à faible intensité de carbone, apportera son soutien au projet de TITAN avec une subvention de 234 millions d'euros. IFESTOS est la plus grande initiative de ce type en Europe et marque un bond de géant en avant dans le parcours de décarbonation de TITAN. Ce projet est en passe d'accélérer la transformation écologique du secteur grec des matériaux de construction et il devrait jouer un rôle clé dans la promotion des technologies de captage du carbone sur tout le continent.



Plus précisément, IFESTOS, qui fait partie intégrante de la feuille de route de TITAN vers le net zéro d'ici 2050, prévoit la construction d'une installation novatrice de captage du carbone à grande échelle sur le site phare de TITAN, à savoir la cimenterie intégrée de Kamari près d'Athènes, en Grèce. Sous réserve des contraintes réglementaires et de permis, cette installation captera 1,9 million de tonnes de CO₂ par an, apportant ainsi une contribution significative à la feuille de route net zéro de la Grèce. Ce projet permettra également au Groupe de produire environ 3 millions de tonnes par an de ciment zéro carbone afin de répondre aux besoins grandissants en matière de construction écologique dans la région métropolitaine d'Athènes et au-delà.

IFESTOS sera un composant important d'un écosystème plus vaste associant le captage du carbone à une infrastructure de transport et de stockage du CO₂. Le Groupe TITAN a déjà conclu des accords de principe avec des partenaires potentiels en matière de technologie et de chaîne de valeur et, après la conclusion de la convention avec le Fonds pour l'innovation de l'UE, progresse sans relâche sur tous les fronts pour amener ce projet à maturité et le mettre en œuvre.



L'utilisation d'un prix interne du carbone dans la planification stratégique

L'utilisation de mécanismes de marché du carbone peut encourager une décarbonation à moindre coût. Une tarification adéquate du carbone et sa prévisibilité à long terme permettent aux entreprises de réaliser les investissements nécessaires pour réduire leurs émissions de CO₂. Les entreprises affectent leurs moyens financiers aux actions qui permettent de réduire leurs émissions de la manière la plus économique possible.

Un prix interne du carbone est un outil qui permet d'évaluer les différents scénarios et d'identifier les opportunités à faible

intensité de CO₂. La tarification du carbone est un facteur clé pour promouvoir les investissements bas carbone dans les combustibles alternatifs, les technologies à haut rendement énergétique et les nouveaux produits, mais aussi les technologies novatrices comme le captage et le stockage du carbone. C'est pourquoi TITAN utilise un prix interne du carbone dans sa planification stratégique. Nous procédons à des simulations de crise au moyen de différentes prévisions pour les prix du CO₂ (60-110€/EUA jusqu'en 2030) dans l'UE, et nous utilisons des prix moins élevés en dehors de l'UE. Cette approche nous permet d'évaluer les risques et les opportunités découlant de l'environnement réglementaire en matière de GES et de la transition vers l'objectif net zéro.

En outre, dans le respect de sa politique d'affectation du capital (CapEx), TITAN utilise un prix du carbone pour prendre des décisions éclairées concernant les investissements liés au changement climatique. L'entreprise évalue chaque projet d'investissement en fonction de sa contribution à ses objectifs de décarbonation et évalue le risque de voir ses rendements financiers affectés par l'augmentation des prix du CO₂. En agissant ainsi, TITAN s'assure que ses investissements sont en phase avec son engagement en faveur d'un avenir durable.

Enjeu matériel : l'innovation axée sur la transformation numérique et la décarbonation **L'innovation axée sur la décarbonation**

TITAN a accéléré sa trajectoire en innovation en 2023 avec l'analyse de nouvelles possibilités dans le secteur des matériaux de construction, conformément à sa stratégie.

En 2023, nous avons lancé notre initiative de capital-risque visant à encourager l'innovation au sein de l'écosystème de la construction, en investissant jusqu'à 40 millions de dollars à moyen terme et en établissant des partenariats qui nous conféreront une exposition précoce aux technologies de rupture et qui soutiendront notre stratégie de croissance. À cette fin, nous avons investi dans Zacia Ventures, un fonds mondial de capital-risque à stades précoces axé sur la construction durable et l'environnement bâti. Nos avons par ailleurs renforcé notre investissement existant dans Rondo Energy, un pionnier américain en solutions de chaleur industrielle zéro carbone. En collaboration avec d'autres leaders mondiaux, la contribution de TITAN a permis à Rondo Energy de décrocher un financement impressionnant de 60 millions de dollars. Cette injection de capital devrait accélérer le déploiement des Rondo Heat Batteries dans le monde et transformer le marché mondial du stockage de l'énergie. Outre son soutien financier, TITAN a consolidé son engagement en rejoignant le Comité consultatif stratégique des investisseurs (SIAB) de Rondo.

TITAN a également investi dans la technologie brevetée de Carbon Upcycling qui injecte et stocke de manière permanente le CO₂ capté dans des sous-produits industriels et dans des minéraux, les transformant ainsi en matériaux cimentiers à haute performance pour le ciment et le béton. L'investissement de TITAN et son partenariat avec Carbon Upcycling s'inscrivent pleinement dans la stratégie du Groupe au niveau de l'accélération du développement de solutions de décarbonation novatrices dans tout le secteur de la construction, et aussi de la mise en œuvre de pratiques de durabilité circulaires et zéro déchet sur les marchés que nous desservons.

TITAN a également investi dans Natrx, une entreprise proposant des solutions performantes, fondées sur la nature, pour la résilience et la protection des côtes. La technologie ExoForms de l'entreprise offre une alternative plus efficace et écologique aux brise-lames traditionnels faits de rochers. En investissant dans des entreprises comme Natrx, Titan est en mesure de

contribuer à la protection des zones côtières et d'atténuer l'impact du changement climatique dans ces communautés tout en promouvant des solutions durables et circulaires.

En ce qui concerne notre culture de l'innovation, nous avons organisé un « Boot Camp de l'innovation » avec Plug and Play, un réseau mondial d'innovation composé de start-ups, d'entreprises mondiales de premier plan, d'entreprises de capital-risque, d'universités et de gouvernements, avec la participation de collaborateurs de plusieurs divisions et départements de TITAN, qui ont généreusement partagé leurs talents et leur passion. Riche en discussions éclairantes, en séances de brainstorming dynamiques et en activités pratiques qui ont repoussé les limites de notre réflexion, ces deux événements ont généré de nombreux concepts novateurs et ils nous ont apporté beaucoup d'inspiration pour l'avenir.

Dans le même esprit, nous avons organisé notre tout premier concours d'idées en interne, destiné à faire émerger de nouveaux concepts afin d'améliorer la vie quotidienne de nos collaborateurs et de nos clients. Partant du principe que « tout le monde peut innover » chez TITAN, le concours a rassemblé 220 idées proposées par des collaborateurs du monde entier, couvrant tous les domaines dans lesquels une organisation peut innover, tels que des produits et services à la notoriété de la marque et à l'expérience du client, de la fabrication et d'autres processus commerciaux fondamentaux à l'environnement de travail et à l'expérience des employés. L'étonnante variété des propositions recueillies se reflète également dans celles qui sont arrivées jusqu'à la phase finale et qui ont été présentées en public lors du Sommet de la direction du Groupe TITAN. Elles allaient de solutions susceptibles de renforcer la position de TITAN en tant qu'employeur de choix et fournisseur privilégié, à des solutions de sécurité de nouvelle génération et à de nouveaux produits qui soutiennent la stratégie de durabilité environnementale du Groupe et qui enrichissent son portefeuille de construction intelligente. L'idée gagnante de ce concours, intitulée « mAltr-eye », vise à intégrer de nouvelles solutions numériques intelligentes à la fabrication de ciment. L'équipe à l'origine de ce concept envisage un avenir dans lequel des drones de prochaine génération seront utilisés pour les audits techniques et les prises de mesures, qui apporteront un soutien à nos collaborateurs en rendant l'inspection des équipements industriels plus sûre, rapide et efficace. Qui plus est, « mAltr-eye » peut être associé aux outils numériques de pointe déjà utilisés dans les usines de TITAN afin d'apporter des informations d'une richesse inégalée sur les procédures de production et de maintenance.

Tous les finalistes du concours ont reçu un financement afin de développer leur prototype, avec un début de déploiement prévu en 2024.

TITAN continue de progresser dans ses activités de R&D pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) au travers de collaborations internationales. Par notre participation au projet HERCULES CUSC, nous espérons démontrer, avec nos partenaires, la faisabilité de l'ensemble de la chaîne de valeur du CUSC en Europe méridionale et ouvrir ainsi la voie à des applications à plus grande échelle dans cette région. Le Groupe TITAN déploiera de nouvelles technologies hybrides de captage du carbone afin de capter le CO₂ et d'en convertir une partie en matériaux de construction durables à faible intensité de carbone. De même, nous participons au projet de recherche SOMMER avec des partenaires de premier rang de l'industrie chimique afin de démontrer une nouvelle approche neutre en carbone pour produire des intrants pour l'industrie chimique et le secteur des combustibles en utilisant l'énergie solaire et du CO₂ capté. SOMMER fait suite à des initiatives menées dans le

passé par TITAN et ses partenaires, notamment le projet CABROGREEN qui, en 2023, a démontré la conversion de CO₂ industriel capté en nanomatériaux précieux (voir photo).



TITAN et Orcan Energy unissent leurs forces pour innover dans les énergies propres

Nous avons également uni nos forces à celles d'Orcan Energy AG pour une innovation dans les énergies propres allant dans le sens du « net zéro » dans le ciment. Ensemble, nous allons tirer parti des avantages de la nouvelle technologie modulaire mise au point par Orcan Energy et en explorer le potentiel de transposition à plus grande échelle, car elle permet de convertir d'importants volumes de chaleur perdue en une énergie propre et abordable.

La transformation numérique

La transformation numérique est un objectif stratégique clé pour TITAN dans la mesure où l'Industry 4,0 présente une opportunité significative pour l'entreprise. L'utilisation des données massives, des techniques d'analyse et de l'intelligence artificielle est susceptible de révolutionner l'industrie du ciment, de libérer une valeur significative et d'en transformer le paysage. TITAN est un pionnier de cette transformation numérique, en particulier dans le domaine de la fabrication du ciment. En investissant dans la numérisation de ses activités, TITAN aspire à être compétitif dans le nouveau modèle opérationnel que la technologie est en train de créer pour l'industrie.

TITAN a créé son Centre de compétence numérique du Groupe en 2020 afin de renforcer les capacités du Groupe à développer et à mettre en œuvre les nouvelles solutions numériques, en privilégiant les domaines de la fabrication, de la chaîne d'approvisionnement et de la clientèle. En 2023, TITAN a également créé un Centre d'excellence numérique basé aux États-Unis et focalisé sur la transformation numérique de ses activités aux États-Unis. Dans le domaine de la fabrication, le Centre de compétences numériques du Groupe a poursuivi le déploiement de solutions existantes d'optimisation en temps réel basées sur l'intelligence artificielle pour ses lignes de fabrication de ciment et il en a développé de nouvelles.

Ces optimiseurs en temps réel, qui proviennent de partenaires externes ou qui sont développés en interne, permettent d'augmenter le rendement des équipements de production et de réduire la consommation d'énergie. En 2023, TITAN a installé des optimiseurs en temps réel dans ses usines des États-Unis, de Grèce, du Brésil, d'Europe du Sud-Est et de Méditerranée orientale dans le cadre de l'objectif du Groupe de numériser 100% de sa production de ciment d'ici à 2026.

TITAN poursuit en outre le déploiement d'un système de prévision des défaillances basé sur l'apprentissage machine et adapté à l'environnement opérationnel des cimenteries, ce qui augmente la fiabilité des installations et réduit le coût de la

maintenance non prévue. En 2023, ce système a été installé dans des usines aux États-Unis, en Égypte, en Europe du Sud-Est, en Grèce et en Méditerranée orientale.

CemAI, la société numérique dérivée, fondée en 2022 par TITAN et qui propose aux autres cimentiers un service de prédiction des défaillances basé sur l'apprentissage automatique, a poursuivi le développement de sa base de clientèle en 2023.

De plus amples informations sur CemAI sont disponibles à la section « Autres activités commerciales » à la page [53](#).

Dans le cadre du développement continu de nouvelles solutions numériques, TITAN a réalisé le pilote d'une nouvelle solution numérique basée sur l'intelligence artificielle pour la prévision de la qualité du ciment dans ses usines américaines en 2023. Enfin, TITAN a pleinement intégré des solutions numériques avancées basées sur la technologie de modélisation des données du bâtiment (Building Information Modelling, BIM) dans ses principaux déploiements d'infrastructures internes (y compris la modernisation d'usines, les terminaux logistiques, etc.).

Dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement intégrée, le Centre de compétences numériques du Groupe TITAN a continué d'étendre son expertise en matière de développement d'outils d'analyse avancée et d'intelligence artificielle. Outre ses outils exclusifs de prévision de la demande, d'optimisation des réseaux de distribution et d'optimisation des stocks de pièces de rechange dans le secteur du ciment, TITAN a développé et réalisé sous la forme d'un projet pilote une solution logistique dynamique avec intelligence artificielle pour ses activités de béton dans certaines régions des États-Unis. Ce nouvel outil renforce l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et assure une meilleure expérience client. Cet outil s'inscrit dans l'objectif de TITAN de numériser la totalité de sa logistique du béton d'ici à 2026. Conformément à cet objectif TITAN continue d'investir dans des solutions télématiques pour sa flotte de camions sortants, dans ses divisions aux États-Unis, en Grèce et en Europe du Sud-Est.

Dans le domaine de l'expérience client, TITAN travaille à l'amélioration et à la numérisation de ses interactions avec ses clients, tant pour perfectionner l'expérience client que pour optimiser son modèle d'exploitation commerciale. En 2023, TITAN a lancé une fonctionnalité de notification proactive par SMS pour les commandes de béton dans certaines activités aux États-Unis, ce qui améliore l'expérience client en assurant une plus grande transparence de l'état des commandes. À la fin de l'année 2023, TITAN avait déployé des applications numériques pour ses clients dans environ 50% de ses divisions, principalement aux États-Unis, en Europe du Sud-Est et dans certaines activités d'importation en Europe, l'objectif étant de couvrir 100% de la clientèle par le biais des canaux numériques d'ici à 2026.

TITAN accompagne son parcours de transformation numérique par des efforts de renforcement des capacités internes et externes, avec par exemple l'Académie numérique créée en Grèce et la mise en place de partenariats avec des organisations sans but lucratif. TITAN développe également un écosystème de partenaires comprenant des start-ups, des établissements universitaires, des fabricants d'équipements et de systèmes ainsi que des conseillers spécialisés.



« TITAN joue la carte de l'intelligence artificielle dans son trajet de transformation numérique. Après nos solutions pionnières à base d'intelligence artificielle dans la production de ciment et les activités de maintenance, nous réalisons à présent des progrès importants dans le déploiement de solutions à base d'IA également dans notre chaîne d'approvisionnement avec le développement de notre solution de logistique dynamique pour nos activités dans le béton. »

Panagiotis Margaritis
Directeur de la Numérisation de la chaîne d'approvisionnement du Groupe et PMO

Résilience de l'infrastructure informatique et cyberattaques

Pour faire face au risque de cybersécurité, TITAN a mis en place un cadre de gestion de la sécurité de l'information, qui comprend des politiques, des procédures et des directives en matière de sécurité de l'information du Groupe, conformément à la norme ISO 27001. TITAN a investi dans un programme continu de sensibilisation à la cybersécurité, mis en œuvre chaque année pour tous les employés de TITAN afin de les sensibiliser à une bonne cyberhygiène, aux éventuels risques de sécurité associés à leurs actions, et de les aider à identifier les cyberattaques auxquelles ils peuvent être confrontés dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

TITAN dispose en outre d'un programme de sécurité complet et il a mis en place et entretient des systèmes de sécurité comprenant la redondance des systèmes informatiques critiques, des aspects de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM), de filtrage Web, de pare-feu de nouvelle génération, de protection contre les intrusions, d'authentification multifactorielle, de protection du courrier électronique et de Détection des points finaux et réponse.

Des indicateurs de sécurité (KPI) sont utilisés pour mesurer et améliorer l'état de sa sécurité de l'information. En 2023, 1 150 employés ont été formés à des thématiques de cybersécurité dans le cadre des programmes d'apprentissage du Groupe.

Le plan stratégique ainsi que la stratégie en matière de cybersécurité sont gérés par une organisation de cybersécurité composée de responsables de la sécurité de l'information désignés et ayant un lien direct avec les conseils d'administration de haut niveau, où l'état d'avancement de l'exécution est régulièrement rapporté.

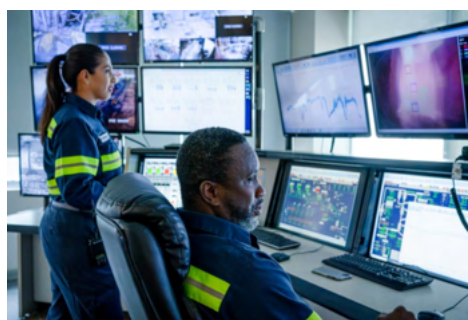
En outre, les processus opérationnels informatiques font l'objet de contrôles réguliers par l'audit interne.

Les principales actions de cybersécurité qui ont eu lieu en 2023 comprennent des projets et des opérations du Groupe réalisés dans toutes les divisions de TITAN, notamment :

- la gestion des vulnérabilités
- des tests internes de pénétration

- la mise en œuvre de nouveaux contrôles de sécurité (gestion des appareils mobiles – MDM)
- des exercices de simulation de phishing
- la formation de sensibilisation à la sécurité
- l'amélioration de la mesure de la sécurité

TITAN ne cesse de réduire les vulnérabilités et de promouvoir la conception d'infrastructures sûres en améliorant les capacités de prévention proactive existantes et en créant de nouvelles pour une détection et une réaction rapides. En 2023, 178 incidents touchant la sécurité de l'information se sont produits, essentiellement sous trois formes : logiciels malveillants, hameçonnage et attaques par la « pulvérisation du mot de passe » (password spraying). Tous les incidents susmentionnés ont été résolus et il n'y a eu aucun incident grave relatif à la sécurité de l'information ou à la protection des informations personnelles.



Salle de contrôle de la cimenterie de Pennsuco, États-Unis

Domaine prioritaire : un environnement de travail propice à la croissance

Nous œuvrons en permanence à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail de nos employés, de nos sous-traitants et de nos visiteurs. TITAN a atteint son taux de fréquence d'incidents avec arrêt du travail le plus bas de l'histoire de TITAN, offrant ainsi un environnement de travail sûr et sain dans lequel nos collaborateurs peuvent se développer. En 2023, nous avons renouvelé notre engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, et nous avons été fiers de signer les Principes d'Autonomisation des Femmes (WEP) des Nations Unies, qui renforcent la promesse de TITAN de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au travail.



La revitalisation de nos valeurs de longue date a été un exercice délicat mais enthousiasmant. C'était bien plus qu'une simple évolution : il s'agissait de nous fonder à la fois sur notre passé et sur notre vision d'avenir pour favoriser un impact durable. Issue de la sagesse collective de nos collaborateurs, cette démarche est devenue un chapitre important et un moteur de notre périple. »

Alexandra Eleftheriou
Directrice du personnel

Enjeu matériel : un environnement de travail sûr et sain

L'engagement de TITAN en faveur de la santé et de la sécurité se manifeste dans l'ensemble de l'organisation, du Comité Exécutif du Groupe aux employés travaillant sur le terrain. Nous avons pour objectif d'améliorer sans relâche les conditions de santé et de sécurité au travail, pour notre personnel, nos sous-traitants et nos visiteurs.

L'amélioration des comportements et l'atténuation des risques sont poursuivies par le biais d'une certification Santé & Sécurité, d'audits sur site, d'enquêtes sur les incidents et du partage des enseignements.

La santé et la sécurité

Aucun décès n'est survenu en 2023.

Notre approche a permis d'enregistrer des améliorations significatives :

- Le LTIFR de nos employés a chuté de 0,63 (2022) à 0,35 (2023) et le LTIFS composé (employés et sous-traitants) a baissé de 0,96 à 0,45 sur la même période.
- Le LTIFR des sous-traitants a enregistré une baisse régulière, passant de 1,43 (2022) à 0,58 (2023).
- Ces LTIFR sont au plus bas depuis que nous enregistrons ces données.

Afin d'améliorer et de rationaliser encore nos efforts en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble du Groupe, des Journées de la sécurité ont été lancées en 2023 dans le cadre du cycle annuel de gestion. Ce cycle permet aux différentes divisions et régions de présenter au Comité exécutif les défis auxquels elles font face en matière de santé et de sécurité, les résultats de leurs plans d'actions et leurs objectifs pour l'année à venir.

La gestion des sous-traitants

Malgré la nette amélioration du LTIFR des sous-traitants, les efforts visant à aligner les activités de nos sous-traitants sur les normes de TITAN se poursuivent sans fléchir. Sur plusieurs marchés, la rotation importante du personnel des sous-traitants a provoqué des fluctuations importantes de certaines compétences, comme la sécurité de planification et d'exécution des tâches. L'effet est notable, en particulier sur les grands projets.

Afin d'augmenter et d'harmoniser la performance des sous-traitants, TITAN a lancé en 2023 une nouvelle Directive du Groupe pour la gestion des sous-traitants. Celle-ci régit toutes les phases des activités des sous-traitants, depuis la présélection jusqu'à leur évaluation en fin de mission ou en fin d'année. La mise en œuvre commencera en 2024.

L'atténuation des conséquences du changement climatique

Le changement climatique peut provoquer d'importants bouleversements dans les régions où nous sommes actifs, comme l'indique la section TCFD dédiée du présent Rapport de gestion. Notre priorité est de protéger les personnes et les installations contre les incendies de forêt et les inondations. À cette fin, en 2023, nous avons commencé à évaluer l'exposition de certaines installations aux incendies de forêts. Les résultats de cette analyse sont utilisés afin de renforcer leurs défenses. L'évaluation de l'exposition aux inondations commencera en 2024.

Certification

En Europe, en Égypte et en Turquie, 100% des cimenteries et plus de 86% des usines de béton prêt à l'emploi et de granulats sont certifiées ISO 45001. Aux États-Unis, toutes les activités de TITAN sont conformes aux exigences des organismes de santé et de sécurité au travail (OHS) compétents.

Audits

Les cimenteries et les autres sites opérationnels font l'objet d'audits annuels réalisés par le département HSE du Groupe. En 2023, 11 des 14 cimenteries ainsi que certains autres sites opérationnels ont été audités par le département HSE du Groupe. L'accent a été mis sur les installations de combustibles liquides et sur la protection contre les incendies de forêt. Les départements Santé & Sécurité des différentes divisions et régions de TITAN, ainsi que les organisations de Santé & Sécurité nationales et des organismes externes réalisent également des audits. Plus de 4 750 audits ont été réalisés au total, dont plus de 3 100 dans les cimenteries. Dans l'ensemble, le nombre d'audits a augmenté de 40% par rapport à 2022.

La formation

En 2023, le nombre moyen d'heures de formation à la santé et à la sécurité par employé était de 13,2.

Une formation aux premiers secours a été proposée dans toutes les régions, et une formation au sauvetage a été proposée en Europe du Sud-Est et en Turquie. Aux États-Unis, l'accent a été mis sur la sécurité au volant et sur la sécurité des processus. En Grèce, une formation à la certification NEHOSH a été proposée à tous les nouveaux ingénieurs Santé & Sécurité et aux ingénieurs opérationnels des usines et du département Ingénierie et Technologie du Groupe. Une formation aux habitudes saines a été introduite en Serbie.

Une formation en santé, sécurité et environnement du Groupe sur la conception et l'exploitation des installations de combustibles liquides a été proposée aux États-Unis, en Grèce et en Macédoine du Nord. D'autres divisions suivront en 2024.



Exercice « premiers secours » à la cimenterie de Roanoke, États-Unis

Les initiatives en faveur du bien-être

Comme l'exprime l'une des valeurs fondamentales de TITAN, nos collaborateurs sont le cœur même de notre organisation et nous nous soucions profondément et sincèrement d'eux. Dans ce contexte, donner la priorité au bien-être des employés par le biais de programmes novateurs est un engagement de longue date que nous concrétisons en permanence.

Depuis son lancement en 2020, notre cadre « Santé et bien-être » nous permet de mettre en œuvre une approche complète et globale dans l'ensemble du Groupe, et aussi de diriger des initiatives liées aux dimensions physiques, mentales, financières et sociales de la santé et du bien-être.

En 2023, au niveau du Groupe, nous avons continué de proposer le service de soutien-conseil du Programme d'aide aux employés de TITAN à tous nos employés et à leur famille. Nous avons également profité de l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, le 10 octobre, pour souligner l'importance

de notre santé mentale et rappeler à nos collaborateurs que de nombreux services et ressources sont à leur disposition, notamment des vidéos, des recommandations de lecture et un questionnaire d'auto-évaluation.



L'équipe de course à pied de TITAN a participé au 40e marathon d'Athènes, l'« Authentique », en soutien à l'organisation sans but lucratif Desmos.

Au niveau local, TITAN America a procédé à une refonte complète de son programme de bien-être. Ce programme remis à neuf, appelé Titan Pulse, est passé du coaching bien-être en personne à une expérience numérisée (tout en offrant des possibilités de coaching bien-être en personne) dans le but de susciter une plus grande implication dans le bien-être dans l'ensemble de TITAN America, y compris chez les employés de terrain.

Comme chaque année, toutes nos divisions ont mené un grand nombre de programmes couvrant toutes les dimensions de notre cadre de bien-être, pour un total de 226 initiatives.



En outre, conformément à nos Principes mondiaux de travail hybride, nos divisions ont mis en place des pratiques locales de télétravail dans le but d'encourager la flexibilité et de soutenir l'équilibre entre travail et vie personnelle des employés. Ces pratiques sont conçues pour répondre aux besoins locaux, aux attentes des employés, aux pratiques du marché et à la législation en vigueur.

Enjeu matériel : un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion

Chez TITAN, nous nous attachons résolument à cultiver une culture inclusive et sans préjugés où la force du « nous » peut s'épanouir et où chaque personne est traitée de manière équitable, et bénéficie d'opportunités de croissance égales.

Nous avons déjà atteint notre objectif ESG pour 2025, qui consiste à atteindre une représentation d'au moins 1/3 de femmes au sein du Conseil d'administration. Nous sommes en bonne voie pour ce qui est d'atteindre le deuxième objectif, qui consiste à augmenter de 20% la participation des femmes aux postes de direction, aux viviers de talents et aux nouveaux recrutements. La part des femmes dans l'encadrement a été portée à 20,8% en 2023, contre 16,5% pour l'année de

référence 2020, tandis que la part des femmes dans la réserve de talents a augmenté à 24,0% contre 13,0% en 2020.

En mars 2023, réaffirmant notre engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, nous sommes fiers d'être devenus signataires des Principes d'Autonomisation des Femmes (WEP) des Nations Unies, qui renforcent la promesse de TITAN de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au travail.

En 2023, nous avons organisé un atelier sur le leadership inclusif afin d'enrichir le débat sur la manière dont nos dirigeants peuvent encourager activement tous leurs collègues au sein de TITAN à se sentir valorisés et inclus. Joignant le geste à la parole sur ce thème important, les membres du Comité exécutif du Groupe ont participé activement à cet atelier afin d'évaluer le caractère inclusif de leurs styles de leadership et de mesurer l'efficacité avec laquelle ils relèvent les défis en matière de diversité et d'inclusion.

Des ateliers et des événements consacrés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, également axés sur la lutte contre les préjugés inconscients et sur la création d'un lieu de travail inclusif, ont aussi été organisés au niveau local en Albanie, en Bulgarie, en Égypte, en Grèce, au Kosovo et en Serbie.

En Grèce, dans le contexte de notre soutien à l'autonomisation des femmes, nous avons approuvé l'établissement de deux cercles d'appui et de soutien « Lean In » par les employés, au siège et à l'usine de Kamari.

Le Projet pour l'égalité des sexes, lancé en Turquie en 2022 en collaboration avec la Banque de développement industriel de Turquie et avec le soutien et l'expertise d'Escarus afin de créer une feuille de route favorisant l'inclusivité, la diversité et l'égalité des chances, a été finalisé avec succès en 2023. Adocim a obtenu la certification de son programme pour l'égalité des sexes en reconnaissance de son engagement à promouvoir l'égalité des sexes.

Usje, en Macédoine du Nord, a participé au projet de collecte de fonds « Cercle du don » organisé par Konekt et USAID North Macedonia. Cette initiative vise à améliorer la qualité de vie des personnes présentant un handicap. Usje a prêté son soutien à une association de défense des personnes atteintes de paralysie cérébrale et d'autres handicaps afin de faciliter leur formation dans un but d'employabilité.



Initiative de collecte de fonds « Cercle du don » à la cimenterie d'Usje, Macédoine du Nord

L'emploi par ethnie aux États-Unis, où les données sur la race des employés sont enregistrées, est resté globalement stable.

TITAN America a lancé ses quatrième et cinquième « Employee Resource Groups » (ERG) axés sur l'héritage asiatique et les vétérans des forces armées, tandis que le sixième ERG consacré à l'héritage hispanique est en cours de préparation pour début 2024. En outre, le programme de mentorat lancé en 2022 au sein de TITAN America par l'un des Employee Resource Groups, et conçu pour améliorer le sens des affaires des employés noirs et afro-américains, a été renforcé en 2023 de manière à couvrir davantage d'employés issus de groupes défavorisés.



L'Employee Resource Group de TITAN America lance une campagne d'adhésion à l'échelle de l'État au sein de la division Floride avec les responsables de sites.

Dans le but de mettre en place un nouveau mécanisme d'« écoute » axé sur les jeunes talents, une série de rencontres informelles entre le Président du Comité exécutif du Groupe et les leaders en début de carrière de différents départements du Groupe a été lancée en 2023. Ces rencontres créent un « espace sûr » au sein duquel les jeunes employés de talent peuvent partager leurs réflexions et leurs perspectives sous la forme d'un dialogue informel.

Conformément à la Politique du Groupe en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, nous mettons actuellement en œuvre des « ajustements raisonnables » afin de faciliter un environnement inclusif et de faire en sorte que les personnes présentant des besoins différents puissent remplir leur rôle ou se porter candidates à un poste au sein de TITAN. Ces ajustements peuvent inclure la modification des espaces, des équipements et de l'environnement de travail, des ajustements au contenu de la fonction et d'autres démarches qui permettent aux employés présentant un handicap, aux employées enceintes, aux employés assumant des responsabilités de prise en charge ou à la santé variable nécessitant des ajustements de faire leur travail.

Enjeu matériel : le développement continu de notre personnel

Les possibilités d'amélioration des compétences et de reconversion professionnelle

TITAN s'est résolument engagé à favoriser un environnement permettant aux employés non seulement de renforcer leurs compétences, mais aussi d'acquérir des compétences axées sur l'avenir, et de contribuer activement à la croissance de TITAN. En 2023, nous avons renforcé cet engagement en donnant la priorité aux initiatives en matière de santé et de sécurité, d'excellence technique et de développement du management et du leadership. Ces initiatives étaient axées sur la création d'une main d'œuvre encore plus apte à diriger, collaborer et faire avancer TITAN. Nos efforts ont abouti à la création d'un écosystème d'apprentissage dynamique offrant différentes opportunités d'apprentissage et de développement, avec au

total 144 866 heures d'apprentissage, soit une augmentation de 16,4% par rapport à 2022. En ce qui concerne la santé et la sécurité ainsi que la décarbonation et la numérisation plus précisément, qui sont considérées comme des domaines de croissance durable, nous œuvrons, conformément à l'objectif du Groupe pour 2025, à faire en sorte d'offrir aux employés des opportunités de reconversion et de renforcement de leurs compétences. Dans le nombre total d'heures de formation dans ce domaine, TITAN a réalisé une amélioration considérable de 26,17% par rapport à 2022.

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement des employés, nous avons investi systématiquement dans une plateforme de contenu d'apprentissage numérique permettant à nos collaborateurs d'acquérir des compétences techniques, numériques et commerciales de manière indépendante et à leur propre rythme. Cet engagement s'inscrit dans notre ambition plus large de proposer un éventail d'opportunités afin de permettre à chacun de se lancer dans la réalisation de ses aspirations professionnelles. Cela va des programmes sur mesure répondant à des besoins spécifiques aux initiatives plus larges inspirant la croissance professionnelle.

La santé et la sécurité

Le bien-être de nos employés est une priorité absolue pour TITAN, et la santé et la sécurité sont au cœur même de nos initiatives d'apprentissage. Nous avons résolument mis l'accent sur les opportunités d'apprentissage globales en matière de santé et de sécurité offertes aux employés de TITAN en 2023, avec pour conséquence 74 776 heures d'apprentissage dédié. Plusieurs initiatives illustrent notre engagement, comme « Santé et mercredis », où des personnes consacrent un mercredi par mois à une formation à la santé et à la sécurité, ou encore à la certification NEBOSCH pour les ingénieurs. En privilégiant l'apprentissage continu en matière de santé et de sécurité, nous garantissons le bien-être de nos collaborateurs tout en renforçant une culture de la sécurité qui se manifeste à tous les niveaux de l'organisation.

L'excellence technique

Nous avons renforcé notre dévouement à l'excellence technique par des initiatives d'apprentissage concrètes, par exemple la TITAN Cement Academy en Grèce. Cette initiative représente une avancée majeure dans notre engagement en faveur de la formation technique, en mettant des compétences techniques cruciales à la portée de plus de 220 employés. Nous avons en outre réalisé des investissements stratégiques dans des simulations d'apprentissage en immersion conçues pour les nouveaux professionnels du ciment, offrant ainsi une expérience d'apprentissage concrète dans un environnement sécurisé. Ce programme s'étend également aux opérateurs aguerris avec une plateforme qui leur permet d'expérimenter de nouvelles idées et des procédures hors ligne. Cette expérience d'apprentissage globale a couvert l'ensemble de la ligne de production de ciment, depuis le broyeur à cru jusqu'au broyeur de ciment, assurant ainsi un parcours d'apprentissage complet et enrichissant.

Le développement de l'encadrement et du leadership

En 2023, nous avons lancé avec fierté « Leaders en devenir », une expérience d'apprentissage mixte et sur mesure, conçue pour autonomiser les nouveaux cadres en les dotant des compétences essentielles pour guider et diriger efficacement leurs équipes. Ce programme intégrait différents éléments d'apprentissage, notamment l'e-learning ManageMentor réputé de Harvard, l'apprentissage par l'action autodirigé en petits groupes, ainsi que des ateliers animés par des instructeurs captivants. Sur une période de six mois, des personnes issues

de sept pays (Albanie, Bulgarie, Kosovo, Macédoine du Nord, Serbie, Grèce et Turquie) ont participé activement à ce programme. Dans sa réussite, l'initiative « Leaders en devenir » a non seulement doté les nouveaux cadres des compétences nécessaires pour diriger à la manière de TITAN, mais elle a aussi favorisé un sentiment d'appartenance et des synergies entre différentes fonctions et régions géographiques. Dans le cadre de notre engagement constant en faveur d'un leadership inclusif et tourné vers l'avenir, les divisions de TITAN ont poursuivi leur trajet de développement du leadership avec le lancement de nouvelles vagues de Leadership Academies en Albanie et au Kosovo, la formation des cadres de Macédoine du Nord à la gestion des personnes et au renforcement de la culture organisationnelle, ou encore avec le lancement réussi d'un nouveau programme LEAD (Leadership Excellence Acceleration and Development) chez TITAN America.

Le programme de développement LEAD a été lancé à la mi-2023. Il a été spécialement conçu pour accélérer le potentiel de croissance des cadres et les doter des outils nécessaires afin de continuer d'investir dans la préparation de l'avenir et de créer un plan de développement individuel solide qui mènera à la prochaine étape de leur carrière. Ce programme a été parrainé par le Comité Exécutif du Groupe et il a donné à une sélection de cadres basés en Europe l'occasion de vivre cette expérience et de se lancer dans un périple aux étapes spécifiques.



Programme de développement « Leaders en devenir »

L'implication des employés et le système de gestion des ressources humaines

En 2023, nous avons intensifié nos efforts en vue de tirer parti des investissements récents dans le système de gestion des ressources humaines (SGRH) pour utiliser les données et gérer efficacement tous les processus clés tout au long du cycle de vie des employés, de l'acquisition des talents à la gestion des performances, en passant par la formation et le développement, la planification des carrières et la gestion des primes. Les données du SGRH de TITAN sur le recrutement, la formation et la performance sont analysées afin de fournir des informations et d'éclairer les efforts d'amélioration et les décisions d'investissement dans des programmes futurs. En outre, les données relatives aux performances et les plans de développement individuels sont utilisés dans le cadre de l'examen du développement des carrières et des sessions Talent Spotlight, qui font tous deux partie intégrante de la planification stratégique des effectifs du Groupe.

Nous avons organisé un cycle annuel de gestion des performances pour nos employés « cols blancs », qui représentent 42,3% de notre effectif total, avec un taux de participation de plus de 90% en 2023. La part restante des employés « cols blancs » sont de nouvelles recrues qui n'étaient pas encore éligibles au cycle annuel de gestion des performances. Notre priorité est de développer l'ensemble de

notre personnel, et nous accordons la même importance aux ouvriers qui ne possèdent pas de profil officiel dans notre système de gestion des ressources humaines. C'est pourquoi la plupart des divisions utilisent des formulaires locaux d'évaluation des performances pour fournir un retour d'information et fixer des objectifs pour les performances futures.

Sur la base de l'enquête concernant l'implication des employés menée à l'échelle du Groupe en 2022, notre score d'engagement est de 70% et notre score d'autonomisation est de 65%. Nos collaborateurs ont recensé plusieurs points forts, notamment leur fierté de faire partie de la famille TITAN, les opportunités d'accomplir un travail stimulant et intéressant ou encore la liberté d'être eux-mêmes avec la certitude d'être acceptés. Ils ont également identifié certains domaines à améliorer, tels que la rapidité et le niveau des prises de décisions ou encore la collaboration entre départements. Plusieurs actions ont été mises en place en 2023 afin d'intervenir sur ces points. Nous avons par exemple organisé de nombreux webcasts avec la direction, que nous avons partagés avec tous les employés afin de permettre un meilleur alignement et une meilleure communication sur les enjeux stratégiques principaux, ainsi qu'une prise de décisions plus rapide. Les programmes de leadership pour cadres moyens et supérieurs lancés en 2023 ont favorisé, entre autres, l'amélioration des compétences en matière de collaboration, de délégation et de prise de décisions. Les valeurs fondamentales revitalisées du Groupe, issues d'un trajet collaboratif impliquant des équipes de différentes régions ainsi que différents niveaux hiérarchiques, accordent en outre une grande importance à la collaboration, à la confiance et à l'autonomisation des personnes. Notre prochaine enquête sur l'engagement est programmée pour le premier semestre 2024 afin de nous assurer d'être constamment à l'écoute de nos collaborateurs.

Les conventions collectives

Le Groupe TITAN a conscience de l'importance de la liberté d'association et de la négociation collective pour favoriser un environnement de travail collaboratif et constructif. Des conventions collectives sont négociées entre la direction et les représentants syndicaux, au niveau de l'entreprise ou au niveau sectoriel, afin de s'entendre sur un éventail de conditions de travail essentielles pour la rémunération, le bien-être et bien souvent la productivité des travailleurs. Qu'elles traitent des salaires compétitifs et des avantages complets ou des heures de travail, de la santé et de la sécurité au travail, ou encore des opportunités de développement professionnel, les conventions collectives mises en place s'efforcent de trouver un équilibre répondant à la fois aux besoins des employés et à ceux de l'entreprise.

Le droit à la liberté d'association est bien établi dans tous les pays où le Groupe TITAN exerce ses activités, au-delà de la Politique des droits de l'Homme de TITAN. Cependant, l'impact des traditions syndicales au niveau de chaque pays se reflète souvent dans les négociations collectives au niveau de l'entreprise. Dans les pays possédant une tradition syndicale établie de plus longue date, les négociations collectives sont généralement plus matures au niveau de l'entreprise. Dans le contexte en constante mutation de l'industrie cimentière, les conventions collectives de TITAN reflètent un engagement en faveur de l'adaptabilité et de la durabilité.

La démarche du Groupe vis-à-vis des conventions collectives va au-delà du caractère transactionnel des relations entre employeur et employés. Elle reflète un engagement stratégique en faveur de l'engagement et de la satisfaction des employés et reconnaît qu'un personnel impliqué est d'une importance vitale

pour la croissance et l'excellence opérationnelle. En fixant des conditions d'emploi claires, TITAN vise à favoriser un sentiment de compréhension réciproque contribuant à une culture organisationnelle constructive alignée sur la vision et les valeurs à long terme de l'entreprise.

Les négociations collectives au sein du Groupe illustrent essentiellement une approche proactive et tournée vers l'avenir des relations entre employeur et salariés, qui vise non seulement à répondre aux besoins immédiats des travailleurs, mais aussi à positionner l'entreprise en tant qu'acteur responsable et durable de l'industrie mondiale du ciment.

L'analyse du personnel

Nos collaborateurs sont notre atout le plus précieux et la clé de notre réussite. Il est donc indispensable de connaître et de mesurer l'influence des pratiques de RH sur les résultats de l'entreprise, et de savoir comment utiliser ces pratiques afin non seulement d'améliorer les résultats de l'entreprise mais aussi de favoriser une culture d'apprentissage, d'inclusivité et de transparence. L'analyse du personnel nous offre des outils puissants pour y parvenir.

Nous progressons constamment à cet égard en investissant dans le Système de gestion des ressources humaines du Groupe (Group Human Resources Management System, GHRMS) et en améliorant la qualité des données disponibles dans l'ensemble de nos opérations. Notre système GHRMS est actuellement en mesure de nous donner une vue complète de notre personnel. Il couvre des processus de RH tels que la gestion des performances, l'apprentissage et le développement, la gestion de la rémunération et l'implication des salariés.

Nous avons franchi une étape majeure dans l'analyse de notre personnel en 2023 avec le lancement d'un tableau de bord appelé « People Stories », sur notre portail GHRMS, destiné spécifiquement aux cadres. Il leur permet d'afficher des informations interactives et des analyses en temps réel de leurs équipes, comprenant par exemple les données démographiques, la performance, la rémunération et l'évolution de carrière. Une meilleure compréhension de leurs collaborateurs ainsi que de la dynamique, de la performance et des objectifs de DE&I de leur équipe permet aux cadres d'assumer plus clairement la responsabilité de leurs résultats et de prendre des décisions fondées sur des données.

Conformément à notre politique de rémunération, qui vise à faire en sorte que TITAN rémunère son personnel sur la base de son business plan à court terme et à long terme, un plan d'incitation à long terme (LTIP) incite les employés à se concentrer sur la réalisation d'une performance durable pour l'entreprise à long terme, en phase avec les intérêts de ses actionnaires.

Les participants à ce plan sont les dirigeants du Groupe, les cadres supérieurs et une sélection d'employés qui se distinguent durablement par leur performance exceptionnelle et leur potentiel de développement élevé. Les participants au LTIP reçoivent des incitations sous forme d'attribution conditionnelle d'actions de la société. Il est dans l'intérêt de chacun des participants de faire grimper le cours de l'action puisque l'avantage est directement lié à la performance de l'action de la société entre le moment de l'attribution et le moment de l'acquisition. Après l'acquisition, les participants conservent un intérêt à voir le cours de l'action grimper puisqu'ils sont encouragés à conserver une participation dans la société en vertu des règles de conservation prévues par le plan.

Domaine d'action : impact local positif

L'un de nos objectifs ESG, et un domaine dans lequel TITAN a de l'expérience, consiste à faire en sorte que nos opérations et notre personnel dans le monde entier contribuent à la prospérité de nos communautés locales. Nous avons amélioré la performance environnementale de toutes nos usines et mis en œuvre un programme ciblé d'actions communautaires répondant aux besoins locaux.

Enjeu matériel : un impact positif sur l'environnement

Au fil des années, le Groupe TITAN a consacré d'importantes ressources humaines et financières au développement des meilleures techniques disponibles, ce qui lui a permis d'atteindre et de maintenir une excellente performance environnementale qui réponde tant aux exigences réglementaires existantes et potentielles qu'à ses propres objectifs, souvent plus exigeants, et qui le place parmi les plus performants du secteur. Le Groupe déploie des systèmes de gestion de l'environnement dans l'ensemble de ses activités, et il met en place les solutions les mieux adaptées aux besoins locaux tout en prenant des engagements internationaux. La majorité des cimenteries du Groupe a obtenu la certification ISO 14001. Des études sur la biodiversité sont en cours dans deux carrières supplémentaires, et nous sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif d'ici à 2025.

Les émissions atmosphériques

Dans le passé, le Groupe TITAN a réalisé des investissements visant à installer de nouveaux équipements de réduction des émissions de poussières, ou à les moderniser, sur les cheminées les plus importantes. Les précipitateurs électrostatiques ont été systématiquement remplacés par des filtres à manches ou par des filtres hybrides novateurs associant les deux technologies.

Nous visons actuellement encore un pas plus loin, avec l'atténuation des émissions de poussières fugitives. Pour lutter contre ce problème, nous avons pris des mesures exhaustives, notamment par l'intégration de bandes transporteuses et d'élévateurs dans des systèmes fermés. Ceci permet de minimiser les fuites d'air et les points de débordement et de garantir un entretien correct des installations grâce à un nettoyage par aspiration. Nous avons également fermé les zones de stockage, en utilisant les barrières naturelles au vent, intégré des systèmes de pulvérisation d'eau et mis en place des systèmes d'humidification et de décrassage des routes, et assuré un pavage dans les endroits où cette mesure était possible. Le contrôle systématique des émissions de poussières fugitives permet non seulement de réduire l'impact sur les zones avoisinantes, mais aussi de privilégier la santé et le bien-être des employés.

Le Groupe continue de veiller à l'entretien optimal des machines et des équipements et il respecte rigoureusement les règles strictes régissant le transport des matériaux dans l'enceinte de ses usines et au-delà. Dans le cadre plus large de notre approche de la bonne gestion environnementale, le contrôle et le signalement des émissions atmosphériques jouent un rôle crucial pour atténuer notre impact.

Conformément aux exigences légales et sectorielles, TITAN contrôle et communique systématiquement différentes émissions, dont les poussières, les NOx (oxydes d'azote), SOx (oxydes de soufre), le TOC (carbone organique total), le HCl (chlorure d'hydrogène), le HF (fluorure d'hydrogène) et le NH₃ (ammoniac), principalement au travers de différents systèmes de suivi des émissions, tandis que le Hg (mercure) et les PCDD/Fs (dioxines / furanes) font, eux, l'objet d'un suivi permanent si

nécessaire. Les éléments traces font l'objet de mesures ponctuelles par des laboratoires indépendants accrédités.

La performance du Groupe en ce qui concerne les émissions atmosphériques les plus importantes est présentée dans le tableau suivant :

Émissions atmosphériques spécifiques (opérations de ciment au niveau du groupe)

	2023	2022
Émissions atmosphériques (g/t de clinker)		
Émissions de poussières (g/t de clinker)	19,8	21,7
Émissions de NOx (g/t de clinker)	1 165	1 251
Émissions de SOx (g/t de clinker)	238,4	257,4

Des études de dispersion des émissions atmosphériques sont également en cours en collaboration avec des experts locaux afin de s'assurer que les activités de nos usines n'aient pas d'incidence négative sur la qualité de l'air des zones adjacentes.

Le réaménagement et la biodiversité

La restauration des zones affectées et la protection de la biodiversité sont des engagements de notre stratégie de développement durable, qui vise à préserver le capital naturel et la prospérité des communautés locales dans les régions où nous exerçons notre activité. Afin d'atténuer notre impact sur les écosystèmes et sur la biodiversité nous avons élaboré et mis en œuvre des pratiques standards au niveau du Groupe TITAN pour le réaménagement des carrières et la gestion de la biodiversité sur les sites présentant une grande valeur en termes de biodiversité, et ce conformément aux directives respectives de la GCCA. L'objectif est de répondre aux besoins et aux attentes des parties prenantes locales tout en contribuant aux objectifs mondiaux en faveur de la nature. L'engagement de TITAN en faveur de la biodiversité et de la gestion durable des terres s'inscrit dans le cadre de sa politique environnementale et s'aligne sur les objectifs ESG pertinents pour 2025.

Les principes clés des plans de réaménagement des carrières, conformément aux normes du Groupe TITAN et aux lignes directrices de la GCCA, incluent non seulement le réaménagement progressif tout au long de la durée d'exploitation de la carrière mais aussi l'affectation des terres après sa fermeture. Celle-ci doit se fonder sur un ensemble clair d'objectifs et de valeurs cibles mesurables, refléter les exigences législatives et des attentes des parties prenantes et couvrir les considérations sociales, économiques et environnementales à l'échelle locale quant à l'utilisation future du site.

L'une de nos réussites en matière de fermeture et de mise hors service de carrières est la carrière de marne de l'usine de Sharrcem au Kosovo, où une partie du fond de la fosse épuisée et fermée a été comblée, mise à niveau et restituée aux propriétaires locaux en vue de la création de nouveaux logements. À l'heure actuelle, une soixantaine de nouveaux résidents occupent les 12 logements construits dans cette zone dotée de toutes les infrastructures requises (voiries, clôtures, réseaux d'alimentation en eau et en électricité, etc.) par Sharrcem.

En 2023, le Groupe TITAN a poursuivi ses efforts en vue de mieux communiquer sa stratégie, ses actions et ses bonnes pratiques en matière de biodiversité vis-à-vis des parties prenantes concernées, tant en interne qu'en externe. À cet égard, le Corporate Center du Groupe a organisé des ateliers spécifiques et a participé à des programmes de formation et à des débats publics sur cette thématique. Par ailleurs, et en ce

qui concerne nos partenariats permanents avec des organisations, associations et collaborations mondiales, nous avons rejoint et participé activement au nouveau Nature Task Group de la GCCA en 2023. Ce groupe de travail a été fondé pour permettre à ses membres de garder une longueur d'avance et de s'aligner sur les dernières tendances et mesures dans le domaine de la préservation de la nature. Il va aborder différents domaines cruciaux grâce à la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et au Science Based Targets Network for Nature (SBTN), et il évaluera la nécessité de mettre à jour les guides de bonne pratique correspondants par rapport à ces évolutions.

Indicateurs d'impact local

	2023	2022
Carrières en activité de grande valeur en termes de biodiversité (nombre)	12	12
Carrières en activité situées dans des zones à haute valeur de biodiversité disposant de plans de gestion de la biodiversité (%)	83	83
Carrières en activité disposant de plans de réaménagement (%)	96	91
Territoires affectés par des carrières ayant fait l'objet d'un réaménagement (%)	24	24

En 2023, la cimenterie d'Usje en Macédoine du Nord a finalisé les plans de réaménagement de deux de ses carrières récemment ouvertes, portant à 96 % la proportion de carrières actives du Groupe dotées de plans de réaménagement. Les plans de réaménagement des 2 sites restants devraient être achevés en 2024, afin d'atteindre l'objectif prévu en 2025.

En 2023, la proportion de territoires réaménagés est restée à 24%, c'est à dire très proche de l'objectif de 25% à l'horizon 2025.

Tous les cinq ans, les sites de haute valeur en matière de biodiversité font l'objet d'une évaluation des risques au niveau de l'entreprise, via l'utilisation d'outils disponibles tels que l'outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT). Selon des évaluations passées et plus récentes du risque en matière de biodiversité, 12 sites à haute valeur de biodiversité ont été identifiés dans nos opérations internationales. Le pourcentage de carrières en activité disposant de plans de gestion de la biodiversité (Biodiversity Management Plans, BMP) est resté constant en 2023. Cependant, la division Granulats de TITAN en Grèce a réalisé des activités de terrain dans ses carrières de Drimos et Thisvi, les derniers sites reconnus comme étant situés à proximité ou dans le périmètre de zones à haute valeur de biodiversité selon l'évaluation des risques pour la biodiversité réalisée en 2020 avec l'IBAT. Ces activités s'inscrivent dans le cadre de l'étude de base de la biodiversité, qui sera achevée en 2024 parallèlement aux BMP respectifs.

Cette année, nous avons encore étendu nos initiatives en matière de biodiversité par l'analyse des effets interactifs des pollinisateurs sur le réaménagement des carrières et la qualité de la biodiversité. Inverser le déclin des pollinisateurs est un domaine prioritaire essentiel de la feuille de route pour la biodiversité à l'horizon 2030 pour notre secteur. À cet égard, nous prévoyons de mener en 2024 des programmes pilotes avec les pollinisateurs sur deux de nos sites. Ces programmes comprendront un suivi et une évaluation de la biodiversité dans la zone avoisinante et de la population des pollinisateurs proprement dits, ainsi qu'une formation en interne et des démarches publiques d'engagement afin de sensibiliser à cet aspect très important de la nature.



Étang à truites certifié par le Wildlife Habitat Council sur le site de Roanoke, aux États-Unis

La réduction du bruit

TITAN s'efforce systématiquement de réduire les bruits ambiants par un programme complet impliquant des mesures périodiques afin de contrôler et de maîtriser les niveaux de bruit. L'objectif premier est de minimiser les nuisances pour les communautés et zones avoisinantes. Cette approche proactive inclut le développement de plans d'action et de programmes bien définis qui intègrent les meilleures techniques disponibles comme le cloisonnement des équipements bruyants, la pose de silencieux en sortie des cheminées d'évacuation, l'utilisation de barrières naturelles (arbres et buissons) et de panneaux anti-bruit, qui contribuent tous à minimiser la propagation du bruit au-delà de l'enceinte de l'usine.

Audits

TITAN réalise des audits environnementaux à intervalles réguliers afin d'évaluer l'impact de ses opérations sur l'environnement. L'objectif est d'identifier les domaines à améliorer, de garantir le respect des réglementations et d'atteindre nos objectifs ESG. Le Tableau 2.5.6. des états de la performance ESG présente les aspects couverts par ces audits. Les installations du Groupe font également l'objet d'audits annuels externes de certification. La conformité réglementaire est aussi garantie à travers des audits réalisés par les autorités compétentes dans le cadre des procédures d'octroi de permis, et de manière périodique en fonction de la législation locale. En 2023, 59 audits environnementaux internes ont été programmés et réalisés par des équipes d'experts tant au niveau du Groupe qu'au niveau régional. Ceux-ci ont contribué au maintien de performances solides et à l'amélioration des pratiques de gestion environnementale. Parallèlement, 131 audits ont été réalisés par des tiers indépendants.

En 2023, TITAN a été soumis à un audit de conformité par le Conseil de la GCCA sous la supervision d'un auditeur externe, et a été jugé entièrement conforme aux principes de la charte de la GCCA.



Espace de texte titre RAI 2023 – audits d'assurance dans la cimenterie de Thessalonique, en Grèce

Enjeu matériel : un impact social positif

En 2023, nous avons poursuivi nos efforts d'engagement auprès de nos parties prenantes dans toutes les régions où le Groupe exerce ses activités afin de contribuer à la durabilité des communautés. Notre objectif est de disposer de plans d'engagement avec les communautés locales (PEC) en ligne avec les questions matérielles des parties prenantes et les ODD 2030 des Nations Unies, dans 100% de nos opérations clés d'ici 2025, tout en prônant un dialogue ouvert et des actions collaboratives avec nos parties prenantes. TITAN met en œuvre un programme ciblé d'initiatives dans chaque pays, conformément au cadre directeur du Groupe pour les CEP, et adapté aux besoins locaux.

Au total, 265 initiatives ont été mises en œuvre en 2023 au niveau de toutes les opérations clés du Groupe, avec la mobilisation d'au moins 6 537 participants, dont 1 853 salariés de TITAN en qualité de volontaires. Plus de 330 000 membres des communautés locales et des sociétés au sein desquelles nous sommes actifs ont bénéficié directement ou indirectement de ces initiatives pour un montant total de plus de 2,6 millions d'euros.

Nous avons évalué l'ensemble des initiatives pour les aligner sur les enjeux matériels importants à la fois pour nos parties prenantes et pour nos activités commerciales, ainsi que pour évaluer le niveau d'engagement avec les communautés locales. Notre approche suit les principes de la Carte de matérialité du SASB. Nous avons identifié les domaines du Capital Social et Humain.

La plupart des initiatives visaient principalement à promouvoir le volontariat (19%), à soutenir la cohésion sociale et l'atténuation des inégalités (16%), à renforcer l'éducation des membres des communautés locales (15%), à contribuer au patrimoine local et aux activités de loisirs et de bien-être (13%), ainsi qu'à fournir des matériaux pour les infrastructures (11%). TITAN a apporté sa contribution au travers de stages et de contrats d'apprentissage proposés aux étudiants locaux. Nous avons également soutenu nos communautés dans les périodes de crise et offert des opportunités d'emploi par la création de nouveaux postes et l'augmentation de l'emploi local.



Les vainqueurs du concours national de conception de robots visitent la cimenterie de Thessalonique en Grèce.

On peut citer notamment la contribution d'Adocim à l'aide humanitaire en faveur des populations touchées par les tremblements de terre dévastateurs en Turquie. Au Brésil et en Europe du Sud-Est, nous avons par contre intensifié nos efforts à l'appui d'initiatives pédagogiques en collaboration avec les parties prenantes des communautés locales. En Grèce, nous avons favorisé l'inclusion en offrant des possibilités aux habitants des communautés locales présentant un handicap ou en leur permettant de suivre des études supérieures grâce aux avancées de la technologie numérique. En Égypte, nous avons répondu aux besoins de santé de notre communauté locale à Alexandrie par la modernisation du centre médical de Wady El Kamar. En Grèce et en Albanie, la question des comportements d'intimidation entre jeunes et sur Internet a fait l'objet d'initiatives distinctes, en collaboration avec les municipalités et les écoles locales. En 2023, sur un total de 361 stagiaires (36,8% de femmes) au niveau du Groupe, 28 ont été embauchés.

En 2023, TITAN a apporté une contribution significative aux campagnes de don de sang avec la participation volontaire de plus de 642 employés et sous-traitants de différentes divisions dans toutes les régions où nous sommes actifs. En Grèce, nous avons également porté notre liste active de donneurs potentiels de moelle osseuse à 680, avec un total de 5 dons réussis à ce jour.

Plans d'engagement vis-à-vis des communautés (PEC)

	2023	2022
Nombre d'initiatives et d'actions entreprises dans le cadre des PEC	265	203
Participants (employés de TITAN, partenaires commerciaux, ONG, autorités locales et membres des communautés)	6 537	5 911
Employés volontaires de TITAN parmi les participants	1 853	1 923
Bénéficiaires issus des communautés	330 824	858 642
Investissement social (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés	2,6 €	1,7 €

Enjeu matériel : un impact économique positif

TITAN est fier de l'impact économique positif au niveau local de ses activités sur les communautés et les fournisseurs et cherche continuellement à maintenir et à augmenter ses dépenses locales, en veillant à ce que 2/3 au moins des dépenses totales soient consacrées aux fournisseurs et aux communautés locales, et ce conformément aux objectifs ESG 2025 de TITAN.

La nécessité de créer de la valeur pour nos parties prenantes nous a poussés à adopter une approche plus ciblées de nos

dépenses destinées aux fournisseurs locaux. Nous donnons la priorité à l'implication et au soutien des communautés locales en privilégiant les contrats avec des fournisseurs de ces régions. Cette stratégie garantit une contribution continue à la valeur économique commune et insiste sur l'achat de matériaux et de services disponibles localement. Les divisions de TITAN peuvent ainsi atténuer les risques de perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale tout en contribuant au développement durable des communautés locales et en réduisant les émissions de CO₂ du Scope 3 provenant du transport.

Les dépenses locales globales sont restées stables en 2023 avec une moyenne de 67,8% au niveau du Groupe.

Domaine prioritaire : l'approvisionnement responsable

Le Groupe TITAN aspire à une approche responsable de l'approvisionnement et vise à contribuer à l'économie circulaire grâce à l'utilisation efficace, au recyclage et à la récupération des ressources. Au travers de son système intégré de gestion de l'eau (Integrated Water Management System, IWMS), TITAN suit et améliore sa consommation d'eau et adopte des pratiques de recyclage et d'utilisation responsable de l'eau afin de réduire son impact environnemental. Parallèlement, TITAN se focalise sur l'efficacité énergétique et s'engage à obtenir la certification d'une part significative de sa production de clinker selon la norme ISO 50001 ou par le biais d'audits énergétiques. L'approche proactive du Groupe vis-à-vis des pratiques durables en matière de déchets est démontrée par la certification « zéro déchet » de plusieurs cimenteries, ce qui réduit considérablement la dépendance vis-à-vis des décharges. L'utilisation extensive des retours de béton et des déchets de construction et de démolition dans la production de ciment et de béton témoigne de l'engagement du Groupe en faveur d'une utilisation durable des matériaux et de la réduction des déchets.

Enjeu matériel : l'efficacité, le recyclage et la valorisation des ressources contribuant à l'économie circulaire

La gestion de l'eau

En tant que ressource naturelle et précieuse, l'eau est un enjeu particulièrement important à la fois pour notre activité et pour nos principales parties prenantes. L'eau est essentielle à nos activités, au processus de fabrication ainsi qu'à d'autres fins hors processus dans nos installations, comme l'utilisation d'eau pour la suppression des poussières, l'irrigation, etc. Elle est aussi une composante de base du béton, le produit fini de nos activités de béton prêt à l'emploi.

Par conséquent, une gestion durable de l'eau à l'intérieur et à l'extérieur de nos locaux est un enjeu matériel de notre performance environnementale et de notre stratégie, dans le domaine prioritaire qu'est l'approvisionnement responsable. Notre approche de gestion et notre politique confirment notre engagement à vouloir préserver la quantité et la qualité des ressources en eau dans toutes nos installations et dans les zones voisines, à réduire le prélèvement et la consommation d'eau douce et à minimiser notre impact en aval par la mise en place d'un système de recyclage de l'eau et la promotion de pratiques responsables et efficaces pour sa consommation et son évacuation.

Nous développons depuis plusieurs années dans toutes nos opérations un système intégré de gestion de l'eau (Integrated Water Management System, IWMS) que nous utilisons pour surveiller et optimiser la consommation d'eau et pour publier les données sur l'eau de manière cohérente, en accord avec les pratiques internationales et les directives du secteur du ciment. Les initiatives et les investissements de TITAN dans des installations et des systèmes pertinents au cours des deux

dernières décennies ont permis d'améliorer considérablement la gestion de l'eau.

Dans le cadre de nos efforts de gestion durable des ressources en eau, une analyse des risques est réalisée régulièrement au moyen d'outils et de méthodologies largement reconnus afin d'identifier les installations opérant dans des régions souffrant de pénurie d'eau ou d'autres risques liés au changement climatique. Ainsi, une évaluation mise à jour des risques liés à l'eau pour tous les sites du Groupe TITAN a été finalisée en 2023 à l'aide de l'outil Aqueduct mis au point par World Resources Institute (WRI). Au total, 159 sites ont été évalués et les résultats ont montré que 60% des sites de fabrication et de broyage de ciment du Groupe, 86% des carrières de granulats et de minéraux industriels et 66% des sites de béton prêt à l'emploi sont situés dans des zones soumises à un stress hydrique. Nous avons par ailleurs réalisé une évaluation spécifique par modélisation de scénarios des risques et opportunités du Groupe liés au climat, conformément à la mise en œuvre du cadre du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD). Cette évaluation a montré que le stress hydrique représente le troisième risque physique le plus élevé (après les inondations côtières et la sécheresse) pour les installations de fabrication de ciment dans l'ensemble des activités mondiales de TITAN. Nous utilisons les résultats de cette évaluation ainsi que l'évaluation des conditions locales sur les sites exploités dans des zones soumises à un stress hydrique afin d'identifier les risques et les possibilités connexes et prendre les décisions appropriées pour améliorer nos pratiques en matière de gestion durable de l'eau. Nous accordons la priorité aux sites des cimenteries, puisque les activités de production de ciment sont celles qui utilisent le plus d'eau par rapport au reste des activités du Groupe. Les notes au Tableau 2.4 des états des performances ESG indiquent les cimenteries du Groupe situées dans des zones soumises à un stress hydrique. Cet objectif suppose également de collaborer avec les principales parties prenantes et les communautés locales afin de les sensibiliser et de renforcer les actions collectives en faveur d'une utilisation durable des ressources naturelles en eau au niveau local et de manière plus large au niveau des bassins hydrographiques.

En 2023, nous avons intensifié nos efforts pour mieux communiquer au sujet de notre stratégie et de notre système de gestion de l'eau avec les parties prenantes internes concernées. À ce titre, le « Corporate Center » du Groupe a organisé des ateliers spécifiques qui ont permis une interaction à double sens : la communication de la démarche de l'entreprise en matière de gestion durable de l'eau et la présentation plus opérationnelle des meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau appliquées dans les différentes divisions. Tous nos efforts en matière de gestion de l'eau sont également reflétés et reconnus par la note « A- » obtenue dans le questionnaire sur la sécurité de l'eau du Carbon Disclosure Project (CDP) en 2023. TITAN fait partie des trois seules entreprises de son secteur à avoir été classées au premier rang dans les catégories « changement climatique » et « sécurité de l'eau ».

L'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la promotion de l'hygiène font partie des droits de l'homme selon l'ODD 6 de l'ONU. C'est pourquoi nous assurons des services d'accès à l'eau potable, d'assainissement et d'hygiène (WASH) selon des normes adéquates pour tous nos employés et sous-traitants et nous apportons un soutien aux communautés locales.

En 2023, le niveau total de prélèvement, de rejet et de consommation d'eau du Groupe a diminué de respectivement 7,8%, 9,2% et 3,7%, ce s'explique principalement par une

utilisation plus efficace de l'eau dans certaines cimenteries et certains sites de granulats. La consommation d'eau des cimenteries et des usines de broyage du Groupe et des carrières attenantes a encore diminué de 7,4% pour atteindre 222,7l/t de produit cimentier, une réduction très en avance par rapport à l'objectif fixé pour 2025. La part de l'eau recyclée utilisée dans la consommation globale d'eau est passée à 71,0%, se rapprochant ainsi de l'objectif de 70% fixé pour 2025.

Gestion de l'eau

Niveau du Groupe (toutes activités)	2023	2022
Prélèvement total d'eau (millions de m ³)	39,0	42,3
Total des rejets d'eau (millions de m ³)	28,5	31,4
Consommation totale d'eau (millions de m ³)	10,5	10,9

Niveau du Groupe (activités ciment)

Consommation d'eau spécifique (l/t de produit cimentier)	222,7	240,4
Pourcentage d'eau recyclée par rapport à la demande en eau (%)	71,0	68,0

Rejets d'eau

Le Groupe TITAN a pour objectif de maintenir la qualité des ressources en eau dans toutes nos installations et dans les zones voisines par la mise en place de pratiques responsables et efficaces pour la consommation et le rejet de l'eau. Les systèmes de gestion de l'eau font en sorte que la qualité et la quantité des eaux rejetées respectent ou surpassent les normes et réglementations en vigueur au niveau local. Grâce à l'application de processus de traitement adéquats, nous visons à atténuer et à minimiser tout impact potentiel sur les écosystèmes aquatiques et sur la santé humaine. Les méthodes de traitement incluent un traitement primaire au moyen de cuves de sédimentation ainsi que des installations spécifiques pour le traitement des eaux usées conformément aux exigences réglementaires. L'eau traitée est recyclée et réutilisée dans nos installations. Dans le cadre de notre IWMS, tous les sites contrôlent régulièrement la quantité et la qualité de l'eau traitée et finalement rejetée dans la nature, notamment sa teneur en huiles et graisses, nitrates et phosphates. Dans tous les cas, les effluents d'eau étaient inférieurs aux limites locales.

La gestion de l'efficacité énergétique

L'amélioration de l'efficacité énergétique est essentielle pour lutter contre le changement climatique, conserver les ressources, améliorer la sécurité énergétique et réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés tout en optimisant le coût de production. Cet engagement est l'une des premières priorités du Groupe TITAN étant donné que le ciment est un secteur gourmand en énergie. Dans le cadre des objectifs ESG 2025, le Groupe TITAN s'est engagé à faire certifier 85% de sa production de clinker selon la norme ISO 50001 ou par le biais d'audits énergétiques. En phase avec la feuille de route de décarbonation du secteur, le Groupe investit dans des équipements à faible consommation d'énergie et dans des initiatives qui promeuvent l'efficacité énergétique. Parmi les réalisations notables, on peut citer la réduction de la consommation d'électricité, grâce à l'installation d'équipements avancés et au maintien d'une performance louable en matière de consommation d'énergie thermique grâce aux activités de maintenance, aux inspections régulières et à l'adoption de nouveaux équipements à haut rendement énergétique. Le Groupe a commencé la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'efficacité énergétique en 2016. En 2023, 85,7% de sa production de clinker était couverte par la norme ISO 50001 ou par des audits énergétiques, dépassant ainsi l'objectif de 85% fixé pour 2025.

En Grèce, un outil d'apprentissage automatique supervisé de pointe a été mis en œuvre afin de prévoir et d'optimiser l'utilisation de l'énergie électrique des broyeurs de ciment des cimenteries de Kamari et Thessalonique. Cet outil sophistiqué permet aux équipes de production d'évaluer et d'analyser en profondeur la consommation d'énergie spécifique et d'optimiser ainsi le processus de production, d'accroître l'efficacité énergétique et d'améliorer le développement de nouveaux produits.

La cimenterie de Roanoke de TITAN America et son usine sœur de Pennsuco ont toutes deux obtenu la certification Energy Star de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA). L'Energy Star signifie que ces cimenteries font partie du quartile supérieur à l'échelle nationale en matière d'efficacité énergétique et qu'elles sont conformes aux normes strictes d'efficacité énergétique fixées par l'EPA. Ces deux usines ont décroché la certification Energy Star pendant plus de 15 années consécutives, ce qui témoigne de leurs économies d'énergie constantes.



La gestion des déchets

En phase avec l'évolution mondiale vers une économie circulaire, le Groupe TITAN a réalisé des progrès importants pour éviter la mise en décharge de déchets. En 2023 notamment, six cimenteries intégrées du Groupe ont obtenu une certification « zéro déchet » et cinq de ces sites ont obtenu la prestigieuse notation « Platine » en évitant la mise en décharge de la quasi-totalité de leurs déchets.

Cette réussite a porté la production de clinker du Groupe couverte par la certification « Zero Waste to Landfill » à 55,0% de sa production totale de clinker, dépassant l'objectif de 50% fixé pour 2025. Les déchets générés dans le cadre des activités journalières du groupe sont collectés, stockés et éliminés par des sous-traitants agréés en privilégiant la réutilisation, le recyclage ou la valorisation afin de limiter le recours aux décharges. Au total, 82,8% de nos déchets sont recyclés, 4,1% sont réutilisés et 0,6% sont récupérés.

Même si les déchets dangereux représentent une part minime (0,1%) du total des déchets éliminés, leur gestion correcte respecte la réglementation locale de toutes nos installations dans l'ensemble de nos activités et divisions. De ce fait, en 2023, le pourcentage du volume total de déchets produits n'ayant pas été mis en décharge a augmenté pour atteindre 87,5%, contre 84,8% en 2022.

Soucieuses de montrer l'exemple, nos usines ont sensibilisé leurs communautés avoisinantes en participant à des efforts collaboratifs comme l'initiative « Zéro gaspillage » à Thessalonique, en Grèce, une application pilote de l'économie circulaire et un programme de gestion efficace des ressources dans lequel 24 entreprises et 500 ménages de leurs employés obtiennent des résultats mesurables afin d'améliorer la performance de recyclage de la municipalité.

L'économie circulaire : les retours de béton, le recyclage des déchets de construction et de démolition

Nous sommes déterminés à pratiquer l'économie circulaire, en prenant des mesures visant à réduire, réutiliser, recycler ou à valoriser les matériaux et l'énergie de manière à préserver les ressources naturelles, à atténuer les émissions de CO₂ et à éviter la mise en décharge des déchets. En 2023, nous avons réalisé des programmes et des pratiques d'économie circulaire dans toutes nos activités.

Le Groupe a poursuivi ses efforts visant à accroître l'utilisation de matières premières alternatives dans la production de clinker, de ciment et de béton, et il a mis au point et développé de nouveaux produits de ciment à faible teneur en carbone qui satisferont les besoins actuels et futurs de ses clients. L'utilisation de matières premières de substitution dans la production de clinker et de ciment a augmenté en 2023 (8,0% de la consommation totale contre 7,7% en 2022).

Toujours en phase avec la nécessité croissante de contribuer à économiser les ressources naturelles non renouvelables, nos activités de ciment et de béton utilisent les retours de béton et les déchets de construction et de démolition (C&D) dans la production de ciment et de béton, envoyant ainsi le message clair que les bâtiments et le béton sont entièrement recyclables.

Cet engagement fort en faveur de la durabilité se manifeste clairement par l'augmentation régulière des retours de béton non mis en décharge, avec des chiffres de plus de 85% sur les cinq dernières années et un chiffre impressionnant de 87,5% en 2023. Les retours de béton ont été utilisés comme des matières premières de substituti dans la production de ciment et de béton.

Nos opérations en Grèce ont utilisé plus de 170 000 tonnes de retours de béton, de déchets de production de béton et de déchets de construction et de démolition provenant de petits et grands chantiers du secteur public et privé dans la production de ciment, réalisant ainsi une augmentation de 30% par rapport à 2022.

Titan America accepte de reprendre le béton non-utilisé de ses clients ; celui-ci est généralement renvoyé à la centrale de béton prêt à l'emploi où il est recyclé à 100%. Après le durcissement du matériau et l'accumulation d'une quantité suffisante, le matériau est broyé à la taille des granulats et réutilisé en remplacement des matières premières, ce qui réduit simultanément le volume de déchets mis en décharge.

En outre, nos opérations en Bulgarie et en Macédoine du Nord recyclent en interne ou en externe la quasi-totalité de leurs retours de béton.

Enjeu matériel : une chaîne d'approvisionnement fiable et durable

En 2023, TITAN a poursuivi son programme de transformation des achats au niveau du Groupe afin d'améliorer l'approvisionnement efficace dans les catégories mondiales de matériaux tout en mettant l'accent sur son programme ESG pour les fournisseurs. L'optimisation du paysage des fournisseurs, l'établissement et le maintien de relations à long terme avec les fournisseurs, et un examen global de leurs performances, y compris les normes ESG de TITAN, sont des éléments clés pour optimiser le « coût total », pour la transparence de la création de valeur et pour diffuser des pratiques ESG dans la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe a travaillé en respectant sa feuille de route pour une chaîne d'approvisionnement durable, avec des étapes et des échéances spécifiques visant à garantir

la réalisation en temps voulu des objectifs d'approvisionnement responsable (dans le cadre des objectifs ESG de TITAN) :

« Nous veillerons à ce que 70% de nos fournisseurs clés respectent les normes ESG de TITAN relatives aux fournisseurs d'ici 2025 ».

Notre Politique d'achat du Groupe est la pierre angulaire qui énonce les principes fondamentaux, en intégrant des pratiques d'achat améliorées qui renforcent l'engagement du Groupe à être une entreprise socialement responsable, éthique et soucieuse de l'environnement. Le Code de conduite du Groupe en matière d'achats renforce encore les engagements ESG de TITAN envers ses partenaires dans la chaîne d'approvisionnement. Ces deux documents, élaborés conformément aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, constituent le fondement des normes ESG de TITAN pour la sélection de nos fournisseurs principaux, déjà en place depuis 2022. TITAN définit les fournisseurs clés comme des fournisseurs essentiels tels que repris par le guide de la GCCA pour une gestion durable de la chaîne d'approvisionnement, et avec un niveau de dépenses significatif (c'est-à-dire 80%) au niveau du Groupe et de chaque division. En 2023, la plupart des fournisseurs clés pour les catégories mondiales d'achats et les différentes divisions dans tous les pays où nous sommes actifs ont été soumis au processus de sélection en utilisant des critères spécifiques dans le cadre des normes ESG de TITAN en vue de garantir une chaîne d'approvisionnement responsable et durable. À cette fin, TITAN a renforcé sa coopération avec Avetta, l'un des principaux fournisseurs de logiciels de gestion du risque dans la chaîne d'approvisionnement (SCRM), et intégré les critères ESG de TITAN au processus de sélection des fournisseurs principaux. Les piliers de nos critères de sélection ESG des fournisseurs sont les domaines suivants : (a) le respect des lois, réglementations et coutumes sociales, (b) le respect des droits de l'Homme, des droits du travail et la promotion de normes strictes en matière de santé et de sécurité, (c) des politiques et procédures solides de gestion environnementale, (d) des politiques et procédures robustes de lutte contre la corruption et (e) la transparence.

Sur les 425 fournisseurs clés de TITAN, 51,3% ont intégré le processus de sélection et 24,7% ont été évalués en 2023 comme étant en conformité avec les normes ESG ou possédant un plan d'amélioration. Treize des fournisseurs clés se sont engagés en faveur d'objectifs fondés sur la science. Tous les responsables des achats ont été familiarisés aux normes ESG de TITAN et formés à l'application des critères ESG. Plus de 15,5% des fournisseurs clés ont intégré les critères ESG de TITAN à leurs obligations contractuelles, et plus précisément aux nouveaux contrats et aux contrats renouvelés en 2023.

Le système de diligence raisonnable vis-à-vis de tiers, qui est un ensemble structuré et hautement automatisé d'activités et de mécanismes de contrôle, est utilisé de manière systématique pour identifier et évaluer certaines caractéristiques dans la structure des tiers qui assurent des services pour le compte du Groupe, ainsi que d'autres « drapeaux rouges » et événements négatifs liés à la corruption active et passive, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à d'autres risques en matière d'ESG et d'intégrité.

En Égypte, nous avons proposé à nos fournisseurs clés une séance de formation sur la plateforme « UN Global Compact Academy », avec certification de présence, tandis qu'en Grèce, nous avons collaboré avec le réseau de RSE local (CSR Hellas) afin d'offrir des possibilités de formation avancée à un groupe restreint de fournisseurs clés pour les sensibiliser à la réglementation européenne à venir et aux exigences de

diligence raisonnable qui seront imposées à l'avenir dans leur chaîne d'approvisionnement. En outre, en collaboration avec le CDP, nous avons finalisé la « cartographie » du degré de préparation des fournisseurs clés du Groupe. En 2023, 85% des fournisseurs clés de notre Groupe ont publié leurs initiatives de réduction d'émissions et 39% ont répondu au questionnaire du CDP sur le changement climatique. En ce qui concerne le questionnaire du CDP sur l'eau, 24% des fournisseurs clés du Groupe ont répondu et 81% ont publié des rapports concernant leurs objectifs en matière d'eau.

La bonne gouvernance, la transparence et l'éthique des affaires

Par le biais d'une gouvernance d'entreprise saine, nous souhaitons faire en sorte que chaque décision de la direction soit fidèle à notre objectif et à nos valeurs fondamentales, qu'elle tienne dûment compte de notre souci de durabilité et soit prise dans l'intérêt de nos parties prenantes. Nos objectifs ESG pour 2025 et au-delà, en ligne directe avec notre engagement envers les objectifs de développement durable (ODD) et le Pacte mondial des Nations Unies, sont sous-tendus par une gouvernance, une transparence et une éthique d'entreprise solides. Nos deux organes de gouvernance, le Conseil d'administration et le Comité Exécutif du Groupe, supervisent la mise en œuvre de notre stratégie et de nos impératifs de développement durable, et reflètent la culture de bonne gouvernance commune à l'ensemble du Groupe. Le Conseil évalue régulièrement les principaux domaines de risque auxquels le Groupe est exposé, notamment les risques ESG. Il a délégué la responsabilité du suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe au Comité d'audit et des risques et du Comité Exécutif du Groupe.

Le programme et les politiques de conformité

L'engagement ferme de TITAN à faire des affaires de manière éthique et légale, conformément à notre raison d'être, à nos valeurs et à nos normes éthiques, est reflété et renforcé par la forte culture de conformité réglementaire commune à l'ensemble du Groupe. Cette culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité est l'un des moteurs principaux de notre performance et de notre excellence opérationnelle. Notre approche disciplinée et nos efforts constants visant à assurer la conformité sont rendus possibles par le programme de conformité du Groupe; un programme dynamique, fondé sur le risque, qui comprend des systèmes d'assurance de la conformité, des activités de sensibilisation et de formation, un contrôle et une surveillance continus.

Notre Code de conduite et les Politiques du Groupe communiquent aux employés et aux partenaires commerciaux les règles, les normes, les principes et les directives nécessaires. Tous les employés ont un accès illimité aux politiques du Groupe dans toutes les langues locales sur l'Intranet. Les politiques sont également disponibles sur notre site Internet (www.titancement.com/about-us/corporate-governance/group-policies).

Les politiques du Groupe couvrent tous les domaines de conformité stratégiques, tels que la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, les sanctions, la protection des données personnelles, le droit de la concurrence, l'environnement et le changement climatique, les droits de l'Homme, la santé et la sécurité. L'ensemble des politiques du Groupe est enrichi par la nouvelle Politique contre la violence et le harcèlement ainsi que des versions mises à jour en matière d'environnement, de changement climatique et de dénonciation d'abus.

En 2023, nous avons poursuivi nos efforts systématiques visant à garantir le respect des interdictions imposées dans le cadre de

sanctions internationales. Le système de due diligence à l'égard de tiers a été mis à niveau pour en faire un système de vérification transactionnel exhaustif portant sur les risques liés à tous les aspects de chaque transaction. Il s'appuie sur un moteur entièrement automatisé de classe mondiale, basé sur les données. Il permet l'analyse, l'évaluation et le contrôle renforcé de tiers par l'entreprise, ainsi que l'identification des signaux d'alerte en matière de sanctions, de durabilité et d'autres risques en rapport avec l'intégrité.

Étant donné que la sensibilisation et la formation sont considérées comme indispensables, les activités de Formation à la conformité réglementaire se sont poursuivies avec des e-learning et des séances de formation spécialisée dans différentes divisions sur des thèmes tels que les sanctions, la lutte contre la corruption active et passive, la diligence raisonnable et la lutte contre la fraude. Au total, nous avons organisé une formation sur la conformité réglementaire pour 1 188 employés, ce qui représente près de 3 900 heures. Notre programme de Formation à la conformité réglementaire a par ailleurs impliqué 325 cadres et membres clés du personnel dans trois régions pour un total de 957 heures.



Séances de formation à la conformité réglementaire sur les sanctions internationales et la lutte contre la corruption active et passive chez TITAN Égypte, Le Caire, mars 2023

La dénonciation d'abus : la gestion des griefs

Le respect et la défense des droits de l'Homme de nos employés, de nos partenaires commerciaux et des membres de nos communautés locales constituent l'un des domaines clés du Programme de conformité du Groupe TITAN, qui fournit un cadre bien structuré pour gérer les activités pertinentes de manière disciplinée et globale dans l'ensemble des opérations du Groupe.

Une culture d'ouverture et de responsabilité est essentielle à la préservation d'une conduite appropriée au sein du Groupe. Cette culture est favorisée par un mécanisme global d'expression des griefs et de dénonciation des abus en phase avec les principes d'engagement des parties prenantes et d'intégrité des affaires qui permet d'exprimer les préoccupations et d'y répondre d'une manière responsable, efficace et confidentielle sans craindre de représailles.

Notre Politique de dénonciation des abus du Groupe, mise en place en 2020, encourage les salariés à signaler les mauvais comportements, les fraudes ou les abus éventuels. Mise sur pied dans le même cadre, la plateforme de reporting EthicsPoint du Groupe offre aux employés de TITAN un dispositif uniforme, anonyme et strictement confidentiel pour la dénonciation d'abus

par le biais d'un outil numérique disponible dans le monde entier.

Dans ce cadre, n'importe quelle partie intéressée a la possibilité de soumettre, de bonne foi, une préoccupation liée au travail concernant tout soupçon raisonnable d'infraction au Code de conduite du Groupe TITAN et à ses politiques internes, d'actes ayant un impact négatif sur la réputation du Groupe, de conduites contraires à l'éthique ou d'autres comportements abusifs, y compris toute infraction à la législation nationale ou européenne.

Les signalements peuvent être soumis par le biais de n'importe lequel des canaux de signalement mis en place conformément à la directive européenne sur la dénonciation d'abus et aux législations locales, y compris EthicsPoint, le système de signalement par Internet et par téléphone du Groupe. EthicsPoint est hébergé et exploité par un prestataire de services externe indépendant afin de garantir à tout moment la confidentialité des signalements d'incidents recueillis.

Des orientations et des informations pertinentes sont librement accessibles sur l'intranet et sur notre site web. Tous les signalements font l'objet d'enquêtes immédiates et approfondies sur la base des principes d'impartialité, d'équité et de confidentialité envers toutes les parties impliquées. Aucune forme de représailles ni de traitement défavorable à l'encontre d'un lanceur d'alerte n'est tolérée.

Cette approche s'appuie sur des mesures techniques et organisationnelles dans le cadre d'un processus contrôlé de près et supervisé par le Comité d'audit et des risques du Groupe.

La lutte contre la corruption

Le traitement efficace des considérations de gouvernance et d'éthique, ainsi que la dissuasion des risques de corruption, nous paraissent fondamentaux pour la mise en œuvre de notre stratégie de durabilité, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'ODD 16, et la réalisation de nos objectifs ESG à l'horizon 2025.

La position de tolérance zéro de TITAN à l'égard de la corruption active et passive dans l'ensemble du Groupe est confirmée par une approche de gestion cohérente et une structure de gouvernance solide, lesquelles sont prescrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise du Groupe, conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise de 2020. Cette position s'appuie sur un cadre complet d'outils, de contrôles et de mécanismes de dissuasion, supervisé par le Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration. Le département Conformité et lutte contre la fraude du Groupe, qui fait partie du département d'Audit interne, du risque et de la conformité du Groupe, a la responsabilité générale de surveiller les risques stratégiques de conformité et de coordonner les activités de contrôle pertinentes, en coopération avec la direction et le département juridique.

Le Code de conduite et la Politique en matière de lutte contre la corruption du Groupe TITAN énoncent les principes, les règles et les responsabilités, et fournissent des indications spécifiques sur les procédures de prévention et de détection mises en place pour atténuer les risques pertinents.



Sommet de la direction du Groupe 2023

Les risques de fraude des entreprises sont efficacement atténués par le programme de lutte contre la fraude du Groupe TITAN, un système modulaire et complet intégrant des éléments dynamiques, une évaluation des risques, des activités proactives et une surveillance continue. Ce programme, décrit dans le Cadre du programme de lutte contre la fraude et aisément accessible pour tous les employés de TITAN, couvre un large éventail de schémas de fraude possibles liés à la corruption, au détournement d'actifs et aux états financiers. Déployé dans l'ensemble du Groupe, il vise à fournir un bouclier de protection pour les actifs et les ressources, la réputation et la crédibilité de l'entreprise, ses atouts culturels et son efficacité opérationnelle. L'accent est mis sur la prévention de la fraude, principalement par le biais des projets d'évaluation des risques de fraude dans les domaines à haut risque, ainsi que sur la détection précoce de tout indice ou cas possible de fraude professionnelle, par le biais de la plateforme de signalement EthicsPoint et des données d'analyse anti-fraude.

En 2023, 11 cas au total ont été signalés via la plateforme EthicsPoint, dont six ont fait l'objet d'un examen approfondi par les comités responsables. Aucun cas avéré n'a été signalé concernant l'intégrité des affaires (comme la lutte contre la corruption active et passive), tandis que des plans d'action de remédiation ont été établis pour tous les cas avérés. Des informations détaillées sont fournies dans le Tableau 2.5.1 « Indicateurs fondamentaux de gouvernance » des États des performances ESG.

En 2023, aucune amende importante n'a été infligée pour non-conformité à la législation environnementale dans le cadre des opérations de TITAN ni pour des questions d'éthique des affaires, comme la lutte contre la corruption active et passive ou les droits de l'Homme. TITAN America s'est toutefois vu infliger une amende pour paiement tardif de taxes liées à l'emploi, comme précisé au Tableau 2.5.5. « Contributions politiques et amendes et autres sanctions non monétaires » de la section « États des performances ESG »).

La politique contre la violence et le harcèlement

Dans le cadre de l'amélioration de nos politiques en matière de durabilité, et dans le contexte de notre engagement à créer un environnement de travail inclusif et sans préjugés, nous avons mis en place une politique contre la violence et le harcèlement qui souligne notre engagement à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'Homme tout en maintenant une position de tolérance zéro contre toute forme de violence et de harcèlement au travail.

En outre, cette politique favorise la prise de conscience et fournit les principes et mécanismes à appliquer pour reconnaître, gérer et combattre toute forme de violence et de harcèlement afin d'encourager un environnement de travail sain et respectueux.

La feuille de route pour répondre aux exigences de la Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité

La Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDD) devrait entrer en vigueur dans un délai de deux ans à compter de son adoption prévue en 2024. Elle vise à obliger les entreprises à adopter un comportement durable et responsable et à gérer les impacts liés à l'environnement et aux droits de l'Homme dans les activités et la gouvernance des entreprises. À cette fin, la CSDD établit un devoir de vigilance des entreprises en vue d'identifier, mettre fin, prévenir, atténuer et rendre compte des incidences négatives sur les droits de l'Homme et sur l'environnement des opérations des entreprises, de leurs filiales et de leur chaîne d'approvisionnement. TITAN applique les principes du Guide d'évaluation environnementale et sociale de la GCCA, conformément aux exigences de la Charte de développement durable de la GCCA. TITAN a intensifié ses efforts de préparation à cette directive avec la contribution d'experts issus des différents départements du Groupe selon une feuille de route spécifique pour 2023-2024. Ces travaux sont fondés sur l'évaluation des exigences de la CSDD des normes mondiales et des documents de référence concernant les meilleures pratiques de diligence raisonnable. La première vague de cette feuille de route a suscité des plans d'action ciblés, l'évaluation de la préparation de TITAN aux politiques, de documents d'orientation cadres et des systèmes de gestion dans les pays d'activité. Nos politiques révisées en matière d'environnement et de changement climatique ainsi que la nouvelle politique contre la violence et le harcèlement en sont de bons exemples. L'année 2023 a également connu l'élaboration d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des risques liés aux droits de l'Homme au niveau du Groupe.

Le devoir de vigilance en matière de droits de l'Homme

En 2023, TITAN a intensifié ses efforts sur le respect des droits de l'Homme pour tous, et en particulier pour les personnes susceptibles d'être affectées par ses opérations, suivant les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (PDNU), qui font partie de la Politique du Groupe en matière de droits de l'Homme. Nous avons également élaboré une méthodologie d'évaluation des risques en matière de droits de l'Homme sur la base des Principes directeurs de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises. Cette méthodologie est appelée à compléter les politiques pertinentes du Groupe et son Code de conduite et à jouer un rôle clé dans nos obligations de vigilance en matière de droits de l'Homme, conformément aux exigences réglementaires à venir dans l'UE telles que la Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDD). L'approche de TITAN pour l'évaluation des droits de l'Homme au niveau local de chaque division suit les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises. Afin de se préparer aux prochaines étapes, TITAN a réalisé une étude de l'évaluation des risques en matière de droits de l'Homme au niveau national pour toutes ses régions d'activité en collaboration avec une équipe d'experts du réseau CSR Europe. Nous avons focalisé notre étude sur le respect de la dignité de la personne, le respect des droits de l'Homme, la liberté de participer au processus politique, la corruption et le manque de transparence des gouvernements, l'attitude des gouvernements envers les enquêtes internationales et non gouvernementales portant sur des violations présumées des droits de l'Homme, les discriminations et les abus sociétaux ainsi que les droits des travailleurs. Les résultats préliminaires indiquent que seuls deux pays sur les dix où nous exerçons une activité sont à haut risque. Les systèmes mis en place par TITAN atténuent ces

risques. L'étude a utilisé les données de plusieurs rapports mondiaux concernant des incidents en matière de droits de l'Homme et suivi l'approche du Département d'État américain sur les pratiques en matière de droits de l'Homme, et elle servira de fondement aux évaluations futures des risques.

En 2023, TITAN a mis en place une approche globale en matière d'engagement avec les communautés locales visant une plus grande harmonisation des efforts au sein des différentes opérations et la mise en œuvre du Cadre d'orientation de TITAN pour l'engagement des parties prenantes. Ce cadre vise à fournir un ensemble efficace et pratique de lignes directrices destinées aux divisions du Groupe sur l'utilisation de leurs canaux de communication avec les parties prenantes, en se concentrant sur les pratiques recommandées pour l'engagement essentiel des parties prenantes. Ces orientations ont été préparées en collaboration avec la direction et les experts de chaque division. La priorité a été donnée aux réclamations portant sur des problèmes environnementaux et de droits de l'Homme (incidents ou allégations), recueillies par divers canaux de communication et portées à l'attention de la division pour d'éventuels plans de remédiation.

Les risques liés au changement climatique : le cadre du TCFD

Le Groupe TITAN a fait appel à des experts en risques liés au changement climatique pour évaluer les risques physiques découlant du changement climatique, tant au niveau du Groupe qu'au niveau de chaque pays, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), initié en 2017 par le Conseil de stabilité financière (CSF) du G20 pour formuler des recommandations invitant les institutions financières et les entreprises non financières à publier des informations relatives aux risques et opportunités liés au climat.

Reconnues dans le monde entier comme faisant autorité pour la publication d'informations liées au climat et importantes du point de vue financier, les recommandations du TCFD ont reçu l'aval de la Commission européenne, qui plaide en faveur de leur mise en œuvre parallèlement au rapport « Construction and Building Materials Preparer Forum » du TCFD.

Les matériaux de construction et du bâtiment sont sensibles aux risques physiques et aux risques de transition liés au climat. Les risques liés à la transition, tels que l'introduction de politiques de tarification du carbone, peuvent entraîner une hausse des coûts opérationnels tout le long de la chaîne de valeur. Les risques physiques, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement, interrompre les opérations et endommager les actifs de valeur.

Le Conseil d'administration, qui assume la responsabilité globale de la définition de la stratégie de durabilité de l'entreprise et de ses prises de décisions en matière de politiques du Groupe, a placé le changement climatique au sommet de son agenda développement durable. Sous la supervision de l'organe principal de gouvernance de TITAN pour les questions liées au climat (ComEx du développement durable) et en collaboration avec des experts reconnus en matière de risques climatiques, le Groupe a travaillé à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques liés au changement climatique, ainsi qu'à la façon de saisir les opportunités liées à la transition vers une économie bas carbone, conformément au Cadre du TCFD, comme indiqué à la page [95](#).

En 2023, l'évaluation des risques et des opportunités du Groupe liés au changement climatique a été mise à jour par un exercice portant sur les risques physiques tels que la température, les inondations et le stress hydrique, ainsi que sur les risques liés à la transition tels que la tarification du carbone, les atteintes à la réputation et les litiges. Dans un premier temps, la fonction ESG du Groupe TITAN s'est rapprochée d'experts en risques climatiques afin d'analyser les risques découlant du changement climatique ainsi que les opportunités liées à la transition vers une économie bas carbone.

Cette démarche comprend notamment les principaux éléments suivants :

- l'évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité des actifs aux risques liés au climat;
- l'évaluation des risques financiers induits sur les actifs par les dangers et leur vulnérabilité pertinente;
- la mesure de l'impact de chaque danger sur les actifs selon des paramètres spécifiques.

Cette méthodologie, basée sur des modèles de risque de catastrophe, est alimentée par les données des modèles climatiques et socio-économiques sur les risques liés au climat, qui fournissent des modèles économétriques avec des données commerciales et des données sur les risques, et qui traduisent le risque en termes financiers afin de fournir des informations pertinentes pour la prise de décision. Les opportunités liées au changement climatique font par ailleurs l'objet d'une analyse et d'une quantification.

L'analyse a été étendue à quatre scénarios de changement climatique basés sur les trajectoires représentatives de concertation (RCP en anglais) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), à savoir les scénarios RCP8.5, RCP6.0, RCP4.5 et RCP2.6. Le scénario des « émissions élevées », RCP8.5, est lié à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe de 4,2 à 5,4°C en 2100 faute d'efforts suffisants au niveau mondial pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Le RCP6.0 est associé à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe en 2100 de l'ordre de 2,0°C en raison d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre, tandis que le RCP4.5 est, lui, lié à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe en 2100 de l'ordre de 3,0°C en raison d'émissions de gaz à effet de serre coïncidant avec les engagements de réduction des émissions actuels. Enfin, le RCP2.6, le scénario des « émissions faibles », est lié à une augmentation attendue de la température moyenne à la surface du globe de 0,9 à 2,3°C en 2100.

L'évaluation des scénarios en matière de climat englobe les installations de fabrication de ciment de TITAN dans le monde entier, soit 13 installations dans neuf pays en Grèce, en Europe du Sud-Est, en Égypte, en Turquie et aux États-Unis. Les principaux risques physiques identifiés à ce jour pour le Groupe incluent les inondations côtières, les sécheresses, le stress hydrique et les températures extrêmes; les inondations côtières représentant le premier risque physique et les sécheresses le deuxième. L'impact financier de ces risques physiques est présenté au chapitre C2 du questionnaire du CDP.

En ce qui concerne l'atténuation des effets d'éventuels impacts physiques sur les actifs du Groupe dus à des événements naturels extrêmes provoqués par le changement climatique, la Société met en œuvre un ensemble de mesures proactives de protection de ses actifs et élabore des plans d'urgence qui sont actualisés en permanence. Le Groupe applique par ailleurs des normes de conception appropriées, s'assure de l'existence de polices d'assurance adéquates contre les dommages physiques ou la perte temporaire d'activité et garantit la disponibilité d'une trésorerie suffisante pour absorber tout impact potentiel.

Sur le territoire géographique de TITAN, les principales réglementations juridiquement contraignantes en matière de changement climatique touchent les activités dans l'UE (ETS) et en Égypte (plafonnement des émissions de CO₂), où les émissions brutes du Scope 1 des activités du Groupe représentent 49,2% du total des émissions brutes du Scope 1 du Groupe TITAN.

Selon la phase actuelle du Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS), l'exposition financière de TITAN a été minimisée étant donné que le Groupe possède un excédent de quotas d'émissions de l'UE (EUA) calculés sur la base de ses prévisions opérationnelles actuelles. Les usines du Groupe en Grèce et en Bulgarie, où l'ETS est en vigueur, ont abordé la phase IV (2021–2030) avec un excédent de quotas, qui devrait durer au moins cinq ans pour autant que les règles de l'EU ETS ne changent pas sensiblement.

La tarification des quotas de CO₂ pourrait devenir un facteur critique pour le Groupe en cas de modification du cadre réglementaire pouvant entraîner un déficit. TITAN Égypte suit de près les restrictions d'émissions en lien avec les carburants imposées par le gouvernement égyptien et prend des mesures proactives afin de minimiser les émissions et d'éviter tout impact économique défavorable.

Sur les marchés de l'UE en particulier, l'augmentation potentielle des coûts de production due à la suppression progressive des quotas gratuits de CO₂ à partir de 2026 pourrait donner lieu à une chute des ventes au profit d'importations en provenance de marchés non soumis à des contraintes de CO₂ (un risque connu sous le nom de « fuite de carbone »).

De même, les exportations en provenance de marchés où la taxation du CO₂ est en place pourraient être structurellement désavantagées par rapport aux exportations en provenance de marchés non soumis à des contraintes de CO₂. Le MACF (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) peut jouer un rôle important dans la création de conditions de concurrence égales et éviter des fuites de carbone depuis l'UE moyennant une solution pour les exportations. Même si les importations à destination de l'UE sont soumises à un coût de CO₂ par le biais du MACF, les exportations, et donc la compétitivité des usines européennes, souffriront si aucune solution n'est trouvée pour préserver la compétitivité au-delà de 2025.

En outre, les opportunités liées au changement climatique ont, elles aussi, été analysées et quantifiées. Les possibilités en matière de portefeuille de produits, d'adaptation et d'efficacité des ressources ainsi qu'en approvisionnement en énergie de substitution ont par exemple été identifiées.

Les critères ESG dans la politique de rémunération

TITAN considère que le fait de relier les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) à la rémunération des dirigeants peut contribuer à tenir ces derniers responsables de la réalisation des objectifs ESG du Groupe, tout en renforçant la position du développement durable à l'agenda du Conseil d'administration. Conformément à la politique de rémunération du Groupe, un objectif triennal compatible avec la trajectoire de réduction de nos émissions nettes de CO₂ à 500 kg par tonne de produit cimentier d'ici 2030, approuvée par la SBTi dans le cadre de la trajectoire 1,5°C, est inclus dans les objectifs de performance du plan de rémunération différée (DCP) pour les membres exécutifs du Conseil et les membres du Comité Exécutif. (de plus amples informations sont disponibles dans le Rapport relatif aux rémunérations, p.73).

La réduction des émissions directes nettes de CO₂ par tonne de produit cimentier est également liée à l'évaluation annuelle des performances des responsables des divisions et au système de rémunération (salaire/bonus). Qui plus est, une part de 5% du régime d'incitations à court terme (Short-Term Incentive Scheme, STIP) est liée au taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt et 5% de la prime de performance annuelle de tous les employés faisant l'objet d'une évaluation de performance est liée à la performance en termes de LTIFR.

Au niveau local, TITAN a mis en place un module d'exploitation axé sur la performance qui comprend des objectifs de performance ESG.

Le règlement Taxonomie de l'UE

En 2023, les exigences de ce règlement étaient identiques à celles de l'année précédente et propres à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021, tel que modifié par le règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour les activités économiques susmentionnées.

En ce qui concerne le périmètre des activités économiques éligibles susceptibles d'être évaluées en 2023 conformément au Règlement sur la taxonomie, nous avons couvert la fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif (code 3.7 « Fabrication de ciment » selon le Règlement sur la taxonomie) ainsi que la production et la vente de cendres volantes (code 5.9 « Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux » respectivement).

Conformément à l'article 8 du règlement Taxonomie, nous divulguons que, sur la base des données consolidées du Groupe, 1 489,3 millions d'euros ou 58,6 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2023 ont été générés par les principales activités économiques éligibles à la Taxonomie, tandis que le total des investissements respectifs correspondait à 140,4 millions d'euros (62,7 % du total des investissements) et le total des dépenses d'exploitation correspondait à 95,6 millions d'euros (56,7 % du total des dépenses d'exploitation).

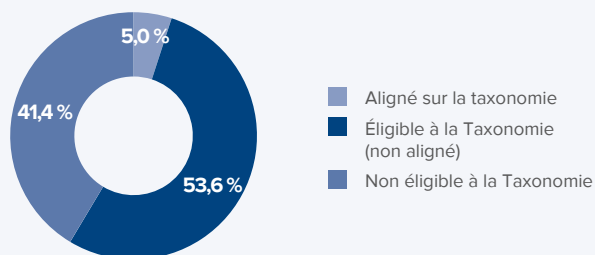
Nous déclarons spécifiquement, conformément au Règlement, que TITAN n'a pas d'activités dans les secteurs des gaz fossiles ni de l'énergie nucléaire.

Dans son report sur les chiffres alignés sur la Taxonomie et liés aux indicateurs clés de performance ci-dessus, TITAN a procédé à l'examen et à l'évaluation des dépenses pour tous les produits et projets en lien avec les activités économiques éligibles en 2023. La méthodologie d'évaluation a respecté les critères techniques pour la contribution substantielle aux objectifs environnementaux déterminés par le Règlement pour l'atténuation du changement climatique, et plus précisément pour respecter les valeurs limites en matière d'émissions de CO₂.

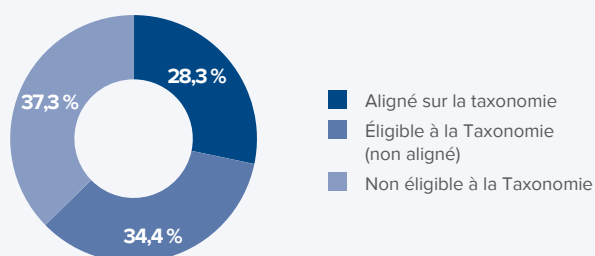
L'évaluation a également permis de s'assurer que l'activité économique répondait aux exigences du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » visé à l'article 3, points (b) et (d), et à l'article 17, et aux « Mesures de protection minimales » visée à l'article 18 du règlement Taxonomie. Concernant particulièrement la détermination du respect du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon les critères techniques des annexes I et II du règlement, TITAN se conforme à toutes les réglementations européennes applicables et adopte les exigences des spécifications de la Directive relative aux émissions industrielles et des limites d'émission des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) via l'obtention des permis environnementaux des cimenteries (Directive 2010/75/UE). Comme l'année précédente, nous avons profité de notre évaluation approfondie au niveau du Groupe, réalisée périodiquement et avec une granularité par pays en ce qui concerne la protection de la biodiversité et la gestion durable des terres et de l'eau, éléments fondamentaux de notre stratégie de durabilité. Afin d'atténuer les impacts de l'extraction des matières premières sur la biodiversité et les écosystèmes, le Groupe a développé des pratiques standards pour le réaménagement des carrières et la gestion de la biodiversité sur les sites à haute valeur de biodiversité, et ce conformément aux lignes directrices de la GCCA en la matière. Il en va de même pour l'eau, pour laquelle nous procédons à une évaluation périodique dans les zones où nous opérons afin de déterminer les niveaux de risque et de prioriser nos investissements et nos plans d'exploitation en conséquence, tout en nous alignant sur les directives de la GCCA pour mesurer et rendre compte de nos performances en matière d'efficacité de l'eau.

Des références supplémentaires sont reprises au Tableau 2.5.2 « KPI 2023 relatifs à la Taxonomie » des États des performances ESG.

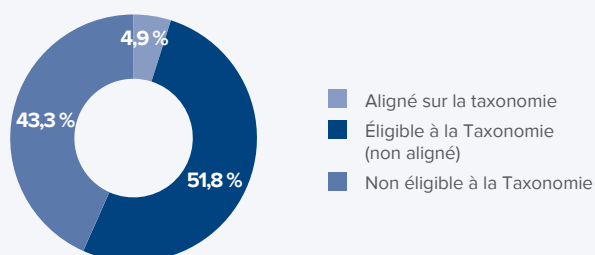
Chiffre d'affaires aligné sur la Taxonomie
(sur la base de critères liés au changement climatique)



Investissements alignés sur la Taxonomie
(sur la base de critères liés au changement climatique)



Dépenses d'exploitation alignées sur la Taxonomie
(sur la base de critères liés au changement climatique)



Nous avons fixé des objectifs pertinents pour les domaines de la performance environnementale en matière de biodiversité et d'eau dans le cadre de nos objectifs ESG pour 2025, soulignant notre engagement à contribuer à la prospérité de nos communautés locales et à obtenir un impact local positif lorsque cela est possible. En ce qui concerne l'économie circulaire, notre activité économique contribue activement à l'abandon des combustibles fossiles au profit de combustibles alternatifs dans l'Union européenne et au niveau international, ainsi qu'au remplacement des matières premières par des matières de substitution, réduisant ainsi l'utilisation de matières premières. La stratégie de décarbonation de TITAN, qui porte sur le co-processing des combustibles alternatifs, est un « levier » crucial et s'aligne sur notre modèle d'économie circulaire dont la priorité est de promouvoir la réduction des déchets, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matériaux et l'utilisation de l'énergie. Les cimenteries utilisent des

combustibles alternatifs dans le respect absolu de la directive européenne 2010/75/UE relative aux émissions industrielles afin de garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement. Chaque usine opère sur la base d'un permis octroyé par les autorités. Le co-processing nous aide à réaliser nos objectifs en matière d'atténuation et d'économie circulaire en réduisant les émissions directes de CO₂ provenant de la production de clinker de ciment, en remplaçant les combustibles fossiles, en recyclant les minéraux et en évitant la mise en décharge ou l'incinération.

Comme l'année précédente, notre analyse du principe consistant à ne pas causer de préjudice important a couvert le thème de la pollution atmosphérique, due en particulier au co-processing de combustibles alternatifs (comme les combustibles issus de déchets, la biomasse, les pneumatiques, etc.).

Pour tous les éléments précités, nous fournissons une évaluation de notre performance et de nos priorités clés dans le Tableau 2.5.2 « KPI 2023 relatifs à la Taxonomie » des États des performances ESG. En outre, TITAN s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de gestion de l'efficacité énergétique et de gestion des déchets jusqu'en 2025.

Pour ce qui est des « garanties minimales », TITAN veille à ce que son activité économique soit conforme aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, y compris les principes et les droits énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans la Charte internationale des droits de l'Homme, par la mise en œuvre des politiques du Groupe en matière de droits de l'Homme, de responsabilité sociale des entreprises, de code de conduite, de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion, de signalement des abus et par l'implémentation d'EthicsPoint pour la collecte et l'évaluation des plaintes des employés, etc. Voir également le Tableau 2.5.3 « Politiques ESG » dans les États des performances ESG.)

Le chiffre d'affaires des produits alignés sur la Taxonomie selon les critères de l'atténuation du changement climatique a atteint 5,0 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2023, tandis que les parts des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) ont respectivement atteint 28,3 % et 4,9 %. Pour le calcul des KPI relatifs au chiffre d'affaires et au CapEx alignés sur la Taxonomie, nous avons utilisé au dénominateur les totaux au niveau du Groupe pour le chiffre d'affaires et le CapEx, communiqués dans les « États financiers », et plus précisément aux sections « Aperçu de la performance financière », « Compte de résultat consolidé » et « État consolidé des flux de trésorerie / Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement », également sous la Note 3 « Information sectorielle ».

La mise en œuvre de la directive CSRD

Conformément à notre engagement résolu en faveur de la durabilité et de pratiques d'entreprise responsables, nous sommes activement impliqués dans la mise en œuvre de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD) et respectons les normes de reporting sur la durabilité (ESRS). Nous participons activement aux discussions en cours avec un membre du groupe travail sur le « Reporting des risques et opportunités non financiers et des liens avec le business model », facilité par l'European Reporting Lab de l'EFRAG. Notre engagement comprend également des collaborations avec CSR Europe et Business Europe.

Nous avons entrepris un examen complet et une analyse des exigences de la CSRD afin d'assurer une démarche robuste et

conforme de reporting en matière de durabilité. Nos démarches initiales impliquent une évaluation méticuleuse de nos cadres de reporting existants afin d'identifier les domaines nécessitant un alignement progressif sur les normes de la CSRD. Adhérant au principe de la double matérialité, nous avons déjà pris des mesures de base pour la gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique en intégrant les recommandations formulées par le Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD).

Afin de saisir et de gérer efficacement les données pertinentes pour les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous mettons actuellement en œuvre des systèmes avancés de collecte de données et de gestion documentaire. Nous renforçons progressivement nos systèmes de collecte de données afin de recueillir toutes les données requises par les ESRS tout en garantissant leur précision, leur fiabilité et leur cohérence afin de faciliter un reporting transparent et complet. Qui plus est, nous intégrons ces systèmes à nos procédures opérationnelles afin d'assurer la précision et de permettre un contrôle et un reporting fluides.

En favorisant une culture d'amélioration continue et en investissant dans des initiatives de renforcement des capacités, nous visons non seulement à respecter les exigences de la CSRD, mais aussi à exploiter le reporting en matière de durabilité comme un outil stratégique en faveur d'une gouvernance d'entreprise responsable et d'une communication transparente avec les parties prenantes. Nous nous préparons à réaliser une évaluation de double matérialité conformément aux nouvelles normes ESRS au cours de l'année à venir, comme indiqué au chapitre concerné « Enjeux matériels pour TITAN et ses parties prenantes ».

Dans le prolongement de notre engagement à long terme en faveur de la transparence avec nos parties prenantes, TITAN passe un examen indépendant de ses performances en matière de durabilité chaque année depuis 2006. Chaque cycle d'assurance comprend à la fois des visites sur site dans un échantillon représentatif des exploitations de TITAN et au siège social du Groupe, avec la participation d'experts en la matière et des équipes de gestion des usines et du Groupe. L'assurance du rapport annuel intégré de 2023 comprenait deux audits d'usine (celui de l'usine de Thessalonique en Grèce et celui de l'usine de Roanoke aux États-Unis) et l'audit du centre d'affaires du Groupe. Cela a requis la participation de plus de 50 employés à travers tout le Groupe.



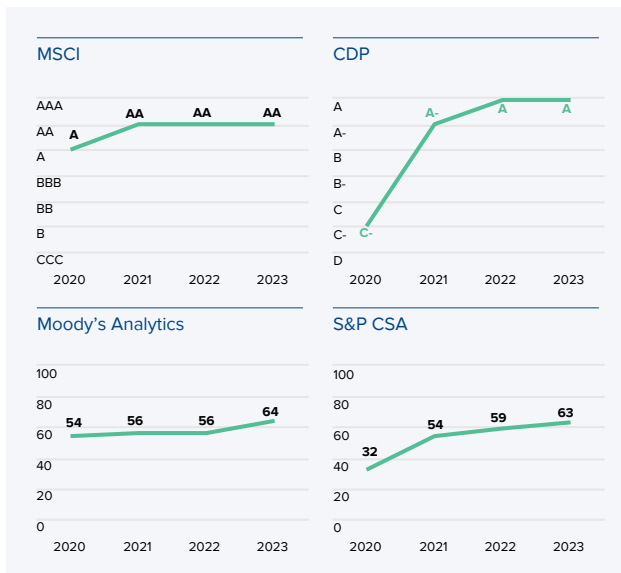
RAI 2023 : audits d'assurance dans la cimenterie de Roanoke, aux États-Unis.

L'évaluation indépendante de la performance ESG

TITAN collabore activement avec les agences de notation ESG et s'est engagé à améliorer continuellement sa performance en matière de durabilité et à aligner davantage ses objectifs sur les attentes des parties prenantes. Plusieurs notations ont été revues à la hausse en 2023, comme le montrent les graphiques ci-dessous. Nous avons notamment décroché pour la première fois le statut « Prime » dans le classement ESG ISS, ce qui nous a permis de nous classer parmi les 10% d'entreprises les plus

performantes du secteur de la construction. Nous avons reçu aussi la notation MSCI ESG « AA » pour la troisième année consécutive.

TITAN a obtenu un badge « Silver » d'EcoVadis, ce qui le place parmi le top 15%, avec un score de 80/100 pour ses efforts environnementaux. Moody's Analytics a attribué à TITAN un score ESG global de 64/100, soit 18 points de mieux que la moyenne du secteur, avec un score de transition énergétique « avancé » de 68/100. TITAN a obtenu une note de 63/100 dans le cadre du S&P Global Corporate Sustainability Assessment, ce qui le place parmi les 10% les plus performants du secteur des matériaux de construction, avec des scores secondaires de 91 pour la stratégie climatique et de 80 pour la construction durable.



En Grèce, un score de transparence ESG de 95% attribué par ATHEX ESG et une reconnaissance de niveau « platine » selon l'indice de transparence Forbes sont venus récompenser le dévouement à la transparence du Groupe. Pour la deuxième année consécutive, TITAN figure sur la prestigieuse Liste « A » de l'organisme sans but lucratif CDP, en reconnaissance de son leadership en matière de transparence et de performance des entreprises dans le domaine du changement climatique.

Le groupe a également obtenu la note « A- » pour sa gestion de la sécurité de l'eau. TITAN fait partie des trois seules entreprises de son secteur à avoir été classées au premier rang dans les deux catégories.

De plus amples informations sur l'évaluation de la performance ESG du Groupe par les agences de notation ESG sont disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.titan-cement.com/sustainability/esg-ratings/>).

La responsabilité vis-à-vis des produits

Créer un maximum de valeur pour les clients et dépasser leurs attentes est l'une des priorités du Groupe TITAN. Par une approche systématique, TITAN a lancé plusieurs améliorations au niveau de ses produits et services dans le but de jouer un rôle clé auprès de ses principales parties prenantes, notamment les centrales de béton prêt à l'emploi, les architectes, les ingénieurs en structures et les entreprises générales. Dans ce cadre TITAN, respecte et dépasse même les exigences législatives et normatives applicables à ses produits en fournissant des informations complètes sur la sécurité et les aspects techniques.

Grâce aux informations sur la santé, la sécurité et l'environnement, les fiches de données de sécurité (SDS) de nos produits respectent les exigences du règlement européen sur les produits chimiques (REACH) et du règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (CLP). En ce qui concerne la vente de ciment en sac, les informations relatives à la sécurité d'utilisation sont imprimées sur le sac, tandis que pour les clients qui achètent le ciment en vrac, toutes les informations pertinentes sont fournies avec le document de livraison. En ce qui concerne les ciments commercialisés dans l'UE et au Royaume-Uni, les fiches de données de sécurité des différents produits à base de ciment sont enregistrées auprès de l'autorité compétente de chaque pays. Tous nos produits commercialisés dans l'UE possèdent le marquage CE indiquant qu'ils ont fait l'objet d'une évaluation et qu'ils sont considérés comme conformes aux exigences européennes en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Depuis 2021, des déclarations environnementales de produits (EPD) vérifiées par des tiers ont été publiées et mises à jour pour le ciment et les principaux bétons et mortiers secs, marquant ainsi notre excellence en matière de produits et de processus et fournissant aux clients les informations dont ils ont besoin pour construire de manière durable. Nous fournissons les informations dont nos clients ont besoin pour la construction durable, et plus précisément pour de nombreux systèmes de certification des bâtiments comme LEED et BREEAM.



Carrière de Xirorema, la première carrière de granulats à obtenir une déclaration environnementale de produits (EPD) pour les granulats en Grèce et en Europe.

En Grèce, TITAN a mis à jour plusieurs EPD et a publié 8 nouvelles EPD pour le béton et le ciment, y compris pour le ciment ASTM Type IL de l'usine de Patras destiné au marché nord-américain et pour le CEM IV/B (P-W) 32.5 R, le ciment présentant les émissions de carbone intégrées les plus faibles du marché national. En outre, après la publication l'année passée des EPD de granulats calcaires de notre carrière de Xirorema, la première carrière de granulats dotée d'une EPD en Europe, nos carrières de Thisvi, Tanagra, Drymos et Tagarades ont également publié des EPD vérifiées par des tiers. Aux États-Unis, Titan a publié des EPD pour les ciments ASTM type I/II, ASTM Type IL, ASTM Type III et de maçonnerie. En Turquie, Adocim a publié des EPD pour les ciments CEM I 52.5N et CEM I 42.5R.

Afin de communiquer l'importance de la décarbonation et de guider les clients dans le choix de matériaux de construction écologiques, TITAN Grèce a utilisé le système d'évaluation écologique Vesta pour le ciment et le béton, un système d'étiquetage privé vérifié par une tierce partie qui classe les produits en fonction de leur teneur en carbone par rapport à leurs caractéristiques techniques.

En outre, TITAN a mis son expertise à disposition de ses clients, en les aidant à développer une analyse de cycle de vie (LCA) et des EPD vérifiés par un tiers pour leurs produits. À l'heure actuelle, la plupart de nos 10 clients principaux pour le ciment en vrac en Grèce ont déjà publié des EPD avec l'aide de TITAN ou sont en cours de certification.

La satisfaction de la clientèle

TITAN Grèce obtient une vue d'ensemble de la satisfaction de ses clients en menant des enquêtes régulières, axées sur des domaines précis, comme décrit dans nos systèmes de gestion de la qualité ainsi que des enquêtes thématiques de manière ad hoc.

En 2023, TITAN Grèce a mené plusieurs campagnes de sensibilisation aux produits durables en sacs avec l'assistance de prestataires de services externes. Ces campagnes ciblaient les utilisateurs finaux et les ingénieurs civils, qui influencent tous deux le choix des produits hautes performances et différenciés proposés par TITAN. Les campagnes de sensibilisation ont révélé une excellente perception du marché des produits en sacs de TITAN, plus particulièrement pour la nouvelle gamme Expert, une famille de cinq ciments novateurs en sacs qui incarnent les principes d'économie circulaire avec une empreinte carbone réduite, renforçant le concept du « construire mieux avec moins ». De manière générale, la marque TITAN jouit d'une grande reconnaissance pour sa valeur, ses caractéristiques techniques, sa facilité d'utilisation, son esthétique et sa durabilité. Toutes ces enquêtes sont destinées à évaluer nos performances dans des domaines tels que la qualité perçue, la gamme de produits, la prise en compte des besoins particuliers, les prix, les délais de livraison, la comparaison avec la concurrence, etc. Les résultats des enquêtes sont évalués selon une approche quantitative et qualitative par nos équipes de vente, de marketing et de contrôle de la qualité.

Chez Titan America, les enquêtes auprès des clients ont lieu généralement tous les deux ans et sont réalisées par un tiers indépendants. Les enquêtes mentionnent un score de promotion net, qui indique la probabilité qu'un client recommande Titan à quelqu'un d'autre. Les enquêtes couvrent tous les aspects, y compris le service, la qualité, la livraison, l'assistance et la facturation. Toutes les réponses aux enquêtes sont soigneusement examinées et utilisées pour apporter des améliorations en continu.

En France, l'enquête de satisfaction des clients d'Intertitan de 2023 a révélé d'excellents résultats pour notre présence et nos activités en France par rapport à nos concurrents principaux. Nous utilisons également des bases de données en ligne pour assurer le suivi des plaintes, des matériaux défectueux et de toute autre recommandation des clients. Ces informations sont régulièrement examinées par la direction afin de répondre à toute préoccupation et de prendre des mesures correctives si nécessaire. Qui plus est, dans toutes les régions, nos clients participent activement au processus de validation de nos enjeux importants et ils nous apportent un retour d'expérience et des perspectives de grande valeur.

La transparence

Depuis plus de trois décennies, TITAN publie systématiquement ses performances financières et en matière de durabilité, soulignant ainsi son engagement sans faille en faveur de la transparence ainsi que son objectif résolu de tenir ses parties prenantes bien informées et engagées. Notre reporting couvre toutes les thématiques jugées importantes pour nos parties prenantes, en phase avec les indicateurs principaux de durabilité et en conformité avec les normes de reporting

reconnues dans le monde entier. Parallèlement, le Groupe normalise et aide ses divisions à publier des rapports de durabilité annuels (ou rapports intégrés), ce qui renforce encore la transparence et l'engagement au niveau local. En 2023, sept divisions ont publié des rapports annuels de durabilité ou des rapports intégrés.

En outre, dans de nombreuses régions où le Groupe exerce ses activités, des données relatives aux émissions atmosphériques sont disponibles par le biais de plateformes publiques. Nos cimenteries en Grèce, en Macédoine du Nord et en Serbie, notamment, jouent un rôle clé dans la facilitation de ces initiatives. De même, nos cimenteries en Égypte et en Turquie assurent aux autorités locales un accès à des plateformes similaires. En Grèce, nous avons par ailleurs mis en place une plateforme de sensibilisation axée spécifiquement sur le co-processing dans le secteur du ciment et nous la mettons à la disposition de toutes nos parties prenantes.

En outre, Titan Cement International S.A. étant une société basée dans l'UE, nous sommes dûment inscrits au registre de transparence de l'UE (numéro d'identification TR : 447669443576-63). Cette inscription souligne notre engagement à garantir et à promouvoir une représentation transparente et éthique des intérêts. Le registre de transparence est une base de données complète recensant les organisations exerçant activement une influence sur la mise en œuvre des politiques des institutions européennes. Cette inclusion dans le registre permet un examen public, donnant aux citoyens et aux autres groupes d'intérêt la possibilité de suivre les activités de lobbying.

La gouvernance fiscale

TITAN estime que la transparence en matière d'impôt sur les sociétés et un comportement fiscal responsable sont des piliers essentiels de la bonne gouvernance, indispensables à la réalisation de nos objectifs de développement durable, à l'établissement d'une confiance sociale et à la satisfaction de nos attentes croissantes. Dans la lignée des évolutions au niveau de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et de l'Union européenne (UE) ou encore des législations fiscales nationales, nous œuvrons à l'amélioration de notre cadre de contrôle fiscal et nous nous attachons à respecter les exigences réglementaires en matière de publication d'informations. Nous sommes fermement attachés à faire preuve d'intégrité et à respecter non seulement la loi à la lettre, mais aussi l'esprit de ses principes sous-jacents.

Toutes les entités du groupe respectent la législation fiscale en vigueur dans les pays où le Groupe est actif. La conformité fiscale et, à travers elle, la réduction au minimum du risque fiscal, est l'un des facteurs déterminants de nos activités habituelles. Elle intervient également dans les opérations importantes et les investissements potentiels, de sorte que nous faisons appel aux conseils professionnels d'experts externes appropriés afin de déterminer notre position fiscale. Nous encourageons une relation ouverte et transparente avec les autorités fiscales et nous apportons sans tarder une réponse complète à toutes les questions reçues. Le Groupe TITAN paie des impôts sur les bénéfices en fonction du lieu où la valeur est créée dans le cadre normal de ses activités commerciales.

Le Groupe TITAN utilise des structures d'entreprises guidées par des considérations commerciales et ne cherche pas à utiliser des montages fiscaux abusifs. Nous veillons à respecter le principe de pleine concurrence dans toutes nos transactions à l'intérieur du groupe, conformément aux principes directeurs de l'OCDE et aux législations fiscales locales, en fixant les tarifs au

prix du marché de manière proactive, opportune, transparente et organisée. Nos dossiers de prix de transfert sont préparés par des conseillers fiscaux extérieurs en coopération avec les départements fiscaux locaux et au niveau du Groupe. Ces dossiers se composent d'un dossier maître contenant des informations standards applicables à toutes les entités du Groupe et de dossiers locaux relatifs aux transactions réalisées par les contribuables locaux. Ils sont soumis aux autorités fiscales concernées ou mis à leur disposition pour examen.

Le rapport pays par pays (*Country-by-Country Report*, CBCR) est préparé puis soumis aux autorités fiscales de la société mère (Chypre) en temps utile et conformément aux orientations de l'OCDE. Nous fournissons une liste de toutes les entités du Groupe TITAN avec des informations sur l'actionnariat et une description succincte de la nature et de la portée géographique des activités (Note 16. Filiales principales, entreprises associées et joint-ventures). Nous n'avons pas recours à des juridictions pratiquant le secret ni à des « paradis fiscaux » pour éviter l'impôt. Les entités domiciliées dans des juridictions à faible fiscalité existent pour des motifs concrets et commerciaux. Nous utilisons les incitants fiscaux proposés par les pouvoirs publics pour soutenir l'investissement, la performance environnementale, l'emploi et le développement économique, et nous veillons à ce que nos demandes soient conformes aux cadres législatifs et réglementaires. Le taux d'imposition effectif (effective tax rate, ETR) du Groupe en 2023 était de 19,7%. Il s'agit de notre charge fiscale d'entreprise au niveau mondial exprimée en pourcentage du bénéfice mondial du Groupe avant impôts. La Note 8. Charge d'impôts sur le revenu présente un rapprochement fiscal au niveau du Groupe.

La participation politique et les activités de lobbying

À toutes fins de reporting et en commençant par le devoir de vigilance interne, TITAN conserve toutes les informations détaillées et contextuelles nécessaires des contributions monétaires dans chaque région, tandis que pour les dossiers confidentiels, les archives internes sont conservées par notre Département juridique. Les informations correspondantes sont reprises dans les États des performances ESG (voir spécifiquement le Tableau 2.5.5 « Contributions politiques et amendes et autres sanctions non monétaires »).

Depuis 2022, Titan America applique une Directive interne pour la participation à des programmes de sensibilisation proactifs afin de développer des relations à long terme avec les régulateurs et les élus et pour se comporter en entreprise citoyenne responsable et en bon voisin dans les communautés proches de ses opérations aux États-Unis. Toutes les implications politiques respectent les lois en vigueur dans le pays concerné concernant le financement des campagnes électorales, tandis que le processus d'examen pour la mise en œuvre de cette Directive est exécuté chaque année par la direction de Titan America.

États des performances ESG

L'approche adoptée par TITAN concernant le reporting des performances ESG dans le Rapport annuel intégré

L'approche adoptée par TITAN pour la rédaction de rapports sur les performances ESG est conforme aux exigences réglementaires additionnelles du règlement Taxonomie de l'UE, en particulier au regard de « l'alignement » des activités économiques et des produits des entreprises. Les exigences réglementaires portaient spécifiquement sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci en 2023, tandis que les seules activités économiques matérielles et éligibles à la Taxonomie définies selon les critères du règlement étaient liées à la fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif (Code CCM 3.7 du Règlement ou l'équivalent au code NACE C23.51, conformément à la classification statistique des activités économiques établie par le règlement (CE) n° 1893/2006). Notre alignement sur ce Règlement a été renforcé encore par la mise en œuvre des recommandations de la FSMA suite à la dernière communication de la Commission C/2023/305 pour affiner la publication des KPI relatifs au chiffre d'affaires, aux CapEx et OpEx.

Parmi les engagements volontaires de notre approche de reporting, on peut citer : les principes de l'IIRC, la communication sur le progrès du Pacte mondial des Nations Unies, la Charte et les lignes directrices de la GCCA et les recommandations du TCFD. Nous indiquons également la correspondance entre nos États des Performances ESG et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Enfin, en 2023, notre approche a été étendue encore par la mise en relation des indicateurs de performance ESG avec les paramètres de référence aux normes GRI pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les modifications apportées à la structure et au contenu des États des performances ESG dans le Rapport annuel intégré (RAI) 2023

Nouveaux Indicateurs clés de performance (KPI) et autres informations désormais publiés pour chaque domaine prioritaire :

- la décarbonation et la transformation numérique : les émissions de CO₂ brutes du Scope 1 et du Scope 2, couvrant toutes les activités dans le cadre de nos opérations. Nous avons en outre instauré la mesure de l'intensité d'émissions de CO₂ nettes de Scope 1, fournissant ainsi des informations sur nos émissions en fonction du revenu (Voir le Tableau 2.1).
- un environnement de travail propice à la croissance : roulement volontaire et involontaire des employés, écart salarial entre hommes et femmes et proportion d'employés relevant de conventions collectives incluant des dispositions relatives aux conditions de travail. Nous avons également mis en œuvre une catégorisation globale des heures de formation et instauré la diversité, l'équité et l'inclusion en tant que matière (voir le Tableau 2.2).
- un impact local positif : notre attention se porte sur un éventail plus large de dépenses et d'investissements consacrés à la protection de l'environnement, y compris les investissements environnementaux (CapEx) et les dépenses environnementales (OpEx). Les heures-homme de formation aux enjeux environnementaux pour les employés et les sous-traitants ont également été reprises au Tableau 2.3.
- un approvisionnement responsable : nous avons élargi nos indicateurs de manière à inclure le prélèvement d'eau dans les zones soumises à un stress hydrique ainsi qu'une

ventilation de la gestion des déchets dangereux par destination et par usage. En outre, nous contrôlons désormais le respect par nos principaux fournisseurs de nos normes ESG, le nombre de fournisseurs possédant des objectifs basés sur la science, les heures de formation des fournisseurs aux normes ESG de TITAN, le nombre de cas de rappels de produits, de réclamations relatives à la qualité ainsi que la couverture des enquêtes de satisfaction de la clientèle (voir le Tableau 2.4).

- la bonne gouvernance, la transparence et l'éthique des affaires : les dépenses de lobbying et le nombre de réunions du Conseil d'administration au cours desquelles la durabilité a été incluse en tant que mesure thématique ont été incluses. Nous assurons en outre un suivi des incidents de corruption active et passive, du nombre d'incidents confirmés en matière de sécurité de l'information et des formations à la lutte contre la corruption active et passive (voir le Tableau 2.5.1).

Les années de référence pour les KPI

Pour le suivi des progrès relatifs aux objectifs ESG 2025, l'année de référence, le cas échéant, est 2020. Pour les émissions de CO₂, tous les objectifs SBTi liés aux émissions utilisent 2020 comme année de référence.

Consolidation des données pour l'établissement des KPI

La consolidation des indicateurs de performance (KIP) ESG a été effectuée avec une contribution à 100 % de toutes les filiales à l'exception des opérations d'Adocim à Tokat, pour laquelle, et plus précisément pour les enjeux matériels « Un modèle d'entreprise à l'épreuve de l'avenir dans un monde neutre en carbone » et « Efficacité, recyclage et revalorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire », la consolidation des chiffres pour les KPI a suivi la contribution de 75% conformément à la part de participation de la société mère.

En ce qui concerne la « Bonne gouvernance, transparence et éthique », la consolidation des données relatives à la « Conformité et éthique des affaires » a été effectuée selon ce qui précède, tandis que les données et les informations relatives aux aspects « Structure du Conseil d'administration » et « Efficacité du Conseil » sont spécifiques au Conseil d'administration du Groupe TITAN.

Les indicateurs portant la mention « (Brésil incl.) » comprennent la performance de notre coentreprise au Brésil (Apodi) ainsi que la performance de toutes les filiales de TITAN, tandis que les indicateurs dénués de cette mention excluent la performance du Brésil. La consolidation des chiffres des KPI pour le Brésil a suivi les principes énoncés ci-dessus pour Adocim, mais avec une contribution de 50% conformément à la part de participation de la société mère. Faute de contribution significative, les données des autres coentreprises, à l'exception d'Apodi, n'ont pas été consolidées dans les indicateurs.

L'utilisation de taux de change « annuels moyens » pour les devises de toutes les filiales de TITAN en 2023 était conforme à la politique comptable de TITAN en matière de conversion des devises étrangères, en particulier pour les produits et les charges du compte de résultat et du résultat global.

Assurance : les KPI spécifiques relevant de l'assurance de DNV sont marqués d'un « R » dans le cas de l'assurance raisonnable, et d'un « L » dans le cas de l'assurance limitée, à la colonne « Assurance » des tableaux de la section 2. « Indicateurs clés de performance ESG » du chapitre « États des performances ESG » du Rapport. Voir également le tableau 2.5.2 « Notes relatives à la Taxonomie » pour les KPI spécifiques couverts par l'assurance.

Les lignes directrices pour les indicateurs clés de performance et les autres publications

Le Tableau 2.5.8 « Normes sectorielles et autres pour les informations extra-financières en 2023 » fournit des références détaillées pour les documents d'orientation du secteur (GCCA) et d'autres institutions mondiales (CNUCED et Pacte mondial des Nations Unies) qui sont intégrés dans la méthode d'établissement de rapports de TITAN. Les liens entre les KPI sont illustrés dans les états des performances ESG pour tous les domaines prioritaires suivants : la décarbonation et la numérisation (voir Tableau 2.1), un environnement de travail propice à la croissance (Tableau 2.2), un impact local positif (Tableau 2.3), un approvisionnement responsable (Tableau 2.4), et la bonne gouvernance, la transparence et l'éthique des affaires (Tableaux 2.5.1 et 2.5.9).

Sommaire

Tableaux	Page
1. Enjeux matériels	130
2. Indicateurs clés de performance ESG (KPI)	133
2.1 Domaine prioritaire : décarbonation et numérisation	133
2.1.1 Enjeu matériel : Un modèle d'entreprise adapté à un monde neutre en carbone	133
2.1.2 Enjeu matériel : Innovation axée sur la numérisation et la décarbonation	134
2.2 Domaine prioritaire : Un environnement de travail propice à la croissance	138
2.2.1 Enjeu matériel : Un environnement de travail sûr et sain	131
2.2.2 Enjeu matériel : Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion	141
2.2.3 Enjeu matériel : Développement continu de notre personnel	143
2.3 Domaine prioritaire : Impact local positif	146
2.3.1 Enjeu matériel : Impact environnemental positif	146
2.3.2 Enjeu matériel : Impact social positif	148
2.3.3 Enjeu matériel : Impact économique positif	149
2.4 Domaine prioritaire : Approvisionnement responsable	152
2.4.1 Enjeu matériel : Efficacité, recyclage et valorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire	152
2.4.2 Enjeu matériel : Chaîne d'approvisionnement fiable et durable	157
2.5 Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	160
2.5.1 Indicateurs fondamentaux de gouvernance	160
2.5.2 KPI relatifs à la Taxonomie	162
2.5.3 Politiques ESG et Code de conduite	166
2.5.4 Systèmes de gestion du Groupe	167
2.5.5 Contributions politiques et amendes et autres sanctions non monétaires	168
2.5.6 Audits environnementaux	169
2.5.7 Rapport consolidé sur les paiements aux gouvernements pour les opérations extractives	170
2.5.8 Normes sectorielles et autres applicables aux communications non financières en 2023	171
2.5.9 Indicateurs de création de valeur	172
2.5.10 Indice Transparency International de perception de la corruption	173

États des performances ESG -

1. Enjeux matériels

	Groupe TITAN	Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce
1	Un modèle d'entreprise prêt pour un monde neutre en carbone	Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux	Un environnement de travail sûr et sain	Gestion de l'environnement et de l'énergie	Satisfaction de nos clients avec des produits et services durables, innovants et de qualité
2	Un environnement de travail sûr et sain	Implication, développement continu et bien-être des employés	Relations clientèle	Santé et sécurité	Impact net positif sur la société, l'économie et l'environnement au niveau local
3	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Satisfaction de la clientèle	Développement et bien-être des employés	Compétitivité et résilience du modèle d'entreprise	Santé, sécurité et bien-être pour nos employés
4	Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Atténuation du changement climatique et adaptation	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Un modèle d'entreprise prêt pour un monde neutre en carbone
5	Impact social économique et environnemental positif au niveau local	Contribution au bien-être de nos communautés locales	Qualité et durabilité des produits	Impact positif pour nos communautés	Bonne gouvernance, transparence et éthique
6	Innovation axée sur le numérique et la décarbonation	Gestion environnementale	Consommation efficace de l'énergie et des ressources naturelles (eau, matières premières et combustibles)	Implication et développement des employés	Efficacité, recyclage et revalorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire
7	Développement continu de notre personnel	Chaîne d'approvisionnement responsable, fiable et durable	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires		Innovation axée sur le numérique et la décarbonation
8	Chaîne d'approvisionnement fiable et durable	Relations avec les parties prenantes et engagement auprès de ces dernières	Durabilité des communautés		Implication et développement continu des employés
9	Efficacité, recyclage et revalorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire	Changement climatique et énergie	Chaîne d'approvisionnement responsable et fiable		Chaîne d'approvisionnement fiable et durable
10		Innovation en termes de modèle d'entreprise	Préservation de la biodiversité		Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion
11					

Autres enjeux matériels pour les parties prenantes, sur la base de la plus récente validation de la matérialité, en 2022

	Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce
1	S.o.	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts visuels • Sécurité des données • Résilience du modèle d'entreprise • Bien-être de la clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'environnement légal et réglementaire • Développement continu de notre personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Comportement compétitif • Accès et abordabilité • Pratiques de vente et labellisation des produits
Niveau des enjeux matériels :	Enjeux matériels mondiaux Enjeux matériels sectoriels Enjeux matériels locaux			

Tableaux

Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux tout au long de la chaîne de valeur	Gestion environnementale des impacts locaux et protection des ressources naturelles	Protection de l'environnement et investissements	Santé, sécurité et bien-être	Protéger nos collaborateurs et promouvoir la santé et la sécurité
Performance environnementale	Un environnement de travail sûr et sain pour nos employés et nos partenaires commerciaux	Un environnement de travail sûr et sain	Marketing et satisfaction de la clientèle (qualité, innovation produit et sécurité)	Optimiser et développer l'accès aux matériaux de base, y compris le ciment
Engagement et contribution envers nos communautés locales	Gagner la confiance de nos clients et améliorer leur satisfaction	Emploi et bien-être des employés	Gestion environnementale	Attirer, développer et conserver les talents dans un esprit d'ouverture, d'intégration et de diversité
Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Bonne gouvernance et éthique des affaires	Performance économique et présence sur le marché	Bonne gouvernance, conformité et éthique des affaires	Atténuer les impacts du changement climatique et optimiser la consommation énergétique
Implication et développement des employés	Continuer à s'engager et à contribuer à la durabilité de nos communautés locales	Qualité et sécurité des produits	Implication et collaboration des employés, et développement du personnel	Innovation et adaptation rapide
Changement climatique et efficacité énergétique	Décarbonation, efficacité énergétique et résilience du modèle d'entreprise	Dialogue avec les parties prenantes et bien-être des communautés	Changement climatique et énergie	Gestion active de la biodiversité et des écosystèmes (y compris l'eau)
Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion	Implication, développement et bien-être des employés	Changement climatique et énergie	Utilisation efficace des ressources et contribution à une économie circulaire	Relations et engagement communautaires ; permis d'exploitation
Chaîne d'approvisionnement responsable, fiable et durable	Assurer le maintien d'une chaîne d'approvisionnement durable et fiable	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires	Croissance durable et infrastructures résilientes	Durabilité du béton / Durabilité de nos produits
		Chaîne d'approvisionnement responsable et durable	Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement	Réglementation à venir ; complexité croissante de la réglementation
		Utilisation responsable des ressources et contribution à une économie circulaire, biodiversité et gestion des forêts	Licence sociale d'exploitation et contribution à la durabilité des communautés locales	Communication (interne et externe)
			Numérisation	Réputation de la marque et exposition via les médias sociaux
Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
<ul style="list-style-type: none"> •Bien-être de la clientèle •Confidentialité des données clients •Sécurité des données •Accès et abordabilité •Conception de produits et gestion du cycle de vie 	<ul style="list-style-type: none"> •Conception de produits et gestion du cycle de vie 	<ul style="list-style-type: none"> •Accès et abordabilité •Comportement compétitif •Sécurité des données 	<ul style="list-style-type: none"> •Impacts visuels •Impacts du changement climatique •Accès et abordabilité •Diversité et inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> •Économie circulaire •Chaîne d'approvisionnement durable •Gestion environnementale •Sécurité des données •Comportement compétitif •Numérisation

Notes

La première colonne du Tableau 1 indique l'ordre de priorité des enjeux matériels pour le Groupe TITAN et pour les différentes divisions, en fonction des résultats de l'analyse de la matérialité du dernier cycle, respectivement en 2020 et 2021. La validation de l'analyse de la matérialité, un processus mis en œuvre dans toutes les divisions en 2022, a permis d'identifier et d'évaluer des enjeux supplémentaires jugés importants également pour l'approche de TITAN en 2023 en ce qui concerne nos parties prenantes et nos communautés locales¹.

Au sujet des définitions :

Les limites du rapport pour chaque enjeu matériel sont régies par les principes suivants : « priorité stratégique et orientation future », « connectivité de l'information », « relations avec les parties prenantes », « matérialité », « concision », « fiabilité et exhaustivité », et « cohérence et comparabilité », conformément aux orientations du cadre de l'International Reporting Council.²

Priorité stratégique et orientation future

Le rapport annuel intégré de TITAN donne un aperçu de la stratégie de l'organisation et de la façon dont elle est liée à sa capacité à créer de la valeur à court, moyen et long terme, ainsi qu'à son usage et à ses impacts sur les capitaux (financier, manufacturier, intellectuel, humain, social et relationnel et naturel). Le rapport met en exergue les risques, opportunités et dépendances significatifs qui découlent du positionnement de l'organisation sur le marché et de son modèle d'entreprise.

Connectivité de l'information

Nous aspirons au sein du rapport à traiter le lien entre les informations financières et non financières, afin de fournir une vision globale de la combinaison, de l'interdépendance et des dépendances entre tous les facteurs qui affectent la capacité de l'organisation à créer de la valeur au fil du temps. Le rapport assure la connectivité de l'information à travers les rapports de gestion, l'analyse et la prise de décision.

Relations avec les parties prenantes

TITAN fournit des informations sur la nature et la qualité des relations de l'organisation avec ses principales parties prenantes, notamment sur la manière et la mesure dans laquelle l'organisation comprend, prend en compte et répond à leurs besoins et intérêts légitimes. Ce rapport présente l'approche adoptée concernant l'engagement des parties prenantes, qui garantit leur retour d'information et fournit des indications utiles sur les aspects importants pour ces parties, notamment sur les questions économiques, environnementales et sociales qui affectent également la capacité de l'organisation à créer de la valeur.

Matérialité

Un enjeu est matériel s'il est d'une pertinence et d'une importance telles qu'il pourrait influencer de manière substantielle les évaluations des fournisseurs de capitaux financiers en ce qui concerne la capacité de l'organisation à créer de la valeur à court, moyen et long terme. Pour déterminer si une question revêt un caractère matériel ou non, la direction générale de TITAN et les personnes chargées de la gouvernance examinent si la question a ou pourrait avoir une incidence importante sur la stratégie de l'organisation, sur son modèle d'entreprise ou sur un ou plusieurs des capitaux qu'elle utilise ou affecte.

Concision

Le rapport de TITAN comporte suffisamment de contexte pour comprendre la stratégie, la gouvernance, la performance et les perspectives de l'organisation sans être alourdi par des informations moins pertinentes, de nature redondante. Les informations relatives aux enjeux matériels comprennent des informations concises qui étayent les éléments ci-dessus. Nous recherchons également un équilibre dans notre rapport entre la concision et les autres Principes directeurs de l'International Reporting Framework², en particulier l'exhaustivité et la comparabilité.

Fiabilité et exhaustivité

Le rapport englobe toutes les questions liées à nos enjeux matériels et fournit des informations tant positives que négatives quant aux performances de TITAN dans tous les domaines prioritaires de notre cadre de matérialité, de manière équilibrée et sans erreur matérielle. La fiabilité des informations divulguées par TITAN est renforcée par des mécanismes efficaces de contrôle interne et de systèmes de reporting, par la mobilisation des parties prenantes, par des audits internes et par la mise en œuvre de processus internes et de pratiques opérationnelles standards, ainsi que par la vérification indépendante (externe) par des vérificateurs tiers. En ce qui concerne l'exhaustivité, TITAN s'assure que toutes les informations matérielles ont été identifiées en tenant compte de la matérialité de notre secteur, qui faisait partie intégrante de l'évaluation du dernier cycle de matérialité (2020).

Cohérence et comparabilité

Nous assurons la cohérence des informations communiquées en veillant à ce que les politiques de reporting de TITAN soient suivies de manière systématique d'une période de déclaration à l'autre, à moins qu'un changement ne soit requis à des fins d'amélioration de la qualité des informations. Cela inclut le reporting des mêmes indicateurs clés de performance, en partant du principe qu'ils continuent d'être matériels d'une période de reporting à l'autre. Lorsque nous apportons des changements importants, nous les expliquons sans délai la raison et nous décrivons (et quantifions si cela est possible et important) leur impact. En ce qui concerne la comparabilité, les informations contenues dans le rapport de TITAN sont présentées de manière à permettre une comparaison avec d'autres organisations du même secteur, en suivant le cadre commun convenu des lignes directrices pour la performance en matière de durabilité dans les domaines de la santé et de la sécurité et de l'environnement, en fournissant des informations sur la base d'indicateurs de performance standardisés avec des définitions communes à toutes les entreprises du secteur et en utilisant des données de référence, telles que des références sectorielles ou régionales.

1. Concernant le domaine des droits de l'Homme : TITAN n'a pas d'activités dans des zones de conflit ni à proximité de zones de conflit selon les données de l'UCDP (Uppsala Conflict Data Program, ucdp.uu.se). En 2022, TITAN a mis en œuvre un projet de validation de la matrice de matérialité existante au niveau de chaque division (voir la section « Se concentrer sur les enjeux matériels »), ce qui a permis l'engagement de la direction de TITAN dans chaque pays, et la diligence raisonnable au niveau de l'entreprise en ce qui concerne les droits de l'Homme et les droits des peuples autochtones ainsi que les éventuels conflits connexes. Aucune question de conflit de ce type n'est apparue ou anticipée. Aucune nouvelle information sur le sujet n'a été notée dans la presse ou dans les médias des pays où nous opérons. Aucun incident n'a été enregistré en 2023 concernant des fermetures de sites ou des retards de projets dus à des facteurs non techniques, tels que ceux résultant de l'attente de permis réglementaires ou d'autres retards politiques liés aux préoccupations des communautés, à la résistance ou aux protestations des communautés ou des parties prenantes, et à des conflits armés.
2. Source : La dernière version (2021) du « Cadre international » publié par Integrated Reporting, qui fait partie de l'IFRS Foundation (anciennement « Integrated Reporting Council » ou IIRC). Vous trouverez de plus amples informations sur Integrated Reporting à l'adresse <https://integratedreporting.ifrs.org/>.
3. TITAN utilise le terme équivalent de « portée ».

2. Indicateurs clés de performance ESG (KPI)

2.1 Domaine prioritaire : Décarbonation et numérisation

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
2.1.1 Enjeu matériel : Un modèle d'entreprise paré pour l'avenir dans un monde neutre en carbone															ODD 9.4
Toutes activités															
1,01	Émissions de CO ₂ brutes du Scope 1 ^{1,2}	En millions de tonnes	10,1	9,9	-	-	-					305-1			94
1,02	Émissions de CO ₂ brutes du Scope 2 ^{1,2}	En millions de tonnes	0,8	0,8	-	-	-					305-2			
Activités de production de ciment et de produits cimentiers															
1,03	Émissions de CO ₂ brutes du Scope 1 ³	En millions de tonnes	10,0	9,8	10,5	9,9	10,3	●	●	●	●	305-1		L	95
1,04	Émissions de CO₂ brutes du Scope 1 (Brésil incl.)	En millions de tonnes	10,5	10,2	11,0	10,4	10,7	●	●	●	●			L	
1,05	Grèce	En millions de tonnes	2,6	2,5	2,9	2,5	3,0	●	●	●	●				
1,06	États-Unis (Brésil incl.)	En millions de tonnes	2,5	2,6	2,7	2,7	2,6	●	●	●	●				
1,07	Europe du Sud-Est	En millions de tonnes	2,5	2,4	2,6	2,5	2,5	●	●	●	●				
1,08	Méditerranée orientale	En millions de tonnes	2,9	2,7	2,8	2,8	2,6	●	●	●	●				
1,09	Émissions de CO ₂ spécifiques brutes du Scope 1	kg/t de produit cimentier	638,3	648,2	681,9	697,9	701,1	●	●		●	305-4		R	
1,10	Émissions de CO ₂ spécifiques brutes du Scope 1 (Brésil incl.)	kg/t de produit cimentier	636,9	646,4	678,3	694,7	698,3	●	●		●			R	
1,11	Taux de couverture des émissions brutes de CO ₂ du Scope 1	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0					305-1		L	
1,12	Émissions de CO ₂ brutes du Scope 1 visées par les réglementations restrictives	%	51,4	51,1	51,2	49,8	55,1		●	●					
1,13	Émissions de CO ₂ brutes du Scope 1 visées par les réglementations restrictives (Brésil incl.)	%	49,2	48,9	48,9	47,7	53,0		●	●					
1,14	Émissions de CO ₂ nettes du Scope 1	En millions de tonnes	9,6	9,3	10,1	9,6	10,0	●	●	●	●			L	
1,15	Émissions de CO₂ nettes du Scope 1 (Brésil incl.)	En millions de tonnes	10,0	9,8	10,5	10,1	10,4	●	●	●	●			L	
1,16	Grèce	En millions de tonnes	2,4	2,3	2,7	2,3	2,8	●	●	●	●				
1,17	États-Unis (Brésil incl.)	En millions de tonnes	2,4	2,5	2,7	2,6	2,6	●	●	●	●				
1,18	Europe du Sud-Est	En millions de tonnes	2,5	2,4	2,5	2,4	2,5	●	●	●	●				
1,19	Méditerranée orientale	En millions de tonnes	2,7	2,6	2,7	2,7	2,5	●	●	●	●				
1,20	Émissions de CO ₂ spécifiques nettes du Scope 1	kg/t de produit cimentier	608,1	619,8	654,2	674,0	676,6	●	●		●	305-4		R	
1,21	Émissions de CO ₂ spécifiques nettes du Scope 1 (Brésil incl.)	kg/t de produit cimentier	607,7	619,0	651,6	671,7	674,5	●	●		●			R	
1,22	Intensité d'émissions de CO ₂ nettes du Scope 1 ¹	kg/€	3,84	4,18	6,00	6,12	6,26					305-1			

RAPPORT DE GESTION
REVUE DE LA PERFORMANCE ESG

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
1,23	Taux de couverture des émissions de CO ₂ nettes du Scope 1	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0					305-1		L	95
1,24	Émissions de CO ₂ nettes du Scope 1 évitées (cumulées depuis 1990) ⁴	En millions de tonnes	36,3	33,6	31,2	29,3	27,8		●	●	●				
1,25	Émissions de CO ₂ du Scope 2 ^{5,6}	En millions de tonnes	0,8	0,7	0,8	0,9	0,9	●	●	●	●			L	97
1,26	Émissions de CO₂ du Scope 2 (Brésil incl.)^{5,6}	En millions de tonnes	0,8	0,7	0,8	0,9	0,9	●	●	●	●	305-2		L	
1,27	Grèce ^{5,6}	En millions de tonnes	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	●	●	●	●				
1,28	États-Unis (Brésil incl.) ^{5,6}	En millions de tonnes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	●	●	●	●				
1,29	Europe du Sud-Est ^{5,6}	En millions de tonnes	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	●	●	●	●				
1,30	Méditerranée orientale ^{5,6}	En millions de tonnes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	●	●	●	●				
1,31	Émissions de CO ₂ spécifiques du Scope 2 ^{5,6}	kg/t de produit cimentier	51,1	48,7	51,5	61,0	62,2	●	●		●	305-4		R	
1,32	Émissions de CO ₂ spécifiques du Scope 2 (Brésil incl.) ^{5,6}	kg/t de produit cimentier	49,0	47,0	49,3	58,3	59,9	●	●		●			R	
1,33	Taux de couverture des émissions de CO ₂ du Scope 2	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0					305-2			
1,34	Émissions de CO ₂ du Scope 3 ^{2,7,12,16}	milliers de tonnes	1 789,7	1 744,5	1 564,1	1 669,7	-	●			●	305-3			98
1,35	Catégorie 1 - Biens et services achetés ^{2,13,16}	milliers de tonnes	409,7	385,4	385,9	425,8	-	●			●			L	
1,36	Catégorie 3 - Combustibles et activités liées à l'énergie ^{2,16}	milliers de tonnes	816,4	829,8	710,0	714,9	-	●			●			L	
1,37	Catégorie 4 - Transport et distribution en amont ^{2,16}	milliers de tonnes	168,1	141,1	127,4	152,1	-	●			●			L	
1,38	Catégorie 6 - Déplacements professionnels ^{2,16}	milliers de tonnes	0,7	0,4	0,2	0,1	-	●			●			L	
1,39	Catégorie 7 - Déplacements des employés ^{2,16}	milliers de tonnes	5,5	5,8	5,0	3,7	-	●			●			L	
1,40	Catégorie 9 - Transport et distribution en aval ^{2,16}	milliers de tonnes	389,3	382,0	335,6	373,2	-	●			●			L	
1,41	Émissions de CO₂ du Scope 3 (Brésil incl.)^{2,12,16}	milliers de tonnes	1 871,4	1 827,4	1 647,1	1 754,6	-	●			●			L	
1,42	Émissions de CO₂ du Scope 3 par région^{12,16}														
1,43	Grèce ^{2,16}	milliers de tonnes	498,5	508,6	423,5	400,9	-	●			●				
1,44	États-Unis (Brésil incl.) ^{2,16}	milliers de tonnes	425,6	334,2	311,8	338,9	-	●			●				
1,45	Europe du Sud-Est ^{2,16}	milliers de tonnes	409,0	443,8	408,3	409,9	-	●			●				
1,46	Méditerranée orientale ^{2,16}	milliers de tonnes	538,3	540,8	503,6	605,0	-	●			●				
1,47	Émissions de CO ₂ spécifiques du Scope 3 ^{2,12,16}		114,5	116,7	102,8	117,9	-	●			●	305-4		L	
1,48	Émissions de CO ₂ spécifiques du Scope 3 (Brésil incl.) ^{2,12,16}	% de la production de clinker	114,5	116,7	102,8	117,9	-	●			●			L	
1,49	Taux de couverture des émissions de CO ₂ du Scope 3 ^{2,16}	% de la production de clinker	100,0	100,0	100,0	100,0	-					305-3			
1,50	Émissions de CO ₂ spécifiques du Scope 3 couvrant le ciment et le clinker achetés (Brésil incl.) ²	kg/t de produit cimentier	942,6	942,6	924,3	925,0	-					305-4		R	
1,51	Émissions de CO ₂ absolues du Scope 3 provenant des combustibles fossiles (Brésil incl.) ²	t	3 826	4 107	24 648	85 488	-					305-3			

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
1,52	Émissions de CO ₂ absolues du Scope 3 provenant des combustibles fossiles (Brésil incl.) – réduction par rapport à 2020 ²	%	-95,5	-95,2	-71,2	0,0	-					305-5		R	98
1,53	Émissions de CO ₂ spécifiques des Scopes 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés (Brésil incl., à court terme) ^{2,17}	kg/t de produit cimentier	689,9	697,8	731,1	756,6	-					305-4		R	36
1,54	Émissions de CO ₂ spécifiques des Scopes 1, 2 et 3 couvrant le ciment et le clinker produits et achetés (Brésil incl., à long terme) ^{2,17}	kg/t de produit cimentier	689,9	697,8	731,1	756,6	-							R	
1,55	Taux de substitution des combustibles fossiles conventionnels¹⁴	% de la consommation thermique	80,3	82,5	84,5	86,9	86,5	●	●	●	●	302-3			95
1,56	Taux de substitution des combustibles alternatifs ¹⁴	% de la consommation thermique	19,7	17,5	15,5	13,1	13,5	●	●	●	●				
1,57	Biomasse dans le mix de combustibles ^{8,14,15}	% de la consommation thermique	7,9	6,1	4,8	3,8	4,3	●	●	●	●				
1,58	Taux de substitution des combustibles fossiles conventionnels (Brésil incl.) ¹⁴	% de la consommation thermique	80,4	82,5	84,5	87,2	86,6	●	●	●	●				
1,59	Taux de substitution des combustibles alternatifs (Brésil incl.) ¹⁴	% de la consommation thermique	19,6	17,5	15,5	12,8	13,4	●	●	●	●			L	
1,60	Biomasse dans le mix de combustibles (Brésil incl.) ^{8,14,15}	% de la consommation thermique	8,1	6,5	5,0	3,8	4,4	●	●	●	●			L	
1,61	Mélange de combustibles, consommation d'énergie pour la production de clinker et de ciment ¹⁴	% de la consommation thermique	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		●		●				
1,62	Combustibles fossiles conventionnels¹⁴	% de la consommation thermique	80,3	82,5	84,5	86,9	86,5		●		●				
1,63	Charbon, anthracite et déchets de charbon ¹⁴	% de la consommation thermique	26,6	28,8	44,7	33,0	42,8		●		●				
1,64	Coke de pétrole ¹⁴	% de la consommation thermique	37,5	37,9	28,5	44,8	38,5		●		●				
1,65	Lignite ¹⁴	% de la consommation thermique	1,4	1,5	1,2	1,7	1,6		●		●				
1,66	Autres combustibles fossiles solides ¹⁴	% de la consommation thermique	1,5	1,1	1,9	1,8	1,4		●		●				
1,67	Gaz naturel ¹⁴	% de la consommation thermique	11,6	11,8	7,4	5,0	1,0		●		●				
1,68	Carburant lourd (ultra) ¹⁴	% de la consommation thermique	1,0	0,9	0,3	0,3	0,6		●		●				
1,69	Gazole ¹⁴	% de la consommation thermique	0,6	0,5	0,4	0,4	0,6		●		●				
1,70	Essence, GPL (gaz de pétrole liquéfié ou gaz propane liquide) ¹⁴	% de la consommation thermique	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1		●		●				
1,71	Combustibles fossiles alternatifs et mixtes¹⁴	% de la consommation thermique	18,7	17,2	15,5	13,0	13,1	●	●	●	●				
1,72	Pneumatiques ¹⁴	% de la consommation thermique	5,0	4,1	2,9	3,0	3,1	●	●	●	●				
1,73	RDF ¹⁴	% de la consommation thermique	6,2	6,2	5,6	3,6	3,9	●	●	●	●				
1,74	Sciure de bois imprégnée ¹⁴	% de la consommation thermique	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	●	●	●	●				
1,75	Déchets industriels mélangés ¹⁴	% de la consommation thermique	1,8	1,9	1,5	1,2	1,4	●	●	●	●				
1,76	Autres déchets d'origine fossile et mixtes (solides) ¹⁴	% de la consommation thermique	5,0	4,4	4,7	4,4	4,0	●	●	●	●				

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
1,77	Combustibles issus de la biomasse¹⁴	% de la consommation thermique	1,0	0,3	0,1	0,1	0,4	●	●	●	●				
1,78	Boues d'épuration séchées ¹⁴	% de la consommation thermique	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	●	●	●	●				
1,79	Bois, sciure de bois non imprégnée ¹⁴	% de la consommation thermique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	●	●	●	●	302-3			95
1,80	Déchets agricoles, organiques, de couches, charbon de bois ¹⁴	% de la consommation thermique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	●	●	●	●				
1,81	Autres ¹⁴	% de la consommation thermique	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	●	●	●	●				
1,82	Consommation de combustibles alternatifs (total)	t	431 077	349 514	335 700	234 451	269 665	●	●	●	●	302			
1,83	Consommation de combustibles (total) (Brésil incl.)	t	446 615	368 179	350 807	240 346	278 384	●	●	●	●				
1,84	Rapport clinker/ciment	%	77,3	78,8	81,7	82,4	82,9	●	●		●				
1,85	Rapport clinker/ciment (Brésil incl.)	%	76,9	78,4	81,0	81,9	82,4	●	●		●				
1,86	Produits à teneur modérée en carbone ^{2,9}	% de la production de ciment	78,6	72,2	45,4	41,3	-				●				
1,87	Produits verts (à faible teneur en carbone) ^{2,10}	% de la production de ciment	23,4	19,5	16,2	14,3	-			●					96
2.1.2 Enjeu matériel : Innovation axée sur la numérisation et la décarbonation															ODD 13.2
Toutes activités															
1,88	Investissements annuels dans la recherche et l'innovation ¹¹	En millions d'euros	22,1	11,7	10,7	10,5	7,9		●	●		201-2		R	99

2.1 Notes

Notes concernant certains KPI spécifiques

1. Nouvel indicateur. De plus amples informations sont disponibles à la section « Approche adoptée par TITAN pour le reporting des performances ESG ».
2. Aucune information pertinente n'est disponible pour les années spécifiques marquées « - ».
3. Émissions directes de CO₂ liées à l'exploitation des installations de production de clinker, de ciment et de produits cimentiers de TITAN.
4. Les émissions de CO₂ évitées correspondent à la quantité totale accumulée pour la période comprise entre l'année spécifique et l'année de référence qui, dans le cas des émissions de CO₂, est 1990 conformément au Protocole de Kyoto. La performance de l'année de référence pour les émissions de CO₂ spécifiques nettes du Scope 1 s'établissait à 778 kg/t de produit cimentier, en termes ajustés des fonds propres de l'année 2023.
5. Les émissions indirectes de CO₂ sont liées aux émissions libérées pour la production de l'énergie électrique consommée dans les installations de production de clinker, de ciment et de produits cimentiers de TITAN. Elles sont calculées au moyen de facteurs d'émissions basés sur l'emplacement disponibles à partir de sources publiques. À l'heure actuelle, des facteurs d'émissions communiqués par les fournisseurs sont disponibles uniquement pour nos activités cimentières en Grèce correspondant à 162 883 tonnes d'émissions de Scope 2.
6. Les chiffres de 2020 ont été ajustés sur la base d'informations mises à jour reçues après la publication du RAI 2020.
7. Émissions indirectes de CO₂ liées aux émissions de la chaîne d'approvisionnement.
8. % d'énergie provenant de la biomasse par rapport à la consommation totale d'énergie thermique.
9. Les produits à teneur modérée en carbone désignent les types de ciment produits dont l'empreinte carbone est inférieure d'au moins 10,0% à celle d'un ciment de type OPC classique, ainsi que tout produit cimentier vendu pour être utilisé comme ciment ou additif pour béton.
10. Les produits verts (à teneur modérée en carbone) désignent les types de ciment produits dont l'empreinte carbone est inférieure d'au moins 25,0% à celle d'un ciment de type OPC classique, ainsi que tout produit cimentier vendu pour être utilisé comme ciment ou additif pour béton.
11. Pour la définition, voir le Tableau 2.5.9 « Indicateurs de création de valeur ».
12. L'analyse des émissions du Scope 3 couvre 6 des 15 catégories, à savoir les biens et services achetés (Catégorie 1), les activités liées aux carburants et à l'énergie (Catégorie 3), le transport et la distribution en amont (Catégorie 4), les voyages d'affaires (Catégorie 6), les déplacements des employés (Catégorie 7) et le transport et la distribution en aval (Catégorie 9), sont considérées comme pertinentes pour les activités cimentières selon l'analyse de la GCCA. Chacune des catégories ci-dessus couvre les émissions liées à :
 - a. Cat. 1 production de matières premières, propres et achetées, de matériaux d'emballage comme des sacs en papiers, films, palettes, aides au broyage et autres additifs, etc.
 - b. Cat. 3 production et transport de carburants et d'énergie électrique, y compris les pertes en cours de transmission
 - c. Cat. 4 transport des matériaux comptabilisés à la Catégorie 1
 - d. Cat. 6 voyages de nos employés pour raisons professionnelles
 - e. Cat. 7 déplacements domicile-lieu de travail de nos employés
 - f. Cat. 9 transport de tous les produits vendus transportés sous notre responsabilité
13. Pour les émissions liées à la production, la méthode des données moyennes est utilisée afin de calculer les émissions correspondantes en multipliant la quantité de matériaux/de combustibles et d'énergie par un facteur d'émission pertinent. Pour les émissions liées au transport, la méthode basée sur les distances est utilisée afin de calculer les émissions correspondantes en multipliant la quantité de matériaux/de combustibles, la distance par un facteur d'émission pertinent. Dans la plupart des cas, les facteurs d'émissions proviennent de la base de données d'Ecoinvent tandis que ceux liés à la production et à la transmission d'énergie électrique proviennent de sources publiques.
14. Les émissions de la catégorie 1 du Scope 3 ne comprennent pas les émissions liées aux services tels que les services de données, les services professionnels, les services de maintenance, les services de restauration, les services de sécurité, les services de nettoyage, etc. car ils ne sont pas considérés comme contribuant de manière significative aux émissions globales du Scope 3 et les informations pertinentes fiables ne sont pas facilement disponibles.
15. Calculés sur la base des combustibles pour fours et non liés aux fours.
16. Teneur totale en biomasse du mix de combustibles incluant la biomasse pure et la portion de biomasse des combustibles alternatifs mélangés.
17. Les opérations de ST sont exclues du calcul des émissions de CO₂ du Scope 3.
17. Le dénominateur pour ce calcul est la somme des produits cimentiers fabriqués et du clinker/ciment acheté.

Références aux normes GRI

GRI 201-2 Valeur économique directe générée et distribuée ; GRI 302 Énergie 2016; GRI 302-3 Intensité énergétique ; GRI 305-1 Émissions de GES directes (Scope 1) ; GRI 305-2 Émissions de GES indirectes (Scope 2) ; GRI 305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3) ; GRI 305-4 Intensité des émissions de GES.

Références aux normes SASB

-EM-CM-110a.1 sous le thème « Émissions de gaz à effet de serre » pour les émissions brutes du Scope 1 mondiales, pourcentage visé par des réglementations de limitation des émissions.
 -EM-CM-110a.2 sous le thème « Émissions de gaz à effet de serre » pour la discussion de la stratégie ou du plan à court et à long terme visant à gérer les émissions du Scope 1, les objectifs de réduction des émissions et une analyse des performances par rapport à ces objectifs : Le lien avec l'examen des performances ESG est assuré par les informations fournies à la section « Comprendre TITAN », et plus particulièrement aux points suivants : « Progresser vers nos objectifs ESG » et « informations financières relatives au climat (TCFD) ». -EM-CM-130a.1 sous le thème « Gestion de l'énergie » pour l'énergie totale consommée, le pourcentage d'électricité du réseau, le pourcentage d'énergie alternative et le pourcentage d'énergie renouvelable.

2.2 Domaine prioritaire : Un environnement de travail propice à la croissance

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page	
2.2.1 Enjeu matériel : Un environnement de travail sûr et sain											ODD 3.1, 3.6, 3.8, 4.3, 8.6, 8.1, 8.8, 10.3					
Toutes activités																
2,01	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	0	1	0	●	●	●		403-9			R	101
2,02	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0	●	●	●					L	
2,03	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	0	1	0	2	0	●	●	●					R	
2,04	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0	0	●	●	●					R	
2,05	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des employés	Nombre	4	7	10	6	16	●	●	●					L	
2,06	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10 ⁶ h	0,35	0,63	0,91	0,57	1,44	●	●	●					R	
2,07	Jours de travail perdus des employés ⁴	j	285	762	417	256	637	●	●							
2,08	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés ⁵	j/10 ⁶ h	24,7	68,5	38,1	24,1	57,4	●	●	●					L	
2,09	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	5	11	11	10	10	●	●	●					L	
2,10	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	0,58	1,43	1,55	1,46	1,35	●	●	●					L	
2,11	Quasi-accidents	Nombre	3 974	3 603	3 746	3 467	3 746		●							
2,12	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / employé ⁵	h/personne	13,2	11,2	9,5	6,9	14,1		●	●		403-5				102
2,13	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / sous-traitant ⁵	h/personne	14,9	12,7	10,8	10,4	12,3		●	●						
2,14	Dépenses de santé et de sécurité ²	millions d'euros	5,9	5,4	6,5	8,5	-		●	●		201-2				
2,15	Proportion de pays où les employés sont couverts par la sécurité sociale ^{1,2}	%	100,0	-	-	-	-		●			401				
2,16	Initiatives en faveur du bien-être des employés ¹²	Nombre	226	215	118	43	0		●			403-6			L	102
2,17	Initiatives en faveur du bien-être des employés (Brésil incl.) ^{2,12}	Nombre	268	226	129	0	0		●							
Activités de production de ciment																
2,18	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	0	0	0	●	●	●		403-9			L	101
2,19	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	●	●	●					L	
2,20	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	0	1	0	2	0	●	●	●					L	
2,21	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0	0	●	●	●					L	
2,22	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des employés	Nombre	2	3	7	2	10	●	●	●					L	
2,23	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10 ⁶ h	0,30	0,46	1,11	0,33	1,59	●	●	●					L	
2,24	Jours de travail perdus des employés	j	103	43	283	176	440	●	●						L	

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
2,25	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/10 ⁶ h	15,4	6,7	44,9	29,2	69,9	●	●	●					L
2,26	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	3	8	8	8	8	●	●	●					L

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité					GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
Performance par région en 2023			Grèce et Europe occidentale	États-Unis	Europe du Sud-Est	Méditerranée orientale								
2,27	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	0	0	●	●	●		403-9			101
2,28	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0	0	0	0	●	●	●					
2,29	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	0	0	0	0	●	●	●					
2,30	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0	●	●	●					
2,31	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	0	2	1	1	●	●	●					
2,32	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10 ⁶ h	0,00	0,36	0,49	0,65	●	●	●					
2,33	Jours de travail perdus des employés	j	0	182	91	12	●	●						
2,34	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/10 ⁶ h	0,0	32,8	45,0	7,8	●	●	●					
2,35	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	3	0	1	1	●	●	●					
2,36	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	1,17	0,00	0,56	0,29	●	●	●					
2,37	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / employé ^{1,5}	h/personne	9,8	9,6	20,4	20,4		●	●		403-5			102
2,38	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / sous-traitant ^{1,5}	h/personne	9,8	3,0	23,6	17,0		●	●					
Performance par activité en 2023			Ciment	Granulats	Béton prêt à l'emploi	Autres								
2,39	Accidents mortels d'employés	Nombre	0	0	0	0	●	●	●		403-9			101
2,40	Taux d'accidents mortels des employés	Nombre/10 ⁴ personnes	0,0	0,0	0,0	0,0	●	●	●					
2,41	Accidents mortels de sous-traitants	Nombre	0	0	0	0	●	●	●					
2,42	Accidents mortels de tiers	Nombre	0	0	0	0	●	●	●					
2,43	Accidents du travail avec arrêt (LTI)	Nombre	2	0	2	0	●	●	●					
2,44	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des employés	Nombre/10 ⁶ h	0,30	0,00	0,61	0,00	●	●	●					
2,45	Jours de travail perdus des employés	j	103	0	124	0	●	●						
2,46	Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des employés	j/10 ⁶ h	15,4	0,0	55,1	0,0	●	●	●					
2,47	Accidents du travail avec arrêt (LTI) des sous-traitants	Nombre	3	0	2	0	●	●	●					
2,48	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) des sous-traitants	Nombre/10 ⁶ h	0,00	0,00	1,51	0,00	●	●	●					
2,49	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / employé ^{1,5}	h/personne	14,2	8,5	12,8	5,4		●	●		403-5			102
2,50	Heures-homme de formation sur la santé et la sécurité / sous-traitant ^{1,5}	h/personne	17,1	7,1	7,9	6,4		●	●					

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
2.2.2 Enjeu matériel : Un lieu de travail caractérisé par la diversité et l'inclusion												ODD 5.4, 8.5, 8.6, 8.8, 10.3			
2,51	Emploi moyen, Groupe ⁶	Nombre	5 652	5 411	5 352	5 363	5 382		●			2-7b			102
2,52	Emploi moyen, Groupe (Brésil incl.) ²	Nombre	6 146	5 880	5 823	5 834	-								
2,53	Nombre d'employés à la fin de l'année, Groupe	Nombre	5 751	5 486	5 358	5 359	5 400		●						
2,54	Nombre d'employés à la fin de l'année, Groupe (Brésil incl.)	Nombre	6 253	5 964	5 827	5 838	5 891		●						
Nombre d'employés / région															
2,55	Grèce	Nombre	1 324	1 257	1 208	1 175	1 172		●						102
2,56	États-Unis (Brésil inclus)	Nombre	3 040	2 852	2 747	2 786	2 798		●						
2,57	Europe du Sud-Est	Nombre	1 098	1 107	113	1 132	1 157		●						
2,58	Méditerranée orientale	Nombre	791	748	742	745	764		●						
2,59	Taux de rotation des employés / sexe, moyenne du Groupe	%	16,0	16,6	10,6	11,3	12,3		●						
2,60	Femmes	%	16,3	16,5	9,1	10,4	11,1		●			401-1			102
2,61	Hommes	%	15,9	16,6	10,9	11,5	12,5		●						
Taux de rotation des employés / âge, Groupe															
2,62	Moins de 30 ans	%	31,3	35,5	31,8	26,8	28,60		●			401-1			102
2,63	Entre 30 et 50 ans	%	15,8	16,7	10,8	9,9	10,7		●						
2,64	Plus de 50ans ²	%	12,8	12,7	6,8	10,7	11,6		●						
2,65	Taux de rotation volontaire des employés, Groupe ^{1,2,7}	%	9,0	10,5	-	-	-		●						
2,66	Taux de rotation involontaire des employés, Groupe ^{1,2,7}	%	3,2	3,7	-	-	-		●						
2,67	Départs d'employés, Groupe ⁷	Nombre	918	909	569	606	666		●			401-1			102
Départs d'employés / âge, Groupe															
2,68	Moins de 30 ans	Nombre	163	161	121	97	111		●			401-1			102
2,69	Entre 30 et 50 ans	Nombre	446	453	293	277	309		●						
2,70	Plus de 50 ans	Nombre	309	295	155	234	246		●						
Départs d'employés / sexe															
2,71	Femmes	Nombre	130	128	65	69	73		●			401-1			102
2,72	Hommes	Nombre	788	781	504	539	593		●						
2,73	Nouveaux recrutements d'employés, moyenne du Groupe ⁷	%	20,4	20,5	15,5	10,7	14,2		●						
2,74	Nouveaux recrutements d'employés, moyenne du Groupe (Brésil incl.) ²	%	20,2	20,2	-	-	-		●						
2,75	Nouveaux recrutements d'employés, Groupe ⁷	Nombre	1 176	1 123	829	575	769		●						
Nouveaux recrutements d'employés / sexe⁷															
2,76	Femmes	Nombre	150	186	143	77	119		●			401-1		R	102
2,77	Hommes	Nombre	1 026	937	686	498	650		●						

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
Nouveaux recrutements / âge, Groupe⁷															
2,78	Moins de 30 ans	Nombre	317	324	241	140	204		●			401-1			102
2,79	Entre 30 et 50 ans	Nombre	648	583	415	330	417		●						
2,80	Plus de 50 ans	Nombre	211	216	173	105	148		●						
Emploi / type, Groupe⁷															
2,81	Plein temps	Nombre	5 621	5 385	5 247	5 311	5 297		●			2-7f			102
2,82	Temps partiel	Nombre	29	24	30	48	42		●						
2,83	Travail temporaire	Nombre	101	77	81	80	61		●						
Emploi / type, Groupe (Brésil incl.)															
2,84	Plein temps ²	Nombre	6 121	5 863	-	-	-		●			2-7f			102
2,85	Temps partiel ²	Nombre	29	24	-	-	-		●						
2,86	Temporary ²	Nombre	103	77	-	-	-		●						
Emploi / catégorie⁷															
2,87	Cadres supérieurs	Nombre	126	114	116	121	114		●			2-7			102
2,88	Responsables	Nombre	674	669	657	649	641		●						
2,89	Personnel administratif/technique	Nombre	1 631	1 572	1 514	1 459	1 460		●						
2,90	Personnel semi-qualifié/non qualifié	Nombre	3 320	3 131	3 071	3 130	3 185		●						
Emploi / catégorie (Brésil incl.)															
2,91	Cadres supérieurs ²	Nombre	151	138	-	-	-		●			2-7			102
2,92	Managers ²	Nombre	723	716	-	-	-		●						
2,93	Administration/technical ²	Nombre	1 883	1 813	-	-	-		●						
2,94	Personnel semi-qualifié/non qualifié ²	Nombre	3 496	3 297	-	-	-		●						
Emploi / âge, Groupe			Nombre												
2,95	Moins de 30 ans	Nombre	521	453	380	362	388		●			2-7			102
2,96	Entre 30 et 50 ans	Nombre	2 824	2 716	2 708	2 806	2 894		●						
2,97	Plus de 50 ans	Nombre	2 406	2 317	2 270	2 191	2 118		●						
Emploi / âge, Groupe (Brésil incl.)															
2,98	Moins de 30 ans ²	Nombre	647	560	-	-	-		●			2-7			102
2,99	Entre 30 et 50 ans ²	Nombre	3 149	3 040	-	-	-		●						
2,100	Plus de 50 ans ²	Nombre	2 457	2 364	-	-	-		●						
Emploi / sexe⁷															
2,101	Femmes	Nombre	800	775	716	663	657		●			2-7			102
2,102	Hommes	Nombre	4 951	4 711	4 642	4 696	4 743		●						

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
Emploi / sexe (Brésil incl.)															
2,103	Females ²	Nombre	898	869	-	-	-					2-7			102
2,104	Males ²	Nombre	5 355	5 095	-	-	-								
2,105	Part des femmes dans les effectifs, moyenne du Groupe ⁷	%	13,9	14,1	13,4	12,4	12,2		●			405-1			
2,106	Part des femmes dans l'encadrement, moyenne du Groupe ⁷	%	20,8	19,4	17,6	16,5	15,5		●	●				R	
2,107	Part des femmes dans l'encadrement, moyenne du Groupe (Brésil incl.) ²	%	20,3	19,4	-	-	-								
2,108	Part des femmes dans l'encadrement supérieur, moyenne du Groupe ⁷	%	12,7	12,3	14,7	14,1	14,9		●	●				R	
2,109	Nombre d'employés en situation de handicap, Groupe ²	Nombre	63	63	-	-	-		●						
2,110	Nombre de congés parentaux, Groupe ²	Nombre	77	58	-	-	-		●						
2,111	Écart de rémunération entre hommes et femmes, Groupe ^{1,2,8}	%	-7,5	-	-	-	-		●	●		405-2			
2,112	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives incluant des dispositions relatives aux conditions de travail, Groupe ^{1,2}	%	34,8	-	-	-	-		●	●		2-30			104
2.2.3 Enjeu matériel : Développement continu de notre personnel										ODD 4.3, 4.4, 5.1, 5.5, 8.5, 10.2, 10.3, 16.5					
2,113	Investissements de formation par employé (formé), moyenne du Groupe ^{3,7}	EUR	164	168	205	105	202		●	●		404-1			103
2,114	Investissement dans la formation, Groupe ³	EUR	868 090	814 226	962 196	485 331	900 495		●	●					
Investissement dans la formation / sexe, Groupe⁷															
2,115	Femmes	EUR	105 119	225 001	239 806	112 819	209 268		●	●		404-1			103
2,116	Hommes	EUR	762 971	589 225	72 239	372 512	691 659		●	●					
2,117	Employés formés, total du Groupe ⁷	Nombre	5 283	4 860	4 693	4 606	4 465		●						
2,118	Part des employés formés, moyenne du Groupe ⁷	%	91,9	88,6	87,6	86,0	82,7		●						
2,119	Part des employés formés, moyenne du Groupe (Brésil incl.) ²	%	91,0	87,3	-	-	-		●						
2,120	Part des femmes employées formées (dans le total des effectifs féminins), moy. du Groupe ⁷	%	95,3	91,2	96,8	93,2	95,1		●						
2,121	Part des femmes employées formées (dans le total des effectifs féminins) (Brésil incl.), moy. du Groupe ⁷	%	94,9	86,9	-	-	-		●						
Employés formés / catégorie, Groupe⁷															
2,122	Cadres supérieurs	Nombre	118	107	113	106	133		●			404-1			103
2,123	Responsables	Nombre	668	646	689	651	538		●						
2,124	Personnel administratif/technique	Nombre	1 578	1 525	1 520	1 408	1 824		●						
2,125	Personnel semi-qualifié/non qualifié	Nombre	2 917	2 582	2 371	2 441	1 970		●						
Employés formés / tranche d'âge, Groupe															
2,126	Moins de 30 ans	Nombre	475	413	357	318	461		●			404-1			103
2,127	Entre 30 et 50 ans	Nombre	2 616	2 604	2 603	2 631	2 644		●						

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
2,128	Plus de 50 ans	Nombre	2 190	1 843	1 733	1 657	1 360		●			404-1			103
2,129	Heures de formation / catégorie, Groupe^{1,2}														
2,130	Cadres supérieurs ^{1,2}	heures	1 972	-	-	-	-		●	●		404-1			
2,131	Managers ^{1,2}	heures	23 735	-	-	-	-		●	●					
2,132	Administration/technical ^{1,2}	heures	51 032	-	-	-	-		●	●					
2,133	Personnel semi-qualifié/non qualifié ^{1,2}	heures	68 171	-	-	-	-		●	●					
2,134	Heures de formation, Groupe⁹	heures	144 866	124 504	109 364	79 350	137 272		●	●				R	
2,135	Heures de formation moyennes / employé (sur le nombre total d'employés directs), et répartition par genre, Groupe ⁴	h/ personne	25,2	22,7	20,4	14,8	25,4		●	●		404-1			
2,136	Moyenne pour les femmes	h/	28,6	27,9	25,7	18,1	35,3								
2,137	Moyenne pour les hommes	h/	24,6	21,8	19,6	14,4	24,1								
	Heures de formation / thème, Groupe⁹														
2,138	Intégration dans la société	heures	3 865	2 343	2 651	9 420	6 414					404-1			103
2,139	Conformité	heures	4 300	4 774	8 974	6 359	1 191			●					
2,140	Durabilité	heures	730	423	554	525	970			●				L	
2,141	Decarbonation ^{2,10}	heures	427	848	-	-	-								
2,142	Numérique et informatique	heures	8 742	5 069	9 718	2 767	11 767,3							R	
2,143	Environnement	heures	3 076	2 150	3 186	2 115	3 722							R	
2,144	Langues étrangères	heures	3 657	3 988	3 692	2 837	3 113								
2,145	Compétence fonctionnelle	heures	4 026	8 176	7 856	4 994	3 512								
2,146	Compétence générique	heures	6 911	9 041	4 711	2 947	6 302								
2,147	Diversité Équité & Inclusion ^{1,2,11}	heures	671	-	-	-	-								
2,148	Santé et sécurité	heures	74 776	60 614	50 992	36 912	76 372							R	103
2,149	Compétences managériales	heures	12 265	9 605	4 243	3 615	10 297								
2,150	Autres	heures	1 286	9 364	1 738	3 620	1 276								
2,151	Sécurité	heures	814	975	136	586	407								
2,152	Savoir-faire technique	heures	20 006	7 136	10 916	11 132	11 931								
2,153	Part des employés ayant reçu une formation en DE&I, Groupe ^{1,2}	%	7,4	-	-	-	-								105
2,154	Part des employés avec évaluation des performances, moyenne du	%	57,3	58,3	60,7	58,7	58,8					404-3			
2,155	Part des employés femmes avec évaluation des performances, moyenne du Groupe ²	%	84,3	84,5	83,4	82,1	-								
2,156	Part de postes ouverts pourvus par des candidats internes, Groupe ^{1,2}	%	28,9	-	-	-	-								
2,157	Part des employés femmes dans les viviers de talents, moyenne du Groupe ^{2,11}	%	24,0	13,8	13,9	13,0	-					405-1		L	

2.2 Notes

Notes concernant certains KPI spécifiques

1. Nouvel indicateur. De plus amples informations sont communiquées à la section « Approche adoptée par TITAN pour le reporting des performances ESG ».
2. Aucune information pertinente n'est disponible pour les années spécifiques marquées « - ».
3. Pour la définition, voir le Tableau 2.5.9 « Indicateurs de création de valeur ».
4. Les jours perdus sont indiqués en jours calendaires. Les chiffres pour 2020 ont été ajustés de manière à inclure des données non publiées auparavant.
5. Le KPI a été calculé pour la clôture de la période de référence 2023 conformément à la pratique pour toutes les données de sécurité, à savoir l'utilisation de l'« emploi moyen » (voir la Note 6 ci-dessous). Cette approche est conforme à toutes les années antérieures à 2023. À titre d'exception, le KPI « Performance par activité » a été calculé en utilisant les chiffres du « Nombre d'employés à la fin de l'année », en raison de critères de consolidation des données et d'une méthodologie différents, mais avec un impact négligeable sur les résultats.
6. Le calcul a été effectué conformément à la loi belge (art. 165 XIVB de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001).
7. La méthodologie utilisée pour compiler les données pour tous les KPI consiste à mesurer les effectifs (nombre d'employés) à la fin de la période sous revue pour chaque année, à l'exception des KPI définis ci-dessus à la Note 5. En ce qui concerne le KPI « Part de femmes dans l'encadrement », nous indiquons le pourcentage pour le rapport entre le nombre total de femmes dans les catégories d'emploi « Responsables » et « Cadres supérieurs », divisé par le nombre total d'employés dans les catégories ci-dessus (voir le Tableau ci-dessus pour les chiffres concernés). Ce KPI facilite le reporting des performances par rapport à l'objectif de TITAN « Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion et augmenter de 20% la participation des femmes aux postes de direction, aux viviers de talents et aux nouveaux recrutements », et plus précisément en ce qui concerne la participation des femmes aux « postes de direction » qui, selon l'approche de TITAN, couvrent les deux catégories d'emploi ci-dessus.
8. La méthodologie de calcul du KPI « écart de rémunération entre les hommes et les femmes non corrigé » se conforme aux exigences du règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission, et en particulier l'ESRS S1. L'approche de TITAN assure la couverture de tous les employés du Groupe.
9. Concernant les heures de formation : Nous incluons dans les heures de formation les formations avec instructeur (formation en classe), les formations en ligne et les programmes mixtes (combinaison de formation en ligne et en classe). Nous utilisons également notre plateforme externe (apprentissage LinkedIn) intégrée au système de SuccessFactors, qui nous permet de suivre l'activité des utilisateurs. En 2023, nous avons ajouté le domaine de formation d'importance matérielle « Diversité, équité et inclusion (DE&I) » en raison de l'attention et des efforts accrus visant à sensibiliser davantage à cette thématique dans tous les pays d'activité et afin de faire comprendre l'importance de la DE&I pour TITAN. Les programmes de formation pour la DE&I ont été repris sous le thème « Compétence générique », et le nombre d'heures de formation dans ce domaine est un KPI distinct. Le total de toutes les heures de formation est calculé en additionnant les chiffres de toutes les matières à l'exclusion de la DE&I afin d'éviter le double comptage, puisque les heures concernées font déjà partie du thème « Compétence générique ».
10. Dans le domaine « Décarbonation », nous incluons la formation sur des sujets liés à la réduction des émissions de CO₂ dans le cycle de vie et la chaîne de valeur de nos produits, avec comme thèmes pertinents : les combustibles alternatifs, l'efficacité énergétique, la substitution du clinker et du ciment, le captage, le stockage et l'utilisation du carbone, l'hydrogène, l'électrification du four, la calcination solaire, l'énergie renouvelable, les argiles calcinées, les produits à faible teneur en carbone, la régulation du CO₂, les normes et certifications concernées, les objectifs basés sur la science, l'évaluation du risque climatique et la publication d'informations en lien avec le changement climatique.
11. En ce qui concerne le KPI « Part des employés femmes dans les viviers de talents » : Les employés sont repris dans les viviers de talents par le biais des évaluations annuelles des talents visant à identifier le potentiel des employés et à identifier les rôles futurs parallèlement au plan de développement personnel. Ces évaluations suivent le processus annuel de TITAN pour l'examen du développement des carrières (*People Development Review*, PDR) et font partie intégrante du PDR. Ce KPI représente la proportion de femmes par rapport aux hommes, pour tous les employés dans les viviers de talents (couverture à 100 % des divisions et du Corporate Center).
12. En ce qui concerne les initiatives en faveur du bien-être des employés, les chiffres de 2022 ont été ajustés afin de se focaliser sur les initiatives les plus importantes et complètes conformément à notre approche pour les chiffres de performance de 2023.

Références aux normes GRI

GRI 2-7 Employés ; GRI 2-30 Conventions collectives ; GRI 201-2 Conséquences financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique ; GRI 401 Emploi ; GRI 401-1 Embauche de nouveaux employés et rotation du personnel ; GRI 403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail ; GRI 403-6 Promotion de la santé des travailleurs ; GRI 403-9 Blessures liées au travail ; GRI 404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé ; GRI 404-3 Pourcentage d'employés faisant l'objet d'examen réguliers de leurs performances et de leur développement de carrière ; GRI 405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés.

Références aux normes SASB

Connexion entre les indicateurs de performance ESG et la donnée de mesure EM-CM-320a.1 conformément aux normes du SASB, sous le thème (domaine) « Santé et sécurité de la main-d'œuvre » : la connexion concerne principalement les KPI des quasi accidents et du taux de fréquence pour les employés à temps plein et les employés contractuels.

2.3 Domaine prioritaire : Impact local positif

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
2.3.1 Enjeu matériel : Impact environnemental positif											ODD 3.9, 7b, 9.4, 15a, 15.3, 15.4, 15.9				
Émissions atmosphériques															
Activités de production de ciment															
3,01	Taux de couverture global	%	70,8	76,4	72,0	65,4	74,1	●	●			305-7		L	105
3,02	Mesure continue du taux de couverture	%	77,8	76,4	77,8	77,7	78,6	●	●					L	
3,03	Émissions de poussières (total)	t	240	255	207	225	178	●	●					L	
3,04	Émissions spécifiques de poussières	g/t de clinker	19,8	21,7	16,6	19,3	14,7	●	●					R	
3,05	Taux de couverture des émissions de poussières	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	●	●					L	
3,06	Émissions de poussières évitées (cumul depuis 2003) ³	t	73 492	69 232	65 132	60 698	56 603		●	●					
3,07	Émissions de poussières (PM10) ²	t	86	103	-	-	-								
3,08	Émissions de NOx (total)	t	14 152	14 718	15 729	14 962	15 317	●	●					L	
3,09	Émissions spécifiques de NOx	g/t de clinker	1 165	1 251	1 263	1 282	1 269	●	●					R	
3,10	Taux de couverture des émissions de NOx	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	●	●					L	
3,11	Émissions de NOx évitées (cumul depuis 2003) ³	t	324 605	302 678	282 474	261 235	241 555		●	●					
3,12	Émissions de SOx (total)	t	2 896	3 028	3 051	2 953	2 335	●	●					L	
3,13	Émissions spécifiques de SOx	g/t de clinker	238,4	257,4	245	253,1	193,4	●	●					R	
3,14	Taux de couverture des émissions de SOx	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	●	●					L	
3,15	Émissions de SOx évitées (cumul depuis 2003) ³	t	43 756	41 563	39 665	37 290	35 350		●	●					
3,16	Émissions de TOC (total)	t	631	804	493	435	682	●	●					L	
3,17	Émissions spécifiques de TOC	g/t de clinker	51,9	68,4	39,6	37,3	56,5	●	●					L	
3,18	Taux de couverture des émissions de TOC	%	91,2	90,9	96,4	90,9	98,9	●	●					L	
3,19	Émissions de PCDD/F (total)	mg	288,0	195,7	339,4	211,3	152,5	●	●					L	
3,20	Émissions spécifiques de PCDD/F	ng/t de clinker	23,7	16,6	27,3	18,1	12,6	●	●					L	
3,21	Taux de couverture des émissions de PCDD/F	%	93,0	90,9	83,3	96,8	100,0	●	●					L	
3,22	Émissions de Hg (total)	kg	219,0	279,1	279,6	360,3	494,5	●	●					L	
3,23	Émissions spécifiques de Hg	mg/t clinker	18,0	23,7	22,5	30,9	41,0	●	●					L	
3,24	Taux de couverture des émissions de Hg	%	93,0	100,0	94,5	100,0	97,0	●	●					L	
3,25	Émissions de Cd et Tl (total)	kg	156,0	183,5	181,8	166,5	221,3	●	●					L	

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page	
3,26	Émissions spécifiques (Cd et Tl)	mg/t de clinker	12,8	15,6	14,6	14,3	18,3	●	●						L	105
3,27	Taux de couverture des émissions (de Cd et Tl)	%	70,8	76,4	72,0	77,7	75,1	●	●						L	
3,28	Émissions de Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni et V (total)	kg	3 061	3 874	2 547	2 093	2 101	●	●						L	
3,29	Specific (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni and V)	mg/t de clinker	251,9	329,4	204,6	179,4	174	●	●						L	
3,30	Émissions spécifiques de (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni et V)	%	72,8	76,4	72,0	77,7	75,1	●	●						L	
3,31	Cimenteries intégrées et les usines de broyage dotées d'un système de gestion de l'environnement certifié (ISO 14001 ou similaire)	% des usines	86,7	86,7	86,7	86,7	86,7		●			3-3				
Toutes activités																
3,32	Réclamations environnementales	Nombre	24	17	13	2	10					3-3			112	
3,33	Grèce	Nombre	6	4	6	2	8									
3,34	États-Unis	Nombre	11	2	0	0	0									
3,35	Europe du Sud-Est	Nombre	3	9	6	0	1									
3,36	Méditerranée orientale	Nombre	4	2	1	0	1									
Réhabilitation																
Production de ciment et activités liées aux granulats																
3,37	Sites de carrières faisant l'objet d'un plan de réaménagement ⁵	%	96,0	91,0	91,0	91,0	94,0	●	●			304-3			R	106
3,38	Utilisation totale des sols ^{2,5}	millions de m ²	29,3	29,2	28,8	27,9	-					304-1a				
3,39	Pourcentage de zones de carrières affectées ayant fait l'objet d'un réaménagement ^{2,5,8}	%	23,9	23,8	22,6	23,6	-		●			304-1			R	
3,40	Sites de carrières avec systèmes de gestion de l'environnement (ISO14001 ou similaire) ⁵	%	74,5	78,0	78,0	79,0	77,0		●			3-3				
Biodiversité																
Production de ciment et activités liées aux granulats																
3,41	Sites de carrières situés dans des zones à haute valeur de biodiversité ^{5,6}	Nombre	12	12	12	10	10	●	●			304-1				106
3,42	Sites de carrières dotés de plans de gestion de la biodiversité ^{5,7}	Nombre	10	10	10	9	9	●	●			304-3				
3,43	Pourcentage de sites de carrières disposant de plans de gestion de la biodiversité	%	83,3	83,3	83,3	90,0	90,0	●	●						R	
Investissements dans la protection environnementale																
Toutes activités																
3,44	Dépenses et investissements de protection de l'environnement⁹	En millions d'euros	87,9	65,3	25,3	22,2	26,6		●	●		201-2av			114	

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
3,45	Investissements environnementaux (CapEx)	En millions d'euros	65,9	42,7	4,8	4,2	6,4								114
3,46	Investissements alignés sur la taxonomie ¹	En millions d'euros	63,4	38,6	-	-	-								
3,47	Autres investissements environnementaux ¹	En millions d'euros	2,5	4,1	4,8	4,2	6,4		●	●					
3,48	Dépenses environnementales (OpEx)¹	En millions d'euros	22,0	22,6	20,4	18,0	20,2								
3,49	Gestion environnementale ¹	En millions d'euros	16,9	17,8	16,7	13,9	16,8		●	●					
3,50	Reforestation ¹	En millions d'euros	0,7	0,5	0,5	0,3	0,5		●	●					
3,51	Réaménagement ¹	En millions d'euros	0,3	0,4	0,8	0,7	0,6		●	●					
3,52	Formation et sensibilisation à l'environnement ¹	En millions d'euros	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2		●	●					
3,53	Protection de la biodiversité et des paysages ^{1,2}	En millions d'euros	0,0	0,0	-	-	-								
3,54	Gestion des déchets	En millions d'euros	3,9	3,7	2,1	2,7	2,1		●	●					
3,55	Heures de formation sur les questions environnementales par employé ^{1,2}	h/personne	0,5	-	-	-	-					404-1			119
3,56	Heures de formation aux questions environnementales par contractant ^{1,2}	h/personne	0,3	-	-	-	-								
2.3.2 Enjeu matériel : Impact social positif											ODD 2.1, 2.3, 4.3, 4.4, 9.3, 17.17				
3,57	Dons, Groupe ¹⁰	EUR	3 207 526	2 483 380	2 310 864	2 125 725	2 532 248		●	●		2-29 203-1 203-2 413-1			785
3,58	Dons, Groupe (Brésil incl.) ^{2,10}	EUR	3 207 526	2,511,769	-	-	-								
3,59	Dons en espèces, Groupe ¹⁰	EUR	2 592 419	1 822 386	1 836 286	1 560 093	2 020 330		●	●					
3,60	Dons en nature, Groupe ¹⁰	EUR	615 107	660 994	474 578	565 633	511 918		●	●					
3,61	Employés issus des communautés locales, moyenne du Groupe ¹¹	%	83,9	83,8	83,3	83,2	83,3					2-29 413-1			107
3,62	Employés issus des communautés locales, moyenne du Groupe (Brésil incl.) ^{2,11}	%	85,8	85,7	-	-	-								
3,63	Stages, Groupe	Nombre	361	482	391	251	396		●			2-8			
3,64	Stages, Groupe (Brésil incl.) ²	Nombre	404	526	-	-	-		●						
3,65	Nouveaux emplois de débutants issus de stages/ programmes de formation, Groupe	Nombre	28	46	24	15	24		●			2-29			
3,66	Stages de personnes issues de la communauté locale, moyenne du Groupe	%	80,3	87,1	83,4	95,6	58,8								
3,67	Opérations clés avec des Plans d'engagement avec les communautés locales en lien avec les enjeux matériels et les politiques du Groupe	Nombre	18 of 18	18 of 18	15 of 15	14 of 14	6 of 14		●	●		2-29 413-1		R	
3,68	Opérations clés avec des Plans d'engagement avec les communautés locales alignés sur les enjeux matériels et les politiques du Groupe (Brésil incl.) ²	Nombre	21 of 21	20 of 20	17 of 17	-	-		●						

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
3,69	Nombre total d'initiatives dans le cadre des plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe ²	Nombre	265	203	142	124	-		●						107
3,70	Nombre total d'initiatives dans le cadre des plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.) ²	Nombre	276	212	149	-	-		●						
3,71	Nombre total de participants aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe ^{2,4}	Nombre	6 537	5 911	2 750	3 633	-		●						
3,72	Nombre total de participants aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.) ^{2,4}	Nombre	6 726	6,012	-	-	-		●						
3,73	Employés de TITAN ayant participé en tant que bénévoles aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe ²	Nombre	1 853	1 923	1 873	-	-		●						
3,74	Employés de TITAN ayant participé en tant que bénévoles aux plans d'engagement avec les communautés locales, Groupe (Brésil incl.) ³	Nombre	1 967	2,016	-	-	-		●						
3,75	Investissement social (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés, Groupe ^{2,4}	En millions d'euros	2,6	1,7	1,3	1,5	-		●	●		2-29 203-1 203-2 413-1			
3,76	Investissement social (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés (Brésil incl.) ^{2,4}	En millions d'euros	2,6	1,7	-	-	-		●	●					
3,77	Dons de sang (employés de TITAN, partenaires commerciaux et communautés), Groupe ²	Nombre	642	652	579	-	-					203-2			
2.3.3 Enjeu matériel : Impact économique positif											ODD 2.1, 2.3, 4.3, 4.4, 9.3, 17.17				
3,78	Dépenses locales, moyenne du Groupe ¹⁰	%	67,8	67,6	65,1	67,0	65,4		●	●		204-1		R	108
3,79	Dépenses locales, moyenne du Groupe (Brésil incl.) ^{12,10}	%	66,8	66,7	-	-	-		●	●					

2.3 Notes

Notes concernant certains KPI spécifiques

1. Nouvel indicateur. De plus amples informations sont disponibles à la section « Approche adoptée par TITAN pour le reporting des performances ESG ».
2. Aucune information pertinente n'est disponible pour les années spécifiques marquées « - ».
3. Les émissions atmosphériques évitées sont la quantité totale accumulée (pour chaque émission spécifique séparément) pour la période comprise entre l'année spécifique et l'année de référence qui, dans le cas des émissions atmosphériques, est 2003, l'année de publication du premier rapport de développement durable du Groupe TITAN. La performance de l'année de référence était de 370 g/t de clinker pour les émissions spécifiques de poussières, de 2 969 g/t de clinker pour les émissions spécifiques de NOx et de 419 g/t de clinker pour les émissions spécifiques de SOx, en termes ajustés des fonds propres de l'année 2023.
4. Plus précisément, concernant les KPI « nombre total de participants aux plans d'engagement avec les communautés locales », « employés de TITAN ayant participé en tant que bénévoles aux plans d'engagement avec les communautés locales » et « montant total de « l'investissement social » pour la mise en œuvre des plans d'engagement avec les communautés » en rapport les opérations clés avec des plans d'engagement avec les communautés locales en lien avec les enjeux matériels et les politiques du Groupe, ces derniers ont été incorporés pour la première fois dans les états des performances ESG du RAI TITAN 2020. En 2023, TITAN a encore progressé concernant l'alignement des divisions sur la mise en œuvre de l'orientation-cadre des PECL, qui a été introduite pour la première fois en 2021. Les actions se sont concentrées sur la collecte et la consolidation de données pour les KPI « Participants » et « Bénéficiaires » des CEP, dont les définitions respectives sont les suivantes :
 - a. Les « participants » sont des personnes qui ont participé activement aux initiatives d'engagement avec les communautés locales, et le chiffre comprend la somme du nombre de personnes appartenant à deux sous-catégories : (a) les employés directs qui se sont portés volontaires et/ou qui ont joué un rôle actif en raison de leur position/rôle dans l'organisation de la division, et (b) les partenaires (autorités locales, spécialistes, par exemple universitaires ou autres experts, ONG, fournisseurs et sous-traitants, et éventuellement clients, etc.).
 - b. Les « bénéficiaires » sont les personnes qui, directement ou indirectement, ont reçu ou recevront des avantages découlant des initiatives d'engagement avec les communautés locales. Pour pouvoir estimer ce chiffre, la division doit disposer d'une vision globale de l'initiative et de son impact sur la communauté locale. Le nombre de bénéficiaires peut également inclure certains des participants.

En 2023, nous avons renforcé nos efforts en vue de calculer le nombre total de Participants et de Bénéficiaires au niveau de chaque opération clé, Division et pays en combinant des données provenant de différentes initiatives et en garantissant leur exactitude. Nous avons également accordé une attention accrue à la qualité de l'évaluation des initiatives en travaillant avec les systèmes internes en place et en calibrant les résultats d'évaluation au niveau de chaque opération clé. En ce qui concerne les opérations clés : Conformément au Cadre d'orientation du Groupe pour les Plans d'engagement avec les communautés locales des divisions (2021), TITAN encourage toutes les divisions à établir une liste des opérations clés en fonction des conditions et des besoins locaux en prenant comme critère la matérialité de chaque activité. Toutes les cimenteries intégrées et les usines de broyage sont considérées au minimum comme des opérations clés pour chaque division et sont soumises à des initiatives des Plans d'engagement avec les communautés locales en raison de leur empreinte environnementale et sociale et du rôle stratégique qu'elles jouent pour les opérations de TITAN dans chaque pays. Au-delà de cela, d'autres opérations comme les usines de béton près de l'emploi, les granulats et les terminaux (liste non exhaustive) peuvent également être considérées comme « clés ». En principe, chaque division est censée définir et motiver ce qu'elle considère comme les opérations « clés ». Le nombre d'opérations clés affiche une légère tendance à la hausse depuis quelques années.
5. La zone couverte comprend toutes les carrières rattachées aux cimenteries ainsi que les carrières destinées à la production de granulats qui sont détenues à 100 % par TITAN et sous le contrôle total de ce dernier. Depuis 2021, toutes les carrières de Titan Cement Égypte ont été exclues de la base de référence et des calculs des indicateurs d'impact local respectifs, car du fait de changements dans la législation minière du pays, elles ne sont plus considérées comme étant sous le contrôle total de TITAN.
6. Carrières en activité situées dans ou à proximité de zones désignées pour leur grande valeur en termes de biodiversité, ou qui comprennent de telles zones. Voir le tableau « Sites de carrières du Groupe TITAN présentant une grande valeur en termes de biodiversité ».
7. Carrières actives de grande valeur en termes de biodiversité dans lesquelles des plans de gestion de la biodiversité sont activement mis en œuvre. Voir le tableau « Sites de carrières du Groupe TITAN présentant une grande valeur en termes de biodiversité ».
8. Calculé comme le pourcentage des superficies de carrières impactées/perturbées ayant été réaménagées (total et cumulé), agrégé au niveau du Groupe. 2020 correspond à la première année de divulgation des données pour cet indicateur.
9. Montant total des dépenses (d'investissement et de fonctionnement) pour les investissements dont l'objectif principal est la prévention, la réduction et l'élimination de la pollution et des autres formes de dégradation de l'environnement (Lignes directrices de la CNUCED, 2022). En 2023, TITAN a inclus dans cette publication le chiffre des dépenses d'investissement (CapEx) totales qui sont conformes au règlement de l'UE sur la taxonomie, dans des projets spécifiques visant à satisfaire aux critères techniques de sélection pour les objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique.
10. Pour les définitions en rapport avec les postes « Investissement social » (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés locales, « Dons » et « Dépenses locales », voir le Tableau 2.5.9.
11. Informations spécifiques non disponibles pour les opérations de TITAN America. Les pourcentages relatifs à la moyenne du Groupe sont calculés en excluant l'emploi de TITAN aux États-Unis. Pour connaître la méthode de calcul spécifique, voir la Note concernée sous le Tableau 2.2 « Domaine prioritaire : Un environnement de travail propice à la croissance ».

Références aux normes GRI

GRI 2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés ; GRI 2-29 Approche de l'engagement auprès des parties prenantes ; GRI 201-2 Conséquences financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique ; GRI 203-1 Investissements dans les infrastructures et services soutenus ; GRI 203-2 Impacts économiques indirects significatifs ; GRI 204-1 Proportion de dépenses en faveur de fournisseurs locaux ; GRI 3-3 Gestion des enjeux matériels ; GRI 304-1 Sites opérationnels détenus, loués, gérés dans, ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée ; GRI 304-3 Habitats protégés ou restaurés ; GRI 305-7 Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives ; GRI 404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé ; GRI 413-1 Opération avec engagement auprès des communautés locales, impact sur les communautés locales.

Références aux normes SASB

-EM-CM-120a.1 sous le thème (domaine) « Qualité de l'air » pour les émissions atmosphériques de polluants, notamment les NOx, les SOx, les particules (PM10), les dioxines/furanes, les composés organiques volatils (COV), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et (7) les métaux lourds.
-EEM-CM-160a.1 et EM-CM-160a.2 sous le thème (domaine) « Impacts sur la biodiversité » pour les politiques et pratiques de gestion environnementale sur les sites actifs, ainsi que la superficie terrestre perturbée et le pourcentage de la zone affectée restaurée. Voir également le Tableau « Sites de carrières du Groupe TITAN présentant une grande valeur en termes de biodiversité » dans les états des performances ESG.

Sites de carrières du Groupe TITAN présentant une grande valeur en termes de biodiversité

Site	Pays	Utilisation des matières premières	Emplacement	Statut	Plan de gestion de la biodiversité	Notes
Carrière de Pennsuco	États-Unis	Ciment et granulats	Miami Dade Floride	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes d'eau douce (zones humides) au niveau local/étatique	OUI	Selon le nouveau permis (avril 2010), dans le cadre du plan de ceinture lacustre — « Restauration des zones du plateau continental » PGB développé en 2012.
Carrière de Center Sand	États-Unis	Granulats	Clermont, Floride	Jouxtant une zone de préservation des écosystèmes terrestres au niveau local/étatique	OUI	Relocalisation des espèces protégées de tortues de Gopher dans une nouvelle zone de conservation — Programme de surveillance en cours PGB développé en 2013.
Carrière de Corkscrew	États-Unis	Granulats	Naples, Floride	Jouxtant une zone de protection des écosystèmes d'eau douce (zones humides) au niveau local/étatique	OUI	Protection des zones humides contre les espèces envahissantes ; nécessité d'ajuster les PGB conformément aux lignes directrices en matière de durabilité de la GCCA pour le réaménagement des carrières et la gestion de la biodiversité.
Carrière de Zlatna Panega	Bulgarie	Ciment	Zlatna Panega	Située en partie dans la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SAC)	OUI	Évaluation de base par une « première étude de cadrage écologique » (ATKINS). Un PGB structuré a été élaboré fin 2013 conformément aux lignes directrices de la CSI ; mis en œuvre en 2014.
Carrière de Xilokeratia	Grèce	Ciment	Île de Milos	À l'intérieur/à proximité de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres et maritimes (SAC/SPA)	OUI	
Carrières d'Apsalos (ouest et est)	Grèce	Ciment	Apsalos, Pella	À l'intérieur de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SPA)	OUI	Études sur la biodiversité pour l'évaluation « de base » achevées en 2015, suivies par des PGB. Les carrières d'Apsalos et d'Aspra Homata relèvent de la même étude sur la biodiversité et du même PGB.
Carrière d'Aspra Homata United	Grèce	Ciment	Apsalos, Pella	À l'intérieur de la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SPA)	OUI	
Carrière de Rethimno	Grèce	Granulats	Rethimno, Île de Crète	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	
Carrière de Leros	Grèce	Granulats	Île de Leros	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	Étude sur la biodiversité achevée en 2018, suivie d'un PGB.
Carrière d'Agrinio	Grèce	Granulats	Agrinio, Aitolookarnania	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	OUI	Étude sur la biodiversité achevée en 2021, suivie d'un PGB.
Carrière de Drimos	Grèce	Ciment et granulats	Drimos, Thessalonique	À l'intérieur d'une zone de protection des écosystèmes terrestres au niveau national	NO	Étude de biodiversité lancée en 2023 ; sera terminée en même temps qu'un PGB en 2024
Carrière de Thisvi	Grèce	Granulats	Thisvi, Béotie	Adjacente à la zone NATURA 2000 pour la protection des écosystèmes terrestres (SCI)	NO	Étude de biodiversité lancée en 2023 ; sera terminée en même temps qu'un PGB en 2024

Notes

- Le Tableau ci-dessus complète le Tableau 2.3, « Domaine prioritaire : Impact local positif » et en particulier pour les Indicateurs : 3.41. Sites situés dans des zones à haute valeur de biodiversité, 3.42 Sites dotés de plans de gestion de la biodiversité (nombre), 3.43. Sites dotés de plans de gestion de la biodiversité (pourcentage).
- En 2020, une évaluation mise à jour des risques en matière de durabilité a été réalisée pour tous les sites du Groupe TITAN au moyen de l'Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT). Sur la base de cette évaluation, 2 nouveaux sites (carrière de Thisvi et carrière de Drimos) ont été ajoutés à la liste ci-dessus.
- Le tableau ci-dessus inclut les communications nécessaires à l'appui du contrôle et du reporting des performances de TITAN conformément aux engagements sectoriels (Lignes directrices de la GCCA en matière de durabilité pour le réaménagement des carrières et la gestion de la biodiversité, mai 2020). Ces informations, combinées aux communications sous la section concernée du présent rapport, couvrent également les exigences de reporting au titre des normes du SASB pour les « Impacts sur la biodiversité » et, plus précisément, le KPI EM-CM-160a.1 « Description des politiques et pratiques de gestion environnementale pour les sites actifs ».

2.4 Domaine prioritaire : Approvisionnement responsable

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
2.4.1 Enjeu matériel : Efficacité, recyclage et revalorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire															ODD 6.3, 6.4, 6.5
Toutes activités															
4,01	Consommation d'eau (total)	millions de m³	10,5	10,9	11,3	11,1	11,0	●	●			303-5		L	108
4,02	Grèce	millions de m ³	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5								
4,03	États-Unis	millions de m ³	7,4	7,6	7,9	7,8	7,7								
4,04	Europe du Sud-Est	millions de m ³	0,7	1,0	0,9	0,9	0,9								
4,05	Méditerranée orientale	millions de m ³	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8								
4,06	Prélèvement d'eau (total, par source)²	millions de m³	39,0	42,3	43,2	41,3	39,8	●	●	●		303-3		L	
4,07	Eaux souterraines	millions de m ³	35,1	38,9	39,8	37,8	36,4								
4,08	Eau municipale	millions de m ³	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9								
4,09	Eau de pluie	millions de m ³	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2								
4,10	Eau de surface	millions de m ³	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8								
4,11	Eau de carrière utilisée (issue de l'assèchement de la carrière)	millions de m ³	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1								
4,12	Eau de mer ou océanique	millions de m ³	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3								
4,13	Eaux usées	millions de m ³	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1								
4,14	Rejet d'eau (total, par destination)³	millions de m³	28,5	31,4	31,9	30,2	28,8	●	●	●		303-4		L	
4,15	Surface (rivière, lac)	millions de m ³	26,5	29,9	30,4	28,7	27,3								
4,16	Eau sous la surface (puits)	millions de m ³	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1								
4,17	Océan ou mer	millions de m ³	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3								
4,18	Traitement hors site	millions de m ³	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1								
4,19	Autres ^{4,5}	millions de m ³	0,5	0,0	0,0	-	-								
4,20	Consommation d'eau (total, par source)⁵	millions de m³	10,5	10,9	-	-	-					303-5			
4,21	Eaux souterraines ⁵	millions de m ³	9,1	9,5	-	-	-								
4,22	Eau municipale ⁵	millions de m ³	0,8	0,8	-	-	-								
4,23	Eau de pluie ⁵	millions de m ³	0,2	0,2	-	-	-								
4,24	Eau de surface ⁵	millions de m ³	0,2	0,2	-	-	-								
4,25	Eau de carrière utilisée (issue de l'assèchement de la carrière) ⁵	millions de m ³	0,1	0,1	-	-	-								
4,26	Eau de mer ou océanique ⁵	millions de m ³	0,0	0,0	-	-	-								
4,27	Eaux usées ⁵	millions de m ³	0,1	0,1	-	-	-								

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
4,28	Eau recyclée (total) ⁵	millions de m ³	26,8	26,2	-	-	-								108
4,29	Demande d'eau couverte par de l'eau recyclée ^{5,9}	%	40,7	38,2	-	-	-								
Activités de production de ciment et de produits cimentiers															
4,30	Consommation d'eau (total)	millions de m ³	3,5	3,6	3,8	3,7	3,7	●	●			303-5		L	108
4,31	Grèce	millions de m ³	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0								
4,32	États-Unis	millions de m ³	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1								
4,33	Europe du Sud-Est	millions de m ³	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9								
4,34	Méditerranée orientale	millions de m ³	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7								
4,35	Prélèvement d'eau (total) ²	millions de m ³	7,3	7,7	7,8	7,6	7,6					303-3		L	
4,36	Prélèvement d'eau (douce) spécifique ^{1,5}	l/t de produit cimentier	364,2	-	-	-	-								
4,37	Rejet d'eau (total) ³	millions de m ³	3,8	4,1	4,0	3,9	3,9					303-4		L	
4,38	Eau recyclée (total)	millions de m ³	17,8	16,5	15,2	15,5	15,1	●	●	●					
4,39	Consommation spécifique d'eau	l/t de produit cimentier	222,7	240,4	245,7	260,5	255,7	●	●	●		303-5		R	
4,40	Consommation spécifique d'eau	l/t de ciment	228,6	241,2	250,9	260,8	257,3	●	●	●				R	
4,41	Demande d'eau satisfaite par de l'eau recyclée ⁹	%	71,0	68,0	66,1	67,2	66,5							R	
4,42	Consommation d'eau évitée (cumul depuis 2003) ⁶	millions de m ³	44,5	40,3	36,3	32,5	29,1		●	●		303-5			
4,43	Prélèvement d'eau dans des zones soumises à un stress hydrique ^{1,5}	millions de m ³	3,3	-	-	-	-								
4,44	Consommation d'eau dans des zones à fort stress hydrique ⁵	millions de m ³	1,9	2,1	-	-	-								

2.4.1 Enjeu matériel : Efficacité, recyclage et valorisation des ressources, contribution à l'économie circulaire

ODD 6.4, 6.5, 7, 7.2, 7.3, 9.4, 12, 12.2, 12.4, 12.5

Activités liées au béton prêt à l'emploi

4,45	Prélèvement total d'eau	millions de m ³	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0		●	●		303-3			108
4,46	Prélèvement d'eau spécifique	l/m ³ de béton	545,5	566,5	572,8	577,8	598,3		●	●					

Toutes activités

4,47	Consommation d'énergie thermique	TJ	43 548	41 946	44 834	41 229	43 102	●	●	●		302-1			109
4,48	Consommation d'énergie thermique	% du total	87,4	86,9	87,2	87,1	87,2								
4,49	Consommation d'énergie électrique	TJ	6 256	6 298	6 580	6 116	6 328	●	●	●					
4,50	Consommation d'énergie électrique	% du total	12,6	13,1	12,8	12,9	12,8								
4,51	Consommation d'énergie totale	TJ	49 804	48 244	51 414	47 345	49 430								

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
4,52	Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie ⁵	% du total	9,6	8,0	6,9	-	-								109
4,53	Intensité de consommation d'énergie totale ¹	GJ/€	0,020	0,021	0,030	0,030	0,030					302-3			
Activités de production de ciment															
4,54	Pourcentage de la production couvert par la norme ISO50001 ou par des audits énergétiques ¹²	% de la production de clinker	85,7	85,9	86,2	54,9	40,5		●	●		3-3	●	R	109
4,55	Consommation d'énergie thermique (ciment, usines de broyage et carrières annexes)	TJ	43 489	41 554	43 756	40 786	42 160	●	●	●	●	302-1	●		
4,56	Consommation d'énergie thermique spécifique ¹¹	kcal/kg de clinker	855	844	840	835	834	●	●	●	●	302-3	●	L	
4,57	Consommation d'énergie thermique spécifique (Brésil incl.)^{5,11}	kcal/kg de clinker	858	848	841	-	-	●	●	●	●			L	
4,58	Grèce ¹¹	kcal/kg de clinker	904	893	895	874	866	●	●	●	●				
4,59	États-Unis (Brésil incl.) ^{5,11}	kcal/kg de clinker	774	791	-	-	-	●	●	●	●				
4,60	Europe du Sud-Est ¹¹	kcal/kg de clinker	872	842	839	845	843	●	●	●	●				
4,61	Méditerranée orientale ¹¹	kcal/kg de clinker	881	870	849	852	856	●	●	●	●				
4,62	Consommation d'énergie électrique (ciment, usines de broyage et carrières annexes)	TJ	6 195	5 971	6 204	5 773	5 981	●	●	●	●	302-1			
4,63	Consommation d'énergie électrique (ciment, usines de broyage et carrières annexes)	GWh	1 721	1 659	1 723	1 604	1 661	●	●	●	●				
4,64	Consommation d'énergie électrique spécifique	kWh/t de ciment	112,5	110,8	115,0	113,0	115,4				●	302-3		L	
4,65	Consommation d'énergie électrique spécifique (Brésil incl.)²	kWh/t de ciment	111,4	109,7	113,5	111,7	114,8				●			L	
4,66	Grèce	kWh/t de ciment	127,8	124,4	132,1	130,6	137,4				●				
4,67	États-Unis (Brésil incl.) ⁵	kWh/t de ciment	107,5	109,8	-	-	-				●				
4,68	Europe du Sud-Est	kWh/t de ciment	104,6	100,8	100,6	104,8	104,5				●				
4,69	Méditerranée orientale	kWh/t de ciment	106,5	104,3	106,5	100,4	101,7				●				
4,70	Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie électrique ⁵	% d'énergie électrique consommée	21,2	22,1	24,0	22,8	-				●	302-1			
Activités liées au béton prêt à l'emploi															
4,71	Consommation spécifique d'énergie électrique pour la production de béton	kWh/m ³ de béton	3,0	3,2	3,7	3,5	3,7		●	●		302-3			109

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
Toutes activités															
4,72	Matières premières naturelles extraites (total, poids humide)	En millions de tonnes	33,6	32,7	34,9	32,5	32,4		●			301-1			109
4,73	Matières premières extraites pour la production de clinker et de ciment	En millions de tonnes	19,0	18,8	18,9	17,9	18,5		●						
4,74	Matières premières extraites pour la production de granulats	En millions de tonnes	14,6	13,9	16,1	14,5	13,8		●						
Activités de production de ciment															
4,75	Consommation de matériaux (total, poids sec)	En millions de tonnes	22,2	21,4	22,0	20,6	21,1		●			301-1			109
4,76	Consommation de matières premières (naturelles) extraites (poids sec)	En millions de tonnes	20,4	19,7	20,5	19,3	19,6								
4,77	Consommation de matières premières alternatives (poids sec)	En millions de tonnes	1,8	1,6	1,5	1,3	1,5								
4,78	Utilisation de matières premières alternatives (par rapport au total des matières premières consommées) ¹⁰	% sec	8,0	7,7	6,6	6,4	7,1	●		●		301-2		L	
4,79	Taux de matières premières alternatives (basé sur le facteur clinker-ciment équivalent)	% sec	9,3	8,8	7,6	7,2	8,1	●	●	●				L	
4,80	Consommation de ressources naturelles et mise en décharge de matériaux et combustibles alternatifs évitées (cumul depuis 2003) ⁶	En millions de tonnes	31,7	29,5	27,5	25,7	24,1		●	●		301-1			

Code	Indicateurs de performance ESG	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
Toutes activités															
4,81	Élimination des déchets (total, poids humide)	t	370 361	339 552	315 623	331 709	308 218		●	●		306-3			109
4,82	Déchets non dangereux (total)	t	369 874	339 143	315 178	331 201	307 241		●	●					
4,83	Déchets dangereux (total)	t	487	409	445	508	977		●	●					
4,84	Déchets recyclés en externe (total, poids humide)	t	323 658	288 033	263 729	273 828	236 736		●	●		306-4			
4,85	Réutilisés	t	15 077	6 526	23	125	53								
4,86	Recyclage	t	306 529	280 798	262 928	273 193	236 610								
4,87	Valorisés	t	2 052	709	778	510	74								
4,88	Gestion des déchets, répartition par destination-utilisation (poids humide)	% p/p	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		●	●					
4,89	Réutilisation	% p/p	4,1	2,0	0,0	0,0	0,0		●	●		306-4			109
4,90	Recyclage	% p/p	82,8	82,7	83	82,0	76,8		●	●					
4,91	Valorisation (y compris énergétique)	% p/p	0,6	0,2	0,2	0,2	0,0		●	●					
4,92	Incinération	% p/p	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		●	●		306-5			
4,93	Mise en décharge	% p/p	12,3	14,5	16,4	17,3	23,1		●	●					
4,94	Compostés ⁵	% p/p	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		●	●		306-4			
4,95	Autres (dont stockage)	% p/p	0,3	0,7	0,1	0,1	0,1		●	●		306-5			
4,96	Gestion des déchets dangereux, répartition par destination-utilisation (poids humide)	% p/p	100,0	100,0	-	-	-								
4,97	Réutilisés ⁵	% p/p	0,6	0,4	-	-	-					306-4			109
4,98	Recyclés ⁵	% p/p	55,1	43,8	-	-	-								
4,99	Valorisés ⁵	% p/p	21,5	11,8	-	-	-								
4,100	Incinération ⁵	% p/p	0,1	0,0	-	-	-					306-5			
4,101	Mise en décharge ⁵	% p/p	12,0	43,0	-	-	-								
4,102	Autres (dont stockage) ⁵	% p/p	10,7	1,0	-	-	-								
4,103	Conditionnement - papier (total) ^{1,5}	t	8 943	9 088	9 883	-	-								
4,104	Conditionnement - plastique (total) ^{1,5}	t	406	578	521	-	-								

Code	ESG Performance Indicators	Unit	2023	2022	2021	2020	2019	GCCA	PMNU	CNUCED	TCFD	GRI	SASB	ASSUR.	Page
Activités de production de ciment															
4,105	Pourcentage de la production couvert par la certification « Zero Waste to Landfill » ³	% de la production de clinker	55,0	54,9	56,2	29,5	-					3-3		R	109
Activités liées au béton prêt à l'emploi															
4,106	Béton recyclé/réutilisé (en interne et en externe)	% béton restitué	87,5	87,5	86,0	90,3	86,6		●	●		306-4			109
2.4.2 Enjeu matériel : Chaîne d'approvisionnement fiable et durable													ODD 6, 7, 12, 13		
Toutes activités															
4,107	Fournisseurs clés respectant les normes ESG de TITAN ^{5,7}	%	24,7	-	-	-	-		●			308-1 414-1		R	110
4,108	Fournisseurs clés évalués / en cours d'évaluation pour le respect des normes ESG de TITAN, Groupe ¹	%	51,3	-	-	-	-		●						
4,109	Fournisseurs clés dont les contrats exigent l'adhésion aux normes ESG de TITAN, Groupe ^{1,5}	%	15,5	-	-	-	-								
4,110	Nombre de fournisseurs possédant des objectifs fondés sur la science ¹	Nombre	13	-	-	-	-					308-1			
4,111	Heures de formation des fournisseurs aux normes ESG de TITAN, Groupe ^{1,5}	Nombre	200	-	-	-	-					308-1 414-1			
4,112	Nombre de rappels de produits ^{1,5}	Nombre	3	-	-	-	-								
4,113	Couverture des enquêtes de satisfaction des clients ^{1,5,13}	%	77,8	-	-	-	-								

2.4 Notes

Notes concernant certains KPI spécifiques

1. Nouvel indicateur. De plus amples détails peuvent être consultés à la section « Approche adoptée par TITAN pour le reporting des performances ESG ».
2. Le prélèvement total comprend également les quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans une des installations de TITAN.
3. Le rejet total comprend également les quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans aucune installation de TITAN, plus les quantités d'eau utilisées par TITAN et fournies aux installations de TITAN en vue d'une nouvelle utilisation bénéfique.
4. Désigne les quantités d'eau prélevées par TITAN et fournies à des tiers sans être utilisées dans aucune installation de TITAN, plus les quantités d'eau utilisées par TITAN et fournies aux installations de TITAN en vue d'une nouvelle utilisation bénéfique.
5. Aucune information pertinente n'est disponible pour les années spécifiques marquées « - ».
6. La consommation évitée de ressources naturelles correspond à la quantité totale accumulée (pour l'eau et les matières premières/combustibles séparément) pour la période comprise entre l'année spécifique et l'année de référence qui, dans le cas des ressources naturelles, est 2003, l'année de publication du premier rapport de développement durable du Groupe TITAN. La performance de l'année de référence pour la consommation spécifique d'eau s'élevait à 504 l/t de ciment, en termes ajustés des fonds propres de l'année 2023. Selon la démarche de TITAN, toutes les quantités de matières premières et de combustibles alternatifs auraient – sinon – été traitées comme des déchets et auraient été mises en décharge, ce qui aurait eu des répercussions importantes sur l'environnement local, les terres, les ressources en eau et les écosystèmes.
7. En 2023, TITAN a renforcé ses efforts conformément à la Feuille de route interne pour une chaîne d'approvisionnement durable, tel que décrit dans le rapport de gestion sous le domaine prioritaire « Approvisionnement responsable » et l'enjeu matériel « Chaîne d'approvisionnement fiable et durable ».
Sur le total de 425 fournisseurs clés de TITAN, 51,3% ont intégré le processus de sélection et 24,7% ont été évalués en 2023 comme étant en conformité avec les normes ESG ou respectant ces critères et possédant un plan d'amélioration afin d'atteindre le niveau de conformité requis. Sur la base d'un effort conjoint avec le CDP, nous avons obtenu un rapport ciblé sur l'examen des progrès de nos fournisseurs clés du point de vue de leur réactivité aux publications d'informations au titre du CDP et connexes et nous avons constaté que 13 de nos fournisseurs clés s'étaient engagés en faveur d'objectifs fondés sur la science. Nous avons intensifié nos efforts de formation, en commençant par la familiarisation de tous les responsables des achats aux normes ESG de TITAN et leur formation à l'application des critères ESG. Au moins 200 heures de formation ont été prodiguées aux fournisseurs clés dans le cadre de leur processus d'induction et de qualification pour les normes ESG. Plus de 15,5% des fournisseurs clés ont intégré les critères ESG de TITAN à leurs obligations contractuelles, et plus précisément aux nouveaux contrats et aux contrats renouvelés en 2023.
8. La couverture se fonde sur les certifications couvrant la gestion des déchets de l'année précédente.
9. La demande en eau est définie comme la somme des prélèvements d'eau et de l'eau recyclée.
10. Calculé comme la quantité totale de matières premières alternatives par rapport à la quantité totale de matières premières extraites et alternatives utilisées pour la production de clinker et de ciment.
11. L'unité de mesure est sélectionnée sur la base de sa pertinence pour la production de clinker.
12. Se réfère à toutes les installations intégrées de production de clinker et de ciment.
13. Pourcentage de pays dans lesquels une enquête de satisfaction des clients a été réalisée au cours de l'année de référence.

Références aux normes GRI

GRI 3-3 Gestion des enjeux matériels ; GRI 301-1 Matériaux utilisés par poids ou volume ; GRI 301-2 Intrants recyclés utilisés ; GRI 302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation ; GRI 302-3 Intensité énergétique ; GRI 303-3 Prélèvement d'eau ; GRI 303-4 Rejets d'eau ; GRI 303-5 Consommation d'eau ; GRI 306-3 Déchets produits ; GRI 306-4 Élimination de déchets évitée ; GRI 306-5 Déchets éliminés ; GRI 308-1 Nouveaux fournisseurs évalués selon des critères environnementaux ; GRI 414-1 Nouveaux fournisseurs évalués selon des critères sociaux.

Références aux normes SASB

-EM-CM-130a.1 sous le thème « Gestion de l'énergie » pour l'énergie totale consommée, le pourcentage d'électricité du réseau, le pourcentage d'énergie alternative et le pourcentage d'énergie renouvelable.
-EM-CM-140a.1 sous le thème « Gestion de l'eau » pour le total de l'eau douce prélevée, le pourcentage recyclé, le pourcentage dans des régions présentant un stress hydrique de base élevé ou extrêmement élevé. Voir également le Tableau « Cimenteries du Groupe TITAN situées dans des zones de stress hydrique » dans les états des performances ESG.
-EM-CM-150a.1 sous le thème « Gestion des déchets » pour la quantité de déchets générée, le pourcentage de déchets dangereux et le pourcentage recyclé.
-La connexion des divulgations sous la Note 7 des « Notes concernant certains KPI spécifiques » ci-dessus, sur les progrès 2022 alignés avec la feuille de route de la chaîne d'approvisionnement durable de TITAN, couvre les exigences de reporting prévues par les normes SASB pour le domaine « Éthique des affaires et transparence » et plus spécifiquement la mesure (KPI) EM-MM-510a.1. La connexion concerne la description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin tout au long de la chaîne de valeur.

Cimenteries du Groupe TITAN situées dans des zones de stress hydrique

Site	Pays	Stress hydrique (base de référence)
Antea	Albanie	>80%
Alexandrie	Égypte	>80%
Beni Suef	Égypte	>80%
Kamari	Grèce	>80%
Patras	Grèce	>80%
Thessalonique	Grèce	40-80%
Kosjeric	Serbie	>80%

Notes

1. L'évaluation des risques liés à l'eau pour tous les sites du Groupe TITAN a été mise à jour en 2023 à l'aide de l'outil Aqueduct du World Resources Institute (WRI).
2. Le Tableau ci-dessus présente les cimenterie (en tant que plus grands consommateurs d'eau parmi les activités du Groupe) qui fonctionnent dans des zones de stress hydrique, à savoir les zones où l'indicateur de stress hydrique de base est >40%, tel que classifié par l'outil Aqueduct.
3. L'indicateur de stress hydrique mesure le rapport entre les prélèvements d'eau totaux et les réserves renouvelables d'eau de surface et souterraine disponibles. Des valeurs plus élevées indiquent une plus grande concurrence entre les utilisateurs.
4. Ces informations relatives aux activités menées dans des zones soumises à un stress hydrique, combinées aux informations fournies dans la section « Aperçu des performances non financières » du présent rapport, couvrent également les exigences en matière de reporting conformément aux normes SASB pour la « gestion de l'eau » et, plus précisément, le KPI EM-CM-140a.1 « (1) Total de l'eau douce prélevée, (2) pourcentage de l'eau recyclée, (3) pourcentage dans les régions soumises à un stress hydrique de base élevé ou extrêmement élevé ».

2.5 Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires

2.5.1 Indicateurs fondamentaux de gouvernance

Code	Indicateurs fondamentaux de gouvernance	Notes	Performance 2023	Normes de reporting
Structure du Conseil d'administration				
5,01	Nombre et pourcentage de femmes membres du Conseil d'administration		Nombre de femmes : 5 Contribution au total : 31,25%	ODD 5.5 ODD 16.5 ODD 16.6 ODD 16.7
5,02	Nombre de nationalités représentées au Conseil		5	
Membres du Conseil d'administration par groupe d'âge				
5,03	Moins de 30 ans		0	PMNU CNUCED
5,04	Entre 30 et 50 ans		1	GRI 2-10 GRI 2-18
5,05	Plus de 50 ans		15	GRI 2-30
5,06	Nombre de membres indépendants du Conseil d'administration		9/16	GRI 205-1 GRI 205-2 GRI 205-3 GRI 405-1 GRI 407-1 SASB
Efficacité du Conseil				
5,07	Nombre de réunions du Conseil d'administration et taux de présence	2	8 réunions ont été tenues en 2023. Le taux de participation moyen aux 8 réunions s'est établi à 97%.	
5,08	Comité d'audit et des risques : Nombre de réunions et taux de présence	3	6 avec un taux de participation de 100%	
5,09	Comité des nominations : Nombre de réunions et taux de présence	3	4 avec un taux de participation de 100%	
5,10	Comité de rémunération : Nombre de réunions et taux de présence	3	2 avec un taux de participation de 100%	
5,11	Comité stratégique : Nombre de réunions et taux de présence	1,2	2 avec un taux de participation de 100%	
5,12	Dépenses de lobbying sous la forme de contributions à des initiatives collaboratives et des associations	1	131 330€ (cotisation de participation à GCCA, Cembureau et ERT)	
5,13	Nombre de réunion du Conseil d'administration au cours desquelles la durabilité a été reprise en tant que domaine thématique	1	5/8	
Conformité et éthique des affaires				
5,14	Couverture du mécanisme de règlement des griefs (Ethicspoint)	4	100 %	
5,15	Nombre de cas signalés sur EthicsPoint	4	En 2023, 11 cas au total ont été signalés via la plateforme EthicsPoint, dont six ont fait l'objet d'un examen approfondi par les comités responsables. Aucun cas avéré n'a été signalé concernant l'intégrité des affaires (comme la lutte contre la corruption active et passive), tandis que des plans d'action de remédiation ont été établis pour tous les cas avérés.	
5,16	Incidents de corruption active/passive	1	zéro incident	
5,17	Nombre d'incidents confirmés en matière de sécurité de l'information, Groupe	1	178	
5,18	Pourcentage d'employés syndiqués	5	28,8%	
5,19	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives (CCT)	6	34,8%	
5,20	Nombre moyen d'heures de formation sur des thèmes en rapport avec la Conformité, par employé	7	0,75	
5,21	Formation à la lutte contre la corruption active et passive	1,7	957 heures	

Notes concernant certains KPI spécifiques

Notes concernant certains KPI spécifiques

1. Nouvel indicateur. Aucun incident de corruption active/passive n'a été enregistré en 2023. Un total de 178 incidents touchant la sécurité de l'information se sont produits, essentiellement sous trois formes : logiciels malveillants, hameçonnage et attaques par « pulvérisation du mot de passe » (*password spraying*). Tous les incidents susmentionnés ont été résolus, et il n'y a eu aucun incident grave relatif à la sécurité de l'information ou à la protection des informations personnelles.
2. Nombre de réunions du Conseil d'administration pendant la période de référence et nombre de membres du Conseil d'administration qui ont participé à chaque réunion du Conseil d'administration pendant la période de référence, divisé par le nombre total d'administrateurs siégeant au Conseil d'administration, multiplié par le nombre de réunions du Conseil d'administration pendant la période de référence.
3. Nombre de réunions du Conseil d'administration pendant la période de référence et nombre de membres du comité d'audit qui ont participé à chaque réunion du comité d'audit pendant la période de référence, divisé par le nombre total de membres siégeant au comité d'audit, multiplié par le nombre de réunions du comité d'audit pendant la période de référence.
4. Sur les onze (11) signalements reçus sur la plateforme de dénonciation des abus EthicsPoint de TITAN en 2023, huit ont été classés en tant qu'allégations et trois étaient des questions. Sur les huit allégations, six cas ont été examinés en détail par les comités régionaux respectifs et analysés par le Comité de surveillance du Groupe, tandis que deux cas sont toujours en cours d'examen. Sur les six cas examinés et clôturés, deux ont été jugés entièrement fondés et un était partiellement fondé. Ces trois cas concernaient des questions liées aux personnes et au respect sur le lieu de travail. Aucun des cas fondés ne concernait la corruption active ou passive ou d'autres aspects de l'intégrité des affaires. Les trois autres cas, portant sur des questions d'intégrité des affaires / de détournement d'actifs, ont été jugés non fondés. Des plans d'action de remédiation ont été mis en œuvre pour tous les cas fondés ou partiellement fondés. Les trois cas de questions ont été référés à la fonction compétente et ont reçu un traitement et une réponse adéquats.
5. Informations spécifiques fournies par la division Adocim sous couvert de confidentialité pour les noms des employés.
6. En 2023, ce pourcentage a baissé à 34,76 % contre 50,3% en 2022. Les raisons importantes de cette baisse sont : la baisse de la couverture des employés aux États-Unis (Titan America) avec la dissolution du syndicat de Pennsco en 2023 ainsi que la signature de nouvelles CCT dans certains pays prévoyant une réduction de couverture des employés. La répartition par employé aux États-Unis et dans les autres pays est de 4,3% contre 58,8% (contre 9,7% et 83,5% respectivement en 2022). TITAN conserve des registres annuels du nombre et de la durée des grèves et blocages d'usines dans les systèmes internes de collecte des données. Aucun cas lié directement à nos installations d'exploitation n'a été enregistré en 2023.
7. Nombre moyen d'heures de formation aux politiques et procédures internes de TITAN par employé et par an (la priorité étant donnée au Code de conduite, aux Politiques en matière de droits de l'Homme, de lutte contre la corruption, au RGPD, sans que cette liste soit considérée comme exhaustive). Le KPI est calculé comme le nombre total d'heures de formation dans les domaines concernés, divisé par le nombre total d'employés. TITAN classe ces sujets de formation dans le domaine général de la « Conformité » (voir Tableau 2.2 « Domaine prioritaire : Un environnement de travail propice à la croissance », pour le KPI « Heures de formation par thème, total du Groupe »). Plus précisément, TITAN a atteint un nombre total de 957 heures pour les formations à la conformité réglementaire organisées au sein de différentes divisions du Groupe en 2023, axées principalement, sans toutefois s'y limiter, sur la lutte contre la corruption active et passive. Le nombre total d'employés ayant suivi les formations en Conformité a atteint 1 188 en 2023, soit 20,7 % du total de nos effectifs.

Notes complémentaires

8. TITAN n'a pas d'activités dans des zones de conflit ni à proximité de zones de conflit selon les données de l'UCDP (Uppsala Conflict Data Program – UCDP, voir www.uu.se).
9. En 2020, TITAN a suivi un processus amélioré de collecte des retours de nos parties prenantes dans chaque pays d'opération en promouvant des principes de communication ouverte et structurée et il a mis en œuvre un projet de validation de la matrice de matérialité existante au niveau de chaque division. La section « Se concentrer sur les enjeux matériels » du présent rapport, et plus spécifiquement la partie « Matérialité dynamique », présente également une brève discussion des résultats du Projet 2022 de validation de matérialité des divisions. Voir le Tableau 1.1 « Enjeux matériels », qui fait partie des états des performances ESG.
 Au sujet du travail préparatoire : Les travaux préparatoires à l'analyse et à l'évaluation de la matérialité pour tous les pays d'opérations ont été achevés en 2020, notamment les recherches ciblées dans chaque pays par des tiers. Ce processus a permis l'engagement de la direction de TITAN dans chaque pays ainsi que des démarches de devoir de vigilance au niveau des divisions en matière de droits de l'Homme et de droits des populations autochtones, et de possibles conflits associés. La recherche au niveau des pays a conclu qu'aucune question de conflit de ce type n'était apparue ou anticipée. Aucune nouvelle information sur le sujet n'a été relevée dans la presse/les médias dans aucun des pays de nos opérations, que ce soit en 2022 ou en 2023.
10. En 2023, TITAN a poursuivi ses efforts en mettant en place une plateforme électronique dédiée au Groupe pour enregistrer les initiatives et actions communautaires au niveau de chaque division, ainsi que pour faciliter l'auto-évaluation et l'alignement des divisions sur les objectifs et les priorités clés du Groupe. Des plans d'engagement avec les communautés locales sont mis en œuvre dans tous les pays où nous opérons. Ils couvrent des initiatives qui contribuent à la durabilité des communautés locales et renforcent l'engagement avec nos parties prenantes, en vue d'obtenir des effets positifs à long terme pour les communautés et la société. Voir la section « Impact social positif » du Rapport de gestion pour l'évaluation des initiatives d'engagement avec les communautés de TITAN dans tous les pays où les sites d'opérations en 2023.
 Aucun incident n'a été enregistré en 2023 concernant des fermetures de sites ou des retards de projets dus à des facteurs non techniques, tels que ceux résultant de l'attente de permis réglementaires ou d'autres retards politiques liés aux préoccupations des communautés, à la résistance ou aux protestations des communautés ou des parties prenantes, et à des conflits armés.

Références aux normes GRI

Mise en relation des indicateurs de performance ESG avec les paramètres de référence aux normes GRI : GRI 2-10 Nomination et sélection de l'organe de gouvernance supérieur ; GRI 2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance supérieur ; GRI 2-30 Conventions collectives ; GRI 205-1 Opérations évaluées du point de vue des risques liés à la corruption ; GRI 205-2 Communication et formation concernant les politiques et procédures de lutte contre la corruption ; GRI 205-3 Incidents de corruption confirmés et mesures prises ; GRI 405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés ; GRI 407-1 Opérations et fournisseurs au sein desquels le droit à la liberté d'association et à la négociation collective pourrait être en danger.

Références aux normes SASB

– Les informations publiées à la Note 6 (ci-dessus) sur le pourcentage d'employés concernés par des conventions collectives et le nombre et la durée des grèves et des blocages couvrent les exigences de reporting prévues par les Normes SASB pour le thème (domaine) des « Relations entre employeurs et employés » et plus spécifiquement les mesures (KPI) EM-MM-310a.1 et EM-MM-310a.2.
 – En référence à la Note 9 ci-dessus, nous couvrons les exigences de reporting selon les normes SASB pour deux thèmes (domaines) : « Sécurité, droits de l'Homme et droits des peuples autochtones » et plus particulièrement les mesures (KPI) EM-MM-210a.1, EM-MM-210a.2 et EM-MM-210a.3, et « Relations avec la communauté », plus particulièrement les mesures (KPI) EM-MM-210b.1 et EM-MM-210b.2, concernant la discussion du processus de gestion des risques et des opportunités associés aux droits et aux intérêts de la communauté.

2.5.2 KPI relatifs à la Taxonomie

KPI: Chiffre d'affaires

Exercice 2023	Année		Critères de contribution substantielle							Critères DNSH (« Does Not Significantly Harm », soit « ne cause pas de préjudice important »)									
	Code (2)	Chiffre d'affaires (3) millions d'euros	Proportion du chiffre d'affaires, année 2023 (4) %	Atténuation du changement climatique (5) O; N; N/EL	Adaptation au changement climatique (6) O; N; N/EL	Eau (7) O; N; N/EL	Pollution (8) O; N; N/EL	Économie circulaire (9) O; N; N/EL	Biodiversité (10) O; N; N/EL	Atténuation du changement climatique (11) O/N	Adaptation au changement climatique (12) O/N	Eau (13) O/N	Pollution (14) O/N	Économie circulaire (15) O/N	Biodiversité (16) O/N	Garanties minimales (17) O/N	Proportion du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie (A.1) ou éligible à la Taxonomie (A.2), année 2022 (18) %	Catégorie « activité habilitante » (19) E	Catégorie « activité transitoire » (20) T
A.ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
Activité 1	CCM 3.7	121,2	4,8 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	4,6 %		
Activité 2	CCM 5.9	4,0	0,2 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,0 %		T
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		125,2	5,0 %	5,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	O	O	O	O	O	O	O	4,6 %		
Dont habilitantes		0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	O	O	O	O	O	O	O	0,0 %	E	
Dont transitoires		125,2	5,0 %	5,0 %						O	O	O	O	O	O	O	4,6 %		T
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
Activité 1	CCM 3.7	1 364,1	53,6 %	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL										
Activité 2	CCM 5.9	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		1 364,1	53,6 %	53,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %										
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie (A.1+A.2)		1 489,3	58,6 %	58,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %								55,2 %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie		1 057,7	41,4 %																
TOTAL		2 547,0	100,0 %																

Note spécifique au sujet du chiffre d'affaires

Le calcul du chiffre d'affaires au cours de la période de reporting 2023 comprend les produits comptabilisés conformément à la norme comptable internationale (IAS) 1, paragraphe 82(a), telle qu'adoptée par le règlement (CE) no 1126/2008 de la Commission (1), et tels que définis à l'article 2, point (5), de la directive 2013/34/UE. Les montants de chiffre d'affaires représentent les données consolidées au niveau du Groupe, après élimination des transactions avec des tiers. Nous avons intégré aux informations publiées pour 2023 l'activité économique de production et de vente de cendres volantes, que nous considérons comme « Éligible » (selon le Règlement sur la Taxonomie, code 5.9) en plus des informations publiées dans le rapport pour 2022. Nous avons ajusté le chiffre d'alignement de l'activité économique de production de ciment etc. (selon le Règlement sur la taxinomie, code 3.7) pour nos informations de 2022, plus spécifiquement pour l'alignement sur l'adaptation au changement climatique, que nous avons considérée comme « non alignée » en 2023 puisqu'il s'agit d'une activité économique transitoire.

2.5.2 KPI relatifs à la Taxonomie

KPI: Dépenses d'investissement

Exercice 2023	Année	Critères de contribution substantielle								Critères DNSH (« Does Not Significantly Harm », soit « ne cause pas de préjudice important »)									
		Code (2)	CapEx (3)	Proportion des dépenses d'investissement, 2023 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Proportion alignée sur la Taxonomie (A.1.) ou éligible à la Taxonomie (A.2.) CapEx, année 2022 (18)	Catégorie « activité habilitante » (19)
Texte		millions d'euros	%	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	E	T
A.ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
Activité 1	CCM 3.7	63,4	28,3 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	16,0 %		
Activité 2	CCM 5.9	0,0	0,0 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,0 %		T
Dépenses d'investissement des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		63,4	28,3 %	28,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	O	O	O	O	O	O	O	16,0 %		
Dont habilitantes		0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	O	O	O	O	O	O	O	0,0 %	E	
Dont transitoires		63,4	28,3 %	28 %						O	O	O	O	O	O	O	16,0 %		T
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
Activité 1	CCM 3.7	77,0	34,4 %	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL								40,1 %		
Activité 2	CCM 5.9	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		77,0	34,4 %	34,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %								40,1 %		
A. Dépenses d'investissement des activités éligibles à la Taxonomie (A.1+A.2)		140,4	62,7 %	62,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %								56,1 %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Dépenses d'investissement des activités non éligibles à la Taxonomie		83,6	37,3 %																
TOTAL		224,0	100,0 %																

Note spécifique au sujet des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (CapEx) comprennent les ajouts aux actifs corporels et incorporels au cours de la période de reporting 2023, considérés avant les dépréciations, les amortissements et toutes les réévaluations, y compris celles résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice financier concerné et à l'exclusion des variations de la juste valeur. Sous le chiffre des dépenses d'investissement, nous avons inclus les coûts qui sont comptabilisés selon l'IAS 16.73 (e)(i)(iii), l'IAS 38.118 (e)(i), l'IAS 40.76 (a)(b) et l'IFRS 16.53(h). Nous avons intégré aux informations publiées pour 2023 l'activité économique de production et de vente de cendres volantes, que nous considérons comme « Éligible » (selon le Règlement sur la Taxonomie, code 5.9) en plus des informations publiées dans le rapport pour 2022.

2.5.2 KPI relatifs à la Taxonomie

KPI: Dépenses d'exploitation

Exercice 2023	Année	Critères de contribution substantielle								Critères DNSH (« Does Not Significantly Harm », soit « ne cause pas de préjudice important »)									
		OpEx (3)	Proportion des dépenses d'exploitation, année 2023 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Proportion alignée sur la Taxonomie (A.1) ou éligible à la Taxonomie (A.2.) OpEx, année 2022 (18)	Catégorie « activité habilitante » (19)	Catégorie « activité transitoire » (20)
Activités économiques (1)	Code (2)	millions d'euros	%	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	E	T
A.ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
Activité 1	CCM 3.7	8,1	4,8 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	4,1 %		
Activité 2	CCM 5.9	0,2	0,1 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	0,0 %		T
Dépenses d'exploitation des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		8,3	4,9 %	4,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	O	O	O	O	O	O	O	4,1 %		
Dont habilitantes		0,0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	O	O	O	O	O	O	O	0,0 %	E	
Dont transitoires		8,3	4,9 %	4,9 %						O	O	O	O	O	O	O	4,1 %		T
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
Activité 1	CCM 3.7	87,3	51,8 %	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL								51,3 %		
Activité 2	CCM 5.9	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		87,3	51,8 %	51,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %								51,3 %		
A. Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la Taxonomie (A.1+A.2)		95,6	56,7 %	56,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %								55,4 %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Dépenses d'exploitation des activités non éligibles à la Taxonomie		73	43,3 %																
TOTAL		168,6	100,0 %																

Note spécifique au sujet des dépenses d'exploitation

Pour calculer le montant des dépenses d'exploitation pour la période de reporting, nous avons pris en compte tous les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement (investissements dans la recherche et l'innovation), aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi que toutes les autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des actifs des immobilisations corporelles par TITAN ou par un tiers auquel les activités sont confiées, qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs. Le calcul des dépenses opérationnelles pour des activités économiques spécifiques a été effectué selon l'approche de la proportionnalité, en utilisant comme métrique proportionnelle les quantités (tonnes) de produits fabriqués, et en les reliant au calcul des montants éligibles à la taxonomie et alignés sur la taxonomie en pourcentage des dépenses d'exploitation totales au niveau du Groupe. Nous avons intégré aux informations publiées pour 2023 l'activité économique de production et de vente de cendres volantes, que nous considérons comme « Éligible » (selon le Règlement sur la Taxonomie, code 5.9) en plus des informations publiées dans le rapport pour 2022. Nous avons ajusté le chiffre d'alignement de l'activité économique relevant du code 3.7 « Fabrication de ciment » pour nos informations en 2022, plus spécifiquement pour l'alignement sur l'adaptation au changement climatique, puisque cette activité économique est définie comme une activité transitoire par le Règlement.

Notes générales pour tous les KPI relatifs à la Taxonomie

En tant que société mère, TITAN présente la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) de notre groupe pour la période de reporting 2023 associée à des activités économiques éligibles à la Taxonomie en rapport avec les deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) conformément à l'art. 8 du règlement sur la Taxonomie et à l'art. 10 (2) de l'art. 8 de l'acte délégué. TITAN adopte les définitions des KPI telles que prévues par le règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2178 (Annexe I : KPI des entreprises non financières).

1. Les activités économiques de cette catégorie sont associées :

– aux codes CCM 3.7 et CCA 3.7 conformément au Règlement sur la Taxonomie pour les activités de fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif (précédemment : utilisation du code NACE C23.51, conformément à la classification statistique des activités économiques établie par le règlement (CE) n° 1893/2006). Une activité économique de cette catégorie est une activité transitoire telle que visée à l'article 10 du règlement sur la Taxonomie.

– aux codes CCM 5.9 et CCA 5.9, conformément au Règlement sur la Taxonomie pour l'activité économique de traitement et de vente de cendres volantes, même si celle-ci a apporté une contribution négligeable au chiffre d'affaires total du Groupe en 2023 (moins de 0,2 %).

Méthodologie de reporting de TITAN sur les KPI alignés sur la Taxonomie pour 2023 : Nous avons procédé à l'évaluation de toutes les dépenses liées aux produits et aux activités de projet, et la consolidation des chiffres au niveau du Groupe a suivi les mêmes règles que pour les autres KPI dans le cadre des états des performances ESG, tandis que les taux de change des devises des différents pays ont été considérés comme un taux moyen pour 2023, conformément aux pratiques de TITAN en matière d'états financiers et dans le respect des principes IFRS.

2. À propos des Critères de contribution substantielle tels qu'applicables en 2023 : La méthodologie d'évaluation était conforme aux critères techniques pour la contribution substantielle aux deux objectifs environnementaux, à savoir le respect des valeurs seuils de performance en matière d'émissions de CO₂ pour chacun des deux objectifs.

3. L'évaluation a également permis de s'assurer que l'activité économique répondait aux exigences du principe consistant à « Ne pas nuire de manière significative » visé à l'article 3, points (b) et (d), et à l'article 17 du règlement Taxonomie.

4. L'évaluation a également permis de s'assurer que l'activité économique répondait aux exigences de la règle des « Garanties minimales » visée à l'article 18 du règlement Taxonomie. TITAN assure l'alignement de l'activité économique sur les principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'Homme en appliquant les politiques du Groupe en matière de droits de l'Homme, de responsabilité sociale des entreprises, de lutte contre la corruption, de Code de conduite et de Code de conduite pour les achats, ainsi que de Diversité, d'égalité des chances et d'inclusion (pour plus d'informations, voir le Tableau 2.5.3 « Politiques ESG » de la présente section).

5. Le reporting des KPI pour le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx) a suivi les exigences de l'Annexe II / des modèles pour les KPI des entreprises non financières conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852. Nous avons également suivi les instructions pour ces modèles fournies par l'Annexe V du règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023 portant modification du règlement délégué (UE) 2021/2178.

6. Les KPI (%)Chiffre d'affaires, (%)CapEx et (%)OpEx pour les activités économiques éligibles à la Taxonomie et les activités économiques non éligibles à la Taxonomie, ainsi que les KPI (%)Chiffre d'affaires, (%)CapEx et (%)OpEx pour les activités économiques éligibles à la Taxonomie pour les activités économiques alignées sur la Taxonomie et non alignées sur la Taxonomie, selon les critères techniques de sélection pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique sont (tous) couverts par l'assurance limitée.

2.5.3 Politiques ESG et Code de conduite

	Nouvelles ou actualisées en 2023	Domaines prioritaires de TITAN les plus pertinents				
		Décarbonation et numérisation	Un environnement de travail propice à la croissance	Impact local positif	Approvisionnement responsable	Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires
Code de conduite			●			●
Code de conduite pour la passation des marchés				●	●	●
Politiques du Groupe						
Politique en matière de lutte contre la corruption						●
Politique en matière de changement climatique	●	●		●	●	
Politique de conformité au droit de la concurrence						●
Politique en matière de conflits d'intérêts						●
Politique de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)				●		
Politique de protection des données personnelles			●			
Politique en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion (DE&I)			●			
Politique environnementale	●	●		●	●	
Politique en matière de droits de l'Homme			●	●	●	●
Politique en matière de sécurité de l'information		●				
Politique de santé et de sécurité au travail			●			
Politique contre la violence et le harcèlement	●					●
Politique d'achat				●	●	
Politique de sanctions						●
Politique de dénonciation						●

2.5.4 Systèmes de gestion du Groupe

Domaine	Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce	Kosovo	Macédoine du Nord	Serbie	Turquie	États-Unis
Santé et sécurité	ISO 45001 Toutes opérations (1 terminal exclu)	ISO 45001 Toutes opérations (1 terminal exclu)	ISO 45001 Toutes les cimenteries intégrées	ISO 45001 Toutes opérations (1 centrale de béton prêt à l'emploi, 1 carrière de granulats, 2 terminaux exclus)	ISO 45001 Toutes opérations (3 terminaux exclus)	ISO 45001 Toutes opérations (2 terminaux et 1 carrière exclus)	ISO 45001 Toutes opérations	ISO 45001 1 cimenterie intégrée, 1 unité de broyage de ciment, 1 terminal et 3 centrales de béton prêt à l'emploi	Toutes les opérations sont conformes au cadre réglementaire du MSHA et de l'OSHA
Environnement	ISO 14001 Toutes opérations (1 terminal exclu)	ISO 14001 Toutes opérations	ISO 14001 Toutes les cimenteries intégrées	ISO 14001 Toutes opérations (2 terminaux exclus)	ISO 14001 Toutes opérations	ISO 14001 Toutes opérations	ISO 14001 Toutes opérations	ISO 14001 1 cimenterie intégrée, 1 unité de broyage de ciment et 1 centrale de béton prêt à l'emploi	Toutes les opérations sont conformes au cadre réglementaire de l'EPA
Qualité	ISO 9001 Toutes opérations	ISO 9001 Toutes opérations (2 carrières exclues)	ISO 9001 Toutes les cimenteries intégrées	ISO 9001 Toutes opérations (1 carrière exclue)	ISO 9001 Toutes opérations	ISO 9001 Toutes opérations (1 carrière exclue)	ISO 9001 Toutes opérations	ISO 9001 Toutes opérations (1 terminal exclu)	Qualité ASHTO Toutes opérations
Énergie		ISO 50001 Toutes les unités de mélange prêt à l'emploi Audits énergétiques 1 cimenterie intégrée	ISO 50001 Toutes les cimenteries intégrées	ISO 50001 Toutes les cimenteries intégrées, Audits énergétiques Toutes les unités de mélange prêt à l'emploi Toutes les carrières de granulats		ISO 50001 1 cimenterie intégrée		ISO 50001 Toutes les cimenteries intégrées, 3 carrières de matières premières pour le ciment 1 centrale de béton prêt à l'emploi	ISO 50001 Toutes les cimenteries intégrées
Impact sociétal	GHRMS/SF et SA 8000 Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF et SA 8000 Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations	GHRMS/SF Toutes opérations

2.5.5 Contributions politiques et amendes et autres sanctions non monétaires

Pays	Contributions politiques ¹ (en euros)	Amendes significatives ² (en euros)	Nombre total de sanctions non monétaires ²
Albanie	0	0	0
Brésil	0	0	0
Bulgarie	0	0	0
Égypte	0	0	0
Grèce	0	0	0
Kosovo	0	0	0
Macédoine du Nord	0	0	0
Serbie	0	0	0
Turquie	0	0	0
États-Unis ^{1,2}	18 496	0	0

Notes

1. Valeur totale des contributions politiques par pays, y compris la valeur monétaire totale des contributions financières et en nature apportées directement et indirectement. En 2023, TITAN America a contribué à hauteur totale de 18 496 euros à diverses organisations politiques, pour soutenir les élections locales en Virginie et en Floride. Sur le montant dépensé total, 9 248 euros ont été offerts pour soutenir des institutions et des candidats politiques en Virginie (paiement effectué par Titan America LLC), et 9 248 euros ont été offerts pour soutenir des institutions et des candidats politiques en Floride. Les détails concernant les noms de tous les candidats politiques, les dates des contributions et d'autres données sont disponibles dans les registres de Titan America. À l'exception de ce qui précède, aucun autre cas de contribution politique n'a été enregistré, ni financière, ni en nature, ni directement, ni indirectement. Depuis 2022, il a été décidé que Titan America mettrait en œuvre une directive interne pour s'engager dans des programmes de sensibilisation proactifs afin de développer des relations à long terme avec les régulateurs et les élus et de se comporter en entreprise citoyenne responsable et en bon voisin dans les communautés proches de ses opérations. Tout engagement politique est conforme à l'ensemble des lois applicables en matière de financement des campagnes.

2. En 2023, Titan n'a subi aucune amende significative en matière d'environnement, de droits du travail, de droits de l'Homme, de corruption active et passive ni d'autres aspects de l'éthique des affaires. Titan America LLC a toutefois payé une amende de 430 437 € à l'Internal Revenue Service (IRS) pour paiement tardif des taxes à l'emploi en 2021-22. La société a contesté ce montant. En 2023, notamment, Titan America a reçu un abattement fiscal de 200 731 € de l'IRS pour des amendes liées à la taxe à l'emploi contestées acquittées en 2022.

Une autre amende administrative acquittée en 2023 a été le montant de 14.832 € payé par Titan Florida LLC pour infraction code d'urbanisme local, à savoir un défaut d'illumination de parkings, d'allées et d'accès au site.

Clarification : TITAN considère comme « significative » toute amende supérieure à 10 000 €, et le reporting annuel de la valeur monétaire des amendes significatives et du nombre total de sanctions non monétaires couvre les cas de non-respect des lois et réglementations, y compris, mais sans s'y limiter, les lois et réglementations environnementales, les lois et réglementations concernant l'utilisation de produits et services, les lois et réglementations du travail, et les lois et réglementations concernant la lutte contre la corruption, les comportements anticoncurrentiels et les pratiques antitrust ou monopolistiques.

Connexion entre les KPI et autres publications et les normes du SASB

Les informations publiées ci-dessus répondent aux exigences de reporting selon les normes SASB relative à l'intégrité et à la transparence des prix et, plus particulièrement, la métrique (KPI) EM-CM-520a.1. « Montant total des pertes monétaires découlant de procédures en justice associée à des activités de cartel, des ententes sur les prix et des activités anti-trust ».

2.5.6 Audits environnementaux

Domaine		Albanie	Bulgarie	Égypte	Grèce	Macédoine du Nord	Kosovo	Serbie	Turquie	États-Unis	Total
Systèmes de gestion de l'environnement	Externes	1	1	7	4	1	1	1	27	11	54
	Internes	1	0	1	16	2	1	1	2	2	26
Système de gestion de l'énergie/Audits énergétiques	Externes	0	1	2	3	1	0	0	2	2	11
	Internes	0	0	1	4	1	0	0	0	2	8
Émissions de CO ₂	Externes	0	1	0	3	0	1	0	1	0	6
	Internes	0	0	0	5	2	1	0	2	0	10
Gestion des déchets	Externes	0	0	3	3	1	1	0	1	4	13
	Internes	0	0	0	2	1	1	0	4	0	8
Réclamations	Externes	0	1	2	0	1	1	0	0	2	7
	Internes	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Permis	Externes	2	2	2	3	16	1	0	0	0	26
	Internes	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Autres	Externes	2	3	1	2	1	1	2	0	2	14
	Internes	0	0	0	1	2	1	0	0	1	5
TOTAL	Externes	5	9	17	18	21	6	3	31	21	131
	Internes	1	0	2	28	8	6	1	8	5	59

2.5.7 Rapport consolidé sur les paiements aux gouvernements pour les opérations extractives

Entité juridique	Pays	Type de paiement	Montant (EUR)
TITAN CEMENT S.A.	Grèce	Frais/taxes de location de carrière	507 982
INTERBETON S.A.	Grèce	Frais/taxes de location de carrière	5 050 464
Alexandria Portland Cement Co	Égypte	Taxe sur l'argile	1 398 906
		Redevances sur les carrières	856 683
		Contrôle de l'impôt sur le résultat	316 205
Beni Suef Cement Co	Égypte	Taxe sur l'argile	1 625 636
		Redevances sur les carrières	965 517
		Contrôle de l'impôt sur le résultat	288 547
TBAE	Égypte	Redevances sur les carrières	150 516
Zlatna Panega Cement AD	Bulgarie	Droits de concession	246 000
Cementi Antea Sha	Albanie	Droits d'extraction	468 986
Titan America LLC	États-Unis	Frais de vente/d'atténuation	757 876
SHARRCEM SH.P.K.	Kosovo	Redevances d'extraction	251 635
Titan Cementarnica Usje A.D.	Macédoine du Nord	Droits de concession	235 469
Titan Cementara Kosjeric A.D.	Serbie	Droits de concession	178 275
ADOCIM A.S.	Turquie	Droits d'autorisation/forestiers	443 196
		TOTAL	13 741 893

Note

Titan Cement International S.A. déclare par la présente, conformément à l'article 3:33 du Code belge des sociétés et associations, que le Groupe Titan a versé en 2023 à des gouvernements (c'est-à-dire des autorités nationales, régionales ou municipales d'États membres de l'UE et de pays tiers) un montant total de 13 741 893 euros au titre d'opérations extractives, comme précisé dans le tableau ci-dessus. Comme précisé à l'article 6:2 par. 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, la limite pour la divulgation des données respectives est fixée à 100 000 euros pour un paiement unique ou une série de paiements liés.

2.5.8 Normes sectorielles et autres applicables aux communications non financières en 2023

Association ou initiative sectorielle	Lignes directrices et autres documents de référence	Publiés
GCCA ¹	Charte de développement durable	Édition la plus récente (publications entre 2019 et 2021)
	Lignes directrices cadres en matière de développement durable	
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting de la sécurité dans la fabrication du ciment et du béton* [Pilier 1]	
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting des émissions de CO2 dans la fabrication du ciment [Pilier 2]	
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting de l'eau dans la fabrication du ciment [Pilier 4]	
	Lignes directrices en matière de développement durable pour la surveillance et le reporting des émissions dans la fabrication du ciment [Pilier 4]	
	Lignes directrices en matière de développement durable pour le co-traitement des carburants et des matières premières dans la fabrication du ciment [Pilier 5]	
Complément aux normes de la GCCA : (Anciennement) WBCSD/CSI	Bonnes pratiques recommandées pour : (a) la sécurité des sous-traitants, et (b) la sécurité routière	2009
	Guide sur la comptabilité et le reporting des GES du Scope 3 pour le secteur du ciment	2016
CNUCED2	Lignes directrices sur les indicateurs de base pour le reporting sur la durabilité et l'impact des ODD	2022
PMNU COP3	Guide du questionnaire pour la COP	2022
TCFD	Reporting conforme aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	
Normes GRI	Reporting par référence aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	Édition la plus récente (publications entre 2016 et 2021)
SASB	Reporting en lien avec les normes du SASB, par référence à la version modifiée publiée par l'IFRS Foundation en 2023 pour les secteurs des matériaux de construction, des métaux et de l'extraction minière	2023

Notes

1. La Global Cement and Concrete Association (GCCA) a élaboré sa Charte de développement durable autour de cinq piliers de durabilité, afin d'englober l'ensemble du spectre du développement durable dans le cadre de ses activités : Pilier 1 : Santé et sécurité, Pilier 2 : Changement climatique et énergie, Pilier 3 : Responsabilité sociale, Pilier 4 : Environnement et nature, et Pilier 5 : Économie circulaire. La terminologie des Piliers est spécifique à la Charte des engagements des sociétés membres de la GCCA, et des informations détaillées sont disponibles dans la Charte et les lignes directrices-cadres sur le site Internet de la GCCA : <https://gccassociation.org/sustainability-innovation/sustainability-charter-and-guidelines/>

En 2023, TITAN a poursuivi ses efforts pour la mise en œuvre de la feuille de route 2050 de la GCCA vers le béton net zéro « Concrete Future » et s'est concentrée sur les objectifs SBTi pour le scénario 1,5°C, tout en continuant à participer activement à divers groupes de travail et à apporter son savoir-faire et son expertise, comme il le fait depuis la création de cette association sectorielle.

*Il a été convenu au sein de la GCCA d'étendre l'application du document « Lignes directrices en matière de développement durable pour le contrôle et la déclaration de la sécurité dans la fabrication du ciment et du béton » aux activités « béton » et autres activités connexes.

2. Les Lignes directrices de la CNUCED établissent des liens significatifs entre les KPI et les ODD les plus pertinents ainsi que les cibles spécifiques de chaque ODD, et elles sont exploitées dans le cadre de l'approche de reporting de TITAN pour tous les domaines prioritaires : Décarbonation et numérisation, Un environnement de travail propice à la croissance, Impact local positif, Approvisionnement responsable et Bonne gouvernance, transparence et éthique des affaires.

3. Au total : Les Tableaux 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5.1, 2.5.9 et 2.5.10 fournissent les références et connexions relatives aux normes en dessous des Notes (1), (2) et (3) ci-dessus.

2.5.9 Indicateurs de création de valeur

Indicateurs de création de valeur de base ¹	Unité	2023
Valeur ajoutée brute ²	En millions d'euros	991,7
Valeur ajoutée nette ³	En millions d'euros	839,8
Dépenses totales pour les fournisseurs, locaux, nationaux et internationaux, de biens et de services ⁴ⁱ	En millions d'euros	1 693,4
% des dépenses locales de TITAN ⁴ⁱⁱ	%	67,8
Impôts versés aux autorités nationales et locales ⁵	En millions d'euros	190,0
Paiements en espèces, aux actionnaires et aux minorités ⁵	En millions d'euros	45,7
Investissement social (apports en numéraire et en nature) pour les initiatives destinées aux communautés ⁶	En millions d'euros	2,6
Investissements en matière d'atténuation du changement climatique (dépenses en capital alignées sur la Taxonomie) ⁷	En millions d'euros	63,4
Combustibles et matériaux bruts alternatifs	En millions de tonnes	2,2
Salaires (contributions aux) pensions et prestations sociales, y compris les prestations supplémentaires extralégales ⁸	En millions d'euros	392,4
Investissements dans la formation des employés directs ⁹	En millions d'euros	0,9
Stages	Nombre	361
Investissements dans la recherche et l'innovation ¹⁰	En millions d'euros	22,1
Dépenses d'investissement ¹¹	En millions d'euros	224,0

Notes

Les Notes suivantes incluent les définitions des termes utilisés spécifiquement pour le thème « création de valeur et distribution aux parties prenantes ».

Note générale concernant la consolidation des données

La consolidation (agrégation) des données pour les indicateurs fondamentaux de création de valeur ci-dessus a été réalisée sur la base de toutes les divisions où TITAN détient une part de capitaux propres supérieure à 50 % (conformément à la méthode de consolidation financière intégrale). Pour l'indicateur « Combustibles et matériaux bruts alternatifs », la consolidation a été effectuée en tenant compte du pourcentage d'investissements présenté au Tableau 16 des États financiers.

Notes concernant les normes, lignes directrices et termes utilisés

La plupart des termes relatifs aux indicateurs fondamentaux de création de valeur ont été repris des « Lignes directrices relatives aux indicateurs fondamentaux pour les rapports des entités sur la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable » (en version abrégée : Lignes directrices de la CNUCED, 2022) et incorporés aux normes TITAN. Les termes connexes sont décrits ici et reliés avec les KPI dans l'Indice ci-dessus. Les chiffres relatifs aux indicateurs fondamentaux de création de valeur sont fournis à la section « Comprendre TITAN ; créer et partager la valeur ».

1. La valeur économique créée et distribuée aux parties prenantes principales a été calculée à l'aide du document « Guidance on core indicators for entity reporting on contribution towards implementation of the Sustainable Development Goals » (Directives sur les indicateurs de base pour les rapports des entités sur la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable) des Nations unies et de la CNUCED (édition 2022).
2. Recettes moins les coûts des matériaux, biens et services achetés (également appelées : Valeur ajoutée, conformément aux Lignes directrices de la CNUCED, 2022). L'approche de TITAN est basée sur les états financiers vérifiés et publiés pour la même période de référence, conformément aux IFRS.
3. Valeur ajoutée nette. Recettes moins coûts des matériaux, biens et services achetés et moins amortissements sur les immobilisations corporelles (Lignes directrices de la CNUCED, 2022). L'approche de TITAN est basée sur les états financiers vérifiés et publiés pour la même période de référence, conformément aux IFRS.
- 4i. En accord avec les Normes de TITAN et l'application des normes IFRS, et en accord avec l'approche utilisée pour le « % des dépenses locales de TITAN ».
- 4ii. Le rapport entre les dépenses affectées aux fournisseurs locaux et les dépenses affectées à la totalité des fournisseurs, en pourcentage. Les coûts des achats locaux sont un indicateur général de l'étendue des liens d'une entité avec l'économie locale (Lignes directrices de la CNUCED, 2022). Les fournisseurs « locaux » sont ceux qui fournissent des biens ou des services à TITAN et dont l'immatriculation fiscale est située dans le pays concerné, c'est-à-dire dans le même pays que celui où se trouvent les divisions de TITAN et où elles sont immatriculées fiscalement. Pour les pays dont la structure gouvernementale est caractérisée par une fédération d'États, comme c'est le cas aujourd'hui aux États-Unis, où différents États ont des gouvernements locaux et une vaste étendue géographique, le terme « local » fait référence aux fournisseurs dont l'enregistrement fiscal est situé dans le même État que l'enregistrement fiscal de la division ou de l'emplacement des opérations, ainsi que dans les États voisins de l'État de la division ou de l'emplacement des opérations (cette définition est applicable aux opérations de TITAN aux États-Unis, pour le chiffre du KPI ci-dessus). TITAN publie les KPI respectifs ainsi que les données historiques dans le Tableau 2.3. des États des performances ESG.
5. En accord avec les Normes de TITAN et l'application des normes IFRS, voir les États financiers.
6. « Investissement social » : dépenses totales engagées en espèces et en nature, et investissements de fonds (dépenses d'investissement et opérationnelles) pour les initiatives communautaires des divisions de TITAN. Voir le Tableau 2.3.2 consacré aux Plans d'engagement vis-à-vis des communautés pour connaître les détails. Les bénéficiaires cibles étaient les parties prenantes des communautés au sens large, tandis que les employés de TITAN issus des communautés locales étaient inclus en tant que bénéficiaires d'initiatives spécifiques visant l'engagement vis-à-vis des communautés. De même, dans le Tableau 2.3.2, le montant des « Dons » est déclaré comme équivalant aux dons caritatifs/volontaires et aux investissements de fonds (cette approche est conforme aux Lignes directrices de la CNUCED, 2022).
7. Chiffre des dépenses totales en capital (CapEx) en 2023 qui sont conformes au règlement de l'UE sur la taxonomie, dans des projets spécifiques visant à satisfaire aux critères techniques de sélection pour les objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique.
8. En accord avec les Normes de TITAN et l'application des normes IFRS, voir les États financiers.
9. Dépenses totales comprenant les coûts directs et indirects de formation des employés directs (y compris les coûts tels que les honoraires des formateurs, les installations de formation, l'équipement de formation, les frais de déplacement connexes, etc.) déclarées également par employé et par an, et ventilées par catégorie d'employés (Lignes directrices de la CNUCED, 2022). TITAN publie les KPI respectifs ainsi que les données historiques dans le Tableau 2.2. des États des performances ESG.
10. Montant total des dépenses de recherche et développement (R&D) et d'innovation au cours de la période de référence. TITAN suit les orientations de la CNUCED (dernière édition de 2022) et le Manuel d'Oslo : « Lignes directrices pour la collecte, le reporting et l'utilisation de données en matière d'innovation » publié par l'OCDE et Eurostat (2018). TITAN publie les KPI respectifs ainsi que les données historiques dans le Tableau 2.1. des États des performances ESG, et utilise une partie spécifique de ce chiffre pour ses États financiers sous la note 5 : « Charges par nature ».
11. Les dépenses en capital ou dépenses d'investissement, communément appelées CapEx, sont les fonds utilisés par une société pour acquérir, mettre à niveau et entretenir des actifs physiques tels que des biens, des immeubles, une usine industrielle, de la technologie ou des équipements.

2.5.10 Indice Transparency International de perception de la corruption

Pays où TITAN exerce des activités clés, classés selon l'indice CP 2023 de Transparency International

Pays	Classement IPC 2023	Classement IPC 2022	Changement de rang ²
États-Unis	24	24	Aucun changement en 2023
Grèce ¹	59	51	▼
Bulgarie	67	72	▲
Macédoine du Nord	76	85	▲
Kosovo	83	84	▲
Albanie	98	101	▲
Brésil ¹	104	94	▼
Serbie ¹	104	101	▼
Égypte	108	130	▲
Turquie ¹	115	101	▼

Note

1. Selon le Tableau ci-dessous, les filiales de TITAN n'ont eu aucune activité dans un pays moins bien classé que l'Égypte en 2023. En 2023, il existait au total 60 pays possédant un classement inférieur, positionnés entre 121 et 180. Veuillez noter que dans le cas des pays suivants : Grèce, Brésil, Serbie et Turquie, le classement IPC 2023 a été plus élevé (détérioré) que le classement 2022. Cette communication couvre les exigences de reporting selon les normes SASB relative au thème domaine « Éthique des affaires et transparence », et plus particulièrement la mesure (KPI) EM-MM-510a.2, « Production dans des pays occupant les 20 dernières positions du classement de l'Indice Transparency International de perception de la corruption ».

2. Explication des symboles des changements au classement :

▼ L'amélioration des conditions dans le pays se traduit par une dégradation au classement.

▲ La détérioration des conditions dans le pays se traduit par un classement supérieur

Connexion entre les KPI et autres publications et les normes du SASB

- Concernant le thème (domaine) « Éthique des affaires et transparence » et en particulier le lien avec la mesure (KPI) EM-MM-510a.2, voir le Tableau complémentaire « Indice Transparency International de perception de la corruption 2023 ».

Revue Financière

Un aperçu de nos performances financières et sociales et de nos états financiers.

Revue financière	174
Vue d'ensemble de la performance financière	175
Rétrospective de l'année 2023	176
Investissements et financement	176
Résolutions du Conseil d'administration	177
Rétrospective régionale de l'année 2023	177
Perspectives	179
Actions propres	180
Vente d'actions propres dans le cadre des régimes d'options d'achats d'actions	180
Déclaration relative à la continuité de l'exploitation	180
Déclaration de viabilité	180
Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes financiers pour l'exercice 2023	180
États financiers	181
États financiers séparés et résumés de la société mère	256



Lake View Residence, Tirana, Albania

Vue d'ensemble de la performance financière

Rétrospective de l'année 2023

En 2023, le Groupe TITAN a réalisé de solides performances financières à tous les niveaux, en augmentant les ventes, en dynamisant les résultats et en consolidant le bilan et la trésorerie. Le Groupe a enregistré un résultat EBITDA record avec une croissance de la rentabilité à deux chiffres dans toutes les régions d'activité malgré la faiblesse des taux de change sur les marchés de la Méditerranée orientale. C'est grâce au soutien d'une demande accrue pour l'ensemble de ses marchés principaux, à une tarification adaptée, qui a permis de contrebalancer des tensions inflationnistes persistantes, ainsi qu'à une meilleure performance en matière de coûts énergétiques, que le Groupe est parvenu à rétablir ses marges de rentabilité. La génération de trésorerie a augmenté de manière significative, même si le Groupe a maintenu des dépenses d'investissement élevées durant l'année, conformément aux missions de sa stratégie « Croissance Verte 2026 », donnant la priorité à la mobilisation de fonds au profit de la croissance, de la décarbonation, des initiatives de transformation numérique et de l'amélioration des ressources logistiques. Les ventes du Groupe pour 2023 s'élevaient à 2 547,0 millions d'euros, soit une hausse de 11,6% par rapport à 2022, tandis que l'EBITDA a progressé de 63,1% pour s'établir à 540,3 millions d'euros. Le bénéfice net du Groupe après impôts et intérêts des minoritaires a plus que doublé, se hissant à 268,7 millions d'euros, contre 109,7 millions d'euros en 2022, malgré

Les investissements et le financement

Le Groupe est resté engagé à sa stratégie d'investissement à long terme en maintenant des niveaux élevés de dépenses d'investissement, pendant 2023, principalement destinés à financer la croissance à venir. Ces dépenses ont été réparties sur plusieurs projets sur les marchés principaux du Groupe aux États-Unis et en Europe. Plus de la moitié du montant annuel de dépenses d'investissement a été allouée à la région des États-Unis dans le cadre de son programme d'investissement de 300 millions de dollars visant la croissance pour la période 2021-23. Le montant total de dépenses d'investissement du Groupe a atteint 224,0 millions d'euros, contre 241,9 millions d'euros en 2022. En 2023, les priorités en matière d'allocation de capital ont porté sur la croissance des ventes, l'efficacité des coûts, la transition vers des émissions plus faibles et la réduction de l'empreinte carbone, ainsi que sur la logistique. Des dépenses accrues ont également été consacrées aux technologies numériques, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité de la production manufacturière, tandis que les projets d'investissement dans la production et l'expansion de la capacité de stockage ont amélioré les moyens logistiques, ce qui a permis de désengorger les opérations. Certains projets d'investissement majeurs ont été réalisés au cours de l'année écoulée, notamment le calcinateur de la cimenterie de Kamari à Athènes, en Grèce, pour un coût total de 26 millions d'euros, qui contribue à une plus grande utilisation des combustibles alternatifs. Aux États-Unis, deux nouveaux dômes ont été construits dans les principaux terminaux d'importation du Groupe à Tampa (Floride) et à Norfolk (Virginie) pour un investissement total d'environ 70 millions de dollars, avec une capacité combinée de stockage à l'importation de plus de 130.000 tonnes métriques. Le Groupe a également finalisé deux investissements complémentaires dans le cadre de sa stratégie de croissance verte afin d'élargir son offre de matériaux cimentiers supplémentaires (SCM). Début 2023, le Groupe a pris une participation dans « Aegean Perlites » sur l'île grecque de Yali,

des pertes de change, en Égypte et en Turquie, et des impôts plus élevés. Le résultat par action a progressé à 3,6 euros/action contre 1,45 euros/action en 2022. La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) a également augmenté de manière significative pour atteindre 16,9% en 2023 contre 7,0% en 2022.

La hausse constante de la demande pour les produits de point du Groupe sur tous les marchés principaux s'est traduite par une augmentation des volumes. La résilience de Titan a validé à nouveau ses choix géographiques stratégiques dans des implantations qui ont exposé des fondamentaux de marché robustes et se sont bien comportées malgré les tendances périodiques à la cyclicité. En 2023, les ventes intérieures de ciment du Groupe ont affiché une croissance, en hausse de 2% à 17,5 millions de tonnes, et les exportations totales de ciment vers des tiers ont été également légèrement augmentées, les exportations étant principalement orientées vers les propres terminaux du Groupe, aux États-Unis et en Europe. Les volumes de béton prêt à l'emploi ont été stimulés par une demande accrue, avec à la clé une hausse de 5% par rapport à l'année précédente, portant les volumes de béton prêt à l'emploi du Groupe à 5,9 millions de m³. Les ventes de granulats du Groupe ont elles aussi progressé, s'étendant de 4% pour atteindre à 19,9 millions de tonnes en 2023, soutenues par une demande vigoureuse en Grèce.

tandis qu'en fin d'année, il a acquis les droits de concession de la carrière de pouzzolane de Vezirhan, en Marmara orientale, en Turquie, renforçant ses efforts pour s'assurer des ressources de pouzzolane à long terme pour son propre usage et à des fins commerciales.

Le flux de trésorerie s'est établi à 292,5 millions d'euros, à la faveur d'un solide EBITDA de 540,3 millions d'euros et à la suite d'une gestion rigoureuse du fonds de roulement, malgré des dépenses d'investissement élevées et des paiements d'impôts plus lourds, du fait de l'accroissement des bénéfices du Groupe. En décembre 2023, une nouvelle obligation a été émise par le biais d'un placement privé pour un montant total de 150 millions d'euros avec un coupon de 4,25% et une échéance de cinq ans et demi, dans le but d'allonger le profil de maturité de sa dette et de réduire les coûts de financement.

À la fin de 2023, l'endettement financier net du Groupe s'est établi à 659,9 millions d'euros, soit une diminution substantielle de 137,4 millions d'euros par rapport à un an plus tôt. Ce désendettement a contribué à la forte réduction du ratio dette nette/EBITDA à 1,2x (2022 : 2,4x), atteignant ainsi le niveau le plus bas de ces dix dernières années. L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt est restée faible, car environ 90% de sa dette est à taux fixe, et la prochaine échéance obligataire importante du Groupe est de 350 millions d'euros en novembre 2024. Les notations de crédit du Groupe se sont améliorées au cours de l'année, S&P ayant revu en septembre sa notation pour TCI à « BB avec une perspective positive », alors qu'elle était auparavant assortie d'une perspective stable, tandis qu'à partir de l'été dernier, l'agence de notation Fitch a commencé à couvrir TCI, en lui attribuant une note d'émetteur à long terme de « BB+ », ainsi qu'aux obligations non garanties senior en circulation de Titan Global Finance.

Evènements postérieurs à la clôture du bilan

Le 1er février 2024, le Groupe a annoncé un programme de départs volontaires à l'attention des employés en Grèce et au siège du Corporate Center du Groupe. Les employés souhaitant bénéficier du programme ont adressé une demande écrite au département des ressources humaines concerné avant le 16 février 2024.

En janvier 2024, le Groupe a fait l'acquisition d'une carrière en Attique, dont les réserves s'élèvent à plus de 40 millions de tonnes.

Résolutions du Conseil d'administration

Le rachat d'actions

En 2023, le Groupe a encore renforcé les rendements pour ses actionnaires en lançant deux nouveaux programmes de rachat d'actions. En février 2023, le Groupe a achevé un programme débuté mi-2022 pour un montant de 10 millions d'euros tandis qu'un autre programme de 10 millions d'euros a commencé en mars 2023 et s'est achevé en novembre 2023. À sa conclusion, un nouveau, et plus important, programme de rachat d'actions a été lancé, pour un montant de 20 millions d'euros. Au total, au cours de 2023, 891 849 actions ont été acquises pour un montant total de 14,9 millions d'euros et elles sont détenues en tant qu'actions propres. Le 31/12/2023, les actions propres détenues par Titan Cement International étaient au nombre de 3.881.995 et représentaient 4,96% du total des droits de vote.

Le dividende proposé

Outre les divers programmes de rachat d'actions, la Société accroît aussi la valeur actionnariale en distribuant des bénéfices, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de remboursements de capital. Au titre de 2023, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 9 mai 2024, un dividende de 0,85 euro/par action, ce qui correspond à une hausse de 42% par rapport au dividende distribué en 2022.

Rétrospective régionale de l'année 2023

La région des États-Unis a clôturé l'année avec des performances élevées, confirmant ainsi les attentes liées aux bases solides de ce marché très résistant et adaptable. Les dépenses de consommation soutenues, l'augmentation des exportations et la reprise des investissements manufacturiers ont appuyé la croissance du PIB, tandis que le marché de l'emploi demeurait solide, enregistrant des gains importants tout au long de l'année. Au cours du second semestre, le secteur de la construction a bénéficié de l'augmentation des dépenses publiques. Alors que l'activité de construction résidentielle a montré une faiblesse durant l'année, les projets du secteur public ont bénéficié de l'augmentation des programmes de dépenses fédérales sous l'impulsion des « CHIPS » et des lois relatives à la réduction de l'inflation (« IRA »), tandis que le segment non résidentiel privé restait faible.

Les performances dans les deux régions principales du Groupe aux États-Unis, la Floride et le Mid-Atlantic, se sont améliorées pour une nouvelle année. La Floride a bénéficié de l'évolution des tendances en matière de migration interne, reflétant des choix de résidence et de travail, tout en abritant les villes qui connaissent la croissance la plus rapide du pays, transformant l'État en l'un des plus grands États américains avec un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale et une forte croissance des salaires. Le développement d'unités résidentielles multifamiliales, d'investissements dans le secteur de l'hôtellerie, de bureaux et d'infrastructures dans la santé s'est poursuivi à un rythme accéléré. Cet État est également devenu

un lieu de prédilection pour le secteur technologique, qui délaisse la côte ouest au profit de la Floride. Dans la région Mid-Atlantic, le marché de la construction a affiché une activité dans de nombreux segments diversifiés allant de l'infrastructure et la finance à la santé, ce qui a attiré de la main-d'œuvre et, par la suite, la construction résidentielle. Parallèlement, des infrastructures de transport importantes, soutenues par des fonds considérables alloués par la loi sur l'investissement dans les infrastructures et l'emploi (« Infrastructure Investment and Jobs Act ») à la modernisation des couloirs de transport grâce à un afflux de population, ont créé un effet d'entraînement positif dans la région.

Le Groupe a su tirer parti des diverses tendances du marché en capitalisant sur le positionnement de ses produits et de son marché, et a réalisé des volumes de ventes importantes tout au long de chaque trimestre, augmentant le chiffre d'affaires de 16,6% (en dollars). Le pouvoir de fixation des prix est resté fort, avec des augmentations pour la plupart des produits principaux de Titan America, reflétant la forte dynamique déjà enregistrée en début d'année et les ajustements de prix effectués au cours de la période. Les volumes de ciment ont augmenté pour une année de plus en Floride et dans la région Mid-Atlantic. L'augmentation des marges a bénéficié des améliorations de l'efficacité résultant des investissements importants en capital et de la technologie numérique appliquée au processus de production. Les investissements se sont également concentrés sur des infrastructures logistiques supplémentaires destinées à améliorer l'efficacité et à réduire les goulets d'étranglement.

Bien que le taux d'augmentation des coûts ait diminué, ceux-ci sont restés élevés, en particulier pour les matières premières, la main-d'œuvre et le transport, témoignant des réalités inflationnistes de l'économie. Cette année a été particulièrement importante pour Titan America en termes de progression de notre plan d'investissement stratégique puisqu'en 2023, nous avons terminé les travaux d'agrandissement du terminal d'importation de Tampa, et début 2024, la modernisation de l'expansion du terminal de Norfolk, dont la mise en service est prévue à la fin du premier trimestre 2024.

Au total, les ventes de Titan America en 2023 ont augmenté de manière significative de 16,6%, atteignant environ 1,6 milliards de dollars, tandis que l'EBITDA pour l'année est ressorti à 319 millions de dollars, enregistrant une nette hausse de 67% par rapport à 2022. En euros, les ventes ont augmenté de 13% pour s'établir à 1 477 millions d'euros et l'EBITDA s'est hissé à 296 millions d'euros, contre 185 millions d'euros en 2022.

La Grèce a réalisé une très bonne performance cette année, qui s'est achevée par un quatrième trimestre solide. Les moteurs du marché de la construction ont été variés et étendus sur le plan géographique : de nouveaux développements résidentiels, des projets d'infrastructure de grande et de petite envergure, de nouveaux développements fonciers et des investissements toujours en hausse dans les infrastructures touristiques. Le Groupe a su tirer parti de la croissance du marché intérieur grec grâce à sa présence dans les zones connaissant la plus forte progression, et grâce à l'établissement de nouvelles unités à proximité de nouveaux projets de développement, ainsi qu'à des investissements visant à accroître la capacité de stockage, la flotte des véhicules de transport de ciment et de produits prêts à l'emploi, et des pompes. Sur ce dernier point, il convient de noter que le ciment du Groupe contenant une plus grande proportion de pouzzolane couvre désormais environ 80% du marché grec, tandis que les ventes à des tiers, provenant de sa récente participation à une entreprise de pouzzolane et perlite à

Yali, progressent rapidement. Des taux de croissance substantiels à deux chiffres ont été enregistrés pour tous les volumes de vente de produits, qui ont progressé plus rapidement que les taux du marché, tandis que le positionnement verticalement intégré du Groupe dans le pays contribuait à l'augmentation des ventes de nouveaux produits à marge plus élevée, ainsi qu'à la croissance rapide du segment des mortiers. S'appuyant sur un positionnement local fort, nous avons récemment (en janvier 2024) acquis une carrière en Attique avec plus de 40 millions de tonnes de réserves, augmentant ainsi considérablement notre capacité à répondre à la demande accrue de la région. Il s'agit de notre troisième initiative stratégique au cours de l'année écoulée pour accroître nos réserves, dans des régions telles que l'agglomération de Thessalonique et le sud du Péloponnèse. Les exportations de ciment sont restées dynamiques cette année encore, les États-Unis étant le principal marché d'exportation de la Grèce et nos terminaux européens ayant eux aussi enregistré de bons résultats. La rentabilité s'est améliorée grâce à des hausses de prix mondiaux du ciment commercialisé par voie maritime sur tous les marchés d'exportation de nos usines grecques. Les émissions de CO₂ nettes spécifiques ont chuté en 2023, tandis que le précalcinateur de l'usine de Kamari, qui est opérationnel depuis le second semestre, augmentera encore l'utilisation de combustibles alternatifs à des niveaux records et contribuera à la réduction des émissions de CO₂. Les ventes pour la Grèce et l'Europe occidentale en 2023 ont augmenté de 22% pour atteindre 407,8 millions d'euros, tandis que l'EBITDA a plus que doublé, atteignant 64,7 millions d'euros par rapport à 31,8 millions d'euros en 2022.

L'année en Europe du Sud-Est a marqué un sommet historique pour l'ensemble de la région, les volumes de ventes sur tous les marchés atteignant la barre des 10 millions de tonnes. Le Groupe a été en mesure de participer à la croissance régionale en augmentant ses volumes de vente. Les ressorts de cette croissance et de ce développement varient selon les pays et sont un mélange d'investissements dans les infrastructures de transport, principalement ferroviaires et routières, avec le soutien de fonds européens, de développement résidentiel à grande échelle et d'une incitation générale à l'amélioration et à la modernisation du parc immobilier existant, alimentés à la fois par des investissements institutionnels et des envois de fonds dans la région. Cette activité est observée dans les grands centres urbains et dans les localités bien desservies par les usines du Groupe, ce qui nous a permis de tirer parti de l'augmentation de la demande. Simultanément, plusieurs projets d'efficacité opérationnelle et de décarbonation ont été menés à bien, en mettant l'accent sur l'amélioration de la fiabilité des usines et l'utilisation accrue de combustibles alternatifs, de matières premières alternatives et d'énergie renouvelable ; ensemble, ils ont contribué à la hausse de l'EBITDA. L'assouplissement des coûts liés à l'électricité, conjuguée à la bonne tenue des prix, a permis d'accroître la rentabilité et de rétablir les marges historiques. Conformément à la stratégie du Groupe, toutes les usines ont enregistré une baisse du ratio clinker/ciment en 2023 continuant ainsi à réduire notre empreinte carbone. Au cours de l'année, le Groupe est également parvenu à optimiser ses performances grâce à une augmentation des matières premières alternatives utilisées en Albanie, à l'achèvement d'un investissement majeur améliorant notre accès aux réserves en Serbie, à la finalisation d'une centrale photovoltaïque en fonctionnement en Macédoine du Nord, tout en atteignant de nouveaux sommets pour l'utilisation de carburants alternatifs de plus de 48% en Bulgarie.

Les ventes dans la région ont augmenté de 9,5% par rapport à 2022, pour atteindre 422,4 millions d'euros, tandis que l'EBITDA s'est amélioré de 54,4% pour atteindre 146,6 millions d'euros.

L'Égypte et la Turquie ont été confrontées à des décisions politiques difficiles, car la crise énergétique résultant de la guerre en Ukraine et les troubles récents qui agitent le Moyen-Orient ont exacerbé les déséquilibres macroéconomiques. La situation a encore été accentuée par l'envolée des coûts des emprunts extérieurs et la dépréciation des devises locales face au dollar.

L'Égypte est confrontée à une crise financière grandissante, encore aggravée par les tensions actuelles au Moyen-Orient qui ont étouffé les deux sources principales de devises fortes du pays : le Canal de Suez et le tourisme. Aucune avancée majeure n'a été réalisée avec le FMI après l'accord de mars 2023 pour un programme de soutien financier de 3 milliards de dollars qui a été renégocié en mars 2024 (voir la section « Perspectives »). L'accord de régulation du marché du ciment a été prolongé pour une année supplémentaire et a continué à équilibrer l'offre et la demande, avec à la clé des prix plus sains. La demande de ciment, qui a progressé pendant deux années consécutives, principalement grâce aux projets d'infrastructures publiques et aux logements abordables, a connu une baisse de 7% en 2023, reflétant les conditions économiques existantes. L'absence de devises fortes associée à l'effondrement du cours de la livre égyptienne ont contribué à gonfler le coût des intrants. Néanmoins, le Groupe a réussi à atténuer les vents contraires en exploitant pour la première fois ses possibilités d'exportation, en exportant du clinker et en augmentant le recours aux combustibles alternatifs, ce qui a favorisé sa rentabilité.

En Turquie, les investissements immobiliers constituent un refuge stable contre l'inflation galopante, qui résulte principalement de la dévaluation de la devise locale. Les grands projets d'investissement ont été alimentés par le processus de reconstruction après le tremblement de terre de février 2023 qui, avec la modernisation et la rénovation du parc immobilier existant, et les projets de développement touristique le long de la côte égéenne, ont entraîné une augmentation de la consommation intérieure de ciment en 2023. Nos opérations ont bénéficié de la hausse de la demande intérieure, avec une augmentation à deux chiffres des volumes, inversant la baisse de 2022. Grâce à une demande solide, les prix ont augmenté, compensant ainsi des coûts de production élevés, conséquence directe de la montée de l'inflation et de la dévaluation de la devise. Les opérations du Groupe en Turquie se distinguent par leur efficacité par rapport aux coûts et par leur performance opérationnelle rationalisée. L'utilisation de combustibles alternatifs s'est encore accrue suite à l'exploitation de notre nouvelle unité de biomasse, tandis que les ciments mélangés vendus ont atteint un impressionnant ratio clinker/ciment. La Turquie est également un centre d'exportation important pour le Groupe, avec ses installations dédiées sur la mer Noire qui complètent les activités du marché intérieur.

La région a enregistré un chiffre d'affaires de 239,9 millions d'euros, soit une baisse de 6,1% par rapport à 2022, sous l'effet des dévaluations des devises locales dans les deux pays. Toutefois, l'augmentation de la demande, les volumes d'exportation, la hausse des taux d'utilisation des carburants alternatifs et une tarification favorable ont permis d'améliorer les marges de rentabilité, ce qui s'est traduit par une hausse de l'EBITDA de 19,6 millions d'euros en 2022 à 33,2 millions d'euros en 2023.

La consommation intérieure de ciment au Brésil a diminué de 1,7% en 2023 par rapport à 2022. Dans le nord-est, la région où notre joint-venture, Apodi, opère, une légère augmentation de 0,5% a été enregistrée. Avec des taux d'intérêt qui sont restés élevés tout au long de l'année, le secteur de l'immobilier a enregistré une baisse. Si une décrue s'est amorcée depuis le mois d'août, elle ne s'est pas encore répercutée sur l'économie réelle. De même, le programme de logement social du gouvernement n'a pas eu suffisamment d'impact pour produire des effets significatifs au cours de l'année. En 2023, Apodi a affiché des ventes en hausse, à 128,2 millions d'euros, contre 115,9 millions d'euros en 2022, tandis que l'EBITDA atteignait 24,4 millions d'euros contre 21,1 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 15,5%.

Les perspectives

La résilience de l'économie mondiale tout au long de l'année 2023 s'est traduite par une baisse de l'inflation plus lente que prévu, dans un contexte de politiques monétaires restrictives. Bien que la probabilité d'un atterrissage brutal soit réduite, le resserrement des conditions monétaires semble se prolonger en raison de la persistance de l'inflation.

Aux États-Unis le marché de la construction devrait croître grâce à la combinaison de l'augmentation des infrastructures et de l'activité commerciale. Cette dynamique est alimentée par l'essor des projets de grande envergure et des projets d'infrastructure, qui l'emportent sur les baisses enregistrées dans les catégories sensibles aux taux d'intérêt que sont les segments résidentiels, et les non résidentiels légers. Toutefois, ce ralentissement ne devrait pas durer longtemps, car il est contrebalancé par une demande robuste dans les régions où nous opérons. Malgré les difficultés liées à la pénurie de main-d'œuvre et à la lutte persistante pour recruter des employés qualifiés, les perspectives en matière de tarification tant pour le ciment que pour les granulats restent nettement favorables ; l'offre restreinte dans un contexte de forte demande renforce ces perspectives. La vigueur de l'économie américaine, associée à la bonne santé financière des États, à la croissance démographique, à la demande de logements en attente et à l'augmentation attendue du financement des infrastructures, devraient peser positivement sur la demande de nos produits dans les années à venir. Notamment, nos opérations sont renforcées et notre présence sur le marché améliorée par l'ajout de deux nouveaux dômes dans nos terminaux de Floride et de Virginie, ce qui nous positionne pour un succès continu dans le pays.

L'activité économique en Grèce devrait continuer à se développer en 2024, soutenue par la mise en œuvre du plan européen de relance et de résilience (RRP) et par une économie résiliente. À mesure que la mise en œuvre du RRP s'oriente vers les investissements, la croissance des dépenses en capital sera soutenue. Le secteur de la construction devrait continuer à croître car de nombreux grands projets d'infrastructure démarrent, notamment une autoroute dans le sud-ouest de la Grèce, le nouvel aéroport et une autoroute reliant l'est à l'ouest de la Crète, l'échangeur routier de Thessalonique ainsi que de nombreux autres projets d'infrastructure et d'aménagement du territoire dans toute la Grèce continentale. Le Groupe continuera à développer sa capacité à répondre efficacement aux besoins de ce marché en croissance en élargissant son offre de produits et en continuant à capitaliser sur ses réserves de plus de 150 millions de tonnes récemment acquises de granulats, de pouzzolane et de perlite. De plus, l'expansion de notre réseau de distribution de béton prêt à l'emploi devrait accroître

davantage la rentabilité dans ce marché en forte croissance, soutenu par des projets résidentiels, commerciaux et touristiques.

Les marchés de l'Europe du Sud-Est ont fait preuve de résilience en dépit de l'incertitude politique et des tensions géopolitiques mondiales. La croissance devrait connaître une accélération modérée avec une inflation tendant à s'adoucir, tandis que la hausse des salaires et les envois de fonds des travailleurs émigrés soutiendront les revenus disponibles, conjugués à des mesures de relance substantielles soutenant les grands projets d'infrastructure publique. Les négociations d'adhésion à l'UE pourraient accélérer les réformes structurelles et renforcer la viabilité budgétaire. Un ralentissement dans les pays partenaires commerciaux de l'UE pourrait toutefois peser sur le climat, tempérer la consommation et la croissance réelle. Dans ce contexte, le Groupe investit pour consolider davantage sa rentabilité dans la région en investissant dans l'efficacité des usines de Macédoine du Nord et du Kosovo, en augmentant l'utilisation de combustibles et de matériaux alternatifs en Bulgarie et en Albanie, en développant un nouveau stockage portuaire pour mieux servir le marché du Monténégro et en ajoutant une nouvelle capacité d'équipement mobile en Bulgarie et en Macédoine du Nord.

Tant l'Égypte que la Turquie seront confrontées à des temps difficiles. En Turquie, la banque centrale a annoncé qu'elle avait pour mission de ralentir l'inflation en revenant à des politiques plus orthodoxes. Cette situation est contrebalancée par les atouts économiques du pays, tels qu'un PIB par habitant relativement élevé, un secteur privé dynamique et entreprenant, ainsi qu'une économie plus diversifiée. Le Groupe poursuivra ses investissements dans l'efficacité énergétique, tout en faisant progresser ses ventes de ciment mélangé en introduisant de nouveaux produits. En Égypte, nous avons connu des développements très significatifs en mars 2024 : Premièrement, ADQ, un véhicule d'investissement d'Abou Dhabi, a lancé un investissement de \$35 milliards dans un nouveau mégaprojet de développement immobilier, à l'ouest d'Alexandrie, une grande partie des fonds étant déjà injectée en Égypte. En parallèle, le prêt de sauvetage du FMI a été porté à \$8 milliards, tandis que simultanément la banque centrale a augmenté les taux d'intérêt et a permis à la livre de se dévaluer et de flotter, le taux de change étant initialement fixé à 49 EGP/1\$ (en hausse par rapport au taux précédent de 31 EGP/1\$). Ces développements ouvrent de nouvelles perspectives plus optimistes pour l'économie égyptienne puisque le risque de défaillance du pays n'est pratiquement plus un sujet de préoccupation, le marché fonctionne désormais librement et le commerce international est débloqué.

En 2024, le Groupe continuera à poursuivre ses priorités stratégiques 2026 pour capter la croissance sur la base de son modèle opérationnel local axé sur la performance et soutenu par une exécution rapide. Nos perspectives pour 2024 sont positives, grâce à l'amélioration des volumes et des prix sur nos marchés principaux aux États-Unis et en Europe qui représentent plus de 90% des ventes du Groupe, ainsi qu'aux projets de croissance finalisés qui devraient encore améliorer notre performance en termes de marges. Nous entendons fournir des solutions de pointe pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients, garantissant des opérations faiblement carbonées, tout en numérisant notre organisation pour gagner en efficacité, afin d'offrir une valeur durable à long terme à l'ensemble de nos parties prenantes.

Actions propres

En 2023, le Groupe a encore renforcé les rendements de ses actionnaires en lançant deux nouveaux programmes de rachat d'actions. En février 2023, le Groupe a achevé un programme débuté mi-2022 pour un montant de 10 millions d'euros tandis qu'un autre programme de 10 millions d'euros a commencé en mars 2023 et s'est achevé en novembre 2023. À sa conclusion, un nouveau, et plus important, programme de rachat d'actions a été lancé, pour un montant de 20 millions d'euros.

Dans le cadre de l'exécution de ces programmes, entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, la Société a acquis 779 524 actions propres de manière directe et 112 325 actions de manière indirecte par l'intermédiaire de sa filiale Titan Cement Company S.A., soit 1,0% et 0,14 % respectivement du capital social de la Société. La valeur totale de ces opérations s'est élevée à 14 918 milliers d'euros. Au 31.12.2023, la Société détient 1 288 828 actions propres représentant 1,65 % de son capital social et Titan Cement Company S.A. (Titan SA), filiale directe de la Société, détient 2 593 167 actions de la Société, représentant 3,31 % des droits de vote dans la Société.

Vente d'actions propres dans le cadre des régimes d'options d'achats d'actions

Titan S.A., filiale directe de la Société, a vendu en 2023 aux employés du Groupe Titan, en exécution des plans existants d'options sur actions, 109 668 actions de la Société représentant environ 0,14 % du capital social de la Société, pour un montant total de 1 096 680 euros (soit 10 € par action de la Société).

Déclaration relative à la continuité de l'exploitation

Le Conseil d'administration, ayant dûment pris en compte :

- a. la situation financière de la Société;
- b. les risques auxquels la Société est confrontée et qui pourraient avoir une incidence sur son modèle d'entreprise et sur l'adéquation de ses fonds propres; et
- c. le fait qu'aucune incertitude significative n'est identifiée quant à la capacité de la Société à poursuivre son activité dans un avenir prévisible et, en tout état de cause, sur une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation des États financiers, déclarent qu'ils estiment qu'il est approprié pour la Société de continuer à adopter le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses États financiers et qu'aucune incertitude significative n'est identifiée quant à la capacité de la Société à continuer à adopter le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement de ses États financiers dans un avenir prévisible et, en tout état de cause, sur une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation des États financiers pour l'exercice 2023.

Déclaration de viabilité

Le Conseil d'administration a évalué les perspectives de la Société en tenant compte de sa situation actuelle et des risques majeurs auxquels elle est confrontée sur une période de cinq ans, ce qui a été jugé approprié pour tirer des conclusions. Le Conseil d'administration peut raisonnablement s'attendre à ce que la Société soit en mesure de poursuivre ses activités et de faire face à ses obligations à mesure qu'elles se présenteront durant la période considérée dans le cadre de cette évaluation.

Rapport annuel du Conseil d'administration et comptes financiers pour l'exercice 2023

Le Conseil d'administration considère que le Rapport annuel et les Comptes financiers pour l'exercice 2023, pris dans leur ensemble, sont justes, équilibrés et compréhensibles et fournissent les informations dont les actionnaires ont besoin pour évaluer les performances, le modèle d'entreprise et la stratégie de la Société.

États financiers

Les États financiers consolidés annuels présentés dans les pages suivantes ont été approuvés par le Conseil d'administration du 20 mars 2024.

Le Président du Conseil d'administration

Dimitrios Papalexopoulos

**Le Directeur général et Directeur financier du Groupe
(Group CFO)**

Michael Colakides

Le Directeur financier de la Société

Grigorios Dikaïos

Le Directeur de la consolidation financière

Athanasios Ntanas

Compte de résultat consolidé

		Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>			
	Notes		
Ventes	3	2 546 974	2 282 207
Coût des ventes	5	-1 905 121	-1 889 522
Marge brute		641 853	392 685
Autres produits d'exploitation	4	8 606	8 058
Frais administratifs	5	-214 890	-188 319
Frais commerciaux et de marketing	5	-36 197	-28 654
Perte de valeur nette sur actifs financiers	20	-5 489	-3 974
Autres charges d'exploitation	4	-5 442	-2 166
Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts	3	388 441	177 630
Pertes de dépréciation sur goodwill	13	-111	-21 799
<i>Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes</i>	6	18 694	26 307
<i>Produits financiers</i>	6	5 665	7 567
<i>Charges financières</i>	6	-48 003	-41 969
<i>Moins-value découlant des écarts de change</i>	6	-27 587	-12 416
Charges financières nettes	6	-51 231	-20 511
Part du bénéfice des entreprises associées et co-entreprises	15	2 586	1 876
Bénéfice avant impôts		339 685	137 196
Impôts sur les résultats	8	-67 039	-26 715
Bénéfice après impôts		272 646	110 481
Attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		268 689	109 655
Intérêts minoritaires		3 957	826
		272 646	110 481
Résultat non dilué par action (en €)	9	3,5954	1,4455
Résultat dilué par action (en €)	9	3,5940	1,4445

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

État consolidé du résultat global

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Bénéfice après impôts		272 646	110 481
Autres éléments du résultat global :			
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat			
Moins-value de change résultant de la conversion d'opérations étrangères	35	-50 734	-18 742
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère		-5 475	-8 913
Plus-values sur couverture des flux de trésorerie	35	-4 081	30 244
Reclassement dans le compte de résultat	35	6 781	-5 760
Impôts relatifs à ces éléments	18	543	-2 471
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le compte de résultat			
Effet dû aux variations des taux d'imposition	18	-1 060	-
Plus-value de réévaluation sur régime de retraite à prestations définies	25	-237	1 823
Quote-part dans les autres plus-values du résultat global des entreprises associées et joint ventures		7	13
Impôts relatifs à ces éléments	18	69	-382
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, nets d'impôts		-54 187	-4 188
Bénéfice global total pour l'exercice, net d'impôts		218 459	106 293
Attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		216 718	98 251
Intérêts minoritaires		1 741	8 042
		218 459	106 293

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

État consolidé de la situation financière

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Actif			
Immobilisations corporelles	11	1 688 879	1 664 474
Immeubles de placement	12	11 018	11 240
Goodwill	13	274 028	280 834
Immobilisations incorporelles	14	79 635	83 873
Investissements dans des entreprises associées et co-entreprises	15	108 995	100 412
Instruments financiers dérivés	35, 36	1 875	3 479
Créances résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	35, 36	–	12 103
Autres actifs non courants	17	21 992	19 933
Actifs d'impôt différé	18	3 660	5 730
Total actif non courant		2 190 082	2 182 078
Stocks	19	395 477	394 672
Créances et acomptes versés	20	325 744	294 829
Créance d'impôt		10 234	1 925
Instruments financiers dérivés	35, 36	4 925	3 601
Créances résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	35, 36	10 453	11 491
Dépôt bancaire à terme	21	80 000	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	194 525	105 703
Total actif courant		1 021 358	812 221
Total Actif		3 211 440	2 994 299
Capitaux propres et passif			
Capitaux propres et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	22, 23	1 552 403	1 394 533
Participations ne donnant pas le contrôle	15.3	30 720	29 741
Total capitaux propres (a)		1 583 123	1 424 274
Emprunts à long terme	32	484 362	704 821
Dettes d'obligation locative à long terme	33	56 663	58 777
Instruments financiers dérivés	35, 36	–	12 103
Dettes résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	35, 36	1 884	3 450
Passif d'impôt différé	18	124 467	130 113
Obligations au titre des prestations de retraite	25	21 371	20 217
Provisions	26	67 082	52 209
Passifs sur contrat non courants	27	786	1 328
Autres passifs non courants	27	25 637	13 159
Total passif non courant		782 252	996 177
Emprunts à court terme	32	377 847	122 496
Dettes d'obligation locative à court terme	33	15 517	16 870
Instruments financiers dérivés	35, 36	9 513	9 644
Dettes résultant du règlement intermédiaire sur dérivés	35, 36	4 580	2 822
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	28	386 328	387 725
Passifs sur contrat courants	28	16 877	13 934
Impôt à payer		17 841	5 863
Provisions	26	17 562	14 494
Total passif courant		846 065	573 848
Total passif (b)		1 628 317	1 570 025
Total capitaux propres et passif (a+b)		3 211 440	2 994 299

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

Tableau de l'état consolidé des variations des capitaux propres

	Attribuable aux actionnaires de la société			
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Options sur actions	Actions propres ordinaires
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>				
Solde au 31 décembre 2021	1 159 348	5 974	3 913	-31 773
Retraitement pour cause d'hyperinflation	-	-	-	-
Solde retraité au 1er janvier 2022	1 159 348	5 974	3 913	-31 773
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Total résultat global de l'exercice	-	-	-	-
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	-	-	-	-
Distribution de réserves (note 10)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-
Achat d'actions propres (note 22)	-	-	-	-23 814
Vente - cession d'actions propres pour plan d'options sur actions (note 22)	-	-	-	1 386
Réduction/transfert du capital vers les réserves distribuables (note 23)	-200 000	-	-	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	-	-	-	-
Transfert entre réserves (note 23)	-	-	-2 166	-
Solde au 31 décembre 2022	959 348	5 974	1 747	-54 201
Solde au 31 décembre 2022	959 348	5 974	1 747	-54 201
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Total résultat global de l'exercice	-	-	-	-
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	-	-	-	-
Dividendes distribués (note 10)	-	-	-	-
Achat d'actions propres (note 22)	-	-	-	-14 918
Vente - cession d'actions propres pour plan d'options sur actions (note 22)	-	-	-	1 758
Actions propres attribuées dans le cadre du paiement fondé sur des actions (note 22)	-	-	-	4 223
Programmes de paiements fondés sur des actions (note 24)	-	-	416	-
Ajustement de l'impôt différé sur les paiements fondés sur des actions	-	-	-	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	-	-	-	-
Transfert entre réserves (note 23)	-	-	-578	-
Solde au 31 décembre 2023	959 348	5 974	1 585	-63 138

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

RAPPORT DE GESTION
REVUE FINANCIÈRE

Autres réserves (note 23)	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres
-1 166 698	1 350 862	1 321 626	15 260	1 336 886
35 699	–	35 699	6 828	42 527
-1 130 999	1 350 862	1 357 325	22 088	1 379 413
–	109 655	109 655	826	110 481
-11 404	–	-11 404	7 216	-4 188
-11 404	109 655	98 251	8 042	106 293
80	–	80	–	80
-38 108	–	-38 108	–	-38 108
–	–	–	-398	-398
–	–	-23 814	–	-23 814
–	-578	808	–	808
200 000	–	–	–	–
–	-9	-9	9	–
118 621	-116 455	–	–	–
-861 810	1 343 475	1 394 533	29 741	1 424 274
-861 810	1 343 475	1 394 533	29 741	1 424 274
–	268 689	268 689	3 957	272 646
-51 971	–	-51 971	-2 216	-54 187
-51 971	268 689	216 718	1 741	218 459
-5 394	–	-5 394	–	-5 394
–	-44 956	-44 956	-744	-45 700
–	–	-14 918	–	-14 918
–	-661	1 097	–	1 097
–	-358	3 865	–	3 865
–	–	416	–	416
–	1 024	1 024	–	1 024
–	18	18	-18	–
30 028	-29 450	–	–	–
-889 147	1 537 781	1 552 403	30 720	1 583 123

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2023	2022
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Bénéfice après impôts		272 646	110 481
Dépréciation et amortissement des actifs	29	151 984	175 371
Intérêts et charges assimilées	29	41 524	39 143
Impôts sur les résultats	29	67 039	26 715
Autres éléments hors trésorerie	29	37 253	850
Variations du fonds de roulement	29	-53 883	-91 911
Trésorerie générée par l'exploitation		516 563	260 649
Impôt payé		-66 996	-16 679
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation (a)		449 567	243 970
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Paiements au titre des immobilisations corporelles	11	-214 048	-234 499
Paiements au titre des immobilisations incorporelles	14	-9 958	-7 394
Paiements au titre de l'acquisition de filiales et d'entreprises associées, nets de la trésorerie acquise	15,1, 16	-3 520	-
Paiements pour les actifs financiers désignés comme étant évalués à la FVTPL		-3 323	-1 380
Produit de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	29	6 007	5 748
Produit des dividendes		1 172	1 180
Intérêts reçus		3 411	893
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (b)		-220 259	-235 452
Flux de trésorerie nets après activités d'investissement (a)+(b)		229 308	8 518
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Dividendes versés et rendement du capital-actions	10,23	-45 731	-38 618
Paiements liés aux rachats d'actions	22	-14 918	-23 814
Produit de la vente d'actions propres	22	1 097	808
Intérêts et autres charges connexes payés	34	-44 896	-35 646
Produits des emprunts	34	446 952	561 530
Paiements des emprunts et des instruments financiers dérivés	34	-381 431	-425 975
Principaux éléments liés aux contrats de location	34	-17 120	-16 036
Dépôt bancaire à terme		-80 000	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement/liés à ces activités (c)		-136 047	22 249
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)		93 261	30 767
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	21	105 703	79 882
Effets des variations des taux de change		-4 439	-4 946
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	21	194 525	105 703

Les principaux états financiers doivent être lus conjointement aux notes annexes.

Sommaire

	Page		Page
1. Informations sur la société et résumé des importantes méthodes comptables	189	12. Immeubles de placement	212
1.1 Base d'établissement	189	13. Goodwill	213
1.2 Consolidation	191	14. Immobilisations incorporelles	215
1.3 Conversion de devises	192	15. Investissements dans des entreprises associées, co-entreprises et filiales	216
1.4 Immobilisations corporelles	193	16. Principales filiales, entreprises associées et co-entreprises	220
1.5 Immeubles de placement	194	17. Autres actifs non courants	222
1.6 Goodwill et immobilisations incorporelles (autres que le goodwill)	194	18. Impôts différés	223
1.7 Frais de découverte reportés	195	19. Stocks	227
1.8 Dépréciation des actifs non financiers autres que le goodwill	195	20. Créances et acomptes versés	227
1.9 Contrats de location	195	21. Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts bancaires	229
1.10 Stocks	196	22. Capital-actions et prime	229
1.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie	196	23. Autres réserves	230
1.12 Emprunts	196	24. Paiements fondés sur des actions	232
1.13 Impôts courants et différés	196	25. Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	234
1.14 Avantages du personnel	197	26. Provisions	237
1.15 Subventions publiques	198	27. Autres dettes non courantes et dettes contractuelles non courantes	238
1.16 Droits d'émission de CO ₂	198	28. Dettes fournisseurs, autres passifs et passifs sur contrat courants	238
1.17 Provisions et imprévus	198	29. Trésorerie générée par l'exploitation	239
1.18 Restauration des sites, réhabilitation des carrières et coûts environnementaux	199	30. Imprévus et engagements	240
1.19 Produits	199	31. Transactions avec des parties liées	241
1.20 Actifs financiers	200	32. Emprunts	242
1.21 Instruments financiers dérivés et activités de couverture	200	33. Contrats de location	242
1.22 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	201	34. Variations des passifs résultant des activités de financement	245
1.23 Plus-/moins-values sur la cession d'actifs non courants, coûts de restructuration et autres plus- ou moins-values significatives	202	35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	246
2. Estimations et jugements comptables significatifs	202	36. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur	253
2.1 Dépréciation du goodwill	202	37. Exercices non contrôlés par les autorités fiscales	255
2.2 Dépréciation des co-entreprises	202	38. Événements postérieurs à la période de référence	255
2.3 Contrat d'achat d'électricité (PPA)	202		
3. Information sectorielle	204		
4. Autres produits et charges d'exploitation	206		
5. Charges par nature	207		
6. Charges financières nettes et value découlant des écarts de change	207		
7. Frais de personnel	208		
8. Charge d'impôt sur le revenu	208		
9. Résultat par action	209		
10. Dividendes et rendement du capital	209		
11. Immobilisations corporelles	210		

Notes aux états financiers

1. Informations sur la société et résumé des importantes méthodes comptables

TITAN Cement International S.A. (la Société ou TCI) est une société anonyme de droit belge. La société est enregistrée sous le numéro 0699.936.657 et son siège social est sis Square de Meeûs 37, 4e étage, bureau 501, 1000 Bruxelles, Belgique, tandis qu'un établissement d'affaires a été implanté en République de Chypre, à l'adresse suivante : Andrea Zakou 12 and Michail Paridi str, MC Building, 2404 Egkomi, Nicosi, Chypre. Les actions de la Société sont négociées sur Euronext Bruxelles avec une cotation parallèle à la Bourse d'Athènes et d'Euronext Paris.

La Société et ses filiales (ensemble dénommé « le Groupe ») sont actives dans la production, le commerce et la distribution d'une large gamme de matériaux de construction, y compris le ciment, le béton, les agrégats, les blocs de ciment, les mortiers secs et les cendres volantes. Le Groupe exerce principalement son activité en Grèce, dans les Balkans, en Égypte, en Turquie, aux États-Unis et au Brésil.

La note 16 comporte des informations sur la structure du Groupe.

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 20 mars 2024.

Résumé des importantes méthodes comptables

Les importantes méthodes comptables qui ont été appliquées pour établir les présents états financiers sont décrites ci-après :

1.1 Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne, et aux interprétations (IFRIC) émises par le Comité d'interprétation IFRS.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle implique également le recours à des jugements par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables. Les éléments impliquant l'exercice d'un jugement significatif pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes d'appréciation ou de complexité, ou les éléments pour lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes au regard des états financiers, sont indiqués dans la note 2, sous « estimations et jugements comptables significatifs ». Ils ont également été dressés selon la méthode du coût historique, à l'exception des immeubles de placement, de certains actifs et passifs financiers (notamment les instruments dérivés) et des actifs des régimes de retraite à prestations définies évalués à la juste valeur.

La langue officielle des présents états financiers consolidés est le français. Ils sont présentés en euros et, sauf indication contraire, toutes les valeurs sont arrondies au millier (millier d'euros) le plus proche et la période financière est l'année civile commençant le 1er janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023.

Ils ont par ailleurs été préparés selon les mêmes méthodes comptables que l'exercice précédent, à l'exception de l'application des normes, amendements et/ou interprétations nouveaux ou révisés, obligatoires pour les périodes débutant le 1er janvier 2023 ou à une date ultérieure.

1.1.1 Les nouvelles normes et amendements aux normes suivantes sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2023 et ont été adoptés par l'Union européenne :

Amendements sur l'IAS 1 'Informations à fournir sur les méthodes comptables' (projet de modification d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2) (entrée en vigueur le 1er janvier 2023).

Les modifications visent à améliorer les informations à fournir sur les méthodes comptables et à aider les utilisateurs des états financiers à faire la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables. L'amendement IAS 1 exige que les entités présentent toutes leurs méthodes comptables importantes, plutôt que leurs méthodes comptables principales. De plus, l'amendement à IAS 1 précise que les informations non significatives sur les méthodes comptables ne doivent pas être fournies. Pour appuyer ces modifications, l'IASB a également formulé des directives et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application du processus en quatre étapes, décrit dans l'Énoncé de pratique sur les IFRS 2 Making Materiality Judgements, aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée (sous réserve de tout processus d'approbation local).

Le Groupe a adopté les amendements et révisé ses informations sur les méthodes comptables afin d'inclure des informations sur les méthodes comptables importantes, et non plus sur les principales méthodes comptables.

Amendements à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » (entrée en vigueur le 1er janvier 2023). L'amendement à IAS 8 clarifie la manière dont les entreprises doivent distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est autorisée (sous réserve de tout processus d'approbation local).

Le Groupe a adopté les amendements, qui n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés en 2023.

Amendements à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (projet de modifications d'IAS 12) (en vigueur le 1er janvier 2023 mais application immédiate permise). La modification clarifie la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Une application anticipée est permise.

Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Réforme fiscale internationale – Règles modèles du deuxième pilier (entrée en vigueur le 1er janvier 2023). L'IASB a publié ces amendements introduisant :

- une exception temporaire aux exigences de comptabilisation et de publication d'informations sur les actifs et passifs d'impôts différés liés aux impôts sur le résultat du deuxième pilier ; et
- des exigences de divulgation ciblées pour les entités concernées.

Notes aux états financiers suite

La loi « Pilier 2 » a été substantiellement promulguée dans certaines juridictions où le Groupe est actif, y compris à Chypre où la société mère ultime est résidente fiscale. La loi entrera en vigueur pour l'exercice financier du Groupe débutant le 1er janvier 2024.

La norme IAS 12 a été modifiée et comprend désormais une exception temporaire à la comptabilisation et à la divulgation d'informations sur les actifs et passifs d'impôts différés résultant de la mise en œuvre de la loi Pilier 2. Le Groupe applique cette exception temporaire.

En vertu de la loi Pilier 2, le Groupe est tenu de payer un impôt complémentaire correspondant à la différence entre le taux d'imposition effectif par juridiction selon les règles GloBE et le taux minimum de 15%. L'impôt complémentaire pour une juridiction donnée est réduit à zéro si au moins l'un des trois critères dits « Transitional CbCR Safe Harbour Rules » est respecté (sauf traitement différent prévu par la législation locale éventuelle au titre du Pilier 2). Ces règles transitoires « CbCR Safe Harbour » sont temporairement applicables jusqu'à l'exercice financier commençant le ou avant le 31 décembre 2026 (sous réserve que la législation locale éventuelle au titre du Pilier 2 adopte les dispositions concernées).

Le Groupe a évalué son exposition potentielle aux impôts sur le résultat liés au Pilier 2 sur la base des données prévisionnelles de l'exercice commençant le 1er janvier 2024 pour les entités qui le composent.

L'évaluation réalisée par le Groupe indique que :

- Le Groupe relève du champ d'application de la loi Pilier 2 car ses revenus consolidés dépassent le seuil de 750 millions d'euros.
- Dans la plupart des juridictions, le taux d'imposition effectif simplifié du Pilier 2 est supérieur à 15 % et/ou au moins l'un des autres critères du « Transitional CbCR Safe Harbour » est rempli.
- Il existe un nombre limité de juridictions où l'exemption temporaire au titre des règles « CbCR Safe Harbour » n'est pas applicable. Pour autant, le Groupe ne s'attend pas à une exposition significative à l'impôt complémentaire prévu par le Pilier 2.

En outre, le Groupe, en s'appuyant sur les conseils professionnels de conseillers fiscaux externes compétents, suit de manière proactive l'évolution de la législation relative au Pilier 2 dans toutes les juridictions où il opère et il a pris toutes les mesures possibles pour se conformer aux exigences locales du deuxième pilier pour l'exercice financier commençant le 1er janvier 2024.

1.1.2 Les amendements suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2023 et ont été adoptés par l'Union européenne :

Amendements à la norme IFRS 16 « Contrats de location » : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail (en vigueur le 1er janvier 2024). Les modifications expliquent comment une entité comptabilise une cession-bail (*sale and leaseback*) après la date de la transaction, en particulier lorsque tout ou partie des paiements de location sont des paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. Ils indiquent que, lors de l'évaluation ultérieure de l'obligation locative, le vendeur-preneur détermine les « paiements au titre de la location » et les « paiements révisés au titre de la location » d'une manière qui n'entraîne pas le vendeur-preneur à comptabiliser un montant

quelconque du gain ou de la perte lié au droit d'usage conservé. Les gains et pertes relatifs à la résiliation totale ou partielle d'un bail continuent d'être comptabilisés lorsqu'ils surviennent car ils concernent le droit d'usage résilié et non le droit d'usage conservé.

1.1.3 Les nouvelles normes et amendements aux normes suivantes ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2023 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne :

Amendements à la norme IAS 1, « Présentation des états financiers : classification des passifs comme courant ou non-courant » (entrée en vigueur le 1er janvier 2024). Ces amendements n'affectent que la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation d'un actif, des produits ou des charges du passif ou les informations que les entités divulguent à propos de ces éléments. Ils :

- clarifient que la classification des passifs comme courants ou non courants doit être basée sur les droits qui existent à la fin de la période de reporting et aligner le libellé dans tous les paragraphes concernés pour faire référence au « droit » de différer le règlement d'ici à douze mois au moins et préciser que seuls les droits en vigueur « à la fin de la période de référence » devraient affecter le classement d'un passif;
- précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif; et précisent que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou services.
- clarifient comment les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la période de reporting, telles que les clauses restrictives, affectent la classification du passif correspondant.

Amendements à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers : Disclosures » : Accords de financement avec les fournisseurs (date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2024). L'amendement décrit les caractéristiques pour lesquelles une entité devra fournir des informations supplémentaires concernant l'impact des accords de financement des fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité.

Amendements à IAS 21 « Les effets des variations des taux de change : absence d'échangeabilité » (entrée en vigueur le 1er janvier 2025). IAS 21 ne couvrait pas auparavant la manière de déterminer les taux de change en cas d'absence de convertibilité à long terme et le taux au comptant à appliquer par la société n'est pas observable. Les modifications à portée limitée ajoutent des exigences spécifiques concernant ce qui suit :

- Déterminer quand une devise est échangeable contre une autre et quand elle ne l'est pas ;
- Déterminer le taux de change à appliquer dans le cas où une devise n'est pas échangeable ;
- Les informations supplémentaires à fournir lorsqu'une devise n'est pas échangeable.

1.2 Consolidation

1.2.1 Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales. On entend par « filiales » toutes les entités (y compris les entités ad hoc) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il dispose de la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que le Groupe détient sur l'entité. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse.

Le Groupe utilise la méthode comptable de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus et des capitaux propres émis par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et passifs éventuels pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise au cas par cas, soit à la juste valeur, soit au prorata de l'actif net de l'entité acquise.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entité acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ; toute plus- ou moins-value résultant d'une telle réévaluation est comptabilisée au compte de résultat.

Toute contrepartie éventuelle devant être transférée par le Groupe est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui est réputée constituer un actif ou un passif sont comptabilisés, conformément à la norme IFRS 9, en résultat. Une contrepartie éventuelle qui est classée en capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres.

Le goodwill est initialement comptabilisé au coût et correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant comptabilisé au titre de la participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de toute autre participation précédemment détenue dans la filiale acquise sur le net des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si la juste valeur des actifs nets acquis est supérieure à la contrepartie transférée, du montant comptabilisé au titre de la participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de toute autre participation précédemment détenue dans la filiale acquise, alors la plus-value est comptabilisée en résultat (note 1.6).

Le coût est ajusté de manière à tenir compte des variations de la contrepartie découlant des évolutions de la contrepartie éventuelle.

Les états financiers des filiales sont établis à la même date de clôture et selon les mêmes méthodes comptables que ceux de la société mère. Les transactions intragroupes, les soldes et les plus- ou moins-values latentes sur les transactions entre sociétés du groupe sont éliminés.

1.2.2 Modification des participations dans les filiales sans changement de contrôle

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. La différence entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les plus- ou moins-values sur les cessions de participations ne donnant pas le contrôle sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

Toute plus- ou moins-value et tout poste de l'État des autres éléments du résultat global sont répartis entre les actionnaires de la société mère et de la participation ne donnant pas le contrôle, même si cette répartition se traduit par un solde déficitaire de la participation ne donnant pas le contrôle.

1.2.3 Cessions de filiales

Lorsque le Groupe cesse d'avoir le contrôle, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle, la variation de la valeur comptable étant comptabilisée en résultat. La juste valeur devient la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée en tant qu'entreprise associée, coentreprise ou actif financier. En outre, tout montant précédemment comptabilisé en autres éléments du résultat global au titre de cette entité est comptabilisé comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou les passifs concernés. Il est donc possible que des montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global soient reclassés en résultat.

1.2.4 Partenariats

Les investissements dans des partenariats sont considérés soit comme des opérations conjointes, soit comme des coentreprises en fonction des droits et obligations contractuels de chaque investisseur plutôt que de la structure juridique du partenariat. Le Groupe a procédé à l'évaluation de la nature de son partenariat et déterminé qu'il s'agit d'une coentreprise. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de consolidation par mise en équivalence.

Avec la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des coentreprises sont initialement constatées au coût et ajustées par la suite de manière à comptabiliser la part du Groupe dans les résultats postérieurs à l'acquisition et les variations des autres éléments du résultat global. Lorsque la part du Groupe dans les moins-values d'une coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans cette coentreprise (ce qui inclut toute participation à long terme qui, en substance, fait partie de l'investissement net du Groupe dans la coentreprise), le Groupe ne comptabilise pas de moins-values supplémentaires, sauf s'il a repris des obligations ou effectué des paiements au nom de la coentreprise.

Les moins-values latentes sur les transactions entre le Groupe et ses coentreprises sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans les coentreprises. Les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si la transaction apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des coentreprises ont été ajustées en cas de besoin pour garantir l'homogénéité des méthodes adoptées par le Groupe. Les états financiers de la coentreprise sont établis à la même date de clôture que ceux de la société mère.

Notes aux états financiers suite

1.2.5 Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (il détient directement ou indirectement 20 % ou plus des droits de vote de l'entité) mais qu'il ne contrôle pas. Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatés au coût. L'investissement du Groupe dans des entreprises associées comprend le goodwill (net de toute perte de valeur cumulée) identifié lors de l'acquisition.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la part du Groupe dans les résultats postérieurs à l'acquisition est comptabilisée en résultat et sa part des variations des autres éléments du résultat global postérieures à l'acquisition est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, avec un ajustement correspondant de la valeur comptable de la participation. Lorsque la part du Groupe dans les moins-values d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans l'entreprise associée, le Groupe ne comptabilise pas de moins-values supplémentaires, sauf s'il a repris des obligations légales ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Si la participation dans une entreprise associée est réduite mais que l'influence notable est conservée, seule une part proportionnelle du montant précédemment comptabilisé en autres éléments du résultat global est reclassée en résultat, selon le cas.

Le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective que la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. Si tel est le cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et sa valeur comptable et comptabilise le montant adjacent à la « quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises » dans le compte de résultat.

Le résultat provenant de transactions « ascendantes » et « descendantes » entre le Groupe et une entreprise associée n'est comptabilisé dans les états financiers du Groupe qu'à concurrence des participations non liées de l'investisseur dans cette entreprise associée. Les plus-values latentes sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à concurrence de la participation du Groupe dans les entreprises associées ; les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si la transaction apporte la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré.

Les méthodes comptables des entreprises associées ont été ajustées en cas de besoin pour garantir l'homogénéité des méthodes adoptées par le Groupe.

Les états financiers des entreprises associées sont établis à la même date de clôture que la société mère.

1.3 Conversion de devises

Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués dans la devise fonctionnelle, qui est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chaque entité du Groupe exerce son activité. Les états financiers consolidés sont présentés en euros.

Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle aux taux de change (c'est-à-dire aux taux de change au comptant) en vigueur aux dates de transaction ou d'évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les plus- et

moins-values de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change à la clôture de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés en tant que charge financière dans le compte « plus-/(moins-value) découlant des écarts de change » du compte de résultat, sauf lorsqu'elles sont reportées dans les autres éléments du résultat global en tant que couvertures d'investissements nets admissibles. Lors de la cession de l'investissement concerné, le montant cumulé est reclassé en résultat.

Les écarts de change découlant des prêts et créances intragroupe à long terme qui sont désignés comme faisant partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger d'une entité déclarante sont comptabilisés en résultat dans les états financiers individuels de l'entité déclarante, ou dans les états financiers individuels de l'activité à l'étranger, selon le cas. Dans les états financiers consolidés, de tels écarts de change sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et inclus dans l'« écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger », dans les autres réserves. Lorsque le règlement de ces prêts et créances intragroupe à long terme est programmé ou qu'il est susceptible de se produire dans un avenir prévisible, ces transactions cessent de faire partie de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les écarts de change survenant jusqu'à cette date sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et, après cette date, en résultat. Lors de la cession de l'investissement net dans une activité à l'étranger, les écarts de change accumulés dans les autres réserves sont reclassés des capitaux propres vers le résultat.

Les écarts de conversion sur les actifs et passifs financiers non monétaires, tels que les investissements en actions détenus à la juste valeur, sont inclus dans le compte de résultat. Les écarts de conversion sur les actifs financiers non monétaires, tels que des actions classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

Sociétés du Groupe

Les états financiers de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'est active dans une économie hyperinflationniste, à l'exception des filiales turques) dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- Les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan.
- Les produits et les charges de chaque état des résultats et état du résultat global sont convertis aux taux de change moyens, hors entités étrangères situées dans des économies hyperinflationnistes (note 1.1.1).
- L'ensemble des écarts de change résultant de ce qui précède sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global puis inclus dans l'« écart de conversion ».
- Lors de la cession (partielle ou totale) d'une activité à l'étranger, les écarts de change cumulés se rapportant à cette activité, comptabilisés dans l'« écart de conversion » au sein des capitaux propres, sont comptabilisés dans le compte de résultat comme faisant partie de la plus- ou moins-value de cession. Lors de la cession partielle d'une filiale étrangère, la part proportionnelle du montant cumulé est réaffectée à la participation ne donnant pas le contrôle dans cette opération.

Lors de la consolidation, les écarts de change résultant de la conversion des emprunts désignés comme couvertures des investissements dans des entités étrangères, sont portés en autres éléments du résultat global et inclus dans les « écarts de conversion sur une position de couverture dérivée » dans les autres réserves.

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Hyperinflation

L'économie turque est considérée comme hyperinflationniste depuis juin 2022. En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » a été appliquée aux filiales du Groupe (Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S. et Adocim Marmara Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.), dont la devise fonctionnelle est la livre turque, et qui préparent des états financiers selon la méthode du coût historique. La norme IAS 29 exige de présenter les résultats des activités du Groupe en Turquie comme s'ils étaient marqués par une forte inflation à compter du 1er janvier 2022. Plus spécifiquement, la norme IAS 29 impose ce qui suit :

- Un ajustement du coût historique des actifs et passifs non monétaires de façon à tenir compte de la variation du pouvoir d'achat due à l'inflation entre la date de la comptabilisation initiale ou de la dernière réévaluation et la fin de la période de référence ;
- Pas d'ajustement des actifs et passifs monétaires, car ils sont déjà exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la fin de la période de référence ;
- Un ajustement du compte de résultat de façon à refléter l'inflation et sa conversion avec le taux de change de clôture au lieu d'un taux moyen ; et
- La comptabilisation d'une plus-value ou d'une moins-value monétaire nette dans le compte de résultat afin de refléter l'impact de l'inflation et des fluctuations du taux de change sur la détention d'actifs et de passifs monétaires en devise locale.

Les états financiers des filiales du Groupe dont la devise fonctionnelle est la devise d'une économie hyperinflationniste sont ajustés pour tenir compte de l'inflation, puis convertis en euros. La différence entre le solde de clôture des capitaux propres du Groupe au 31.12.2021 et son solde d'ouverture au 01.01.2022 a été comptabilisée dans les capitaux propres. Toute différence provenant de l'application continue de la retraduction aux taux de change de clôture et des ajustements d'hyperinflation sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Dans le compte de résultat consolidé clôturé au 31.12.2023, le Groupe a comptabilisé une plus-value monétaire nette de 18,7 millions d'euros (31.12.2022: 26,3 millions d'euros) en charge financière nette.

Lors de l'application de la norme IAS 29, le Groupe a utilisé le coefficient de conversion dérivé de l'indice des prix à la consommation publié par TurkStat (TUIK). Le coefficient de conversion était de 1 859,38 et 1 128,45 au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 respectivement.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et des dépréciations, à l'exception des terrains (sauf améliorations des terrains et carrières) qui sont comptabilisés au coût minoré des dépréciations.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des éléments et tout coût de réhabilitation de l'environnement dans la mesure où ils ont été comptabilisés en provision (voir note 1.18). Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que l'entité bénéficie d'avantages économiques futurs associés à l'élément et lorsque le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres travaux de réparation et d'entretien sont imputés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont effectués. Les coûts ultérieurs sont amortis sur la durée d'utilité restante de l'actif en question ou jusqu'à la date du prochain coût ultérieur important, la plus proche de ces deux dates étant retenue.

L'amortissement, à l'exception des carrières et des terrains, est calculé selon la méthode linéaire pour affecter le coût des actifs à leur valeur résiduelle sur la durée d'utilité estimée, comme suit :

Catégorie des immobilisations corporelles	Durée de vie utile indicative
Bâtiments	Jusqu'à 50 ans
Usines et machines	Jusqu'à 40 ans
Véhicules à moteur	5 à 20 ans
Mobilier et équipement de bureau (y compris le matériel informatique et les logiciels faisant partie intégrante du fonctionnement du matériel)	2 à 10 ans
Actifs de faible valeur	Jusqu'à 2 ans

Les terrains sur lesquels se trouvent les carrières possédées sont amortis selon le degré d'appauvrissement de celles-ci. Cet appauvrissement est enregistré à mesure de l'avancée du processus d'extraction des matériaux selon la méthode de l'unité de production. Les autres terrains ne sont pas amortis. Le coût de l'exploration des carrières non possédées est comptabilisé en tant que coût d'exploitation dans le compte de résultat, au fur et à mesure qu'il est encouru.

Les valeurs résiduelles et les durées de vie utile des actifs sont examinées, et ajustées le cas échéant, à chaque date de clôture. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable (voir note 1.8 : Dépréciation des actifs non financiers autres que le goodwill).

Les éléments des immobilisations corporelles et toute partie significative de ces dernières initialement comptabilisés sont décomptabilisés lors de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Les plus- et moins-values de cession sont déterminées en comparant les produits avec la valeur comptable et sont incluses dans le résultat.

Les coûts d'intérêt relatifs aux emprunts spécifiquement utilisés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont capitalisés pendant la période de construction dès lors que les critères de comptabilisation sont remplis.

Notes aux états financiers suite

1.5 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins de rendement locatif à long terme ou de valorisation du capital, ou les deux, et qui ne sont pas occupés par l'une des filiales du groupe. Les immeubles occupés par le propriétaire sont détenus à des fins de production et d'administration. Cela distingue les biens immobiliers occupés par leur propriétaire des immeubles de placement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût, y compris les coûts de transaction connexes et, le cas échéant, les coûts d'emprunt.

Au-delà de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur reflète les conditions du marché à la date de clôture et est déterminée en interne une fois par an par la direction ou des évaluateurs externes. La meilleure preuve de la juste valeur est apportée par les prix en vigueur sur un marché actif pour des biens similaires, situés au même endroit et dans le même état et soumis aux mêmes conditions de bail et autres (transactions comparables). Lorsque de telles conditions identiques ne sont pas présentes, le Groupe tient compte des différences par rapport aux biens comparables en termes d'emplacement, de nature et d'état du bien ou de conditions contractuelles des baux et autres contrats relatifs au bien.

Une plus- ou moins-value résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisée au compte de résultat durant la période au cours de laquelle elle survient, parmi les « autres produits » ou les « autres charges », selon le cas.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées à la valeur comptable de l'actif uniquement lorsqu'il est probable que le Groupe bénéficie d'avantages économiques futurs associés à ces dépenses, et lorsque le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Lorsqu'une partie d'un immeuble de placement est remplacée, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

La juste valeur d'un immeuble de placement ne reflète pas les dépenses d'investissement futures qui amélioreront ou valoriseront le bien immobilier et ne tient pas compte des avantages futurs liés à de telles dépenses autres que ceux qu'un acteur rationnel du marché prendrait en considération pour déterminer la valeur de l'immeuble.

Lorsque le Groupe cède un bien immobilier à sa juste valeur dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, la valeur comptable immédiatement avant la vente est ajustée au prix de la transaction, et l'ajustement est comptabilisé en résultat, au sein de la plus- ou moins-value résultant de l'ajustement à la juste valeur d'un immeuble de placement. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été cédés.

Si un immeuble de placement devient un bien occupé par son propriétaire, alors il est reclassé en immobilisation corporelle. Sa juste valeur à la date du reclassement devient son coût présumé aux fins de la comptabilité ultérieure.

Si un élément d'un bien occupé par le propriétaire devient un immeuble de placement parce que son usage a changé, la norme IAS 16 est appliquée jusqu'à la date du transfert, dans la mesure où l'immeuble de placement est évalué à la juste valeur. Le bien est évalué à sa juste valeur à la date du transfert et toute plus- ou moins-value de réévaluation, c'est-à-dire la différence

entre la juste valeur et la valeur comptable précédente, est comptabilisée comme un excédent ou un déficit de réévaluation dans les capitaux propres conformément à la norme IAS 16.

L'excédent de réévaluation est comptabilisé directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global, à moins qu'une perte de valeur n'ait été comptabilisée pour le même bien immobilier au cours des années précédentes. Dans ce cas, l'excédent à hauteur de cette perte de valeur est comptabilisé en résultat et toute augmentation supplémentaire est comptabilisée directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global. Tout déficit de réévaluation est comptabilisé en résultat.

1.6 Goodwill et immobilisations incorporelles (autres que le goodwill)

1.6.1 Goodwill

Le goodwill (ou écart d'acquisition) survient lors de l'acquisition de filiales et représente l'écart entre la somme de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle et le net des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si cet écart est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, alors il est comptabilisé en résultat. Le goodwill représente les avantages économiques futurs découlant des actifs qui ne peuvent pas être identifiés individuellement et comptabilisés séparément dans un regroupement d'entreprises.

Le goodwill n'est pas amorti. Au-delà de la comptabilisation initiale, il est évalué au coût moins les éventuelles pertes de valeur cumulées.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le contexte d'un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas de l'entité auquel le goodwill est contrôlé à des fins de gestion interne.

Des tests de dépréciation sont pratiqués chaque année (même en l'absence d'indication de dépréciation) ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances suggèrent une potentielle dépréciation. La valeur comptable du goodwill est comparée à la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute dépréciation est comptabilisée immédiatement en charges et n'est pas reprise par la suite.

Lorsque le goodwill a été affecté à une UGT et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité aux fins de la détermination de la plus- ou moins-value de cession. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'opération cédée et de la partie de l'UGT conservée.

1.6.2 Immobilisations incorporelles (autres que le goodwill)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. À la suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué des éventuels amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles du Groupe ont une durée de vie utile déterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité économique et font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication de possible dépréciation. La période d'amortissement et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont examinées au terme de chaque période de référence comptable au moins. Les changements concernant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des futurs avantages économiques intégrés à l'actif sont supposés modifier la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des modifications des estimations comptables. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée est comptabilisée en résultat dans la catégorie de dépenses correspondant à la fonction des immobilisations incorporelles.

Les programmes et licences de logiciels informatiques acquis sont capitalisés sur la base des coûts encourus pour acquérir et mettre en service le logiciel spécifique lorsqu'ils sont censés générer des avantages économiques au-delà d'un an. Les coûts liés au développement ou à la maintenance des programmes informatiques sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les méthodes d'amortissement utilisées pour les immobilisations incorporelles du Groupe sont les suivantes :

Catégorie d'immobilisations incorporelles	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile indicative
Brevets, marques et relations avec les clients	base linéaire	jusqu'à 20 ans
Licences (permis d'exploitation minière)	base linéaire / méthode de l'appauvrissement	la durée la plus courte entre : la période du permis et la durée de vie estimée de la carrière sous-jacente méthode de l'unité de production
Coûts de promotion (carrières non possédées)	note 1.7	note 1.7
Logiciels informatiques	base linéaire	3 à 10 ans

Les plus- ou moins-values résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont évaluées comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisées en résultat lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

1.7 Frais de découverte reportés

Les frais de découverte comprennent l'enlèvement des déblais et autres déchets. Les frais de découverte encourus dans le cadre de l'aménagement d'une carrière avant le début de la production sont capitalisés comme suit :

Lorsque ces frais sont encourus au niveau de carrières appartenant au Groupe, ils sont inclus dans la valeur comptable de la carrière concernée, dans les immobilisations corporelles, et sont ensuite amortis sur la durée de vie de la carrière, selon la méthode de l'unité de production. Lorsque ces frais sont

encourus au niveau de carrières non possédées, ils sont inclus dans les « investissements de développement » parmi les « immobilisations incorporelles » et amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie estimée de la réserve de la carrière.

1.8 Dépréciation des actifs non financiers autres que le goodwill

Les actifs dont la durée d'utilité est indéterminée (terrains non liés à des carrières) ne sont pas soumis à un amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les actifs soumis à un amortissement font l'objet d'un test de dépréciation dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée, en charges immédiatement, pour un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable.

Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des flux de trésorerie identifiables séparément (UGT). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a lieu d'annuler la dépréciation. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une UGT diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

1.9 Contrats de location

1.9.1 Preneurs

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et une dette locative correspondante est comptabilisée à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour être utilisé. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre la dette locative et les intérêts, qui sont imputés au compte résultat sur la durée de la location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû pour chaque période. Le droit d'utilisation est déprécié linéairement sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du bail, sauf en cas de transfert de propriété ou s'il existe une option d'achat dont on peut être raisonnablement certain qu'elle sera exercée à la fin de la période de location. Dans ce cas, le preneur déprécie le droit d'utilisation sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Le Groupe présente les droits d'utilisation qui ne répondent pas à la définition d'un immeuble de placement dans le compte « immobilisations corporelles », dans le même poste que les actifs sous-jacents de même nature détenus par le Groupe. Les droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement sont présentés avec les immeubles de placement.

La dette locative est initialement évaluée à la date de commencement à la valeur actualisée des paiements au titre de la location qui ne sont pas encore versés, sur toute la durée du contrat de location. Elle est actualisée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal. Le taux d'emprunt marginal est le taux que le preneur aurait dû payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de valeur similaire, dans un environnement économique similaire, selon des modalités et conditions similaires.

La dette locative est ensuite augmentée du coût des intérêts dus au titre de cette dette et diminuée des paiements effectués au titre de la location. Elle est réévaluée en cas de modification non comptabilisée comme un contrat de location distinct ; en cas de modification des paiements futurs au titre de la location à la suite d'un changement d'indice ou de taux ; en cas de

Notes aux états financiers suite

modification de l'estimation du montant censé être dû en vertu d'une garantie de valeur résiduelle et si le Groupe révisé son appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat ou d'extension ou de la certitude raisonnable de ne pas exercer une option de résiliation.

Les dettes locatives incluent la valeur actualisée nette des paiements au titre de la location suivants :

- Les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance)
- Les paiements variables au titre de la location qui se fondent sur un indice ou un taux
- Les montants que le preneur est censé devoir payer au titre des garanties de valeur résiduelle
- Le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option
- Les paiements de pénalités de résiliation du bail si le preneur exerce cette option

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût, puis au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative. Lorsque le droit d'utilisation répond à la définition d'un immeuble de placement, il est initialement évalué au coût, puis à la juste valeur, conformément à la méthode comptable du Groupe.

L'évaluation initiale du droit d'utilisation comprend :

- Le montant de l'évaluation initiale de la dette locative
- Les éventuels paiements effectués au titre de la location avant la date de commencement, diminués des éventuels avantages locatifs reçus
- Les éventuels frais directs initiaux, et
- Les frais de remise en état

S'agissant des contrats de location à court terme et de certains contrats de location d'actifs de faible valeur, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation et les dettes de location. Il comptabilise en charges les paiements au titre de la location associés à ces contrats, sur une base linéaire et pour la durée du contrat de location.

Enfin, pour les contrats de location incluant à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, le Groupe a choisi de ne pas les séparer, à l'exception des terminaux, pour lesquels une distinction est établie entre les composantes locatives et les composantes non locatives.

1.9.2 Bailleurs

Les contrats de location dans le cadre desquels le Groupe ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés comme des contrats de location simple.

Les contrats de location simple d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en fonction de leur nature dans l'état de la situation financière.

Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple sont imputés au compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et de la mise en place d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat de location sur la même base que les revenus locatifs.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés en tant que revenus dans la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les contrats de location dans le cadre desquels le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés comme des contrats de location financière. Le Groupe présente un montant à recevoir égal à l'investissement net dans le bail. L'investissement net d'un contrat de bail est l'investissement brut, escompté au taux d'intérêt implicite dans le bail.

1.10 Stocks

Les stocks sont présentés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon la valeur la plus basse. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production connexes (sur la base d'une capacité d'exploitation normale), mais exclut les coûts d'emprunt. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal des affaires, diminué des coûts d'achèvement et frais de vente estimés.

Une provision pour perte de valeur est prise en compte pour les stocks endommagés, désuets et à rotation lente. Les réductions de la valeur de réalisation nette ainsi que les pertes de stock sont comptabilisées en coût des ventes pour la période durant laquelle les réductions de valeur ou les pertes surviennent.

1.11 Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôt bancaire à terme

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en caisse, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides assortis normalement d'une échéance de trois mois au plus à la date d'acquisition et les découverts bancaires, le cas échéant. Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les passifs courants inscrits au bilan. Le risque de fluctuation de valeur des éléments qui composent la trésorerie et les équivalents de trésorerie est négligeable.

Les dépôts bancaires à terme sont des dépôts dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition et qui sont disponibles à court terme (note 21).

1.12 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus. Au cours des périodes suivantes, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre le produit (net des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions versées lors de la mise en place des facilités de prêt sont comptabilisées comme des coûts de transaction du prêt dans la mesure où il est probable qu'une partie ou la totalité de la facilité sera utilisée. Dans ce cas, la commission est reportée jusqu'à ce que la facilité soit utilisée. Lorsque rien n'indique qu'il est probable qu'une partie ou la totalité de la facilité sera utilisée, la commission est capitalisée en tant que paiement anticipé au titre des services de liquidité et amortie sur la durée de la facilité à laquelle elle se rapporte.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf si l'entité du Groupe peut se prévaloir d'un droit inconditionnel de différer le règlement pendant une période d'au moins 12 mois après la date du bilan.

1.13 Impôts courants et différés

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement.

L'impôt courant est calculé sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôts en ce qui concerne les situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, au titre des différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Toutefois, si l'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable, il n'est pas comptabilisé.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que pour les crédits d'impôt et pertes fiscales reportables non utilisés. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où sont jugés probables des bénéfices futurs imposables, sur lequel les différences temporelles déductibles ainsi que les crédits d'impôt et pertes fiscales reportables non utilisés pourront être imputés.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables résultant de participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'inversion de la différence temporaire et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. L'impôt différé est déterminé selon les taux d'imposition (et les lois) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et qui devraient s'appliquer lors de la réalisation de l'actif d'impôt différé correspondant ou du règlement du passif d'impôt différé correspondant.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants et lorsque les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts prélevés par une même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur la base de leurs montants nets.

1.14 Avantages du personnel

1.14.1 Obligations en matière de prestations de retraite et autres obligations liées aux retraites

Le Groupe gère divers régimes de pension et autres régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, conformément aux conditions et pratiques locales des pays dans lesquels il exerce son activité. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité distincte. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas

suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les prestations relatives à leurs années de service au titre des périodes antérieures ou en cours. Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui n'est pas un régime à cotisations définies.

Généralement, les régimes à prestations définies définissent un montant de prestation de retraite qu'un employé recevra à la retraite, généralement en fonction d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et la rémunération.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre des régimes de retraite ou de pension à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par l'actualisation des futurs flux de trésorerie sortants estimés à l'aide des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées, et dont les modalités se rapprochent de celles de l'obligation correspondante. Dans les pays où il n'existe pas de marché profond pour de telles obligations, les taux du marché des obligations d'État sont utilisés.

Les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat à la première des deux dates suivantes :

- La date de la modification ou de la réduction du régime, et
- La date à laquelle le Groupe reconnaît les coûts liés à la restructuration.

L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies. Le Groupe comptabilise les variations suivantes de l'obligation nette au titre des prestations définies :

- Les coûts des services comprenant les coûts des services actuels, les coûts des services passés, les plus- et moins-values résultant des réductions et liquidations exceptionnelles, au poste « autres charges ou produits d'exploitation »
- Les produits ou charges d'intérêt nets, au poste « charges financières »
- Les réévaluations, comprenant les plus- et moins-values actuarielles, l'effet du plafonnement des actifs, hors intérêts nets (non applicable au Groupe) et le rendement des actifs du régime (hors intérêts nets), sont comptabilisées immédiatement dans l'état de la situation financière par une réduction ou une augmentation correspondante du report à nouveau par le biais des autres éléments du résultat global durant la période au cours de laquelle elles surviennent. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultats lors des périodes ultérieures.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Une fois les contributions payées, le Groupe n'a plus aucune obligation de paiement. Les cotisations régulières constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice au cours duquel elles sont dues et, à ce titre, sont incluses dans les frais de personnel.

Notes aux états financiers suite

1.14.2 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque le Groupe met fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités.

Le Groupe comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : (a) lorsque le Groupe ne peut plus retirer la mise à disposition de ces avantages ; et (b) lorsque l'entité comptabilise les coûts d'une restructuration qui entre dans le champ d'application de la norme IAS 37 et qui implique le paiement d'indemnités de fin de contrat de travail ; le fait générateur d'obligation est la cessation d'emploi et non le service. Dans le cas d'un plan de départ volontaire, les indemnités de fin de contrat de travail sont évaluées sur la base du nombre attendu de salariés qui accepteront l'offre. Les avantages exigibles plus de 12 mois après la fin de la période de référence comptable sont ramenés à leur valeur actualisée.

1.14.3 Plans d'intéressement et d'attribution de primes

Un passif au titre des avantages du personnel prenant la forme de plans d'intéressement et d'attribution de primes est comptabilisé dans les autres provisions lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il existe un plan formel et les montants à payer sont déterminés avant la publication des états financiers ; ou
- la pratique passée permet aux employés d'anticiper de façon légitime le versement d'un bonus/intéressement aux bénéficiaires et le montant peut être déterminé avant la publication des états financiers.

1.14.4 Paiements fondés sur des actions

Des avantages de rémunération fondée sur des actions sont proposés aux membres de l'encadrement supérieur par des plans d'actions au niveau du Groupe qui couvrent plusieurs filiales.

Transactions réglées en actions

La juste valeur des options attribuées dans le cadre des Programmes d'options sur actions est comptabilisée comme une charge d'avantages du personnel dans le compte de résultat, avec une augmentation correspondante des fonds propres. Le montant total à comptabiliser en charges est déterminé par rapport à la juste valeur des options attribuées :

- Incluant toutes conditions de performance du marché (par exemple, le cours de l'action d'une entité) ;
- Excluant l'impact, le cas échéant, des conditions de service et de performance non liées au marché (par exemple la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et le fait de rester un employé de l'entité durant une période déterminée) ; et
- Incluant l'impact de toutes conditions accessoires à l'acquisition des droits (par exemple l'obligation d'épargne imposée aux employés)

La charge totale est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits, c'est-à-dire la période au cours de laquelle toutes les conditions d'acquisition définies seront satisfaites. Au terme de chaque période, le Groupe révisé ses estimations concernant le nombre d'options susceptibles d'être acquises sur la base de l'acquisition hors marché et des conditions d'acquisition. Il comptabilise l'impact de la révision des estimations initiales, le cas échéant au compte de résultat, avec un ajustement correspondant des fonds propres. Les options sur actions sont exercées aux prix indiqués, qui sont normalement inférieurs au cours de marché des actions au moment de leur attribution. Lorsque les options sont exercées, soit la Société émet de

nouvelles actions, soit le Groupe règle les attributions avec des actions propres existantes. Les produits reçus, nets de tous les coûts de transaction directement attribuables, sont crédités du capital action (valeur nominale) et à la réserve de primes d'émission.

Transactions réglées en espèces.

La juste valeur de l'avantage attribué à titre gratuit au personnel dans le cadre des plans d'incitation à long terme est mesurée initialement puis à la fin de chaque période de référence jusqu'à la date de règlement, à la juste valeur du passif. Les variations de juste valeur sont comptabilisées comme charge d'avantages du personnel dans le compte de résultat. À chaque date de référence, le Groupe révisé son estimation du nombre d'options qui seront acquises et comptabilise l'impact des estimations révisées au compte de résultat.

1.15 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que le Groupe se conformera à l'ensemble des conditions qui y sont liées.

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat sur une base systématique sur les périodes au cours desquelles les charges correspondantes sont engagées dont les subventions visent à compenser. Plus précisément, les subventions publiques posant comme condition principale l'achat, la construction ou l'acquisition de toute autre manière par le Groupe d'actifs non courants sont comptabilisées en tant que produits différés dans l'état de la situation financière et transférées au compte de résultat sur une base systématique et rationnelle pour toute la durée d'utilité des actifs concernés.

1.16 Droits d'émission de CO₂

Les droits d'émission sont comptabilisés selon la méthode du passif net. Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés comme une immobilisation incorporelle à leur coût, qui est nul. Les droits d'émission achetés en sus de ceux nécessaires au comblement des pénuries sont comptabilisés comme une immobilisation incorporelle, à leur coût. Dans la mesure où les émissions générées à ce jour dépassent le volume des quotas détenus, le Groupe reconnaît un passif. Si les émissions ne dépassent pas les quotas détenus, il n'y a pas d'obligation d'acheter des quotas supplémentaires et, par conséquent, pas de passif à prévoir pour les quotas d'émission supplémentaires requis. Le Groupe a choisi de mesurer le passif net sur la base de la période au titre de laquelle le droit irrévocable aux droits d'émission cumulés a été conféré. Le produit de la vente de droits d'émission octroyés est enregistré en déduction du coût des ventes.

1.17 Provisions et imprévus

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains et elles sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour mettre fin à cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Lorsque le Groupe s'attend au remboursement d'une provision, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement lorsqu'il est quasiment certain. La charge relative à toute provision est présentée au compte de résultat nette de tout remboursement.

Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes d'exploitation futures. Le Groupe comptabilise une provision pour contrats déficitaires lorsque les avantages économiques découlant d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables engendrés par la satisfaction des obligations contractuelles.

Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation de contrats de location et le paiement des indemnités de fin de contrat de travail et sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le Groupe s'est engagé juridiquement ou implicitement à payer. Les coûts liés aux activités courantes du Groupe ne sont pas prévus à l'avance.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler l'obligation à l'aide d'un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles de la valeur temps de l'argent par le marché et les risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Les obligations éventuelles et les obligations actuelles qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas comptabilisées dans l'état de la situation financière, mais sont présentées comme des passifs éventuels. Les passifs éventuels sont des obligations actuelles résultant d'événements passés qui pourraient nécessiter, mais ne nécessiteront probablement pas, une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, ou dont les obligations ne peuvent être estimées de manière fiable. Les actifs éventuels résultent généralement d'événements non planifiés ou d'autres événements inattendus qui donnent lieu à la possibilité d'une entrée d'avantages économiques pour l'entité déclarante. Les actifs éventuels sont présentés uniquement lorsqu'une entrée d'avantages économiques est probable. Un actif éventuel n'est pas comptabilisé, car il pourrait entraîner la comptabilisation d'un revenu qui ne sera jamais réalisé. Lorsqu'il devient pratiquement certain qu'une entrée d'avantages économiques se produira, l'actif doit être comptabilisé. Les actifs et passifs éventuels sont initialement comptabilisés puis évalués en tant que provisions.

1.18 Restauration des sites, réhabilitation des carrières et coûts environnementaux

Les sociétés du Groupe sont généralement tenues de réaménager les terrains utilisés pour les carrières et les sites de transformation au terme de leur durée de vie utile de sorte que leur état soit jugé acceptable par les autorités compétentes et en accord avec les politiques environnementales du Groupe. Des provisions pour restauration de l'environnement sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour mettre fin à cette obligation, dont le montant a été estimé de façon fiable.

Les provisions liées aux dommages environnementaux représentent le coût futur estimé de la réparation. L'estimation des coûts futurs de ces obligations est un processus complexe, qui exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement.

L'estimation de ces coûts se fonde sur une évaluation des informations factuelles disponibles pour chaque site et tient compte de facteurs tels que les technologies existantes, les lois et règlements en vigueur et l'expérience antérieure en matière d'assainissement des sites. Ces évaluations comportent des incertitudes intrinsèques, principalement en raison de conditions inconnues, de l'évolution des réglementations gouvernementales et des normes juridiques en matière de

responsabilité, de la durée prolongée des périodes d'assainissement et de l'évolution des technologies. Les passifs environnementaux et d'assainissement prévus reflètent les informations dont dispose la direction au moment de la détermination du passif et sont ajustés périodiquement, à mesure des efforts d'assainissement déployés ou de la mise à disposition de nouvelles informations techniques ou juridiques.

Les coûts estimés liés à ces activités de réhabilitation sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures prévues. Lorsque l'effet du passage du temps n'est pas significatif, la provision est calculée sur la base des flux de trésorerie non actualisés. Lorsqu'une obligation de fermeture et de préservation de l'environnement découle d'activités de développement d'une carrière/mine, ou est liée au déclassement d'une immobilisation corporelle, la provision peut être capitalisée au titre du coût de l'actif associé (incorporel ou corporel). Le coût capitalisé est amorti sur la durée d'utilité de l'actif et toute variation de la valeur actualisée nette du passif attendu est incluse dans les charges financières, sauf si elle résulte de changements au niveau des estimations comptables de l'évaluation.

1.19 Produits

Dans les présents états financiers consolidés, le terme « ventes » a été utilisé pour désigner les « recettes ».

Les produits correspondent au montant de la contrepartie attendue en échange du transfert de biens ou de services promis à un client, à l'exclusion des montants perçus pour le compte de tiers (taxe sur la valeur ajoutée, autres taxes de vente, etc.).

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé dès lors qu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service promis au client. Un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service s'il est en mesure de décider de l'utilisation de ce bien ou de ce service et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants. Le contrôle est transféré progressivement ou à un moment précis.

Le produit de la vente de biens est comptabilisé lorsque le contrôle sur le bien est transféré au client, généralement lors de la livraison, et qu'il n'existe aucune obligation non remplie susceptible d'avoir une incidence sur l'acceptation des biens par le client. Les principaux biens du Groupe sont le ciment, le clinker, le béton prêt à l'emploi, les cendres volantes et d'autres matériaux cimentaires.

Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus et sont évalués en utilisant soit les méthodes fondées sur les extrants, soit les méthodes fondées sur les intrants, en fonction de la nature du service fourni.

Une créance est comptabilisée lorsqu'il existe un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie au titre de la satisfaction des obligations de performance envers le client.

Un actif sur contrat est comptabilisé lorsque l'obligation de performance envers le client est satisfaite avant que le client ne paie ou avant que le paiement ne soit dû, généralement lorsque les biens ou les services sont transférés au client avant que le Groupe n'ait le droit de facturer.

Un passif sur contrat est comptabilisé lorsqu'il existe une obligation de transférer des biens ou des services à un client pour lesquels le Groupe a reçu une contrepartie de la part du client (paiements anticipés) ou lorsqu'il existe un droit

Notes aux états financiers suite

inconditionnel de recevoir une contrepartie avant le transfert par le Groupe du bien ou du service (produits différés). Le passif sur contrat est décomptabilisé lorsque la promesse est remplie et que le produit est enregistré dans le compte de résultat.

1.20 Actifs financiers

Classification et évaluation

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories d'évaluation suivantes :

- les catégories qui doivent être évaluées ultérieurement à leur juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du compte de résultat) et,
- celles qui doivent être évaluées au coût amorti.

Cette classification dépend du modèle économique appliqué par l'entité pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

Le Groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont des charges. Les créances commerciales sont initialement évaluées à leur prix de transaction.

Les actifs financiers intégrant des dérivés sont considérés dans leur intégralité lorsqu'il s'agit de déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêts.

En vertu de la norme IFRS 9, les instruments financiers de dette sont par la suite évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVPL). La classification se fait en fonction de deux critères : a) le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et b) le fait que les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent (ou non) « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » (solely payments of principal and interest) sur le principal restant dû (le « critère SPPI »).

Les nouvelles modalités de classification et d'évaluation des actifs financiers de dette du Groupe sont les suivantes :

I. Instruments de dette au coût amorti pour les actifs financiers détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'encaisser les flux de trésorerie contractuels remplissant le critère SPPI. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute plus-value ou moins-value résultant d'une décomptabilisation est constatée directement au compte de résultat.

II. Instruments de dette à la FVOCI, les plus- ou moins-values étant recyclées au compte de résultat en cas de décomptabilisation. Les actifs financiers de cette catégorie sont des instruments de dette qui remplissent le critère SPPI et sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif consiste à la fois à encaisser des flux contractuels et à vendre. Les variations de la valeur comptable sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des plus- ou moins-values de change, qui sont comptabilisés en résultat. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

III. Les actifs financiers évalués à la FVPL comprennent les instruments dérivés et instruments de capitaux dont le Groupe n'avait pas choisi irrévocablement, lors de la comptabilisation initiale ou de la transition, de classer à la FVOCI. Cette catégorie comprend également les instruments de dette dont les caractéristiques de flux de trésorerie ne remplissent pas le critère SPPI ou qui ne sont pas détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste soit à encaisser des flux de trésorerie contractuels, soit à encaisser à la fois des flux de trésorerie contractuels et à vendre. Une plus- ou moins-value sur des actifs financiers qui est évaluée par la suite à la FVPL est constatée au compte de résultat.

Les autres actifs financiers sont classés et évalués ultérieurement comme suit :

IV. Instruments de capitaux à la FVOCI, les plus- ou moins-values n'étant pas recyclées au compte de résultat en cas de décomptabilisation. Cette catégorie ne comprend que les instruments de capitaux que le Groupe a l'intention de détenir dans un avenir prévisible et que le Groupe (ou la Société) a irrévocablement choisi de classer ainsi lors de la comptabilisation initiale ou de la transition. Les instruments de capitaux à la FVOCI ne sont pas soumis à la comptabilisation des dépréciations. Les dividendes issus de ces investissements continuent à être comptabilisés en résultat, lorsque le droit de recevoir le paiement est établi, à moins qu'ils ne représentent une récupération d'une partie du coût de l'investissement.

V. Actifs financiers désignés comme étant évalués à la FVPL lors de la comptabilisation initiale, qui autrement seraient évalués ultérieurement au coût amorti ou à la FVOCI. Cette désignation n'est possible que si elle élimine ou réduit sensiblement un « décalage comptable » qui se produirait autrement.

1.21 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion d'un contrat dérivé et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les éventuelles plus- ou moins-values résultant des variations de la juste valeur des produits dérivés sont directement comptabilisées en résultat, à l'exception de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie, qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global (OCI) puis ultérieurement reclassée en résultat lorsque l'élément de couverture affecte le résultat.

Aux fins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont classées comme :

- des couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé;
- des couvertures des flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé, soit à une transaction prévue hautement probable, soit au risque de change d'un engagement ferme non comptabilisé;
- des couvertures d'un investissement net dans une opération étrangère.

Au début de la relation de couverture, le Groupe désigne et documente formellement la relation de couverture à laquelle il souhaite appliquer la comptabilité de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques en rapport avec la couverture.

La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe déterminera si la relation de couverture répond aux exigences d'efficacité de couverture (y compris l'analyse des sources d'inefficacité de couverture et la façon dont le ratio de couverture a été déterminé).

Une relation de couverture se prête à la comptabilité de couverture si elle répond à toutes les exigences d'efficacité suivantes :

- Il existe une « relation économique » entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.
- L'effet du risque de crédit ne « domine pas les variations de valeur » qui découlent de la relation économique.
- Le ratio de couverture de la relation de couverture est identique à celui qui découle de la quantité d'élément couvert que le Groupe couvre effectivement et de la quantité d'instrument de couverture que le Groupe utilise effectivement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

La juste valeur totale d'un dérivé de couverture est classée comme un actif ou un passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois et comme un actif ou un passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les couvertures remplissant les critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisées de la manière décrite ci-dessous :

1.21.1 Couvertures de juste valeur

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés comme étant des couvertures de juste valeur et remplissant les critères requis à cet égard sont enregistrées dans le compte de résultat, ainsi que toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert. La plus- ou moins-value se rapportant à la fois à la partie efficace et à la partie inefficace de swaps de taux d'intérêt couvrant des emprunts à taux fixe est comptabilisée dans le compte de résultat à la rubrique « Produits/charges financiers ».

1.21.2 Couvertures des flux de trésorerie

La partie effective des plus- ou moins-values résultant de l'évaluation des instruments de couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans les réserves, dans le compte « Réserves de couverture sur couvertures des flux de trésorerie ». La plus- ou moins-value se rapportant à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat, à la rubrique « Produits/charges financiers ».

Les montants accumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat durant les périodes où l'élément couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu ou résilié, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, toute plus- ou moins-value cumulée existant dans les capitaux propres à ce moment reste dans les capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est finalement constatée en résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne devrait plus avoir lieu, la plus- ou moins-value cumulée qui était comptabilisée dans les capitaux propres est immédiatement reclassée en résultat.

1.21.3 Couverture d'investissement net

Les couvertures d'investissements nets dans des opérations étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures des flux de trésorerie. Lorsque l'instrument de couverture est un dérivé, toute plus- ou moins-value sur l'instrument de couverture en rapport avec la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans les écarts de conversion sur la position de couverture dérivée, dans les autres réserves. La plus- ou moins-value se rapportant à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en autres produits/charges dans le compte de résultat. Toutefois, lorsque l'instrument de couverture n'est pas un dérivé (par exemple, un emprunt en devise étrangère), l'ensemble des plus- ou moins-values de change résultant de la conversion d'un emprunt couvrant un tel investissement (y compris toute partie inefficace de la couverture) sont comptabilisées en capitaux propres dans le compte « écarts de conversion sur position de couverture dérivée », parmi les « autres réserves ».

Les plus- ou moins-values accumulées dans les capitaux propres sont incluses dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est (partiellement ou entièrement) cédée. Les « autres réserves » du Groupe comprennent les plus-values issues de telles activités de couverture menées lors d'exercices passés.

Dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture

Toutes plus- ou moins-values résultant des variations de la juste valeur d'instruments financiers qui ne font pas partie d'une relation de couverture sont incluses dans les produits / (charges) financiers, ou les plus- ou moins-values résultant des écarts de change et du coût des ventes dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle elles surviennent, en fonction de leur nature.

Notes aux états financiers suite

1.22 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

1.22.1 Actifs financiers

Un actif financier (ou, le cas échéant, une portion d'un actif financier ou une portion d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif ont expiré ;
- le Groupe conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'actif, mais a contracté une obligation de paiement sans délai de la totalité des flux de trésorerie reçus à une tierce partie dans le cadre d'un mécanisme de « pass-through » ; ou
- le Groupe a transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant d'un actif et soit (a) a transféré la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, soit (b) n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque le Groupe a transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant d'un actif et n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et rendements de l'actif, ni transféré le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé dans la mesure du lien que le Groupe conserve vis-à-vis de cet actif. Un passif correspondant est également comptabilisé.

Un lien conservé qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évaluée au montant le plus bas entre la valeur comptable d'origine de l'actif et la contrepartie maximum que le Groupe pourrait être tenu de rembourser.

1.22.2 Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation sous-jacente à cet actif est éteinte, ou annulée, ou arrive à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre du même prêteur à des conditions substantiellement différentes, ou que les conditions d'un passif existant sont substantiellement modifiées, un tel échange ou une telle modification est traité(e) comme une décomptabilisation du passif initial suivie de la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

1.23 Plus-/moins-values sur la cession d'actifs non courants, coûts de restructuration et autres plus- ou moins-values significatives

Les plus-/moins-values sur la cession d'actifs non courants, les coûts de restructuration et autres plus- ou moins-values significatives sont présentés séparément dans les états financiers lorsqu'il est nécessaire de le faire pour fournir une meilleure compréhension de la performance financière du Groupe. Il s'agit d'éléments matériels de produits ou de charges qui ont été indiqués séparément en raison de l'importance de leur nature ou de leur montant.

2. Estimations et jugements comptables significatifs

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle procède à des estimations et à des jugements ayant une incidence sur les informations fournies. Ces estimations et ces jugements sont fondés sur les antécédents historiques et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances. En outre, ils forment la base des jugements sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne sont pas facilement disponibles auprès d'autres sources. Les estimations comptables qui en résultent seront, par définition, rarement égales aux résultats réels correspondants. Les estimations comptables qui en résultent seront, par définition, rarement égales aux résultats réels correspondants.

Les estimations et hypothèses qui sont fortement susceptibles d'impliquer un ajustement important des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice sont évoquées ci-dessous :

2.1 Dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation du goodwill utilisent les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie, qui sont déterminées à partir des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations, qui portent principalement sur les revenus futurs et les taux d'actualisation.

Le Groupe considère que les hypothèses utilisées dans le test de dépréciation du goodwill pour les filiales turques présentent un risque important, en raison des taux d'inflation élevés et de l'incertitude économique régnant en Turquie (note 13).

2.2 Dépréciation des co-entreprises

La détermination de la valeur recouvrable de chaque co-entreprise nécessite de porter des jugements significatifs sur les hypothèses relatives aux résultats futurs de l'entreprise et sur les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de flux de trésorerie futurs (note 15.2).

2.3 Contrat d'achat d'électricité (PPA)

En 2023, le Groupe a signé un contrat d'achat d'électricité (PPA) sur 10 ans pour l'achat d'électricité en Grèce ainsi qu'un contrat complémentaire pour les garanties d'origine de l'électricité achetée. Le PPA s'étend sur deux périodes. Au cours de la période A (les deux premières années), le Groupe achète physiquement une quantité fixe d'électricité à un prix fixe. Durant la période B (les huit années restantes), le Groupe achète la quasi-totalité de l'énergie renouvelable produite par des parcs photovoltaïques déterminés, à un prix fixe.

S'agissant de la comptabilisation du PPA, le Groupe a tenu compte de la nature des arrangements pour déterminer la (les) norme(s) applicable(s), mais aussi des aspects suivants :

- le PPA donne lieu à une consolidation (IFRS 10), ou bien il peut être considéré comme une entreprise associée (IAS 28), un accord conjoint (IFRS 11) ou un accord de concession de services (IFRIC 12) ; ou
- il contient un contrat de location (IFRS 16) ; ou
- il ne répond pas aux critères de « l'usage propre » (IFRS 9) ; ou
- il répond aux critères de « l'usage propre ».

Le Groupe a évalué :

- le lien entre le PPA et le contrat complémentaire pour les garanties d'origine et
- la scission du contrat en deux unités de compte : la période A et la période B.

Le Groupe est arrivé aux conclusions suivantes :

- le PPA et le contrat complémentaire pour les garanties d'origine sont liés et traités comme un seul et même contrat ;
- La période A et la période B des deux contrats sont comptabilisées séparément, comme deux transactions différentes, conformément aux conditions spécifiques qui sous-tendent chacune d'entre elles ;
- Au cours de la période A, le PPA physique est un contrat d'achat d'électricité conforme aux besoins d'utilisation prévus du Groupe en Grèce et le contrat complémentaire pour les garanties d'origine (GoOs) est une livraison de garanties pour un pourcentage fixe de l'électricité achetée. Les contrats répondent aux critères d'éligibilité de l'exception pour « usage propre » de la norme IFRS 9 et sont comptabilisés comme des contrats d'achat normaux (c'est-à-dire comme des contrats exécutoires).
- Au cours de la période B, alors que l'électricité achetée couvre les besoins pour « usage propre », le PPA virtuel répond à la définition d'un instrument dérivé en vertu de la norme IFRS 9, tandis que le contrat GoOs d'achat de garanties correspondant à l'électricité produite répond au critère de « l'usage propre » de cette même norme (c'est-à-dire qu'il s'agit d'un contrat exécutoire). En outre, il s'agit d'un instrument de couverture éligible qui a été désigné dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Sa juste valeur à l'origine et à la fin de l'année 2023 est nulle.

Notes aux états financiers suite

3. Information sectorielle

Le Groupe est structuré aux fins de la gestion des informations en cinq secteurs opérationnels : la Grèce et l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, l'Europe du Sud-Est, la Méditerranée orientale et les Co-entreprises. Chaque secteur opérationnel est un groupe de pays. Le regroupement des pays est principalement fondé sur leur proximité géographique.

Chaque région est sous la houlette d'un directeur général régional (Chief Executive Officer, CEO) qui est membre du Comité exécutif Groupe et rend compte au CEO du Groupe. Par ailleurs, le département Finances du Groupe est organisé par région pour un contrôle financier et un suivi des performances efficaces.

Aux fins de la prise des décisions, de l'allocation des ressources et de l'évaluation des performances, les résultats d'exploitation des unités commerciales sont surveillés séparément par la direction. Les performances des différents secteurs sont évaluées sur la base du résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA). Le calcul de l'EBITDA intègre le résultat d'exploitation plus les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et l'amortissement des subventions publiques.

Informations par secteur opérationnel

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023				
	Grèce et Europe occidentale	Amérique du Nord	Europe du Sud-Est	Méditerranée Orientale	Total
Produits bruts	496 778	1 476 858	422 405	263 482	2 659 523
Ventes intersectorielles	-88 955	–	–	-23 594	-112 549
Produits provenant de clients externes	407 823	1 476 858	422 405	239 888	2 546 974
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	64 682	295 865	146 598	33 169	540 314
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-27 588	-83 761	-26 101	-14 423	-151 873
Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts	37 094	212 104	120 497	18 746	388 441
ACTIF					
Immobilisations corporelles	323 718	779 185	317 203	268 773	1 688 879
Immobilisations incorporelles et goodwill	39 025	227 992	60 376	26 270	353 663
Autres actifs non courants	30 465	7 447	10 303	1 329	49 544
Actifs courants	444 601	332 835	138 861	105 061	1 021 358
Total actif des secteurs hors co-entreprises	837 809	1 347 459	526 743	401 433	3 113 444
Investissements dans des co-entreprises (note 15.2)					97 996
Total actif					3 211 440
PASSIF					
Passifs non courants	423 816	254 660	39 006	64 770	782 252
Passifs courants	276 416	431 118	54 538	83 993	846 065
Total passif	700 232	685 778	93 544	148 763	1 628 317
Dépenses d'investissement (note 11, 12, 14)	57 117	122 995	30 712	13 182	224 006
Reprise de/(dépréciation) des immobilisations corporelles (note 11)	–	558	-41	–	517
dépréciation des immobilisations corporelles hors goodwill (note 14)	-2 109	–	–	–	-2 109
Dépréciation du goodwill (note 13)	-111	–	–	–	-111
Provisions pour créances douteuses (note 20)	-1 461	-1 137	-56	77	-2 577
Investissements dans des entreprises associées (note 15)	6 820	–	4 179	–	10 999
Plans de rémunération différée non qualifiés (note 17, 25)	–	3 066	–	–	3 066
Actifs non courants hors instruments financiers, actifs d'impôt différé et actifs des prestations postérieures à l'emploi	378 714	1 007 155	386 436	294 910	2 067 215

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur les états financiers IFRS, sont présentées à la note 15.2.

Les dépenses d'investissement sont constituées d'acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

Les charges de dépréciation sont incluses dans le compte de résultat.

Les ventes renvoient à la vente de biens et de services. Il existe des ventes entre les différents secteurs opérationnels. Le total des actifs et dépenses d'investissement est présenté dans le secteur opérationnel de la société qui détient les actifs.

3. Information sectorielle (suite)

Information par activité commerciale

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023			Total
	Ciment	Béton prêt à l'emploi, agrégats et blocs de construction	Autres activités	
Produits	1 496 575	1 045 138	5 261	2 546 974

L'activité ciment comprend le ciment et les matériaux cimentaires. Les activités commerciales communes à l'ensemble des secteurs du Groupe sont la production et le commerce de ciment, de béton prêt à l'emploi, d'agrégats et de services de transport.

Le secteur Grèce et Europe occidentale est également impliqué dans la production et le commerce de mortiers secs. Le secteur Amérique du Nord comprend la production et le commerce de blocs de construction ainsi que le traitement des cendres volantes. Enfin, les secteurs Europe du Sud-Est et Méditerranée orientale sont actifs dans le domaine de la transformation des carburants alternatifs.

Les autres activités comprennent, entre autres, les services de transport. Aucune de ces activités ne possède la taille requise pour être présentée séparément. À l'échelle du Groupe, les produits proviennent d'un ensemble de clients dont la contribution individuelle n'est jamais supérieure ou égale à 10%.

Informations par secteur opérationnel

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022				
	Grèce et Europe occidentale	Amérique du Nord	Europe du Sud-Est	Méditerranée Orientale	Total
Produits bruts	410 947	1 306 332	385 894	267 237	2 370 410
Ventes intersectorielles	-76 557	-	-	-11 646	-88 203
Ventes aux clients externes	334 390	1 306 332	385 894	255 591	2 282 207
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	31 836	184 844	94 958	19 564	331 202
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	-24 148	-84 154	-25 347	-19 923	-153 572
Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts	7 688	100 690	69 611	-359	177 630
ACTIF					
Immobilisations corporelles	312 887	756 558	288 532	306 497	1 664 474
Immobilisations incorporelles et goodwill	35 576	238 610	60 229	30 292	364 707
Autres actifs non courants	28 450	20 806	10 011	723	59 990
Actifs courants	245 071	331 134	130 714	105 302	812 221
Total actif des secteurs hors co-entreprises	621 984	1 347 108	489 486	442 814	2 901 392
Investissements dans des co-entreprises (note 15.2)					92 907
Total actif					2 994 299
PASSIF					
Passifs non courants	357 356	490 274	70 332	78 215	996 177
Passifs courants	144 263	290 686	66 196	72 703	573 848
Total passif	501 619	780 960	136 528	150 918	1 570 025
Dépenses d'investissement (note 11, 12, 14)	42 724	156 528	28 293	14 348	241 893
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 11)	-	-496	-737	-	-1 233
Dépréciation du goodwill (note 13)	-	-	-	-21 799	-21 799
Provision pour créances douteuses (note 20)	335	-3 504	-298	-507	-3 974
Investissements dans des entreprises associées (note 15)	3 459	-	4 046	-	7 505
Plans de rémunération différée non qualifiés (note 17, 25)	-	2 715	-	-	2 715
Actifs non courants hors instruments financiers, actifs d'impôt différé et actifs des prestations postérieures à l'emploi	361 748	995 147	357 459	336 666	2 051 020

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur les états financiers IFRS, sont présentées à la note 15.2.

Les dépenses d'investissement sont constituées d'acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'immeubles de placement.

Les charges de dépréciation sont incluses dans le compte de résultat.

Les produits correspondent à la vente de biens et de services. Il existe des ventes entre les différents secteurs opérationnels. Le total des actifs et dépenses d'investissement est présenté dans le secteur opérationnel de la société qui détient les actifs.

La filiale du Groupe, Arresa Marine Co, a été intégrée en 2022 au secteur opérationnel de l'Amérique du Nord puis, en 2023, au secteur opérationnel de la Grèce et de l'Europe occidentale. De ce fait, en 2022, un reclassement entre les deux secteurs opérationnels a été effectué à des fins de comparaison.

Notes aux états financiers suite

3. Information sectorielle (suite)

Information par activité commerciale

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022			
	Ciment	Béton prêt à l'emploi, agrégats et blocs de construction	Autres activités	Total
Produits	1 358 836	912 663	10 708	2 282 207

Rapprochement du résultat

Les charges financières nettes et les autres produits ou charges ne sont pas affectés à des secteurs individuels dans la mesure où les instruments sous-jacents sont gérés à l'échelle du Groupe.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2023	2022
Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, charges financières nettes et impôts	388 441	177 630
Pertes de dépréciation sur goodwill	-111	-21 799
Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes	18 694	26 307
Produits financiers	5 665	7 567
Charges financières	-48 003	-41 969
Moins-value découlant des écarts de change	-27 587	-12 416
Part du bénéfice des entreprises associées (note 15.1)	990	1 226
Part du bénéfice des co-entreprises (note 15.2)	1 596	650
Bénéfice avant impôts	339 685	137 196

4. Autres produits et charges d'exploitation

Autres produits et charges d'exploitation

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2023	2022
Vente de ferraille	444	936
Produit de services	3 234	1 317
Produit locatif	2 578	2 825
Plus-value sur la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement (note 11, 29)	-	188
Gain de juste valeur des immeubles de placement (note 12)	-	509
Autres produits	2 350	2 283
Total autres produits	8 606	8 058
Moins-value sur les cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement (note 11, 29)	-3 126	-
Perte de juste valeur des immeubles de placement (note 12)	-35	-
Coûts de restructuration	-692	-1 111
Impôts récurrents divers - frais	-	-81
Autres charges	-1 589	-974
Total autres charges	-5 442	-2 166

Les coûts de restructuration sont liés aux plans de départ volontaire à la retraite déployés dans tous les secteurs opérationnels du Groupe.

5. Charges par nature

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Frais de personnel et charges connexes (note 7)	-414 086	-374 647
Matières premières et consommables utilisés	-694 920	-635 631
Coût de l'énergie	-412 668	-479 790
Variations des stocks de produits finis et en cours de fabrication	41 510	18 444
Frais de distribution	-247 994	-235 978
Honoraires des tiers	-182 374	-151 950
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles, incorporelles et subventions publiques (note 11, 14, 27)	-151 873	-153 572
Autres charges	-93 803	-93 371
Total charges par nature	-2 156 208	-2 106 495
Incluses dans :		
Coût des ventes	-1 905 121	-1 889 522
Frais administratifs	-214 890	-188 319
Frais commerciaux et de marketing	-36 197	-28 654
	-2 156 208	-2 106 495

Les dépenses ci-dessus comprennent un montant de 15,8 millions d'euros (2022 : 8,8 millions d'euros) relatif aux activités de recherche et de développement, visant à faire progresser l'innovation dans le contexte de l'atténuation du changement climatique et de la construction durable.

6. Charges financières nettes et value découlant des écarts de change

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2023	2022
i) Produits financiers		
Produits d'intérêts et produits assimilés (note 29)	3 391	1 345
Plus-values de juste valeur sur instruments dérivés (note 29, 35)	2 274	6 222
Produits financiers	5 665	7 567
ii) Charges financières		
Charges d'intérêts et charges assimilées (note 29)	-41 355	-37 641
Charges financières des études actuarielles (note 25)	-630	-185
Liquidation de l'actualisation liée à la réhabilitation et autres provisions (note 26)	-2 059	-1 296
Charge d'intérêts sur dettes de location (note 33)	-3 560	-2 847
Perte de juste valeur des instruments financiers (note 29)	-399	-
Charges financières	-48 003	-41 969
iii) Moins-value découlant des écarts de change		
(Moins)/plus-value de change nette	-36 512	7 221
Gains/(pertes) de juste valeur sur dérivés (note 35)	8 925	-19 637
Moins-values découlant des écarts de change	-27 587	-12 416
iv) Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes		
Plus-value monétaire nette dans les économies hyperinflationnistes	18 694	26 307

Les moins-values découlant des écarts de change résultent principalement des éléments suivants : 1) les effets des variations des taux de change des prêts intragroupes (note 35a), 2) la juste valeur des produits dérivés qui couvrent la volatilité des devises étrangères associées à ces prêts intergroupes (note 35a) et 3) les moins-values liées aux écarts de change sur les dettes, principalement en Égypte (note 28).

Notes aux états financiers suite

7. Frais de personnel

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Salaires, traitements et dépenses connexes	355 669	332 758
Coûts de sécurité sociale	33 101	30 343
Charges liées aux paiements fondés sur des actions (note 24)	14 931	3 692
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail - régimes à prestations définies (note 25)	11 707	9 150
Total frais de personnel	415 408	375 943

Le nombre moyen d'employés du Groupe durant l'exercice 2023 s'élevait à 5 652 (2022 : 5 411).

L'augmentation des salaires, traitements et charges connexes provient principalement de la croissance de l'effectif du Groupe.

8. Charge d'impôt sur le revenu

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Charges d'impôts courants	67 628	17 172
Impôts différés (note 18)	-3 141	6 467
Impôts non déductibles et différences liées à l'audit fiscal	2 552	3 076
	67 039	26 715

Rapprochement des données fiscales

Le bénéfice avant impôt des sociétés du Groupe est imposé au taux nominal en vigueur du pays dans lequel chaque société est domiciliée. Les barèmes des impôts locaux sur le résultat varient, ce qui entraîne des écarts de taux d'imposition correspondants. Un taux d'imposition moyen pondéré est déterminé en tenant compte des écarts de taux d'imposition.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'impôt théorique au taux moyen pondéré et la charge fiscale effective :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Bénéfice avant impôt	339 685	137 196
Dépréciation du goodwill	-111	-21 799
Bénéfice avant impôt et dépréciation du goodwill	339 796	158 995
Impôt calculé au taux d'imposition de la société mère de 12,5% (2022 : 12,5%)	42 461	17 150
Effet des différents taux d'imposition en vigueur dans les pays où le Groupe exerce son activité	33 107	10 386
Impôt calculé au taux d'imposition de la société mère de 22,2% (2022: 17,3%)	75 568	27 536
Ajustements fiscaux au titre de :		
Bénéfice non soumis à l'impôt	-4 040	-3 417
Charges non déductibles aux fins de l'impôt	3 794	3 755
Effet de l'actif d'impôt différé (comptabilisé)/non comptabilisé sur les pertes fiscales reportées	-947	-600
Avantages fiscaux	-6 544	-4 094
Utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	-1 325	513
Modification de la comptabilisation des reports de pertes d'exploitation nettes	-135	867
Articles divers	668	2 155
Charge fiscale effective	67 039	26 715

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report en avant de pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et que les pertes pourront être utilisées.

Au 31 décembre 2023, certaines entités du Groupe enregistraient des pertes fiscales reportables de 57,2 millions d'euros (2022 : 91,4 millions d'euros). Ces entités ont comptabilisé des actifs d'impôt différé à hauteur de 10,0 millions d'euros (2022 : 19,7 millions d'euros), imputables à des moins-values se montant à 44,6 millions d'euros (2022 : 86,1 millions d'euros), car ces actifs d'impôt différé seront recouvrables à l'aide du résultat imposable futur estimé sur la base des business plans approuvés (note 18).

S'agissant du solde de 12,6 millions d'euros de pertes fiscales reportables, provenant des filiales égyptiennes, aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans la mesure où les critères de comptabilisation en vertu de la norme IAS 12 n'étaient pas respectés. Des pertes fiscales reportables s'élevant à 6,6 millions d'euros expirent d'ici à 2024, tandis que 2,0 million d'euros expirent d'ici à 2025, 0,5 million d'euros expirent d'ici à 2026 et 3,5 million d'euros expirent d'ici à 2027.

9. Résultat par action

Le résultat non dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires au titre de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)</i>	2023	2022
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère	268 689	109 655
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	74 731 630	75 857 456
Bénéfice non dilué par action ordinaire (en euros)	3,5954	1,4455

Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles en actions ordinaires. Les options octroyées aux employés dans le cadre du plan 2017 du Groupe (note 24) sont considérées comme des actions ordinaires potentielles.

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)</i>	2023	2022
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère	268 689	109 655
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à retenir pour le calcul du résultat dilué par action	74 731 630	75 857 456
Options sur actions et actions accordées	29 005	52 640
Nombre moyen pondéré d'actions total en circulation à retenir pour le calcul du résultat dilué par action	74 760 635	75 910 096
Bénéfice dilué par action ordinaire (en euros)	3,5940	1,4445

Correction d'une erreur dans le calcul du bénéfice par action (BPA)

En 2023, le Groupe a découvert une erreur de calcul dans le calcul du bénéfice par action (BPA). Cette erreur a entraîné une sous-estimation du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation comptabilisé en 2021, et une surestimation correspondante du bénéfice par action (BPA) depuis cette date. Au 31 décembre 2022, le montant de la correction pour le résultat de base et le résultat dilué par action correspondent respectivement à une diminution de 0,0831 euro et de 0,083 euro.

10. Dividendes et rendement du capital

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dividendes proposés non comptabilisés à la fin de la période de référence

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires, qui doit se tenir le 9 mai 2024, la distribution d'un dividende de 0,85 euros (85 cents) par action.

Dividendes versés

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 11 mai 2023 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0,60 euro par action à tous les Actionnaires de la Société inscrits au registre à la date du 29 juin 2023.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Remboursement de capital versé

À la suite de l'autorisation accordée au Conseil d'administration le 13 mai 2019 par l'Assemblée extraordinaire des Actionnaires de la société, le Conseil d'administration de TITAN Cement International SA a décidé le 16 mars 2022 d'un remboursement de capital à hauteur de 0,50 euro (50 cents) par action à tous les Actionnaires de la Société inscrits au registre le 28 avril 2022.

Notes aux états financiers suite

11. Immobilisations corporelles

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre 2022							Total
	Terrain	Carrières	Bâtiment	Installations & équipements	Véhicules à moteur	Mobilier, agencement et équipements de bureau	Actifs en construction	
Solde d'ouverture	242 072	121 445	177 856	787 635	63 507	11 709	86 340	1 490 564
Ajouts	2 110	6 878	274	4 209	584	1 223	189 641	204 919
Ajustement lié à l'hyperinflation	4 063	–	25 099	65 810	60	119	557	95 708
Capitalisation des intérêts	–	–	143	37	–	–	–	180
Cessions (valeur nette comptable)	-612	-5	–	-1 026	-459	-56	-1 929	-4 087
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations corporelles	1 479	2 883	13 777	83 156	39 797	-2 611	-138 481	–
Transferts depuis/vers d'autres comptes	478	527	–	-713	–	321	-905	-292
Charge d'amortissement (note 29)	-3 005	-12 568	-11 170	-78 649	-19 716	-108	–	-125 216
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 29)	-638	-496	-99	–	–	–	–	-1 233
Écarts de change	-7 136	5 673	-15 362	-53 144	3 044	-89	1 270	-65 744
Solde de clôture	238 811	124 337	190 518	807 315	86 817	10 508	136 493	1 594 799
Droits d'utilisation								
Solde d'ouverture	11 771	–	19 420	17 268	6 356	3	–	54 818
Ajouts	347	–	10 224	351	18 658	–	–	29 580
Cessions (valeur nette comptable)	–	–	-6	–	-1 097	–	–	-1 103
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories de droits d'utilisation	–	–	–	-16 777	16 777	–	–	–
Charge d'amortissement (note 29, 33)	-1 618	–	-4 559	-211	-8 881	-2	–	-15 271
Écarts de change	748	–	–	-1	904	–	–	1 651
Solde de clôture	11 248	–	25 079	630	32 717	1	–	69 675
Au 31 décembre 2022								
Coût	328 136	261 070	490 356	2 085 624	360 318	61 524	136 493	3 723 521
Amortissement cumulé	-72 390	-136 233	-273 721	-1 271 234	-240 784	-51 003	–	-2 045 365
Pertes cumulées liées à la dépréciation des immobilisations corporelles	-5 687	-500	-1 038	-6 445	–	-12	–	-13 682
Valeur comptable nette	250 059	124 337	215 597	807 945	119 534	10 509	136 493	1 664 474

11. Immobilisations corporelles (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre 2023							Total
	Terrain	Carrières	Bâtiment	Installations & équipements	Véhicules à moteur	Mobilier, agencement et équipements de bureau	Actifs en construction	
Solde d'ouverture	238 811	124 337	190 518	807 315	86 817	10 508	136 493	1 594 799
Ajouts	53	7 338	187	5 034	506	881	184 959	198 958
Ajustement lié à l'hyperinflation	2 434	–	17 710	39 944	40	83	-372	59 839
Capitalisation des intérêts	–	–	–	–	–	–	2 592	2 592
Cessions (valeur nette comptable)	-15	–	-890	-3 416	-332	-24	-3 792	-8 469
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations corporelles	6 928	-494	34 829	87 626	23 801	4 467	-156 545	612
Transferts depuis/vers d'autres comptes	-231	6 240	153	2 636	–	–	-60	8 738
Charge d'amortissement (note 29)	-2 653	-11 266	-10 532	-76 156	-18 388	-3 445	–	-122 440
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 29)	1 330	-433	-42	-338	–	–	–	517
Écarts de change	-12 728	-3 825	-23 566	-66 460	-2 779	-306	-4 007	-113 671
Solde de clôture	233 929	121 897	208 367	796 185	89 665	12 164	159 268	1 621 475
Droits d'utilisation								
Solde d'ouverture	11 248	–	25 079	630	32 717	1	–	69 675
Ajouts	6 467	–	2 946	225	5 367	85	–	15 090
Cessions (valeur nette comptable)	–	–	–	-8	-125	-85	–	-218
Reclassement d'actifs de droits d'utilisation en immobilisations corporelles	–	–	-35	–	-577	–	–	-612
Transferts depuis/vers d'autres comptes	-48	–	-59	–	1 419	–	–	1 312
Charge d'amortissement (note 29, 33)	-1 752	–	-4 220	-503	-9 058	-1	–	-15 534
Écarts de change	-534	–	-773	-21	-981	–	–	-2 309
Solde de clôture	15 381	–	22 938	323	28 762	–	–	67 404
Au 31 décembre 2023								
Coût	326 501	265 881	514 348	2 114 886	365 480	65 048	159 270	3 811 414
Amortissement cumulé	-73 604	-143 074	-281 955	-1 311 607	-247 102	-52 872	–	-2 110 214
Pertes cumulées liées à la dépréciation des immobilisations corporelles	-3 589	-909	-1 039	-6 772	–	-12	–	-12 321
Valeur comptable nette	249 308	121 898	231 354	796 507	118 378	12 164	159 270	1 688 879

Notes aux états financiers suite

11. Immobilisations corporelles (suite)

Le Groupe évalue chaque projet de dépense d'investissement à la lumière de sa contribution aux objectifs de décarbonation de TITAN et apprécie le risque que ses performances financières soient affectées par la hausse des prix du CO2. La durée de vie utile des technologies existantes n'est pas affectée par les nouveaux investissements, car ceux-ci sont complémentaires et concernent des projets d'économie d'énergie permettant un recours accru à des combustibles alternatifs moins coûteux, l'amélioration de l'efficacité de la production de ciment grâce à la technologie numérique, l'augmentation des capacités d'entreposage pour répondre à des volumes de production plus importants, l'optimisation de la logistique et la réduction de l'empreinte carbone, principalement aux États-Unis et dans l'Union européenne. Les projets susmentionnés ont représenté 61,8% du total des dépenses d'investissement en 2023 (contre 56% en 2022).

Au cours de l'année 2023, le Groupe a reçu 6 007 milliers d'euros (2022 : 5 748 milliers d'euros) provenant de la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement d'une valeur comptable nette totale de 9 133 milliers d'euros (2022 : 5 560 milliers d'euros). Le Groupe a de ce fait comptabilisé une moins-value de 3 126 milliers d'euros (2022 : plus-value de 188 milliers d'euros) provenant de la cession d'immobilisations corporelles dans le compte de résultat consolidé (note 4, 29).

En 2023, le Groupe a enregistré des pertes de dépréciation de 814 milliers d'euros, présentées en coût des ventes dans le compte de résultat consolidé. Plus précisément, un montant de 338 milliers d'euros a été enregistré pour les machines et équipements, 433 milliers d'euros pour les carrières et 42 milliers d'euros pour les bâtiments. En outre, une reprise de réduction de valeur des terrains de 1 330 milliers d'euros a été enregistrée, ce qui a eu une incidence positive sur le coût des ventes dans le compte de résultat consolidé. Les terrains en question ont été dépréciés à l'origine car leur valeur de marché était inférieure au prix d'achat. Cependant, en 2023, TITAN America a ouvert une usine de blocs sur le site et la réduction de valeur a été reprise.

Il existe sur les actifs de la filiale turque Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S. des hypothèques de 25,6 millions d'euros garantissant des facilités de crédit bancaire. Au 31 décembre 2023, les montants utilisés dans le cadre de ces facilités de crédit s'élevaient à 6,3 millions d'euros.

12. Immeubles de placement

Les biens immobiliers qui sont loués entre les filiales du Groupe ne sont pas inclus dans les immeubles de placement mais dans les immobilisations corporelles, dans l'état de la situation financière du Groupe. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur par des évaluateurs externes, indépendants et certifiés, membres de l'Institute of certified valuers et reconnus par le Groupement européen des associations d'experts évaluateurs (TEGoVA) et le RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors).

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Solde d'ouverture	11 240	10 980
Cessions	-142	-
(Moins-value)/Plus-value nette résultant de l'évaluation à la juste valeur (note 4)	-35	509
Transfert vers les immobilisations corporelles	-45	-259
Écarts de change	-	10
Solde de clôture	11 018	11 240

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Revenu locatif tiré des immeubles de placement	428	467
Charges d'exploitation directes (y compris les frais de réparation et d'entretien) n'ayant pas généré de revenu locatif	-16	-34
(Moins-value)/Plus-value nette découlant des immeubles de placement évalués à la juste valeur	-35	509

Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur selon une fréquence annuelle. L'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement du Groupe a principalement été effectuée selon la méthode comparative, ou à partir des valeurs de marché en vigueur pour des immeubles similaires. Les facteurs principaux pris en compte sont la localisation de l'immeuble, la superficie, l'urbanisme local, les réseaux routiers limitrophes, l'infrastructure régionale, l'état d'entretien et la qualité marchande du bien, les normes techniques de construction dans le cas des bâtiments et, le cas échéant, l'impact des enjeux environnementaux.

Les immeubles de placement sont loués à des locataires dans le cadre de contrats de location simple dont les loyers sont payables mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Les paiements au titre de la location pour certains contrats incluent les hausses de l'indice des prix à la consommation (IPC), mais il n'existe pas d'autres paiements variables au titre de la location qui dépendent d'un indice ou d'un taux.

12. Immeubles de placement (suite)

Les paiements minimum à recevoir au titre de la location des immeubles de placement sont les suivants :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
À moins d'un an	529	477
Entre 1 et 2 ans	527	337
Entre 2 et 3 ans	519	270
Entre 3 et 4 ans	489	254
Entre 4 et 5 ans	427	170
Au-delà de cinq ans	300	242
	2 791	1 750

13. Goodwill

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Goodwill initial	Dépréciation du goodwill	Goodwill total
Solde au 1er janvier 2022	333 859	-61 873	271 986
Ajustement lié à l'hyperinflation	25 605	-1 491	24 114
Dépréciation (note 29)	–	-21 799	-21 799
Écarts de change	18 325	-11 792	6 533
Solde au 31 décembre 2022	377 789	-96 955	280 834
Solde au 1er janvier 2023	377 789	-96 955	280 834
Ajouts dus à une acquisition	111	–	111
Ajustement lié à l'hyperinflation	16 827	-10 491	6 336
Dépréciation (note 29)	–	-111	-111
Écarts de change	-17 162	4 020	-13 142
Solde au 31 décembre 2023	377 565	-103 537	274 028

Test de dépréciation du goodwill

Hypothèses Principales

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe sont généralement définies comme un pays ou une zone du groupe, en fonction des structures de vente et de gestion. La valeur recouvrable de toutes les UGT a été déterminée à partir des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de trésorerie après impôts basées sur des budgets financiers approuvés par la direction et généralement établis sur une période de cinq ans. Les prévisions reposent sur une combinaison de facteurs internes et externes qui influent sur les opérations de chaque UGT, comme l'environnement macroéconomique et les questions de durabilité. En outre, dans des circonstances spécifiques, lorsque les résultats récents d'une UGT ne reflètent pas les performances historiques et que la plupart des variables économiques externes permettent de penser qu'une amélioration raisonnablement prévisible est attendue à moyen terme, la direction utilise des projections de flux de trésorerie sur une période allant jusqu'à dix ans, afin de bien tenir compte de la nature cyclique de l'industrie.

Les hypothèses de volume sont fournies par la direction locale et reflètent ses meilleures estimations en tenant compte des performances passées, des estimations de croissance du marché local, des projets d'infrastructure, etc. Les taux de croissance du volume des ventes se fondent également sur les travaux de recherche publiés dans le secteur et intègrent les tendances démographiques, notamment la croissance de la population, la formation des ménages et la production économique (entre autres facteurs) dans les pays où le Groupe opère.

Les hypothèses de prix sont fournies par l'équipe de direction locale et reflètent ses meilleures estimations. Les tendances historiques, l'inflation, la fidélité vis-à-vis de la marque, le taux de croissance de l'économie régionale, la concurrence, l'augmentation des coûts de production, etc. comptent parmi les facteurs pris en considération. L'évolution du coût des intrants, qui comprend principalement l'énergie thermique et électrique, les frais de transport et les coûts des matières premières, est déterminée à partir des projections fournies par les agences et institutions internationales.

En outre, les efforts de transformation numérique visant à accroître l'efficacité de l'entreprise sont pris en compte, ainsi que les actions destinées à réduire l'empreinte environnementale du groupe et à atténuer les perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Valeur finale et taux de croissance à l'infini :

Les flux de trésorerie de la valeur finale se fondent sur les anticipations de croissance à long terme du secteur dans le pays où sont effectuées les opérations. Ils sont calculés à partir des volumes de vente durables, de l'utilisation des capacités, de la marge d'EBITDA et des dépenses d'investissement afin de refléter les flux de trésorerie durables à l'infini. Les taux de croissance à l'infini sont alignés sur la croissance économique nominale. Les taux sont raisonnablement comparés aux prévisions d'inflation à long terme, ajustées en fonction des prévisions de consommation par habitant et de l'utilisation des capacités. Les données qui ont été prises en considération sont des estimations provenant des prévisions d'agences ou de banques internationales.

Notes aux états financiers suite

13. Goodwill (suite)

Taux d'actualisation :

Les taux d'actualisation dépendent pour chaque UGT du coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôt, qui découle de l'évaluation actuelle du risque de marché du Groupe, des taux d'imposition locaux applicables et des taux sans risque en devise locale.

Hypothèses principales ayant servi à calculer la valeur d'utilité au titre du goodwill 2023

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	Valeur d'utilité du goodwill	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Amérique du Nord	197 934	2,4 %	7,1 %
Bulgarie	45 440	1,7 %	8,9 %
Turquie	13 250	14,0 %	28,7 %
Serbie	5 585	1,0 %	8,0 %
Kosovo	2 238	1,1 %	8,3 %
Grèce	9 581	2,0 %	7,2 %
Total	274 028		

Hypothèses principales ayant servi à calculer la valeur d'utilité au titre du goodwill 2022

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	Valeur d'utilité du goodwill	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Amérique du Nord	205 058	2%-3%	7,9 %
Bulgarie	45 440	1,9 %	10,2 %
Turquie	13 152	12,5 %	27,0 %
Serbie	5 364	1,0 %	7,7 %
Kosovo	2 239	1,4 %	10,7 %
Grèce	9 581	2,0 %	8,6 %
Total	280 834		

Les tests de réduction de valeur réalisés en 2023 n'ont pas entraîné la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill.

Sensibilité des valeurs recouvrables

Au 31 décembre 2023, le Groupe a analysé les sensibilités des montants recouvrables à un changement raisonnablement possible des principales hypothèses. En ce qui concerne la totalité des UGT, les analyses n'ont pas révélé de situation dans laquelle la valeur comptable des UGT dépasserait leur valeur recouvrable. En ce qui concerne la Turquie, des analyses de sensibilité supplémentaires ont été réalisées afin d'évaluer les changements dans le plan opérationnel utilisé pour les estimations des flux de trésorerie ou du taux d'actualisation, ce qui amènerait la valeur comptable à être égale à la valeur recouvrable.

- Augmentation du taux d'actualisation de : 4,1%.
- Diminution de la marge opérationnelle (marge d'EBITDA) pour chaque année de planification ainsi que de la valeur finale d'environ 5,1%.

14. Immobilisations incorporelles

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Licences	Marques commerciales	Relations avec la clientèle	Logiciels informatiques	Autres immobilisations incorporelles	Actifs en constructions	Total
Solde au 1 janvier 2022	36 843	14 212	2 367	25 966	3 682	8 374	91 444
Ajouts	33	–	–	3 290	139	3 932	7 394
Cessions (NBV) (note 29)	–	–	–	–	-12	-112	-124
Ajustement lié à l'hyperinflation	18	–	–	3	–	–	21
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations incorporelles	33	–	–	945	783	-1 761	–
Transferts depuis d'autres comptes	–	–	–	127	28	41	196
Autres reclassements	–	–	–	–	-646	-22	-668
Charge d'amortissement (note 29)	-1 058	-796	-1 597	-4 200	-362	–	-8 013
Écarts de change	-7 423	609	-275	1 205	-423	-70	-6 377
Solde au 31 décembre 2022	28 446	14 025	495	27 336	3 189	10 382	83 873
Solde au 1 janvier 2023	28 446	14 025	495	27 336	3 189	10 382	83 873
Ajouts	518	–	–	1 819	94	7 527	9 958
Cessions (NBV) (note 29)	-12	–	–	–	-86	-206	-304
Ajustement lié à l'hyperinflation	4	–	–	–	–	–	4
Reclassement d'actifs depuis/vers d'autres catégories d'immobilisations incorporelles	–	–	–	1 297	-16	-1 281	–
Transferts depuis/(vers) d'autres comptes	–	–	–	38	-79	81	40
Dépréciation (note 29)	-2 109	–	–	–	–	–	-2 109
Charge d'amortissement (note 29)	-749	-334	-427	-5 371	-70	–	-6 951
Écarts de change	-3 423	-488	-68	-648	-190	-59	-4 876
Solde au 31 décembre 2023	22 675	13 203	–	24 471	2 842	16 444	79 635

Notes aux états financiers suite

14. Immobilisations incorporelles (suite)

Les ajouts de licences comprennent l'acquisition, pour 469 milliers d'euros, des droits de concession de la carrière de pouzzolane de Vezirhan, dans la région de Marmara orientale, en Turquie. Cette opération s'inscrit dans la volonté stratégique du Groupe d'élargir encore l'offre de produits cimentiers à faible teneur en carbone mis à la disposition de ses clients. Utilisée pour fabriquer du ciment sobre en carbone, la pouzzolane est un matériau qui joue un rôle de plus en plus important dans l'industrie du ciment. En plus de consolider les efforts du Groupe pour s'assurer des réserves de pouzzolane à long terme pour sa propre utilisation et pour le commerce, cette acquisition renforce sa stratégie de croissance 2026, qui se concentre sur le doublement du volume des ciments verts et l'accélération de la commercialisation de nouveaux produits et solutions cimentières écologiques. Cette transaction s'inscrit dans le cadre des objectifs de décarbonation scientifiquement étayés du Groupe, lesquels prévoient de réduire ses émissions de carbone de 35% d'ici 2030 et de porter la part des produits verts dans son portefeuille à plus de 50%.

Les actifs en construction comprennent des coûts liés à un important projet informatique visant à mettre en œuvre un système ERP commun à toutes les entités du Groupe. Une fois le système ERP achevé dans chaque pays, les montants correspondants sont transférés dans la catégorie « logiciels informatiques ».

Une réduction de valeur d'un montant de 2 109 milliers d'euros a été comptabilisée en raison de la révision des coûts d'exploitation futurs d'une carrière en Grèce.

15. Investissements dans des entreprises associées, co-entreprises et filiales

15.1 Investissements dans des entreprises associées

Les états financiers du Groupe intègrent les entreprises suivantes selon la méthode de consolidation par mise en équivalence :

- a) Karierni Materiali Plovdiv AD avec un taux de participation de 48,711% (31 décembre 2022 : 48,711%), Karierni Materiali AD avec un taux de participation de 48,764% (31 décembre 2022 : 48,764%). Les entreprises précitées sont basées en Bulgarie et actives sur le marché des agrégats.
- b) Ecorecovery S.A. avec un taux de participation de 48% (31 décembre 2022 : 48%). Ecorecovery est basée en Grèce et son activité consiste à traiter, gérer et négocier les déchets solides en vue de la production de carburants alternatifs.
- c) Dans le but d'améliorer l'offre mondiale de produits cimentiers verts et à faible teneur en carbone du Groupe, ce dernier a acquis le 10 février 2023 une participation de 45% dans Aegean Perlites S.A. pour un montant de 3,4 millions d'euros, sécurisant ainsi ses besoins d'approvisionnement en pouzzolane à long terme. Par cette prise de participation, le Groupe obtient un accès direct à une matière première clé qui lui permettra d'élargir son offre de produits cimentiers faiblement carbonés. Aegean Perlites exploite des carrières de perlite et de pouzzolane sur l'île grecque de Yali.
- d) ASH Venture LLC a été dissoute en 2023.

Aucune des entreprises mentionnées ci-avant n'est cotée sur un marché boursier public.

15. Investissements dans des entreprises associées, co-entreprises et filiales (suite)

En se fondant sur leur contribution au résultat avant impôts, le Groupe a décidé que chacune des entreprises associées susmentionnées est individuellement non significative et il publie par conséquent ses participations dans ces entreprises associées de manière globale, comme suit :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	25 239	17 320
Actifs courants	9 315	6 796
Total actif	34 554	24 116
Passifs non courants	2 837	1 841
Passifs courants	8 037	6 373
Total passif	10 874	8 214
Capitaux propres	23 680	15 902
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	20 168	17 295
Bénéfice après impôts	2 021	2 519
Autres éléments du résultat global pour l'année	15	26
Résultat global total pour l'exercice, net d'impôts	2 036	2 545
Rapprochement avec les valeurs comptables :		
Actifs nets d'ouverture au 1er janvier	15 902	15 536
Nouvelle acquisition	8 147	–
Bénéfice après impôts	2 021	2 519
Autres éléments du résultat global pour l'année	15	26
Dividendes versés	-2 405	-2 200
Écarts de change	–	21
Actifs nets de clôture au 31 décembre	23 680	15 902
Valeur comptable de l'investissement du Groupe après ajustements	10 999	7 505

15.2 Investissements dans des co-entreprises

Le 31 décembre 2023, le Groupe a intégré à ses états financiers les co-entreprises suivantes selon la méthode de consolidation par mise en équivalence :

a) Companhia Industrial De Cimento Apodi avec un taux de participation de 50% (31 décembre 2022 : 50%). Apodi est basée au Brésil et son activité est liée à la production de ciment.

b) Apodi Distribuição e Logística Ltda avec un taux de participation de 50% (31 décembre 2022 : 50%). Apodi Distribuição e Logística Ltda est une entreprise de négoce basée au Brésil.

Aucune des entreprises mentionnées ci-avant n'est cotée sur un marché boursier public.

Notes aux états financiers suite

15. Investissements dans des entreprises associées, co-entreprises et filiales (suite)

Les informations financières condensées relatives aux co-entreprises, fondées sur leurs états financiers IFRS respectifs, ainsi que le rapprochement avec la valeur comptable de l'investissement aux états financiers consolidés, sont présentés ci-dessous :

	Companhia Industrial De Cimento Apodi - Chiffres consolidés*	
	2023	2022
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	172 697	150 933
Autres actifs courants	54 413	50 540
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 454	15 537
Total actif	241 564	217 010
Emprunts à long terme	85 922	49 436
Autres passifs non courants	716	765
Emprunts à court terme	33 675	52 220
Autres passifs courants	41 146	40 422
Total passif	161 459	142 843
Capitaux propres	80 105	74 167
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	128 192	115 854
Dépréciation et amortissement des actifs	-12 376	-10 008
Produits financiers	1 816	1 580
Charges financières	-12 711	-13 398
Bénéfice après impôts	3 209	1 300
Résultat global total pour l'exercice, net d'impôts	3 209	1 300
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	24 370	21 096
Rapprochement avec les valeurs comptables :		
Actifs nets d'ouverture au 1er janvier	74 167	64 127
Bénéfice pour l'exercice	3 209	1 300
Écarts de change	2 729	8 740
Actifs nets de clôture au 31 décembre	80 105	74 167
Part du Groupe en %	50 %	50 %
Part du Groupe en milliers d'euros	40 053	37 084
Goodwill	57 943	55 823
Valeur comptable de l'investissement au 31 décembre	97 996	92 907

* Chiffres consolidés avant élimination au sein du Groupe élargi

Le 31 décembre 2023, le Groupe a procédé à un test de dépréciation de la valeur comptable de l'UGT brésilienne. La valeur recouvrable, qui a été déterminée en calculant la valeur d'usage avec un taux d'actualisation de 13,4% et un taux de croissance perpétuelle de 3,3%, dépasse la valeur comptable.

Des analyses de sensibilité supplémentaires ont été effectuées afin d'évaluer les variations du plan opérationnel servant pour l'estimation des flux de trésorerie ou du taux d'actualisation, ce qui amènerait la valeur comptable à être égale à la valeur recouvrable.

- Augmentation du taux d'actualisation de 3,5%.
- Diminution de la marge d'exploitation (EBITDA marge) pour chaque année de planification ainsi que de la valeur finale d'environ 7,5%.

Au 31 décembre 2023, la Société disposait d'un montant non comptabilisé de 14,3 millions d'euros (2022 : 12,4 millions d'euros), en rapport avec des actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales cumulées. Dans le cadre d'une approche prudente, la société n'a pas comptabilisé cette partie de l'actif fiscal car, du fait de son activité récente, elle ne dispose pas encore d'un historique de bénéfices imposables. En vertu de la législation fiscale brésilienne, ces crédits n'expirent pas.

15. Investissements dans des entreprises associées, co-entreprises et filiales (suite)

15.3 Filiales assorties d'un pourcentage significatif de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)

Au 31 décembre 2023, les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) du Groupe s'élevaient à 30,7 millions d'euros (2022 : 29,7 millions d'euros), dont 25,1 millions d'euros (2022 : 22,6 millions d'euros) issus d'Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S., 0,4 million d'euros (2022 : 2,5 million d'euros) issus d'Alexandria Portland Cement Co. S.A.E., 4,2 millions d'euros (2022 : 3,6 millions d'euros) issus d'Usje Cementarnica AD et 1,0 million d'euros (2022 : 1,1 million d'euros) issus de Cement Plus LTD.

L'économie turque a été désignée comme hyperinflationniste à partir de juin 2022.

Le tableau suivant résume les informations financières de la filiale Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S., détenue en grande partie par des participations ne donnant pas le contrôle (note 16).

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret
A.S.*

	2023	2022
État condensé de la situation financière au 31 décembre		
Actifs non courants	131 572	125 223
Actifs courants	33 416	35 199
Total actif	164 988	160 422
Passifs non courants	33 346	28 343
Passifs courants	31 357	41 644
Total passif	64 703	69 987
Capitaux propres	100 285	90 435
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société mère	75 216	67 830
Intérêts minoritaires (25%)	25 069	22 605
Compte de résultat condensé et état du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre		
Produits	99 312	68 072
Gain/(perte) après impôts	9 348	-902
Autres éléments du résultat global pour l'exercice	3 938	22 528
Résultat global total pour l'exercice, net d'impôts	13 286	21 626
Résultat global total attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3 321	5 406
Informations condensées relatives aux flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 632	7 734
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-4 345	-9 294
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	235	3 584
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	522	2 024
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 987	73
Effets des variations des taux de change	-107	-110
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	2 402	1 987

* Chiffres consolidés avant élimination au sein du Groupe élargi

Notes aux états financiers suite

16. Principales filiales, entreprises associées et co-entreprises

Nom de la filiale, entreprise associée et co-entreprise	Pays de constitution	Nature des activités	2023		2022	
			% d'investissement (*)		% d'investissement (*)	
			Direct	Indirect	Direct	Indirect
Méthode de l'intégration globale						
Titan Cement International S.A.	Belgique	Société holding d'investissement	Société mère		Société mère	
Titan Cement Company S.A	Grèce	Fabricant de ciment	100,00	–	100,00	–
(3) Aitolika Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	93,44	–	83,59
Business Park Titan Elefsinas S.A.	Grèce	Fourniture de services techniques et services d'entreprise	–	100,00	–	100,00
Interbeton Construction Materials S.A.	Grèce	Béton prêt à l'emploi et agrégats	–	100,00	–	100,00
Intertitan Trading International S.A.	Grèce	Entreprise de négoce	–	100,00	–	100,00
Gournon Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,00	–	100,00
Quarries of Tagaradon Community S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	67,59	–	67,59
Vahou Quarries S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,00	–	100,00
Sigma Beton S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	100,00	–	100,00
Titan Atlantic Cement Industrial & Commercial S.A.	Grèce	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Titan Cement International Trading S.A.	Grèce	Entreprise de négoce	–	100,00	–	100,00
Brazcem Participacoes S.A.	Brésil	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Double W & Co OOD	Bulgarie	Port	–	99,99	–	99,99
Granitoid AD	Bulgarie	Entreprise de négoce	–	99,76	–	99,76
Gravel & Sand PIT AD	Bulgarie	Carrières et agrégats	–	99,99	–	99,99
Zlatna Panega Cement AD	Bulgarie	Fabricant de ciment	–	99,99	–	99,99
Green Alternative Energy Assets EAD	Bulgarie	Carburants alternatifs	–	100,00	–	100,00
Cementi ANTEA SRL	Italie	Entreprise de négoce	–	100,00	–	100,00
Cementi Crotona S.R.L.	Italie	Importation et distribution de ciment	–	100,00	–	100,00
Fintitan SRL	Italie	Importation et distribution de ciment	–	100,00	–	100,00
Separation Technologies Canada Ltd	Canada	Traitement des cendres volantes	–	100,00	–	100,00
Alexandria Development Co.Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Titan Eastmed Investments Limited	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Alvacim Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Feronia Holding Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Iapetos Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Rea Cement Investments Limited	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Themis Holdings Ltd	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Titan Cement Cyprus Limited	Chypre	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Tithys Holdings Limited	Chypre	Société holding d'investissement	100,00	–	100,00	–
Alexandria Portland Cement Co. S.A.E	Égypte	Fabricant de ciment	–	99,61	–	99,61
Beni Suef Cement Co.S.A.E.	Égypte	Fabricant de ciment	–	100,00	–	100,00
GAEA -Green Alternative Energy Assets	Égypte	Carburants alternatifs	–	100,00	–	100,00
Titan Beton & Aggregate Egypt LLC	Égypte	Carrières et agrégats	–	99,62	–	99,61
Sharr Beteiligungs GmbH	Allemagne	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Arresa Marine Co	Îles Marshall	Expédition	–	–	–	100,00
Adocim Marmara Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	Turquie	Traitement et négoce du ciment	–	100,00	–	100,00
Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	Turquie	Fabricant de ciment	–	75,00	–	75,00
Titan Cement U.K. Ltd	R.-U.	Importation et distribution de ciment	–	100,00	–	100,00
Titan Global Finance PLC	R.-U.	Services financiers	100,00	–	100,00	–
Carolinas Cement Company LLC	États-Unis	Propriété/promotion immobilière	–	100,00	–	100,00
CemAI Inc.	États-Unis	Maintenance préventive	–	100,00	–	100,00
Essex Cement Co. LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	–	100,00	–	100,00
Markfield America LLC	États-Unis	Compagnie d'assurance	–	100,00	–	100,00
Massey Sand and Rock Co	États-Unis	Carrières et agrégats	–	100,00	–	100,00

(*) Le pourcentage d'investissement représente à la fois le pourcentage de participation et le pourcentage de contrôle.

16. Principales filiales, entreprises associées et co-entreprises (suite)

Nom de la filiale, entreprise associée et co-entreprise	Pays de constitution	Nature des activités	2023		2022	
			d'investissement (*)		d'investissement (*)	
			Direct	Indirect	Direct	Indirect
Méthode de l'intégration globale						
Mechanicsville Concrete LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,00	–	100,00
Metro Redi-Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,00	–	100,00
Miami Valley Ready Mix of Florida LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,00	–	100,00
Pennsuco Cement Co. LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	100,00	–	100,00
Norfapeake Terminal LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	–	100,00	–	100,00
Roanoke Cement Co. LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	100,00	–	100,00
S&W Ready Mix Concrete Co. Inc.	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,00	–	100,00
S&W Ready Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,00	–	100,00
Separation Technologies LLC	États-Unis	Traitement des cendres volantes	–	100,00	–	100,00
Silver Sand Transportation LLC	États-Unis	Transport	–	100,00	–	100,00
Standard Concrete LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	–	100,00	–	100,00
(2) ST Mid-Atlantic LLC	États-Unis	Traitement des cendres volantes	–	–	–	100,00
		Vente d'équipements de traitement des cendres volantes	–	100,00	–	100,00
ST Equipment & Technology LLC	États-Unis		–	100,00	–	100,00
ST Equipment & Technology Trading Company LLC	États-Unis	Entreprise de négoce	–	100,00	–	100,00
Summit Ready-Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,00	–	100,00
Titan Florida LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	100,00	–	100,00
(1) Titan Florida Concrete Products LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,00	–	–
(1) Titan Florida Aggregates LLC	États-Unis	Carrières et agrégats	–	100,00	–	–
(1) Titan Florida Cement LLC	États-Unis	Fabricant de ciment	–	100,00	–	–
(1) Titan Florida Holdings LLC	États-Unis	Société holding d'investissement	–	100,00	–	–
Titan Mid-Atlantic Aggregates LLC	États-Unis	Carrières et agrégats	–	100,00	–	100,00
Titan Virginia Ready Mix LLC	États-Unis	Béton prêt à l'emploi	–	100,00	–	100,00
Titan America LLC	États-Unis	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Trusa Realty LLC	États-Unis	Courtage immobilier	–	100,00	–	100,00
Cementara Kosjeric AD	Serbie	Fabricant de ciment	–	100,00	–	100,00
TCK Montenegro DOO	Monténégro	Entreprise de négoce	–	100,00	–	100,00
Esha Material DOOEL	Macédoine du Nord	Carrières et agrégats	–	100,00	–	100,00
ID Kompani DOOEL	Macédoine du Nord	Entreprise de négoce	–	95,00	–	95,00
MILLCO-PCM DOOEL	Macédoine du Nord	Location et leasing de machines, d'équipements et de biens matériels	–	100,00	–	100,00
Opalit DOOEL	Macédoine du Nord	Carrières et agrégats	–	95,00	–	95,00
Rudmak DOOEL	Macédoine du Nord	Entreprise de négoce	–	100,00	–	100,00
Usje Cementarnica AD	Macédoine du Nord	Fabricant de ciment	–	95,00	–	95,00
Cement Plus LTD	Kosovo	Entreprise de négoce	–	65,00	–	65,00
Esha Material LLC	Kosovo	Carrières et agrégats	–	100,00	–	100,00
Kosovo Construction Materials L.L.C.	Kosovo	Carrières et agrégats	–	100,00	–	100,00
Sharrcem SH.P.K.	Kosovo	Fabricant de ciment	–	100,00	–	100,00
Alba Cemento Italia, SHPK	Albanie	Entreprise de négoce	–	100,00	–	100,00
Antea Cement SHA	Albanie	Fabricant de ciment	–	100,00	–	100,00
GAEA Enerjia Alternative e Gjelber Sh.p.k.	Albanie	Carburants alternatifs	–	100,00	–	100,00
Colombus Properties B.V.	Pays-bas	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Salentijn Properties1 B.V.	Pays-bas	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Titan Cement Netherlands BV	Pays-bas	Société holding d'investissement	–	100,00	–	100,00
Méthode de consolidation par mise en équivalence						
Companhia Industrial De Cimento Apodi S.A.	Brésil	Fabricant de ciment	–	50,00	–	50,00
Apodi Concretos Ltda	Brésil	Béton prêt à l'emploi	–	50,00	–	50,00
Apodi Distribuição e Logística Ltda	Brésil	Entreprise de négoce	–	50,00	–	50,00
(2) ASH Venture LLC	États-Unis	Traitement des cendres volantes	–	–	–	33,00
		Services de conception technique pour les installations de traitement des déchets solides et liquides	–	48,00	–	48,00
Ecorecovery S.A.	Grèce		–	48,00	–	48,00
(1) Aegean Perlites S.A.	Grèce	Carrières et agrégats	–	45,00	–	–
Karierni Materiali Plovdiv AD	Bulgarie	Carrières et agrégats	–	48,71	–	48,71
Karierni Materiali AD	Bulgarie	Carrières et agrégats	–	48,76	–	48,76

(*) Le pourcentage d'investissement représente à la fois le pourcentage de participation et le pourcentage de contrôle.

Notes aux états financiers suite

16. Principales filiales, entreprises associées et co-entreprises (suite)

Modifications importantes de la structure du Groupe

⁽¹⁾ TITAN Florida Concrete Products LLC, TITAN Florida Aggregates LLC, TITAN Florida Cement LLC et TITAN Florida Holdings LLC ont été créées en 2023 en tant que filiales de TITAN Florida LLC aux États-Unis. Le Groupe a incorporé la totalité des filiales susmentionnées dans ses États financiers selon la méthode de consolidation intégrale.

Par ailleurs, le 10 février 2023, la filiale TITAN Cement company S.A. du Groupe a fait l'acquisition de « Aegean Perlites S.A. ». Le Groupe a intégré l'entreprise dans ses États financiers, selon la méthode de la mise en équivalence.

⁽²⁾ ASH Venture LLC et ST Mid-Atlantic LLC, filiales du Groupe, ont été dissoutes en 2023.

⁽³⁾ Modification du pourcentage de propriété d'Aitolika Quarries S.A.

17. Autres actifs non courants

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Dépôts pour les services publics	362	2 807
Actifs excédentaires des régimes à prestations définies (note 25)	3 066	2 715
Instruments de capitaux	5 103	1 610
Autres actifs non courants	13 461	12 801
	21 992	19 933

Les instruments de capitaux consistent en des initiatives de capital-risque visant à encourager davantage l'innovation au sein de l'écosystème de la construction, en investissant jusqu'à 36,5 millions d'euros (40 millions de dollars) à moyen terme et en établissant des partenariats qui lui conféreront une exposition précoce aux technologies de rupture et soutiendront sa stratégie de croissance.

À cette fin, le Groupe a investi courant 2023 1,1 million d'euros dans Zacua Ventures, un fonds mondial de capital-risque en phase de démarrage axé sur la construction durable et l'environnement bâti.

Le Groupe a par ailleurs renforcé son investissement existant dans Rondo Energy, un pionnier américain des solutions de chaleur industrielle zéro carbone, en ajoutant 1,9 million d'euros supplémentaires. En collaboration avec d'autres leaders mondiaux, la contribution du Groupe a permis à Rondo Energy de décrocher un financement impressionnant de 54 millions d'euros (60 millions de dollars). Cette injection de capital devrait accélérer le déploiement des Rondo Heat Batteries dans le monde entier et transformer le marché mondial du stockage de l'énergie.

Le Groupe a également investi 0,2 million d'euros dans la technologie brevetée de Carbon Upcycling, qui injecte et stocke de manière permanente le CO2 capturé dans des sous-produits industriels et des minéraux, les transformant ainsi en matériaux cimentiers haute performance pour le ciment et le béton. L'investissement et le partenariat du Groupe avec Carbon Upcycling s'alignent sur la volonté du Groupe d'accélérer la fourniture de solutions innovantes et de décarbonisation dans l'ensemble du secteur de la construction et de mettre en œuvre des pratiques de durabilité circulaires et zéro déchet sur les marchés qu'il dessert.

Pour finir, le Groupe a investi 0,2 million d'euros dans Natrx Inc au travers de son fonds Corporate Venture Capital (CVC) et mené une collaboration active afin de renforcer la réduction du carbone et la circularité. La technologie éprouvée de Natrx utilise du ciment à faible intensité de carbone de la cimenterie de Roanoke de TITAN America. Natrx Inc, une start-up basée en Caroline du Nord, développe des technologies naturelles novatrices mêlant données, science des matériaux et fabrication avancée. Cette innovation utilise des modules en béton conçus sur mesure, appelés ExoForms, pour fortifier le littoral tout en favorisant la restauration des habitats marins. Les spécialistes des données et les ingénieurs côtiers de Natrx utilisent l'imagerie satellite et l'intelligence artificielle pour créer un plan ciblé de lutte contre l'érosion et les risques pour la résilience selon une approche ciblée pour chaque littoral. Cette technologie DryForming exclusive brevetée produit des éléments en béton modulaires propres à chaque projet. Ces modules résilients et compacts forment des « littoraux vivants » qui s'intègrent dans la nature et se renforcent avec le temps.

18. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés dans leur intégralité à partir des écarts temporaires selon la méthode du report variable, en utilisant les principaux taux d'imposition en vigueur dans les pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leurs activités.

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Actifs d'impôt différé à recouvrer :		
au-delà de 12 mois	-75 288	-73 517
dans un délai maximum de 12 mois	-16 881	-16 188
Passifs d'impôt différé à utiliser :		
au-delà de 12 mois	208 421	210 166
dans un délai maximum de 12 mois	4 555	3 922
Passif d'impôt différé (net)	120 807	124 383

L'évolution du compte de l'impôt différé après compensation est la suivante :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Solde d'ouverture, passif différé net	124 383	104 737
Charge au compte de résultat (note 8)	-3 141	6 467
Impôt porté au débit des capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global	448	2 853
Ajustement lié à l'hyperinflation	10 404	16 829
Impôt porté au débit des capitaux propres	4 370	-80
Écarts de change	-15 657	-6 423
Solde de clôture, passif différé net	120 807	124 383

Notes aux états financiers suite

18. Impôts différés (suite)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Analyse des passifs d'impôt différé (avant compensation)		
Immobilisations corporelles	140 810	137 088
Gisements de minerais	16 974	17 330
Immobilisations incorporelles	44 254	46 140
Écarts de change latents	5 957	9 089
Stocks	1 014	551
Autres créances non courantes	1 169	1 447
Créances et acomptes versés	1 106	870
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	87	76
Charges à reporter	2 483	2 122
Autres	-878	-625
	212 976	214 088
Analyse des actifs d'impôt différé (avant compensation)		
Immobilisations corporelles	-12 006	-840
Immobilisations incorporelles	-78	-78
Investissements et autres créances non courantes	-1 435	-1 444
Actions propres	3 374	-2 020
Écarts de change latents	-5 241	-5 731
Stocks	-3 189	-2 952
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	-4 349	-4 057
Créances et acomptes versés	-7 850	-7 016
Pertes fiscales reportées (note 8)	-10 060	-19 739
Impôt sur les charges d'intérêts reporté	-4 638	-4 020
Produits à reporter	-444	-552
Dettes à long terme et obligations locatives	-15 340	-16 166
Provisions et charges à imputer	-26 176	-21 905
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-126	-109
Autres	-4 611	-3 076
	-92 169	-89 705
Passif d'impôt différé net	120 807	124 383
Actifs d'impôt différé (après compensation)	3 660	5 730
Passifs d'impôt différé (après compensation)	124 467	130 113
Passif d'impôt différé net	120 807	124 383

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants et lorsque les impôts différés se rapportent à une même autorité fiscale.

18. Impôts différés (suite)

L'évolution des actifs et passifs d'impôt différé (avant compensation des soldes au sein d'une même juridiction fiscale) au cours de l'exercice est la suivante :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	1er janvier 2023	Débit aux capitaux propres	Débit/(Crédit) au résultat net	Débit/(Crédit) aux capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global	Ajustements liés à l'hyperinflation	Ecarts de change	31 décembre 2023
Passifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	137 088	–	11 219	1 060	9 729	-18 286	140 810
Gisements de minerais	17 330	–	291	–	–	-647	16 974
Immobilisations incorporelles	46 140	–	-344	–	–	-1 542	44 254
Écarts de change latents	9 089	–	-3 308	–	–	176	5 957
Stocks	551	–	–	–	675	-212	1 014
Autres créances non courantes	1 447	–	-278	–	–	–	1 169
Créances et acomptes versés	870	–	236	–	–	–	1 106
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	76	–	11	–	–	–	87
Charges à reporter	2 122	–	510	–	–	-149	2 483
Autres	-625	–	-258	–	–	5	-878
	214 088	–	8 079	1 060	10 404	-20 655	212 976
Actifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	-840	–	-9 145	–	–	-2 021	-12 006
Immobilisations incorporelles	-78	–	–	–	–	–	-78
Investissements et autres créances non courantes	-1 444	–	9	–	–	–	-1 435
Actions propres	-2 020	5 394	–	–	–	–	3 374
Écarts de change latents	-5 731	–	709	-543	–	324	-5 241
Stocks	-2 952	–	-290	–	–	53	-3 189
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	-4 057	–	-274	-69	–	51	-4 349
Créances et acomptes versés	-7 016	–	-900	–	–	66	-7 850
Pertes fiscales reportées (note 8)	-19 739	–	6 163	–	–	3 516	-10 060
Impôt sur les charges d'intérêts reporté	-4 020	–	-618	–	–	–	-4 638
Produits à reporter	-552	–	104	–	–	4	-444
Dettes à long terme et obligations locatives	-16 166	–	355	–	–	471	-15 340
Provisions et charges à imputer	-21 905	–	-6 542	–	–	2 271	-26 176
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-109	–	-17	–	–	–	-126
Autres	-3 076	-1 024	-774	–	–	263	-4 611
	-89 705	4 370	-11 220	-612	–	4 998	-92 169
Passif d'impôt différé net	124 383	4 370	-3 141	448	10 404	-15 657	120 807

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants et lorsque les impôts différés se rapportent à une même autorité fiscale.

Notes aux états financiers suite

18. Impôts différés (suite)

L'évolution des actifs et passifs d'impôt différé (avant compensation des soldes au sein d'une même juridiction fiscale) au cours de l'exercice précédent est la suivante :

	1er janvier 2023	Débit aux capitaux propres	Débit/(Crédit) au résultat net	Débit/(Crédit) aux capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global	Ajustements liés à l'hyperinflation	Ecart de change	31 décembre 2023
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>							
Passifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	128 972	–	9 151	–	16 251	-17 286	137 088
Gisements de minerais	17 624	–	-1 467	–	–	1 173	17 330
Immobilisations incorporelles	45 350	–	-1 728	–	–	2 518	46 140
Écart de change latents	4 959	–	4 041	–	–	89	9 089
Stocks	–	–	–	–	578	-27	551
Autres créances non courantes	1 649	–	-202	–	–	–	1 447
Créances et acomptes versés	1 026	–	-156	–	–	–	870
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	113	–	-37	–	–	–	76
Charges à reporter	1 624	–	421	–	–	77	2 122
Autres	-432	–	-207	–	–	14	-625
	200 885	–	9 816	–	16 829	-13 442	214 088
Actifs d'impôt différé (avant compensation)							
Immobilisations corporelles	-630	–	-301	–	–	91	-840
Immobilisations incorporelles	-78	–	–	–	–	–	-78
Investissements et autres créances non courantes	-3 099	–	1 674	–	–	-19	-1 444
Actions propres	-1 940	-80	–	–	–	–	-2 020
Écart de change latents	-10 773	–	1 969	2 471	–	602	-5 731
Stocks	-2 675	–	-226	–	–	-51	-2 952
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail	-4 460	–	110	382	–	-89	-4 057
Créances et acomptes versés	-6 513	–	-418	–	–	-85	-7 016
Pertes fiscales reportées (note 8)	-22 402	–	-3 470	–	–	6 133	-19 739
Impôt sur les charges d'intérêts reporté	-4 421	–	401	–	–	–	-4 020
Produits à reporter	-701	–	205	–	–	-56	-552
Dettes à long terme et obligations locatives	-12 527	–	-3 061	–	–	-578	-16 166
Provisions et charges à imputer	-23 683	–	683	–	–	1 095	-21 905
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-128	–	19	–	–	–	-109
Autres	-2 118	–	-934	–	–	-24	-3 076
	-96 148	-80	-3 349	2 853	–	7 019	-89 705
Passif d'impôt différé net	104 737	-80	6 467	2 853	16 829	-6 423	124 383

19. Stocks

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2023	2022
Stocks		
Réserves de matières premières et de matériel d'entretien	243 586	262 706
Produits finis et travaux en cours	162 655	143 247
Provision pour les stocks obsolètes	-10 764	-11 281
	395 477	394 672
Analyse de la provision pour dépréciation des stocks		
Solde au 1er janvier	11 281	9 633
Charge pour l'exercice (note 29)	2 253	4 140
Reprise des montants non utilisés (note 29)	-2 126	-1 564
Montants utilisés	-495	-913
Reclassement depuis/vers les immobilisations corporelles	—	153
Écarts de change	-149	-168
Solde au 31 décembre	10 764	11 281

Les filiales du Groupe n'ont pas donné leurs stocks en garantie.

20. Créances et acomptes versés

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2023	2022
Créances commerciales	173 583	162 371
Chèques à encaisser	54 827	38 313
Provision pour créances douteuses	-28 784	-26 724
Total créances commerciales	199 626	173 960
Avances des créanciers	11 695	7 215
T.V.A. et autres créances fiscales	13 814	22 113
Acomptes versés	22 212	16 152
Effets à recevoir	53 070	48 935
Créances des autorités	12 357	11 320
Autres créances	17 940	17 439
Provision pour créances douteuses	-4 970	-2 305
Total autres créances	126 118	120 869
	325 744	294 829

Les créances fournisseurs ne sont pas porteuses d'intérêts et sont normalement réglées à 30-170 jours.

Le solde de billets à recevoir concerne principalement la vente de créances clients par Titan America LLC (TALCC) à une entité à finalité spéciale (SPE) non liée. Plus précisément, TALLC a conclu en 2014 un accord de vente de créances avec une SPE non liée, en vertu duquel des créances commerciales ont été vendues par TALLC à la SPE en échange d'espèces et d'effets à recevoir portant intérêt.

Le Groupe applique l'approche simplifiée de l'IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'approche utilise une provision pour pertes attendues sur la durée de vie pour toutes les créances, commerciales et autres. Sur cette base, une analyse de dépréciation est effectuée en fin d'exercice en utilisant des taux provisoires fondés sur les jours de retard associés à des regroupements de divers secteurs de clientèle dotés de caractéristiques similaires. Le calcul reflète le résultat pondéré par la probabilité, la valeur temps de l'argent et les informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles à la date du rapport, au sujet des événements passés, des conditions actuelles, des prévisions de conditions économiques futures, en plus des informations spécifiques relatives aux différentes créances. Le Groupe détient en outre des garanties pour assurer les créances commerciales, qui s'élevaient à fin 2023 à 24 105 milliers d'euros (31 décembre 2022 : 32 472 milliers d'euros) (note 30).

Les actifs financiers sont passés par profits et pertes lorsque rien ne permet raisonnablement d'anticiper un recouvrement, par exemple lorsqu'un débiteur ne s'engage pas dans un plan de remboursement avec le Groupe. Lorsque les créances ont été passées par profits et pertes, le Groupe continue d'effectuer des démarches pour tenter de recouvrer la créance due. Lorsque des recouvrements sont effectués, ils sont comptabilisés en résultat.

Notes aux états financiers suite

20. Créances et acomptes versés (suite)

Les soldes des créances commerciales et des dépréciations sont les suivants :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Taux des pertes de crédit attendues	Créances commerciales	Dépréciations
Au 31 décembre 2023			
Courants	0,5 %	134 767	609
Dues depuis plus de 30 jours	1,1 %	44 406	473
Dues depuis plus de 60 jours	1,9 %	13 012	246
Dues depuis plus de 120 jours	75,8 %	36 225	27 456
		228 410	28 784
Au 31 décembre 2022			
Courants	0,7 %	91 248	621
Dues depuis plus de 30 jours	1,4 %	64 447	877
Dues depuis plus de 60 jours	6,2 %	10 617	659
Dues depuis plus de 120 jours	71,5 %	34 372	24 567
		200 684	26 724

Pour mesurer les pertes de crédit attendues pour les créances commerciales par région, le Groupe exclut les soldes qui sont en souffrance depuis plus de cinq ans, dans la mesure où ces soldes ne représentent pas fidèlement les conditions actuelles du marché. Par conséquent, les soldes présentés dans les tableaux ci-dessous sont ajustés d'un montant de 16,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 et de 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 par rapport aux soldes des tableaux ci-dessus.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	Créances commerciales	Dépréciations
Au 31 décembre 2023		
Grèce et Europe occidentale	115 438	4 882
Amérique du Nord	50 714	4 386
Europe du Sud-Est	18 897	1 946
Méditerranée orientale	26 438	647
	211 487	11 861
Au 31 décembre 2022		
Grèce et Europe occidentale	83 534	3 518
Amérique du Nord	53 703	3 684
Europe du Sud-Est	19 095	2 355
Méditerranée orientale	28 266	1 081
	184 598	10 638
Analyse de la provision pour créances douteuses et autres débiteurs		
	2023	2022
Solde au 1er janvier	29 029	29 007
Charge pour l'exercice (note 29)	6 917	4 947
Reprise des montants non utilisés (note 29)	-1 428	-973
Montants utilisés	-905	-3 679
Reclassement depuis/vers les autres créances/montants à payer	185	-408
Écarts de change	-44	135
Solde au 31 décembre	33 754	29 029

Les créances dépréciées de manière individuelle concernent principalement des grossistes qui rencontrent des difficultés économiques inattendues. Il a été estimé qu'une partie des créances devrait être recouvrée.

21. Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts bancaires

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2023	2022
Espèces en caisse	65	69
Espèces en banque et dépôts bancaires à court terme	194 460	105 634
	194 525	105 703

Les dépôts bancaires à court terme se composent principalement de comptes courants et de dépôts à terme. Les taux d'intérêt effectifs sur ces dépôts bancaires à court terme sont basés sur des taux variables et négociés au cas par cas.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2023	2022
Dépôt bancaire à terme	80 000	—
	80 000	—

En 2023, Titan Global Finance Plc, une filiale du groupe au Royaume-Uni, a engagé des dépôts bancaires à court terme de 80 millions d'euros avec des échéances comprises entre de trois à neuf mois, ce montant servira principalement à rembourser des obligations à court terme arrivant à échéance en 2024.

22. Capital-actions et prime

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Actions ordinaires		Prime d'émission	Total	
	Nombre d'actions	€'000	€'000	Nombre d'actions	€'000
Actions émises et entièrement libérées					
Solde au 1 janvier 2022	78 325 475	1 159 348	5 974	78 325 475	1 165 322
Réduction du capital	-	-200 000	-	-	-200 000
Solde au 31 décembre 2022	78 325 475	959 348	5 974	78 325 475	965 322
Solde au 31 décembre 2023	78 325 475	959 348	5 974	78 325 475	965 322

Actions propres

	Nombre d'actions	€'000
Solde au 1 janvier 2022	1 497 149	31 773
Actions propres achetées	1 947 721	23 814
Actions propres vendues	-80 833	-1 386
Solde au 31 décembre 2022	3 364 037	54 201
Actions propres achetées	891 849	14 918
Actions propres vendues	-109 668	-1 758
Actions propres attribuées dans le cadre du paiement fondé sur des actions	-264 223	-4 223
Solde au 31 décembre 2023	3 881 995	63 138

Le cours moyen des actions ordinaires de TITAN Cement International S.A. pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 s'établissait à 16,69 euros (1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 : 12,25 euros). Le cours de clôture au 31 décembre 2023 était de 21,25 euros (au 31 décembre 2022, il était de 12,0 euros).

Rachat d'actions : en 2023, le Groupe a encore renforcé les rendements de ses actionnaires en lançant deux nouveaux programmes de rachat d'actions. En février 2023, le Groupe a achevé un programme débuté à la mi-2022 pour un montant de 10 millions d'euros, tandis que novembre 2023 a marqué l'achèvement d'un autre programme entamé en mars 2023, toujours pour un montant de 10 millions d'euros. Une fois ce programme achevé, un nouveau programme de rachat d'actions plus important a été lancé, cette fois pour un montant de 20 millions d'euros.

Dans le cadre de l'exécution de ces programmes, entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, la Société a acquis 779 524 actions propres de manière directe et 112 325 actions de manière indirecte par l'intermédiaire de sa filiale TITAN Cement Company S.A., soit 1,0 % et 0,14 % respectivement du capital social de la Société. La valeur totale de ces opérations s'est élevée à 14 918 milliers d'euros. Au 31 décembre 2023, la Société détenait 1 288 828 actions propres représentant 1,65% de son capital social et Titan Cement Company S.A. (TITAN S.A.), filiale directe de la Société, détenait 2 593 167 actions de la Société, représentant 3,31% des droits de vote dans la Société.

TITAN S.A., filiale directe de la Société, a vendu en 2023 aux employés du Groupe TITAN, en exécution des plans existants d'options sur actions, 109 668 actions de la Société représentant environ 0,14 % du capital social de la Société, pour un montant total de 1 096 680 euros (soit 10 € par action de la Société).

TITAN Cement International, la société mère, a attribué 264 223 actions aux employés du Groupe TITAN en 2023 dans le cadre de la mise en œuvre de plans de paiement fondés sur des actions.

Notes aux états financiers suite

23. Autres réserves

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Réserve légale	Réserve non distribuable	Réserve distribuable	Réserve de reorganisation	Réserves pour imprévus	Réserves exonérées d'impôt en vertu de lois spéciales	Réserve de réévaluation	Réserve pour écarts actuariels	Réserves de couverture sur couvertures des flux de trésorerie	Écarts de conversion sur instruments dérivés	Réserve d'hyperinflation	Réserve de conversion de devises étrangères	Total autres réserves
Solde au 1er janvier 2022	108 178	23 603	149 084	-1 188 374	68 098	27 238	49 115	152	1 609	41 115	–	-446 516	-1 166 698
Retraitement pour cause d'hyperinflation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	35 699	–	35 699
Solde retraité au 1er janvier 2022	108 178	23 603	149 084	-1 188 374	68 098	27 238	49 115	152	1 609	41 115	35 699	-446 516	-1 130 999
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–	–	1 441	25 010	–	36 122	-73 977	-11 404
Distribution de réserves (note 10)	–	–	-38 108	–	–	–	–	–	–	–	–	–	-38 108
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	–	–	–	–	–	–	80	–	–	–	–	–	80
Réduction/transfert du capital vers les réserves distribuables	–	–	200 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	200 000
Transfert depuis le bénéfice reporté	50 592	–	74 243	–	-14 388	8 421	-2 413	–	–	–	–	–	116 455
Transfert depuis les options sur actions	–	–	–	–	2 166	–	–	–	–	–	–	–	2 166
Transfert entre réserves	–	21 860	-21 860	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2022	158 770	45 463	363 359	-1 188 374	55 876	35 659	46 782	1 593	26 619	41 115	71 821	-520 493	-861 810
Solde au 1er janvier 2023	158 770	45 463	363 359	-1 188 374	55 876	35 659	46 782	1 593	26 619	41 115	71 821	-520 493	-861 810
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	–	-816	-160	2 011	–	39 341	-92 347	-51 971
Impôts différés sur les actions propres détenues par la filiale	–	–	–	–	–	–	-5 394	–	–	–	–	–	-5 394
Transfert depuis/(vers) le résultat non distribué	4 084	–	–	–	–	27 811	-2 445	–	–	–	–	–	29 450
Transfert depuis les options sur actions	–	–	–	–	578	–	–	–	–	–	–	–	578
Transfert entre réserves	–	11 273	-11 273	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2023	162 854	56 736	352 086	-1 188 374	56 454	63 470	38 127	1 433	28 630	41 115	111 162	-612 840	-889 147

23. Autres réserves (suite)

Certaines sociétés du Groupe sont tenues, en vertu du droit commercial applicable, de conserver un pourcentage de leurs bénéfices nets annuels à titre de réserve légale. Une telle réserve ne peut pas être distribuée pendant la durée d'exploitation des sociétés du Groupe.

Les « Réserves pour imprévus » comprennent, entre autres, les réserves constituées par certaines filiales du Groupe du fait de l'application des lois relatives à l'environnement. Ces réserves ont épuisé leurs obligations fiscales ou elles ont été définitivement exonérées d'impôt, de sorte que leur distribution n'entraîne aucune charge fiscale supplémentaire pour le Groupe et la Société.

Les « Réserves exonérées d'impôt en vertu de lois spéciales », conformément à la législation fiscale grecque, sont exonérées de l'impôt sur le résultat, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. La distribution des réserves restantes susmentionnées peut être effectuée après l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale annuelle et après le paiement de l'impôt applicable. Selon qu'elles soient capitalisées ou distribuées, certaines de ces réserves présentent une charge fiscale différente. Le Groupe n'a pas l'intention de distribuer le montant restant de ces réserves et, par conséquent, n'a pas calculé l'impôt qui découlerait d'une telle distribution.

La « réserve distribuable » a été créée par réduction du capital social de TITAN Cement International et transfert depuis les bénéfices non distribués. Cette réserve pourra être distribuée à l'avenir, sous réserve de l'approbation de l'organisme compétent concerné.

Conformément aux exigences de la loi belge, la « réserve non distribuable » représente une réserve équivalente à la valeur des actions propres détenues par TITAN Cement International S.A. et par sa filiale TITAN Cement Company S.A.

Les « Réserves de réévaluation » incluent, entre autres, 44,8 millions d'euros (2022 : 46,9 millions d'euros) au titre de la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles que le Groupe détenait en Égypte par le biais de sa participation dans la co-entreprise Lafarge-TITAN Egyptian Investments Ltd, jusqu'à l'acquisition intégrale de la co-entreprise.

La « Réserve pour écarts actuariels » reflète les plus- et moins-values de réévaluation (plus- et moins-values actuarielles) résultant des études actuarielles réalisées par les filiales du Groupe pour divers régimes de prestations, de pension ou autres régimes de retraite (note 25).

La « Réserve de conversion de devises étrangères » est utilisée pour comptabiliser les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Elle inclut en outre l'écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère. Au cours du dernier trimestre 2016, la filiale du Groupe en Égypte, Alexandria Portland Cement Co. S.A.E. (APCC) a renouvelé le prêt de 76,9 millions d'euros qu'elle avait conclu avec sa société mère en 2010. Conformément à sa méthode comptable, le Groupe comptabilise dans ses états financiers consolidés le prêt intergroupe susmentionné comme faisant partie de l'investissement net dans l'activité égyptienne. Au 31 décembre 2023, cette réserve présente un solde débiteur de 24,4 millions d'euros (2022 : 26,3 millions d'euros).

Les « Écarts de conversion sur position de couverture dérivée » reflètent les écarts de change découlant de la conversion en euros de prêts libellés en devises étrangères ayant été désignés comme couvrant un investissement net pour certaines filiales du Groupe à l'étranger. Ils reflètent également les écarts de change découlant de l'évaluation des instruments financiers utilisés pour couvrir les flux de trésorerie dans le cadre de transactions en devises étrangères.

Notes aux états financiers suite

24. Paiements fondés sur des actions

Les options sur actions et autres avantages à base d'actions sont accordés aux cadres supérieurs. L'évolution du nombre d'options sur actions et octrois d'actions en circulation est la suivante :

	Plan de 2021	Plan de 2020	Plan de 2017
Solde au 1 janvier 2022	41 790	859 940	715 593
Attribuées	64 856	518 525	-
Exercées	-	-	-38 253
Non exercées	-	-	-383 399
Annulées	-	-21 800	-10 995
Solde au 31 décembre 2022	106 646	1 356 665	282 946
Attribuées	53 305	499 380	-
Exercées	-	-261 937	-114 338
Annulées	-4 893	-26 091	-96 991
Solde au 31 décembre 2023	155 058	1 568 017	71 617

Les options sur actions et octrois d'actions en circulation à la fin de l'exercice sont assorties des modalités suivantes :

	Plan de 2021		Plan de 2020		Plan de 2017	
Prix d'exercice	€ 0		€ 0		€ 10	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Date d'expiration						
2023	-	-	-	242 755	-	58 586
2024	39 690	41 790	408 405	419 070	30 949	73 787
2025	62 063	64 856	417 562	435 578	40 668	150 573
2026	53 305	-	495 272	259 262	-	-
2027	-	-	246 778	-	-	-
	155 058	106 646	1 568 017	1 356 665	71 617	282 946

Programme 2017

Le 12 mai 2017, l'Assemblée générale de TITAN Cement Company S.A. a approuvé la mise en place d'un nouveau Programme d'options sur actions d'une durée de trois ans. Dans le cadre de ce Programme, le Conseil d'administration était habilité à accorder des options sur un maximum de 1 000 000 actions ordinaires de la Société à un cours de vente égal à 10,00 euros par action. Les bénéficiaires du Plan d'options sur actions sont les membres exécutifs du Conseil d'administration, les directeurs et les cadres supérieurs de la Société et de ses sociétés affiliées en Grèce et à l'étranger.

La période d'acquisition des droits des options sur actions attribuées en 2017, 2018 et 2019 était de trois ans. Les options attribuées ont été acquises en décembre 2019, décembre 2020 et décembre 2021 respectivement, sous réserve que les bénéficiaires soient toujours employés par le Groupe à ces dates. Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le Conseil d'administration a décidé du nombre final d'options que les bénéficiaires étaient en droit d'exercer, sur la base des critères suivants :

- à hauteur de 50 %, du rendement moyen des capitaux employés (ROACE) sur trois ans par rapport à l'objectif de chaque période de trois ans et
- à hauteur de 50 %, de la performance globale de l'action de TITAN par rapport à la performance moyenne des actions de cimentiers internationaux sélectionnés à l'avance.

Les Bénéficiaires sont autorisés à exercer tout ou partie de leurs droits d'option sur actions, en versant les montants correspondants, jusqu'à la date d'expiration de leurs options sur actions, c'est-à-dire jusqu'en décembre de la troisième année suivant l'acquisition de ces options sur actions.

La juste valeur des options attribuées était de:

En 2017 était de 6,60 euros par option, déterminée à l'aide de la méthode binomiale et du modèle d'évaluation par simulation de Monte Carlo. Les principales données utilisées dans les méthodologies susmentionnées étaient le cours de l'action à la date d'octroi (25,80 euros), le taux de renonciation des employés (4,5 %), la volatilité du cours de l'action estimée à 42,82 %, le rendement des dividendes de 0,9 % et le rendement de -0,127 % de l'EURIBOR à un an.

En 2018 était de 5,99 euros par option, déterminée à l'aide de la méthode binomiale et du modèle d'évaluation par simulation de Monte Carlo. Les données principales utilisées dans les méthodologies susmentionnées étaient le cours de l'action à la date d'octroi (21,00 euros), le taux de renonciation des employés (2,5 %), la volatilité du cours de l'action estimée à 42,71 %, le rendement des dividendes de 0,86 % et le rendement de -0,184 % de l'EURIBOR à un an.

24. Paiements fondés sur des actions (suite)

En 2019 était de 4,13 euros par option, déterminée à l'aide de la méthode binomiale et du modèle d'évaluation par simulation de Monte Carlo. Les principales données utilisées étaient le cours de l'action à la date d'octroi (17,72 euros), le taux de renonciation des employés (2,7 %), la volatilité du cours de l'action estimée à 40,49 %, le rendement des dividendes de 0,92 % et le rendement de -0,175 % de l'EURIBOR à un an.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la nouvelle société mère Titan Cement International S.A. a approuvé le 13 mai 2019, sous réserve de la réalisation de l'offre publique d'échange entre Titan Cement International SA et TITAN Cement Company S.A., la modification des plans d'options sur actions existants, à savoir le remplacement des options sur actions de TITAN Cement Company S.A. par des options sur actions de TITAN Cement International, sans autre modification des modalités et conditions des plans. TITAN Cement Company reste dans l'obligation de régler la transaction de paiement fondée sur des actions.

Le Groupe comptabilise le plan 2017 comme des transactions réglées en actions de TCI détenues par sa filiale TITAN Cement Company S.A.. Au cours de l'année 2023, la trésorerie reçue au titre de l'exercice des options sur actions s'est élevée à 1 097 milliers d'euros (2022 : 808 milliers d'euros) et la perte causée par cette transaction et comptabilisée dans les capitaux propres s'est élevée à 661 milliers d'euros (2022 : 578 milliers d'euros).

Plan de 2020

Le 13 mai 2019, l'Assemblée générale extraordinaire de TCI a approuvé un nouveau plan d'intéressement à long terme. Un an plus tard, le 14 mai 2020, l'Assemblée générale extraordinaire de TCI a inclus ce plan dans la Politique de Rémunération.

Les participants au plan sont les membres exécutif du Conseil d'administration de TCI, les cadres de TCI ainsi que les cadres d'autres sociétés de TITAN Cement Group. Des actions peuvent également être octroyées de manière sélective à un nombre limité d'employés qui se distinguent durablement par leur performance exceptionnelle et leur potentiel de développement élevé.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des incitations à titre gratuit sous la forme de l'octroi conditionnel d'actions fantômes (« de type 'shadow' ») en avril (ou ultérieurement) de chaque année. Ces actions ne confèrent aucun droit de vote ni le droit au dividende. Le nombre d'actions fantômes attribuées à chaque participant est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur de l'action fantôme. La valeur de chaque action fantôme est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution.

La période d'acquisition des actions attribuées est la suivante :

- a) 50 % au bout d'une période de trois ans et
- b) 50 % au bout d'une période de quatre ans

Les actions sont acquises aux dates désignées pour autant que les participants soient toujours employés par TCI ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de TCI.

Plan de rémunération différée 2021

Le 22 mars 2021, le Conseil d'administration de TCI a approuvé un Plan de rémunération différée (Deferred Compensation Plan, « DCP 2021 ») visant à aligner davantage les intérêts à long terme des dirigeants senior sur ceux des actionnaires. Le DCP 2021 remplace 20 % des incitations à long terme (LTIP) du dirigeant éligible.

Au titre de ce plan, les participants reçoivent des incitations à titre gratuit sous la forme de l'octroi conditionnel d'actions fantômes en avril (ou ultérieurement) de chaque année. Ces actions ne confèrent aucun droit de vote ni de droit à dividende. Le nombre d'actions fantômes attribuées à chaque participant est déterminé par le montant de l'octroi et la valeur de l'action fantôme. La valeur de chaque action fantôme est égale à la moyenne des cours de clôture de l'action TCI sur Euronext Bruxelles au cours des 7 derniers jours de bourse du mois de mars de l'année d'attribution. La période d'acquisition des actions attribuées est l'achèvement d'une période de trois ans. Les actions sont acquises aux dates désignées pour autant que les participants soient toujours employés par TCI ou par toute autre société du Groupe, ou qu'ils continuent d'exercer les fonctions d'Administrateur exécutif au sein du Conseil d'administration de TCI. Au terme de la période d'acquisition de trois ans, le nombre final d'actions fantômes acquises dépendra de deux critères qui y contribuent à parts égales (50 %). En cas de surperformance, le DCP 2021 sera plafonné à 160 % de l'objectif. Les deux critères sont les suivants :

- a) KPI de durabilité : un objectif de CO2 à trois ans répondant à la priorité de décarbonation du Groupe ; réduction des émissions directes nettes de CO2 par tonne de produit cimentaire.
- b) La comparaison du Rendement total pour les actionnaires (Total Shareholder Return, TSR) avec la performance totale moyenne de l'action d'un Indice de Groupe de Pairs.

Le groupe de pairs définissant l'indice est le suivant (tel que défini par le Conseil d'administration et susceptible d'être modifié si nécessaire) : 1) Lafarge-Holcim, 2) Heidelberg, 3) Cemex, 4) Cementir, 5) CRH 6) Buzzi 7) Argos 8) Vicat.

Dans le cadre des deux plans (2020 et 2021), les participants pouvaient choisir de recevoir leurs participations acquises en actions de TCI, en contributions à un fonds ou en espèces. Comme la juste valeur de l'alternative en espèces est la même que celle de l'alternative en actions, le Groupe comptabilise le plan comme une transaction réglée en espèces en comptabilisant un passif pour la juste valeur des services qu'il reçoit des participants.

Notes aux états financiers suite

24. Paiements fondés sur des actions (suite)

La juste valeur des actions attribuées dans le cadre des plans susmentionnés (2020 et 2021) a été calculée sur la base du cours de clôture de l'action TCI à la fin de l'année, soit 21,25 euros à Bruxelles (2022 : 12,00 euros), ajusté en fonction des futurs paiements de dividendes et du taux de renonciation. Le calcul des attributions n'ayant pas fait l'objet d'une renonciation a entraîné la comptabilisation d'une charge de 14,9 millions d'euros en 2023 (2022 : 3,7 millions d'euros) au titre d'un passif. À la fin de l'année, la valeur comptable du passif s'élevait à 18,9 millions d'euros (31 décembre 2022 : 7,9 millions d'euros), 3,9 millions d'euros ayant été décomptabilisés en 2023 à la suite du règlement de 261 937 actions attribuées.

25. Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail

Grèce

Le groupe accorde des indemnités de retraite qui dépassent les exigences légales. Ces indemnités de retraite ne sont pas financées et les obligations qui en découlent font l'objet d'une évaluation par un cabinet d'actuaire indépendant. La dernière évaluation actuarielle a été réalisée en décembre 2023.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées étaient les suivantes :

- taux d'actualisation de 3,3% au 31 décembre 2022 avec une durée moyenne pondérée dans le temps de 7,37 ans selon les conditions de marché au 31 décembre 2022 et taux d'actualisation de 3,6% au 31 décembre 2023 avec une durée moyenne pondérée dans le temps de 7,52 ans selon les conditions de marché au 31 décembre 2023,
- des augmentations futures des salaires de 2,1% (2022 : 2,2%); et
- le taux de rotation moyen des employés permanents âgés de moins de 45 ans est de 2% pour les démissions volontaires et de 1% pour les licenciements ; pour les employés âgés de 46 à 50 ans comme pour ceux âgés de plus de 51 ans, ce taux s'établit à 0% tant pour les démissions volontaires que pour les licenciements.

États-Unis

Les filiales américaines du Groupe proposent des régimes à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite. La méthode comptable appliquée à ces derniers, ainsi que les hypothèses d'évaluation et la fréquence des évaluations se rapprochent de celles utilisées pour les régimes à prestations définies.

Tous les régimes de retraite à prestations définies des filiales américaines du Groupe et tous leurs autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite, sauf un, ont été gelés en termes de nouveaux participants et de service crédité. Un régime de prestations postérieures à la retraite (accessible à certains employés actifs et à anciens employés) permet aux retraités éligibles de bénéficier de prestations consistant principalement en une prise en charge partielle des coûts d'assurance maladie durant la période comprise entre la date de retraite anticipée et la date d'éligibilité à Medicare.

Au 31 décembre 2023 les actifs des régimes des filiales du Groupe aux États-Unis étaient investis à hauteur de 0% environ (2022 : 57 %) en instruments de capitaux propres cotés sur des marchés boursiers américains et internationaux et de 95% (2022 : 43 %) en titres obligataires (obligations américaines et internationales) et 5% en investissements d'autre nature. Le taux d'actualisation adopté dans le cadre de l'étude des régimes de retraite des filiales du Groupe aux États-Unis s'élevait à 4,84% (2022 : 5,13%).

Plan de rémunération différée non qualifié

Ce plan est destiné à constituer un régime non capitalisé de rémunération différée pour un groupe sélectionné d'employés percevant une rémunération élevée en vertu de l'Employee Income Security Act de 1974 (« ERISA »). À cette fin, la filiale américaine du Groupe a créé une fiducie irrévocable pour faciliter le paiement de la rémunération différée aux participants dans le cadre de ce plan. En vertu de ce plan, les participants peuvent différer une part comprise entre 0 % et 20 % de leur rémunération éligible au titre de l'année du plan applicable. Au 31 décembre 2023 et 2022, les actifs du régime totalisaient respectivement 3 066 milliers d'euros et 2 715 milliers d'euros et étaient répertoriés en tant qu'autres actifs non courants dans l'état consolidé de la situation financière joint (note 3, 17). Aucun coût n'a été occasionné au titre du plan pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou 2022.

25. Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (suite)

Les montants relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et autres indemnités postérieures à la retraite et de fin de contrat de travail (régimes à prestations définies) comptabilisés dans le compte de résultat et l'état du résultat global sont les suivants :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Coût des services rendus au cours de la période	2 446	1 955
Coût des intérêts	1 082	495
Provisions pour l'exercice suivant des coûts liés au passé et dus aux plans de départ volontaire	3 499	5 019
Produits d'intérêts	-452	-310
	6 575	7 159
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail, non provisionnés	4 483	1 224
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail, non provisionnés, du fait des plans de départ volontaire	649	767
	11 707	9 150
Montants comptabilisés dans le résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement	11 077	8 965
Montants comptabilisés dans les charges financières (note 6)	630	185
Montants comptabilisés en résultat	11 707	9 150
Plus/(Moins)-values actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	237	-1 823
Montant imputé à l'état du résultat global	11 944	7 327
Valeur actualisée du passif au terme de la période	33 940	32 528
Moins la juste valeur des actifs des plans américains	-12 569	-12 311
	21 371	20 217
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies		
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Solde d'ouverture	20 217	22 063
Total charges	11 707	9 150
Moins-value de réévaluation comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global	237	-1 823
Écarts de change	-207	216
Avantages versés au cours de l'exercice	-10 583	-9 389
Solde de clôture	21 371	20 217

Notes aux états financiers suite

25. Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (suite)

Variations de la juste valeur des actifs des régimes américains :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Juste valeur des actifs du plan au début de la période	12 311	15 168
Performance anticipée	1 290	-2 054
Contributions de la Société	535	64
Frais administratifs	-256	-160
Avantages versés	-873	-1 672
Écarts de change	-438	965
Juste valeur des actifs du plan à la fin de la période	12 569	12 311

Une analyse de sensibilité quantitative des hypothèses importantes est présentée ci-dessous :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

Hypothèses	Exercice clos le 31 décembre 2023		Exercice clos le 31 décembre 2022	
	Augmentation de 1,0%	Diminution de 1,0%	Augmentation de 1,0%	Diminution de 1,0%
Impact au titre des régimes à prestations définies :				
Taux d'actualisation	-1 210	1 362	-1 628	1 878
Salaires	523	-489	473	-443
Coûts liés au système de santé	65	-58	65	-58
Impact sur le coût des services rendus au cours de la période :				
Taux d'actualisation	-79	88	-81	91
Salaires	107	-97	112	-101
Coûts liés au système de santé	3	-3	2	-2

Les analyses de sensibilité ci-dessus ont été déterminées sur la base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation nette au titre des prestations définies à la suite de modifications raisonnables des principales hypothèses survenant à la fin de la période de référence.

Les paiements suivants sont des paiements attendus dans les exercices à venir, dans le cadre de l'obligation non actualisée au titre du régime à prestations définies :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Dans 1 an au plus tard	5 591	4 629
Au-delà de 1 an et dans 5 ans au plus tard	9 104	8 764
Au-delà de 5 ans et dans 10 ans au plus tard	8 932	9 423
Au-delà de 10 ans	15 882	17 023
Total paiements attendus	39 509	39 839

Les composantes des moins-values actuarielles qui ont été recalculées et comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global pour les exercices clos aux 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivantes :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
En rapport avec l'expérience	1 448	168
En rapport avec les hypothèses (financières)	-214	-4 049
En rapport avec les hypothèses (démographiques)	-135	-306
Moins-value de réévaluation sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies (DBO)	1 099	-4 187
(Moins)/Plus-value de réévaluation sur les actifs des plans	-862	2 364
Plus/(Moins)-value de réévaluation pour la période	237	-1 823

26. Provisions

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		1er janvier 2023	Reclassifications	Ajouts au cours de l'exercice	Reprise des montants non utilisés	Détricotage de l'actualisation	Montants utilisés	Ecarts de change	31 décembre 2023
Provisions pour restaurations	a	27 581	-9	13 907	-1 124	1 246	-194	-798	40 609
Réserves d'assurance	b	20 049	-34	35 627	-	-	-32 214	-812	22 616
Provisions pour autres impôts	c	2 821	117	36	-89	-	-725	-559	1 601
Provisions pour litiges	d	205	-	89	-	-	-20	-44	230
Autres provisions	e	16 047	-103	11 476	-1 362	813	-6 704	-579	19 588
		66 703	-29	61 135	-2 575	2 059	-39 857	-2 792	84 644

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		1er janvier 2022	Reclassifications	Ajouts au cours de l'exercice	Reprise des montants non utilisés	Détricotage de l'actualisation	Montants utilisés	Ecarts de change	31 décembre 2022
Provisions pour restaurations	a	30 388	-170	2 089	-6 852	1 296	-394	1 224	27 581
Réserves d'assurance	b	17 291	-	39 583	-	-	-37 855	1 030	20 049
Provisions pour autres impôts	c	5 284	-432	772	-	-	-1 536	-1 267	2 821
Provisions pour litiges	d	1 882	-	9	-1 079	-	-11	-596	205
Autres provisions	e	13 467	432	8 142	-757	-	-4 400	-837	16 047
		68 312	-170	50 595	-8 688	1 296	-44 196	-446	66 703

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		2023	2022
Provisions non courantes		67 082	52 209
Provisions courantes		17 562	14 494
		84 644	66 703

a. La provision pour restauration correspond à la valeur actualisée du coût estimé de la réhabilitation des sites de carrières et autres passifs similaires après la fermeture. La direction de l'usine et les équipes environnementales procèdent à un examen annuel de l'étendue des travaux de remise en état, en se concentrant sur les coûts estimés, les réglementations actualisées et les modifications des obligations contractuelles. réhabilitation des carrières et des mines de sable sont effectuées périodiquement par Corporate Engineering et comprennent une évaluation précise de l'état des carrières, l'exploration de nouvelles technologies et la consultation d'experts tiers, avec pour résultat une augmentation de la provision de 13,9 millions d'euros. Il est prévu que le montant de la provision pour restauration soit utilisé au cours des 1 à 50 prochaines années.

b. Les réserves d'assurance représentent le coût prévu des paiements de créances liées au risque et aux demandes d'indemnisation de travailleurs, en plus des coûts d'assurance santé pris en charge.

c. Les Provisions pour autres impôts représentent les obligations futures pour d'autres taxes telles que les droits de timbre, la taxe sur les ventes, l'impôt sur les salaires des employés, etc. Il est prévu que ce montant soit utilisé dans son intégralité au cours des cinq prochaines années.

d. Les Provisions pour litiges ont été constituées à l'égard des recours contre certaines sociétés du Groupe par des tiers, principalement contre les filiales en Égypte. Ces recours concernent la rémunération du travail, le droit du travail pour les prestations et les cotisations des exercices précédents et des demandes de réévaluation des actions. Il est prévu que ce montant soit principalement utilisé au cours des douze prochains mois.

e. Les autres provisions comprennent des montants pour les passifs liés au personnel s'élevant à 8,5 millions d'euros (2022 : 6,1 millions d'euros) d'une provision pour la réhabilitation des wagons de chemin de fer loués à hauteur de 6,2 millions d'euros (2022 : 4,7 millions d'euros) et d'autres risques et passifs éventuels s'élevant à 4,9 millions d'euros (2022 : 5,2 millions d'euros). L'échéancier des sorties de trésorerie futures s'étale sur les 1 à 10 prochaines années.

Notes aux états financiers suite

27. Autres dettes non courantes et dettes contractuelles non courantes

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Subventions publiques	3 080	3 284
Passif du plan d'incitations à long terme (LTIP) (note 24)	18 903	7 915
Autres passifs non courants	3 654	1 960
	25 637	13 159
Analyse des subventions publiques :		
Non courantes	3 080	3 284
Courantes (note 28)	69	69
	3 149	3 353
Solde d'ouverture	3 353	3 557
Amortissement (note 29)	-204	-204
Solde de clôture	3 149	3 353

Les subventions publiques en rapport avec des dépenses en capital sont comptabilisées comme des passifs à long terme et amorties selon la méthode linéaire, sur la base de la durée d'utilité estimée de l'actif visé par la subvention.

Les subventions publiques reçues au titre de dépenses sont reflétées dans le compte de résultat lorsque la dépense correspondante est encourue, de sorte que la dépense est mise en correspondance avec le revenu reçu.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Produits à reporter	786	1 328
Passifs sur contrat non courants	786	1 328

28. Dettes fournisseurs, autres passifs et passifs sur contrat courants

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Dettes fournisseurs	313 239	312 428
Autres éléments à payer	23 477	25 383
Charges à imputer	32 105	27 947
Sécurité sociale	3 573	3 195
Dividendes à payer	133	173
Subventions publiques (note 27)	69	69
Autres impôts	13 732	18 530
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	386 328	387 725

Les autres créditeurs comprennent les dettes liées au transport du ciment et des matières premières, ainsi que les engagements liés aux avantages sociaux des employés.

Les dettes fournisseurs ne sont pas porteuses d'intérêts et sont normalement réglées à 10-180 jours. Les autres créditeurs ne sont pas porteurs d'intérêts et leur durée moyenne est d'un mois.

En Égypte, où plusieurs taux de change sont disponibles, le taux utilisé pour calculer les dettes fournisseurs et autres créditeurs est celui auquel les flux de trésorerie futurs représentés par ces soldes auraient pu être réglés, si ces flux de trésorerie avaient eu lieu à la date d'évaluation.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Acomptes/avances des clients	15 779	12 236
Produits à reporter	1 098	1 698
Passifs sur contrat courants	16 877	13 934

Le montant de 10 198 milliers d'euros, qui était inclus dans le solde des passifs contractuels non courants et courants au début de 2023, est comptabilisé en tant que ventes au cours de l'exercice financier actuel (montant correspondant de 2022 : 6 599 milliers d'euros).

29. Trésorerie générée par l'exploitation

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2023	2022
Bénéfice après impôts	272 646	110 481
Ajustements au titre de :		
Impôts sur les résultats (note 8)	67 039	26 715
Amortissement (note 11)	143 519	144 484
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 14)	6 966	8 059
Amortissement des subventions publiques reçues (note 27)	-204	-204
Dépréciation des actifs (note 11, 13, 14)	1 703	23 032
Perte/(plus-value) nette sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 4)	3 126	-188
Provision pour dépréciation des débiteurs imputée au compte de résultat (note 20)	5 470	3 974
Coût de l'obsolescence des stocks (note 19)	127	2 576
Provision pour la restauration (note 26a)	5 081	-3 467
Provision pour litiges (note 26d)	89	-1 070
Autres provisions (note 26e)	10 718	9 113
Autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail (note 25)	6 575	7 159
Diminution/(augmentation) des immeubles de placement (note 4)	35	-509
Plus-values résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	-266	-
Perte de juste valeur des instruments financiers (note 6)	399	-
Produits financiers (note 6)	-3 391	-1 345
Charges d'intérêts et charges assimilées (note 6)	44 915	40 488
(Plus-value)/moins-value sur instruments financiers (note 6)	-11 199	13 415
Moins-value/(plus-value) découlant des écarts de change (note 6)	36 512	-7 221
Moins-values sur dérivés	1 652	1 861
Quote-part dans le bénéfice des entreprises associées et co-entreprises (note 15)	-2 586	-1 876
Ajustements liés à l'hyperinflation	-18 480	-22 917
Variations du fonds de roulement :		
Augmentation des stocks	-14 410	-99 858
Augmentation des créances commerciales et autres	-55 348	-71 509
Augmentation des créances et dettes d'exploitation à long terme	16 441	733
(Diminution)/augmentation des dettes fournisseurs	-566	78 723
Trésorerie générée par l'exploitation	516 563	260 649

Dans le tableau des flux de trésorerie, les produits de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que d'immeubles de placement, sont les suivants :

Valeur comptable nette	9 133	5 560
Résultat net sur les cessions (note 4)	-3 126	188
Produits nets des cessions	6 007	5 748

Calcul des flux de trésorerie d'exploitation disponible :

Trésorerie générée par l'exploitation	516 563	260 649
Moins paiements au titre des immobilisations incorporelles et corporelles	-224 006	-241 893
Flux de trésorerie d'exploitation disponible	292 557	18 756

Notes aux états financiers suite

30. Imprévus et engagements

Passifs éventuels

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Lettres de garantie bancaire	22 475	21 657
	22 475	21 657

A. Privatisations

En 2011, deux anciens employés de Beni Suef Cement Company SAE (BSCC) ont introduit une action devant le tribunal administratif du Caire demandant l'annulation de la privatisation de BSCC opérée en 1999, lorsque BSCC a été vendue à Financière Lafarge dans le cadre d'une adjudication publique, avant d'être ultérieurement acquise par le groupe TITAN. Le tribunal administratif du Caire a rejeté en 2014 la demande des plaignants portant sur la privatisation de BSCC. Il a toutefois statué que BSCC était dans l'obligation de réintégrer tous les employés dont le contrat de travail avait été résilié, y compris les employés qui avaient quitté BSCC dans le cadre de plans de départ volontaire. Les plaignants et la BSCC ont fait appel de la décision rendue par le tribunal de première instance devant la Cour administrative suprême, qui a suspendu l'affaire le 19 janvier 2015 dans l'attente d'une décision finale de la Cour constitutionnelle suprême d'Égypte sur la constitutionnalité de la loi n°32/2014. En janvier 2023, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt confirmant la constitutionnalité de la loi n° 32/2014 et confirmant que seules les parties contractantes ou les parties ayant un droit personnel ou réel sur l'objet du contrat ont la capacité juridique et l'intérêt à contester les contrats de l'État. En vertu de cet arrêt portant sur la constitutionnalité, le recours déposé par les anciens employés de l'entreprise et d'autres personnes devrait être rejeté, en raison de l'absence de capacité. Le 22 janvier 2024, le tribunal a décidé de fixer au 28 mars 2024 la date du jugement pour tous les appels et les objections concernant les exécutions. Les avocats de BSCC estiment que l'action des plaignants est dépourvue de tout fondement juridique ou factuel.

B. Autres cas

En 2007, BSCC a obtenu l'autorisation de construire une deuxième ligne de production dans son usine de Beni Suef, via un appel d'offres lancé par l'Autorité égyptienne du commerce et de l'industrie (IDA) en contrepartie d'un droit de licence de 134,5 millions de livres égyptiennes. L'IDA a par la suite unilatéralement décidé de porter le droit de licence à 251 millions de livres égyptiennes. En octobre 2008, BSCC a saisi le tribunal administratif pour contester l'augmentation de prix et demander que le prix de la licence soit fixé à 500 livres égyptiennes ou, à défaut, que le prix soit fixé à 134,5 millions de livres égyptiennes, tel que déterminé à l'origine lors de l'appel d'offres. Le tribunal administratif a rejeté l'action de BSCC et BSCC a déposé un recours en juin 2018 devant la haute cour administrative. Lors de l'audience du 19 mai 2021, la Haute Cour administrative avait décidé à l'unanimité de rejeter le recours de la société conformément aux procédures légales en vigueur. En conséquence, nous avons déposé un recours en annulation de l'arrêt rendu. Le recours en annulation a été rejeté le 20 février 2024.

BSCC a également introduit un recours contre l'IDA pour demander que les intérêts dus sur le droit de licence de 251 millions de livres égyptiennes réclamé par l'IDA soient calculés sur la base de l'intérêt légal de 4 % par an et non sur la base du taux d'intérêt de la Banque centrale d'Égypte (variant de 9 % à 19 %) tel que calculé par l'IDA. Le tribunal a décidé de reporter au 26 mars 2024 l'audience prévue.

C. Enquête de l'AEC

Fin août 2023, l'Autorité égyptienne de la concurrence (AEC) a lancé une enquête sur le marché de la production et de la distribution du ciment en Égypte. Selon des informations non officielles, l'enquête a été ouverte à la suite d'une plainte déposée contre APCC par un distributeur de ciment invoquant un traitement préférentiel dont bénéficieraient d'autres distributeurs. L'APCC coopère pleinement à l'enquête menée par l'AEC. À ce stade, aucune autre information n'est disponible.

Passif d'impôt éventuel

En 2022, la filiale du Groupe au Kosovo, Sharrcem SH.P.K. (Sharrcem), a déposé devant le Tribunal administratif de Pristina un recours contre l'administration fiscale visant à obtenir l'annulation d'un acte en rapport avec ses déclarations fiscales de 2016 et 2017. La direction de Sharrcem et les juristes externes engagés ont estimé qu'il était très probable que l'affaire soit jugée en faveur de Sharrcem, auquel cas le montant réclamé de 606 milliers d'euros sera remboursé à Sharrcem.

Les exercices visés dans la note 37 n'ont pas été contrôlés par les autorités fiscales et, par conséquent, les obligations fiscales de la Société et de ses filiales au titre de ces exercices n'ont pas encore été finalisées.

Actifs éventuels

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Lettres de garantie bancaire sécurisant des créances commerciales (note 20)	19 023	25 418
Autres garanties sur des créances commerciales (note 20)	5 082	7 054
	24 105	32 472
Garanties sur d'autres créances	3 926	2 358
	28 031	34 830

30. Imprévus et engagements (suite)

Engagements

Engagements en capital

Les engagements en capital contractés à la date du bilan mais non comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
Immobilisations corporelles	6 165	5 197

En juin 2023, la filiale du Groupe aux États-Unis, TITAN America LLC (TALLC), a signé un bail de 11 ans et sept mois pour de nouveaux bureaux en Floride. La date d'entrée en vigueur du bail est prévue pour mai 2024, avec une dette locative initiale et un droit d'utilisation évalués à 7,1 millions d'euros. Les paiements de loyer excluent les frais d'exploitation variables qui seront comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils seront encourus. Les paiements de loyer sont soumis à une augmentation annuelle de 3% et comprennent deux options de renouvellement de cinq ans, les loyers étant déterminés à la juste valeur marchande (JVM) au moment de chaque renouvellement. TALLC a déterminé que ces options de renouvellement ne sont pas raisonnablement certaines et sont donc exclues de l'évaluation initiale de la dette locative et de l'actif lié au droit d'utilisation.

Engagements d'achat

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)	2023	2022
	163	1 286

Outre les engagements d'achat susmentionnés, TALLC a conclu divers contrats d'achat de matières premières et de fournitures de production. Plus précisément, TALLC a conclu un accord pluriannuel pour l'achat de granulats de construction en Floride aux prix du marché en vigueur.

En outre, TALLC a conclu un contrat de type « take or pay » pour le gaz naturel avec un fournisseur local, qui l'engage à verser à ce distributeur 11,6 millions de dollars sur une période maximale de 6 ans à compter du 1er novembre 2020. Cet accord exige des paiements cumulatifs minimums égaux à 1 935 milliers de dollars par année contractuelle jusqu'à l'exécution complète du contrat. En novembre 2022, TALLC avait satisfait à l'exigence de paiement cumulatif minimum. Au 31 décembre 2023, TALLC avait versé 7 593 milliers d'euros (31 décembre 2022 : 5 116 milliers d'euros) cumulés en vertu du contrat.

Parallèlement à l'accord d'achat ferme de gaz naturel susmentionné, TALLC a également conclu des accords de fourniture de capacité avec un négociant en gaz naturel chaque année depuis 2020. Au 31 décembre 2023, il reste 910 MMBtus de capacité engagée jusqu'en mars 2024. Le prix du contrat de capacité est basé sur les règlements des prix du gaz naturel du contrat Florida Gas Transmission Zone 3 pour le premier mois, plus une composante de base variable.

31. Transactions avec des parties liées

Le Groupe peut conclure diverses transactions avec des parties liées. En 2023 et 2022, le Groupe n'a pas enregistré de transactions importantes avec des parties liées.

Administrateurs	2023	2022
Membres exécutifs du Conseil d'administration	6	6
Membres non exécutifs du Conseil d'administration	10	10
Rémunération des dirigeants clés	2023	2022
Avantages du personnel à court terme	7 552	6 822
Paiements fondés sur des actions	5 176	1 342
Avantages postérieurs à l'emploi	314	283
	13 042	8 447

Notes aux états financiers suite

32. Emprunts

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		
	2023	2022
Courants		
Emprunts bancaires	3 020	32 736
Emprunts bancaires dans une devise autre que l'euro	19 409	83 227
Obligations non garanties	349 554	-
Intérêts à payer	5 864	6 533
	377 847	122 496
Non courants		
Emprunts bancaires	85 002	65 618
Emprunts bancaires dans une devise autre que l'euro	1 664	42 208
Obligations non garanties	397 696	596 995
	484 362	704 821
Total emprunts	862 209	827 317
Échéance des emprunts non courants :		
	2023	2022
Entre 1 et 2 ans	82 700	358 456
Entre 2 et 3 ans	1 032	62 825
Entre 3 et 4 ans	249 714	28 895
Entre 4 et 5 ans	-	254 645
Plus de 5 ans	150 916	-
	484 362	704 821

En décembre 2023, TITAN Global Finance Plc, une filiale du Groupe, a réalisé avec succès un placement privé d'un montant total de 150 millions d'euros d'obligations garanties par TITAN Cement International et arrivant à échéance en juin 2029, avec un coupon annuel de 4,25%. Les obligations ont été émises à leur valeur nominale et sont cotées à la Bourse irlandaise (Irish Stock Exchange Plc), qui opère sous le nom d'Euronext Dublin.

Les taux d'intérêt effectifs pondérés moyens ayant une incidence sur le compte de résultat sont les suivants :

	2023	2022
Emprunts (€)	2,90 %	2,51%
Emprunts (USD)	5,87 %	4,90%
Emprunts (LEK)	5,31 %	3,39%
Emprunts (EGP)	15,85 %	15,37%
Emprunts (TRY)	16,87 %	22,77%

Le Groupe dispose des facilités d'emprunt non utilisées suivantes :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		
	2023	2022
Taux variable :		
- Échéant dans l'année à venir	222 929	120 551
- Échéant au-delà d'un an	242 522	209 443

33. Contrats de location

Groupe en tant que preneur

Le Groupe a conclu divers contrats de location pour des bureaux, des terminaux, des machines, des véhicules, du matériel informatique et d'autres équipements. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes de 1 à 30 ans, mais peuvent comporter des options de prolongation ou de résiliation. Les termes de ces contrats sont négociés au cas par cas et contiennent un large éventail de conditions et modalités différentes. Il existe des baux assortis d'augmentations fixes et d'autres pour lesquels l'augmentation est basée sur les variations d'indices de prix.

33. Contrats de location (suite)

L'état consolidé de la situation financière inclut les soldes relatifs aux contrats de location suivants :

Soldes des actifs au titre des droits d'utilisation (note 11)

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2023	2022
Terrain	15 381	11 248
Bâtiments	22 938	25 079
Installations et équipements	323	630
Véhicules à moteur	28 762	32 717
Mobilier, agencement et équipement de bureau	-	1
	67 404	69 675

Solde de la dette locative

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2023	2022
Dettes d'obligation locative à long terme	56 663	58 777
Dettes d'obligation locative à court terme	15 517	16 870
	72 180	75 647

L'analyse des dettes locatives par échéance est présentée à la note 35.

Les montants suivants relatifs aux contrats de location sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé :

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2023	2022
Charges d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation (note 11)	15 534	15 271
Charges d'intérêts (inclues dans les charges financières)	3 560	2 847
Charges liées aux contrats de location à court terme	21 540	13 580
Charges liées à des contrats de location d'actifs de faible valeur qui ne sont pas présentés comme des contrats à court terme	175	506
Charges liées à des paiements variables au titre de la location non incluses dans les dettes locatives	1 886	1 156

Le total des flux de trésorerie sortants au titre des contrats de location s'élevait en 2023 à 44 281 milliers d'euros (2022 : 34 125 milliers d'euros).

Notes aux états financiers suite

33. Contrats de location (suite)

Options de prolongation et de résiliation

Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction considère tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer des options de prolongation; ces dernières ne sont incluses dans la durée du contrat que s'il est raisonnablement certain que le bail sera prolongé. Les options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain concernent principalement des actifs qui sont d'une importance stratégique pour les opérations du Groupe et qui ne sont pas facilement remplaçables, sans entraîner des coûts de déménagement importants et une perturbation de l'activité, tels que les terminaux, les sites dédiés aux mélanges prêts à l'emploi et les équipements lourds. La révision de l'évaluation de la certitude raisonnable n'a lieu que si un événement significatif ou un changement significatif des circonstances se produit, qui affecte cette évaluation, et qui est sous le contrôle du locataire.

Au 31 décembre 2023, des flux de trésorerie futurs potentiels non actualisés de 39 528 milliers d'euros (31 décembre 2022 : 30 170 milliers d'euros) n'étaient pas inclus dans les dettes locatives car il n'était pas raisonnablement certain que les contrats de location seraient prolongés. Ces paiements seraient effectués selon le calendrier suivant :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Dans moins de 10 ans	9 205	7 833
De 10 à 20 ans	17 689	18 506
Dans plus de 20 ans	12 633	3 831
	39 528	30 170

Taux d'actualisation

Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du bail. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location du Groupe, c'est alors le taux d'emprunt marginal du preneur, qui est le taux que le preneur individuel devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de valeur similaire à l'actif de droit d'utilisation dans un environnement économique similaire avec des termes et conditions similaires, qui est utilisé. Afin de déterminer le taux d'emprunt marginal, le Groupe utilise généralement le financement de tiers reçu par chaque locataire et procède à des ajustements de manière à refléter les changements des conditions de financement depuis que le financement de tiers a été reçu. Il établit également des jugements spécifiques au bail, tels que la durée, le pays, la monnaie et la sécurité.

34. Variations des passifs résultant des activités de financement

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Emprunts à long terme	Emprunts à court terme	Dettes locatives	Règlements de produits dérivés* et intermédiaires	Total
Exercice clos le 31 décembre 2022					
Solde d'ouverture	641 461	89 242	62 382	-989	792 096
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	68 356	-7 201	-16 036	11 322	56 441
Acquisition de contrats de location	-	-	27 432	-	27 432
Variations de la juste valeur	-	-	-	13 415	13 415
Imputé dans les charges financières	1 231	38 646	-	-	39 877
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-24 484	-24 484
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère	8 913	-	-	-	8 913
Écarts de change	-15 140	1 809	1 869	360	-11 102
Solde de clôture	704 821	122 496	75 647	-376	902 588
Exercice clos le 31 décembre 2023					
Solde d'ouverture	704 821	122 496	75 647	-376	902 588
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-223 917	135 358	-17 120	12 882	-92 797
Acquisition de contrats de location	-	-	16 302	-	16 302
Variations de la juste valeur	-	-	-	-11 029	-11 029
Transfert parmi les passifs financiers	430	-321	-109	-	-
Imputé dans les charges financières	1 240	45 234	-	-	46 474
Dépôt bancaire à terme (note 21)	-	80 000	-	-	80 000
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-2 700	-2 700
Écart de conversion sur les transactions désignées comme faisant partie de l'investissement net dans une opération étrangère	5 475	-	-	-	5 475
Écarts de change	-3 687	-4 920	-2 540	137	-11 010
Solde de clôture	484 362	377 847	72 180	-1 086	933 303

* Produits dérivés des activités de financement

Notes aux états financiers suite

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Facteurs de risques financiers

Le Groupe, du fait de la nature de son activité et de son implantation géographique, est exposé à des risques de marché, de crédit et de liquidité. La direction générale du Groupe supervise la gestion de ces risques.

La direction générale du Groupe est soutenue par les fonctions Finances et Trésorerie du Groupe, ainsi que par le Comité des risques, qui formulent des avis sur les risques et le cadre approprié de gouvernance des risques pour le Groupe. Le comité des risques fournit l'assurance à la direction générale du Groupe que les activités liées aux risques financiers du Groupe sont régies par des politiques et procédures appropriées et que les risques financiers sont identifiés, mesurés et gérés conformément aux politiques et aux objectifs du Groupe en matière de risques. Toutes les activités sur les produits dérivés à des fins de gestion des risques sont réalisées par des équipes spécialisées et par la fonction Trésorerie, qui disposent des compétences, de l'expérience et de la supervision appropriées. La politique du Groupe interdit toute négociation de produits dérivés à des fins spéculatives. La détermination de la nature et de l'étendue des principaux risques que le Groupe est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs stratégiques relève de la responsabilité générale du Conseil d'administration.

Le Groupe compte les instruments financiers dérivés suivants dans les postes suivants de l'état de la situation financière :

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Actifs non courants		
Swap de taux d'intérêt - dérivés de transaction	1 875	3 479
	1 875	3 479
Actifs courants		
Contrats de fret à terme - dérivés de transaction	115	-
Contrats à terme sur le gaz naturel - couverture des flux de trésorerie	9	-
Contrats à terme - dérivés de transaction	4 801	3 601
	4 925	3 601
Passifs non courants		
Swaps de devises - dérivés de transaction	-	12 103
	-	12 103
Passifs courants		
Contrats à terme sur le gaz naturel - couverture des flux de trésorerie	-	2 747
Swap d'énergie - dérivés de transaction	-	458
Swap de soutage - produits dérivés de transaction	-	1
Contrats de fret à terme - dérivés de transaction	-	1 481
Swaps de devises - dérivés de transaction	9 513	4 957
	9 513	9 644

Lorsque tous les critères pertinents sont remplis, la comptabilité de couverture est appliquée pour supprimer la discordance comptable entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Toutefois, lorsque les dérivés ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, ou que le Groupe choisit de ne pas désigner une relation de couverture entre un dérivé et un élément couvert, ils sont classés comme des dérivés de transaction à des fins comptables et sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Le tableau suivant indique les montants bruts des instruments financiers dérivés susmentionnés par rapport à leur règlement intermédiaire, qui est reçu ou payé, tels qu'ils sont représentés dans les états de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, afin de résumer la situation nette totale du Groupe :

	Situation nette - Actif/(Passif)		
	Juste valeur des instruments financiers dérivés	Règlement intermédiaire des instruments financiers dérivés	Solde net
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>			
Solde au 31 décembre 2023			
Contrats à terme - échus en 2024	4 801	-4 580	221
Contrats à terme sur gaz naturel - échus en 2024	9	-	9
Contrats de fret à terme - échus en 2024	115	75	190
Swaps de devises - échus en 2024	-9 513	10 378	865
Swaps de taux d'intérêt - échus en 2025	1 875	-1 884	-9
	-2 713	3 989	1 276
Solde au 31 décembre 2022			
Contrats à terme - échus en 2023	3 601	-2 822	779
Swap d'énergie - échus en 2023	-458	-	-458
Contrats à terme sur gaz naturel - échus en 2023	-2 747	1 670	-1 077
Contrats de fret à terme - échus en 2023	-1 481	2 548	1 067
Swap de soutage - échus en 2023	-1	1	-
Swaps de devises - échus en 2024	-17 060	19 375	2 315
Swaps de taux d'intérêt - échus en 2025	3 479	-3 450	29
	-14 667	17 322	2 655

a) Risque de marché

Le risque de marché comprend trois principaux types de risques : le risque de change, le risque de prix, comme le risque lié aux matières premières, et le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est exposé au risque de change. Le risque de change résulte de transactions commerciales futures, des actifs et passifs comptabilisés, principalement des emprunts, libellés dans une devise qui n'est pas la devise fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe et des investissements internationaux.

Les risques de change sont gérés au moyen de couvertures naturelles (c.-à-d. des emprunts libellés dans la même monnaie que les actifs qui sont financés, ce qui crée une couverture naturelle pour les investissements dans les filiales étrangères exposées au risque de conversion) mais aussi via le recours à des instruments dérivés/swaps de change et des contrats de change à terme.

Toutefois, une partie du financement des activités du Groupe aux États-Unis, en Albanie et dans d'autres pays où sont actives des filiales du Groupe est libellée dans des monnaies différentes (euros) de leurs monnaies fonctionnelles. Leur refinancement en monnaie locale, ainsi que les opérations de couverture de change font l'objet d'examen périodiques réguliers.

Le tableau ci-dessous présente le financement des activités du Groupe en euros pour les filiales du Groupe dont les monnaies fonctionnelles sont :

	2023	2022
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		
USD	309 640	272 800
LEK	22 000	46 725
TRY	9 735	12 322
MKD	-	4 500
EGP	28 920	27 921

L'exposition des emprunts aux États-Unis, d'un montant de 309,3 millions d'euros, est couverte par des produits dérivés considérés comme des dérivés de transaction.

Plus précisément, en août 2018, TITAN America LLC (TALLC) a conclu des contrats de swaps de taux d'intérêt en devises qui arrivent à échéance en novembre 2024. Les dérivés couvrent les paiements d'intérêts et le risque de change induit par le prêt à taux fixe de 150 millions d'euros sur 7 ans consenti par TITAN Global Finance à TALLC en décembre 2017. En 2023, ces swaps de taux d'intérêt en devises ont entraîné un gain de 4,7 millions d'euros qui a été comptabilisé en « moins-value découlant des écarts de change » et une plus-value de 2,3 millions d'euros qui a été enregistrée dans les « produits financiers » du compte de résultat consolidé.

Notes aux états financiers suite

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

En outre, TALLC a conclu divers contrats à terme à court terme en 2023 dans le but de couvrir le risque de change découlant des passifs financiers en euros. En particulier, TALLC a conclu des contrats à terme EUR/USD avec des échéances en janvier, février, mars et avril 2024 pour couvrir 159,3 millions d'euros de contrats de prêt (2022 : 122,8 millions d'euros). Au cours de l'année 2023, ces contrats ont entraîné une plus-value totale de 3,0 millions d'euros qui a été comptabilisée au poste « moins-value découlant des écarts de change » du compte de résultat consolidé.

Enfin, le Groupe a conclu un contrat à court terme de mars à août 2023 qui a donné lieu à une plus-value de 1,2 million d'euros enregistrée au poste « moins-value découlant des écarts de change » du compte de résultat consolidé afin de couvrir le risque de change des passifs financiers libellés en livres turques.

En 2023, les moins-values de change nettes globales comptabilisées dans le compte de résultat consolidé se sont élevées à 27,6 millions d'euros (2022 : 12,4 millions d'euros) et elles sont analysées plus en détail en moins-values de change nettes de 36,5 millions d'euros (2022 : plus-values de 7,2 millions d'euros) et en plus-values de juste valeur sur instruments dérivés de 8,9 millions d'euros (2022 : moins-values de 19,6 millions d'euros) (note 6).

Par ailleurs, le Groupe a comptabilisé des moins-values de change sur la conversion des opérations à l'étranger de 50,7 millions d'euros dans l'état consolidé du résultat global, principalement en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au réal brésilien (plus-value de 3,5 millions d'euros) et au lek albanais (plus-value de 10,0 millions d'euros), ainsi que de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain (moins-value de 21,8 millions d'euros), à la livre égyptienne (moins-value de 36,4 millions d'euros) et à la livre turque (moins-value de 55,5 millions d'euros). En outre, une plus-value de 50,3 millions d'euros a été comptabilisée dans les (moins-)/plus-values de change sur la conversion des opérations à l'étranger dans les autres éléments du résultat global, en raison de l'indexation des capitaux propres des filiales turques due à l'application de la norme IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes.

Les plus-values de change sur la conversion des opérations à l'étranger pour l'année précédente s'élevaient à 18,7 millions d'euros et s'expliquaient principalement par la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain (plus-value de 27,0 millions d'euros), au réal brésilien (plus-value de 10,7 millions d'euros) et au lek albanais (plus-value de 4,6 millions d'euros), ainsi que par l'appréciation de l'euro par rapport à la livre égyptienne (moins-value de 81,1 millions d'euros) et à la livre turque (moins-value de 25,5 millions d'euros). En outre, une plus-value de 46,1 millions d'euros a été comptabilisée dans les (moins-)/plus-values de change sur la conversion des opérations à l'étranger dans les autres éléments du résultat global, en raison de l'indexation des capitaux propres des filiales turques du fait d'une hyperinflation.

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Analyse de la sensibilité aux variations des taux de change

Le tableau suivant montre la sensibilité du résultat avant impôts et des capitaux propres du Groupe à des variations raisonnables des taux de change variables du dollar américain, du dinar serbe, de la livre égyptienne, de la livre sterling, de la livre turque, du lek albanais et du real brésilien, toutes les autres variables étant constantes.

Le calcul de l'« Effet sur le résultat avant impôts » se fonde sur la moyenne des taux de change sur l'exercice et le calcul de l'« Effet sur les capitaux propres » se fonde sur les variations des taux de change à la fin de l'exercice.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Taux de change	Augmentation/ diminution des taux de change par rapport à l'EUR	Effet sur le profit avant impôts	Effet sur les capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2023	USD	5 %	10 339	34 971
		-5 %	-9 354	-31 641
	RSD	5 %	1 424	1 749
		-5 %	-1 289	-1 583
	EGP	5 %	77	6 773
		-5 %	-69	-6 128
	GBP	5 %	182	537
		-5 %	-165	-485
	TRY	5 %	486	6 032
		-5 %	-440	-5 458
	ALL	5 %	1 625	6 896
		-5 %	-1 471	-6 240
	BRL	5 %	75	7 295
		-5 %	-68	-6 600
Exercice clos le 31 décembre 2022	USD	5 %	4 176	30 097
		-5 %	-3 778	-27 230
	RSD	5 %	1 194	1 726
		-5 %	-1 080	-1 562
	EGP	5 %	-422	8 793
		-5 %	381	-7 956
	GBP	5 %	138	519
		-5 %	-125	-470
	TRY	5 %	48	5 472
		-5 %	-44	-4 950
	ALL	5 %	761	4 970
		-5 %	-689	-4 497
	BRL	5 %	34	6 937
		-5 %	-31	-6 276

Risque de prix

Le Groupe est exposé à la volatilité des prix de l'électricité, des coûts des combustibles, des taux de fret ou d'autres coûts de transport, ainsi que des coûts des matières premières qui constituent les éléments les plus importants de la base de coûts du Groupe. En 2023, le Groupe a conclu les contrats dérivés suivants afin de couvrir son exposition aux variations de prix du gaz naturel, du charbon, de l'électricité et du fret.

1) En 2022, TALLC a conclu une série de transactions de swap de gaz naturel afin de figer une partie de la composante mensuelle NYMEX de ses coûts de gaz naturel en 2023. Le montant notionnel total des contrats de swap était de 2 940 000 MMBtus et leur date de règlement final est le 5 décembre 2023. TALLC a établi une relation de couverture des flux de trésorerie entre les achats mensuels de gaz naturel prévus et hautement probables au cours de l'année 2023 et les contrats de swap. En raison de la coïncidence des termes économiques, aucune inefficacité n'est prévue dans cette relation de couverture et aucune n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé en 2022.

En 2023, TALLC a conclu une série de transactions de swap de gaz naturel afin de figer une partie de la composante mensuelle NYMEX de ses coûts de gaz naturel en 2023 et 2024. Le montant notionnel total des contrats de swap était de 420 000 MMBtus et leur date de règlement final est le 5 juin 2024. TALLC a établi une relation de couverture des flux de trésorerie entre les achats mensuels de gaz naturel prévus et hautement probables au cours des années 2023 et 2024 et les contrats de swap. En raison de la coïncidence des termes économiques, aucune inefficacité n'est prévue dans cette relation de couverture et aucune n'a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé en 2023.

Notes aux états financiers suite

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

En rapport avec ces relations de couverture des flux de trésorerie liés au gaz naturel, TALLC a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une perte de 4,1 millions d'euros et a reclassé une perte de 6,8 millions d'euros dans le compte de résultat en 2023 (en 2022, TALLC a comptabilisé une plus-value de 3,7 millions d'euros et reclassé une plus-value de 5,8 millions d'euros). Au 31 décembre 2023, TALLC comptabilisait un solde créditeur de 7 millions d'euros dans la « réserve de couverture sur couvertures des flux de trésorerie » (31 décembre 2022 : solde débiteur de 2 millions d'euros).

2) En 2022, TALLC a conclu une série de transactions de swap de soutage (mazout marin 0,5% FOB Barge Rotterdam) afin de fixer une partie de ses coûts de mazout marin en 2023. Le montant notionnel total des swaps, classé en tant que trading, était de 2 400 Mt et il a expiré le 30 septembre 2023. La moins-value comptabilisée dans le « coût des ventes » du compte de résultat consolidé s'est élevée à 54 millions d'euros (2022 : moins-value de 1 million d'euros).

3) Antea Cement SH.A, Sharrcem SH. P.K. et Cementarnica Usje AD Skopje ont conclu des accords de swap d'énergie en décembre 2022 afin de figer une partie du coût de l'électricité (Hungarian Baseload Power / Argus) pour le deuxième et le troisième trimestre 2023. Les dérivés étaient classés en tant que trading et ont entraîné une moins-value de 1,5 million d'euros au cours de l'année (2022 : moins-value de 0,5 million d'euros) qui a été comptabilisée en « coût des ventes » au compte de résultat consolidé.

4) Enfin, Arresa Marine Co a conclu divers contrats de fret à terme au cours de l'année 2022 et 2023, avec diverses dates d'échéance en 2023 et 2024, afin de couvrir partiellement les fluctuations des coûts du fret. Les contrats de fret à terme ont été classés comme des dérivés de trading et leur moins-value totale en 2023, soit 0,2 million d'euros (2022 : moins-value de 2,5 millions d'euros), a été comptabilisée dans le poste « coût des ventes » du compte de résultat consolidé.

5) En 2023, deux filiales grecques, TITAN Cement Company S.A. et Interbeton Construction Materials S.A., ont conclu un contrat d'achat d'électricité (PPA) pour couvrir leur exposition aux variations des prix de l'électricité (note 2). À la signature du contrat, les filiales ont établi une relation de couverture des flux de trésorerie entre les achats (consommation) d'électricité prévus et hautement probables au cours de la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2033 et le PPA virtuel de la période B. La relation économique ainsi que l'efficacité de l'élément couvert (c'est-à-dire les achats d'électricité prévus et hautement probables) et de l'instrument dérivé (PPA virtuel) sont testées à l'aide d'une méthode quantitative. Au 31 décembre 2023, la juste valeur de l'instrument dérivé comptabilisé dans la « réserve de couverture sur couvertures des flux de trésorerie » des capitaux propres est nulle.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variations des taux d'intérêt du marché concerne principalement les obligations liées à la dette à long terme du Groupe avec des taux d'intérêt variables.

Le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en ayant un portefeuille équilibré de prêts et d'emprunts à taux fixe et variable. S'agissant des emprunts nets du Groupe, le rapport entre taux fixes et taux variables est déterminé en fonction des conditions du marché, de la stratégie du Groupe et de ses besoins de financement. Des dérivés de taux d'intérêt peuvent occasionnellement être utilisés pour atténuer le risque concerné et équilibrer la répartition taux fixes/taux variables des emprunts du Groupe.

Au 31 décembre 2023, le ratio taux d'intérêt fixes / taux d'intérêt variables du Groupe, en tenant compte de l'encours des swaps croisés de taux d'intérêt et de devises et des swaps de taux d'intérêt, s'élevait à 90%/10% (31 décembre 2022 : 87%/13%).

Les tendances des taux d'intérêt et la durée des besoins de financement du Groupe font l'objet d'un suivi prospectif. Par conséquent, les décisions concernant la durée des emprunts et la répartition entre taux fixe et taux variable sont prises au cas par cas.

En juin 2021, Titan Global Finance (TGF) a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt (IRS) différé afin de couvrir partiellement le risque d'augmentation du taux de swap moyen futur lié à une future émission de dette hautement probable. À la création du contrat, TGF a établi une relation de couverture de flux de trésorerie entre l'IRS et l'émission future hautement probable de dette à l'aide de documents formels. Le swap de taux d'intérêt à 5 ans à départ différé, fixe contre variable, basé sur l'EURIBOR, d'un montant notionnel de 250 millions d'euros et d'une échéance allant jusqu'à octobre 2023, a été désigné comme l'instrument de couverture pour une couverture à 100% des paiements d'intérêts futurs découlant de l'émission de dette prévue hautement probable en 2023.

En 2022, TGF a résilié le swap de taux à départ différé et a réussi à verrouiller une plus-value totale de 29 millions d'euros, qui a été comptabilisée dans les capitaux propres en tant que réserve de couverture des flux de trésorerie.

En décembre 2023, TGF a émis 150 millions d'euros d'obligations assorties d'un coupon fixe de 4,25% et une partie du montant accumulé dans la réserve sera reclassée dans le compte de résultat à partir de janvier 2024 pour compenser les paiements d'intérêts réels. Tout montant résiduel de la réserve sera conservé dans la réserve de couverture des flux de trésorerie jusqu'à ce que les futurs flux de trésorerie couverts soient réalisés.

En mai 2022, au vu de l'inflation élevée et de l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché américain, TALLC a conclu un swap de taux d'intérêt fixe contre taux d'intérêt variable pour couvrir le risque d'augmentation des taux d'intérêt variables de sa dette à court terme en dollars et pour se protéger contre les fluctuations futures des charges financières. Le swap de taux fixe contre taux variable d'un montant notionnel de 100 millions de dollars américains couvre le taux de financement au jour le jour sécurisé (Secured Overnight Financing Rate, SOFR) calculé quotidiennement sur une base trimestrielle, pour une période de 3 ans.

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

Au premier trimestre 2023, TALLC a procédé à la transaction exactement inverse, c'est-à-dire que TALLC paie un taux d'intérêt variable et reçoit un taux d'intérêt fixe à un niveau plus élevé que celui payé lors de la transaction initiale en 2022. Grâce à ces deux transactions, TALLC a pu payer un taux d'intérêt variable à moindre coût. En 2023, TALLC a comptabilisé à la rubrique « charges financières » du compte de résultat consolidé une perte de 0,2 million d'euros (2022 : plus-value de 3,5 millions d'à la rubrique « produits financiers ») au titre des transactions susmentionnées.

L'impact de la volatilité des taux d'intérêt est limité au niveau du compte de résultat et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation du Groupe, comme le montre le tableau d'analyse de la sensibilité ci-dessous :

Analyse de la sensibilité des emprunts du Groupe aux variations des taux d'intérêt

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

		Variation du taux d'intérêt	Effet sur le bénéfice avant impôts
		(+/-)	(-/+)
Exercice clos le 31 décembre 2023	EUR	1,0 %	831
	ALL	1,0 %	131
	TRY	1,0 %	3
Exercice clos le 31 décembre 2022	EUR	1,0 %	911
	EGP	1,0 %	50
	ALL	1,0 %	203
	TRY	1,0 %	10
	BGN	1,0 %	9

Remarque : Le tableau ci-dessus exclut l'impact positif des intérêts perçus sur les dépôts.

b) Risque de liquidité

Outre ses flux de trésorerie d'exploitation, le Groupe conserve suffisamment de liquidités et d'autres actifs liquides, mais aussi d'importantes lignes de crédit engagées auprès de plusieurs banques internationales pour assurer le respect de ses obligations financières. L'équipe Trésorerie du Groupe contrôle le financement de ce dernier ainsi que la gestion des actifs liquides.

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des dettes financières et locatives aux 31 décembre 2023 et 2022, sur la base des paiements sur contrat non actualisés.

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre 2023					
	< 1 mois	1 à 6 mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Total
Emprunts	6 339	18 260	372 477	382 061	155 254	934 391
Dettes locatives	1 381	6 809	7 996	40 492	28 052	84 730
Instruments financiers dérivés	–	–	9 513	–	–	9 513
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	–	4 580	–	1 884	–	6 464
Autres passifs non courants	–	–	–	3 654	–	3 654
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	150 960	202 080	15 914	–	–	368 954
	158 680	231 729	405 900	428 091	183 306	1 407 706
	Exercice clos le 31 décembre 2022					
Emprunts	7 181	46 279	85 411	758 355	–	897 226
Dettes locatives	1 291	6 674	7 841	42 179	25 626	83 611
Instruments financiers dérivés	–	–	4 687	17 060	–	21 747
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	–	2 822	–	3 450	–	6 272
Autres passifs non courants	–	–	–	1 960	–	1 960
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	208 287	153 103	4 541	–	–	365 931
	216 759	208 878	102 480	823 004	25 626	1 376 747

Notes aux états financiers suite

35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers (suite)

c) Gestion des fonds propres

L'objectif principal de la gestion des capitaux du Groupe consiste à assurer le maintien de ratios de fonds propres sains, en vue de soutenir les opérations du Groupe et de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère sa structure de capital avec prudence en ce qui concerne le ratio de levier financier, comme en atteste le rapport entre le passif total et le total des fonds propres, mais aussi le rapport entre la dette nette et le résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA). La politique de Titan consiste à maintenir des ratios de levier financier compatibles avec un profil « investment grade ».

Le Groupe inclut dans la dette nette les prêts, les emprunts, porteurs d'intérêts ainsi que les dettes locatives, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et un dépôt bancaire à terme, qui servira principalement à rembourser des obligations à court terme arrivant à échéance en 2024.

<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Emprunts à long terme (note 32)	484 362	704 821
Dettes locatives à long terme (note 33)	56 663	58 777
Emprunts à court terme (note 32)	377 847	122 496
Dettes locatives à court terme (note 33)	15 517	16 870
Dette	934 389	902 964
Moins : dépôt bancaire à terme (note 21)	80 000	-
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (note 21)	194 525	105 703
Dette nette	659 864	797 261
Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA)	540 314	331 202
Total passif	1 628 317	1 570 025
Total capitaux propres	1 583 123	1 424 274

36. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur

Une comparaison par catégorie des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe est présentée ci-dessous.

	Valeur comptable		Juste valeur	
	2023	2022	2023	2022
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers				
Au coût amorti				
Autres actifs financiers non courants	8 453	10 321	8 593	10 321
Créances commerciales	199 626	173 960	199 626	173 960
Dépôt bancaire à terme	80 000	–	80 000	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	194 525	105 703	194 524	105 703
Autres actifs financiers courants	77 115	63 706	77 115	63 706
Juste valeur par les autres éléments du résultat global				
Instruments financiers dérivés - courants	9	–	9	–
Juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments financiers dérivés - non courants	1 875	3 479	1 875	3 479
Créances résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés - non courantes	–	12 103	–	12 103
Autres actifs financiers non courants	5 103	1 610	5 103	1 610
Instruments financiers dérivés - courants	4 916	3 601	4 916	3 601
Créances résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés - courantes	10 453	11 491	10 453	11 491
Autres actifs financiers courants	30	30	30	30
Passifs financiers				
Au coût amorti				
Emprunts à long terme	484 362	704 821	480 782	675 527
Autres passifs financiers non courants	8	30	8	30
Emprunts à court terme	377 847	122 496	373 796	122 496
Autres passifs financiers courants	362 107	361 577	362 107	361 577
Juste valeur par les autres éléments du résultat global				
Instruments financiers dérivés - courants	–	2 747	–	2 747
Juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments financiers dérivés - non courants	–	12 103	–	12 103
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés - non courantes	1 884	3 450	1 884	3 450
Instruments financiers dérivés - courants	9 513	6 897	9 513	6 897
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés - courantes	4 580	2 822	4 580	2 822

Selon les évaluations de la direction, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales, les dettes fournisseurs, les découverts bancaires et autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement des échéances à court terme de ces instruments.

Hiérarchie de la juste valeur

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et publier la juste valeur des actifs et des passifs, obtenue selon la méthode d'évaluation :

Niveau 1 : à partir des prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

Niveau 2 : fondé sur des techniques d'évaluation selon lesquelles tous les éléments ayant un effet significatif sur la juste valeur sont observables, directement ou indirectement, et comprend les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas si activement négociés.

Niveau 3 : fondé sur des techniques d'évaluation selon lesquelles tous les éléments ayant un effet significatif sur la juste valeur ne sont pas des données de marché observables.

Notes aux états financiers suite

36. Instruments financiers et évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs du Groupe.

	Juste valeur		Hiérarchie de la juste valeur
	2023	2022	
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>			
Actif			
Immeubles de placement	11 018	11 240	Level 3
Autre actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	5 133	1 640	Level 3
Instruments financiers dérivés	6 800	7 080	Level 2
Créances résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	10 453	23 594	Level 2
Passif			
Emprunts à long terme	394 267	567 796	Level 2
Emprunts à long terme	86 515	107 731	Level 3
Emprunts à court terme	345 503	-	Level 2
Emprunts à court terme	28 293	122 496	Level 3
Instruments financiers dérivés	9 513	21 747	Level 2
Dettes résultant du règlement intermédiaire de produits dérivés	6 464	6 272	Level 2

Il n'y a eu aucun transfert entre les évaluations à la juste valeur de niveau 1 et 2 au cours de la période et aucun transfert vers ou depuis les évaluations à la juste valeur de niveau 3 en 2023.

La juste valeur des immeubles de placement de niveau 3 est estimée par le Groupe, qui fait appel à des évaluateurs externes, indépendants et certifiés. L'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement a principalement été effectuée selon la méthode comparative, ou à partir des valeurs de marché en vigueur d'immeubles similaires. Les facteurs principaux dont il a été tenu compte sont la localisation de l'immeuble, la superficie, l'urbanisme local, les réseaux routiers limitrophes, l'infrastructure régionale, l'état d'entretien et la qualité marchande du bien, les normes techniques de construction dans le cas des bâtiments et l'impact des enjeux environnementaux, le cas échéant.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est le montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction courante entre des parties consentantes, autre qu'une liquidation ou une vente forcée. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer les justes valeurs:

Pour les emprunts à long et à court terme de niveau 2, l'évaluation de la juste valeur se fonde sur des paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque spécifiques au pays ou les cotations de prix à la date de clôture. En particulier, les prix du marché ou les cotations des courtiers sont utilisés pour les instruments spécifiques ou pour des instruments similaires.

Pour la majorité des emprunts du niveau 3, les justes valeurs ne sont pas sensiblement différentes des valeurs comptables, puisque les intérêts à payer sur ces emprunts sont proches des taux du marché en vigueur ou puisque les emprunts sont à court terme. Les justes valeurs des emprunts non courants du niveau 3 sont basées sur des flux de trésorerie actualisés en utilisant un taux d'emprunt qui prévaut dans les conditions actuelles du marché.

Les instruments financiers dérivés de niveau 2 comprennent les contrats de change à terme, les swaps croisés de taux d'intérêt et de devises, les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme sur le gaz naturel, les contrats de fret à terme et les swaps d'électricité, de mazout marin et d'énergie. Le Groupe recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses fondées sur les conditions du marché prévalant à chaque date de reporting. Les contrats susmentionnés ont été évalués à leur juste valeur en utilisant : a) les taux de change à terme qui sont cotés sur le marché actif, b) les taux d'intérêt à terme extraits des courbes de rendement observables, c) les prix des contrats à terme standardisés sur le gaz naturel américain Henry Hub qui sont cotés sur le marché actif, d) les prix de fret à terme Baltic Supramax 10TC 58kt qui sont cotés sur le marché actif et e) les prix des contrats à terme standardisés sur le charbon API2 cif ARA (Argus /McCloskey) qui sont cotés sur le marché actif, f) Hungarian Baseload Power (Argus European Electricity) prix des futures cotés sur le marché actif et g) mazout marin 0,5% fob Barge Rotterdam (Platts) prix des futures cotés sur le marché actif.

Les autres financiers de niveau 3 à la juste valeur par le biais du compte de résultat se rapportent principalement aux investissements dans des fonds immobiliers étrangers et dans des sociétés de technologie de décarbonation et d'électrification qui transforment l'électricité renouvelable en chaleur, dans lesquels le Groupe détient un pourcentage non significatif. Leur évaluation est effectuée sur la base de leurs états financiers, qui présentent les actifs à leur juste valeur.

37. Exercices non contrôlés par les autorités fiscales

(1)	Titan Cement Company S.A.	2018-2023	Double W & Co OOD	2018-2023
(1)	Interbeton Construction Materials S.A.	2018-2023	Granitoid AD	2007-2023
(1)	Intertitan Trading International S.A.	2018-2023	Gravel & Sand PIT AD	2005-2023
(1)	Vahou Quarries S.A.	2018-2023	Zlatna Panega Cement AD	2010-2023
(1)	Gournon Quarries S.A.	2018-2023	Cement Plus LTD	2014-2023
(1)	Quarries of Tagaradon Community S.A.	2018-2023	Rudmak DOOEL	2006-2023
(1)	Aitolika Quarries S.A.	2018-2023	Esha Material LLC	2016-2023
(1)	Sigma Beton S.A.	2018-2023	Esha Material DOOEL	2016-2023
(1)	Titan Atlantic Cement Industrial and Commercial S.A.	2018-2023	ID Kompani DOOEL	2015-2023
(1)	Titan Cement International Trading S.A.	2018-2023	Opalit DOOEL	2019-2023
	Titan Cement International S.A.	2019-2023	Usje Cementarnica AD	2020-2023
	Alvacim Ltd	2015-2023	Titan Cement Netherlands BV	2010-2023
	Iapetos Ltd	2014-2023	Alba Cemento Italia, SHPK	2019-2023
(5)	Themis Holdings Ltd	2019-2022	Antea Cement SHA	2020-2023
	Feronia Holding Ltd	2021-2023	Sharr Beteiligungs GmbH	2014-2023
(2)	Titan Global Finance PLC	2022-2023	Kosovo Construction Materials L.L.C.	2010-2023
	Salentijn Properties1 B.V.	2007-2023	Sharrcem SH.P.K.	2017-2023
	Titan Cement Cyprus Limited	2021-2023	Alexandria Development Co.Ltd	2019-2023
	Fintitan SRL	2015-2023	Alexandria Portland Cement Co. S.A.E	2019-2023
	Cementi Crotone S.R.L.	2015-2023	Beni Suef Cement Co.S.A.E.	2019-2023
	Cementi ANTEA SRL	2019-2023	Titan Beton & Aggregate Egypt LLC	2015-2023
	Colombus Properties B.V.	2010-2023	Titan Eastmed Investments Ltd	2019-2023
	Brazcem Participacoes S.A.	2016-2023	Green Alternative Energy Assets EAD	2012-2023
	Adocim Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	2023	GAEA Enerjia Alternative e Gjelber Sh.p.k.	2019-2023
	Adocim Marmara Cimento Beton Sanayi ve Ticaret A.S.	2023	GAEA -Green Alternative Energy Assets	2016-2023
	Titan Cement U.K. Ltd	2015-2023	(4) Arresa Marine Co	-
(3)	Titan America LLC	2020-2023	Tithys Holdings Limited	2020-2023
	Separation Technologies Canada Ltd	2019-2023	Rea Cement Investments Limited	2021-2023
	MILLCO-PCM DOOEL	2016-2023	CemAI Inc.	2022-2023
	Cementara Kosjeric AD	2020-2023	Business Park Titan Elefsinas S.A.	2022-2023
	TCK Montenegro DOO	2007-2023		

(1) Pour les exercices 2018-2023, des réviseurs agréés ont réalisé un audit fiscal des sociétés susmentionnées et délivré des attestations fiscales sans réserve, conformément aux termes de l'article 65A, par. 1 de la loi 4987/2022.

(2) Conformément à la législation fiscale britannique, le HMRC ne peut répondre à une demande de renseignements que pour les années 2022-2023, qui restent ouvertes aux questions sans nécessiter d'évaluation de découverte.

(3) Les sociétés opérant aux États-Unis sont intégrées au sous-groupe Titan America LLC (note 16).

(4) Statut fiscal particulier.

(5) Statut fiscal particulier pour l'année 2023.

38. Événements postérieurs à la période de référence

Le 1er février 2024, le Groupe a annoncé un programme de départs volontaires à l'attention des employés en Grèce et au siège du Corporate Center du Groupe. Les employés souhaitant bénéficier du programme ont adressé une demande écrite au département des ressources humaines concerné avant le 16 février 2024.

En janvier 2024, le Groupe a fait l'acquisition d'une carrière en Attique, dont les réserves s'élèvent à plus de 40 millions de tonnes.

États financiers séparés et résumés de la société mère

Compte de résultat

	Exercice clos le 31 décembre	
	2023	2022
<i>(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		
Ventes et prestations	4 038	4 925
Coût des ventes et des prestations	-11 925	-10 946
Bénéfice (Perte) d'exploitation	-7 887	-6 021
Produits et charges financières	65 724	592 613
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	57 837	586 592
Impôts sur le résultat	-8	-1
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	57 829	586 591

Il s'agit d'une version abrégée des états financiers de la société mère. Une version complète des comptes (y compris le rapport des commissaires aux comptes), qui sera remplie avec la BNB / NBB, est disponible sur le site Internet de la Société www.titan-cement.com et peut être obtenue gratuitement.

Bilan après répartition

(tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
Actif		
Frais d'établissement	1 344	3 130
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	23	35
Immobilisations corporelles	71	120
Immobilisations corporelles financières		
Participations	2 233 626	2 265 786
Autres immobilisations financières	25	24
Immobilisations financières totales	2 233 651	2 265 810
Actifs immobilisés totaux	2 233 745	2 265 966
Actifs circulants		
Stock	20 061	20 061
Créances à un an au plus	945	16 306
Placements de trésorerie	20 911	9 282
Valeurs disponibles	360	42
Comptes de régularisation	170	236
Actifs circulants totaux	42 447	45 927
Actif total	2 277 536	2 315 023
Passif		
Capitaux propres		
Capital	959 348	959 348
Primes d'émission	15 321	15 321
Réserves	194 490	191 590
Bénéfice (Perte) reporté (e)	746 948	757 500
Capitaux propres total	1 916 107	1 923 759
Provisions et impôts différés	1 205	572
Montant payables		
Dettes à plus d'un an		
Dette financière	24 910	76 485
Autre montant payable	263 493	263 493
Total des dettes à plus d'un an	288 403	339 978
Dettes à un an au plus		
Dette financière	2 630	-
Dettes commerciales	2 315	2 489
Dettes fiscales, salariales et sociales	1 163	981
Autres montant payable	65 522	47 136
Total des dettes à un an au plus	71 630	50 606
Comptes de régularisation	192	109
Montant total payable	360 225	390 692
Passif total	2 277 536	2 315 023

Il s'agit d'une version abrégée des états financiers de la société mère. Une version complète des comptes (y compris le rapport des commissaires aux comptes), qui sera remplie avec la BNB / NBB, est disponible sur le site Internet de la Société www.titan-cement.com et peut être obtenue gratuitement.

Déclarations des personnes responsables

Le Conseil d'administration déclare qu'à sa connaissance :

a. Les états financiers établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation ;

b. Le rapport de gestion comprend un examen fidèle de l'évolution et des résultats des activités et de la situation financière de l'émetteur et des entités incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ces entités sont confrontées.

Pour le Conseil d'administration,

20 mars 2024

Président du Conseil d'administration

Dimitrios Papalexopoulos

Directeur général et Directeur financier du Groupe

Michael Colakides



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE TITAN CEMENT INTERNATIONAL SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECÉMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Titan Cement International SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 12 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, le tableau de l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à '000 EUR 3,211,440 et un bénéfice après impôts attribuable aux actionnaires de la société mère de '000 EUR 268,689.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 Décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.



Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Point clé de l'audit

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill, des immobilisations incorporelles et des investissements dans des entreprises associées et co-entreprises

Description du point clé de l'audit

Titan Cement International Group présente au bilan des valeurs significatives d'immobilisations corporelles, de goodwill, d'immobilisations incorporelles et d'investissements dans des entreprises associées et co-entreprises s'élevant respectivement à EUR 1.689 millions, EUR 274 millions, EUR 80 millions, et EUR 109 millions au 31 décembre 2023, comme détaillées dans les Notes 11, 13, 14 et 15.

Conformément à la norme internationale d'information financière ('IAS 36'), telle qu'approuvée par l'UE, le Groupe est tenu de soumettre les montants relatifs au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminé au test de dépréciation au moins une fois par an. La norme comptable internationale IAS 36 exige également que les actifs amortissables soient soumis à un test de dépréciation dès lors que des événements ou circonstances indiqueraient que la valeur comptable ne serait plus recouvrable. La norme comptable internationale ('IAS 28') stipule que les investissements dans des co-entreprises sont soumis à un même test lorsque des indicateurs de dépréciation sont présents. La valeur recouvrable de la coentreprise est déterminée en conformité avec IAS 36.

Les immobilisations corporelles, le goodwill, les immobilisations incorporelles et les investissements dans des entreprises associées et co-entreprises sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGTs). La direction détermine la valeur recouvrable de chaque UGT comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur recouvrable de chaque UGT nécessite que la direction fasse preuve de jugement.

Nous considérons ce point comme ayant été le plus important vu la complexité du processus d'évaluation et les jugements importants concernant les hypothèses sur les résultats futurs de l'entreprise et les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de flux de trésorerie futurs. Les hypothèses les plus importantes concernent le taux d'actualisation, l'évolution du volume des ventes et des prix de vente, les taux de croissance perpétuels et les marges opérationnelles. Nous nous sommes concentrés sur les UGT relatives à l'Égypte, la Turquie et le Brésil car elles sont plus sensibles aux changements d'hypothèses clés.



Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons évalué le processus global de test de dépréciation de la direction, y compris le processus par lequel les modèles de valeur d'utilisation sont examinés et approuvés.

Nous avons évalué la pertinence de l'utilisation de la période de prévision pour le calcul de la valeur d'utilité des UGTs.

Nous avons évalué la fiabilité des estimations de la direction en comparant les performances réelles aux prévisions antérieures.

Nous avons testé les principales hypothèses du Groupe concernant les taux de croissance, les volumes de vente, les prix de vente et les marges brutes dans les prévisions de flux de trésorerie futurs en les comparant aux tendances sectorielles locales et aux hypothèses faites au cours des années précédentes et les avons comparées aux budgets financiers approuvés.

Nous avons évalué et vérifié de manière critique les hypothèses relatives aux taux de croissance à long terme en les comparant aux prévisions sectorielles et aux taux de croissance historiques.

Nous avons comparé la marge d'exploitation, le fonds de roulement et le pourcentage de CAPEX avec les chiffres réels passés.

Nous avons comparé le coût moyen pondéré du capital («WACC») au coût du capital et de la dette du Groupe et de sociétés comparables, et avons également considéré des facteurs territoriaux spécifiques.

Nous avons testé la méthode de calcul utilisée et sa précision.

Nous avons évalué l'impact de scénarios alternatifs quant aux taux d'actualisation, taux de croissance, prix de vente et marges brutes sur la valeur recouvrable de chaque UGT.

Nous avons été épaulés par nos experts internes du département de valorisation dans ces procédures.

Sur la base des procédures effectuées, nous avons constaté qu'il restait suffisamment de marge entre la valeur comptable et la valeur recouvrable pour toutes les UGTs. Nous avons considéré que les hypothèses clés retenues par la direction sont raisonnables et les informations fournies dans les états financiers adéquates.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au conseil d'administration au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au conseil d'administration au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel intégré sur les comptes consolidés.



Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel intégré sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel intégré sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section "Rapport de gestion; Revue de la performance ESG" du rapport annuel intégré sur les comptes consolidés du rapport annuel.

Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, les lignes directrices du pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, et la charte ainsi que les lignes directrices de la Global Cement and Concrete Association (GCCA). Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour 2030, les Lignes directrices du pacte mondial des Nations Unies en matière de communication sur les progrès, et la charte ainsi que les lignes directrices de la Global Cement and Concrete Association (GCCA).

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.



Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »).

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après états financiers consolidés numériques) inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les de la version officielle des états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel de Titan Cement International SA au 31 Décembre 2023 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 27 Mars 2024

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Didier Delanoye
Réviseur d'Entreprises
*Agissant au nom de Didier Delanoye SRL



Déclaration d'assurance indépendante

DNV-2024-ASR-C678743

DNV Business Assurance Italy S.r.l. (« DNV ») a reçu le mandat de Titan Cement International S.A. (ci-après dénommé « Titan » ou « la Société ») de réaliser une vérification indépendante d'un sous-ensemble de données et d'informations publiées dans le Rapport Annuel Intégré 2023 du Groupe Titan Cement (ci-après dénommé « RAI » ou « Rapport ») pour l'année se terminant le 31 décembre 2023.

Portée et approche de l'assurance

Cette assurance a été réalisée conformément au protocole VeriSustain de DNV, V6.0, basé sur notre expérience professionnelle et sur les meilleures pratiques internationales en matière d'assurance, y compris la norme internationale sur les missions d'assurance (ISAE) 3000 révisée (« Assurance Engagements other than Audits and Reviews of Historical Financial Information » (révisée)), publiée par le Conseil des Normes Internationales d'Audit et d'Assurance (IASB). Cette norme exige que nous nous conformions à des exigences éthiques et que nous planifions et réalisons la mission d'assurance en vue d'obtenir une assurance limitée et raisonnable.

DNV applique ses propres normes de gestion et de politiques de conformité pour le contrôle de la qualité, conformément à la norme ISO/IEC 17029:2019 (Évaluation de la conformité) dont les principes généraux portent sur des exigences à destination des organismes de validation et de vérification. En conséquence, DNV maintient un système complet de contrôle de la qualité comprenant des politiques et des procédures documentées concernant le respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons réalisé les activités en appliquant un niveau d'assurance limité et un niveau d'assurance raisonnable pour une sélection d'indicateurs, comme décrit dans les sections suivantes.

DNV a conçu la mission d'assurance raisonnable pour fournir un niveau d'assurance concernant la fiabilité du reporting et de la préparation des informations sélectionnées afin de réduire le risque de la mission d'assurance à un niveau faible acceptable. Ces procédures ont été exécutées sur la base d'un échantillon afin d'obtenir les informations et les explications que nous estimons nécessaires pour nous fournir des preuves suffisantes et appropriées pour exprimer une conclusion positive.

Les procédures exécutées dans le cadre d'une mission d'assurance limitée varient en nature et en durée et sont moins détaillées que celles mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable, de telle sorte que le niveau d'assurance obtenu soit sensiblement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si une mission d'assurance raisonnable avait été exécutée. Nous avons planifié et réalisé nos travaux de manière à obtenir des éléments pertinents et suffisants pour fonder notre conclusion afin que les risques d'erreurs soient minimisés au maximum.

Nous n'avons effectué aucune étude, et ne formulons aucune conclusion, sur les autres informations susceptibles d'être publiées en dehors de ce présent Rapport et/ou sur le site web de Titan pour la période couverte par le RAI.

Critères d'établissement des rapports pour les informations sélectionnées

Les informations sélectionnées ont été préparées par Titan en se référant aux (« Critères d'évaluation ») :

- GCCA Sustainability Charter (2019) ;
- GCCA Sustainability Framework Guidelines (2019) ;
- GCCA Sustainability Guidelines for co-processing fuels and raw materials in cement manufacturing (2019) ;
- GCCA Sustainability Guidelines for Quarry Rehabilitation and Biodiversity Management (2020) ;
- GCCA Sustainability Guidelines for the monitoring and reporting of:
 - Safety in cement and concrete manufacturing (2020) avec une application étendue au béton et à d'autres activités connexes ;
 - CO₂ emissions from cement manufacturing (2019) ;
 - Emissions from cement manufacturing (2019) ;
 - Water in cement manufacturing (2019).
- WBCSD/CSI Cement Sector Scope 3 GHG Accounting and Reporting Guidance (2016) ;
- Règlement taxonomique de l'UE 2020/852/EU pour les informations sélectionnées.

Responsabilités des directeurs de Titan et des prestataires de services d'assurance

La direction de Titan est entièrement responsable de :

- préparer et présenter les informations sélectionnées ;
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir des contrôles internes efficaces sur les informations et les données, de manière à ce que les informations sélectionnées soient exemptes d'inexactitudes significatives ;
- mesurer et communiquer les informations sélectionnées.

La responsabilité de DNV est de planifier et de réaliser les travaux afin d'obtenir l'assurance que les informations sélectionnées ont été préparées conformément aux exigences de déclaration mais également de les rapporter à Titan sous la forme d'une conclusion d'assurance indépendante fondée sur les preuves obtenues.

Notre déclaration représente notre opinion indépendante et elle est destinée à informer toutes les parties prenantes. DNV n'a pas été impliqué dans la préparation des déclarations ou des données incluses dans le Rapport, à l'exception de la présente déclaration d'assurance indépendante.

Portée de l'assurance

La portée de notre mission comprend les informations suivantes (« Informations sélectionnées ») :

- L'évaluation de la matérialité et l'approche d'engagement des parties prenantes de Titan décrites dans la section « Les enjeux matériels pour TITAN et ses parties prenantes » de la partie « Comprendre TITAN » du Rapport.
- Les indicateurs de performance ESG présentés dans les « États des performances ESG » de Titan, dans la section « Rapport de gestion » du Rapport, qui couvrent les domaines suivants :
 - la décarbonation et la numérisation
 - un environnement de travail propice à la croissance
 - un impact local positif
 - un approvisionnement responsable
 - la bonne gouvernance, la transparence et l'éthique des affaires.

Les indicateurs de performance ESG pour lesquels nous avons été engagés pour fournir une assurance raisonnable sont marqués d'un « R » et ceux pour lesquels nous avons été engagés pour fournir une assurance limitée sont marqués d'un « L » dans la colonne « Assurance » des tableaux figurant au point « 2. Indicateurs clés de performance ESG (KPI) » du chapitre « États des performances ESG » du Rapport. Les indicateurs clés de performance liés à la Taxonomie de l'UE pour lesquels nous avons été engagés pour fournir une assurance limitée sont énumérés dans la note 6 du tableau « 2.5.2 KPI relatifs à la Taxonomie » dans le chapitre « États des performances ESG » du Rapport.

- Les informations et les données de performance pour 2023 présentées dans la section « Aperçu de la performance ESG » du « Rapport de gestion » du Rapport.
- La vérification de la présentation des indicateurs de performance ESG sélectionnés dans tous leurs aspects matériels, compte tenu des critères d'établissement des rapports.

Notre compétence, notre indépendance et notre contrôle de qualité

Les politiques et procédures établies par DNV sont conçues pour s'assurer que DNV, son personnel et, le cas échéant, d'autres personnes, sont soumises aux exigences d'indépendance (y compris le personnel d'autres entités de DNV) et conservent cette indépendance lorsque cela est requis par les exigences éthiques pertinentes. Cette mission a été réalisée par une équipe indépendante de professionnels de l'assurance en matière de développement durable. Nous déclarons n'avoir aucun autre contrat avec Titan.

Notre équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels possédant une combinaison d'expériences en matière d'assurance de la durabilité.

Limites inhérentes

Les missions d'assurance de DNV reposent sur l'hypothèse que les données et informations fournies par la société dans le cadre de notre examen ont été fournies de bonne foi, qu'elles sont exactes et ne comportent pas d'anomalies significatives. En raison de la nature sélective (échantillonnage) et des autres limites inhérentes aux procédures et aux systèmes de contrôle interne, il subsiste un risque inévitable que des erreurs ou des irrégularités, éventuellement significatives, n'aient pas été détectées.

Le mandat exclut les pratiques de gestion, de performance et de reporting en matière de développement durable des fournisseurs de l'entreprise, de ses sous-traitants et de tout autre tiers mentionné dans le Rapport. Nous n'avons pas interrogé les parties prenantes externes dans le cadre de cette mission d'assurance.

Nous comprenons que les données financières, la gouvernance et les informations connexes sont basées sur les informations statutaires et les états financiers audités, qui font l'objet d'un processus d'audit statutaire indépendant distinct. Nous n'avons pas examiné les informations et données financières car elles n'entrent pas dans le cadre de notre mission d'assurance.

L'évaluation est limitée aux données et aux informations qui entrent dans le champ d'application de la période de référence définie. Toute donnée en dehors de cette période n'est pas considérée comme faisant partie du champ d'application de l'assurance.

DNV décline expressément toute responsabilité ou coresponsabilité pour toute décision qu'une personne ou une entité pourrait prendre sur la base de cette Déclaration d'Assurance Indépendante.

Base de nos conclusions

Dans le cadre du processus d'assurance, une équipe pluridisciplinaire de spécialistes de l'assurance a réalisé des travaux d'assurance pour des sites sélectionnés de Titan. Nous avons adopté une approche fondée sur le risque, c'est-à-dire que nous avons concentré nos efforts d'assurance sur les questions présentant un intérêt matériel élevé pour les activités de la société et ses parties prenantes principales. Nos procédures d'assurance limitée comprenaient, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- l'examen des informations fournies conformément aux exigences en matière de reporting. Notre attention s'est centrée sur les informations ESG et les processus de gestion ;
- l'examen des pairs et des médias afin d'identifier les questions de développement durable pertinentes pour le groupe Titan au cours de la période couverte par le Rapport ;
- la compréhension des principaux systèmes, processus et contrôles pour la collecte, la gestion et la communication des informations et des indicateurs clés de performance dans le Rapport ;
- l'examen des principaux ensembles de données. La compréhension et le test, sur la base d'un échantillon, des processus utilisés pour adhérer aux exigences de reporting et en évaluer l'adhésion ;
- la collecte et l'évaluation des preuves documentaires et des déclarations de la direction étayant le respect des principes et des exigences en matière d'établissement des rapports ;
- les entretiens avec les cadres supérieurs responsables de la gestion des informations à fournir. Nous avons pu choisir librement les personnes à interroger et nous avons interrogé celles qui avaient la responsabilité générale du suivi, de la consolidation des données et de la communication des informations sélectionnées ;
- les audits sur place au siège du groupe Titan (Athènes, Grèce) et sur deux sites (Thessalonique, Grèce ; Roanoke, Virginie - États-Unis). L'évaluation de la divulgation des données spécifiques à chaque site a été réalisée sur la base d'un échantillon. Nous avons choisi les sites en fonction de leurs émissions de GES en 2022, du nombre d'employés, de leur localisation, de leur production totale de ciment et des visites précédentes effectuées sur le site. Ces deux cimenteries ont contribué à hauteur de 15,4 % à la production de ciment du groupe pour l'année de référence.

Outre ce qui précède, nos procédures d'assurance raisonnable comprenaient, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre des principaux systèmes, processus et contrôles pour la collecte, la gestion et la communication des indicateurs ;
- la collecte d'un grand nombre d'éléments probants dans tous les domaines d'intervention pertinents, garantissant un examen détaillé des indicateurs. L'engagement direct avec les propriétaires des données afin de recueillir des informations et des preuves corroborantes pour chaque indicateur divulgué ;
- Les entretiens avec certains cadres supérieurs responsables de la gestion des informations divulguées et l'examen d'une sélection de preuves à l'appui des indicateurs clés de performance et des paramètres divulgués dans le Rapport. Nous avons pu choisir librement les personnes à interroger et nous avons interrogé celles qui avaient la responsabilité générale du suivi, de la consolidation des données et de l'établissement des rapports sur les indicateurs sélectionnés ;
- des audits à distance supplémentaires pour tester les données, évaluer l'uniformité des processus de reporting et les contrôles de qualité. Les sites supplémentaires pour les tests de données et les vérifications des systèmes de déclaration ont été sélectionnés en fonction des données sur les émissions de GES, du nombre d'employés et de la production totale de ciment. Les sites sélectionnés pour des audits supplémentaires portant sur le calcul des émissions de GES sont les suivants: Kamari (Grèce), Usje (Macédoine du Nord), Sharr (Kosovo), Alexandrie (Égypte).

Nos conclusions

Niveau d'assurance limité

Sur la base des travaux entrepris, aucun élément porté à notre attention n'a permis de suggérer que les informations sélectionnées, telles que décrites dans la section « Portée de l'assurance », ne sont pas présentées fidèlement et n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects matériels, conformément aux critères d'établissement des rapports spécifiés dans la présente déclaration.

Niveau d'assurance raisonnable

Sur la base de notre examen et des procédures suivies pour un niveau d'assurance raisonnable, DNV est d'avis que, dans tous les aspects matériels, les indicateurs de performance ESG décrits dans la « Portée de l'assurance » marqué d'un « R » dans la colonne « Assurance » des tableaux présentés dans « 2. Indicateurs clés de performance ESG (KPI) » du chapitre « États des performances ESG » du Rapport sont présentés de manière fidèle conformément aux Critères d'établissement des rapports spécifiés dans la présente Déclaration.

Pour et au nom de DNV Business Assurance Italy S.r.l.
Vimercate (MB), Italie

Le 13 mars 2024



Alessia Segalini
Lead Verifier



Antonio Astone
Reviewer

Ce rapport a été traduit en français uniquement pour la commodité des lecteurs internationaux. La version officielle de cette déclaration d'assurance est la version anglaise signée ; en cas de doute sur l'interprétation entre ce document et la version anglaise de la déclaration, la déclaration anglaise prévaut.

DNV Business Assurance Italy S.r.l. fait partie de DNV - Business Assurance, un fournisseur mondial de services de certification, de vérification, d'évaluation et de formation, qui aide ses clients à construire une performance commerciale durable. www.dnv.com

Glossaire

Finance

Bénéfice net après impôt (NPAT) : Bénéfice après impôt attribuable aux actionnaires de la société mère. Il fournit une mesure de la rentabilité totale qui peut être comparée dans le temps.

Dépenses d'investissement (CapEx) : Acquisitions/additions d'immobilisations corporelles, de droits d'utilisation d'actifs, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles. Elles permettent à la direction de contrôler les dépenses d'investissement.

Dettes nettes : Somme des emprunts et dettes locatives à long terme et des emprunts et dettes locatives à court terme (ensemble, la dette brute), moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les dépôts bancaires à terme. Elle permet à la direction de contrôler l'endettement.

EBITDA : Bénéfice avant les pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, aux intérêts et aux impôts, plus les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et l'amortissement des subventions publiques. Il fournit une mesure de la rentabilité opérationnelle pouvant être comparée entre les différents secteurs qui publient leurs résultats.

Flux de trésorerie d'exploitation disponible : Trésorerie générée par l'exploitation, moins les paiements réalisés au titre des dépenses d'investissement. Elle mesure la capacité du Groupe à transformer les bénéfices en trésorerie grâce à la gestion des flux de trésorerie d'exploitation et des dépenses d'investissement.

Résultat avant pertes liées à une réduction de valeur du goodwill, intérêts et impôts ; Résultat avant impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et co-entreprises, charges financières nettes et pertes liées à une réduction de valeur du goodwill. Il fournit une mesure de la rentabilité opérationnelle qui peut être comparée dans le temps.

ESG

Aqueduc (Aquaduc) : L'atlas des risques liés à l'eau d'Aqueduc publié par le World Resource Institute (WRI) est une base de données mondiale, numérique, accessible à tous, d'indicateurs de risques liés à l'eau au niveau local, ainsi qu'une norme mondiale de mesure et de notification des risques géographiques liés à l'eau. Le World Resources Institute est un organisme de recherche mondial, indépendant, sans parti pris et sans but lucratif qui a pour mission de faire évoluer la société de manière à vivre tout en protégeant l'environnement et à développer sa capacité à répondre aux besoins et aspirations des générations actuelles et futures. Lien : <https://www.wri.org/aqueduct>

CDP : Le CDP est un organisme mondial sans but lucratif qui aide les entreprises, les villes, les États et les régions à rendre public leur impact environnemental. Fondé en 2000 et collaborant avec plus de 740 établissements financiers représentant plus de 136 000 milliards de dollars d'actifs, le CDP a été le premier à utiliser les marchés de capitaux et les marchés publics pour inciter les entreprises à rendre publics leurs impacts environnementaux, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à préserver les ressources en eau et à protéger les forêts. En 2023, plus de 24 000 organisations à travers le monde ont rendu des données publiques par le biais du CDP, dont plus de 23 000 entreprises représentant les deux tiers de la capitalisation boursière mondiale, et plus de 1 100 villes, États et régions. Parfaitement aligné sur le TCFD, le CDP possède la plus grande base de données environnementales au monde, et les scores du CDP sont largement utilisés pour orienter les décisions d'investissement et d'approvisionnement vers une économie bas carbone, durable et résiliente. Le CDP est un membre fondateur de l'initiative Science Based Targets, de la We Mean Business Coalition, de l'Investor Agenda et de l'initiative Net Zero Asset Managers. Lien : <https://www.cdp.net/en>

GRI : Les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) sont la référence mondiale en matière de reporting de la durabilité, et elles ont été largement adoptées par les plus grandes entreprises de plus de 100 pays. Leur importance est renforcée par leur intégration dans de nombreux cadres politiques et dans les lignes directrices des marchés boursiers du monde entier : plus de 160 politiques dans plus de 60 pays et régions imposent le respect des normes GRI ou s'y réfèrent. Cette forte adoption souligne leur rôle clé dans la définition des stratégies de durabilité des entreprises et dans la garantie de la transparence. En créant un cadre global d'évaluation et de communication des performances ESG, ces normes permettent aux organisations de prendre des décisions éclairées et de cultiver des pratiques durables à travers différents secteurs et différentes régions géographiques.

IBAT : Développé par un partenariat de leaders mondiaux de la conservation, dont BirdLife International, Conservation International et l'UICN, l'outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (Integrated Biodiversity Assessment Tool) permet aux principaux décideurs d'accéder à des informations essentielles sur les sites prioritaires en matière de biodiversité, afin d'éclairer les processus décisionnels et de faire face aux impacts potentiels. Lien : <https://www.ibat-alliance.org/>

IIRC : L'International Integrated Reporting Council est une coalition mondiale de régulateurs, d'investisseurs, d'entreprises, d'organismes de normalisation, de professionnels de la comptabilité, d'universitaires et d'ONG. Cette coalition encourage la communication sur la création de valeur comme prochaine étape dans l'évolution du reporting des entreprises. Lien : <https://www.integratedreporting.org/>

OCDE : L'Organisation de coopération et de développement économiques est une organisation intergouvernementale composée de 38 pays membres, fondée en 1961 dans le but de stimuler le progrès économique et le commerce mondial. L'OCDE sert de forum au sein duquel les pays membres, qui se décrivent comme engagés en faveur de la démocratie et de l'économie de marché, peuvent comparer leurs expériences en matière de politiques, rechercher des réponses à des problèmes communs, identifier les bonnes pratiques et coordonner les politiques nationales et internationales. (Lien : Page d'accueil - OCDE)

SASB : Le Conseil des normes de comptabilité durable (Sustainability Accounting Standards Board) est un organisme de normalisation indépendant qui est responsable du processus d'élaboration, des résultats et de la ratification de ses normes, dont l'application (qui est la mission du SASB) consiste à aider les entreprises du monde entier à identifier, à gérer et à rendre compte des questions de développement durable qui importent le plus à leurs investisseurs. Lien : <https://www.sasb.org/>

SBTi : Le SBTi est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). L'objectif du SBTi consiste à mobiliser les entreprises pour qu'elles prennent l'initiative d'actions urgentes en faveur du climat et à les guider dans la définition d'objectifs scientifiques susceptibles de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, de parvenir à un monde sans émissions nettes d'ici à 2050 et d'empêcher les effets les plus néfastes du changement climatique. Lien : <https://sciencebasedtargets.org/>

ODD : Les Objectifs de Développement Durable sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux conçus comme un « guide pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous ». Les ODD, fixés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies et devant être réalisés d'ici à 2030, font partie de la résolution 70/1 des Nations unies, Agenda 2030. Lien : <https://unric.org/en/united-nations-sustainable-development-goals/>

CNUCED : La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement est un organe des Nations unies chargé de traiter les problématiques de développement économique et durable, avec une attention particulière pour le commerce, les finances, les investissements et la technologie, notamment pour aider les pays en développement à participer de façon équitable à l'économie mondiale. Lien : <https://unctad.org/publication/guidance-core-indicatorssustainability-and-sdg-impact-reporting>

PMNU : Le Pacte mondial des Nations unies (United Nations Global Compact) est une initiative volontaire basée sur l'engagement des PDG à mettre en œuvre les principes universels de développement durable (les « Dix Principes ») et à prendre des mesures pour soutenir les objectifs des Nations unies. Les « Dix Principes » sont tirés de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations unies contre la corruption. Lien : <https://unglobalcompact.org/>

WRI : Le World Resources Institute est un organisme de recherche mondial, indépendant, sans parti pris et sans but lucratif qui a pour mission de faire évoluer la société humaine à vivre tout en protégeant l'environnement de la Terre et à développer sa capacité à répondre aux besoins et aux aspirations des générations actuelles et futures. Lien : <https://www.wri.org/>



Titan Cement International S.A.
Square De Meeûs 37
1000 Bruxelles, Belgique
Tel.: (+32) 27 26 80 58
www.titan-cement.com